



PRÉFET DU RHÔNE

# Diagnostic territorial de la CA Villefranche Beaujolais Saône

---

Septembre 2016



**Responsable de l'étude** : Armelle LANG

Ont participé à la réalisation de ce document : Jean ROBERT

## NOTICE ANALYTIQUE

Rédacteur : Armelle LANG

Recueil et traitement des données : Armelle LANG, Nicolas DIEUX, Jean ROBERT

Cartographe : Armelle LANG

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION :</b>	<b>25</b>
1.1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	25
1.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	26
1.3. MÉTHODE UTILISÉE.....	26
<b>2. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE.....</b>	<b>28</b>
<b>3. ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>35</b>
3.1. ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ.....	35
3.1.1. Le Val de Saône : un territoire d'une grande richesse mais menacé.....	35
3.1.2. Les coteaux du Beaujolais viticole : un milieu peu propice à la biodiversité malgré des avancées.....	37
3.2. LES PAYSAGES.....	41
3.2.1. La Vallée de la Saône en amont de Villefranche.....	41
3.2.2. Le Beaujolais des crus.....	41
3.2.3. Le Pays des Pierres Dorées.....	42
3.3. LA FORÊT : UN FAIBLE TAUX DE COUVERTURE FORESTIÈRE.....	45
3.4. LA RESSOURCE EN EAU.....	46
3.4.1. Eaux superficielles.....	46
3.4.1.1. <i>Eaux superficielles : une qualité globalement moyenne ou médiocre.....</i>	<i>46</i>
3.4.1.2. <i>La majeure partie du territoire potentiellement classée en zones vulnérables aux nitrates.....</i>	<i>48</i>
3.4.1.3. <i>Encore des pollutions saisonnières liées aux effluents d'origine viticole.....</i>	<i>49</i>
3.4.2. La nappe alluviale de la Saône : l'unique ressource en eau potable mais menacée par les pollutions diffuses.....	50
3.5. LES RISQUES.....	52
3.6. L'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	53
3.6.1. Une consommation énergétique de 19 % supérieure à celle de 1990.....	53
3.6.2. Une consommation d'énergie par habitant élevée sans être parmi les plus importantes....	53
3.6.3. Une baisse des consommations d'énergie dans tous les secteurs entre 2005 et 2013 sauf pour celui de l'industrie et de la gestion des déchets.....	55
3.6.4. Consommation d'énergie finale par secteur: caractéristiques des territoires.....	55
3.6.5. Évolution des émissions de GES : une très faible diminution entre 1990 et 2013.....	56
3.6.6. Emissions de GES par secteur: caractéristiques des territoires.....	57
3.6.7. Potentiel de réduction des consommations d'énergie : enjeu de réhabilitation de l'habitat et des déplacements en voiture.....	58
3.6.7.1. <i>Réhabilitation de l'habitat .....</i>	<i>58</i>
3.6.7.2. <i>La réduction des déplacements.....</i>	<i>59</i>
3.6.8. Une production d'énergie presque uniquement renouvelable.....	60
3.6.9. En 2013, l'énergie renouvelable produite représente 7,1 % de l'énergie consommée.....	60
3.6.10. Zoom sur le réseau de chaleur de Villefranche.....	61
3.6.11. Un territoire moyennement vulnérable sur le plan énergétique.....	62
3.6.11.1. <i>Un territoire moyennement exposé du fait des revenus de ses habitants.....</i>	<i>62</i>
3.6.11.2. <i>Un territoire peu marqué par les seuils de vulnérabilité potentielle.....</i>	<i>62</i>
3.6.11.3. <i>Un niveau plutôt faible de vulnérabilité brute.....</i>	<i>63</i>
3.6.11.4. <i>Essai de typologie territoriale de la vulnérabilité : Quelques communes vulnérables .....</i>	<i>64</i>
3.6.11.5. <i>Une typologie de la vulnérabilité qui ne doit pas occulter le nombre de ménages potentiellement précaires.....</i>	<i>65</i>
3.6.12. Un manque d'appropriation de la thématique climat-énergie.....	66
3.7. LA QUALITÉ DE L'AIR.....	67
3.7.1. Les émissions de polluants.....	68

3.7.1.1. Des pollutions de l'air spécifiques au transport routier, au chauffage résidentiel et à l'industrie.....	68
3.7.1.2. Quatre établissements économiques principaux émetteurs de substances polluantes.....	68
3.7.1.3. Une part plus importante de logements chauffés au fuel entraînant un poids plus important de ce mode de chauffage dans les émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote.....	69
3.7.1.4. Un poids légèrement plus important des poids lourds dans les émissions polluantes.....	70
3.7.2. L'exposition aux pollutions atmosphériques.....	71
3.7.2.1. Des progrès à faire en matière d'exposition aux particules très fines.....	71
3.7.2.2. Une part importante des communes en zone sensible à la qualité de l'air.....	72
3.7.2.3. Une exposition à la pollution atmosphérique étroitement liée aux grandes infrastructures de transport.....	73
3.7.2.4. Une vigilance à avoir quant à l'exposition des populations fragiles le long de certaines infrastructures.....	78
3.7.3. Une obligation de traiter le vol air dans un PCAET .....	79
3.8. SYNTHÈSE.....	80
<b>4. PANORAMA SUR LA DÉMOGRAPHIE.....</b>	<b>84</b>
4.1. LA MAJEURE PARTIE DE LA POPULATION SITUÉE DANS LE VAL DE SÔNE.....	84
4.2. UN DYNAMISME INDISCUTABLE QUI SE MAINTIEN DEPUIS 1975.....	84
4.3. UNE CROISSANCE PORTÉE PAR VILLEFRANCHE ET SA DEUXIÈME COURONNE.....	86
4.4. UNE DYNAMISME ESSENTIELLEMENT ENDOGÈNE.....	87
4.5. DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES DES POLARITÉS VOISINES QUI VONT JUSQU'À REMETTRE EN CAUSE L'ESPRIT DE LA DTA.....	89
4.6. UN PROFIL QUI RESTE NETTEMENT PLUS FAMILIAL EN DEHORS DE VILLEFRANCHE.....	90
4.7. UN TERRITOIRE OÙ LA PRÉSENCE DES JEUNES MÉNAGES EST IMPORTANTE.....	90
4.8. UN PROBLÈME DE VIEILLISSEMENT QUI SE POSE EN 1ÈRE COURONNE.....	92
4.9. SYNTHÈSE.....	96
<b>5. UN MANQUE DE DYNAMISME DE LA CONSTRUCTION NEUVE.....</b>	<b>97</b>
5.1. UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI S'ESOUFFLE.....	97
5.2. UNE DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION DE MOINS EN MOINS PORTÉE PAR VILLEFRANCHE.....	99
5.3. DES RYTHMES DE CONSTRUCTION LE PLUS SOUVENT PROCHES OU ÉGAUX DES SEUILS BAS FIXÉS PAR LE SCOT.....	100
5.4. UNE RECONSTRUCTION DE LA VILLE SUR LA VILLE NON NÉGLIGEABLE, MAIS INSUFFISANTE AU REGARD DES ORIENTATIONS DU SCOT.....	101
5.4.1. Près de la moitié des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône ont renouvelé une partie de leur parc de logements.....	101
5.4.2. Un taux de renouvellement du parc significatif mais insuffisant au regard des orientations du SCOT.....	101
5.5. LA PART DES DIFFÉRENTES FORMES URBAINES DANS LA CONSTRUCTION NEUVE.....	103
5.5.1. Une construction neuve où la part de l'individuel reste prépondérante dans la deuxième couronne.....	103
5.6. SEULES DEUX POLARITÉS RESPECTENT LES ORIENTATIONS DU SCOT EN MATIÈRE DE FORMES URBAINES.....	106
5.7. UNE CONSOMMATION FONCIÈRE PAR LOGEMENT IMPORTANTE HORMIS SUR L'EX CAVIL.....	107
5.8. UNE BAISSSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE LIÉE À UNE BAISSSE DE LA PRODUCTION NEUVE ET À UNE MOINDRE CONSOMMATION PAR LOGEMENT.....	109

5.9. UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE PAR LOGEMENT BEAUCOUP MOINS IMPORTANTE EN 1ÈRE ET EN 2ÈME COURONNE.....	109
5.10. UNE CONSOMMATION FONCIÈRE QUI POURRAIT ATTEINDRE AU MINIMUM 263 HA ENTRE 2015 ET 2030.....	112
5.11. SYNTHÈSE.....	113
<b>6. LE LOGEMENT.....</b>	<b>114</b>
6.1. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DE L'HABITAT.....	114
6.1.1. Un marché de l'immobilier et du foncier aux prix élevés sans être excessifs.....	114
6.1.2. Une intensité assez forte de la pression de la demande.....	115
6.1.3. Un indice élevé de tension sur le marché de l'immobilier.....	116
6.1.4. Un problème de vacance à Villefranche ?.....	116
6.1.4.1. <i>Un taux de vacance à Villefranche qui pose question.....</i>	<i>116</i>
6.1.4.2. <i>Une vacance qui semble étroitement liée à la vétusté du parc de logements.....</i>	<i>120</i>
6.1.4.3. <i>Une vacance également très corrélée au manque de confort dans les logements. 120</i>	<i>120</i>
6.1.5. Une offre de logements sociaux importante mais insuffisante pour répondre à la demande.....	121
6.1.5.1. <i>Une offre vraiment significative que sur Villefranche et en première couronne.....</i>	<i>121</i>
6.1.5.2. <i>Une obligation de rattrapage pour Saint-Georges de Reneins et une vigilance particulière pour le développement du parc locatif social d'Arnas.....</i>	<i>122</i>
6.1.5.3. <i>Une baisse du nombre et de la part de logements HLM.....</i>	<i>125</i>
6.1.5.4. <i>Un décalage constaté entre les tendances actuelles et les orientations du SCOT relatives à la construction de logements sociaux.....</i>	<i>125</i>
6.1.5.4.1. <i>Un indice de tension élevé dans le parc locatif social.....</i>	<i>126</i>
6.1.5.4.2. <i>Plus de deux demandeurs en attente pour une attribution.....</i>	<i>127</i>
6.1.6. Un marché du logement qui n'est accessible aux ménages modestes qu'en raison de l'importance de l'offre locative sociale ou des prix du foncier et de l'immobilier plus accessibles.....	130
6.1.6.1. <i>Les revenus de la population varient fortement suivant les territoires.....</i>	<i>130</i>
6.1.6.2. <i>Plus d'un quart des ménages sont modestes.....</i>	<i>133</i>
6.1.6.3. <i>Un profil des emménagés récents qui confirme l'interdépendance entre la typologie de l'offre en logements et le niveau de revenus.....</i>	<i>135</i>
6.1.6.4. <i>Une certaine difficulté d'accéder à la propriété pour les catégories socio-professionnelles les plus modestes ?.....</i>	<i>136</i>
6.1.6.5. <i>Une offre locative sociale concentrée qui crée une poche de pauvreté ?.....</i>	<i>137</i>
6.1.7. Un marché immobilier attractif pour les habitants de la métropole lyonnaise.....	138
6.2. LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE.....	141
6.2.1. Le quartier de Bellerocbe.....	141
6.2.2. Le quartier de Béligny.....	143
6.2.3. Le quartier du Garet.....	143
6.2.4. Le quartier du Troussier.....	143
6.3. LE PROJET D'ÉCOQUARTIER DE MONTPLAISIR.....	146
6.3.1. La structure actuelle du quartier.....	146
6.3.2. Objectifs.....	147
6.3.3. Le projet.....	147
6.4. L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	148
6.5. SYNTHÈSE.....	150
<b>7. EMPLOI ET ÉCONOMIE.....</b>	<b>152</b>
7.1. 92 % DE L'EMPLOI LOCALISÉ DANS LE VAL DE SAÔNE.....	152
7.2. PRÈS DE LA MOITIÉ DES COMMUNES PERDENT DE L'EMPLOI.....	152
7.3. UN DES EPCI LES MOINS DYNAMIQUES DU RHÔNE EN TERMES D'EMPLOIS.....	154
7.4. MALGRÉ TOUT, UNE DYNAMIQUE INCONTESTABLE DES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES. 155	155
7.5. UN IMPORTANT RENOUVELLEMENT DES ÉTABLISSEMENTS QUI POSE QUESTION QUANT À LA STABILITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.....	155

<b>7.6. UN TERRITOIRE DÉFAVORISÉ DE PAR SA STRUCTURE D'ACTIVITÉS MAIS AU CONTEXTE TERRITORIAL PLUTÔT FAVORABLE.....</b>	<b>155</b>
7.6.1. Un portefeuille d'activités défavorable à la croissance de l'emploi.....	156
7.6.2. Mais un effet local positif.....	157
<b>7.7. UN TERRITOIRE MOYENNEMENT SPÉCIALISÉ DANS DES FILIÈRES STRUCTURELLEMENT DÉFAVORABLES À LA CROISSANCE DE L'EMPLOI.....</b>	<b>158</b>
<b>7.8. UN TERRITOIRE D'UNE CERTAINE FRAGILITÉ EN TERMES DE FILÈRES ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>158</b>
<b>7.9. UN TERRITOIRE À L'ÉQUILIBRE ASSURÉ ENTRE EMPLOIS ET ACTIFS.....</b>	<b>160</b>
<b>7.10. UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE TRÈS BIEN REPRÉSENTÉE.....</b>	<b>163</b>
<b>7.11. UNE FORTE PROGRESSION DE LA SPHÈRE PRÉSENTIELLE EN DEHORS DU VAL DE SAÔNE .....</b>	<b>163</b>
<b>7.12. ANALYSE SECTORIELLE.....</b>	<b>164</b>
7.12.1. Le poids important du tertiaire dans le Val de Saône, de l'agriculture et de la construction dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	164
7.12.2. Le considérable recul des emplois agricoles dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val de Saône.....	167
7.12.3. La crise industrielle frappe durement le Val de Saône.....	167
7.12.4. Un secteur de la construction et du Commerce/transport/services divers particulièrement dynamique sur la partie hors Val de Saône de la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	168
7.12.5. Une forte évolution du secteur Administration/enseignement/santé/action sociale dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val des Saône.....	169
<b>7.13. ANALYSE FONCTIONNELLE.....</b>	<b>170</b>
7.13.1. Un poids important des fonctions métropolitaines et résidentielles dans le Val de Saône, de production dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	170
7.13.2. Une très faible progression des fonctions métropolitaines.....	172
7.13.3. Une progression notable des fonctions résidentielles.....	173
7.13.4. Un recul des fonctions productives et une stagnation des fonctions transversales comparable à ceux constatés dans le métropole lyonnaise.....	174
7.13.5. les fonctions résidentielles ont contribué au solde positif des emplois à hauteur de 63 % dans le Val de Saône.....	175
7.13.6. Dans le Val de Saône, les fonctions métropolitaines contribuent au solde négatif des emplois à hauteur de 22 %.....	176
<b>7.14. UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL QUI SERA LIMITÉE DANS LE TEMPS.....</b>	<b>177</b>
<b>7.15. UNE RÉHABILITATION DES LOCAUX VACANTS DE LONGUE DURÉE QUI PEUT APPORTER UNE RÉPONSE ALTERNATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>178</b>
<b>7.16. LE COMMERCE.....</b>	<b>179</b>
7.16.1. Le commerce est polarisé sur deux communes.....	179
7.16.2. 38 % du potentiel de dépenses commercialisables du secteur Beaujolais sont dépensés à Villefranche.....	179
7.16.3. 55 % du chiffre d'affaires des commerces du secteur Beaujolais sont réalisés par les commerces de Villefranche.....	180
7.16.4. Une aire de chalandise étendue.....	180
7.16.5. Une évasion commerciale réduite.....	181
7.16.6. Une bonne couverture par le commerce alimentaire.....	182
7.16.7. Un commerce non alimentaire très bien représenté.....	183
7.16.8. Une bonne situation de Villefranche dans la hiérarchie des pôles commerciaux de la région lyonnaise et beaujolaise.....	186
7.16.9. Une construction de locaux commerciaux très dynamique.....	187
7.16.10. La rue nationale : un atout pour Villefranche mais qui rencontre des difficultés.....	189
7.16.11. Le développement important d'une offre commerciale qui pourrait constituer une menace.....	189
<b>7.17. LE PORT FLUVIAL DE VILLEFRANCHE.....</b>	<b>190</b>
7.17.1. Un port important sur le plan régional.....	190
7.17.2. Des schémas portuaires qui reconnaissent l'importance du port de Villefranche.....	191
7.17.3. Un développement entravé par le manque de foncier disponible.....	192
7.17.4. La préservation des accès au port est un enjeu majeur.....	193



7.18. DE FORTES POTENTIALITÉS POUR LA LOGISTIQUE MAIS ENTRAVÉES PAR LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES.....	194
7.19. LE TOURISME.....	194
7.19.1. Une offre d'hébergement touristique relativement abondante et variée, mais qui présente des faiblesses sur le plan qualitatif.....	194
7.19.2. Une clientèle touristique à la journée ou de court séjour.....	196
7.19.3. L'agglomération de Villefranche ne peut servir que d'introduction au Beaujolais.....	196
7.19.4. Les pistes d'actions.....	197
7.20. SYNTHÈSE.....	198
<b>8. L'AGRICULTURE.....</b>	<b>203</b>
8.1. UNE AGRICULTURE SPÉCIALISÉE DANS LA VIGNE SUR LES CÔTEAUX, DIVERSIFIÉE DANS LE VAL DE SAÔNE.....	203
8.2. UNE SURFACE AGRICOLE UTILISÉE QUI ÉVOLUE TRÈS NÉGATIVEMENT.....	205
8.2.1. La CAVBS : un territoire viticole d'appellation Beaujolais village qui a moins bien résisté que les autres territoires du beaujolais viticole.....	205
8.2.2. Une combinaison de facteurs qui explique la baisse importante de la SAU dans le Val de Saône.....	206
8.3. UNE ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE QUI SE MAINTIENT.....	206
8.4. LE MARAÎCHAGE ET LES GRANDES CULTURES EN REcul.....	206
8.5. DE MOINS EN MOINS DE JEUNES AGRICULTEURS.....	207
8.6. UNE COMMERCIALISATION EN VENTE DIRECTE QUI VA EN DIMINUANT.....	208
8.7. ENTRE PRESSION FONCIÈRE ET DÉPRISE.....	208
8.8. LA QUESTION DE L'ENTRETIEN DES SOLS EST FONDAMENTALE DANS LA FRANGE OUEST.....	208
8.9. UN PROJET PARTENARIAL ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.....	209
8.9.1. Un état des lieux des friches.....	209
8.9.2. La mise en relation entre l'offre de doncier agricole et les porteurs de projets.....	209
8.9.3. Convaincre les propriétaires.....	209
8.9.4. Vers une implication des collectivités pour une aide à l'installation des porteurs de projets ? .....	210
8.10. SYNTHÈSE.....	210
<b>9. LES DÉPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS.....</b>	<b>212</b>
9.1. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS DE 2015.....	212
9.1.1. Un fonctionnement différent du pôle urbain par rapport au reste du territoire.....	212
9.1.2. Une augmentation de l'utilisation des transports en commun à destination de l'agglomération lyonnaise.....	213
9.2. LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL.....	214
9.2.1. Des échanges avec l'extérieur importants malgré des emplois excédant la population active ayant un emploi.....	214
9.2.2. Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire.....	214
9.2.3. Des flux d'échange importants avec la métropole Lyonnaise et avec l'Ain.....	215
9.2.4. Les actifs sortants parcourent moins de distance en 2012 qu'en 2007.....	218
9.2.5. Une utilisation importante des transports en commun pour les déplacements domicile-travail à destination de la métropole lyonnaise.....	218
9.2.6. Une part modal des transports en commun pour les déplacements domicile-travail qui est en augmentation.....	219
9.3. LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS.....	222
9.4. LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	222
9.4.1. Le transport départemental.....	222
9.4.2. Le transport ferroviaire.....	223
9.4.3. Le réseau Libellule.....	225
9.4.3.1. Présentation du réseau.....	225

9.4.3.2. Une fréquentation du réseau dont l'augmentation est plus rapide que l'offre.....	226
9.4.3.3. Des ratios physiques et financiers dont l'évolution est positive, mais avec un coût plus important pour les acteurs locaux.....	226
9.4.3.4. Une bonne efficacité au regard du nombre de kilomètres offerts par habitant du Périmètre de Transport Urbain.....	227
9.4.3.5. Une bonne efficacité de l'offre au regard de la fréquentation.....	228
9.4.3.6. Une bonne adéquation entre l'offre et la demande.....	228
9.4.3.7. Une organisation des services des agents roulants à optimiser.....	229
9.4.3.8. Des charges élevées d'exploitation par kilomètre réalisé.....	229
9.4.3.9. Mais une bonne efficacité en termes de fréquentation.....	230
9.4.3.10. Un bassin économique qui permet de dégager d'importantes ressources financières pour le réseau.....	231
9.4.3.11. Un réseau qui coûte cher aux collectivités.....	231
9.4.3.12. Une rentabilité du réseau dans la moyenne.....	232
<b>9.5. SYNTHÈSE.....</b>	<b>233</b>
<b>10. LES COMPOSANTES INFRASTRUCTURELLE ET CULTURELLE HORS SERVICES DE MOBILITÉ.....</b>	<b>235</b>
<b>10.1. UN HAUT NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS CONCENTRÉS SUR VILLEFRANCHE.....</b>	<b>235</b>
10.1.1. Villefranche détient l'essentiel des équipements supérieurs d'infrastructure.....	235
10.1.2. Villefranche est un pôle d'équipement supérieur au sens de l'INSEE.....	235
10.1.3. Un bon niveau d'accès aux équipements, sauf pour les équipements intermédiaires....	238
10.1.4. Les communes les plus éloignées des équipements posent le problème de la vulnérabilité énergétique.....	238
<b>10.2. FORMATION ET ENSEIGNEMENT : VERS UN DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UN ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RENFORCÉE?.....</b>	<b>242</b>
10.2.1. L'enseignement primaire.....	242
10.2.2. L'enseignement secondaire.....	242
10.2.3. L'offre en formation continue.....	242
10.2.4. Une offre modeste en enseignement supérieur.....	243
10.2.5. Le développement de l'enseignement supérieur est pourtant un atout pour les villes moyennes.....	243
10.2.6. Quelle place pour la CA Villefranche Beaujolais Saône au regard des ambitions portées par la RUL ?.....	243
10.2.7. Des pistes de développement dans le domaine de l'enseignement et de la formation ?	244
<b>10.3. UNE ATTRACTIVITÉ CULTURELLE À DÉVELOPPER À PARTIR DE BASES DÉJÀ SOLIDEMENT ÉTABLIES.....</b>	<b>244</b>
10.3.1. L'attractivité culturelle : un concept essentiel pour l'attractivité des territoires.....	244
10.3.2. Une offre culturelle intéressante dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	245
10.3.2.1. Des équipements structurants.....	245
10.3.2.2. Des manifestations culturelles de qualité.....	246
10.3.2.3. Une offre de proximité élargie.....	247
10.3.2.4. Des structures associatives, des partenariats, des synergies.....	247
10.3.3. L'entrée dans le pôle métropolitain est une occasion de renforcer l'animation et l'attractivité culturelles de la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	248
10.3.4. Le bénéfice culturel de l'entrée dans le pôle métropolitain sera amplifié par une encore plus grande implication locale dans le domaine de la culture.....	248
<b>10.4. SYNTHÈSE.....</b>	<b>250</b>
<b>11. UNE INFLUENCE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE SUR L'AGGLOMÉRATION DE VILLEFRANCHE.....</b>	<b>253</b>
<b>11.1. UNE PERTE DE SON STATUT D'AIRE URBAINE AUTONOME, MAIS DÉJÀ SOUS INFLUENCE LYONNAISE.....</b>	<b>253</b>
<b>11.2. QUI ENTRAÎNE UNE PERTE DE STATUT DE VILLE MOYENNE, CONSTITUTIVE D'UNE ARMATURE NATIONALE DE TROISIÈME NIVEAU.....</b>	<b>253</b>

11.3. VILLEFRANCHE : UNE VILLE UNIQUEMENT ET FORTEMENT CONNECTÉE À LYON AU SEIN DU SYSTÈME URBAIN DE PROXIMITÉ LYON/SAINT-ÉTIENNE/GRENOBLE.....	254
11.4. MAIS UNE CONNEXION À DOUBLE SENS.....	254
11.5. UN DESTIN DE PÔLE-RELAIS OU DE SATELLITE DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE ?.....	256
11.6. OU UNE MISE EN RÉSEAU BASÉE SUR LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ?.....	256
11.7. QUI IMPLIQUE LA NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT DE POSTURE DE VILLEFRANCHE VIS À VIS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS.....	256
11.8. ... ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE....	257
11.9. SYNTHÈSE.....	259
<b>12. UNE IMAGE À AMÉLIORER EN LIEN AVEC LES POSSIBILITÉS DE VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES.....</b>	<b>260</b>
12.1. UNE IMAGE GLOBALEMENT POSITIVE DE VILLEFRANCHE, MAIS.....	260
12.2. VILLEFRANCHE IDENTIFIÉE EN PREMIER LIEU COMME LA CAPITALE DU BEAUJOLAIS....	261
12.3. MAIS LES ATOUTS DE VILLEFRANCHE SONT PLUTÔT MÉCONNUS.....	262
12.4. UNE IMAGE ASSEZ RURALE DE VILLEFRANCHE DE LA PART DES MÉTROPOLITAINS.....	262
12.5. LES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ MARQUENT L'ESPRIT DES LOCAUX.....	263
12.6. UNE DÉFAILLANCE D'IMAGE INSTITUTIONNELLE.....	264
12.7. SYNTHÈSE.....	265
<b>13. UNE POLARITÉ DONT LE STATUT DOIT ÊTRE RENFORCÉ AU SEIN DU SCOT BEAUJOLAIS.....</b>	<b>266</b>
13.1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES POLARITÉS .....	266
13.1.1. L'attractivité en termes d'emplois.....	266
13.1.2. Le niveau d'équipements.....	266
13.1.3. La limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun. .	267
13.1.4. Calcul des polarités.....	267
13.2. VILLEFRANCHE EST INCONTESTABLEMENT UNE POLARITÉ D'UN RANG TRÈS SUPÉRIEUR À CELUI DE TOUTES LES AUTRES.....	267
<b>14. LES PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE.....</b>	<b>272</b>
14.1. MONTER EN PUISSANCE SUR LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION PATRIMONIALE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.....	272
14.1.1. Pour une meilleure préservation de la biodiversité, en particulier de la richesse exceptionnelle du Val de Saône.....	272
14.1.2. Pour la préservation des structures paysagères fragiles menacées par le développement urbain.....	273
14.1.3. Pour la restauration de la qualité des cours d'eau, notamment en améliorant la qualité de l'assainissement.....	274
14.1.4. Pour la préservation de la ressource en eau potable.....	274
14.2. S'APPROPRIER DAVANTAGE LA THÉMATIQUE ÉNERGIE CLIMAT.....	275
14.3. VEILLER À NE PAS EXPOSER LES POPULATIONS FRAGILES LE LONG DES INFRASTRUCTURES QUI FONT L'OBJET DE DÉPASSEMENT DE VALEURS LIMITES D'ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES POLLUANTES.....	275
14.4. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DU SECTEUR VITICOLE DANS TOUTES SES PROBLÉMATIQUES ET SES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE.....	276
14.5. REMETTRE EN EXPLOITATION LES FRICHES VITICOLES.....	277
14.6. CONTINUER À POLARISER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DANS LES COMMUNES LES PLUS PROCHES DE LA GARE DE VILLEFRANCHE.....	277

14.6.1. Pour réduire la vulnérabilité énergétique en limitant les déplacements en voiture.....	277
14.6.2. Pour lutter contre une périurbanisation marquée qui va à l'encontre des orientations du SCOT et de la DTA.....	278
<b>14.7. RÉHABILITER L'HABITAT.....</b>	<b>278</b>
14.7.1. Pour réduire les consommations d'énergie.....	278
14.7.2. Pour lutter contre la vulnérabilité énergétique.....	279
14.7.3. Pour remettre à niveau une partie du parc manifestement inadapté.....	279
<b>14.8. REDYNAMISER LA CONSTRUCTION NEUVE DANS LA POLARITÉ 1 DE VILLEFRANCHE.....</b>	<b>279</b>
<b>14.9. ACCENTUER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE DENSIFICATION DES FORMES URBAINES, EN PARTICULIER DANS LA DEUXIÈME COURONNE.....</b>	<b>280</b>
<b>14.10. CONCEVOIR UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE À LA POPULATION VIEILLISSANTE, NOTAMMENT EN 1ÈRE COURONNE.....</b>	<b>280</b>
<b>14.11. METTRE EN PLACE UN PROGRAMME PLUS AMBITIEUX DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS L'ANCIENNE CAVIL.....</b>	<b>281</b>
<b>14.12. INTÉGRER LA RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DU QUARTIER DE BÉLIGNY DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLUih.....</b>	<b>281</b>
<b>14.13. DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAL EN 1ÈRE COURONNE.....</b>	<b>282</b>
<b>14.14. SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE.....</b>	<b>282</b>
<b>14.15. OPTIMISER LES POTENTIALITÉS RÉSIDUELLES DE FONCIER POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>283</b>
14.15.1. Faire du projet de l'Île Porte un véritable projet d'agglomération s'insérant dans une logique métropolitaine.....	283
14.15.2. Permettre le maintien et le développement des activités portuaires.....	283
14.15.2.1. <i>Au niveau du foncier.....</i>	<i>284</i>
14.15.2.2. <i>En préservant les accès routiers au port.....</i>	<i>284</i>
14.15.2.3. <i>Par une reconnaissance officielle du statut du port en lien avec les politiques nationales sur le développement de l'intermodalité.....</i>	<i>284</i>
14.15.3. Réhabiliter les locaux d'activités vacants de longue durée.....	284
<b>14.16. AXER D'AVANTAGE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES.....</b>	<b>285</b>
<b>14.17. STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE ET MAINTENIR LA COMPLÉMENTARITÉ CENTRE-VILLE/PÉRIPHÉRIE.....</b>	<b>285</b>
<b>14.18. FAIRE LE BILAN DU PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN ET LE RÉVISER.....</b>	<b>286</b>
<b>14.19. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN.....</b>	<b>286</b>
14.19.1. Dans le territoire urbain, faciliter l'accès aux pôles de transport en commun et réfléchir au traitement des coupures urbaines.....	286
14.19.2. Dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, valoriser les points d'arrêt des transports en commun.....	286
<b>14.20. RÉUSSIR L'EXTENSION DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN URBAIN À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SANS REMETTRE EN CAUSE L'EFFICIENCE DU RÉSEAU ACTUEL.....</b>	<b>287</b>
<b>14.21. DÉVELOPPER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....</b>	<b>287</b>
<b>14.22. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE L'ÉCO-CONSTRUCTION.....</b>	<b>288</b>
<b>14.23. AMPLIFIER LE BÉNÉFICE CULTUREL DE L'ENTRÉE DANS LE PÔLE MÉTROPOLITAIN PAR UNE IMPLICATION ENCORE PLUS FORTE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE.....</b>	<b>288</b>
<b>14.24. POSITIONNER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE EN JOUANT LE RÔLE DE PORTE D'ENTRÉE DU BEAUJOLAIS.....</b>	<b>289</b>

14.25. AMÉLIORER GLOBALEMENT LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ À UNE ÉCHELLE PLUS LARGE EN OPTANT POUR UNE MISE EN RÉSEAU BASÉE SUR LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ.....	290
14.25.1. La nécessité d'un changement de posture de Villefranche vis à vis du pôle métropolitain lyonnais.....	290
14.25.2. La nécessité du développement d'une culture de coopération inter-territoriale.....	291
14.26. AMÉLIORER L'IMAGE DE VILLEFRANCHE EN LIEN AVEC LES POSSIBILITÉS DE VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES.....	291
14.26.1. <i>En accroissant la notoriété de ses atouts</i> .....	291
14.26.2. <i>En confortant son image de capitale du Beaujolais en synergie avec l'ensemble du territoire du Beaujolais en termes de renommée et d'attractivité</i> .....	292
14.27. ACCORDER À VILLEFRANCHE UN RANG DE POLARITÉ DU SCOT INCONTESTABLEMENT SUPÉRIEUR À CELUI DE TOUTES LES AUTRES COMMUNES.....	292
<b>15. CONCLUSION.....</b>	<b>293</b>
<b>16. ANNEXES.....</b>	<b>297</b>
16.1. ANNEXE N°1 : COEFFICIENTS DE SPÉCIALISATION BRUTE OU RELATIVE.....	297
16.2. ANNEXE N°2 : LA PARTICIPATION À L'ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION DE L'AGGLOMÉRATION DE VILLEFRANCHE SUR SAÔNE EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE.....	298
16.3. ANNEXE N°3 : DÉTAIL DES ÉQUIPEMENTS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE.....	299
16.3.1. Les musées.....	299
16.3.2. Les théâtres.....	299
16.3.3. La musique.....	300
16.3.4. La médiathèque Pierre Mendès France de Villefranche.....	300
16.3.5. Le cinéma.....	301
16.3.6. L'association du Centre Culturel Associatif du Beaujolais.....	301
<b>17. ANNEXE N°4 : RAYONNEMENT DU THÉÂTRE DE VILLEFRANCHE. 302</b>	
<b>18. LES TROIS QUARTS DES ABONNÉS HABITENT LE RHÔNE.....302</b>	
<b>19. LE THÉÂTRE DE VILLEFRANCHE CONFORTE L'AGGLOMÉRATION DANS SON STATUT DE POLARITÉ 1 DU SCOT BEAUJOLAIS.....302</b>	
<b>20. LE RAYONNEMENT S'EXERCE MAJORITAIREMENT EN FONCTION DE LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE.....303</b>	
20.1. ANNEXE N°5 : ZOOM SUR LA COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER.....	304
20.1.1. Démographie.....	304
20.1.1.1. <i>Un poids important de population</i> .....	304
20.1.1.2. <i>Un taux d'évolution important pour une commune de la 1ère couronne de Villefranche</i> .....	304
20.1.1.3. <i>Une attractivité plus grande qu'en moyenne dans la 1ère couronne</i> .....	304
20.1.1.4. <i>Une érosion du dynamisme démographique</i> .....	305
20.1.1.5. <i>Mais le plus gros volume de population accueillie entre 2007 et 2012 après Villefranche</i> .....	306
20.1.1.6. <i>Un début de vigilance qui semble nécessaire au regard du vieillissement de la population</i> .....	306
20.1.2. Construction neuve et logements.....	307
20.1.2.1. <i>Un rythme de construction plutôt important</i> .....	307
20.1.2.2. <i>Un dynamisme de la construction important au regard du reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône</i> .....	307
20.1.2.3. <i>Pas de renouvellement du parc</i> .....	308

20.1.2.4. Une construction neuve qui se fait essentiellement sous forme de logements collectifs.....	309
20.1.2.5. Une faible consommation foncière par logement.....	310
20.1.2.6. Une très faible vacance dans le parc de logements.....	311
20.1.2.7. Un taux élevé de locataires HLM.....	312
20.1.2.8. Qui impliquent des revenus modestes.....	313
20.1.3. Emploi et économie.....	313
20.1.3.1. La commune du Val de Saône qui compte le moins d'emplois.....	313
20.1.3.2. Un faible dynamisme économique.....	314
20.1.3.3. Une commune plutôt résidentielle.....	314
20.1.3.4. Une sphère présentielle proportionnellement importante.....	315
20.1.3.5. Mais un recul de la sphère présentielle.....	315
20.1.3.6. Des secteurs de l'industrie, de l'administration, de l'enseignement de la santé et de l'action sociale bien représentés.....	316
20.1.3.7. Un certain dynamisme du secteur industriel, contrairement à ceux de la construction, du commerce, des transports et des services divers.....	317
20.1.3.8. Des fonctions résidentielles très développées.....	317
20.1.3.9. Les emplois métropolitains contribuent à hauteur de 31% au solde positif des emplois.....	318
20.1.4. Déplacements domicile-travail.....	319
20.1.4.1. Des flux plus importants que ne l'explique le déséquilibre entre emplois et actifs.....	319
20.1.4.2. Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire.....	320
20.1.4.3. Des flux d'échange importants avec la métropole Lyonnaise et avec le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	320
20.1.4.4. Une augmentation du flux sortant vers la métropole lyonnaise hors Lyon et Villeurbanne et vers la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Villefranche.....	322
20.1.4.5. Une faible part modale des transports en commun sauf pour la destination de la métropole lyonnaise.....	322
20.1.5. Quelle polarité pour Jassans-Riottier dans le SCOT du Beaujolais ?.....	323

## Index des cartes

Carte 1: EPCI étudiés.....	26
Carte 2: Sous-territoires d'études au titre de l'habitat et de la construction neuve.....	28
Carte 3: Sous-territoires d'études au titre de l'emploi et de l'économie.....	29
Carte 4: Situation.....	30
Carte 5: Bassins de vie.....	31
Carte 6: Périmètre du projet agro-environnemental et climatique du Val de Saône.....	34
Carte 7: Espaces naturels patrimoniaux.....	37
Carte 8: Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	38
Carte 9: Unités paysagère et occupations du sol prépondérantes.....	42
Carte 10: Taux de boisement en 2013.....	43
Carte 11: Bassins versants et principaux cours d'eau.....	44
Carte 12: Zones vulnérables aux nitrates.....	46
Carte 13: Points de captage et Aires d'Alimentation de Captage.....	49
Carte 14: Consommation d'énergie par habitant selon les EPCI en 2012.....	52
Carte 15: Revenu fiscal du 1er quartile en 2010.....	60

Carte 16: Taux d'effort énergétique pour le logement et les déplacements domicile-travail pour les 25% ménages les plus pauvres en 2010.....	61
Carte 17: Double vulnérabilité énergétique en 2010.....	61
Carte 18: Niveau de vulnérabilité brute en 2010.....	61
Carte 19: Communes sensibles à la qualité de l'air et Plan de Protection de l'atmosphère. .	69
Carte 20: Pollution atmosphérique liée au dioxyde d'azote.....	71
Carte 21: Pollution atmosphérique liée aux particules fines.....	72
Carte 22: Pollution atmosphérique liée aux particules très fines.....	73
Carte 23: Pollution atmosphérique liée à l'ozone.....	74
Carte 24 : Zoom de la pollution en particules fines sur les communes de Villefranche, Arnas, Limas et Jassans-Riottier(2015).....	75
Carte 25 : Zoom de la pollution en dioxyde d'azote sur les communes de Villefranche, Arnas, Limas et Jassans-riottier(2015).....	75
Carte 26: Zoom de la pollution en particules très fines sur les communes de Villefranche, Arnas, Limas et Jassans-riottier(2015).....	76
Carte 27 : Evolution démographique entre 2007 et 2012 selon les EPCI dans le Rhône et ses territoires limitrophes.....	82
Carte 28: Evolution démographique entre 2007 et 2012.....	83
Carte 29: Evolution démographique entre 2007 et 2012.....	84
Carte 30: Evolution démographique entre 2007 et 2012 due au solde migratoire.....	85
Carte 31: Part des ménages avec enfant(s).....	87
Carte 32: Les ménages de moins de 25 ans en 2013 selon les EPCI.....	88
Carte 33: Part des 60-74 ans en 2012.....	91
Carte 34: Part des 75 ans et plus en 2012.....	92
Carte 35: Taux de construction neuve entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2013.....	95
Carte 36 : Part de la construction neuve dans l'évolution du nombre de logements entre 2007 et 2012.....	99
Carte 37 : Part des différentes formes urbaines dans la construction neuve de 2006 à 2013 .....	102
Carte 38 : Consommation foncière moyenne par logement supplémentaire entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2012 dans les EPCI au 1er janvier 2013.....	104
Carte 39: Consommation foncière moyenne par habitant supplémentaire entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2012 dans les EPCI au 1er janvier 2013.....	105
Carte 40: Consommation foncière par logement construit entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2012.....	108
Carte 41: Taux de vacance en 2012.....	114
Carte 42: Evolution du taux de vacance entre 2007 et 2012.....	115
Carte 43: Statut d'occupation en 2012.....	120
Carte 44: Part des locataires HLM en 2012.....	121
Carte 45: Localisation du 1er choix de la demande en logement social.....	125
Carte 46: Revenu fiscal par unité de consommation en 2012.....	129

Carte 47: Taux de pauvreté en 2012.....	134
Carte 48: Origine des acquéreurs de maisons ou terrains à bâtir en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014.....	136
Carte 49 : Origine des acquéreurs d'appartements en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014 .....	137
Carte 50: Situation actuelle du quartier de Belleroche.....	139
Carte 51: Situation actuelle du quartier de Béligny.....	141
Carte 52: Situation actuelle du quartier du Garet.....	142
Carte 53: Evolution de l'emploi entre 2007 et 2012.....	150
Carte 54: evolution de l'emploi entre 2007 et 2012 selon les EPCI.....	151
Carte 55: Composante structurelle de la croissance de l'emploi entre 2007 et 2012.....	153
Carte 56: Composante locale de la croissance de l'emploi entre 2007 et 2012.....	154
Carte 57: Part des 29 secteurs les plus fragiles dans l'emploi salarié prive de la base productive.....	156
Carte 58: Evolution du ratio emplois sur actifs ayant un emploi entre 2007 et 2012.....	159
Carte 59: Typologie des communes selon les secteurs d'activités en 2012.....	163
Carte 60: Typologie des emplois par fonctions économiques en 2012.....	168
Carte 61: zone d'influence de Villefranche.....	178
Carte 62: Commerces alimentaires en 2014 répertoriés par l'INSEE.....	180
Carte 63: Commerces non alimentaires répertoriés par l'INSEE.....	182
Carte 64: Hiérarchie des îles commerciales selon le chiffre d'affaire.....	183
Carte 65: Locaux commerciaux commencés entre 2005 et 2014.....	185
Carte 66: Orientation technico-économique des exploitations agricoles par commune en 2010.....	201
Carte 67: Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utilisée entre 2000 et 2010 selon les territoires du Beaujolais viticole.....	202
Carte 68: Flux domicile travail supérieurs à 400 déplacements d'origine ou à destination de la CA Villefranche Beaujolais Saône en 2007.....	213
Carte 69: Flux domicile travail supérieurs à 400 déplacements d'origine ou à destination de la CA Villefranche Beaujolais Saône en 2012.....	214
Carte 70: Part des actifs utilisant les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail en 2012.....	217
Carte 71: Part des actifs travaillant dans la métropole lyonnaise qui utilisent les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail en 2012.....	218
Carte 72: Plan es lignes régulières des cars du Rhône pour la saison 2016-2017.....	221
Carte 73: Le réseau Libellule.....	223
Carte 74: Pôles d'équipements en 2014 au sens de l'INSEE.....	234
Carte 75: Temps d'accès au pôle d'équipements de proximité le plus proche en 2014.....	236
Carte 76 : Temps d'accès au pôle d'équipements intermédiaire le plus proche en 2014....	237
Carte 77 : Temps d'accès au pôle d'équipements supérieur le plus proche en 2014.....	238
Carte 78: Polarités calculées selon le critère de l'attractivité de l'emploi.....	265



Carte 79: Polarités calculées selon le critère niveau d'équipements.....	266
Carte 80: Polarités calculées selon le critère limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun.....	267
Carte 81: Polarités calculées suivant les trois critères.....	268

## Index des diagrammes

Diagramme 1: Evolution des consommations d'énergie entre 1990 et 2013 (indice base 100 en 1990) selon les EPCI du SCOT Beaujolais.....	51
Diagramme 2: Evolution des consommations énergétiques par secteurs entre 1990 et 2013 dans la CA Villefranche Beaujolais S aône.....	53
Diagramme 3: Consommation d'énergie finale en 2012 par secteur selon les EPCI du SCOT Beaujolais.....	54
Diagramme 4: Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 1990 et 2013 (indice base 100 en 1990) dans les EPCI du SCOT Beaujolais.....	55
Diagramme 5: Emissions de Gaz à Effet de Serre en 2012 par secteurs d'activité dans les EPCI du SCOT Beaujolais.....	55
Diagramme 6: Répartition de la production d'énergie renouvelable par filières en 2013.....	58
Diagramme 7: Part de l'énergie renouvelable produite sur l'énergie consommée entre 2005 et 2013.....	59
Diagramme 8: Répartition en % des émissions.....	65
Diagramme 9: Répartition en %.....	65
Diagramme 10: Détail des émissions du chauffage.....	66
Diagramme 11 : Détail des émissions.....	66
Diagramme 12: 2missions de particules fines par type de chauffage au bois dans la CAVBS en 2014.....	67
Diagramme 13: Part des émissions des polluants principaux par mode de transport dans la CAVBS en 2014.....	68
Diagramme 14: Part des émissions des polluants principaux par mode de transport dans le Rhône et la métropole en 2014.....	68
Diagramme 15: Taux annuel moyen d'évolution démographique de 1968 à 2012 dans la Ca Vilefranche Beaujolais Saône.....	81
Diagramme 16: Evolution démographique entre 2007 et 2012 due aux soldes naturel et migratoire selon les territoires.....	84
Diagramme 17: Part de la population âgée selon les tranches d'âge et les territoires en 2012.....	89
Diagramme 18: Evolution en points de la population âgée entre 2007 et 2012 par tranche d'âge et selon les territoires.....	89
Diagramme 19: Part de la population âgée selon les tranches d'âge et les secteurs de la CAVBS en 2012.....	90

Diagramme 20: Evolution en points de la population âgée entre 2007 et 2012 par tranche d'âge et selon les secteurs de la CAVBS.....	90
Diagramme 21: Dynamisme de la construction neuve entre 2007 et 2014 selon les territoires .....	94
Diagramme 22: Nombre de logements commencés de 2008 à 2013.....	96
Diagramme 23: Part des différentes formes urbaines dans la construction neuve de 2007 à 2014 selon les territoires d'étude.....	101
Diagramme 24: Consommation foncière par logement construit entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2013 selon les territoires d'étude.....	107
Diagramme 25: Evolution de la consommation foncière par logement entre les périodes 1999-2006 et 2007-2013 selon les territoires d'étude.....	107
Diagramme 26: Evolution des prix moyens au m2 des appartements.....	112
Diagramme 27: Durée de la vacance dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	116
Diagramme 28: Répartition des logements vacants selon l'année de construction en 2013 .....	117
Diagramme 29: Taux de vacance en 2013 dans la CA Villefranche Beaujolais Saône selon le niveau de confort.....	118
Diagramme 30: Statut d'occupation selon les territoires d'étude en 2012.....	119
Diagramme 31: Evolution (en points) de la part de locataires HLM dans les résidences principales en 2012.....	122
Diagramme 32: Profil comparé des demandeurs/attributaires/occupants.....	126
Diagramme 33 : Profil des demandeurs.....	126
Diagramme 34: Profil des emménagés récents.....	132
Diagramme 35 : Répartition des acquéreurs de maisons ou de terrains à bâtir en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014 selon la catégorie socio-professionnelle.....	133
Diagramme 36: Répartition des acquéreurs d'appartements en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014 selon la catégorie socio-professionnelle.....	133
Diagramme 37: Taux annuel moyen d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 selon les territoires.....	149
Diagramme 38: Nombre d'emplois proposés pour un actif ayant un emploi selon les territoires en 2012.....	157
Diagramme 39: Evolution du ratio emplois sur actifs ayant un emploi entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude (en points).....	158
Diagramme 40: Répartition des emplois pas sphères d'activités en 2012 selon les territoires .....	160
Diagramme 41: Evolution des emplois entre 2007 et 2012 selon les sphères d'activités et les territoires.....	161
Diagramme 42: Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2012 selon les territoires .....	162
Diagramme 43: Evolution des emplois du secteur agricole entre 2007 et 2012 selon les territoires.....	164
Diagramme 44: Evolution des emplois du secteur industriel entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	165

Diagramme 45: Evolution des emplois du secteur de la construction entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	165
Diagramme 46: Evolution des emplois du secteur du commerce, des transports et des services divers entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	166
Diagramme 47: Evolution des emplois du secteur administation/enseignement/santé et action sociale entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	166
Diagramme 48: Répartition des emplois par fonctions en 2012 selon les territoires.....	167
Diagramme 49: Evolution des emplois par fonctions entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	169
Diagramme 50: Evolution des emplois des fonctions résidentielles entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	170
Diagramme 51: Evolution des fonctions productives et transversales entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	171
Diagramme 52 : Répartition du solde positif des emplois entre 2007 et 2012 selon les grandes fonctions économiques.....	173
Diagramme 53 : Détail de la répartition du solde négatif des emplois par fonctions entre 2007 et 2012.....	174
Diagramme 54: Evolution des surfaces des locaux commerciaux entre 2000 et 2010.....	184
Diagramme 55: Trafic du port de Villefranche.....	187
Diagramme 56 : Répartition de l'hébergement touristique en 2016 selon les EPCI du SCOT Beaujolais.....	192
Diagramme 57: Répartition de l'offre hôtelière selon le classement étoilé dans la CA villefranche Beaujolais Saône en 2016.....	192
Diagramme 58: Répartition des exploitations et des surface agricoles utilisées selon les orientations technico-économiques dans la CA Vilefranche Beaujolais Saône en 2010....	200
Diagramme 59: Répartition des chefs d'exploitations par tranche d'âge en 2000 et 2010 dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	204
Diagramme 60: Evolution des parts modales de transport pour les déplacements des habitants de l'ancienne CAVII à destination du SCOT de l'agglomération lyonnaise ou de Lyon/Villeurbanne.....	210
Diagramme 61: Evolution des flux de déplacements domicile travail entre 2007 et 2012 de la CA Villefranche Beaujolais Saône.....	211
Diagramme 62: Nombre de kilomètres offerts par habitant du Périmètre de Transport Urbain (CAVBS).....	224
Diagramme 63: Nombre de voyages réalisés sur le réseau par habitant du PTU.....	225
Diagramme 64: Nombre de voyages réalisés sur le réseau par kilomètre offert.....	225
Diagramme 65: Nombre de kilomètres effectués par agent roulant.....	226
Diagramme 66: Charges d'exploitation par kilomètre réalisé.....	227
Diagramme 67: Charges d'exploitation par voyage réalisé.....	227
Diagramme 68: Produit du VT (ramené à un 1%) par habitant du PTU.....	228
Diagramme 69: Participation des collectivités locales à l'exploitation par habitant du PTU.....	229
Diagramme 70: Produit du trafic total sur les charges d'exploitation.....	229
Diagramme 71: Perception de l'image de Villefranche selon le lieu de résidence.....	257

Diagramme 72: Répartition des réponses selon la proposition symbolisant le plus Villefranche et selon les territoires de résidence.....	259
Diagramme 73: Répartition des propositions symbolisant le plus Villefranche selon la perception négative ou positive.....	260
Diagramme 74: Lieu de résidence des agents ayant répondu à l'enquête.....	295
Diagramme 75: Evolution démographique entre 2007 et 2012 pour Jassans-Riottier.....	302
Diagramme 76: Evolution en volume de la population de Jassans-Riottier entre 1968 et 2013 .....	303
Diagramme 77: Evolution en taux de la population de Jassans-Riottier entre 1968 et 2013 .....	303
Diagramme 78: Part de la population âgée à Jassans-Riottier en 2012.....	304
Diagramme 79: Evolution en points de la population âgée de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012.....	305
Diagramme 80: Dynamisme de la construction neuve de Jassans-Riottier entre 007 et 2014 .....	306
Diagramme 81: Répartition du parc de logements de Jassans-Riottier par année de construction.....	307
Diagramme 82: Typologie de la construction neuve à Jassans-Riottier du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014.....	307
Diagramme 83: Consommation foncière par logement à Jassans-Riottier sur les périodes 1999-2006 et 2007-2013.....	308
Diagramme 84: Evolution de la consommation foncière par logement à Jassans-Riottier entre les périodes 1999-2006 et 2007-2013.....	308
Diagramme 85: Taux de vacance dans le parc de logements de Jassans-Riottier en 2012 .....	309
Diagramme 86: Evolution en points du taux de vacance dans le parc de logements de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012.....	309
Diagramme 87: Répartition des logements par statut d'occupation à Jassans-Riottier en 2012.....	310
Diagramme 88: Evolution du taux de locataires HLM entre 2007 et 2012 à Jassans-Riottier .....	310
Diagramme 89: Répartition des ménages de Jassans-Riottier par tranches de revenus au regard du plafond HLM en 2013.....	311
Diagramme 90: Evolution de l'emploi entre 2007 et 2012 à Jassans-Riottier.....	312
Diagramme 91: Evolution du ratio emplois sur actifs ayant un emploi de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012.....	312
Diagramme 92: Répartition des emplois de Jassans-Riottier par sphères d'activités à Jassans-Riottier en 2012.....	313
Diagramme 93: Evolution des emplois de Jassans-Riottier par sphères d'activités entre 2007 et 2012.....	314
Diagramme 94: Répartition des emplois de Jassans-Riottier par secteurs d'activités en 2012 .....	314
Diagramme 95: Evolution des emplois de Jassans-Riottier par secteurs d'activités entre 2007 et 2012.....	315

Diagramme 96: Répartition des emplois de Jassans-Riottier par fonctions en 2012.....	316
Diagramme 97: Contribution des grandes fonctions au solde positif des emplois de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012.....	316
Diagramme 98: Contribution des grandes fonctions au solde négatif des emplois de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012.....	317
Diagramme 99: Evolution des flux de déplacements domicile travail pour la commune de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012.....	318
Diagramme 100: Répartition du flux domicile-travail sortant de Jassans-Riottier selon les destinations en 2012.....	319
Diagramme 101 :102: Répartition du flux domicile-travail entrant vers Jassans-Riottier selon les origines en 2012.....	319
Diagramme 101 :102: Répartition du flux domicile-travail entrant vers Jassans-Riottier selon les origines en 2012.....	319
Diagramme 103: Evolution des flux domicile-travail entre 2007 et 2012 des actifs de Jassans-Riottier en fonction de leur destination.....	320
Diagramme 104: evolution de la part des différents modes de transport pour les déplacements domicile travail des actifs de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012.....	321

## Index des tableaux

Tableau 1: Typologie communale de la vulnérabilité énergétique en 2010.....	62
Tableau 2: Concentration dans l'air des principaux polluants relevés à la station de Villefranche entre Juin 2015 et Mai 2016.....	68
Tableau 3: La population des 6 communes les plus peuplées en 2012.....	81
Tableau 4: Evolution démographique entre 2006 et 2011 selon les polarités du SCOT.....	86
Tableau 5: Dynamisme de la construction neuve entre le 1er janvier 1999 et le 1er janvier 2015 selon les territoires.....	96
Tableau 6 : Comparaison du rythme de construction entre le 1er janvier 1999 et le 1er janvier 2015 avec les orientations du SCOT Beaujolais.....	97
Tableau 7 : Part de la démolition/reconstruction dans la construction neuve entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2012 selon les territoires d'étude.....	98
Tableau 8: Comparaison de la part de démolition/reconstruction dans la construction neuve constatée entre 2006 et 2011 et les orientations du SCOT.....	100
Tableau 9: Comparaison de la part des différentes formes urbaines dans la construction neuve sur la période du 1er janvier 1999 au 1er janvier 2015 avec les orientations du SCOT Beaujolais.....	103
Tableau 10 : Evolution de la consommation foncière pour le logement entre les périodes 1999-2006 et 2007-2013 selon les territoires.....	106
Tableau 11: Prix du foncier et de l'immobilier en 2012 selon les territoires.....	111

Tableau 12: Taux de vacance en 2007 et 2012 selon les territoires d'étude.....	116
Tableau 13: Comparaison de la part des HLM dans la construction neuve entre 2006 et 2013 avec les orientations du SCOT Beaujolais.....	123
Tableau 14: Méthode de détermination du niveau de tension dans le parc HLM.....	123
Tableau 15: Tension dans le parc HLM.....	124
Tableau 16: Revenu fiscal médian par Unité de consommation en 2012.....	127
Tableau 17: Carte des anciens EPCI.....	128
Tableau 18: Part des ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond HLM en 2013.....	130
Tableau 19: Evolution des fonctions métropolitaines entre 2007 et 2012.....	169
Tableau 20 : Evolution des fonctions de l'économie résidentielle entre 2007 et 2012.....	170
Tableau 21: Evolution des fonctions productives entre 2007 et 2012.....	172
Tableau 22: Evolution des fonctions transversales entre 2007 et 2012.....	172
Tableau 23: Evolution des migrations alternantes, des emplois et des actifs ayant un emploi entre 2007 et 2012.....	211
Tableau 24: Evolution des distances et des temps de trajet domicile-travail entre 2007 et 2012 - Origine et destination A Villefranche Beaujolais Saône.....	215
Tableau 25 : Nombre d'actifs utilisant les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail en 2012 selon leur commune de résidence et leur commune de travail.....	215
Tableau 26: Distance et temps de trajet des déplacements domicile-travail des actifs de la CA Villefranche Beaujolais Saône en 2012, selon le mode de transport utilisé.....	216
Tableau 27: Gamme des équipements en 2014 au sens de l'INSEE.....	233

## 1. Introduction :

### 1.1. Contexte et enjeux

L'agglomération de Villefranche occupe un statut particulier dans l'organisation multipolaire de l'aire métropolitaine lyonnaise définie par la DTA. Elle appartient au deuxième niveau d'armature, composée de pôles aux identités propres et dont le développement se nourrit pour partie de l'activité des grands pôles de Lyon et Saint Etienne (deux des trois grands pôles structurants du premier niveau d'armature avec l'agglomération de Nord Isère), au même titre que Givors, Vienne, Ambérieu et pont de Chéruy.

A ce titre, la DTA préconise de conforter le pôle secondaire de Villefranche et lui confère un rôle important pour stabiliser le territoire urbanisé et lutter contre l'étalement urbain. Une priorité supplémentaire lui est accordée pour accueillir le développement résidentiel en raison du réseau de transport collectif urbain dont elle est dotée et de sa desserte par les transports ferroviaires régionaux. En tant que pôle d'équilibre, l'agglomération de Villefranche doit également jouer un rôle d'accueil privilégié du développement économique.

Cependant, le SCOT du Beaujolais, dans son exercice de polarisation de son territoire semble ne pas avoir accordé à Villefranche un niveau à la hauteur des ambitions de la DTA. Elle est certes classée en niveau de polarité 1, mais au même titre que Tarare. Or, cette petite ville, même si elle n'est pas incluse dans le périmètre de la DTA, relève plutôt du troisième niveau d'armature qu'elle définit, c'est à dire celle des petites villes ou bourgs-centres qui structurent l'espace à dominante plus rural, comme l'Arbresle. De plus, les tendances récentes montrent que le développement démographique considérable de l'agglomération Belleville/ Saint-Jean d'Ardières, pourtant classée en polarité 2 est clairement concurrentiel avec le développement considéré comme prioritaire de Villefranche. Cependant, si le SCOT Beaujolais ne prend pas suffisamment en considération l'agglomération de Villefranche, la réciproque est également vraie : Les élus de Villefranche participent peu aux réflexions et réunions du Syndicat mixte du SCOT.

D'autre part, l'agglomération de Villefranche semble souffrir d'un déficit de gouvernance et d'image depuis des années. Elle n'est pas véritablement porteuse de projets ambitieux et structurants pouvant lui conférer une plus grande attractivité. L'élargissement assez récent des quatre communes de l'ancienne CAVIL à l'actuelle communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône exacerbe cette question de la gouvernance en posant le problème de l'intégration d'un territoire beaucoup plus rural et aux dynamiques fondamentalement différentes. Le rôle de Jassans-Riottier par rapport à l'agglomération de Villefranche reste également à définir. La révision du PLUiH que la CA Villefranche Beaujolais Saône a lancée est l'occasion privilégiée d'aborder ces problèmes.

De plus, la CA Villefranche Beaujolais Saône vient d'intégrer le pôle métropolitain Lyonnais. Alors que la métropole a depuis longtemps développé des liens avec les autres membres du pôle métropolitain, ses relations avec Villefranche sont des plus ténues, en raison de la posture défensive que celle-ci a toujours adoptée vis à vis de l'agglomération lyonnaise. Ces relations sont donc véritablement à construire dans la perspective d'un enrichissement mutuel.

Enfin, les relations de l'Etat avec l'agglomération de Villefranche sont également peu développées, tant en termes de planification que de conseil territorial.

## **1.2. Objectifs de l'étude**

La présente étude devra apporter des éléments de connaissance et alimenter le dire de l'Etat dans la perspective :

- de contribuer aux débats qui auront lieu dans le cadre de la modification ou de la révision du SCOT Beaujolais, notamment pour inciter le syndicat Mixte à reconsidérer le statut et le rôle de l'agglomération de Villefranche au sein du SCOT ;
- de contribuer à la rédaction d'une note d'enjeu dans le cadre de la révision du PLUiH de la CA Villefranche Beaujolais Saône
- de permettre à la DDT et notamment au Service Territorial Nord de mieux dialoguer avec l'agglomération de Villefranche et de développer son rôle de conseil aux collectivités territoriales auprès de cette dernière

Elle devra également mettre en évidence les relations et les échanges à développer entre la métropole et l'agglomération caladoise afin que celle-ci trouve véritablement sa place dans le pôle métropolitain lyonnais.

## **1.3. Méthode utilisée**

Seront étudiés les thématiques classiques retenues à l'occasion des récents diagnostics territoriaux des CC Saône Beaujolais et Beaujolais Pierres Dorées :

- environnement (biodiversité, forêt, paysages, eau, énergie et vulnérabilité énergétique)
- démographie
- construction neuve
- habitat
- économie
- déplacements domicile-travail
- agriculture

Toutefois, des compléments seront apportés à ces thématiques et des thématiques supplémentaires seront abordées, qu'il semble indispensable d'étudier au regard de la taille et du contexte local de l'agglomération de Villefranche (en fonction des données disponibles) :

- environnement : problématiques qualité de l'air et énergies renouvelables
- économie : problématiques commerce et activité portuaire
- enseignement et formation
- culture
- tourisme
- transport, desserte en transports en commun

Certaines thématiques ont nécessité, en plus de l'analyse des données disponibles, des interviews avec certains interlocuteurs :

- Benoît Guillemont : Conseiller Territorial à la DRAC
- Florent Dupré : Responsable portuaire du port fluvial de Villefranche
- Claire Wantz : Chargée de mission territoires et thématiques de la métropole de Lyon
- Gérémy Tourtier : Chargé de mission au SEPAL
- Audrey Pages : Chargée de territoire à la Chambre d'Agriculture du Rhône
- Cédric Andrzejewski : chargé d'études économiques et territoriales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche.



Pour compléter l'analyse sur le port fluvial de Villefranche, les documents suivants ont été utilisés :

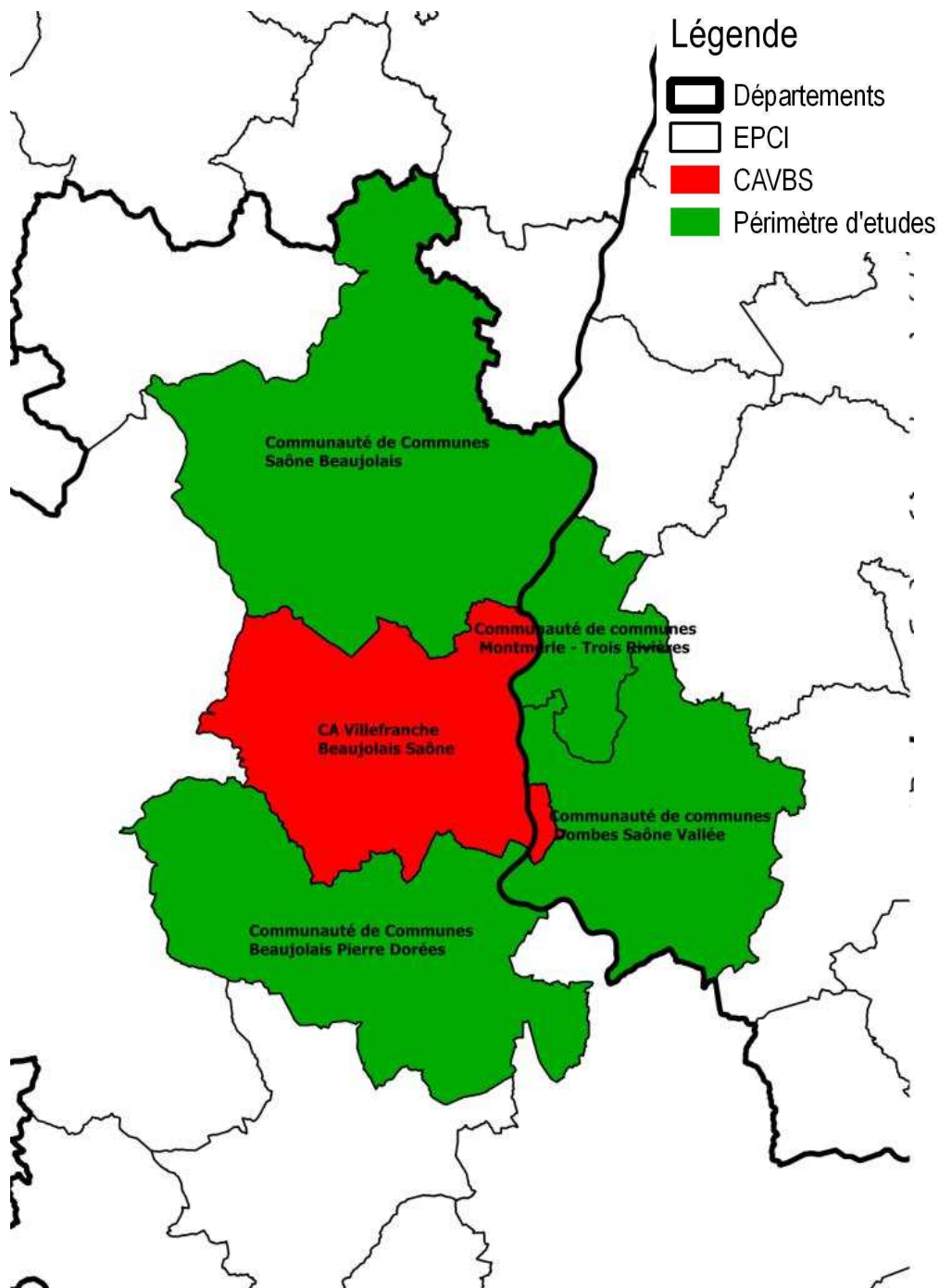
- le schéma portuaire du bassin Saône-Rhône-Méditerranée
- le schéma portuaire du pôle métropolitain lyonnais et de ses territoires d'influence
- le schéma de cohérence logistique de la RUL

## 2. Présentation du périmètre d'étude

Le territoire cible est celui de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Les territoires limitrophes suivants seront étudiés à titre de comparaison et pour analyser les éventuelles interactions :

- au Nord, la CC Saône Beaujolais Saône Beaujolais
- au Sud, la CC Beaujolais Pierres Dorées
- à l'Est, dans l'Ain, la CC Montmerle Trois Rivières et la CC Dombes Saône Vallée

Etant donnée la rupture géographique que constitue la Haute Vallée de l'Azergue, obstacle naturel aux échanges, aucun territoire ne sera étudié à l'Ouest (CC de l'Ouest rhôdanien).



**Carte 1: EPCI étudiés**

Pour l'analyse de la construction neuve et du logement la logique d'organisation urbaine a conduit, comme l'a fait l'observatoire de l'habitat de Ville franche à distinguer 2 sous-territoires dans le CA Villefranche Beaujolais Saône :

- la commune de Villefranche
- la 1ère couronne comportant les communes de Arnas, Limas, Gleizé, Jassans-Riottier, Saint-Georges de Reneins, Denicé, Lacenas et Liergues
- la 2ème couronne qui correspond au rest de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Pour l'analyse de l'emploi et de l'économie, la logique de concentration des emplois a conduit à retenir deux sous-territoires d'analyse :

- le Val de Saône comportant les communes de Villefranche, Arnas, Limas, Gleizé Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins
- le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Pour la lisibilité des diagrammes de l'étude , les différents EPCI ont été dénommés par leur sigle :

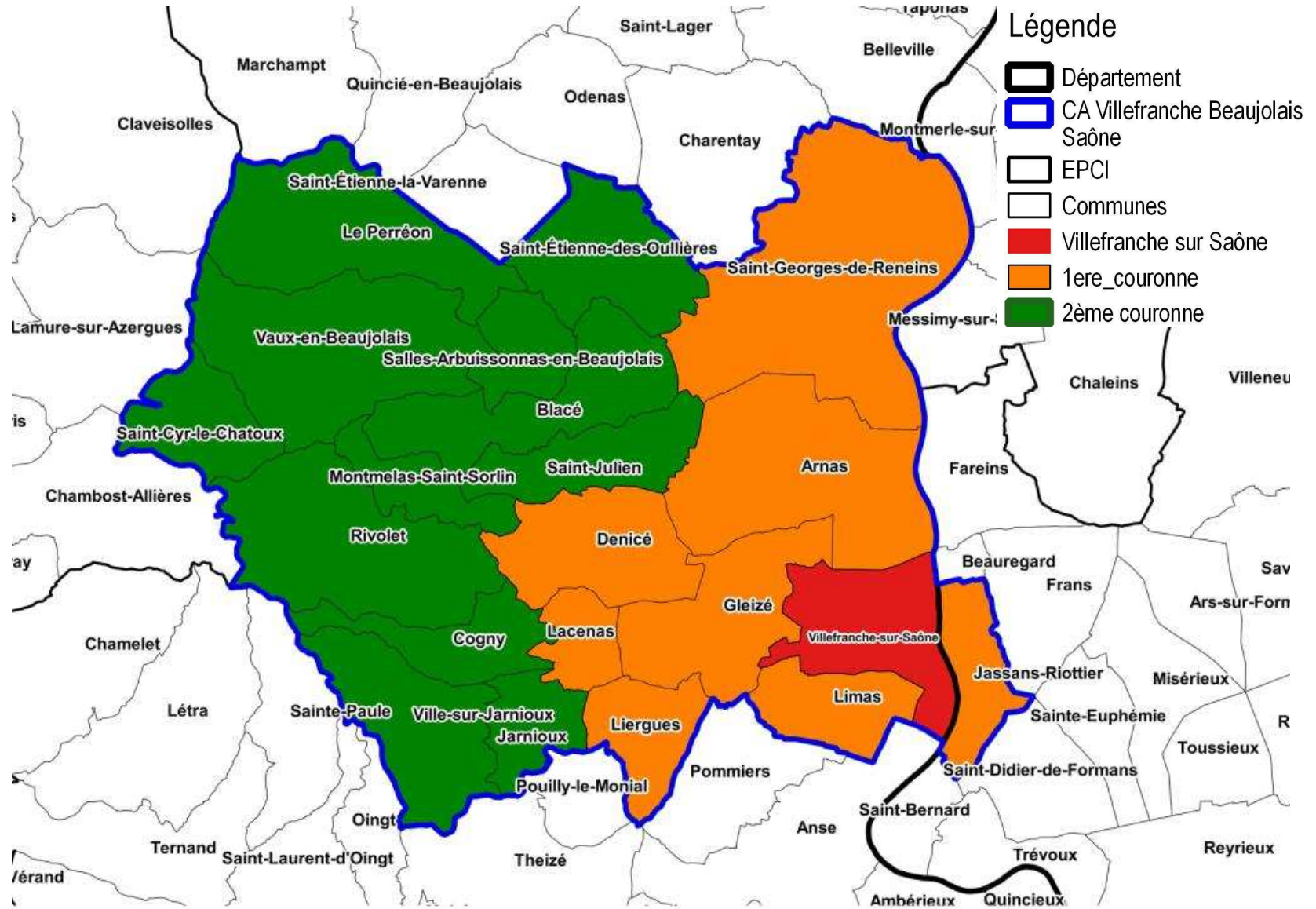
CAVBS : Communauté dd'agglomération Villefranche Beaujolais Saône-doubs

CCSB : Communauté de communes Saône Beaujolais

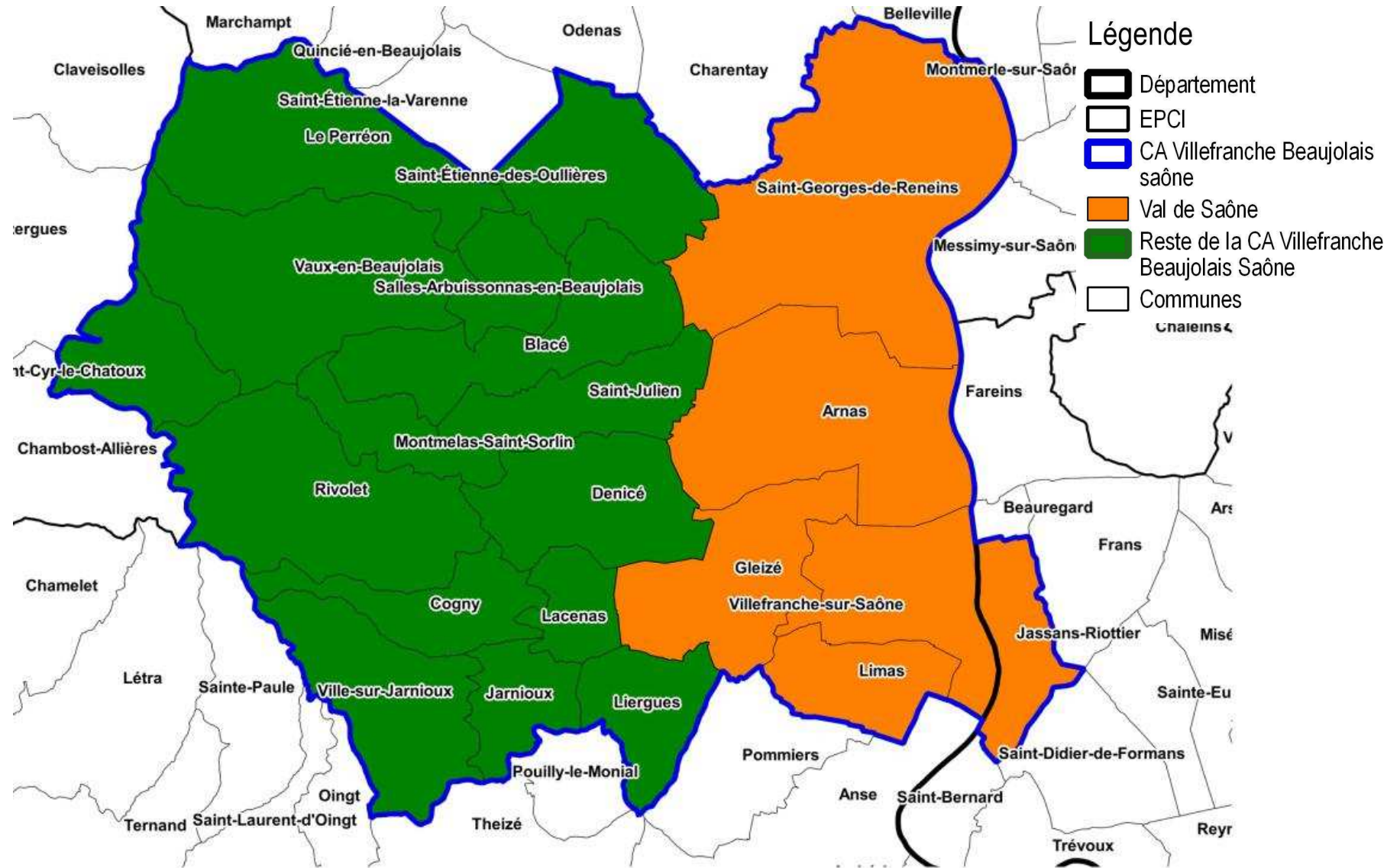
CCBPD : Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

CCMT : Communauté de communes Montmerle Trois Rivières

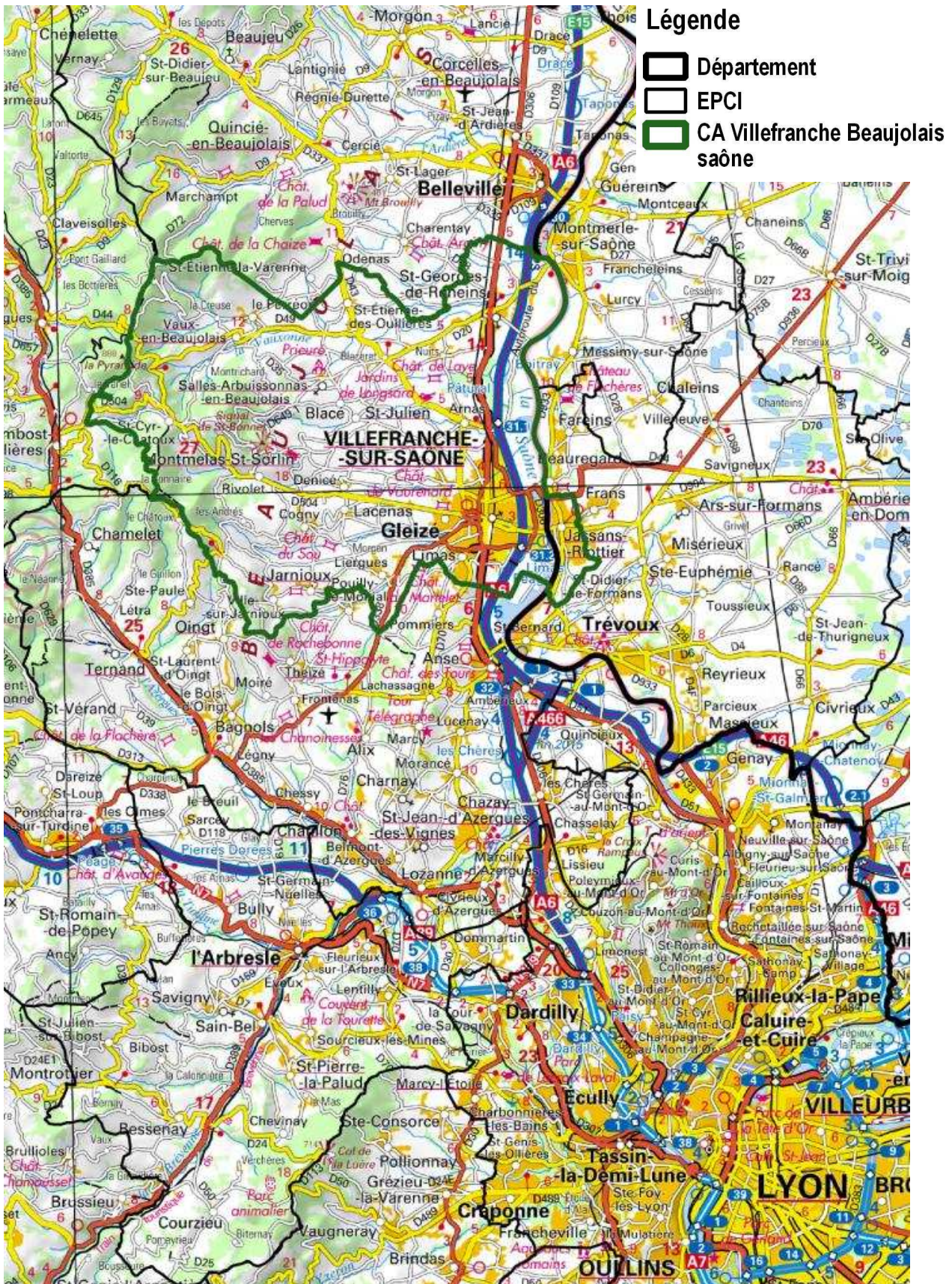
CCDSV : Communauté de communes Dombes Saône Vallée



**Carte 2: Sous-territoires d'études au titre de l'habitat et de la construction neuve**



**Carte 3: Sous-territoires d'études au titre de l'emploi et de l'économie**



Carte 4: Situation



Carte 5: Bassins de vie





## 3. Environnement

### 3.1. *Espaces naturels et biodiversité*

#### 3.1.1. Le Val de Saône : un territoire d'une grande richesse mais menacé

Le val de Saône se caractérise par une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Dans la prairie, des plantes rares abondent et de nombreux oiseaux nichent ou font escale pour les migrateurs, profitant de l'axe de communication que constitue le val de Saône entre le nord de l'Europe et la Méditerranée. La prairie est réputée pour ses oiseaux nicheurs tels que le courlis cendré, les passereaux ou le râle des genêts, emblème de la richesse du val de Saône. » Prairies, ripisylves et forêts alluviales, milieux aquatiques et systèmes bocagers constituent la richesse du val de Saône. L'abondance des différentes zones d'inventaires tels que les ZNIEFF de type I et II, zonages Natura 2000, espaces naturels sensibles, APPB (dans l'Ain), souligne l'importance écologique de ce territoire. La richesse du Val de Saône dans le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône est essentiellement concentrée sur les communes de Saint-Georges de Reneins et Arnas, les espaces naturels résiduels sur les communes très urbanisées de Villefranche et Limas étant très restreints. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie dans le Val de Saône des réservoirs de biodiversité et des espaces perméables aquatiques permettant la circulation des espèces. Les communes d'Arnas et surtout de Saint Georges de Reneins sont également concernées, selon le SRCE par deux corridors écologiques surfaciques à remettre en bon état, dont l'un assure la liaison entre l'Ain et le Rhône et l'autre frontalier avec la CC Saône Beaujolais. L'enjeu identifié est le maintien de ces continuités écologiques dans un secteur d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes

Le val de Saône est caractérisé par ses activités agricoles diversifiées : cultures, élevage bovins et maraîchage principalement. Une des principales composantes des surfaces agricoles sont les prairies naturelles, fauchées ou pâturées et haut-lieu de biodiversité pour de multiples espèces. Ces prairies inondables, exploitées de manière extensive et bénéficiant uniquement de la fertilisation naturelle liée aux crues, figurent parmi les plus diversifiées et les mieux conservées. Le maintien de ces prairies à l'équilibre fragile réside dans le maintien de l'élevage. Or ces dernières années, les prairies n'ont eu de cesse de régresser au profit de grandes cultures, principalement en monoculture de maïs. La disparition de ces milieux et une exploitation qui s'intensifie progressivement (fauches de plus en plus précoces, vitesses de fauches augmentées avec du matériel plus performant, pratique de la fauche de manière centripète) sont l'une des causes de la régression du rôle des genêts, espèce parapluie de cet écosystème.

En ce qui concerne les éléments connexes aux prairies, les haies sont aujourd'hui moins arrachées que par le passé, mais leur entretien n'est pas toujours réalisé de manière optimale. Une amélioration du mode d'entretien des mares (voire la création de nouvelles mares) pourrait également être préconisée.

Les Mesures agro-environnementales et climatiques constituent une opportunité pour le maintien et la préservation de la biodiversité dans le Val de Saône. Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (**MAEC**), aides directes aux exploitations, sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (remplacement des anciennes MAEt). Afin de

permettre l'accès à ces mesures aux exploitations chaque territoire volontaire doit porter un Projet Agro-Environnemental et Climatique qui doit être reconnu et dont l'objectif est :

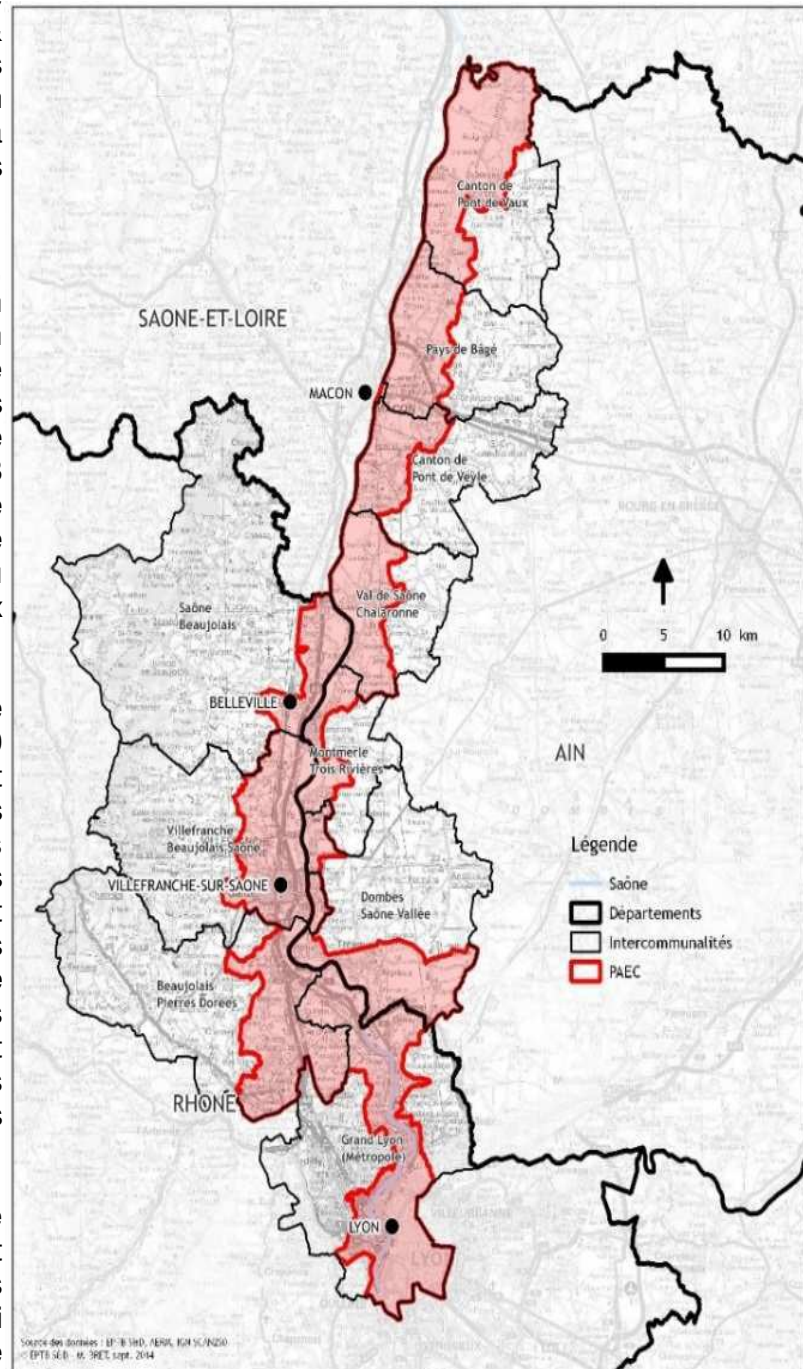
- de réaliser un diagnostic des enjeux agricoles et environnementaux du territoire
- de cibler les Mesures à proposer sur le territoire pour répondre aux enjeux
- de définir des actions en complément des MAEC (actions de démonstrations, échanges d'expérience, etc.)

L'Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB Saône & Doubs) impulse depuis plus de vingt ans des projets en faveur de la préservation des milieux aquatiques intégrant la dimension agricole dans chacune de ses démarches territoriales.

Sur le val de Saône en Rhône-Alpes, l'EPTB est ainsi en charge de l'animation d'un site Natura 2000 (dans l'Ain), d'un contrat vert et bleu et de l'animation de trois captages Grenelle (dont les captages de Beauregard et de la Plaine des Chères dans le Rhône). L'EPTB Saône Doubs a présenté sa candidature à un PAEC sur l'ensemble du val de Saône en Rhône-Alpes, en identifiant au sein de ce territoire des secteurs à enjeux prioritaires.

Le PAEC Val de Saône a été approuvé en 2014. Le nouveau dispositif 2015-2020 des mesures agro-environnementales et climatiques est mis en place sur les plaines du Val de Saône. Il concerne les élevages bovins viande et lait, les cultures, le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture. Principalement orientées sur le maintien ou la restauration de surfaces en herbe / prairies, les mesures ouvertes sur le Val de Saône visent également à adapter les traitements phytosanitaires en périphérie des aires d'alimentation de captage.

Jusqu'à sa scission avec la métropole, le Conseil Général s'impliquait fortement dans la gestion des espaces naturels sensibles du Val de Saône, offrant ainsi une opportunité supplémentaire de préservation et de valorisation de ces sites. Il est actuellement en train de refondre toute ses politiques, son organisation et sa manière de fonctionner. En attendant ils assurent le minimum de continuité par rapport aux politiques menées jusqu'à aujourd'hui, et il est difficile de savoir quel sera son nouveau positionnement vis à vis des Espaces Naturels Sensibles, même si l'on peut craindre un retrait de sa part.



**Carte 6: Périmètre du projet agro-environnemental et climatique du Val de Saône**

### 3.1.2. Les coteaux du Beaujolais viticole : un milieu peu propice à la biodiversité malgré des avancées

Dans le Beaujolais viticole, l'extension importante des surfaces en vigne a malheureusement fait disparaître des éléments propices à la biodiversité comme les haies, les zones enherbées et les mares et a engendré une forte pression des pesticides sur les milieux naturels.

Il subsiste peu d'espaces naturels remarquables (recensés aux inventaires des ZNIEFF ou préservés par la politique d'acquisition ou de conventionnement du Conseil Général dans les Espaces Naturels Sensibles), dont les landes du Beaujolais, sur la commune de Le Perréon, protégées par un arrêté de biotope mais menacées par la circulation de quads et de motos susceptibles de perturber la faune et la flore. Ces espaces naturels sont situés pour la plupart dans la frange Ouest du territoire, sur les contreforts des Monts du Beaujolais, là où les vignes ont laissé la place à la forêt en raison du relief plus accidenté qui rendent les terres moins facilement cultivables. C'est également dans ces franges que l'on trouve les cours d'eau d'intérêt écologique en bon état et à préserver, quelques réservoirs de biodiversité et l'essentiel des espaces perméables selon le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui plus est d'une forte perméabilité. Les espaces perméables assurent majoritairement la liaison entre les réservoirs de biodiversité et la cohérence de la trame verte et bleue en complément des corridors écologiques. Ils jouent un rôle clef pour les déplacements des espèces tant animales que végétales et les liens entre milieux. A la différence des réservoirs de biodiversité, reconnus pour leur grande richesse écologique, les espaces perméables sont globalement constitués par une nature plus ordinaire mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire.

L'intérêt des acteurs cynégétiques pour celui-ci peut favoriser une certaine vigilance de leur part quant au maintien de la biodiversité. Il s'est manifesté notamment dans le cadre du programme Agrifaune du Beaujolais.

Le programme Agrifaune découle d'une convention nationale rassemblant le monde agricole (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles – FNSEA- et Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture - APCA) et le monde cynégétique (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage -ONCFS - et Fédération National des Chasseurs - FNC) autour d'un objectif commun de développement agricole durable compatible avec la préservation et le développement du petit gibier.

En 2004, la modification des décrets des AOC du Beaujolais autorise une diminution du nombre de ceps par hectare (jusqu'à 5 000 ceps par hectare). Cette évolution réglementaire permet alors d'envisager la mise en place d'un couvert végétal nouveau au sein des parcelles de vigne restructurées. C'est à cette date que débute le partenariat entre la Chambre d'Agriculture- du Rhône et la Fédération des Chasseurs du Rhône, afin de mettre au point un mélange de graines pouvant répondre à l'ensemble des critères voulus :

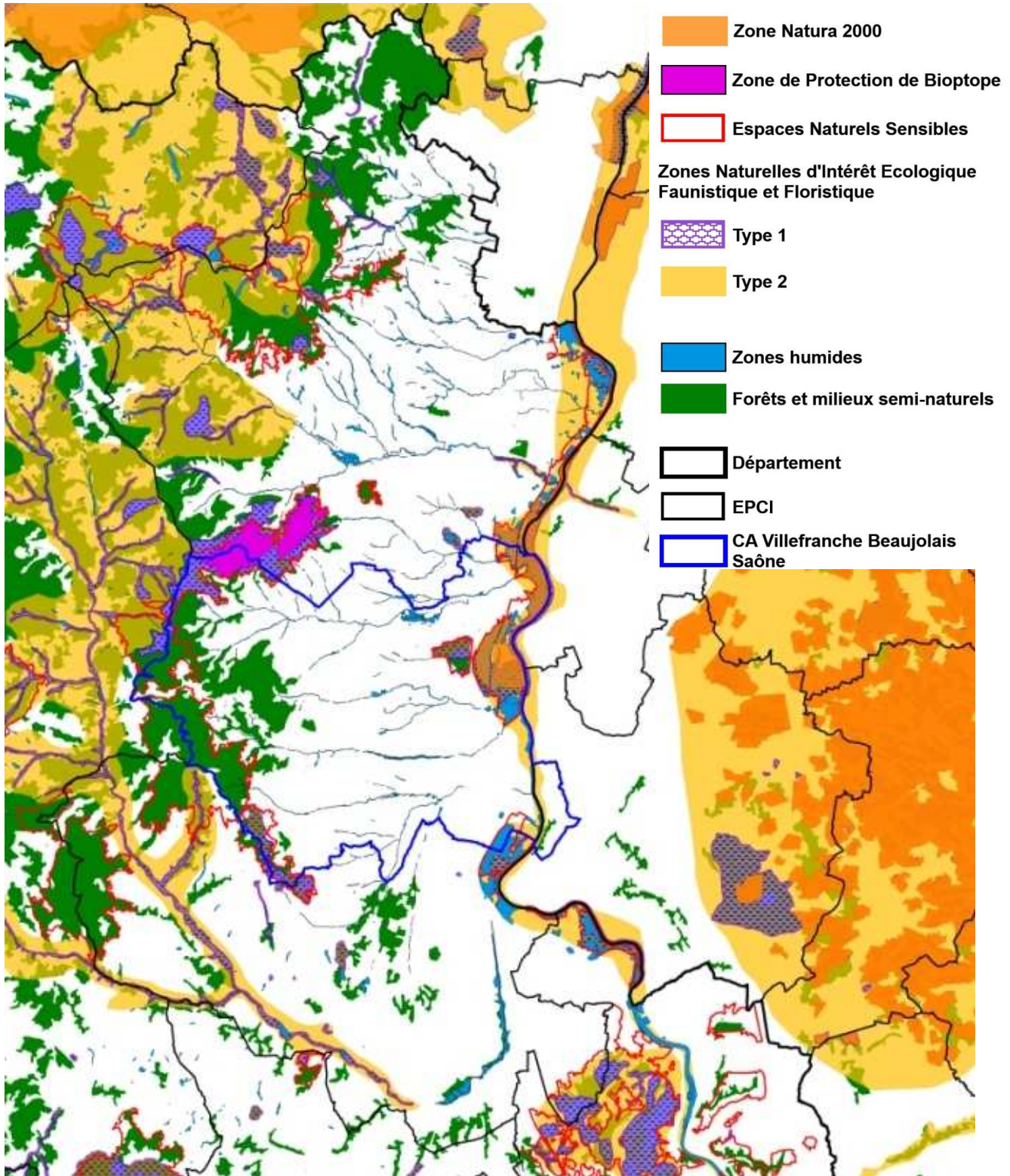
- occupant facilement et rapidement le sol en début de saison pour éviter les problèmes de ruissellement et d'érosion
- Fleurissant une grande partie de la saison
- Nourrissant toutes les catégories d'animaux (petite faune de plaine, pollinisateurs, polliniphages, arthropodes prédateurs etc.)
- Adapté en hauteur à la taille des rangs de vigne
- Adapté à la diversité des sols du Beaujolais
- Peu onéreux, facile à constituer et à planter

- Implanté pour plusieurs années.

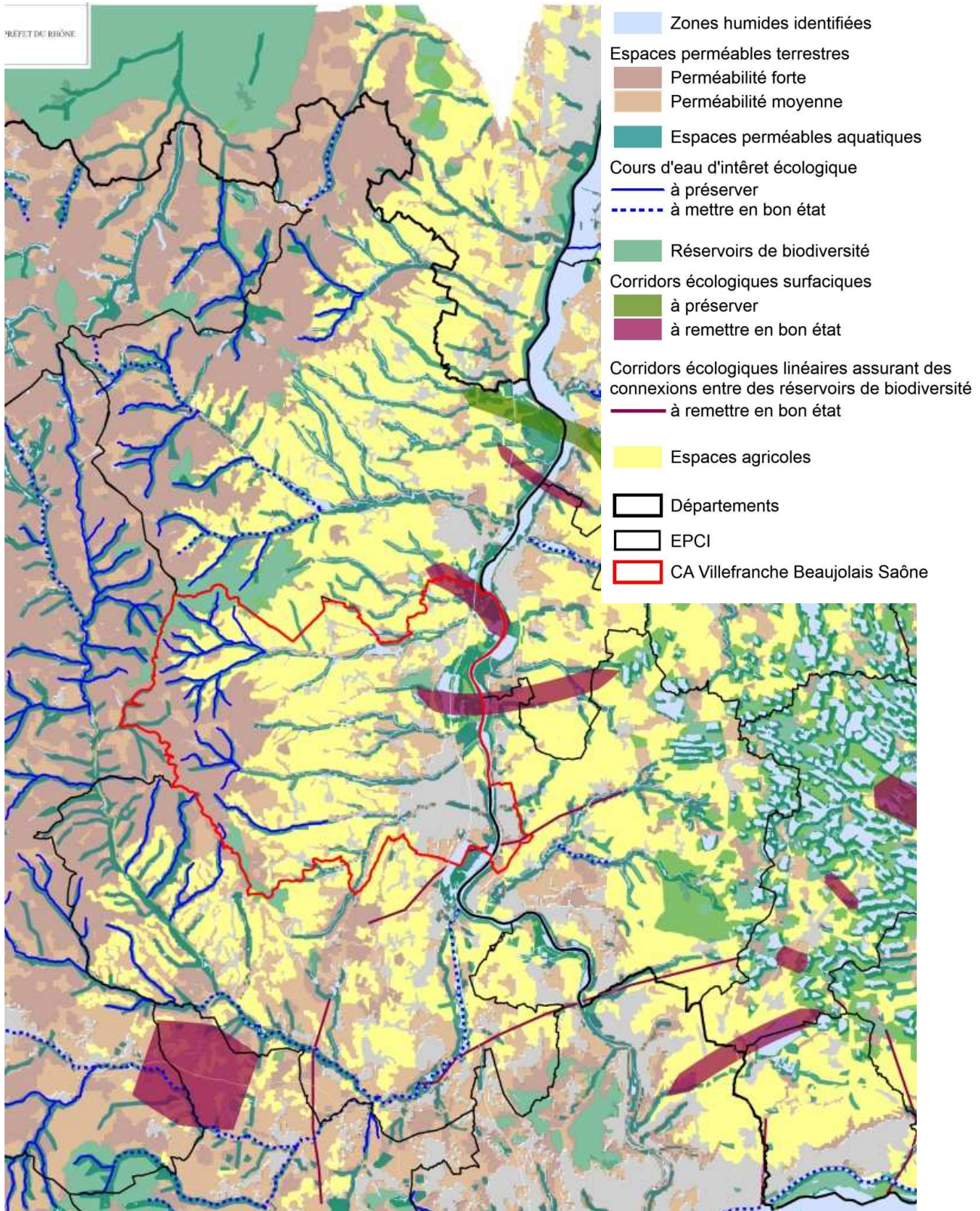
Les premières expérimentations sur les mélanges fleuris ont concerné la sélection de plantes adaptées à la vigne et la définition des techniques de mise en place (calendrier, densité de semis, travail du sol...). Au lancement du programme Agrifaune en Beaujolais, en 2008, les travaux se sont recentrés sur les mélanges fleuris, leur composition et leur potentialité dans les différentes situations de sols présentes dans le vignoble du Beaujolais. Avec le concours de nombreux viticulteurs, une cinquantaine d'espèces et 39 mélanges ont été semés sur plus de 60 sites différents répartis sur 22 communes du vignoble. Ces travaux ont permis d'aboutir en 2010 à la constitution d'un mélange de graines conciliant intérêts viticoles et biodiversité (mélange fleuri du commerce-, légumineuses, avoine, phacélie, sarrasin, crucifère et chicorée). En parallèle des expérimentations, des actions de sensibilisation (réunions d'information, visites d'essais, articles de presse...) et d'incitation (prise en charge de 2/3 du coût des graines par la Fédération des Chasseurs du Rhône et l'association de chasse locale) sont organisées chaque année sur tout le vignoble du Beaujolais.

Depuis 2011, les actions se sont recentrées sur un bassin-versant plus restreint, afin de pouvoir accentuer l'animation sur le terrain et d'évaluer plus finement les impacts des aménagements réalisés sur le milieu (cartographie de l'occupation du sol, comptages de la petite faune, identification de l'avifaune...). Le programme Agrifaune en Beaujolais s'est également ouvert à de nouveaux partenaires (Syndicat Mixte du Beaujolais, Syndicat Mixte des rivières du Beaujolais, CEMAGREF, IRSTEA, DDT du Rhône) afin d'élargir les compétences et l'expertise disponibles au sein du groupe. À ce jour, 25 associations de chasse locales ont commandé l'équivalent de 88 hectares de mélange fleuri semé en plein. En 2012, grâce à l'opération « Semis clé en main » proposé par la Fédération des Chasseurs du Rhône, 37 km de bandes fleuries ont été semées au printemps chez 16 viticulteurs volontaires répartis sur 9 communes. La dynamique instaurée autour des bandes fleuries en viticulture va se poursuivre sur le territoire, notamment à travers le programme Agrifaune. L'aménagement de l'espace agricole devrait continuer, mais il faut reconnaître que la crise viticole que traverse le vignoble depuis plusieurs années n'est pas favorable à une avancée rapide des projets.

Des essais ont été réalisées dans 22 communes du Beaujolais dont Blacé, Vaux en Beaujolais, Le Perréon et Saint-Etienne des Oullières dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.



**Carte 7: Espaces naturels patrimoniaux**



**Carte 8: Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Source : DREAL 2013

### 3.2. Les paysages

La majeure partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône est concernée par deux unités paysagères outre l'agglomération de Villefranche elle-même: Le Pays des Pierres dorées dans sa partie Sud et le Beaujolais des crus dans sa partie nord .

#### 3.2.1. La Vallée de la Saône en amont de Villefranche

Cette unité paysagère présente une agriculture de plaine, offrant un paysage très ouvert. C'est un territoire très artificialisé où se trouvent des territoires urbains importants.

Couloir géographique très aménagé, le val de Saône compte encore quelques prairies humides qui disparaissent peu à peu au profit du maraîchage intensif et de la maïs-culture, entraînant la dislocation des trames bocagères.

La Saône, axe structurant majeur du territoire demeure peu perceptible, isolée de la plaine par l'autoroute A6, la voie ferrée et la RD 306. Les paysages traditionnels qui lui sont associés font l'objet d'une protection (site classé du Val de Saône). Un PPRNi lui est associé "figeant" le développement urbain à proximité immédiate du lit.

En dehors de l'extraction de matériaux le site est peu exploité et peu mis en valeur. Quelques efforts de valorisation sont entrepris : réhabilitation des habitats, émergence lente d'activités de loisirs sur les berges de la rivière et les chemins de halage, vie fluviale, mais les élus ne se sont pas appropriés cette richesse.

Largement soumis à la pression urbaine du fait des infrastructures de transport structurantes et de la présence des agglomérations de Villefranche et de Belleville, le paysage du val de Saône en amont de Villefranche illustre l'intérêt d'articuler les espaces agricoles et les espaces urbains. La forte attractivité de la plaine induit une croissance urbaine importante aux dépens des espaces agricoles. L'étalement urbain y est perceptible autour des agglomérations de Belleville et de Villefranche.

L'enjeu pour cette unité paysagère est de ne pas passer de la famille des « paysages marqué par de grands équipements » à celle des « paysages émergents », qui relèvent plutôt d'une logique d'abolition de la distinction entre la ville et la campagne, en particulier dans la plaine, où les communes agricoles deviennent peu à peu des banlieues résidentielles, mais également des espaces convoités pour le développement économique. Si l'espace agricole dans les communes de Dracé et Taponas reste préservé d'un développement urbain en raison du Plan de Prévention du Risque inondation de la Saône, tel n'est pas le cas pour Belleville et Saint-Jean d'Ardières, ni même pour Corcelles en Beaujolais où la plaine a déjà été colonisée par une zone d'activités économiques..

#### 3.2.2. Le Beaujolais des crus

Structuré autour des vallées de rivières et des axes routiers transversaux, c'est un paysage de production qui révèle la géologie, mais aussi un paysage travaillé. Le vignoble crée un espace géométrique qui exprime la rigueur lié à la productivité. Il constitue la marque d'une identité villageoise et pittoresque.

Toute l'organisation de l'espace tourne autour de la mise en valeur des terres et de l'exploitation viticole : optimisation de l'agronomie des sols, exposition des vignes, utilisation

des pentes... Les vignes façonnent le paysage, selon une mosaïque végétale qui évolue en fonction des saisons ; terres à nu quand les vignes sont taillées, couleurs éclatantes dès que les jeunes feuilles se déploient puis quand le raisin arrive à maturité.

Le territoire est riche d'un patrimoine bâti et architectural de qualité, même si les bourgs n'offrent pas, à première vue, de caractère patrimonial remarquable. Mais on y rencontre un petit patrimoine de loges de vignes et de puits et les nombreux châteaux, les clochers et les domaines viticoles créent des points d'appel visuels, avec quelques lieux remarquables ayant valeur de repère comme la chapelle Notre Dame au sommet du Mont Brouilly (484 mètres),

Le Beaujolais des crus appartient à la famille des paysages ruraux patrimoniaux. L'appréciation des paysages ruraux patrimoniaux est liée à des références esthétiques en architecture, arts et traditions populaires, à des critères d'ancienneté, d'authenticité, d'identité régionale. Ces paysages présentent une faible capacité d'accueil des évolutions et aménagements nouveaux. Toute déprise, changement de spéculation agricole, remembrement, lotissement, etc. est susceptible de remettre en cause les structures paysagères particulières.

Or, si elles sont préservées dans leur organisation par l'exploitation viticole, les vallées des grands crus du Beaujolais ne sont pas totalement épargnées par les arrachages de vignes (phénomène néanmoins restreint) et de développement de l'habitat pavillonnaire sur des parcelles agricoles. La pression résidentielle se fait particulièrement sentir dans la CA Villefranche Beaujolais Saône dont la partie Nord marque la limite de l'unité paysagère dépourvue de la protection patrimoniale des crus du Beaujolais.

### 3.2.3. Le Pays des Pierres Dorées

Ce territoire est dénommé "Pays des Pierres Dorées" en raison de la couleur de la pierre calcaire extraite des carrières locales et qui servaient à la construction. Ocre clair ou foncé, cette matière minérale offre au paysage une grande gaieté.

Même si le développement actuel se fait le long du val de Saône, l'image du secteur croise le Beaujolais viticole avec celui des pierres dorées ; vignes et pierres dorées dessinant les contours du paysage.

Le Pays des Pierres Dorées présente l'organisation caractéristique d'une terre viticole avec un centre bourg, des hameaux et d'importants domaines dispersés desservis par de nombreuses routes ou chemins d'exploitation. Il en résulte une organisation polynucléaire d'un grand nombre de hameaux qui tendent aujourd'hui à se rejoindre. Le développement en tâche d'huile a une incidence d'autant plus forte qu'il concerne des espaces de coteaux qui sont particulièrement vulnérables à l'étalement urbain et qui ne sont pas protégés, comme dans le Beaujolais des Grands crus qui résistent mieux à la pression foncière, par une forte valeur patrimoniale.

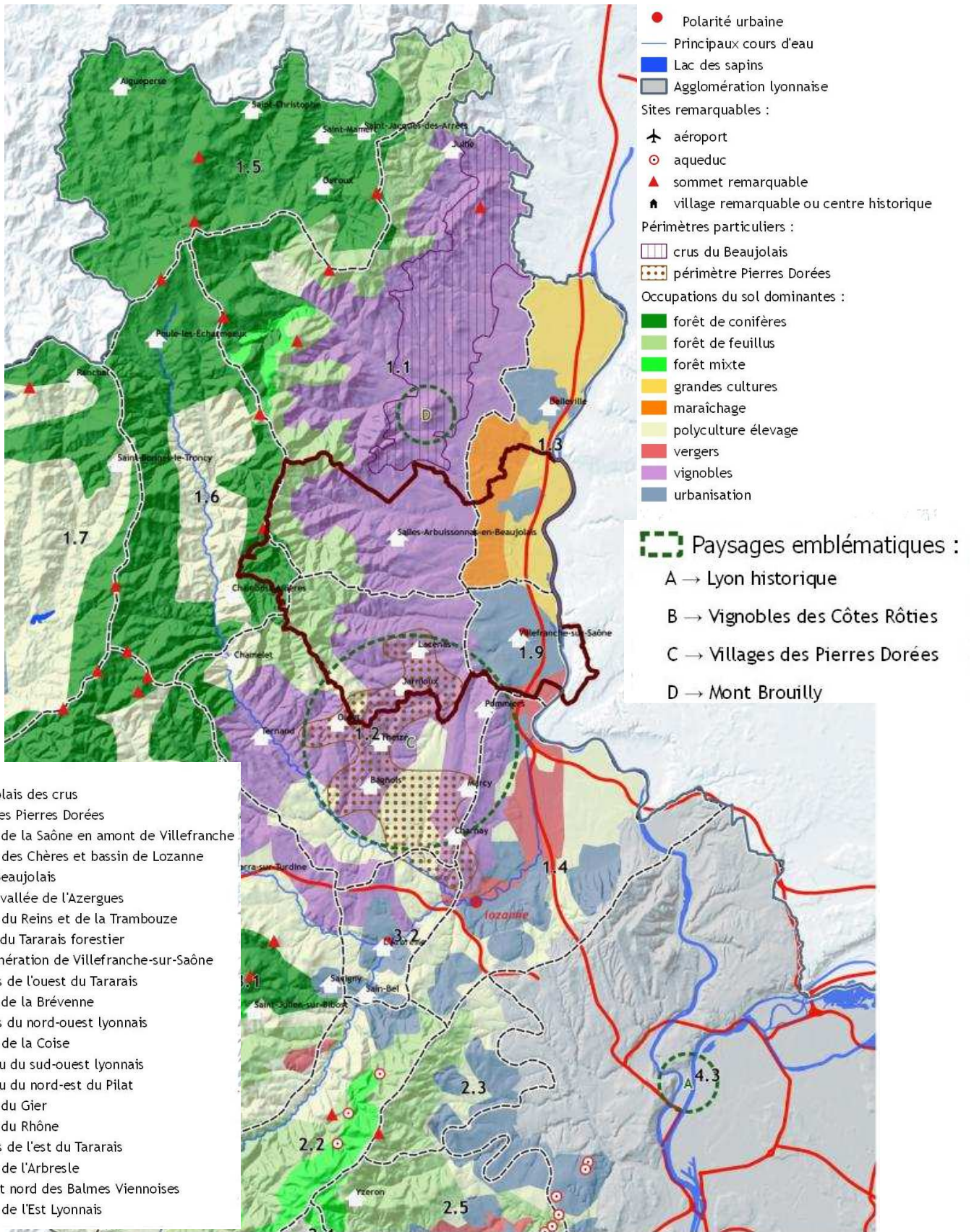
Le pays des pierres dorées rassemble une quarantaine de villages et s'est peu à peu affirmé sur le plan touristique, jumelé au moteur économique qu'est la viticulture. Il a développé une forte conscience de sa valeur, travaillant son image, valorisant son patrimoine et les pierres dorées sous toutes leurs formes : muret, puits, croix. C'est l'un des plus beaux sites des alentours de Lyon, aux portes du Beaujolais, qui domine des paysages vallonnés avec des villages hauts perchés (Oingt, Ternand) ou fortifiés (Charnay) ou qui ont conservé un habitat très typique (Theizé).



La partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située dans cette unité paysagère n'abrite aucun des villages les plus typiques des Pierres Dorées, mais nombreux d'éléments vernaculaires utilisent ce matériau qui imprègne le paysage: puits, cadoles, murets...

Cependant, au contexte de crise viticole avec de nombreuses friches et des vignes arrachées, se conjugue une pression foncière très importante qui fait la part belle au développement pavillonnaire et de demandes de résidentialisation diffuse.

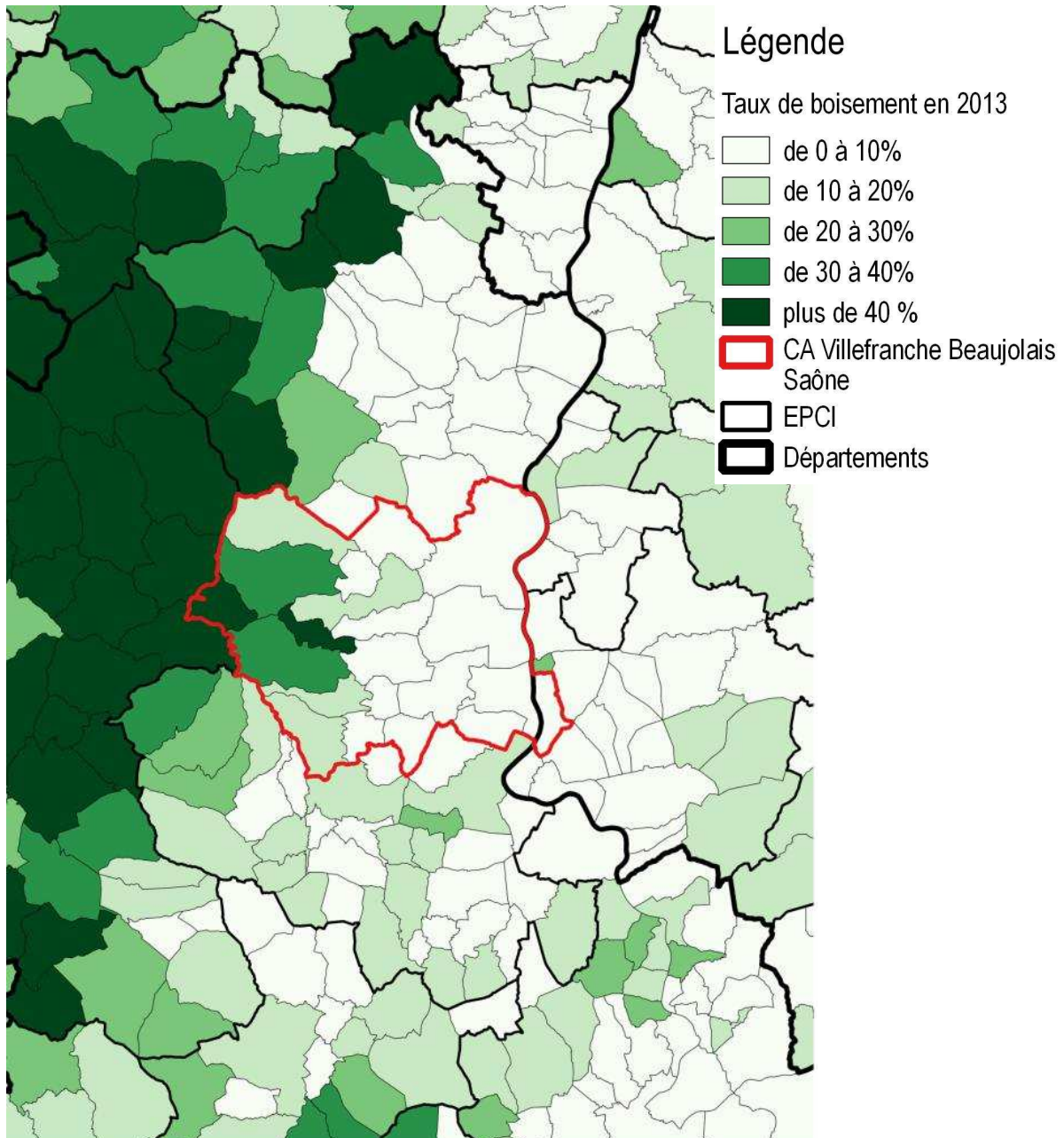
Comme le Beaujolais des crus, les Pierres Dorées appartiennent à la famille des paysages ruraux patrimoniaux avec une faible capacité d'accueil des évolutions et aménagements nouveaux. C'est un paysage particulièrement fragile quant à l'équilibre de ses structures sous-jacentes.



**Carte 9: Unités paysagère et occupations du sol prépondérantes**

### 3.3. La Forêt : Un faible taux de couverture forestière

La CA Villefranche est un territoire où la couverture forestière est peu importante. Son taux de boisement est de 13,7 %. Seules quelques communes en frange Ouest sont très boisées. La CAVBS est l'EPCI du Beaujolais viticole où l'emprise de la vigne est la plus forte après la CC Beaujolais Pierres Dorées, laissant peu de place à d'autres couvertures végétales. Il n'existe aucun établissement d'exploitation forestière et aucune scierie sur le territoire. La filière bois se résume à 4 établissements d'imprégnation du bois (pour 43 salariés privés), 5 établissements de fabrication de charpente et autres menuiseries (pour 56 salariés privés) et 1 établissement de fabrication d'objets divers en bois (1 salarié privé).



**Carte 10: Taux de boisement en 2013**

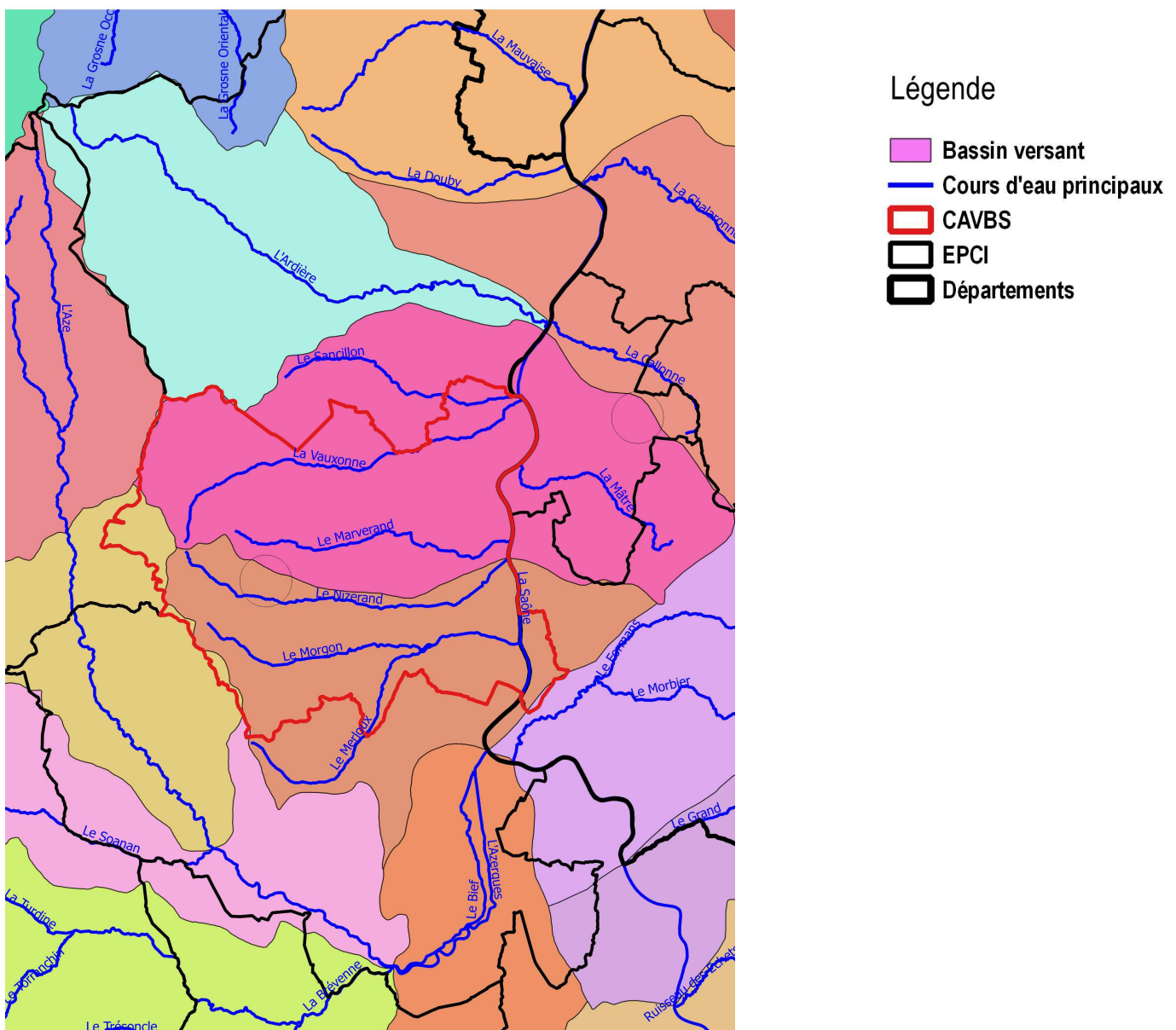
Source : DGFIP – Majic 2013

### 3.4. La ressource en eau

#### 3.4.1. Eaux superficielles

##### 3.4.1.1. Eaux superficielles : une qualité globalement moyenne ou médiocre

Le réseau hydrographique du territoire des CC Saône Beaujolais et Haut Beaujolais est très dense. Le territoire est concerné par trois bassins versants : La Saône s'écoule du nord au sud en limite est du territoire et constitue le milieu récepteur de plusieurs affluents : Le Sancillon, la Vauxonne, le Nizerand et le Morgon, avec son principal affluent le Merloux.



**Carte 11: Bassins versants et principaux cours d'eau**

Source : BD Carthage

La qualité des cours d'eau de la CA Villefranche Beaujolais Saône est moyenne ou médiocre en ce qui concerne l'état écologique. L'état écologique agrège des éléments de qualité biologiques, physico-chimiques généraux et hydromorphologiques. La valeur de l'état des masses d'eau superficielles est toutefois à prendre avec précaution, étant assortis sur le territoire de la CAVBS d'un indice de confiance moyen ou faible lié à la méthode d'évaluation.

La qualité chimique des cours d'eau n'est connue que pour le Morgon et le Merloux, les données sur les autres cours d'eau étant insuffisantes pour attribuer un état. Pour le Morgon et le Merloux la qualité chimique est mauvaise, avec un indice de confiance élevé. L'état chimique est déterminé à partir d'une liste de 41 substances dangereuses prioritaires et classées en 4 familles : polluants industriels, métaux, pesticides et autres substances.

En général, les cours d'eau de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont touchés par des pollutions d'origine agricole (nitrates et phytosanitaires liés aux cultures intensives céréalières et spécialisées dans le Val de Saône et produits phytosanitaires dans le Beaujolais viticole) et d'origine industrielle, urbaine ou domestique.

Quels que soient les cours d'eau, les pics de concentration et les concentrations moyennes en pesticides totaux ont diminué. Ces résultats témoignent d'une certaine efficacité des actions mises en œuvre durant les 5 années du Programme qualité des eaux en Beaujolais viticole : limitation des pollutions ponctuelles, incitation et progression de l'enherbement des vignes et des charrois, promotion des bonnes pratiques phytosanitaires. Toutefois, les évolutions sont lentes.

L'amélioration de la qualité des eaux superficielles est un des objectifs majeurs du contrat de rivières Beaujolais porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais. La mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) était l'un des outils identifiés dans le contrat de rivières afin de réduire l'utilisation des pesticides et leur transfert. Le développement de MAEC dans le cadre du projet Agro-Environnemental du Beaujolais (PAEC), les MAEC viendront donc renforcer les actions menées par le SMRB et par les autres acteurs du territoire. Ces changements de pratiques doivent permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau pour l'atteinte du bon état chimique des cours d'eau au travers du SDAGE Rhône Méditerranée Corse.

En ce qui concerne les pollutions industrielles, on observe une concentration d'établissements (10 dont 9 sur les communes de Villefranche et Arnas) ayant eu un arrêté de prescriptions complémentaires pour la recherche de substances dangereuses dans l'eau. Ces arrêtés ont fait suite au bilan du programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses (PNAR) découlant d'une directive européenne. Celui-ci conduisait à conclure que les informations recueillies concernant les rejets de ces substances sont insuffisantes en l'état et que des actions de réduction doivent être étudiées sur certains rejets à enjeu. Une analyse par secteur d'activité concerné a été engagée pour simplifier cette démarche. D'où la nécessité de mettre en place une seconde phase organisant une surveillance des rejets de l'ensemble des installations classées soumises à autorisation, déclinée par secteurs d'activité.



### 3.4.1.3. Encore des pollutions saisonnières liées aux effluents d'origine viticole

Celles-ci se produisent lors des vidanges de cuves pour lesquelles deux cas se présentent :

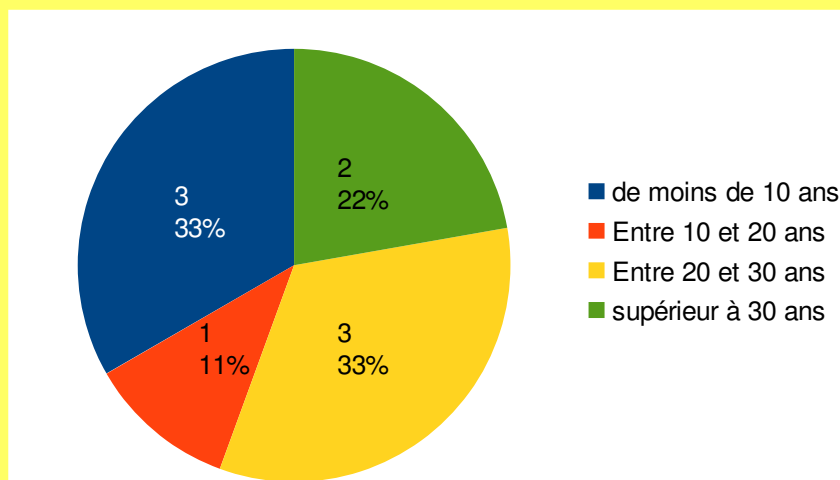
- Les cuves sont raccordées aux réseaux d'assainissement. Lorsque de trop nombreuses cuves sont vidangées en même temps, ce qui se produit souvent, les stations d'épuration sont alors saturées. Comme les réseaux sont la plupart du temps unitaires, les déversoirs d'orage relâchent le trop plein directement dans le cours d'eau récepteur.
- Les cuves vidangent directement dans les milieux naturels.

Les réseaux d'assainissement unitaires concernés par des problèmes de branchement et dans lesquels ont été trouvés des rejets de cave viticole ont été identifiés. Théoriquement, les syndicats d'assainissement ont fait en sorte que les viticulteurs se mettent en conformité. Mais, en dépit des efforts effectués à la fois par les collectivités et les abonnés, la qualité des cours d'eau est souvent plus dégradée en période de vendanges.

#### Assainissement

Toutes les communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont dotées d'un zonage d'assainissement approuvé, à l'exception d'Arnas dont le zonage d'assainissement est en cours d'étude. En revanche seules cinq communes disposent d'un zonage eaux pluviales approuvées ou en cours d'élaboration (Villefranche, Limas, Gleizé, Arnas et Saint-Gorges de Reneins).

En matière d'assainissement collectif, la CA Villefranche Beaujolais Saône est entièrement située en zone sensible à l'eutrophisation<sup>1</sup>. La CA Villefranche Beaujolais Saône compte 9 stations d'épurations dont 5 intercommunales. 6 d'entre elles, soit un tiers des stations ne sont pas conformes au titre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines<sup>2</sup>. 2 d'entre elles sont non conformes au titre de l'équipement, c'est à dire que leurs rejets ont été contrôlé non conformes durant au moins trois années de suite. Les stations d'épurations auxquelles sont raccordées les communes de la CC Saône Beaujolais sont relativement anciennes : 5 d'entre elles, soit plus de 50 %, ont plus de 20 ans.



**Graphique 1: âge des stations d'épuration auxquelles sont raccordées les communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône**

1 L'eutrophisation est la modification et la dégradation d'un milieu aquatique, lié en général à un apport excessif de substances nutritives, qui augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques

2 Adoptée en 1991 par la Communauté européenne, la directive sur les "Eaux résiduaires urbaines" poursuivait un objectif : mettre à niveau le traitement des eaux usées urbaines dans les pays membres selon des échéances et avec des moyens définis en fonction de la taille des agglomérations et de la sensibilité à l'eutrophisation des milieux récepteurs des rejets.

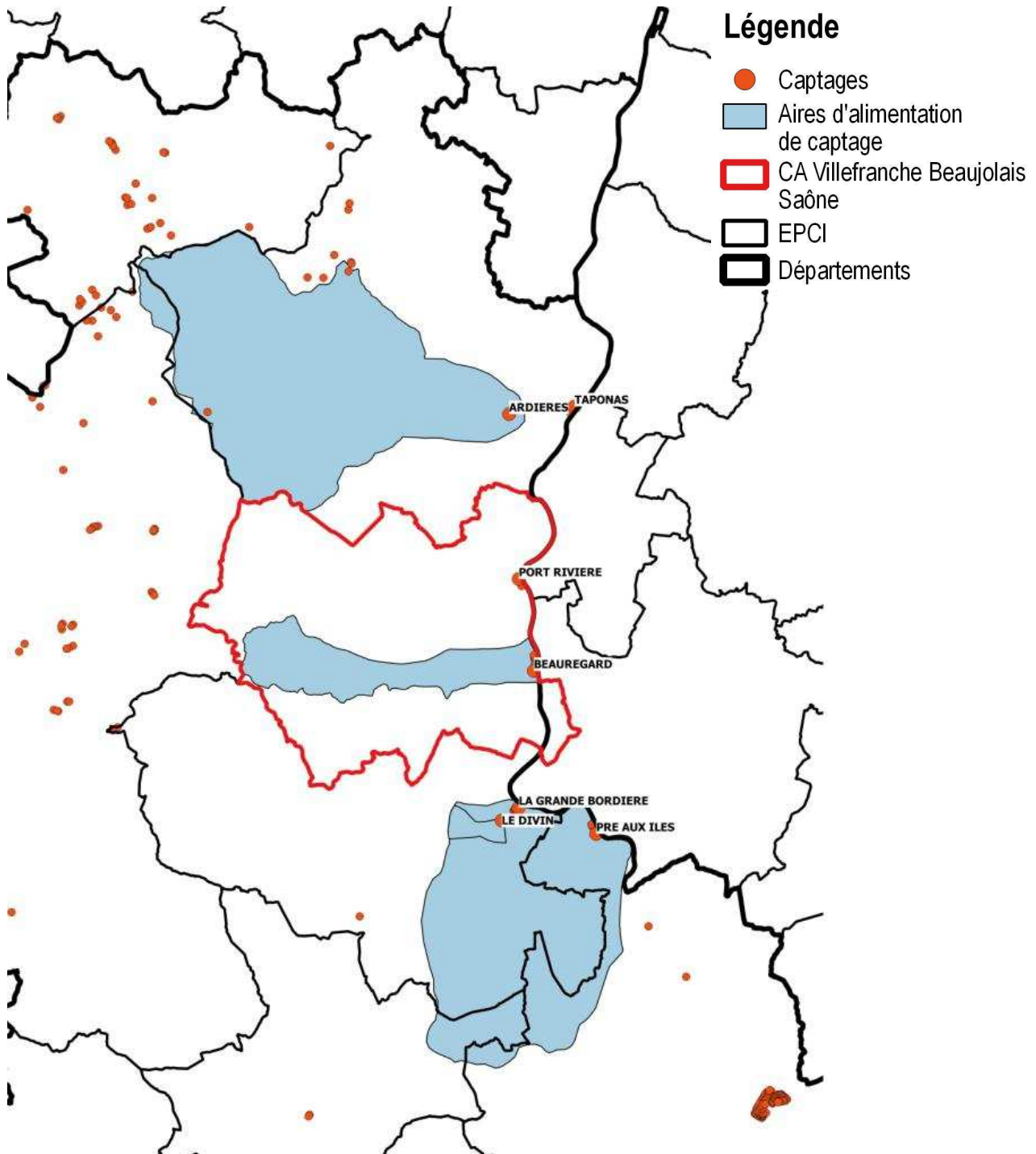
### 3.4.2. La nappe alluviale de la Saône : l'unique ressource en eau potable mais menacée par les pollutions diffuses

La majeure partie du territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône est alimentée par le champ captant de Beauregard à Villefranche. Les quelques communes restantes sont alimentées par le champ captant de Port Rivière à Saint-Georges de Reneins. Ces deux champs captants prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Saône.

D'autre part, il existe une interconnection de secours avec le Syndicat Mixte d'Eau potable Saône Turdine dont les champs captants se situent sur le territoire de la CC Beaujolais Pierres Dorées.

La capacité réglementaire du champ captant de Beauregard dans la DUP du 25/02/09 est fixée à 40 000 m<sup>3</sup>/j. Cette capacité est accessible avec les installations en place aujourd'hui. La situation en bord de Saône permet d'augmenter de manière sensible cette capacité réglementaire étant entendu que la Saône vient compenser les apports de versant pour des pompages supérieurs. Le foncier est par ailleurs disponible pour créer quelques puits complémentaires le cas échéant. Il n'existe pas de chiffrage précis sur la capacité technique possible, mais le potentiel est nettement plus important que les 40 000 m<sup>3</sup>/ réglementaires.





**Carte 13: Points de captage et Aires d'Alimentation de Captage**

La qualité des eaux du captage de Beauregard est moyenne en ce qui concerne les nitrates : la teneur en nitrates est comprise entre 35 et 40 mg/litre, le seuil de potabilité étant fixé à 50 mg/litre. On trouve des traces récurrentes de pesticides (herbicides, oxadixyl) et de solvants chlorés<sup>3</sup> avec des dépassements ponctuels au niveau des puits des normes de

3 Les solvants chlorés sont des dérivés chlorés des hydrocarbures aliphatiques, soit des dérivés saturés ou des dérivés insaturés. Ils sont utilisés dans différents domaines: agricole, industriel, médical et domestique. Les solvants chlorés ont été utilisés dès 1920 pour leurs propriétés décapantes. Ils ont connu un développement spectaculaire dans le domaine du dégraissage grâce à leur ininflammabilité. La consommation des solvants chlorés est en nette diminution depuis les années soixante-dix suite à de nouvelles réglementations visant à préserver l'environnement et la santé (directive de 2004/42/CE). Ses composés font partie des COV (composés organiques volatils) et sont impliqués dans la destruction de

distribution. Les pics au niveau des puits sont lissés par un mélange des plusieurs puits du champ captant.

Une démarche de protection d'aire d'alimentation du captage de Beauregard est en cours afin de préserver la ressource en eau des pollutions diffuses d'origine agricole dont les deux paramètres principaux sont les nitrates et les pesticides. Le programme d'actions a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2014.

Certaines mesures du Programme agro-environnemental du Val de Saône et du Beaujolais visent également à réduire ou à contenir les pollutions d'origine agricole.

Mais la ressource en eau peut être également menacée par un développement trop important de développement de l'urbanisation et des zones d'activités économiques . Si aucune pollution accidentelle n'a été constatée ces dernières années, un tel développement multiplierait les risques malgré toutes les mesures préventives qui peuvent être prises. De plus, il générerait également des réductions importantes des surfaces perméables et de ce fait, limiterait l'infiltration qui permet d'alimenter les nappes. L'agriculture reste donc le mode préférentiel d'occupation de l'espace pour protéger la ressource en eau sous réserve de l'efficacité des mesures mises en oeuvre pour contenir les pollutions qu'elle engendre.

### **3.5. Les risques**

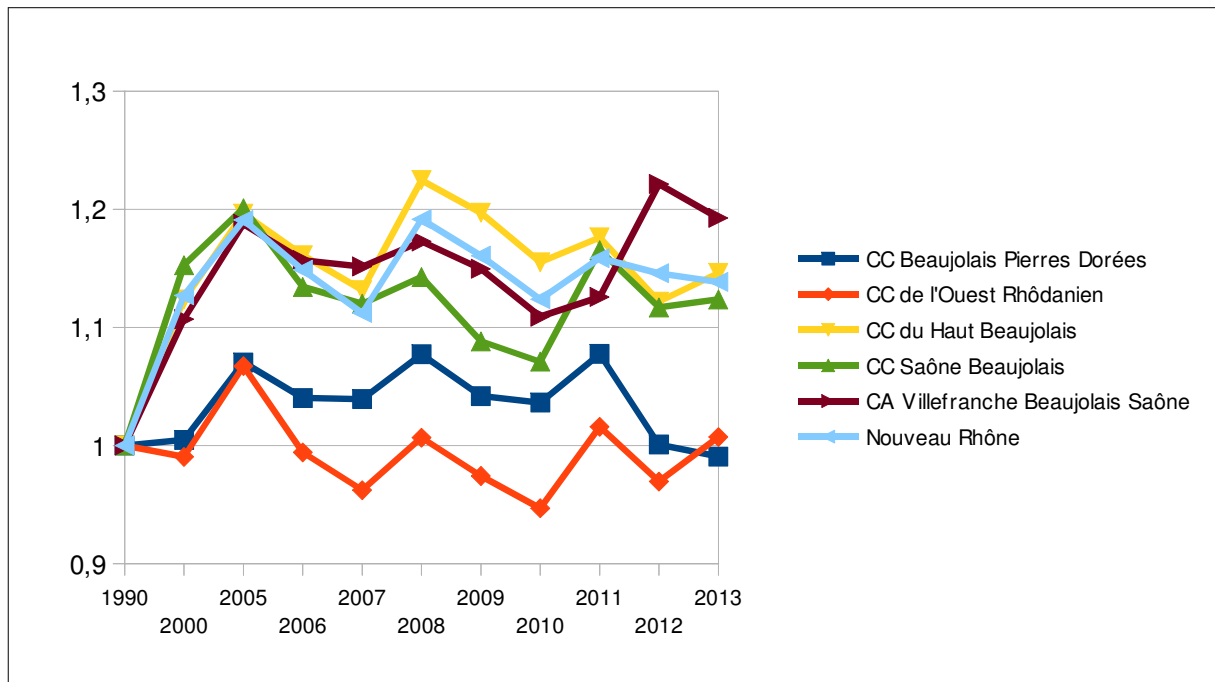
#### **En attente éléments du SPAR**

la couche d'ozone stratosphérique et contribueraient également à l'effet serre. Les eaux souterraines contaminées aux solvants chlorés posent de sérieux problème à la santé humaine et à l'environnement, puisque leurs intermédiaires de dégradation sont souvent très toxiques, voir cancérigène.

### 3.6. L'énergie et les émissions de Gaz à Effet de serre

#### 3.6.1. Une consommation énergétique de 19 % supérieure à celle de 1990

Entre 1990 et 2013, pour tous les EPCI du SCOT Beaujolais à l'exception des CC de l'Ouest Rhodanien et Beaujolais Pierres Dorées, les consommations d'énergie se maintiennent, malgré des fluctuations, largement au dessus du niveau de celles enregistrées en 1990. C'est la CA Villefranche Beaujolais Saône qui enregistre la plus forte augmentation (+19,3%), bien supérieure à celle qui est constatée en moyenne dans le Nouveau Rhône.

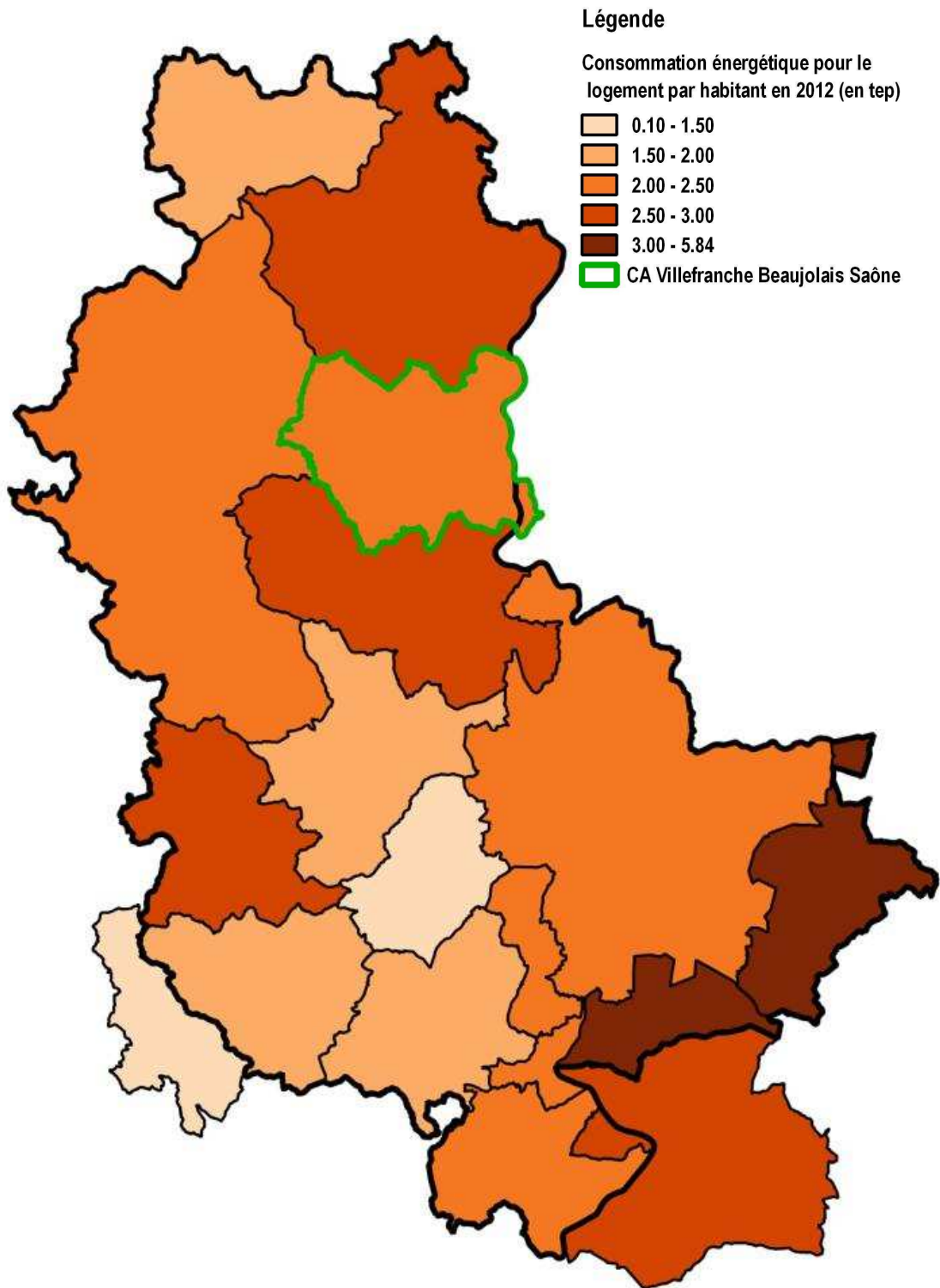


**Diagramme 1: Evolution des consommations d'énergie entre 1990 et 2013 (indice base 100 en 1990) selon les EPCI du SCOT Beaujolais**

Source : OREGES 2015

#### 3.6.2. Une consommation d'énergie par habitant élevée sans être parmi les plus importantes

Celle-ci s'élève à 2,27 tep/habitant en 2012, ce qui est supérieur à la valeur enregistrée pour la métropole lyonnaise (2,04 tep/habitant). 6 EPCI du nouveau Rhône ont en revanche des valeurs plus élevées dont, dans le SCOT Beaujolais, la CC Beaujolais Pierres Dorées (2,61 tep/habitant) et le CC Saône Beaujolais (2,79 tep/habitant).

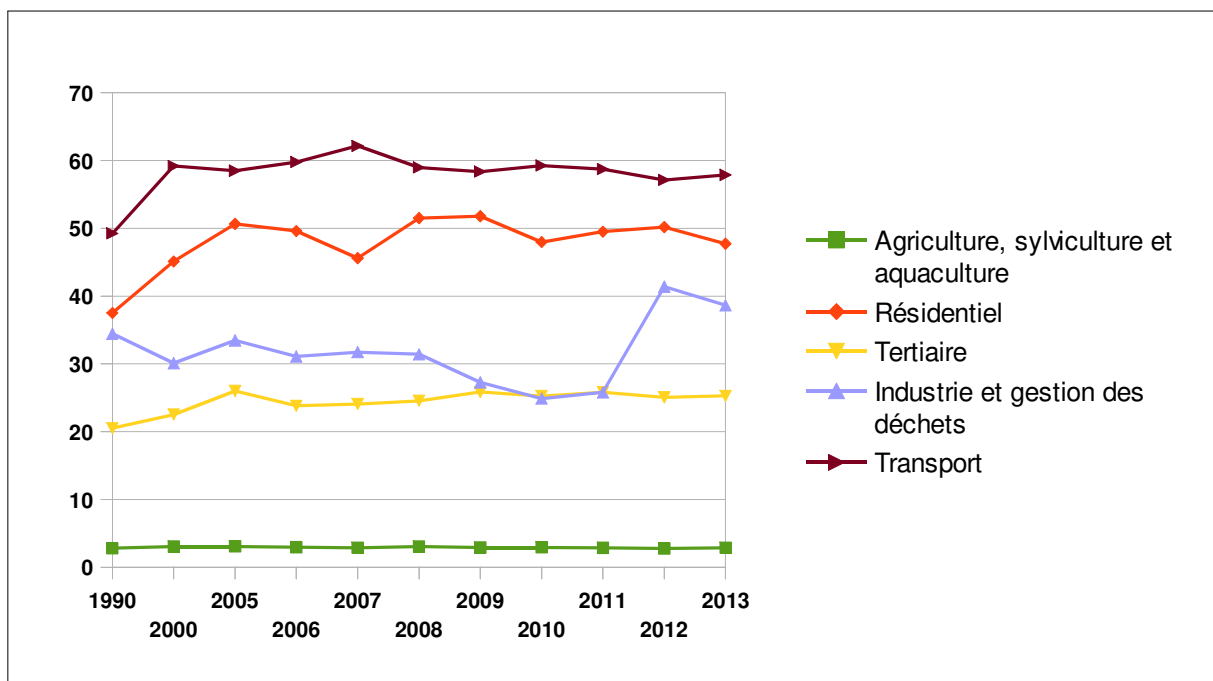


**Carte 14: Consommation d'énergie par habitant selon les EPCI en 2012**

Source : OREGES 2015

### 3.6.3. Une baisse des consommations d'énergie dans tous les secteurs entre 2005 et 2013 sauf pour celui de l'industrie et de la gestion des déchets

La forte augmentation des consommations énergétiques entre 1990 et 2013 est en réalité à une augmentation des consommations dans tous les secteurs d'activités sauf l'industrie entre 1990 et 2005, particulièrement marqué pour le résidentiel (+35%) et le tertiaire (+26,7%) et dans une moindre mesure pour le transport (+18,7%). Mais depuis 2005, les tendances sont inversées. Tous les secteurs sauf celui de l'industrie enregistrent une baisse de leurs consommations énergétiques, même si celle-ci est faible. En revanche, on observe un brusque pic d'augmentation des la consommation énergétique de l'industrie à partir de 2011.



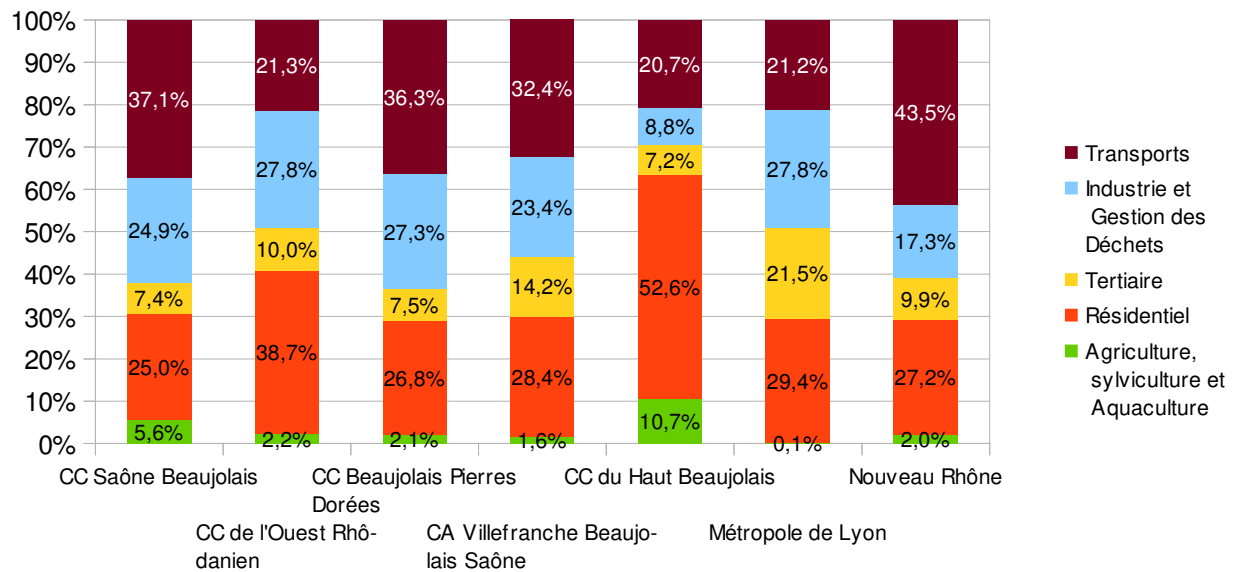
**Diagramme 2: Evolution des consommations énergétiques par secteurs entre 1990 et 2013 dans la CA Villefranche Beaujolais Saône**

Source : OREGES 2015

### 3.6.4. Consommation d'énergie finale par secteur: caractéristiques des territoires

Chaque territoire peut se différencier des autres par un poids comparativement plus important d'un ou deux secteurs dans la consommation totale d'énergie finale.

La CA Villefranche Beaujolais Saône se caractérise par un poids important du secteur tertiaire (14,2 % des consommations d'énergie). C'est bien supérieur à ce qui est constaté dans le nouveau Rhône (9,9%) mais très en deçà de la valeur enregistrée pour la métropole lyonnaise où le tertiaire est beaucoup plus développé.

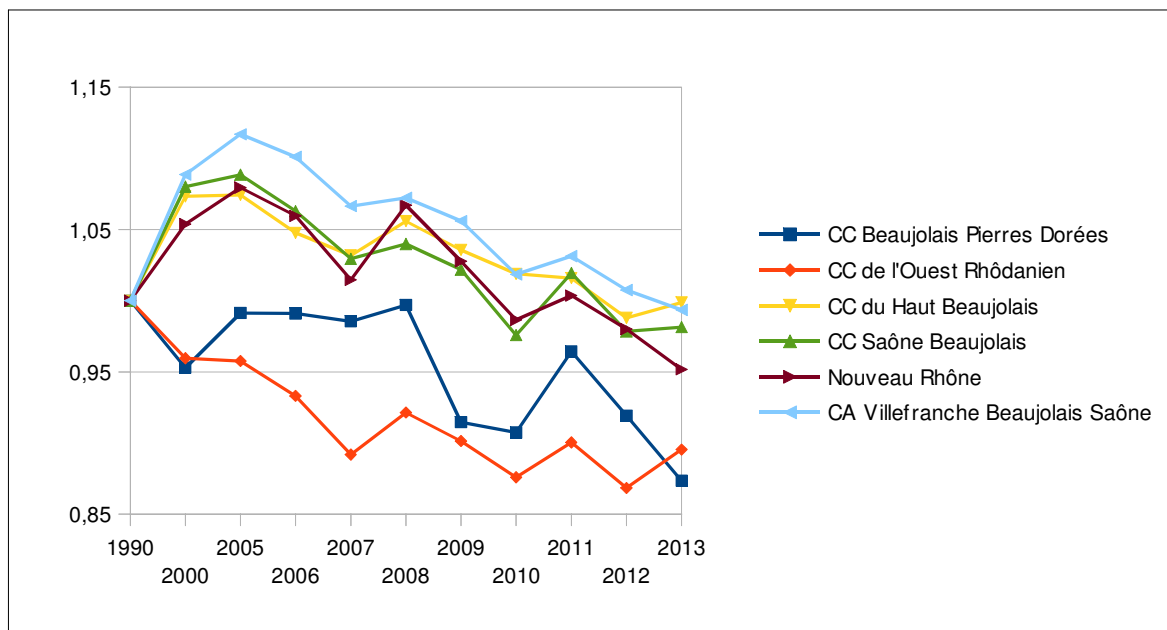


**Diagramme 3: Consommation d'énergie finale en 2012 par secteur selon les EPCI du SCOT Beaujolais**

Source : OREGES 2015

### 3.6.5. Évolution des émissions de GES : une très faible diminution entre 1990 et 2013

Tous les EPCI du SCOT Beaujolais ont retrouvé en 2013 un niveau d'émissions de Gaz à effet de Serre légèrement inférieur à celui de 1990. Mais celle constatée pour la CA Villefranche Beaujolais Saône est faible (-0,6%) comparativement au Nouveau Rhône (-5%) et dans le SCOT Beaujolais, seule la CC du Haut Beaujolais enregistre une baisse plus encore plus faible (-0,1%).



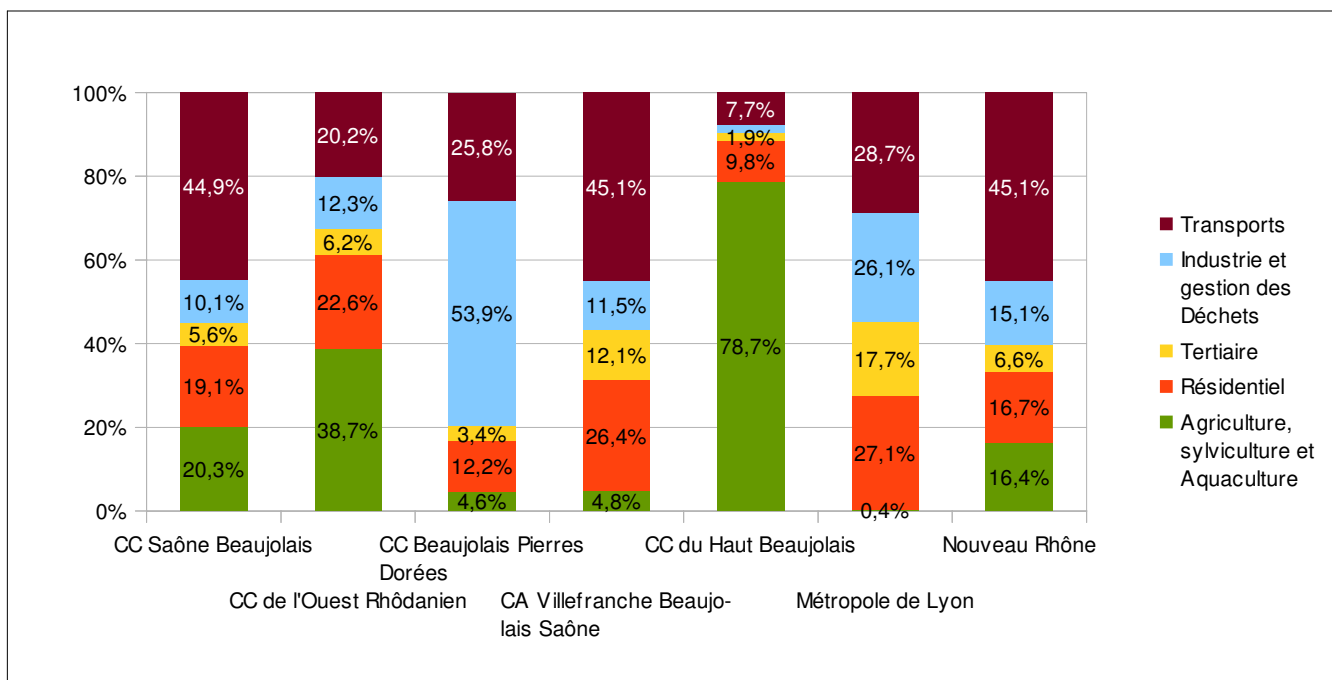
**Diagramme 4: Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 1990 et 2013 (indice base 100 en 1990) dans les EPCI du SCOT Beaujolais**

Source : OREGES 2012

### 3.6.6. Emissions de GES par secteur: caractéristiques des territoires

Chaque territoire peut se différencier des autres par un poids comparativement plus important d'un ou deux secteurs dans les émissions de gaz à effet de serre.

La CA Villefranche Beaujolais Saône se caractérise par un poids important du secteur tertiaire (14,2 % des émissions de gaz à effet de serre) et des transports (45,1%).



**Diagramme 5: Emissions de Gaz à Effet de Serre en 2012 par secteurs d'activité dans les EPCI du SCOT Beaujolais**

Source : OREGES 2015

### 3.6.7. Potentiel de réduction des consommations d'énergie : enjeu de réhabilitation de l'habitat et des déplacements en voiture

#### 3.6.7.1. Réhabilitation de l'habitat

Si le secteur résidentiel ne représente pas la part la plus importante des consommations d'énergie de la CA Villefranche Beaujolais Saône, il y contribue tout de même à hauteur de 28,4 %. La réduction des consommations d'énergie de ce secteur représente donc un enjeu important pour le territoire, d'autant plus que la part de logements construits avant 1975 s'élève à 51,3 % en 2013 et que ces derniers représentent un volume important (19 425 logements).

De manière générale, on trouve l'essentiel du potentiel de réduction des consommations d'énergie du secteur résidentiel dans **la réhabilitation thermique des bâtiments**, même si l'impact des actions de sobriété peut être également très important, sous réserve de toucher un grand nombre de ménages.

**La rénovation thermique des bâtiments est une des actions à mener prioritairement.**, d'autant que le savoir faire existe sous réserve de pouvoir faire appel à des artisans qualifiés. En effet, lorsque les particuliers procèdent par eux-mêmes aux travaux de rénovation, la performance finale n'est pas garantie. De plus, les propriétaires du territoire ont, comme la suite de l'étude le démontrera ont des revenus élevés et peuvent se montrer moins intéressés par la diminution de leurs factures d'énergie que par l'amélioration de leur confort. Or les travaux permettant cette dernière ne sont pas toujours corrélés avec l'amélioration de la performance énergétique.

Différents indicateurs permettent d'appréhender la plus ou moins grande facilité pour un territoire de mettre en œuvre la réhabilitation thermique de ses logements. Ces indicateurs sont les suivants :

- **Taux de logements construits entre 1949 et 1975** : les logements construits durant cette période s'avèrent en règle générale les plus énergivores. Ce sont donc les logements à réhabiliter en priorité. Leur nombre représente une valeur maximale, certains ayant déjà pu faire l'objet de réhabilitation avant 2008.
- **Taux de propriétaires occupants** : Un fort taux de propriétaire occupant favorise la mise en œuvre de travaux d'isolation et d'installation de systèmes d'énergies renouvelables. Cet indicateur est néanmoins à corréliser avec le revenu fiscal par habitant (voir ci-après). Si celui-ci est faible, la mise en œuvre des travaux de réhabilitation ne sera pas facilitée même si le taux de propriétaires-occupants est élevé.
- **Taux de locataires HLM** : les bailleurs sociaux se mobilisent davantage que les propriétaires privés bailleurs. Attention, dans le cadre des opérations de construction de logements collectifs imposant un % de logements sociaux, se pose alors le problème des copropriétés
- **Taux de collectif** : un fort taux de logements collectifs favorise le développement de réseaux de chaleur mais rend la mise en œuvre de travaux de réhabilitation du bâti plus difficile (contraintes techniques et juridiques dans le cas de copropriétés).



- **Revenu fiscal par habitant** : la richesse du territoire et notamment celle des habitants peut favoriser les dépenses d'investissement dans des mesures de réduction des consommations énergétiques (isolation des bâtiments, changement des systèmes de chauffage) et de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque et solaire thermique notamment).

Dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, les logements à réhabiliter en priorité sont assez nombreux puisque leur nombre s'élève à 8 323 logements construits entre 1949 et 1975. De plus la CA Villefranche Beaujolais Saône est l'EPCI du Rhône dont la part des logements très énergivores est la plus élevée (22%) après celle de la métropole lyonnaise. Néanmoins, la réhabilitation ne sera pas un objectif des plus faciles à atteindre : le taux de propriétaires occupants est très faible comparativement aux autres EPCI du Rhône (49,3%), les logements collectifs représentent 58,2 % du parc de logements et, le revenu fiscal moyen par habitant est plutôt faible, facteurs plutôt défavorables à la réhabilitation du parc de logements. L'enjeu de réhabilitation du parc locatif social est réel, les locataires HLM occupant 21,3 % des résidences principales. Ces caractéristiques sont surtout vraies sur les communes de Villefranche, Limas et Gleizé, le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône comptant beaucoup plus de propriétaires et de maisons individuelles et très peu de logements sociaux.

### 3.6.7.2. La réduction des déplacements

Le secteur des transports vient en première position pour la part qu'il représente dans la consommation d'énergie totale de la CA Villefranche Beaujolais Saône : (32,4%).

On trouve un potentiel significatif des consommations d'énergie de ce secteur dans **l'optimisation du transport de marchandises et aussi dans l'amélioration des performances des véhicules**. Mais l'exploitation de ce potentiel ne suffira pas atteindre les objectifs sans **des interventions importantes en termes d'urbanisme et de politique foncière afin de limiter la périurbanisation**.

La lutte contre l'étalement urbain est déterminante pour réduire les consommations énergétiques. Les gens qui habitent dans le périurbain sont largement plus consommateurs d'énergie que les citadins : une maison individuelle de 140 m<sup>2</sup> consomme évidemment d'avantage qu'un appartement de 70 m<sup>2</sup> en ville. Cette augmentation est encore augmentée par le nombre et la distance des déplacements effectués par les périurbains. Au total, le nombre de kilomètres parcourus augmente.

Pourtant, dans le cas de CA Villefranche Beaujolais Saône, même si la part des actifs sortant du territoire pour aller travailler a augmenté entre 2007 et 2012, on constate une nette diminution de la distance moyenne parcourue et au total, une diminution du nombre total de km parcourus. Celui-ci reste néanmoins important. Il est difficile d'agir efficacement sur ce phénomène. Mais 30,1 % des actifs sortants travaillent à Lyon, Villeurbanne, Mâcon ou Belleville, toutes destinations desservies par le train par la gare de Villefranche. 43,6 % de ces actifs utilisent déjà les transports en commun. Cela signifie qu'il reste un potentiel de plus de la moitié d'entre eux qui pourraient changer de mode de transport pour utiliser le train soit au total 2 414 actifs. Ceux d'entre eux qui habitent loin de la gare sont peu incités à le faire, d'où l'intérêt de polariser le développement résidentiel autour de la gare de Villefranche, d'autant que le nombre d'actifs travaillant à Lyon ou Villeurbanne semble aller vers une augmentation constante au fil des années.

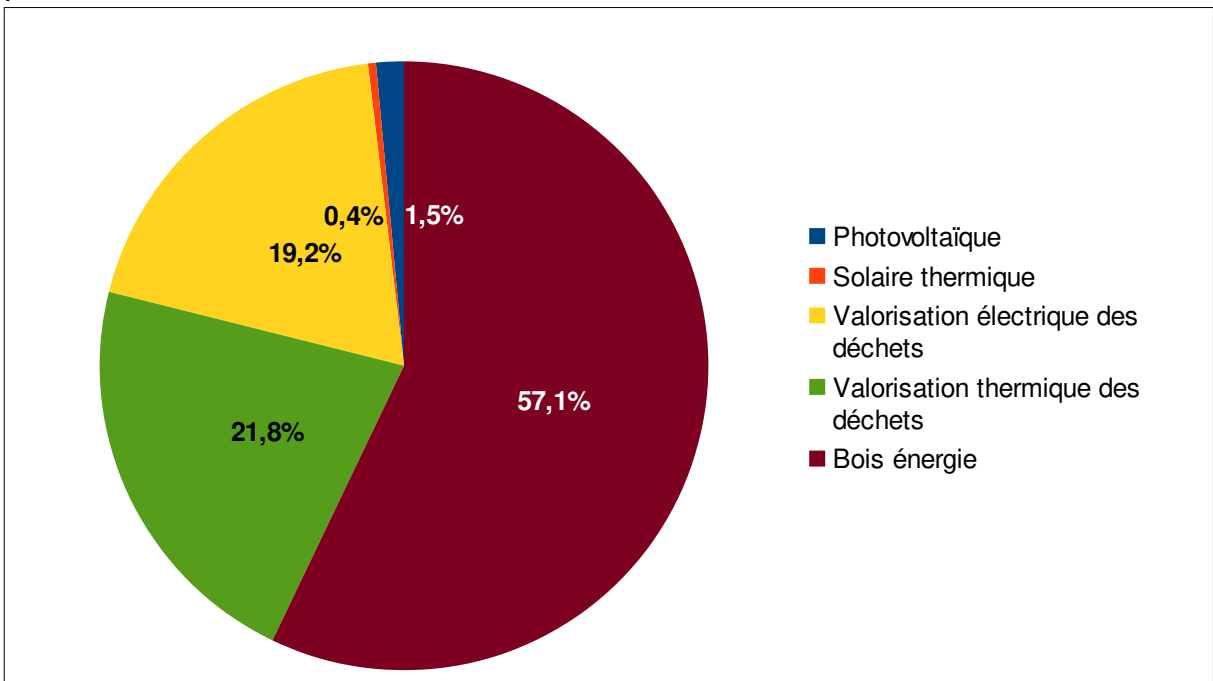
### 3.6.8. Une production d'énergie presque uniquement renouvelable

L'énergie produite est à 78,9 % de l'énergie renouvelable thermique, la majeure partie à partir du bois-énergie, le reste provenant de la valorisation thermique des déchets.

La quasi totalité du solde de l'énergie produite est également issue de la valorisation, cette fois-ci électrique, des déchets.

La production d'énergie solaire qu'elle soit électrique ou thermique et la production d'énergie fossile sont négligeables.

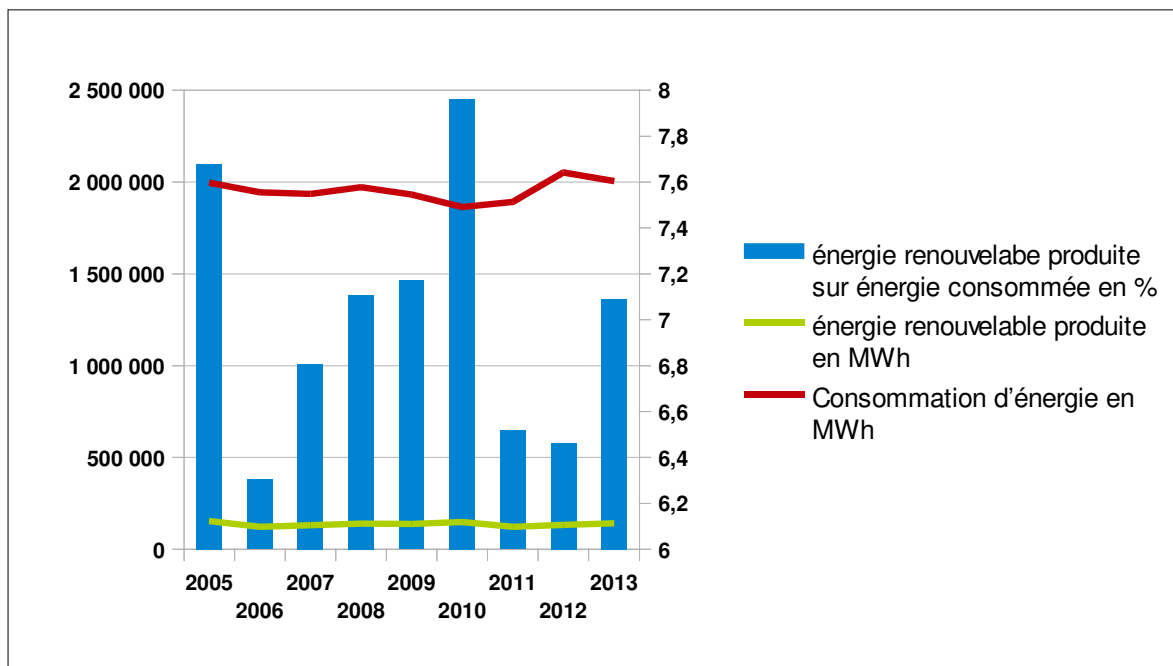
Au 16 Mai 2014, la CA Villefranche Beaujolais Saône ne disposait d'aucun équipements de production de biogaz.



**Diagramme 6: Répartition de la production d'énergie renouvelable par filières en 2013**  
Source : OREGES 2015

### 3.6.9. En 2013, l'énergie renouvelable produite représente 7,1 % de l'énergie consommée

Cette part est restée à peu près stable entre 2005 et 2013, elle varie dans une fourchette allant de 6,3 à 8 %.



**Diagramme 7: Part de l'énergie renouvelable produite sur l'énergie consommée entre 2005 et 2013**

Source : OREGES 2015

### 3.6.10. Zoom sur le réseau de chaleur de Villefranche

Villefranche-sur-Saône est équipée d'un réseau de chaleur pour le chauffage urbain. La chaleur produite alimente, au travers d'un réseau existant de 5 500 mètres de long, les 10 sous-stations représentant 3000 logements sociaux et 1000 m<sup>2</sup> de bureaux. En 2009, des travaux de rénovation et d'extension du réseau ont été réalisés. Quatre nouvelles antennes desservant 19 sous-stations supplémentaires ont été réalisées permettant de fournir 11 600 MWh/an de chaleur utile supplémentaire.

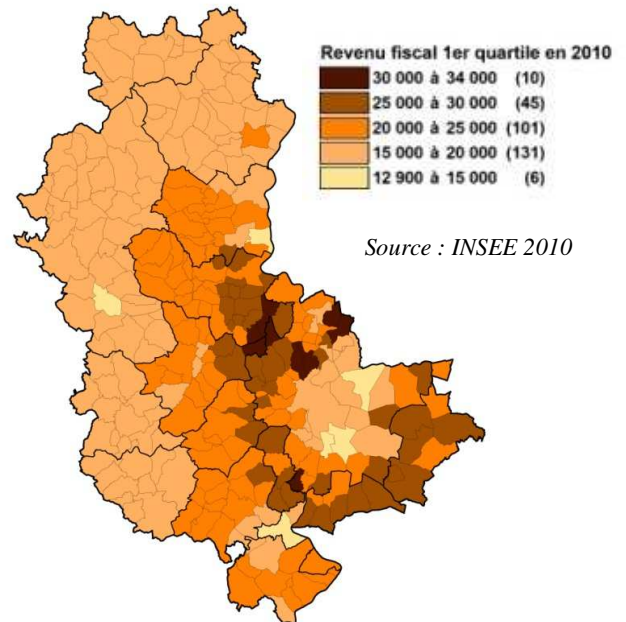
La création d'une chaufferie bois en parallèle, mise en service en novembre 2011, permet une valorisation des sous-produits de l'industrie du bois produits dans la région du beaujolais vert (Lamure-sur-Azergues) ainsi qu'un débouché aux bois d'élagages collectés par la plate-forme de compostage du SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes dans l'Ain et gestionnaire du réseau). Au total, le réseau fournit 32 730 MWh/an de chaleur qui vient en substitution d'une énergie fossile. Le réseau de chauffage urbain permet d'éviter une production d'environ 5600 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

De plus, la vapeur produite permet également de produire de l'électricité qui sert à alimenter l'unité d'incinération. La production d'électricité est estimée à 22 210 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 12 000 foyers environ.

### 3.6.11. Un territoire moyennement vulnérable sur le plan énergétique

#### 3.6.11.1. Un territoire moyennement exposé du fait des revenus de ses habitants

Même si les ménages défavorisés auront plus de mal à régler leurs factures énergétiques, ce ne sont pas forcément ceux qui payent les factures énergétiques les plus importantes. Ils ne parcourent peut-être pas les distances les plus importantes pour aller travailler et leurs logements ne sont pas les plus énergivores. Néanmoins, le revenu fiscal des ménages est un indicateur de vigilance. Les ménages les plus pauvres sont les plus exposés, aussi, c'est le 1<sup>er</sup> quartile des revenus fiscaux qu'il est préférable d'observer, c'est à dire le revenu maximal du quart des ménages les plus pauvres. De ce point de vue, la CA Villefranche Beaujolais Saône ne figure pas parmi les territoires les plus « pauvres » du Rhône, hormis quelques poches de pauvreté.

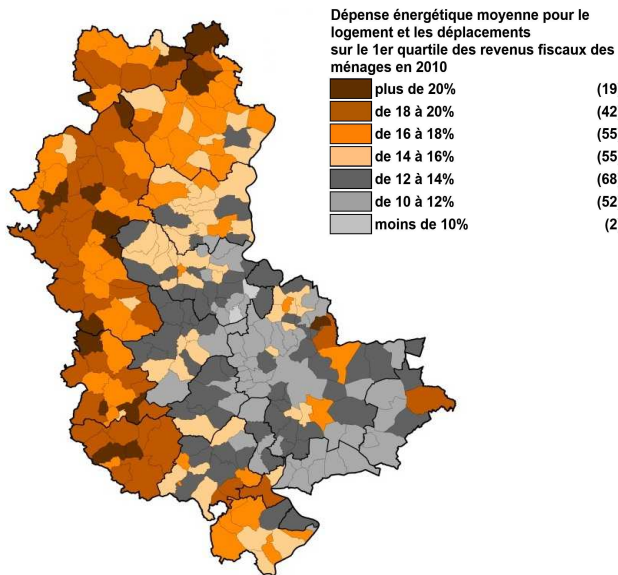


Source : INSEE 2010

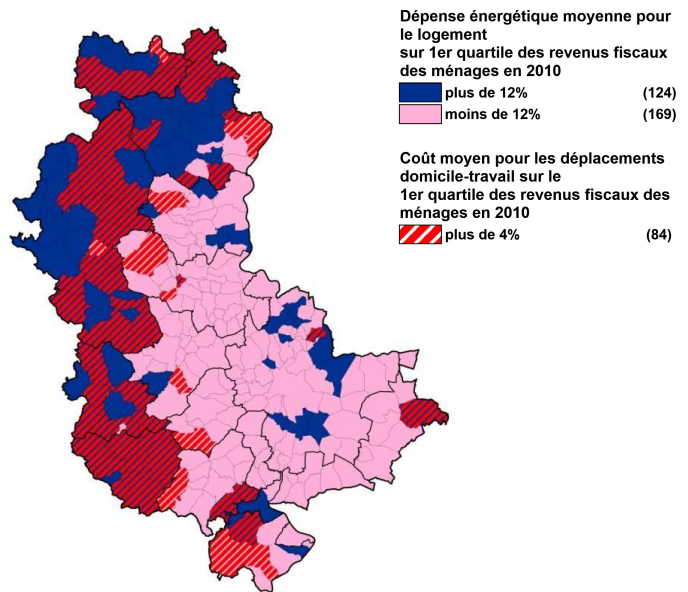
**Carte 15: Revenu fiscal du 1<sup>er</sup> quartile en 2010**

#### 3.6.11.2. Un territoire peu marqué par les seuils de vulnérabilité potentielle

Un marquage territorial se dessine par la représentation des taux d'efforts énergétiques en matière de déplacement et de logement. Certaines communes se démarquent par une double vulnérabilité liée aux dépenses énergétiques liées au logement et aux déplacements. Celles-ci peuvent représenter plus de 20 % des revenus les plus pauvres. Ce n'est pas le cas de la CA Villefranche Beaujolais Saône dont les taux d'effort énergétique sont d'un niveau plutôt moyen. Peu de communes présentent une vulnérabilité énergétique potentielle au logement ou aux déplacements domicile-travail et 2 communes seulement présentent une double vulnérabilité énergétique à la fois au logement et aux déplacements domicile-travail (seuils de vulnérabilité potentielle retenus : coût énergétique = 12 % des revenus pour le logement et 4 % des revenus pour les déplacements domicile-travail).



**Carte 16: Taux d'effort énergétique pour le logement et les déplacements domicile-travail pour les 25% ménages les plus pauvres en 2010**

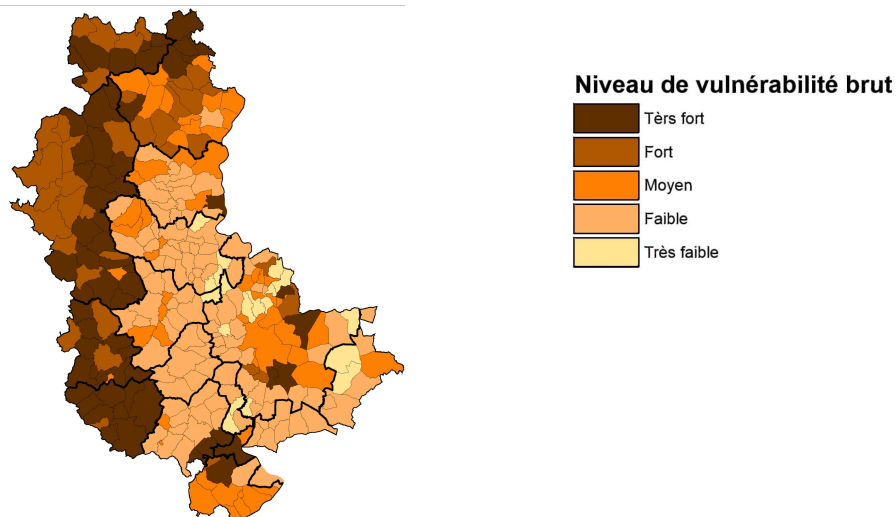


**Carte 17: Double vulnérabilité énergétique en 2010**

Source : INSEE – RP 2010, OREGES 2010

### 3.6.11.3. Un niveau plutôt faible de vulnérabilité brute

Le taux d'effort énergétique ne signifie rien en tant que tel : il peut être supporté sans problème par un ménage dont le revenu fiscal est important. Ce qui traduit le mieux les difficultés dans lequel un ménage peut se trouver, en raison de factures énergétiques élevées, est ce qui lui reste « pour vivre » une fois celles-ci réglées. En croisant « reste à vivre » et taux d'effort énergétique, on obtient un niveau de vulnérabilité brut. En 2010, à l'exception de Villefranche, les communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône présentent globalement un niveau de vulnérabilité brute variant de faible à moyen.



**Carte 18: Niveau de vulnérabilité brute en 2010**

Source : INSEE RP 2010, OREGES 2010

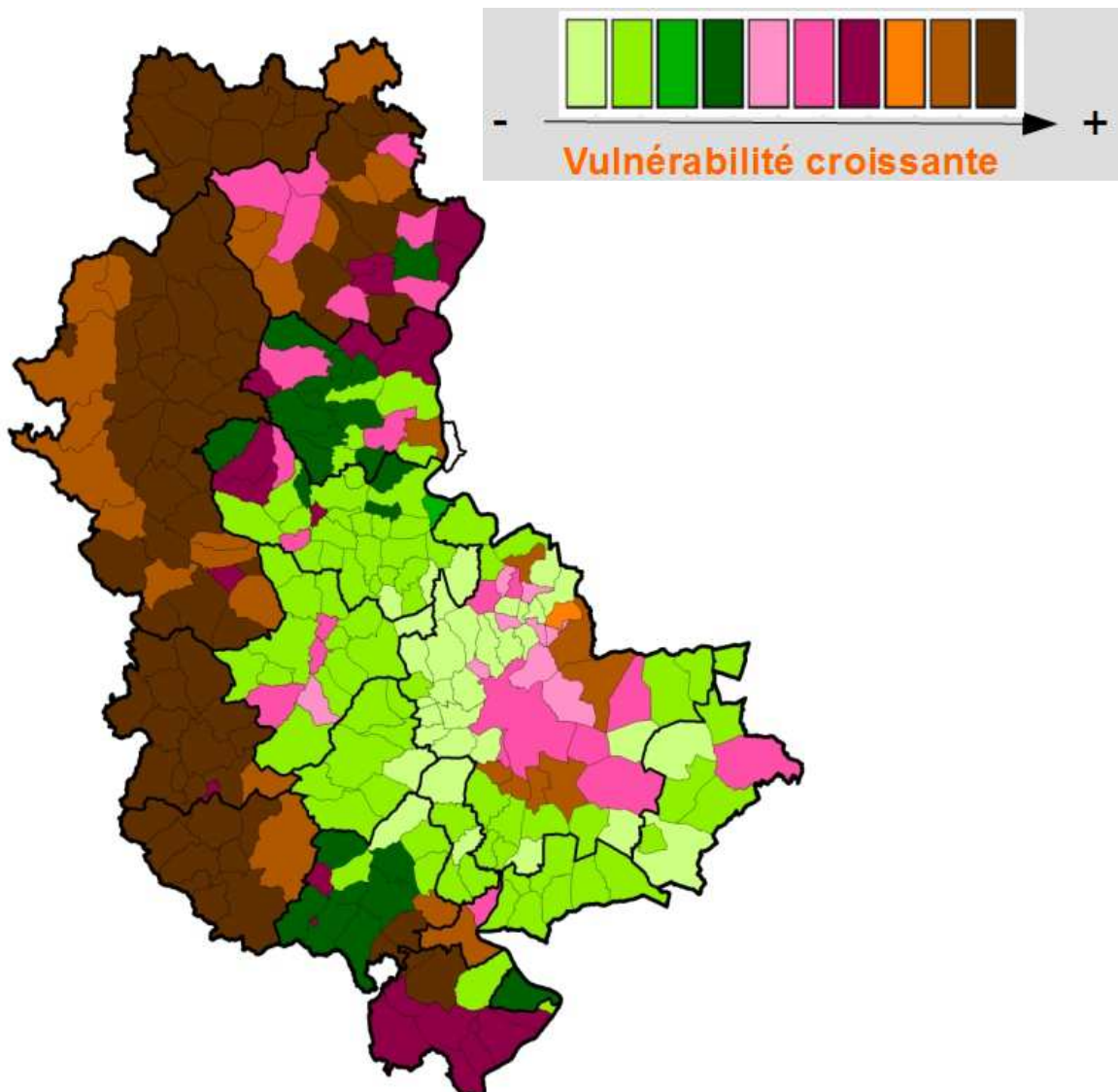
### 3.6.11.4. Essai de typologie territoriale de la vulnérabilité : Quelques communes vulnérables

Cette typologie est élaborée à partir du croisement des trois indicateurs suivants :

- le niveau de vulnérabilité brut
- le potentiel d'atténuation par les transports en commun pour les actifs travaillant à Lyon ou Villeurbanne
- la part des actifs vulnérables (parcourant plus de 60km aller-retour par jour en voiture) ne disposant pas d'une alternative à la voiture

Toutes les communes de la CC du Haut Beaujolais sont très vulnérables.

La majorité des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône entrent dans la catégorie des communes faiblement ou moyennement vulnérables. La vulnérabilité est beaucoup plus importante pour les communes de saint-Georges de Reneins, Saint-Etienne des Oullières, Saint-Cyr le Chatoux et surtout Villefranche. Cette vulnérabilité faible ou moyenne au regard d'autres territoires comme les Monts du Lyonnais et du Beaujolais ne doit pas occulter le nombre de ménages vulnérables, voire précaires, qui peut être important, même s'ils ne représentent pas une part importante de la population.



**Tableau 1: Typologie communale de la vulnérabilité énergétique en 2010**

Source : INSEE – RP 2010, OREGES 2010

### **3.6.11.5. Une typologie de la vulnérabilité qui ne doit pas occulter le nombre de ménages potentiellement précaires**

Cette typologie est établie à l'échelle du Rhône et de la métropole. Elle ne permet pas d'estimer le nombre et la part des ménages potentiellement précaires. Le fait que la CA Villefranche Beaujolais Saône soit classée dans le type moyennement vulnérable ne signifie pas que cette problématique soit inexistante et peu importante à traiter. La précarité existe comme le démontre les 255 aides versées en 2012 sur les cantons de Villefranche et Gleizé, au titre du Fonds de solidarité Logement, pour des problématiques d'impayés de facture.

### *3.6.12. Un manque d'appropriation de la thématique climat-énergie*

Avant la constitution de la CA Villefranche Beaujolais Saône, l'ancienne CAVIL avait l'obligation réglementaire d'approuver un Plan Climat Energie Territorial avant la fin de l'année 2012. Cette obligation n'a jamais été respectée, la CAVIL arguant qu'elle consacrait ses moyens à préparer l'élargissement de son intercommunalité.

La nouvelle CA Villefranche Beaujolais Saône a de nouveau l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial d'ici fin 2016, mais les dispositions législatives ayant évolué, l'exercice s'avère encore plus exigeant que précédemment. Le travail est en cours alors que l'échéance est passée, mais on ne dispose que peu d'informations sur son état d'avancement, l'état étant peu associé. On peut craindre que le document final soit peu ambitieux et ne réponde pas à toutes les attentes réglementaires, la thématique n'étant pas vraiment portée par les élus. Il faut dire qu'elle est transversale et surtout, qu'elle implique une véritable travail intercommunal dont la CA Villefranche Beaujolais Saône n'a pas encore vraiment l'habitude.

L'élaboration du PCET sera néanmoins l'occasion d'une première appropriation de la thématique climat/énergie dont on peut espérer qu'elle ouvrira la perspective d'un exercice plus ambitieux.

La CA Villefranche Beaujolais Saône n'a pas candidaté aux appels à projets successifs des territoires à énergie positive (TEPOS).

### 3.7. La qualité de l'air

#### **Rappel sur les polluants**

- *Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) : c'est le gaz polluant le plus caractéristique des agglomérations industrialisées. Une faible part (15 %) est imputable aux moteurs diesels, mais il provient essentiellement de certains processus industriels et de la combustion du charbon et des fuels-oil : en brûlant, ces combustibles libèrent le soufre qu'ils contiennent et celui-ci se combine avec l'oxygène de l'air pour former le dioxyde de soufre. Objectif de qualité SO<sub>2</sub> : <50 µg / m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.*
- *Les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) : les émissions d'oxydes d'azote sont, pour l'essentiel, imputables à la circulation automobile et notamment aux poids lourds. Une part de ces émissions est également émise par le chauffage urbain, par les entreprises productrices d'énergie et par certaines activités agricoles (élevage, épandage d'engrais). Valeur limite et objectif de qualité NO<sub>2</sub> : <40 µg / m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.*
- *L'ozone (O<sub>3</sub>) : ce polluant est produit, dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire, par des réactions photo-chimiques complexes à partir des oxydes d'azote et des hydrocarbures. Ainsi les concentrations maximales de ce polluant secondaire se rencontrent assez loin des sources de pollution. Objectif de qualité O<sub>3</sub> pour la santé humaine : 110 µg / m<sup>3</sup> en moyenne sur une plage de 8 heures ; pour la protection de la végétation : 200 µg / m<sup>3</sup> en moyenne horaire et 65 µg / m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures. Le seuil d'information est fixé à 180 µg / m<sup>3</sup> et le seuil d'alerte à 240 µg / m<sup>3</sup>*
- *Les particules de taille inférieure à 10µm (PM<sub>10</sub> : ce sont des particules en suspension dans l'air émises par la circulation automobile (les moteurs diesels en particulier), l'industrie et le chauffage urbain. Objectif de qualité PM<sub>10</sub> : <30 µg / m<sup>3</sup> en moyenne annuelle et valeur limite NO<sub>2</sub> : <40 µg / m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.*
- *Les particules en suspension PM<sub>2.5</sub> sont inférieures à 2.5 micromètres et pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire. Elles ont essentiellement composées d'espèces carbonées émises lors de processus de combustion plus ou moins complets, ainsi que de nitrate, d'ammonium et de sulfates, qui sont produits par réactions chimiques. Objectif de qualité PM<sub>10</sub> : <10 µg / m<sup>3</sup> en moyenne annuelle et valeur limite NO<sub>2</sub> : <27 µg / m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.*
- *Les composés organiques volatils (COV) proviennent à 90 % des sources naturelles (par les plantes, certaines zones géographiques qui contiennent du charbon et du gaz). Une partie peut aussi provenir des activités humaines (de l'industrie, de la combustion d'énergie, les transports...). Leur volatilité leur confère l'aptitude de se propager plus ou moins loin de leur lieu d'émission, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les animaux et la nature . On distingue le méthane des autres COV dits non méthaniques*

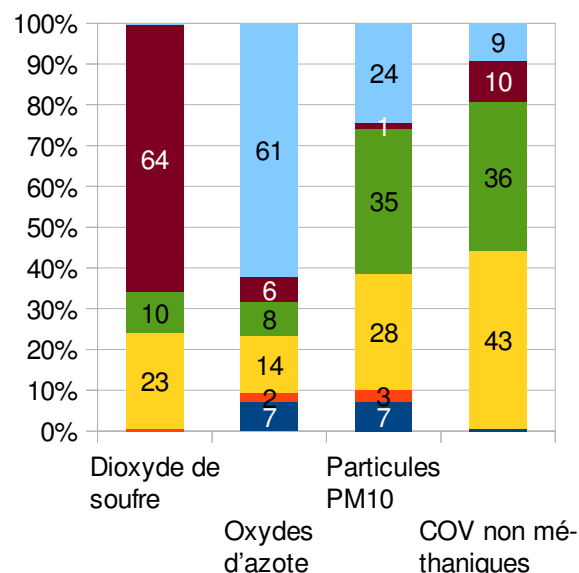
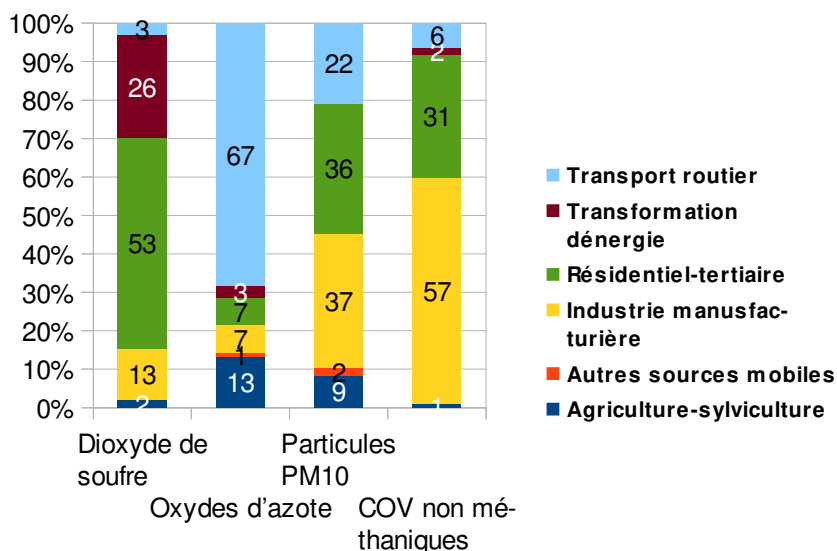


### 3.7.1. Les émissions de polluants

#### 3.7.1.1. Des pollutions de l'air spécifiques au transport routier, au chauffage résidentiel et à l'industrie

Les diagrammes ci après représentent la part de responsabilité de chaque secteur d'activité (en %) dans les émissions totales de l'intercommunalité sélectionnée selon les catégories SECTEN (SECTeurs Economies et éNERgies) définies par le CITEPA, pour les polluants principaux (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub> et COV non méthaniques). Les données de comparaison correspondent aux émissions totales du département et de la métropole.

La CA Villefranche Beaujolais Saône se distingue par un poids important du secteur résidentiel (chauffage urbain) dans les émissions de dioxyde de soufre, des transports routiers et de l'agriculture dans les émissions d'oxyde d'azote, de l'industrie dans les émissions de particules fines et de composés organiques volatiles non méthaniques.



**Diagramme 8: Répartition en % des émissions des principaux polluants par secteurs d'activités dans la CAVBS**

Source : Air Rhône-Alpes – 2015

**Diagramme 9: Répartition en % des émissions des principaux polluants par secteurs d'activités dans le Rhône et la métropole**

#### 3.7.1.2. Quatre établissements économiques principaux émetteurs de substances polluantes

D'après le registre français des émissions polluantes, les principales émissions de polluants sur le territoire en rapport avec des établissements économiques ces dernières années sont liées à :

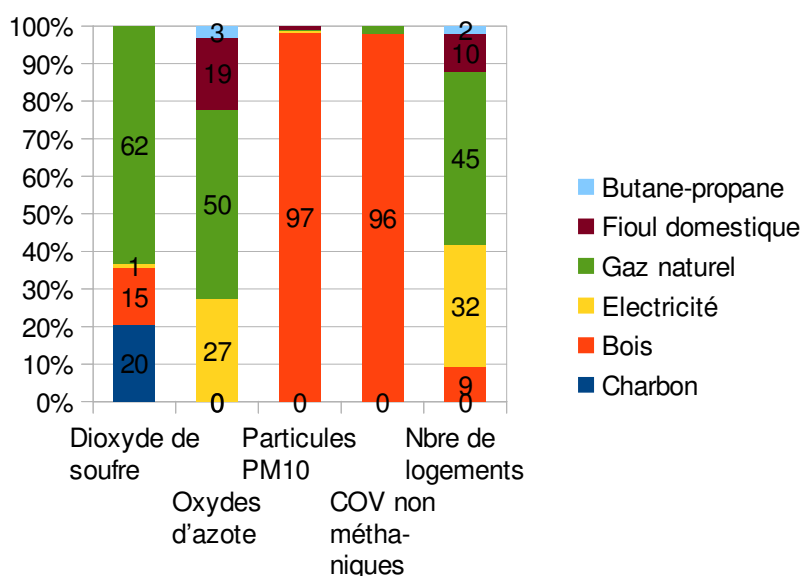
- l'usine d'incinération de Villefranche-sur-Saône qui rejette de l'acide chlorhydrique et du CO<sub>2</sub>,

- Bayer Cropscience à Villefranche-sur-Saône, spécialisé dans la fabrication de pesticides et autres produits chimiques qui rejette du et des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM),
- Recylex à Villefranche-sur-Saône établissement de récupération de déchets triés qui rejette du CO<sub>2</sub>, du plomb et ses dérivés
- l'hypermarché Génat à Villefranche qui rejette des hydrofluorocarbures (HFC)

### 3.7.1.3. Une part plus importante de logements chauffés au fuel entraînant un poids plus important de ce mode de chauffage dans les émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote

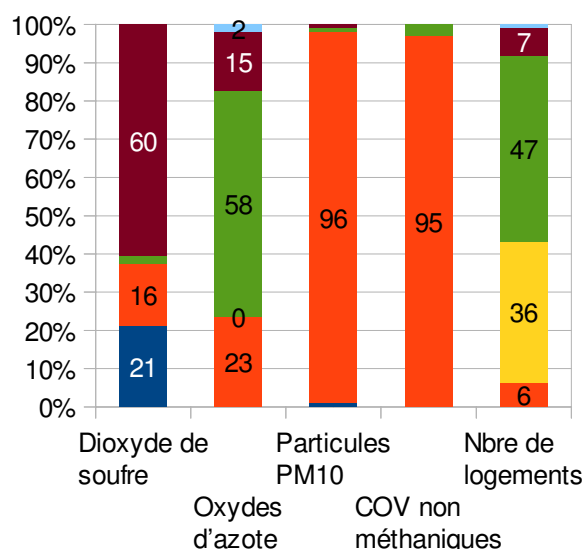
Sont représentés sur les diagrammes, le détail des émissions du chauffage résidentiel en 2014. Cet indicateur permet de comparer, par énergie de chauffage, la part des émissions des polluants principaux avec la part du nombre de logements utilisant chaque énergie sur la CAVBS et le territoire de comparaison..

Que ce soit dans la CAVBS ou le territoire de comparaison, le chauffage au fuel est le principal émetteur de dioxyde de soufre dans le chauffage résidentiel, le gaz naturel est le principal émetteur d'oxydes d'azote et le chauffage au bois pratiquement le seul émetteur de particules fines et de composés organiques non méthaniques. Si, dans la CAVBS, la part de logements chauffés au bois est supérieur à ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône et la métropole, cela ne se fait pratiquement pas sentir en termes d'émissions supplémentaires de polluants atmosphériques. Cela s'explique probablement par une plus grande part de chauffages au bois performants ou récents. En revanche, la part plus importante dans la CAVBS de logements chauffés au fuel se traduit par un poids plus important de ce mode de chauffage dans les émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote.

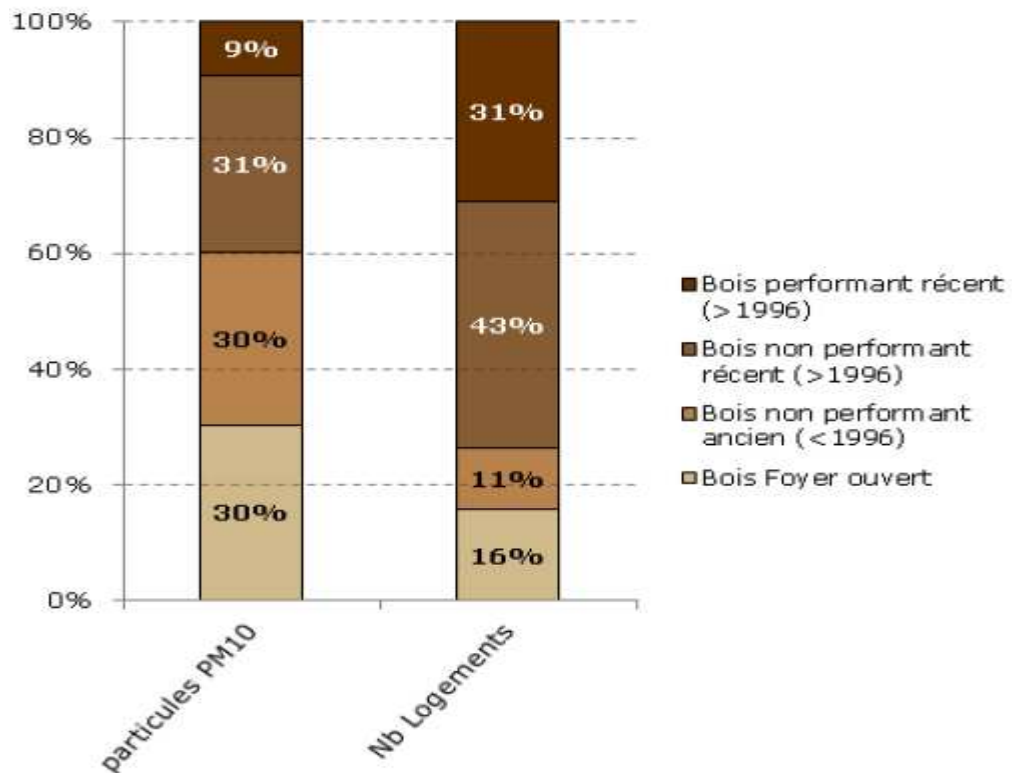


**Diagramme 10: Détail des émissions du chauffage résidentiel par type de chauffage dans la CAVBS en 2014**

Source : Air Rhône-Alpes – 2015



**Diagramme 11 : Détail des émissions du chauffage résidentiel par type de chauffage dans le Rhône et la métropole en 2014**



**Diagramme 12: 2missions de particules fines par type de chauffage au bois dans la CAVBS en 2014**

Source : Air Rhône-Alpes – 2015

#### 3.7.1.4. Un poids légèrement plus important des poids lourds dans les émissions polluantes

Sont représentés sur l'histogramme, le détail des émissions du trafic routier en 2014. Cet indicateur permet de comparer, par type de véhicules et par carburant, la part des émissions des polluants principaux avec la part du nombre de véhicules.km parcourus pour chaque catégorie de véhicules dans la CAVBS et sur le territoire de comparaison.

Quel que soit le territoire, les modes de transports principaux émetteurs de polluants atmosphériques sont les véhicules diesels, qu'ils soient légers ou des poids lourds. Cependant le nombre de km parcourus par les poids lourds est proportionnellement un peu plus important dans la CAVBS, ce qui se traduit par un poids plus important de ce mode de transport dans les émissions de polluants, quels qu'ils soient.

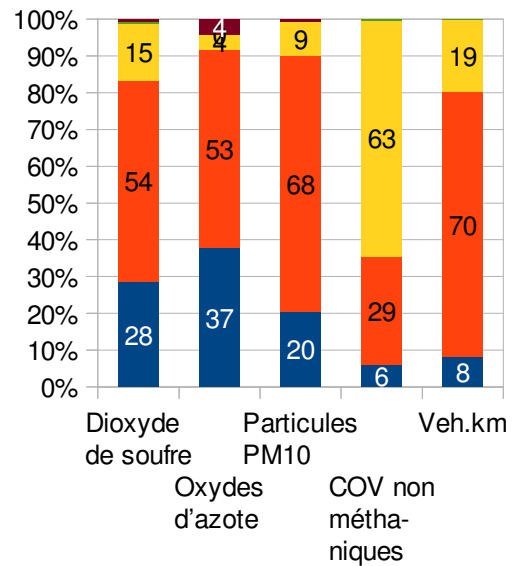
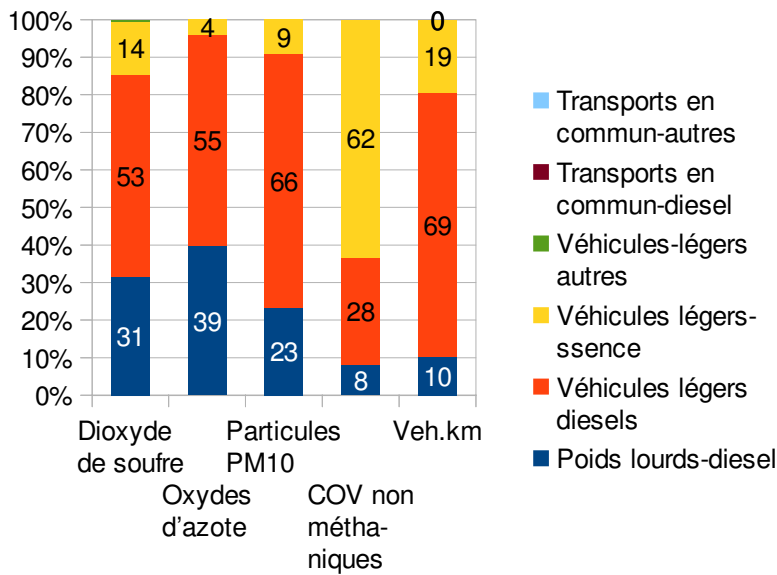


Diagramme 13: Part des émissions des polluants principaux par mode de transport dans la CAVBS en 2014

Diagramme 14: Part des émissions des polluants principaux par mode de transport dans le Rhône et la métropole en 2014

Source : Air Rhône-Alpes – 2015

### 3.7.2. L'exposition aux pollutions atmosphériques

#### 3.7.2.1. Des progrès à faire en matière d'exposition aux particules très fines

Une station de surveillance de la qualité de l'air du réseau COPARLY a été implantée sur la commune de Villefranche-sur-Saône : la station, mise en place le 30 janvier 2006 et localisée rue Roland. Elle mesure la concentration des polluants suivants : dioxyde de soufre, monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, ozone, particules PM10 et particules PM2,5.

Le tableau suivant regroupe les valeurs enregistrées à la station localisée rue Roland, entre Juin 2015 et Mai 2016 (en µ/m<sup>3</sup>). Les concentrations de polluants enregistrées par la station sont globalement en dessous des valeurs limites, sauf ponctuellement en décembre pour le dioxyde d'azote et les particules très fines. En revanche pour ces dernières, le seuil d'objectif de qualité est dépassé la moitié de l'année.

Mesure	Unité	06/15	07/15	08/15	09/15	10/15	11/15	12/15	01/16	02/16	03/16	04/16	05/16
Dioxyde d'azote	microg/m <sup>3</sup>	21	23	24	23	31	38	46	38	33	30	22	20
Monoxyde d'azote	microg/m <sup>3</sup>	4	3	4	6	17	32	67	26	15	9	6	5
Ozone	microg/m <sup>3</sup>	69	75	62	48	17	11	6	17	31	38	-	-
Particules PM10	microg/m <sup>3</sup>	18	19	17	12	23	26	34	20	18	22	12	11
Particules PM2.5	microg/m <sup>3</sup>	9	9	10	7	18	19	28	17	15	19	8	8

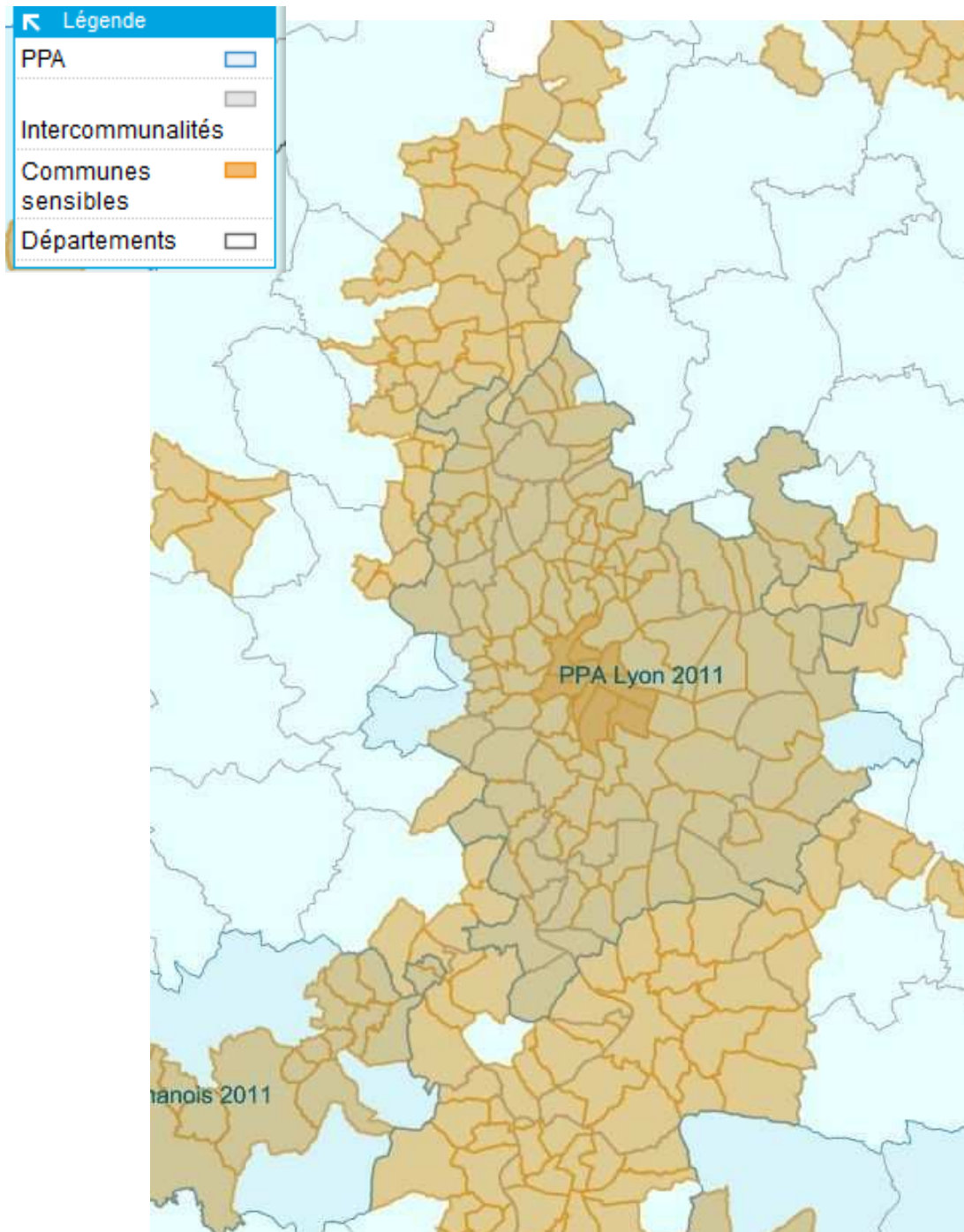
Seuil d'objectif de qualité dépassé  
Valeur limitée dépassée

Tableau 2: Concentration dans l'air des principaux polluants relevés à la station de Villefranche entre Juin 2015 et Mai 2016

Source : Air Rhône-Alpes – 2015

### 3.7.2.2. Une part importante des communes en zone sensible à la qualité de l'air

Les Schémas Régionaux Climat, Air et Energie (**SRCAE**) instaurés par la Loi Grenelle 2, imposent de cartographier des zones dites sensibles en ce qui concerne la qualité de l'air. Ces zones se définissent par une forte densité de population (ou la présence de zones naturelles protégées) et par des dépassements des valeurs limites pour certains polluants (PM10 et NO2). Dans ces zones, les actions en faveur de la qualité de l'air sont prioritaires. 13 des 21 communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont en zone sensible à la qualité de l'air. Aucune n'est concernée par le Plan de Protection de l'Atmosphère de Lyon.



**Carte 19: Communes sensibles à la qualité de l'air et Plan de Protection de l'atmosphère**

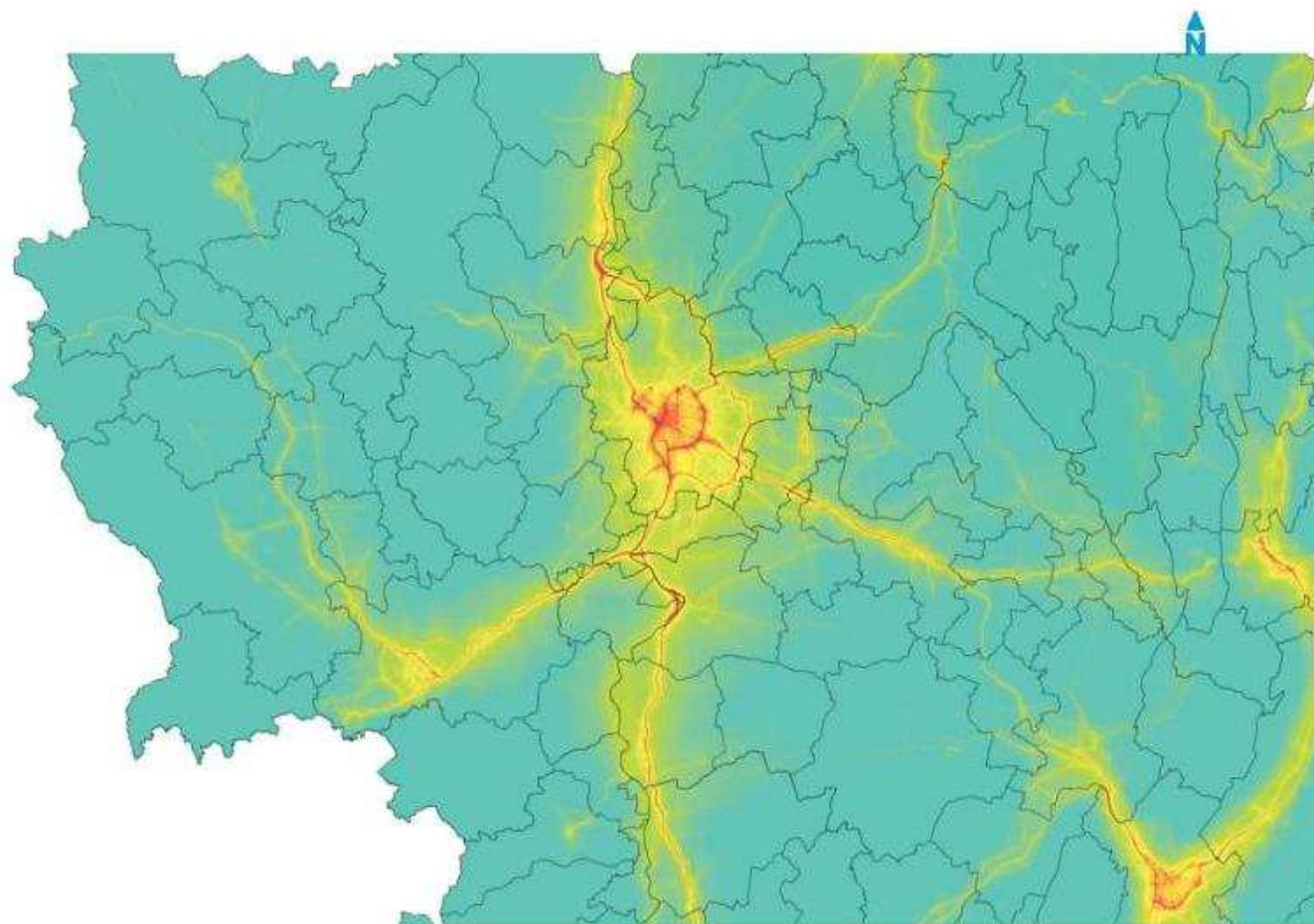
Source : Air Rhône-Alpes – 2015

### **3.7.2.3. Une exposition à la pollution atmosphérique étroitement liée aux grandes infrastructures de transport**

C'est ce que font apparaître les cartes suivantes sur les pollutions au dioxyde d'azote et en particules fines et très fines est assez faible. Les concentrations en ozone se trouvant loin des principales sources de polluants primaires à partir desquels l'azote se forme, la CA Villefranche Beaujolais Saône est assez peu concernée par la pollution à l'ozone.

## Exposition à la pollution atmosphérique en Rhône-Alpes

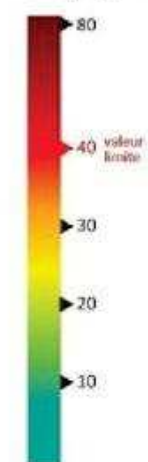
NO<sub>2</sub> : Moyenne annuelle 2015



### Légende

- ☐ Départements
- ☐ Communes
- ☐ Intercommunalités

Moyenne annuelle  
de NO<sub>2</sub> en µg.m<sup>-3</sup>



[www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)

Date de création : 31/08/2016

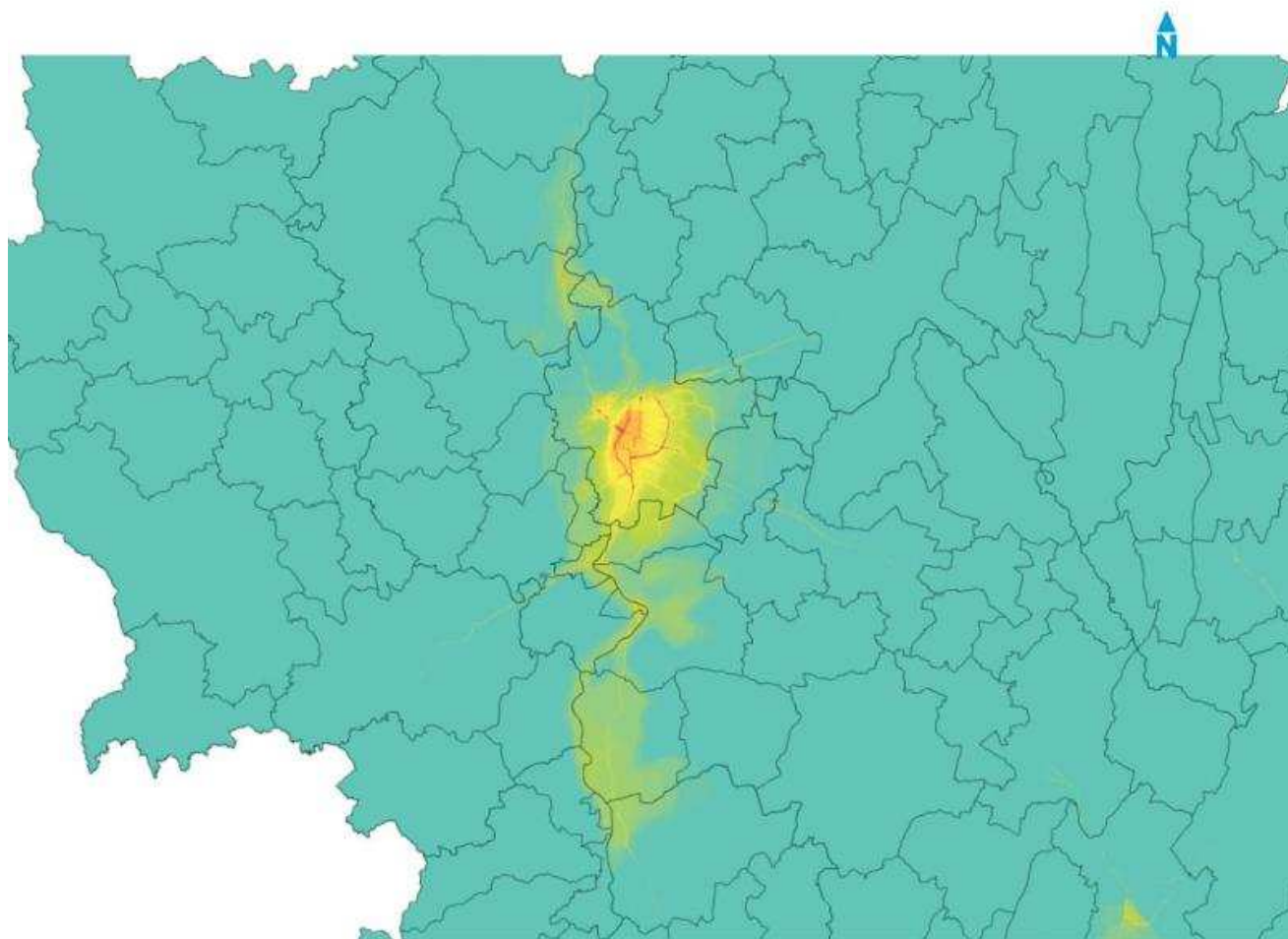
### Sources :

Air Rhône-Alpes - IGN - Air Rhône-Alpes 2015.ia.a

**Carte 20: Pollution atmosphérique liée au dioxyde d'azote**

# Exposition à la pollution atmosphérique en Rhône-Alpes

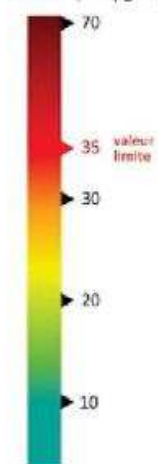
PM10 : Nombre jours pollués 2015



## Légende

- ☐ Départements
- ☐ Communes
- ☐ Intercommunalités

Nombre de jours de dépassement de  $PM_{10}$  ( $> 50\mu g.m^{-3}$ )



Date de création : 31/08/2016

## Sources :

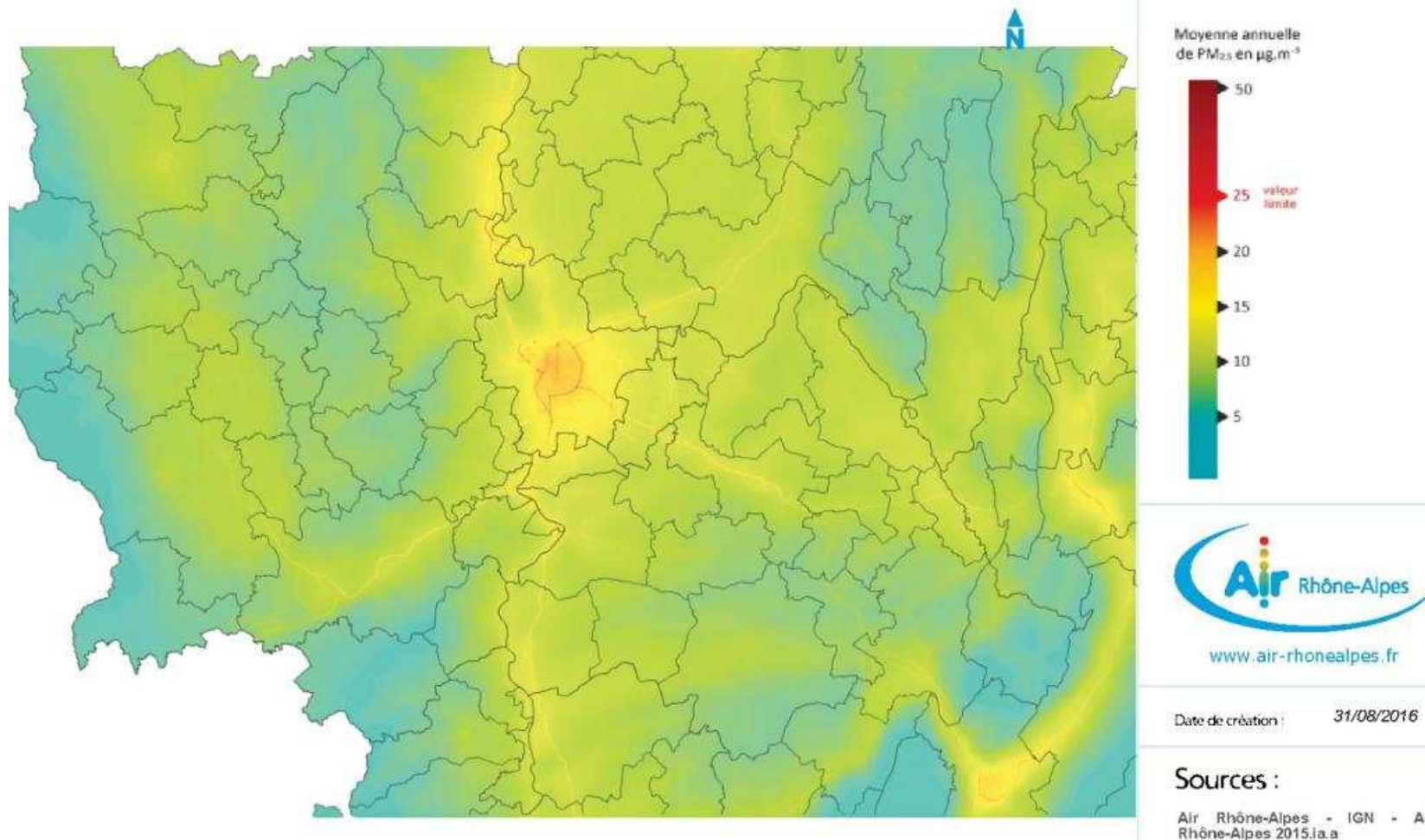
Air Rhône-Alpes - IGN - Air Rhône-Alpes 2015.i.a.a

Carte 21: Pollution atmosphérique liée aux particules fines



## Exposition à la pollution atmosphérique en Rhône-Alpes

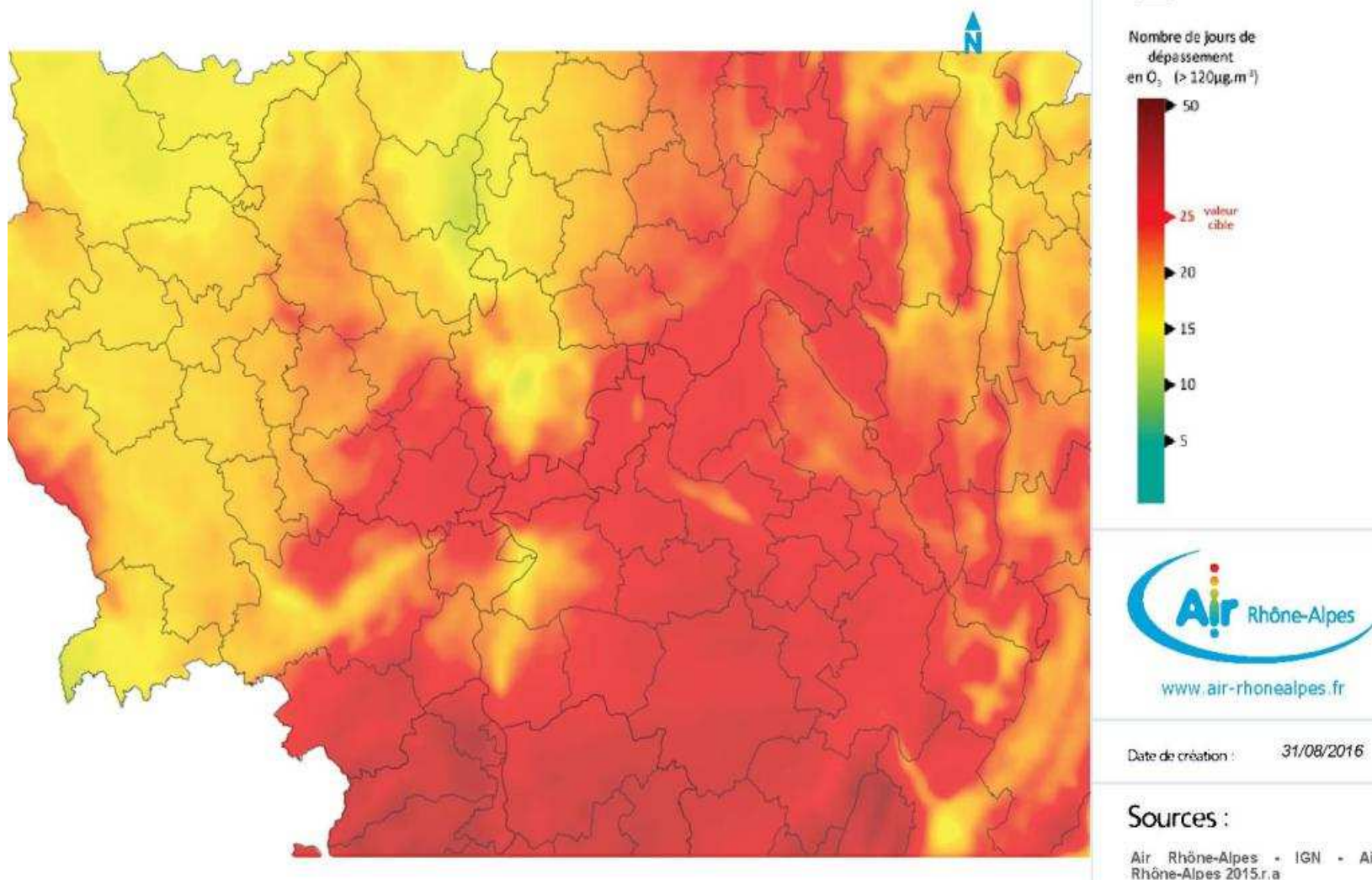
PM2.5 : Moyenne annuelle 2015



Carte 22: Pollution atmosphérique liée aux particules très fines

## Exposition à la pollution atmosphérique en Rhône-Alpes

Ozone : Nombre jours pollués 2015 (moy. 3 ans)

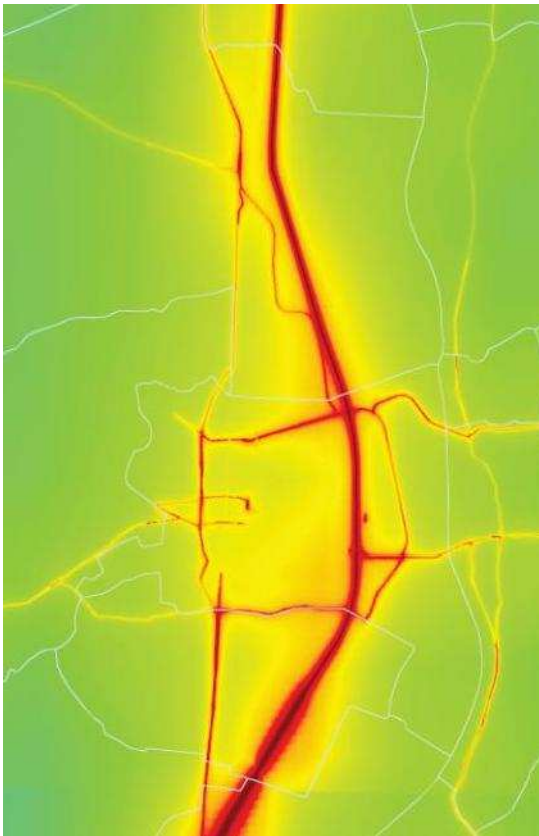


**Carte 23: Pollution atmosphérique liée à l'ozone**

### 3.7.2.4. Une vigilance à avoir quant à l'exposition des populations fragiles le long de certaines infrastructures

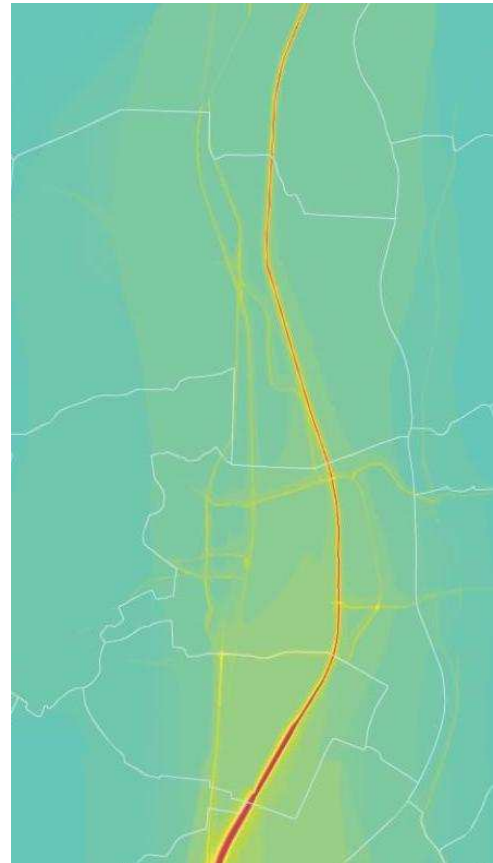
Les cartes suivantes zooment sur les communes les plus concernées, à savoir Villefranche, Arnas, Limas, Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier. Les valeurs limites dépassées apparaissent en rouge sur les cartes. Que ce soit pour les particules fines ou très fines, les bordures de l'A6 sont concernées. En ce qui concerne le dioxyde d'azote, d'autres voiries sont concernées comme certaines parties des RD 686, 306, 38, 44 et certaines rues du centre ville de Villefranche.

Les populations fragiles (enfants, personnes âgées, malades) doivent être évitées d'être exposées dans ces secteurs. Aussi est-il nécessaire d'apporter une vigilance particulière aux projets de construction susceptibles de se réaliser dans ces secteurs et éviter d'y implanter des écoles, des maisons de retraites ou foyers pour personnes âgées, des établissements médicaux.

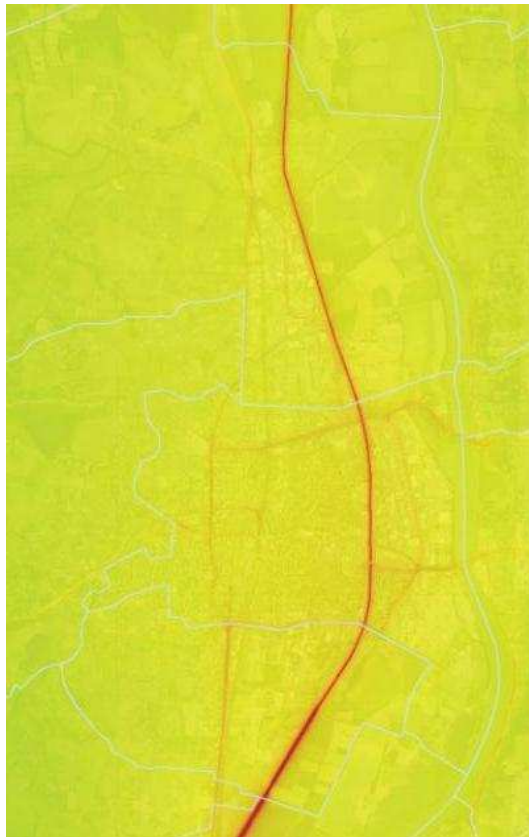


**Carte 25 : Zoom de la pollution en dioxyde d'azote sur les communes de Villefranche, Arnas, Limas et Jassans-riottier(2015)**

Source : Air Rhône-Alpes – 2015



**Carte 24 : Zoom de la pollution en particules fines sur les communes de Villefranche, Arnas, Limas et Jassans-Riottier(2015)**



**Carte 26: Zoom de la pollution en particules très fines sur les communes de Villefranche, Arnas, Limas et Jassans-riottier(2015)**

Source : Air Rhône-Alpes – 2015

### 3.7.3. Une obligation de traiter le volet air dans un PCAET

Les principaux textes relatifs aux Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et sortis récemment (été 016) prévoient que, concernant le volet air, le diagnostic sur les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques est obligatoire pour tous les EPCI, de même que la définition d'objectifs en termes d'émission de polluants atmosphériques. Pour tous les EPCI il s'agit donc a minima, pour chaque secteur d'activité concerné, de vérifier que les actions prévues ne dégradent pas la qualité de l'air. Pour la CA Villefranche Beaujolais Saone, qui dispose de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » (qui comprend la lutte contre la pollution de l'air), le plan d'actions du PCAET doit permettre de prévenir ou réduire les émissions de polluants atmosphériques.

L'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial précise en particulier les polluants atmosphériques à prendre en compte : les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2,5 et les composés organiques volatils (COV), tels que définis au I de l'article R. 221-1 du code de l'environnement, ainsi que le dioxyde de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3). Il détaille également les secteurs d'activité de référence pour la déclinaison des éléments chiffrés du diagnostic et des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET :

résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie.

La CA Villefranche Beaujolais Saône a commencé à travailler sur cette thématique, puisque dans le cadre de son PCAET, elle a fait appel à Air Rhône-Alpes pour l'aider à réaliser un diagnostic territorialisé de la qualité de l'air à partir des données de son observatoire.

### 3.8. Synthèse

*Du point de vue de la biodiversité, les CC Saône Beaujolais et Haut Beaujolais se divisent en trois sous-ensembles distincts :*

- *Le Val de Saône se distingue par une richesse floristique et faunistique exceptionnelle dont les prairies inondables sont le siège privilégié mais menacé par l'extension des grandes cultures. Le programme agro-environnemental et climatique du val de Saône, axé sur le maintien ou la restauration de surfaces en herbes et prairies, vise à lutter contre cette menace . Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie dans le Val de Saône des réservoirs de biodiversité et des espaces perméables aquatiques permettant la circulation des espèces. Les communes d'Arnas et surtout de Saint Georges de Reneins sont également concernées, selon le SRCE par deux corridors écologiques surfaciques à remettre en bon état, dont l'un assure la liaison entre l'Ain et le Rhône et l'autre frontalier avec la CC Saône Beaujolais.*
- *Les coteaux du Beaujolais viticole présentent un milieu peu propice à la biodiversité du fait de la monoculture de la vigne qui fait disparaître des éléments propices à la biodiversité comme les haies, les zones enherbées et les mares et a engendré une forte pression des pesticides sur les milieux naturels. Des espaces naturels remarquables telles que les landes du Beaujolais subsistent néanmoins. Ces espaces naturels sont situés pour la plupart dans la frange Ouest du territoire, sur les contreforts des Monts du Beaujolais, là où les vignes ont laissé la place à la forêt en raison du relief plus accidenté qui rendent les terres moins facilement cultivables. C'est également dans ces franges que l'on trouve les cours d'eau d'intérêt écologique en bon état et à préserver, quelques réservoirs de biodiversité et l'essentiel des espaces perméables selon le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui plus est d'une forte perméabilité. Le programme Agrifaune, rassemblant le monde agricole et cynégétique vise à réintroduire la biodiversité en développant des semis de mélanges d'espèces favorables au petit gibier et aux auxiliaires de la vigne dans les inter-rangs de vigne ou sur les parcelles arrachées.*

*La CA Villefranche Beaujolais Saône n'est pas un territoire dont la couverture forestière est importante. Seules quelques communes en frange Ouest sont très boisées. Il n'existe aucun établissement d'exploitation forestière et aucune scierie sur le territoire. La filière bois est très peu développée.*

*La majeure partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône est concernée par deux unités paysagères outre l'agglomération de Villefranche elle même: Le Pays des Pierres dorées dans sa partie Sud et le Beaujolais des crus dans sa partie nord .*

- *Le Beaujolais des crus, riche d'un patrimoine bâti et architectural de qualité, est un espace entièrement organisé autour de la mise en valeur des terres et de l'exploitation viticole : autour de la mise en valeur des terres et de l'exploitation viticole Le Beaujolais des crus appartient à la famille des paysages ruraux patrimoniaux pour lesquels toute déprise, changement de spéculation agricole, remembrement,*

lotissement, etc. est susceptible de remettre en cause les structures paysagères particulières.

- Le Pays des Pierres Dorées, surnommé ainsi en raison de la couleur de la pierre calcaire extraite des carrières locales et qui servaient à la construction. L'image du secteur croise le Beaujolais viticole avec celui des pierres dorées. Au contexte de crise viticole avec de nombreuses friches et des vignes arrachées, se conjugue une pression foncière très importante qui fait la part belle au développement pavillonnaire et de demandes de résidentialisation diffuse. Comme le Beaujolais des crus, le Pays des Pierres Dorées appartient à la famille des paysages ruraux patrimoniaux, particulièrement sensibles à la moindre mutation.

La qualité des eaux est moyenne ou médiocre en ce qui concerne l'état écologique. Les cours d'eau sont touchés par des pollutions d'origine agricole et d'origine urbaine, industrielle ou domestique. La majeure partie du territoire est potentiellement classée en zone vulnérable aux nitrates, non seulement en raison des pollutions agricoles mais également suite à des dysfonctionnements des systèmes d'épuration. En effet, en matière d'assainissement collectif, la part des stations d'épuration qui présentent des dysfonctionnements reste élevée. En ce qui concerne les pollutions d'origine agricole, des améliorations de la qualité des cours d'eau ont été constatées suite au programme qualité des eaux en Beaujolais viticole que viendront compléter des mesures agro-environnementales et climatiques.

L'alimentation en eau potable de la CA Villefranche Beaujolais Saône provient uniquement de la nappe alluviale de la Saône à partir de champs captants de Beauregard à Villefranche et de Port Rivière à Saint-Georges de Reneins. La qualité des eaux du captage de Beauregard est moyenne en ce qui concerne les nitrates : On trouve des traces récurrentes de pesticides (herbicides, oxadixyl) et de solvants chlorés avec des dépassements ponctuels au niveau des puits des normes de distribution. Une démarche de protection d'aire d'alimentation du captage de Beauregard est en cours afin de préserver la ressource en eau des pollutions diffuses d'origine agricole dont les deux paramètres principaux sont les nitrates et les pesticides. Certaines mesures du Programme agro-environnemental du Val de Saône et du Beaujolais visent également à réduire ou à contenir les pollutions d'origine agricole. Mais la ressource en eau peut être également menacée par un développement trop important de développement de l'urbanisation et des zones d'activités économiques. Si aucune pollution accidentelle n'a été constatée ces dernières années, un tel développement multiplierait les risques malgré toutes les mesures préventives qui peuvent être prises. De plus, il générerait également des réductions importantes des surfaces perméables et de ce fait, limiterait l'infiltration qui permet d'alimenter les nappes. L'agriculture reste donc le mode préférentiel d'occupation de l'espace pour protéger la ressource en eau sous réserve de l'efficacité des mesures mises en œuvre pour contenir les pollutions qu'elle engendre

La consommation énergétique par habitant est élevée sans être parmi les plus importantes du SCOT Beaujolais. La hausse des consommations énergétiques constatée entre 1990 et 2013 est particulièrement importante. Pourtant, tous les secteurs ont enregistré une baisse de leur consommation énergétique entre 2005 et 2013, à l'exception de celui de l'industrie et des déchets. La CA Villefranche Beaujolais Saône se caractérise par un poids très important du tertiaire dans ses consommations énergétiques

Tous les EPCI du SCOT Beaujolais ont retrouvé en 2013 un niveau de émissions de Gaz à effet de Serre légèrement inférieur à celui de 1990. Mais la baisse constatée pour la CA Villefranche Beaujolais Saône est faible. Les secteurs du tertiaire et des transports pèsent lourdement dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire

*Le territoire produit de l'énergie presque uniquement renouvelable à partir du bois énergie et de la valorisation thermique et électrique des déchets traités dans l'usine d'incinération des ordures ménagères de Villefranche (pas d'installation de production de biogaz). Mais en 2013, l'énergie renouvelable produite représente 7,1 % de l'énergie consommée.*

*La réduction des consommations d'énergie du secteur résidentiel représente un enjeu important, car il représente plus de 28 % des consommations énergétiques du territoire, Néanmoins la réhabilitation ne sera pas un objectif des plus faciles à atteindre, notamment en raison revenu moyen de la population assez faible, d'un taux de propriétaires occupants peu élevé, de la part de logements collectifs élevée.. La réduction des consommations énergétiques dans le secteur des transports est plus problématique. Les déplacements domicile-travail y contribuent de manière sensible. Même si dans le cas de CA Villefranche Beaujolais Saône, on constate une nette diminution de la distance moyenne parcourue et au total, une diminution du nombre total de km parcourus, celui-ci reste néanmoins important. Mais 30,1 % des actifs sortants travaillent à Lyon, Villeurbanne, Mâcon ou Belleville, toutes destinations desservies par le train par la gare de Villefranche. Même si 43,6 % de ces actifs utilisent déjà les transports en commun, il est important d'inciter les autres à changer de mode de transport. Ceux d'entre eux qui habitent loin de la gare sont peu incités à le faire, d'où l'intérêt de polariser le développement résidentiel autour de la gare de Villefranche, d'autant que le nombre d'actifs travaillant à Lyon ou Villeurbanne semble aller vers une augmentation constante au fil des années.*

*La CA villefranche Beaujolais Saône ne s'est pas encore vraiment approprié la thématique climat énergie qui n'est pas vraiment portée par les élus, comme peut en témoigner le non respect de ses premières obligations réglementaires d'approuver un Plan Climat Energie Territorial avant la fin de l'année 2012. Elle travaille actuellement sur le PCET que de nouvelles dispositions réglementaires l'obligent à approuver avant fin 2016, Mais on peut craindre que le document final soit peu ambitieux et ne réponde pas à toutes les attentes réglementaires. La CA Villefranche Beaujolais Saône n'a pas candidaté aux appels à projets successifs des territoires à énergie positive (TEPOS).*

*La CA Villefranche Beaujolais Saône est moyennement vulnérable sur le plan énergétique. Elle ne ne figure pas parmi les territoires les plus exposés du fait du revenu de ses habitants. De fait, elle est peu marquée par les seuils de vulnérabilité énergétique et la majorité des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône entrent dans la catégorie des communes faiblement ou moyennement vulnérables. La vulnérabilité est beaucoup plus importante pour les communes de saint-Georges de Reneins, Saint-Etienne des Oullières, Saint-Cyr le Chatoux et surtout Villefranche. Cette vulnérabilité faible ou moyenne au regard d'autres territoires comme les Monts du Lyonnais et du Beaujolais ne doit pas occulter le nombre de ménages vulnérables, voire précaires, qui peut être important, même s'ils ne représentent pas une part importante de la population.*

*La CA Villefranche Beaujolais Saône est soumise à des phénomène de pollution atmosphérique spécifiques au transport routier, au chauffage résidentiel et à l'industrie. Les principales émissions de polluants sur le territoire en rapport avec des établissement économiques ces dernières années sont liées à l'usine d'incinération de Villefranche-sur-Saône, Bayer Cropscience à Villefranche-sur-Saône, spécialisé dans la fabrication de pesticides et autres produits chimiques, Recylex à Villefranche-sur-Saône établissement de récupération de déchets triés, l'hypermarché Génat à Villefranche. La CAVBS comprend une part plus importante de logements chauffés au fuel entraînant un poids plus important de ce mode de chauffage dans les émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote. De même, on constate un poids légèrement plus important des poids lourds dans les émission polluantes. Pourtant, la CA Villefranche Beaujolais Saône ne présente pas de graves problèmes de qualité de l'air, même si des progrès restent à faire en matière d'exposition de la population aux particules très fines et et que 13 de ses 21 communes sont classées en*

*zone sensible à la qualité de l'air. L'exposition à la pollution atmosphérique est étroitement liée aux grandes infrastructures de transport et il convient de rester vigilant quant à l'exposition des populations fragiles le long de certaines infrastructures.*

*La CA Villefranche Beaujolais Saône est soumise à une obligation réglementaire de traiter le volet air dans un Plan Climat Air Energie Territorial. Elle a commencé à travailler sur cette thématique avec l'assistance d'Air Rhône-Alpes.*



## 4. Panorama sur la démographie

### 4.1. La majeure partie de la population située dans le Val de Saône

La CA Villefranche Beaujolais Saône compte 77 793 habitants en 2012, soit 37,7 % de la population totale du SCOT Beaujolais. Environ la moitié de cette population réside à Villefranche sur Saône et un tiers dans les quatre autres communes du Val de Saône : Arnas, Limas Gleizé, Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier. Au total, 80 % de la population de la communauté d'agglomération est localisée dans le Val de Saône.

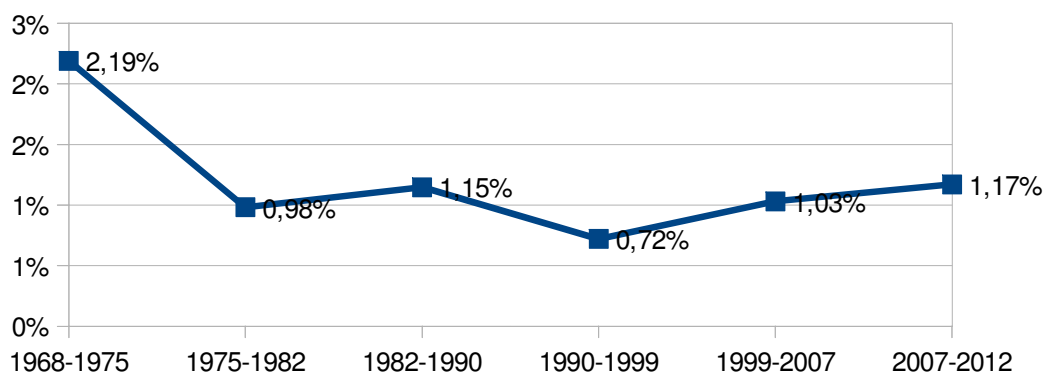
	Population en 2012	Part par rapport à la population de la CAVBS
Villefranche-sur-Saône	36 241	46,6%
Gleizé	7 605	9,8%
Jassans-Riottier	6 306	8,1%
Limas	4 549	5,8%
Saint-Georges-de-Reneins	4 292	5,5%
Arnas	3 409	4,4%

**Tableau 3: La population des 6 communes les plus peuplées en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

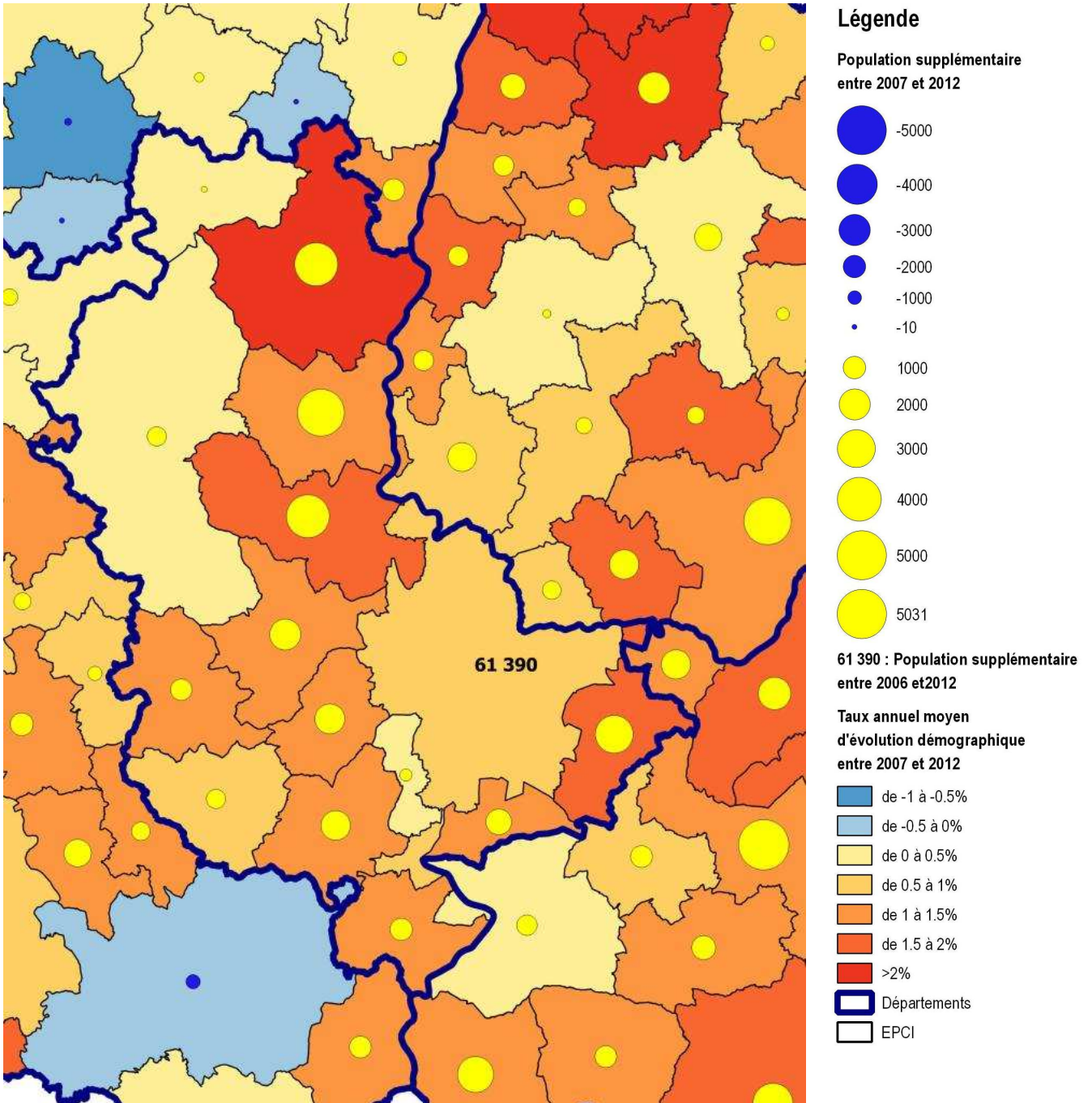
### 4.2. Un dynamisme indiscutable qui se maintient depuis 1975

Sans être parmi les EPCI les plus dynamiques sur le plan démographique (les CC Beaujolais Pierres Dorées et surtout Saône Beaujolais le sont bien davantage), la CA Villefranche Beaujolais Saône connaît un développement similaire à des territoires périurbains attractifs comme l'Ouest Lyonnais et le Pays de l'Ozon, et équivalent sinon supérieur aux EPCI de l'Ain qui lui sont limitrophes (CC Montmerle Tois Rivières et Dombes Saône Vallée). Ce dynamisme s'est maintenu depuis 1975, malgré un fléchissement pour la période 1990-1999.



**Diagramme 15: Taux annuel moyen d'évolution démographique de 1968 à 2012 dans la Ca Villefranche Beaujolais Saône**

Source: INSEE – RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007 et 2012



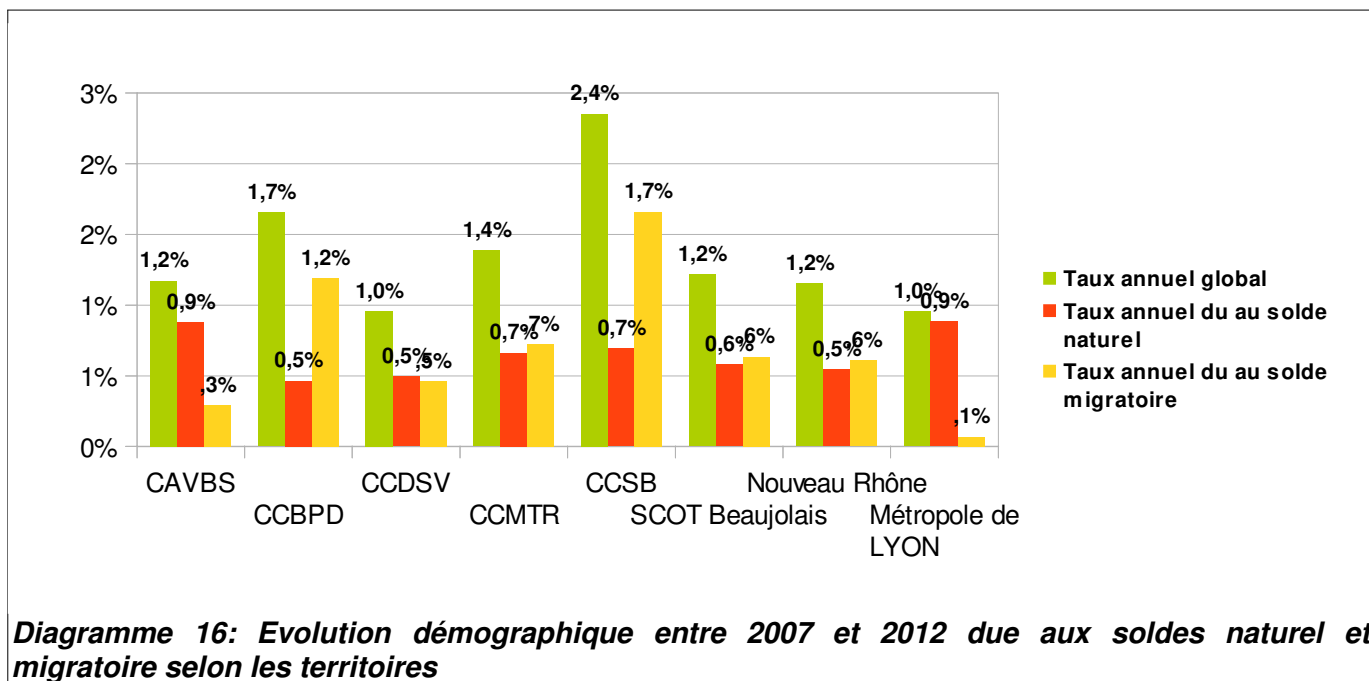
**Carte 27 : Evolution démographique entre 2007 et 2012 selon les EPCI dans le Rhône et ses territoires limitrophes**

Source : INSEE -RP 2007 et 2012

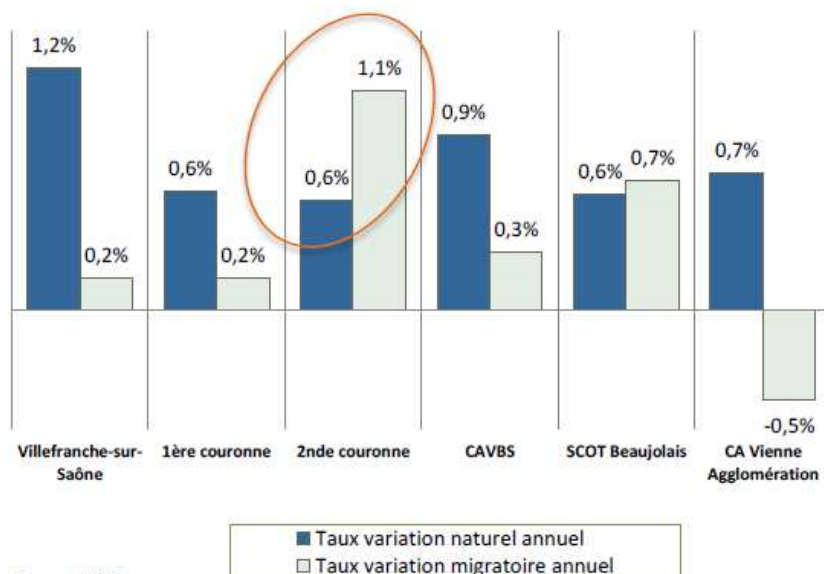


#### 4.4. Une dynamisme essentiellement endogène

En effet 75 % de la croissance démographique de la CA Villefranche Beaujolais Saône est liée à son important solde naturel. C'est le territoire dont la croissance démographique endogène est la plus importante et comparable à celle de la métropole lyonnaise. En revanche, la croissance due au solde migratoire est assez faible, même si l'agglomération caladoise reste plus attractive que l'agglomération lyonnaise. D'autres territoires comme les CC Beaujolais Pierre Dorées et Saône Beaujolais voient l'essentielle de leur croissance au solde migratoire. Enfin, les deux EPCI de l'Ain ont un développement relativement équilibré entre solde naturel et solde migratoires.



La situation est différente selon les sous-territoires : Villefranche sur Saône et sa première couronne connaissent une croissance essentiellement endogène contrairement à la deuxième couronne beaucoup plus attractive vis à vis des populations extérieures.

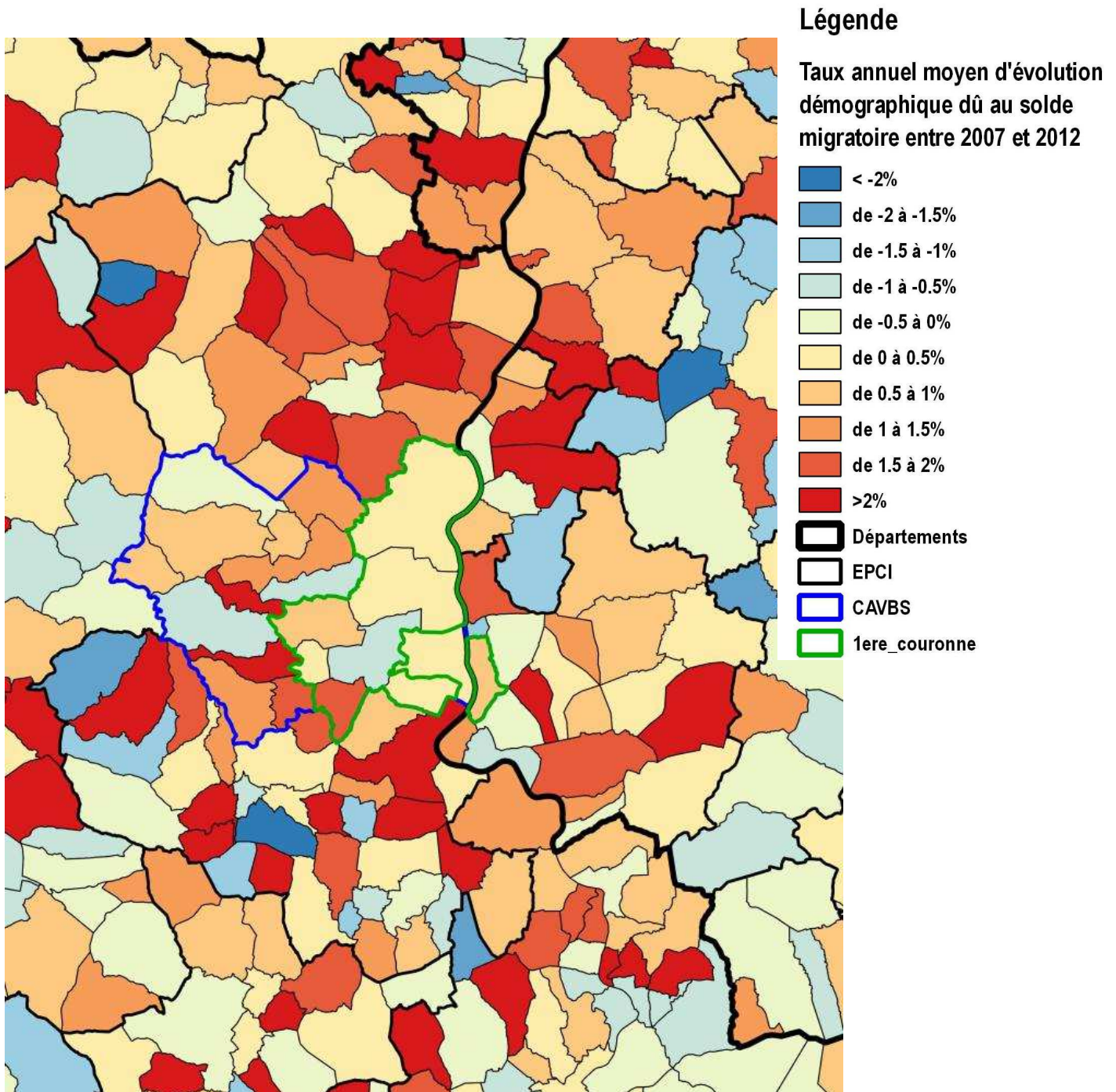


Source : Observatoire de l'habitat de Villefranche

Source : INSEE

Carte 29: Evolution démographique entre 2007 et 2012

Si la CA Villefranche Beaujolais Saône est globalement moins attractive que d'autres territoires, elle continue néanmoins à accueillir de nouveaux arrivants contrairement à la communauté d'agglomération de Vienne qui de plus connaît un développement endogène nettement moins important.



**Carte 30: Evolution démographique entre 2007 et 2012 due au solde migratoire**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 4.5. Des évolutions démographique des polarités voisines qui vont jusqu'à remettre en cause l'esprit de la DTA

Le SCOT ne fixe pas des orientations en termes de croissance démographique mais donne des objectifs de production de logements selon les polarités. Cependant, on peut supposer que les communes où ces derniers sont les plus importants doivent accueillir le plus gros volume d'habitants supplémentaires. Or l'évolution démographique constatée ne respecte pas toujours la hiérarchie des polarités. Ainsi, on peut constater que la commune de Gleizé perd des habitants, et que la commune de Saint-Etienne des Oullières, classée en polarité 3, accueille plus d'habitants que Saint-Georges de Reneins, classée en polarité 2, et que la commune de Limas, classée en polarité 1.

De plus, la DTA préconise de concentrer le développement en priorité dans le pôle structurant de l'agglomération lyonnaise, tout en confortant certains pôles secondaires (tels que l'agglomération de Villefranche) ainsi que certains pôles privilégiés pour la densification (tels que l'Arbresle et Lozanne). L'agglomération de Belleville/Saint-Jean d'Ardières ne se situe pas dans le périmètre de la DTA, mais leur développement démographique considérable, même dans un pôle qui pourrait être considéré comme comparable à l'Arbresle ou Lozanne, est clairement concurrentiel avec le développement prioritaire de Villefranche.

De même, le développement des trois villes de la polarité 2 de Anse, dont l'accueil de population est équivalent à celui de l'agglomération Belleville/Saint-Jean d'Ardières s'avère concurrentiel avec celui de l'agglomération de Villefranche.

Pôle	Communes	Nombre d'habitants supplémentaires entre 2007 et 2012	Nombre d'habitants supplémentaires entre 2007 et 2012	Taux moyen de croissance annuelle entre 2007 et 2012
Villefranche (pôle 1)	Villefranche (ville centre)	2401	2401	1,38%
	Arnas (1ère couronne)	197	199	1,20%
	Gleizé (1ère couronne)	-161		-0,42%
	Limas (1ère couronne)	163		0,73%
Anse (Pôle 2)	Ambérieux (ville)	10	1 690	0,37%
	Anse (ville centre)	1417		5,09%
	Lucenay (ville)	263		3,13%
Belleville (Pôle 2)	Belleville (ville)	756	1 736	1,99%
	Saint-Jean-d'Ardières (ville)	980		6,29%
Saint-Georges de Reneins (pôle 2)	Saint-Georges de Reneins (ville)	157	157	0,75%
Jassans-Riottier	Jassans-Riottier	403	403	1,33%
Saint-Etienne des Oullières (pôle 3)	Saint-Etienne des Oullières (ville)	174	303	1,90%
	Le Perréon (1ère couronne)	42		0,60%
	Vaux en Beaujolais (1ère couronne)	87		1,72%

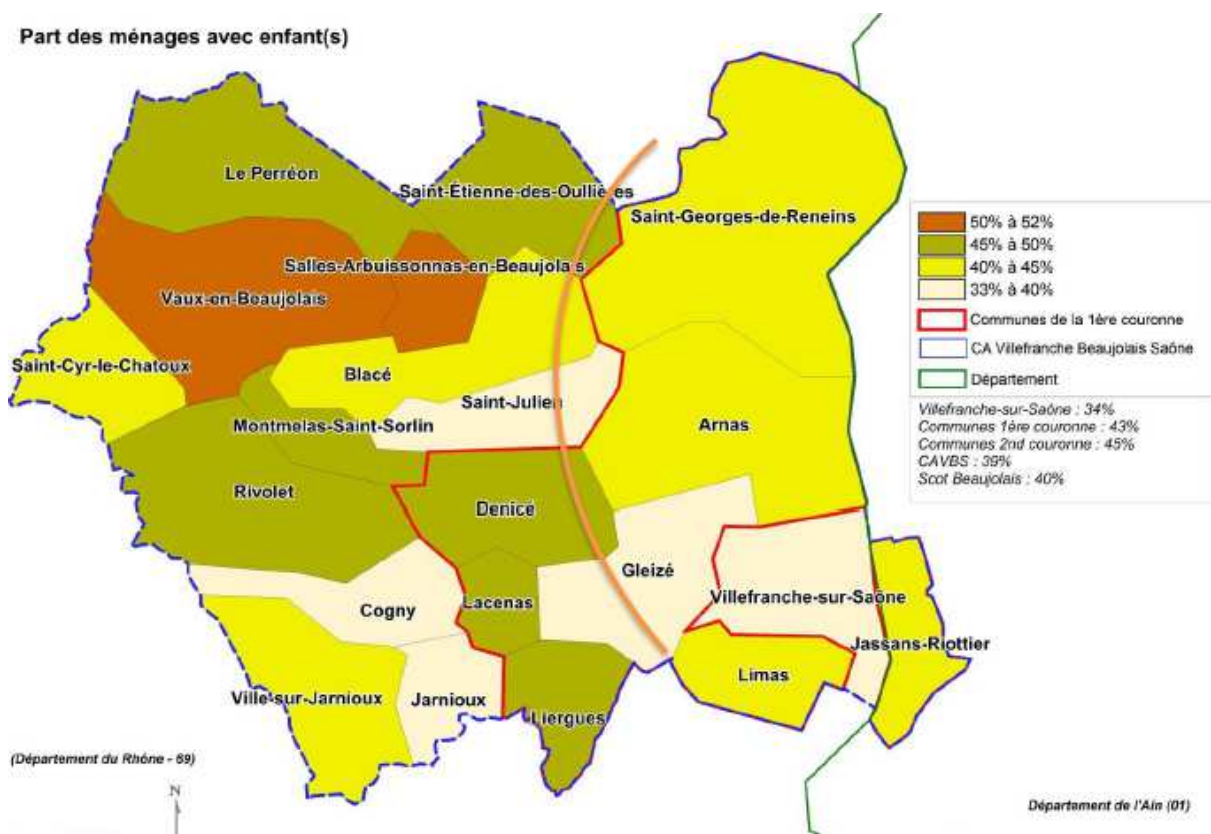
**Tableau 4: Evolution démographique entre 2006 et 2011 selon les polarités du SCOT**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 4.6. Un profil qui reste nettement plus familial en dehors de Villefranche<sup>4</sup>

C'est notamment le cas en deuxième couronne avec une moyenne de 2,59 personnes par ménage contre 2,49 en 1ère couronne et 2,12 à Villefranche.

De même, près de la moitié des ménages ont des enfants en deuxième couronne contre 39 % en moyenne dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.



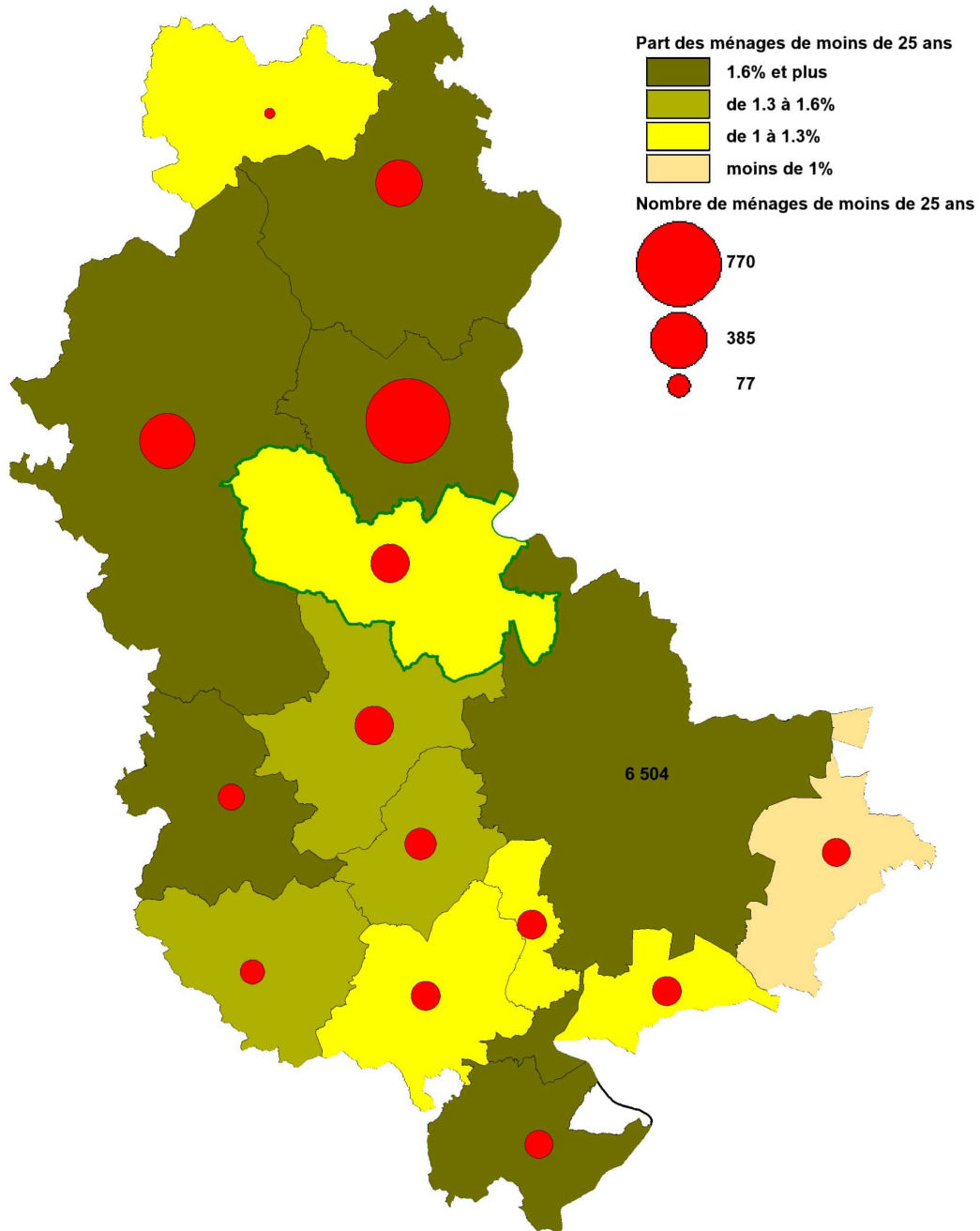
**Carte 31 : Part des ménages avec enfant(s)**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012 – Observatoire de l'habitat de Villefranche

#### 4.7. Un territoire où la présence des jeunes ménages est importante

Les bases de données FILOCOM ou INSEE donnent les ménages selon les mêmes tranches d'âges. Ils ne donnent pas les ménages dont la personne de référence est âgé de moins de 30 ans, ce qui est généralement retenu comme notion de jeunes ménages, mais ceux dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans. Ceux-ci sont généralement peu nombreux quel que soit le territoire étudié, car nombre de jeunes de moins de 25 ans sont encore rattachés fiscalement au ménage de leurs parents. Mais selon FILOCOM, la CA Villefranche Beaujolais Saône est l'EPCI du Rhône où la présence des jeunes ménages est la plus importante. Les jeunes ménages sont concentrés sur la commune de Villefranche.

4 Source : Observatoire de l'habitat de Villefranche.



**Carte 32: Les ménages de moins de 25 ans en 2013 selon les EPCI**

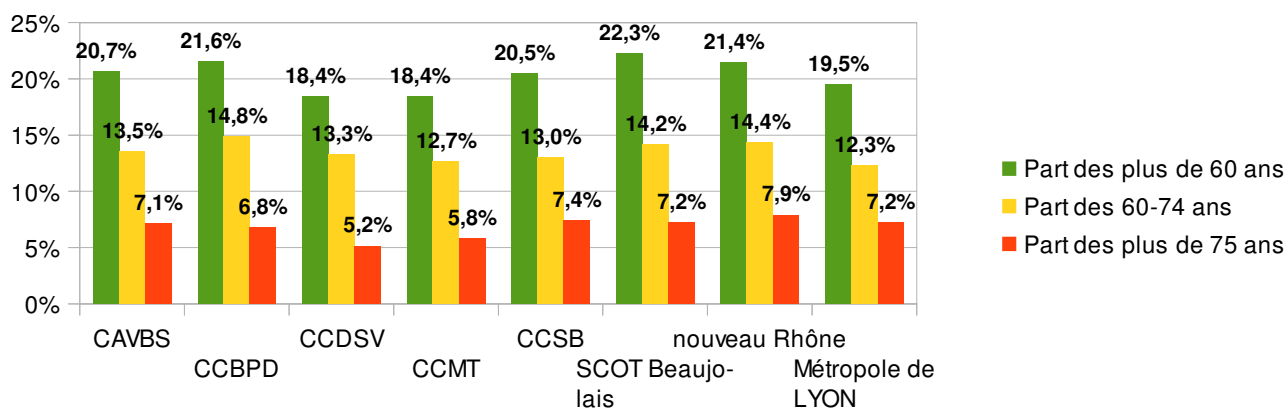
Source : FILOCOM 2013



#### 4.8. Un problème de vieillissement qui se pose en 1ère couronne

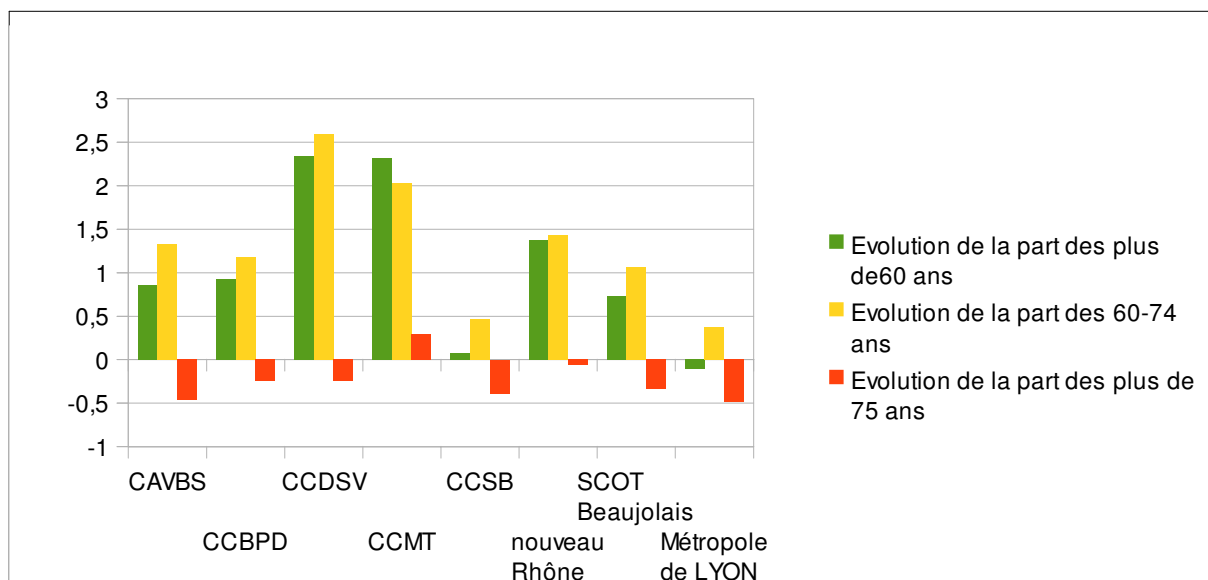
La CAVBS ne semble pas appeler à une vigilance particulière quant au problème du vieillissement. La part des 60 ans et plus reste en dessous des moyennes constatées pour le SCOT du Beaujolais et le nouveau Rhône. Par rapport aux territoires de comparaison, elle n'est pas le territoire le plus « âgé » dont le titre revient à la CC Beaujolais Pierres Dorées, et ne figure pas non plus dans les territoires les plus jeunes (comme les CC Dombes Saône Vallée et Montmerle Trois Rivières). En revanche, c'est l'EPCI parmi ceux étudiés dont l'évolution de la part des 60 ans et plus est la moins importante, à l'exception de la métropole lyonnaise qui voit cette part diminuer.

Pourtant, les très âgés sont assez présents dans la CAVBS, bien que leur poids dans la population totale reste inférieure à la moyenne constatée dans le nouveau Rhône et dans le SCOT Beaujolais. Mais la part des 75 ans et plus est en nette diminution par rapport aux autres territoires d'études.



**Diagramme 17: Part de la population âgée selon les tranches d'âge et les territoires en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

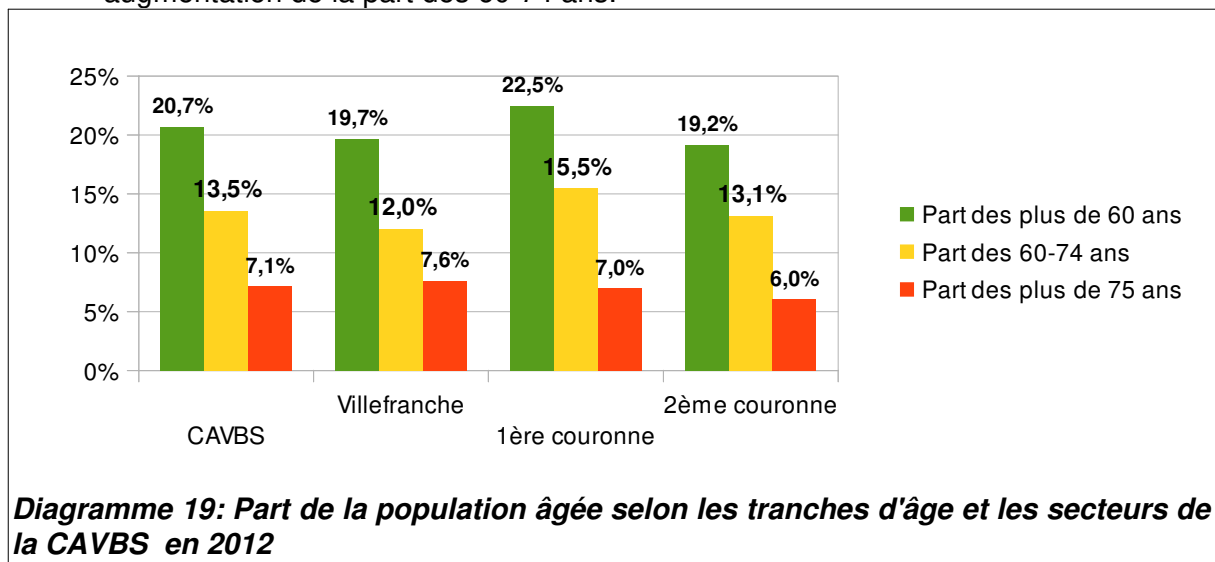


**Diagramme 18: Evolution en points de la population âgée entre 2007 et 2012 par tranche d'âge et selon les territoires**

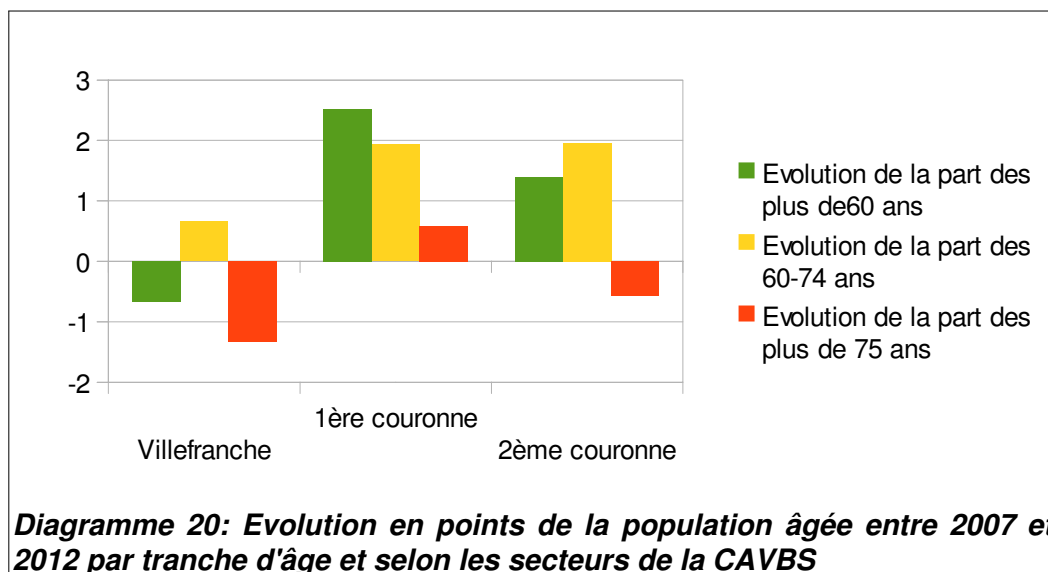
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

Cette situation est très différentes selon les secteurs de la CAVBS :

- Villefranche vieillit peu : La part des très âgés est relativement importante, mais celle-ci a fortement diminué entre 2007 et 2012. La population des plus de 75 ans a diminué de -1,84 % par an alors que la population totale a augmenté de 1,38 % par an. De plus elle ne risque pas de trop augmenter à l'avenir si on s'inscrit dans le scénario tendanciel, puisque la part des 60-74 ans est peu élevée et n'augmente que faiblement entre 2007 et 2012.
- La première couronne vieillit beaucoup : Elle présente une part plus importante des 60 ans et plus, ce qui est lié à la forte proportion des 60-74 ans. De plus, si c'est le secteur de la CAVBS où le poids des très âgés est le moins important, c'est le seul territoire d'étude avec la CC Mont merle Trois Rivières dont la part des 75 ans et plus augmente entre 2007 et 2012. La population des 75 ans et plus a augmenté beaucoup plus vite que la population totale (+2,52 % contre +0,75 % par an)
- La deuxième couronne est le secteur de la CAVBS le moins âgé, ce qui est dû à sa très faible part des 75 ans et plus. De plus, cette part a fortement baissé entre 2007 et 2012. La population des plus de 75 ans a diminué de -0,16 % par an alors que la population totale a augmenté de 1,65 % par an. Attention cependant à l'importante augmentation de la part des 60-74 ans.

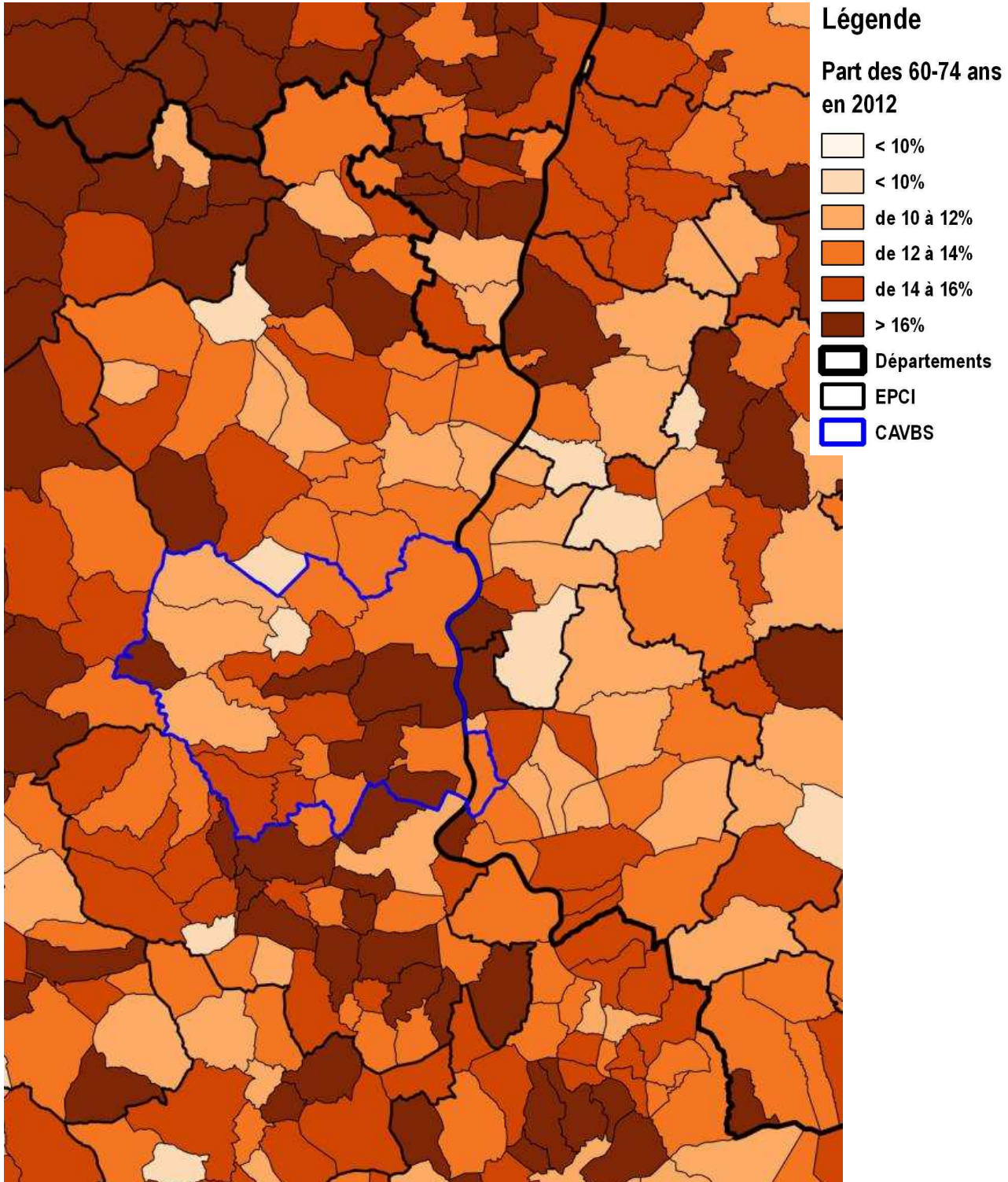


Source : INSEE – RP 2012



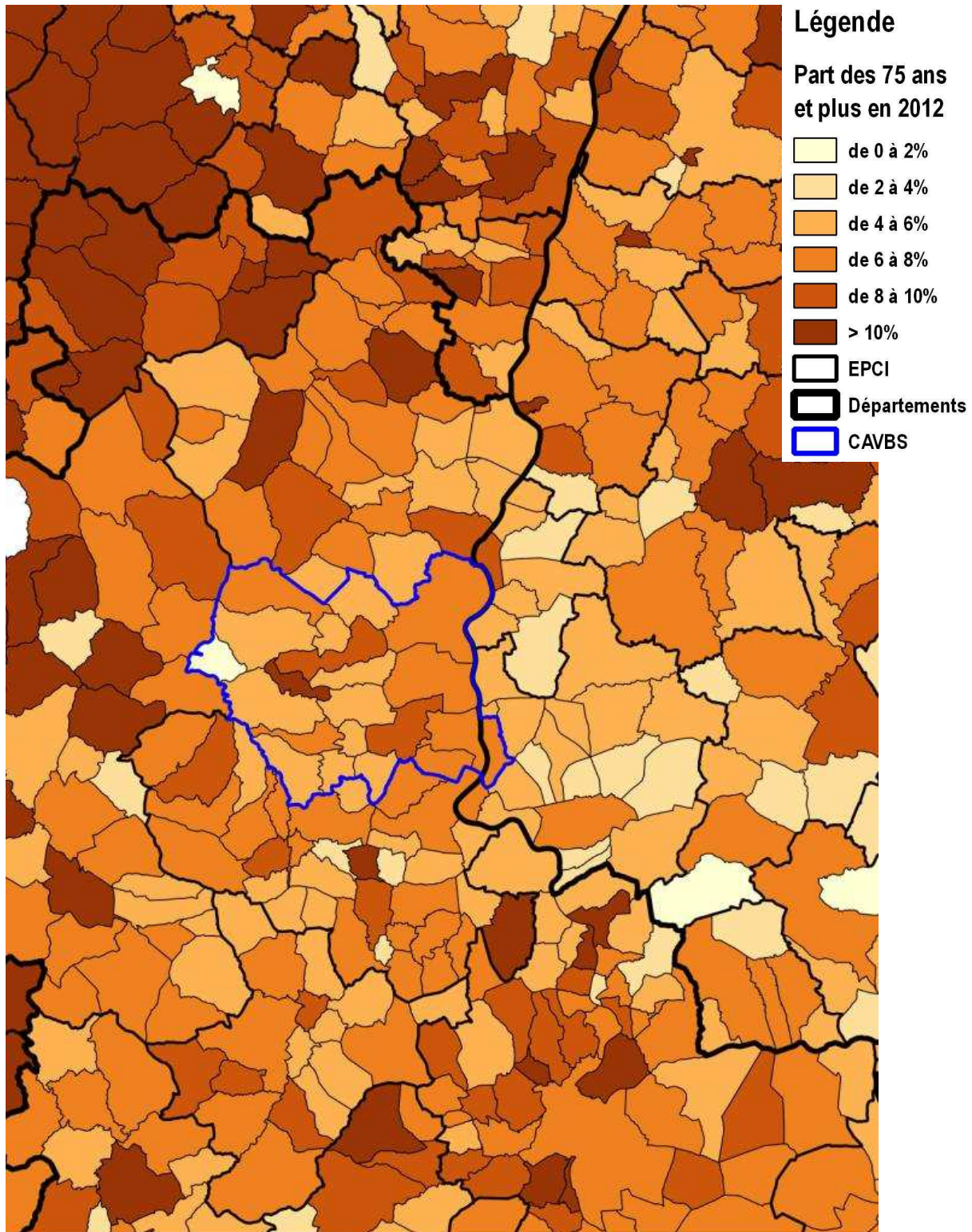
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

Dans la première couronne, les communes de Gleizé, Arnas et Limas comptent une part élevée des 60-74 ans et également, pour Gleizé et Limas une part relativement importante des 75 ans et plus. Le problème de vieillissement se pose tout particulièrement pour ces deux communes, notamment pour Limas, car c'est la commune de la CA Villefranche Beaujolais Saône dont la part des très âgés a le plus augmenté entre 2007 et 2012.



**Carte 33: Part des 60-74 ans en 2012**

Source : INSEE – RP 2012



**Carte 34: Part des 75 ans et plus en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

#### 4.9. Synthèse

80 % de la population de la CA Villefranche Beaujolais Saône résident dans le Val de Saône, 50 % dans la commune de Villefranche. Le dynamisme du territoire est indiscutable, même s'il est largement surpassé par celui des CC Saône Beaujolais au Nord et Beaujolais Pierres Dorées au Sud. Il connaît un développement similaire à des territoires périurbains attractifs comme l'Ouest Lyonnais et le Pays de l'Ozon, et équivalent sinon supérieur aux EPCI de l'Ain qui lui sont limitrophes. La croissance est portée par Villefranche et la deuxième couronne : Le taux annuel moyen d'évolution démographique s'élève respectivement à 1,4 % pour la commune de Villefranche et à 1,7 % pour sa deuxième couronne alors qu'il n'est que de 0,8 % pour la première couronne. En volume, Villefranche porte 55 % de la croissance démographique.

Le dynamisme démographique est essentiellement endogène : 75 % de la croissance démographique de la CA Villefranche Beaujolais Saône est liée à son important solde naturel. C'est le territoire dont la croissance démographique endogène est la plus importante et comparable à celle de la métropole lyonnaise. En revanche, la croissance due au solde migratoire est assez faible, même si l'agglomération caladoise reste plus attractive que l'agglomération lyonnaise. Toutefois, il faut distinguer la deuxième couronne beaucoup plus attractive puisque sa croissance est très majoritairement portée par son solde migratoire.

Des écarts sont constatés entre l'évolution démographique constatées et les orientations du SCOT qui vont jusqu'à remettre en cause l'esprit de la DTA. Les communes des polarités 2 de Belleville et Anse connaissent un développement démographique clairement concurrentiel avec celui, prioritaire des communes de la polarité 1 de Villefranche, même si l'agglomération de Belleville/Saint-Jean d'Ardières ne se situe pas dans le périmètre de la DTA.

La CA Villefranche Beaujolais Saône est l'EPCI du Rhône où la présence des jeunes ménages est la plus importante. Elle ne semble globalement pas appeler à une vigilance particulière quant au problème de vieillissement. Toutefois, des différences apparaissent suivant les sous-territoires. Si Villefranche et la deuxième couronne vieillissent peu, ce n'est pas le cas de la deuxième couronne dont la population des 75 ans et plus a fortement augmenté et beaucoup plus vite que la population totale .

## 5. Un manque de dynamisme de la construction neuve

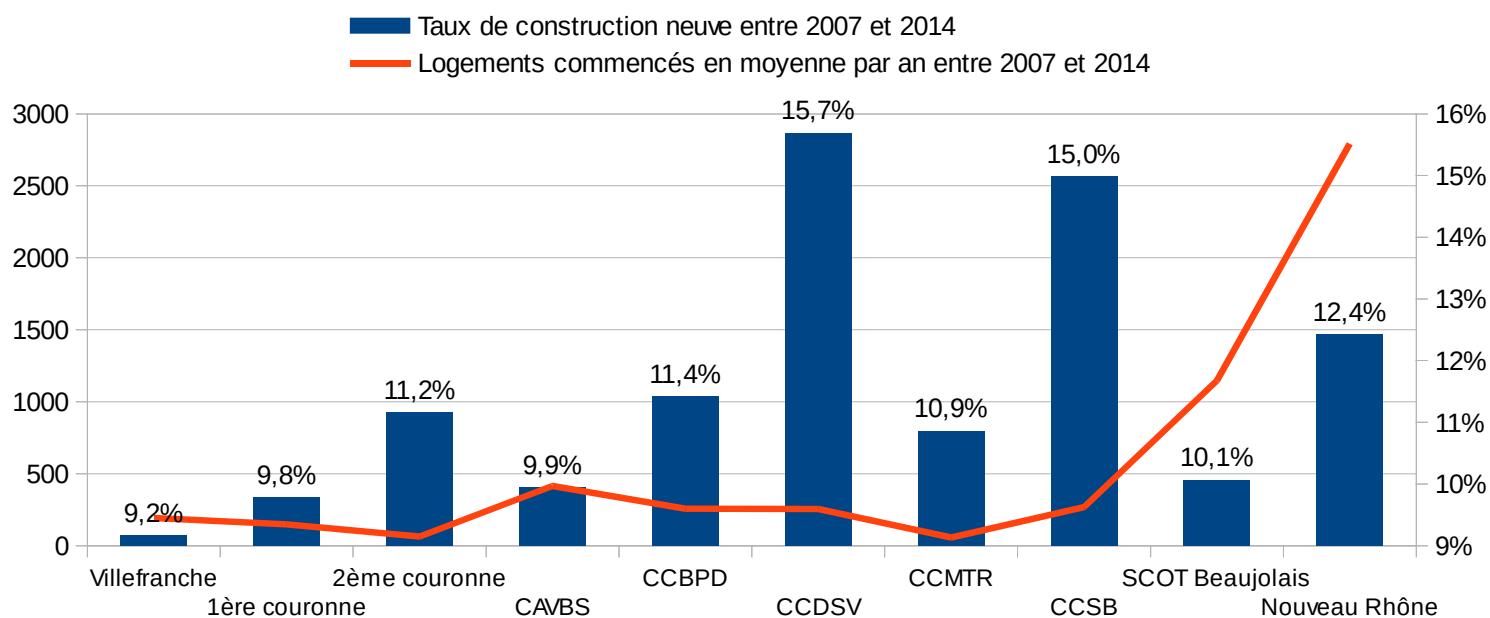
### 5.1. Une construction neuve qui s'essouffle

Le nombre de logements commencés sur une période donnée rapporté au nombre de logements existants (ou taux de construction neuve) en début de cette période illustre la dynamique de la construction neuve.

Si l'on examine les taux de construction neuve entre 2007 et 2014, la CAVBS se situe en dessous des moyennes constatées pour le nouveau Rhône et le SCOT du Beaujolais. Elle est d'ailleurs le territoire d'étude dont le taux de construction neuve est le plus faible, à l'inverse de la CC Dombes Saône Vallée dont le taux de construction neuve est particulièrement élevé. Qui plus est, le taux de construction neuve entre 2007 et 2014 est pour la CAVBS, presque la moitié de celui constaté pour la période 1999-2006.

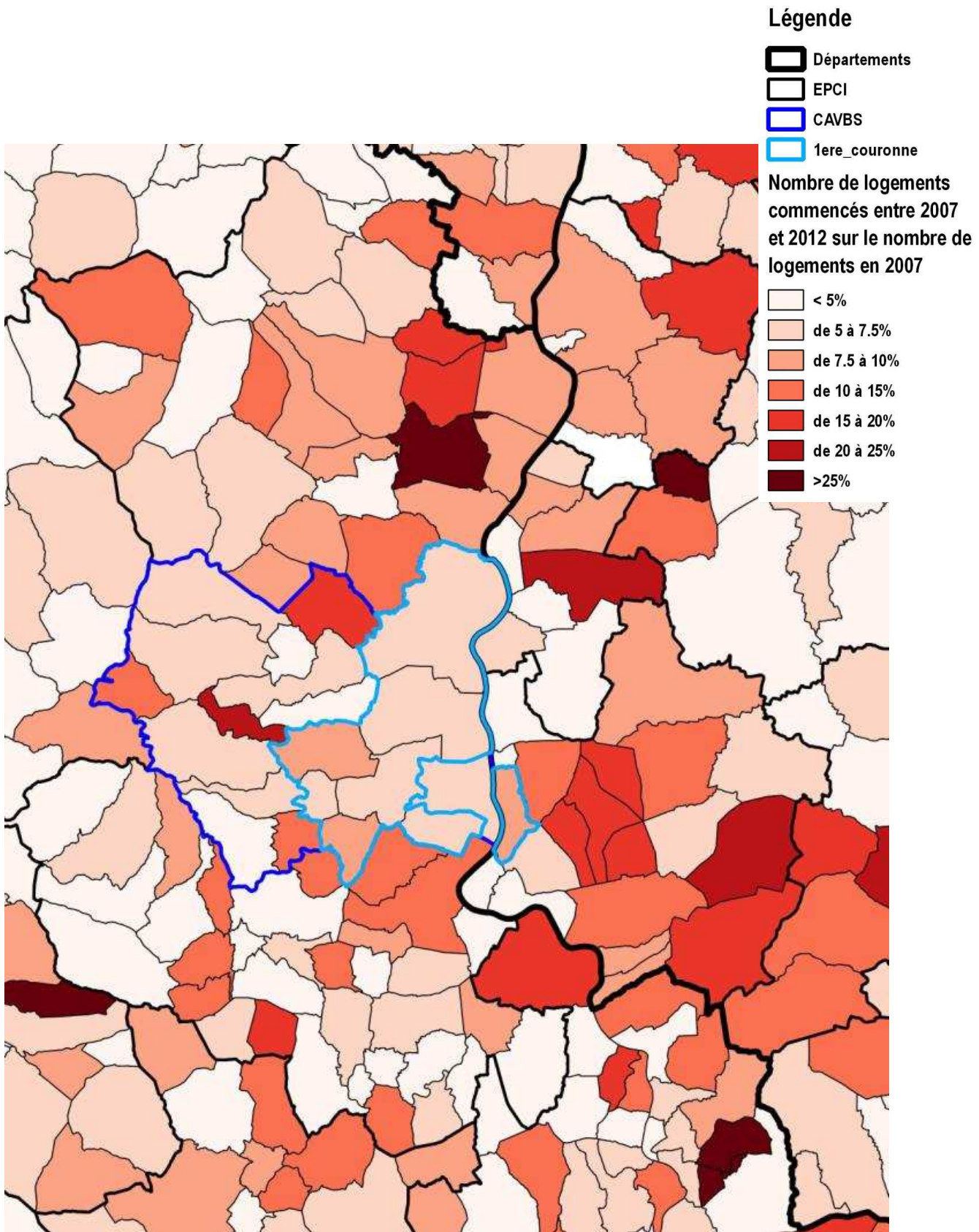
Ce relatif manque de dynamisme et cet essoufflement est essentiellement imputable à la commune de Villefranche, alors que la deuxième couronne, dont le rythme de construction diminue également, est sensiblement plus dynamique.

Pourtant, la CA Villefranche Beaujolais Saône reste globalement plus dynamique que la métropole Lyonnaise avec un taux de construction neuve de 11,2 % contre 9,8 %.



**Diagramme 21: Dynamisme de la construction neuve entre 2007 et 2014 selon les territoires**

Source : INSEE – RP 2007, SITADEL de 2007 à 2014



**Carte 35: Taux de construction neuve entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2013**

Source : SITADEL de 2007 à 2012

	Logements commencés de 1999 à 2014	Logements commencés en moyenne par an de 1999 à 2014	Logements commencés en moyenne par an de 1999 à 2006	Logements commencés en moyenne par an de 2007 à 2014	Taux de construction neuve de 1999 à 2006	Taux de construction neuve de 2007 à 2014
Villefranche	4 784	299	406	192	22,6%	9,2%
1ère couronne	2 397	150	152	148	11,2%	9,8%
2ème couronne	1 064	67	70	63	14,4%	11,2%
CA Villefranche Beaujolais Saône	8 341	521	627	415	17,2%	9,9%
CC Beaujolais Pierres Dorées	4 348	272	286	257	14,4%	11,4%
CC Dombes Saône Vallée	4 012	251	247	254	17,9%	15,7%
CC Montmerle Trois Rivières	1 260	79	100	57	23,2%	10,9%
CC Saône Beaujolais	4 271	267	266	268	17,1%	15,0%
SCOT Beaujolais	20 296	1 269	1 391	1 146	13,7%	10,1%
Nouveau Rhône	44 631	2 789	2 787	2 792	14,1%	12,4%

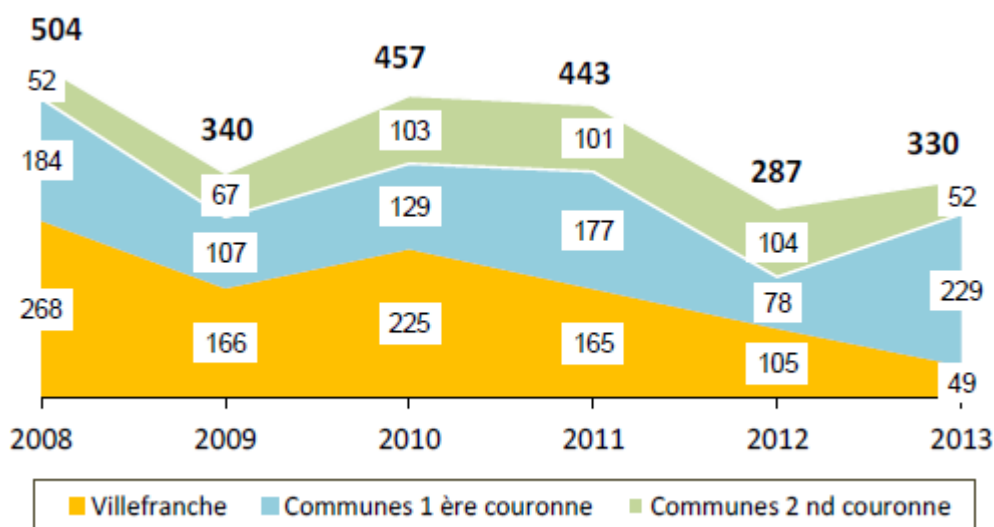
**Tableau 5: Dynamisme de la construction neuve entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon les territoires**

Source : INSEE – RP 1999 et 2007, SITADEL de 1999 à 2014

### 5.2. Une dynamique de la construction de moins en moins portée par Villefranche

C'est ce que l'on constate sur le diagramme ci-après extrait du bilan 2015 de l'observatoire de l'habitat de Villefranche. Toutefois, cette décroissance de la construction neuve à Villefranche semble s'arrêter en 2014 qui enregistre 230 logements commencés contre 41 dans le 1<sup>ère</sup> couronne et 46 dans la 2<sup>ème</sup> couronne

**Diagramme 22: Nombre de logements commencés de 2008 à 2013**



Source : SITADEL 2008 à 2013 – Observatoire de l'habitat à Villefranche



### 5.3. Des rythmes de construction le plus souvent proches ou égaux des seuils bas fixés par le SCOT

Le tableau ci-dessous montre les rythmes annuels de construction constatés sur la période 1999-2014 par rapport à ceux fixés par le SCOT Beaujolais.

A l'exception de Le Perréon et Vaux en Beaujolais qui dépasse largement le seuil haut fixé par le SCOT en termes de production de logements, les autres polarités de la CA Villefranche Beaujolais Saône ont un rythme proche du seuil bas : légèrement supérieure pour Villefranche, égale pour Saint-Georges de Reneins et Saint-Etienne des Oullières et légèrement inférieure pour Arnas, Limas et Gleizé. En revanche, les deux grosses polarités 2 au Nord et au Sud approchent du seuil haut (Anse) ou le dépassent très largement (Belleville/Saint-Jean d'Ardières). La CA Villefranche Beaujolais Saône ne reflète pas le dynamisme que souhaiterait lui attribuer le SCOT et la polarité de Villefranche ne concentre pas suffisamment le développement comme le prescrit la DTA de l'Aire métropolitaine Lyonnaise.

Pôle	Communes	Logements commencés Moyenne annuelle 1999-2014	Objectifs annuels moyens du SCOT (en nombre de logements à créer par an sur la période 1999-2030)		Logements restant à construire 2015_2030		Logements restant à construire 2015_2030 en moyenne par an	
			Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute
Villefranche (pôle 1)	Villefranche	299	268	392	3524	7368	235	491
	Arnas	60	62	103	967	2238	64	149
	Gleizé							
	Limas							
Anse (Pôle 2)	Ambérieux	69	50	77	443	1280	30	85
	Anse							
	Lucenay							
Belleville (Pôle 2)	Belleville	132	70	90	66	686	4	46
	Saint-Jean-d'Ardières							
Jassans-Riottier	Jassans-Riottier	45						
Saint-Georges de Reneins (pôle 2)	Saint-Georges de Reneins	19	39	39	908	908	61	61
	Saint-Etienne des Oullières	17	17	25	260	508	17	34
Saint-Etienne des Oullières (pôle 3)	Le Perréon	18	8	12	260	89	17	6
	Vaux en Beaujolais							
Communes de la CAVBS hors pôles	12 communes	65	Rythme de construction légèrement inférieur au rythme constaté au cours des 10 années précédant l'élaboration ou la mise en révision des documents d'urbanisme					

**Tableau 6 : Comparaison du rythme de construction entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec les orientations du SCOT Beaujolais**

Source : SITADEL de 1999 à 2013

#### **5.4. Une reconstruction de la ville sur la ville non négligeable, mais insuffisante au regard des orientations du SCOT**

##### 5.4.1. Près de la moitié des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône ont renouvelé une partie de leur parc de logements

La carte suivante indique le taux de construction neuve par rapport au nombre de logements créés entre 2006 et 2011. Un taux de 80% indique que 80 logements ont été construits pour 100 logements créés, c'est à dire qu'une part des logements créés est issue de la mobilisation du parc existant (division de grands logements en plusieurs logements plus petits ou changement de destination de bâtiment anciennement à usage d'activités économiques). Par contre, un taux de 120% signifie que 120 logements ont été construits pour seulement 100 logements créés, c'est à dire qu'au moins 20 logements construits ont servi à compenser la démolition de 20 logements existants. Un taux négatif signifie qu'il y a eu plus de démolition que de reconstruction et donc qu'au total le nombre de logements a diminué. Ces données à la commune sont à prendre avec précaution, car en deçà d'un certain seuil, elles peuvent conduire à des aberrations statistiques. Malgré tout, elles peuvent donner une idée des tendances générales.

9 communes sur les 21 que compte la CAVBS ont procédé à des opérations de démolition reconstruction : 6 d'entre elles dans la deuxième couronne, les autres dans la 1ère couronne. Il semblerait que Villefranche n'ait pas procédé à des opérations de renouvellement sur cette période. Celles pour lesquelles le renouvellement urbain a été le plus important sont dans l'ordre d'importance : Saint-Cyr le Châtoux, Gleizé, Limas, le Perréon et Rivolet.

##### 5.4.2. Un taux de renouvellement du parc significatif mais insuffisant au regard des orientations du SCOT

Dans la CAVBS, les opérations de démolition/reconstruction représentent respectivement 10,6% de la construction neuve. L'analyse des territoires d'étude montrent que le renouvellement urbain est légèrement plus important dans les CC Beaujolais Pierres Dorées et Dombes Saône Vallée. En revanche, il y a très peu de renouvellement urbain dans la CC Montmerle Trois Rivières.

Territoires	Nombre de logements construits pour 100 logements créés	Part de la démolition/re construction dans la construction neuve
CAVBS	87	10,8%
CCSB	86	7,5%
CCBPD	74	11,9%
CCDSV	104	11,9%
CCMTR	79	2,5%

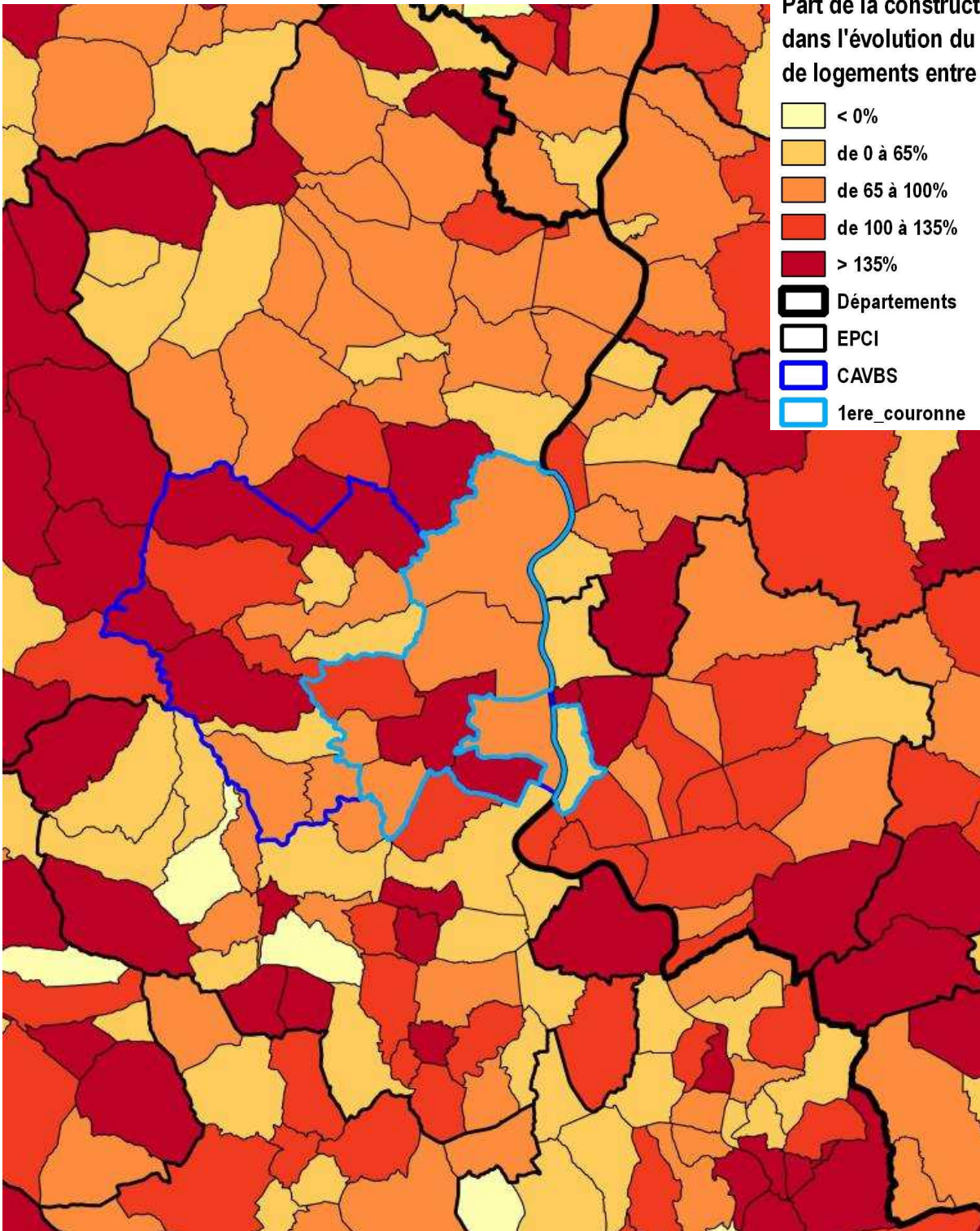
**Tableau 7 : Part de la démolition/reconstruction dans la construction neuve entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 selon les territoires d'étude**

Source : INSEE RP 2007 et 2012, SITADEI de 2007 à 2011

### Légende

Part de la construction neuve dans l'évolution du nombre de logements entre 2007 et 2012

- < 0%
- de 0 à 65%
- de 65 à 100%
- de 100 à 135%
- > 135%
- Départements
- EPCI
- CAVBS
- 1ere\_couronne



**Carte 36 : Part de la construction neuve dans l'évolution du nombre de logements entre 2007 et 2012**

Source : SITADEL de 2007 à 2011, INSEE – RP 2007 et 2012

Le tableau qui suit montre la part de démolition/reconstruction dans la construction neuve constatée entre 2007 et 2012 par rapport aux objectifs fixés par le SCOT. Lorsque cela était possible, les données n'ont pas été étudiées à la commune, car en deçà d'un certain seuil, elles peuvent conduire à des aberrations statistiques. La polarité de l'agglomération de Villefranche n'atteint que la moitié des objectifs du SCOT et la commune de Saint-Gorges de Reneins n'a absolument pas renouvelé son parc de logements. En revanche, les communes hors pôle et surtout les communes de la polarité 3 de Saint-Etienne des Oullières ont un taux de renouvellement dépassant les orientations du SCOT.

		Nbre total de logements commencés 2007_2011	Nbre de logements supplémentaires entre 2007 et 2012	Part de la construction neuve dans l'évolution du nombre de logements	Nbre de logement démolis et reconstruits	Part de la démolition/reconstruction dans la construction neuve	Objectifs de démolition/reconstruction du SCOT
Villefranche (pôle 1)	Villefranche	1 643	1 815	90,5%	175	10,6%	20,0%
	Arnas						
	Gleizé						
	Limas						
Jassans-Riottier	Jassans-Riottier	190	326	58,2%	0	0,0%	
Saint-Georges de Reneins (pôle 2)	Saint-Georges de Reneins	92	127	72,3%	0	0,0%	15,0%
Saint-Etienne des Oullières (pôle 3)	Saint-Etienne des Oullières	204	136	150,0%	68	33,3%	10,0%
	Le Perréon						
	Vaux en Beaujolais						
Communes de la CAVBS hors pôles (12 communes)	Communes de la CAVBS hors pôles (12 communes)	322	415	77,6%	23	7,0%	5,0%

**Tableau 8: Comparaison de la part de démolition/reconstruction dans la construction neuve constatée entre 2006 et 2011 et les orientations du SCOT**

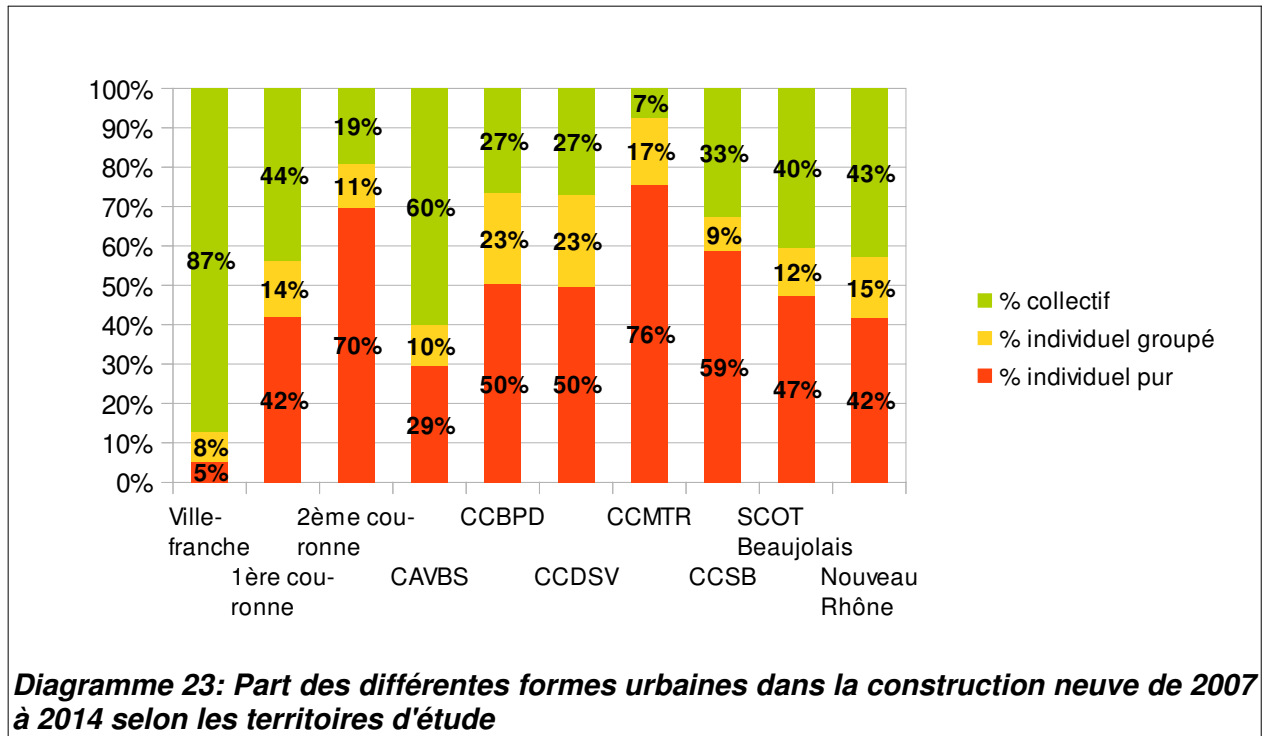
Source : INSEE RP 2007 et 2012, SITADEL de 2006 à 2011

## 5.5. La part des différentes formes urbaines dans la construction neuve

### 5.5.1. Une construction neuve où la part de l'individuel reste prépondérante dans la deuxième couronne

Dans la CA Saône Beaujolais, sur la période 2007-2014, le collectif et le groupé représentent respectivement 60,1 % et 10,4 % de la construction neuve, soit au total 70,5 % contre 75 % pour la période 1999-2006. Les formes urbaines denses dans la construction neuve se trouvent bien évidemment concentrées sur la commune de Villefranche sur Saône (94,7 % de collectif et de groupé) et, dans une proportion deux fois moindre dans la première couronne (58 % de collectif et de groupé). En revanche dans la deuxième couronne, 69,6 % de la construction neuve reste de l'individuel.

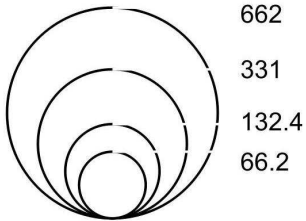
Ainsi, si la première couronne est le territoire d'étude, à l'exception de Villefranche, dont la part de formes urbaines denses est la plus importante, la deuxième couronne est beaucoup moins vertueuse : seule la CC Montmerle Trois Rivières construit davantage d'individuel pur.



Les résultats examinés au niveau communal montrent que seules 5 communes sur les 21 que compte la CAVBS ont une part de collectif et de groupé dans la construction neuve supérieure ou égale à 50 % pour la période 2007-2014 : Villefranche, Jassans-Riottier,, Limas, Ville sur Jarnioux et Gleizé, la commune de Villefranche venant largement en tête avec 94,7 % de collectif et de groupé. En fait, 83 % des logements collectifs ou groupés construits dans la CAVBS l'ont été dans les communes de Villefranche et Jassans-Riottier, 94 % dans les communes de Villefranche et de la 1ère couronne.

6 des 21 communes de la CAVBS ont une part d'individuel dans la construction neuve supérieure ou égale à 75 %: 6 dans le Beaujolais Val de Saône dont 5 dans la deuxième couronne.. Ce taux s'élève à 100 % pour 3 d'entre elles.

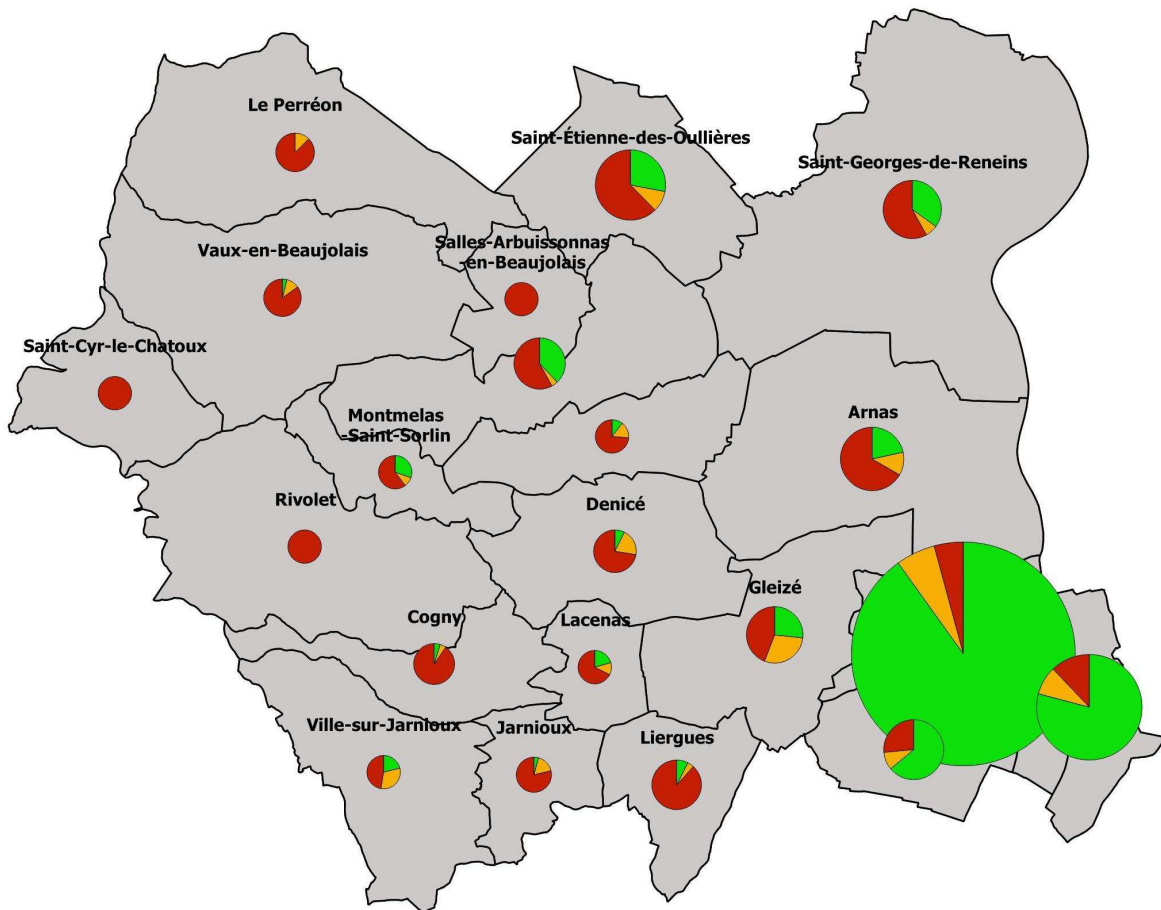
Nombre de logements commencés  
entre 2006 et 2013



### Légende

Part des formes urbaine dans la  
construction neuve de 2006 à 2013

- Individuel pur
- Individuel groupé
- Collectif



**Carte 37 : Part des différentes formes urbaines dans la construction neuve de 2006 à 2013**

Source/ SITADEL de 2006 à 2013

### 5.6. Seules deux polarités respectent les orientations du SCOT en matière de formes urbaines

Le tableau ci-après compare la part des différentes formes urbaines dans la construction neuve par rapport aux objectifs du SCOT. Celui-ci ne donne pas d'objectifs chiffrés, mais il apparaît clairement que seules les communes de Villefranche et Limas respectent les orientations du SCOT. Prises dans leur ensemble, les communes hors polarités les respectent également, mais l'orientation est suffisamment floue et sujette à interprétation pour qu'elle soit aisément cessible. Toutefois, parmi ces communes hors polarités, certaines n'ont construits que sous la forme d'individuel pur.

Plusieurs communes devront, pour rattraper leur retard, réaliser l'essentiel de leur construction neuve devra se réaliser sous forme de collectif et de grouper dans les années à venir.

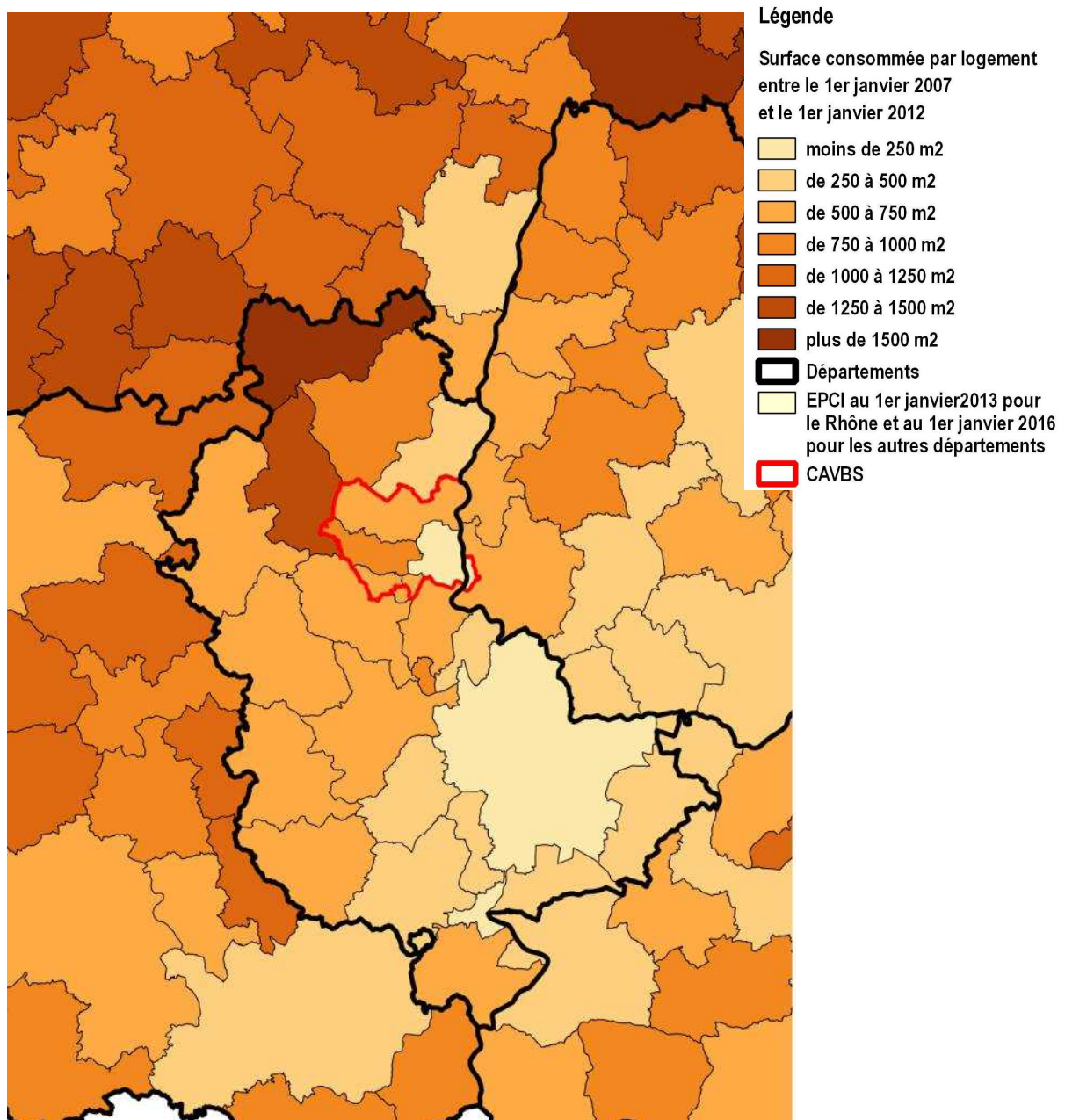
Communes	Logements commencés 1999_2014 hors résidences				Objectifs SCOT
	Individuel pur en %	Individuel groupé en %	Collectif en %	Groupé + collectif en %	
Villefranche (pôle 1)	Villefranche	4,0%	5,5%	90,5%	96,0%
	Arnas	63,4%	20,3%	16,3%	36,6%
	Gleizé	59,3%	19,9%	20,8%	40,7%
	Limas	26,8%	10,8%	62,5%	73,3%
Jassans-Riottier	Jassans-Riottier	32,8%	8,1%	59,1%	67,2%
Saint-Georges de Reneins (pôle 2)	Saint-Georges de Reneins	70,8%	12,3%	16,9%	29,2%
Saint-Etienne des Oullières (pôle 3)	Saint-Etienne des Oullières	70,4%	10,1%	19,5%	29,6%
	Le Perréon	71,3%	11,9%	16,9%	28,8%
	Vaux en Beaujolais	74,0%	4,9%	21,1%	26,0%
Communes de la CAVBS hors pôles (12 communes)	Communes de la CAVBS hors pôles (12 communes)	75,3%	6,4%	18,3%	24,7%

**Tableau 9: Comparaison de la part des différentes formes urbaines dans la construction neuve sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec les orientations du SCOT Beaujolais**

Source : SITADEL de 1999 à 2014

### 5.7. Une consommation foncière par logement importante hormis sur l'ex CAVIL

Entre 2007 et 2012, la surface moyenne consommée par logement dans la CA Villefranche Beaujolais Saône s'élève à 314 m<sup>2</sup>, ce qui en fait l'EPCI le moins consommateur d'espace après la métropole lyonnaise. En réalité, ce faible chiffre est essentiellement à la forte densité de construction qui est enregistrée sur l'ancienne CAVIL (Villefranche, Arnas, Limas, Gleizé). En effet, si l'on considère la consommation foncière à l'échelle des anciens EPCI qui, à quelques communes près correspondent au périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération, on constate que la CAVIL ne consomme pour cette période que 160 m<sup>2</sup> par logement contre 737 m<sup>2</sup> pour la CC Beaujolais Vauxonne et 995 m<sup>2</sup> pour la CC Beaujolais Nierand Morgon.

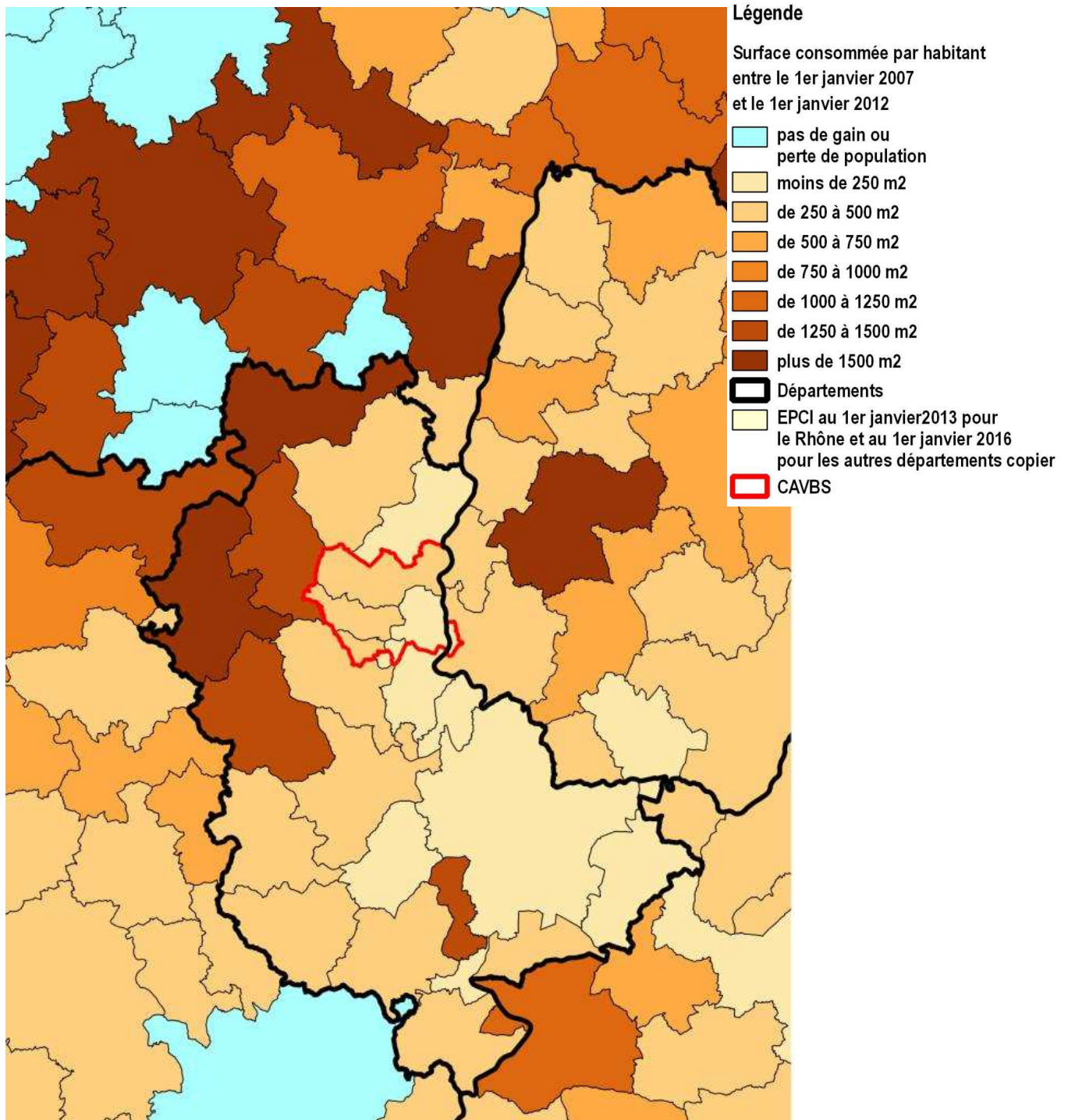


**Carte 38 : Consommation foncière moyenne par logement supplémentaire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans les EPCI au 1er janvier 2013**

Source : MAJIC – DGFIP 2014



En revanche si l'on ramène cette consommation au nombre d'habitants supplémentaires, les CC Beaujolais Vauxonne et Beaujolais Nizerand Morgon se révèlent beaucoup plus économes avec respectivement 402 et 324 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire, alors que l'ex CAVIL stagne à 110 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire. Cela signifie que le desserement de la population est beaucoup plus important sur l'ex CAVIL ou que cette dernière accueille des ménages de plus petite taille.



**Carte 39: Consommation foncière moyenne par habitant supplémentaire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans les EPCI au 1er janvier 2013**

Source : MAJIC – DGFIP 2014

### **5.8. Une baisse de la consommation foncière liée à une baisse de la production neuve et à une moindre consommation par logement.**

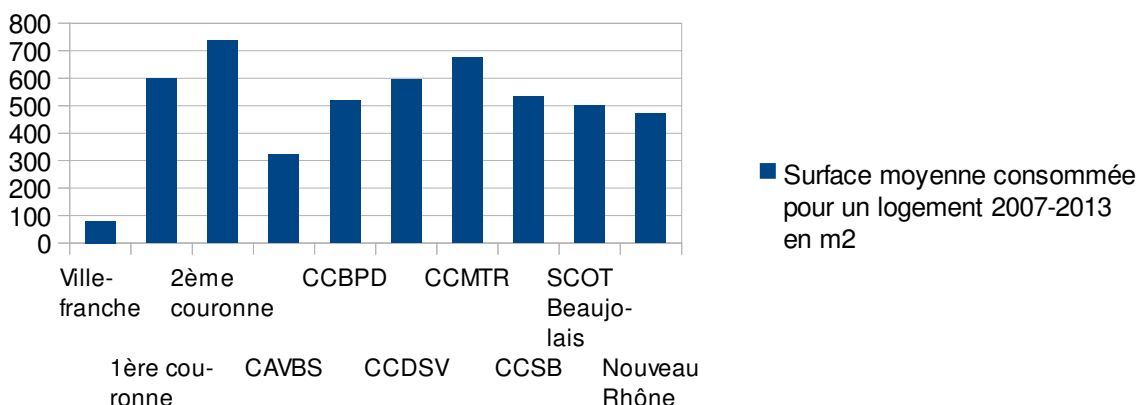
La surface consommée pour le logement est passée de 164 ha pour la période 1999-2006 à 128 ha pour la période 2007-2013. Sauf pour le secteur de la deuxième couronne, c'est en partie liée à un nombre de logements construits moins important. La deuxième couronne est également le secteur dont la consommation foncière par logement baisse le moins.

EPCI_2015	Consommation foncière pour le logement 1999-2006 en ha	Consommation foncière pour le logement 2007-2013 en ha	Consommation foncière pour le logement 1999-2006 moyenne annuelle en ha	Consommation foncière pour le logement 2007-2013 moyenne annuelle en ha	Surface moyenne consommée pour un logement 1999-2006 en m2	Surface moyenne consommée pour un logement 2007-2013 en m2	densité des logements construits 1999-2006 (en logts par ha)	densité des logements construits 2007-2013 (en logts par ha)
Villefranche	27	17	3	2	125	80	80	125
1ère couronne	89	58	11	7	703	599	14	17
2ème couronne	48	43	6	5	887	736	11	14
CAVBS	164	118	20	15	413	321	24	31
CCBPD	168	128	21	16	788	519	13	19
CCDSV	148	102	18	13	774	595	13	17
CCMTR	77	30	10	4	967	674	10	15
CCSB	129	118	16	15	792	535	13	19
SCOT Beaujolais	645	502	81	63	682	501	15	20
Nouveau Rhône	1 350	1 023	169	128	676	471	15	21

**Tableau 10 : Evolution de la consommation foncière pour le logement entre les périodes 1999-2006 et 2007-2013 selon les territoires**

### **5.9. Une baisse de la consommation foncière par logement beaucoup moins importante en 1ère et en 2ème couronne**

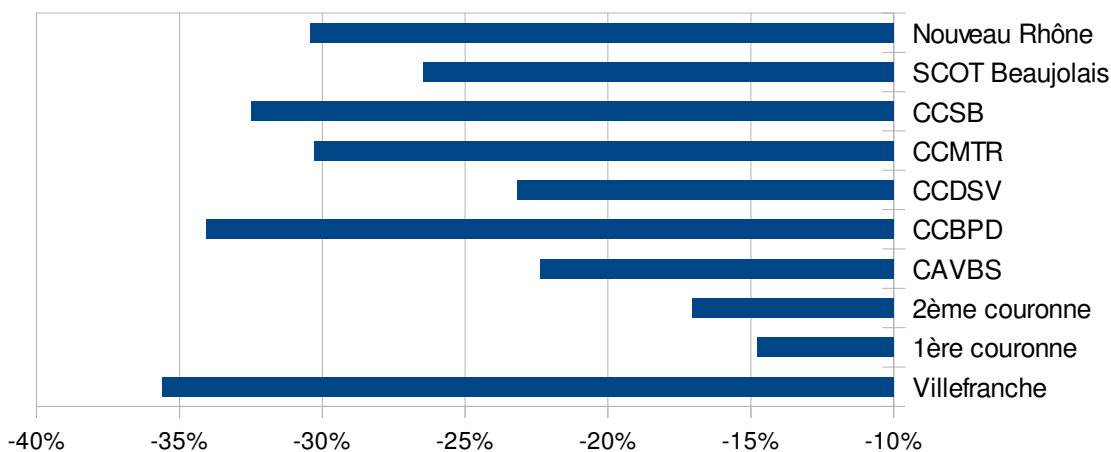
Sur une période plus récente, 2007-2013, les surfaces consommées par logement ont diminué : elle n'est que de 80 m2 pour Villefranche mais reste importante en 1ère et en 2ème couronne. Cette dernière enregistre la plus importante consommation foncière par logement de tous les territoires de comparaison.



**Diagramme 24: Consommation foncière par logement construit entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2013 selon les territoires d'étude**

Source : MAJIC 2013– DGFIP 2014

L'évolution de la consommation foncière par logement entre les périodes 1999-2006 et 2007-2013 est négative dans tous les territoires d'étude, mais particulièrement sur Villefranche. Par contre les 1ère et 2ème couronne ont connu l'évolution la moins négative de tous les territoires d'étude. L'enjeu de densification est donc d'autant plus important sur ces territoires pour lesquels la consommation foncière totale ne reste relativement faible (7 ha pour la 1ère couronne et 5 ha pour la deuxième couronne) qu'en raison d'une construction neuve moins dynamique que sur les autres territoires, à l'exception de la CC Montmerle Trois Rivières.

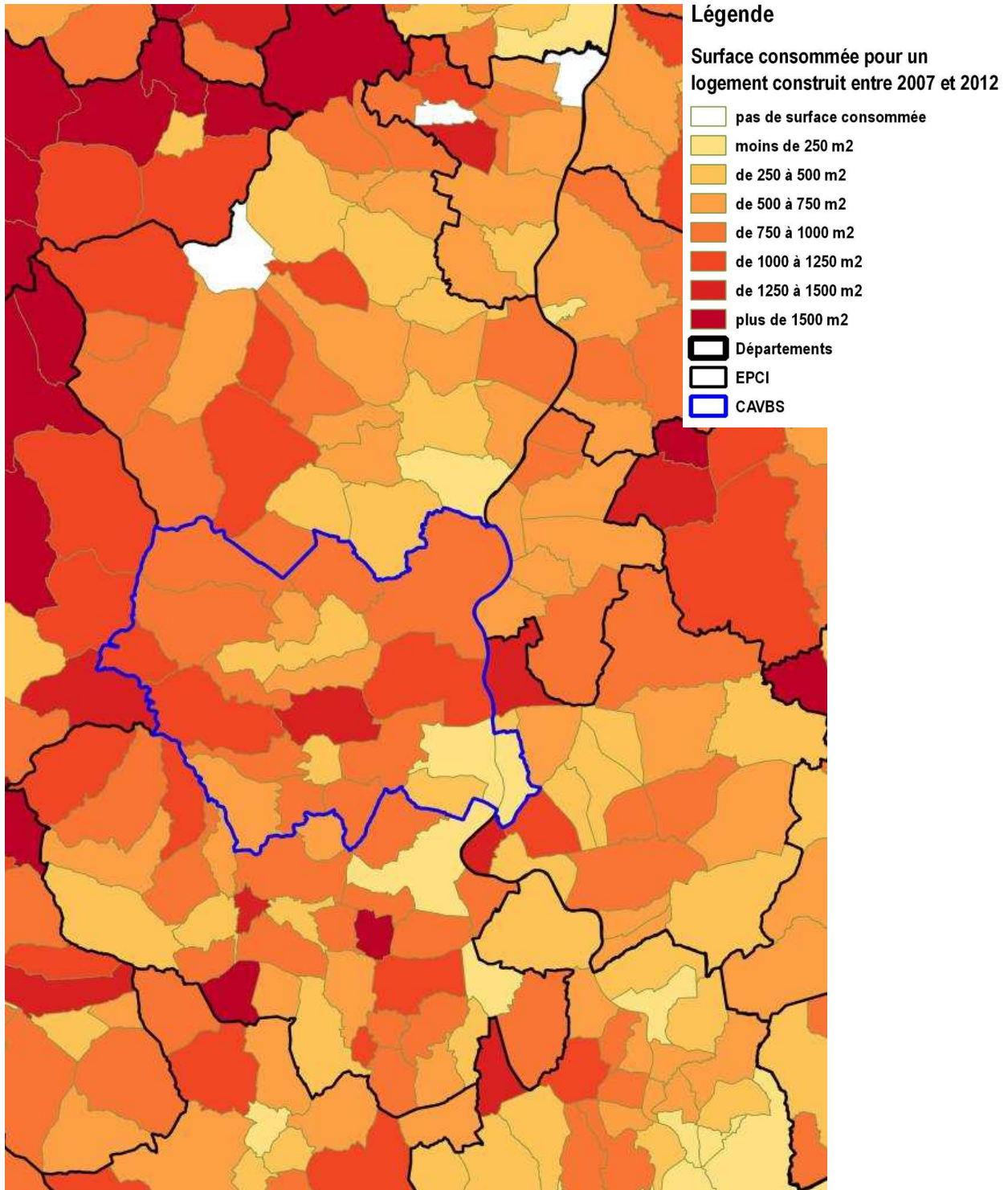


**Diagramme 25: Evolution de la consommation foncière par logement entre les périodes 1999-2006 et 2007-2013 selon les territoires d'étude**

Source : MAJIC 2013– DGFIP 2014

Au niveau communal, seules les communes de Villefranche, Jassans Riottier, Limas, Blacé et Lacenas enregistrent une consommation foncière par logement inférieure à 500 m² entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Source Majic 2013– DGFIP 2014



**Carte 40: Consommation foncière par logement construit entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2012**

### **5.10. Une consommation foncière qui pourrait atteindre au minimum 263 ha entre 2015 et 2030**

Si l'on poursuit les tendances constatées sans recadrer les polarités selon les orientations du SCOT en matière de construction neuve, la consommation foncière atteindrait 374 ha uniquement pour les communes classées en polarité. Ce serait donc un minimum qui serait prélevé essentiellement sur les terres agricoles. Si l'on raisonne en termes de capacité productive alimentaire, deux chiffres peuvent donner une idée de ce que représenterait dans l'absolu une telle consommation foncière :

- Selon l'Institut National de Recherche agronomique, une surface agricole de 3 000 m<sup>2</sup> est nécessaire pour nourrir un habitant. Un hectare de terres agricoles permettent donc de nourrir 3,33 habitants.
- L'équivalent d'un hectare en surface de blé permet la production de 22 692 baguettes par an.

La disparition de 263 ha de terres agricoles signifierait que l'alimentation de 877 habitants ne serait plus assurée, soit l'équivalent de la population d'une commune comme Lacenas. Autrement exprimé, c'est la capacité de production de 6 millions de baguettes de pain qui disparaîtrait.

La population s' imagine souvent que la demande alimentaire peut toujours être satisfaite, si ce n'est localement, nationalement voire mondialement. Or les conflits d'usage du foncier se généralisent partout et il importe de se soucier de préserver les capacités productives locales lorsqu'elles existent. Certains pourraient argumenter que les terres consommées seraient essentiellement viticoles, que le vin n'est pas essentiel à l'alimentation humaine et que le Beaujolais est en proie à une crise qui a abouti à abandonner la culture de la vigne sur de nombreuses parcelles. Pour autant, serait-il réellement moins préjudiciable d'urbaniser sans scrupule le terroir viticole garant de l'identité du territoire, sans retour en arrière possible : une fois artificialisées, les terres sont perdues définitivement pour un usage agricole.

De plus ces chiffres sont obtenus en prolongeant les tendances constatées en matière de rythme de construction, c'est à dire, comme cela a été vu précédemment, que l'on se situe plutôt au niveau du seuil bas des objectifs de production de logements du SCOT. La consommation foncière pourrait donc être encore plus importante, d'où l'importance de recadrer les communes qui ne respectent pas les orientations du SCOT en matière de formes urbaines, pour aller vers davantage de densité.

### 5.11. Synthèse

*La CA Villefranche Beaujolais Saône se caractérise par un manque de dynamisme de la construction neuve. C'est le territoire d'étude dont le taux de construction neuve est le plus faible et ce dernier a été pratiquement divisé par 2 entre les périodes 1999-2006 et 2007-2014. Ce relatif manque de dynamisme et cet essoufflement sont essentiellement imputables à la commune de Villefranche, alors que la deuxième couronne, dont le rythme de construction diminue également, est sensiblement plus dynamique. De 2008 à 2013, la dynamique de la construction neuve a été de moins en moins portée par la commune de Villefranche.*

*Les rythmes de construction sont le plus souvent proches ou égaux des seuils bas fixés par le SCOT. La CA Villefranche Beaujolais Saône ne reflète pas le dynamisme que souhaiterait lui attribuer le SCOT et la polarité de Villefranche ne concentre pas suffisamment le développement comme le prescrit la DTA de l'Aire métropolitaine Lyonnaise.*

*Le taux de renouvellement du parc est significatif : La moitié des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône ont renouvelé une partie de leur parc de logements. Toutefois, au regard des orientations du SCOT, les objectifs de démolition/reconstruction ne sont pas atteints pour les polarités 1 et 2 .*

*Pour la période 2007-2014 , la part de l'individuel reste prépondérante dans la construction neuve, même si elle a diminué par rapport à la période 1999-2006. Les formes urbaines denses dans la construction neuve se trouvent bien évidemment concentrées sur la commune de Villefranche sur Saône (94,7 % de collectif et de groupé) et, dans une proportion deux fois moindre dans la première couronne (58 % de collectif et de groupé). En revanche dans la deuxième couronne, 69,6 % de la construction neuve restent de l'individuel. Seuls les pôles 1 de Villefranche et Limas respectent les orientations du SCOT en matière de forme urbaines.*

*La consommation foncière pour le logement est passée de 164 ha pour la période 1999-2006 à 128 ha pour la période 2007-2013. Cette tendance est la conséquence d'une baisse conjuguée de la production de logements neufs et de la consommation foncière par logement. Cette dernière reste importante en 1ère et 2ème couronne.*

*Si l'on poursuit les tendances constatées sans recadrer les polarités selon les orientations du SCOT en matière de construction neuve, la consommation foncière atteindrait 263 ha uniquement pour les communes classées en polarité. Ce serait donc un minimum qui serait prélevé essentiellement sur les terres agricoles. Préserver les terres agricoles et naturelles signifie donc un recadrage rigoureux des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône en matière de densité.*

## 6. Le logement

### 6.1. Les principales caractéristiques du marché de l'habitat

#### 6.1.1. Un marché de l'immobilier et du foncier aux prix élevés sans être excessifs

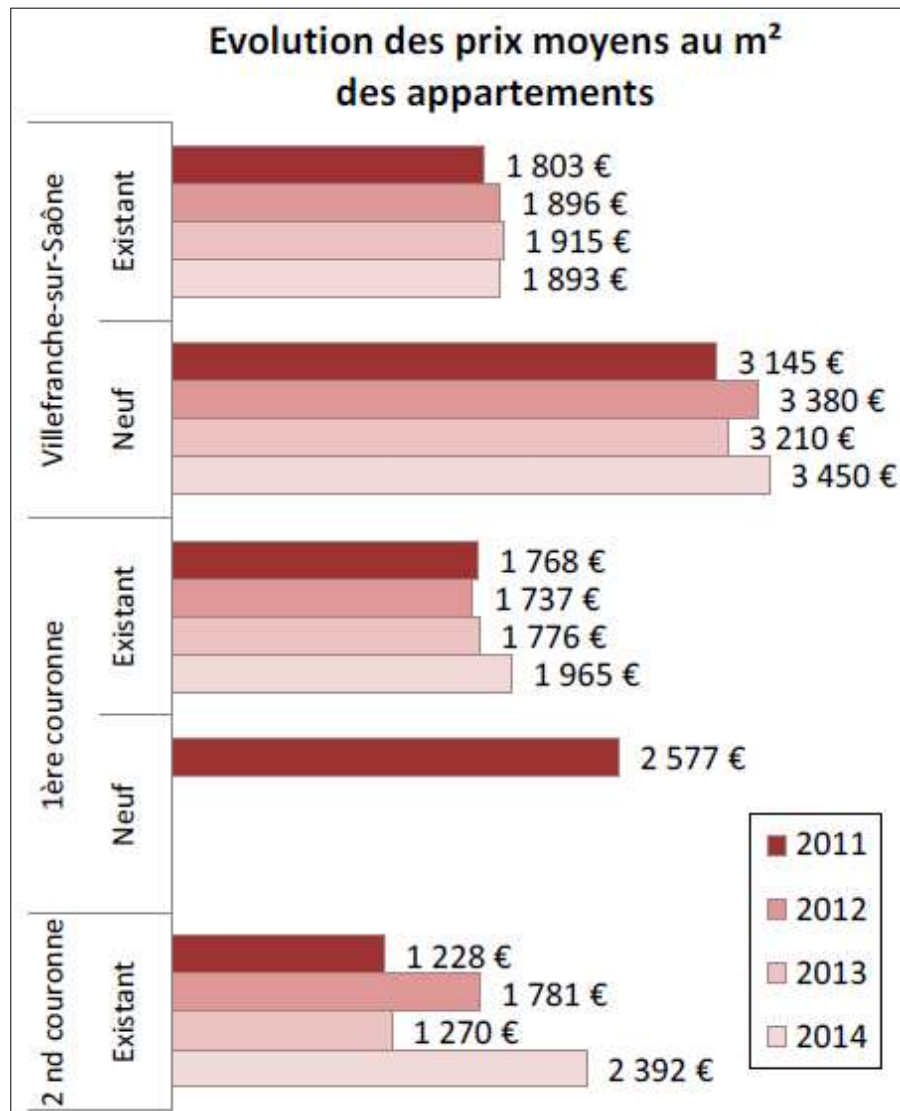
Si les appartements présentent des prix de vente élevés, qu'ils soient neufs ou anciens, les maisons et les terrains à bâtir sont relativement plus abordables et moins onéreux que dans l'Ouest Lyonnais ou la CC Beaujolais Pierres Dorées. Les prix restent malgré tout élevés, bien plus que dans la CC Saône Beaujolais.

	Prix moyen au m2 d'un terrain à bâtir pour la construction individuelle en 2012	Prix moyen d'une maison de plus de cinq ans en 2012	Prix au m2 d'un appartement de plus de cinq ans	Prix moyen au m2 d'un appartement neuf commercialisé
CA Villefranche Beaujolais Saône	126	234 831	2 962	2 987
CC Saône Beaujolais	93	183 345	1 682	2 443
CC Beaujolais Pierres Dorées	141	283 876	2 564	3 042
CA Villefranche Beaujolais Saône	126	234 831	2 962	2 987
Beaujolais Val de Saône	115	244 361	2 029	2 880
SCOT Ouest Lyonnais	231	308 948	2 589	3 246
Beaujolais Vert	50	143 884	1 669	2 582
Partie Rhône des Monts du Lyonnais	87	183 402		secret statistique
Sud et Est Lyonnais	secret statistique	309 207	2 374	3 838
Région de Condrieu	secret statistique	222 824	2 272	2 838

**Tableau 11: Prix du foncier et de l'immobilier en 2012 selon les territoires**

Source : EPTB, PERVAL, ECLN 2012

Selon PERVAL, en 2011, les appartements neufs dépassent les 3 000 Euros le m2 à Villefranche, contre 2 577 Euros le m2 dans la première couronne. Le nombre de transactions d'appartements neufs est insuffisant en deuxième couronne pour échapper au secret statistique



**Diagramme 26: Evolution des prix moyens au m<sup>2</sup> des appartements**

.Source : PERVAL – Diagramme communiqué ar l'observatoire de l'habitat de Villefranche

### 6.1.2. Une intensité assez forte de la pression de la demande

Aucune méthode conceptuelle n'est référencée nationalement pour qualifier la pression de la demande en logement. A partir de ce constat, il a été nécessaire d'identifier plusieurs indicateurs pour mesurer cet indice.

La demande et les besoins en logements sont induits par l'attractivité d'un territoire, notamment à travers la croissance démographique observée entre 2006 et 2011. Elle repose également sur le dynamisme économique analysé sous le prisme de l'évolution de l'emploi durant cette même période. Enfin, l'évolution des structures familiales engendre des parcours résidentiels plus complexes et génère des besoins en logements. L'augmentation croissante du nombre de divorces ou de séparations observée ces dernières années a conduit à un boom du nombre de ménages monoparentaux au niveau national. La part des ménages monoparentaux permet de mesurer l'intensité de ce phénomène sur un territoire.

La CA Villefranche Beaujolais Saône est plutôt dynamique sur le plan démographique. Elle l'est beaucoup moins en terme de croissance de l'emploi. Mais les ménages monoparentaux



y sont nombreux. Ces trois indicateurs conjugués montrent que la CA Villefranche Beaujolais Saône est classée dans la catégorie des zones tendues en termes d'intensité de la demande, ainsi que les CC Saône Beaujolais, Beaujolais Pierres Dorées et Dombes Saône Vallée La CC Montmerle Trois Rivières subit quant à elle une pression encore plus forte de la demande.

### *6.1.3. Un indice élevé de tension sur le marché de l'immobilier*

Pour analyser la tension immobilière, il existe de nombreuses sources de données facilement mobilisables au niveau national, notamment les indicateurs de prix sur le marché du logement et ce sur tous les segments de l'offre en acquisition : vente en collectif, neuf, transaction dans l'ancien, terrains à bâtir. Mais les données sur les loyers ne sont mobilisables que dans les grosses agglomérations. En revanche, un indicateur peut être utilisé pour pressentir des niveaux de loyers importants : c'est la part des allocataires bénéficiant d'une aide au logement qui, malgré cette aide, supporte un taux d'effort important par rapport à leurs revenus. Mais l'inflation des prix de l'immobilier et le niveau élevé du montant moyen peut s'expliquer, entre autre, par une inadéquation quantitative entre l'offre et la demande de logements. C'est pourquoi il est important de croiser l'analyse de prix de l'immobilier au rythme de construction neuve observé. Pour l'analyse qui suit cinq indicateurs ont donc été retenus :

- Le rythme de construction neuve annuel pour 1 000 habitants entre 2006 et 2013 corrélé avec la pression de la demande
- Le prix moyen des maisons individuelles d'occasion en 2010 et 2012
- Le prix moyen au m<sup>2</sup> des appartements neufs de 2011 à 2013
- Le prix moyen au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir de 2011 à 2013
- Le taux d'allocataires du parc locatif privé dont le taux d'effort > 39 % en 2012

L'analyse a été menée au niveau régional et les indicateurs ont été notés à cette échelle.

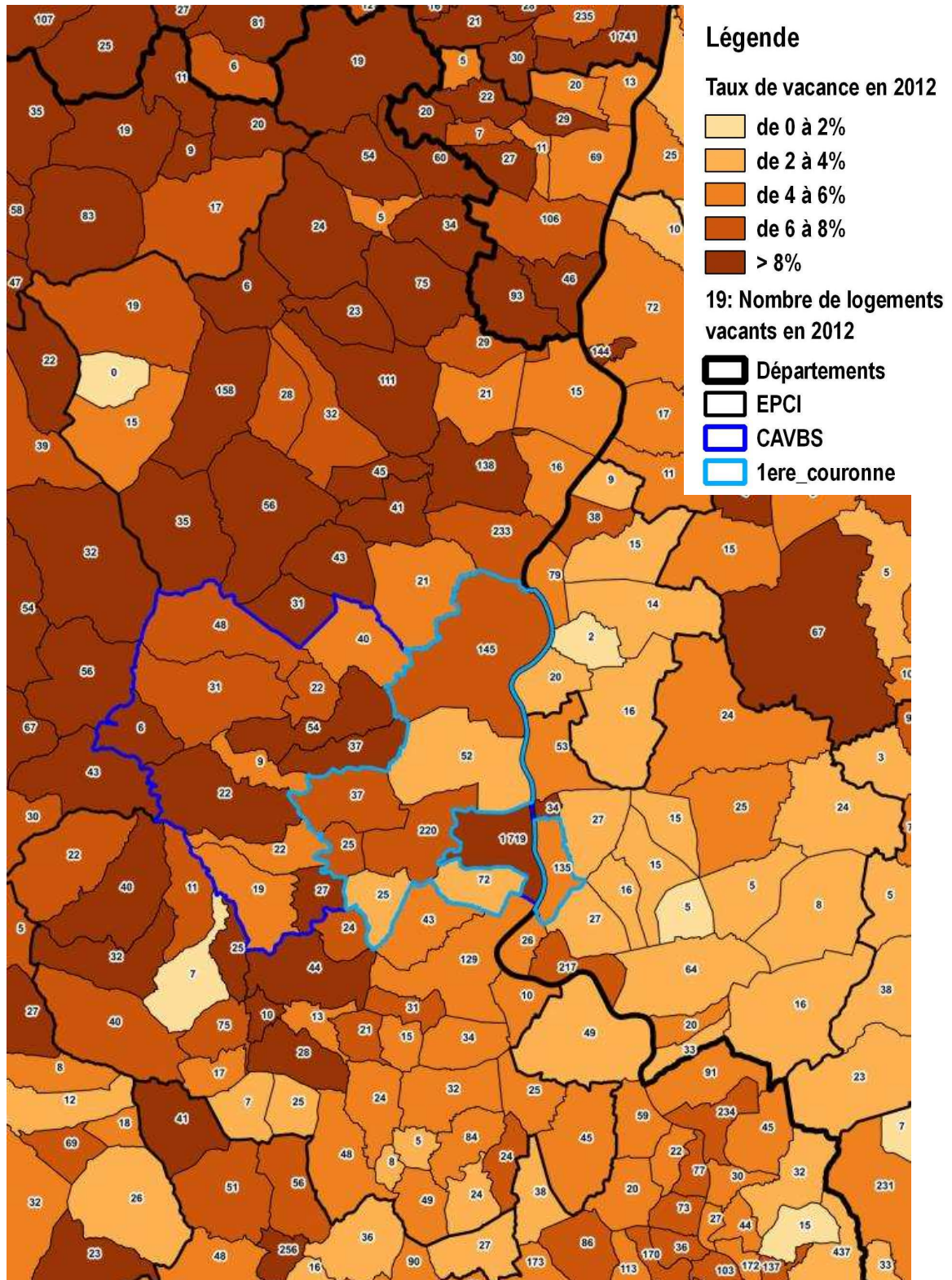
Les prix du foncier et de l'immobilier dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, sans atteindre des valeurs extrêmes sont égaux ou supérieurs à la moyenne. Les loyers doivent suivre en conséquence puisque la part d'allocataires supportant un taux d'effort important est également au dessus de la moyenne. Le rythme de construction est relativement faible, ce qui en fait un facteur de tension. De ce fait la CA Villefranche Beaujolais Saône se situe dans un marché immobilier tendu comme les CC Montmerle Trois Rivières et Dombes Saône Vallée. Au Nord, la CC Saône Beaujolais présente un marché faiblement tendu et au Sud, dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, le marché est tendu. Le très faible taux de vacance en 2012 dans la 1<sup>ère</sup> couronne (4,4%) semble indiquer que la tension y est particulièrement forte dans ce territoire.

### *6.1.4. Un problème de vacance à Villefranche ?*

#### **6.1.4.1. Un taux de vacance à Villefranche qui pose question**

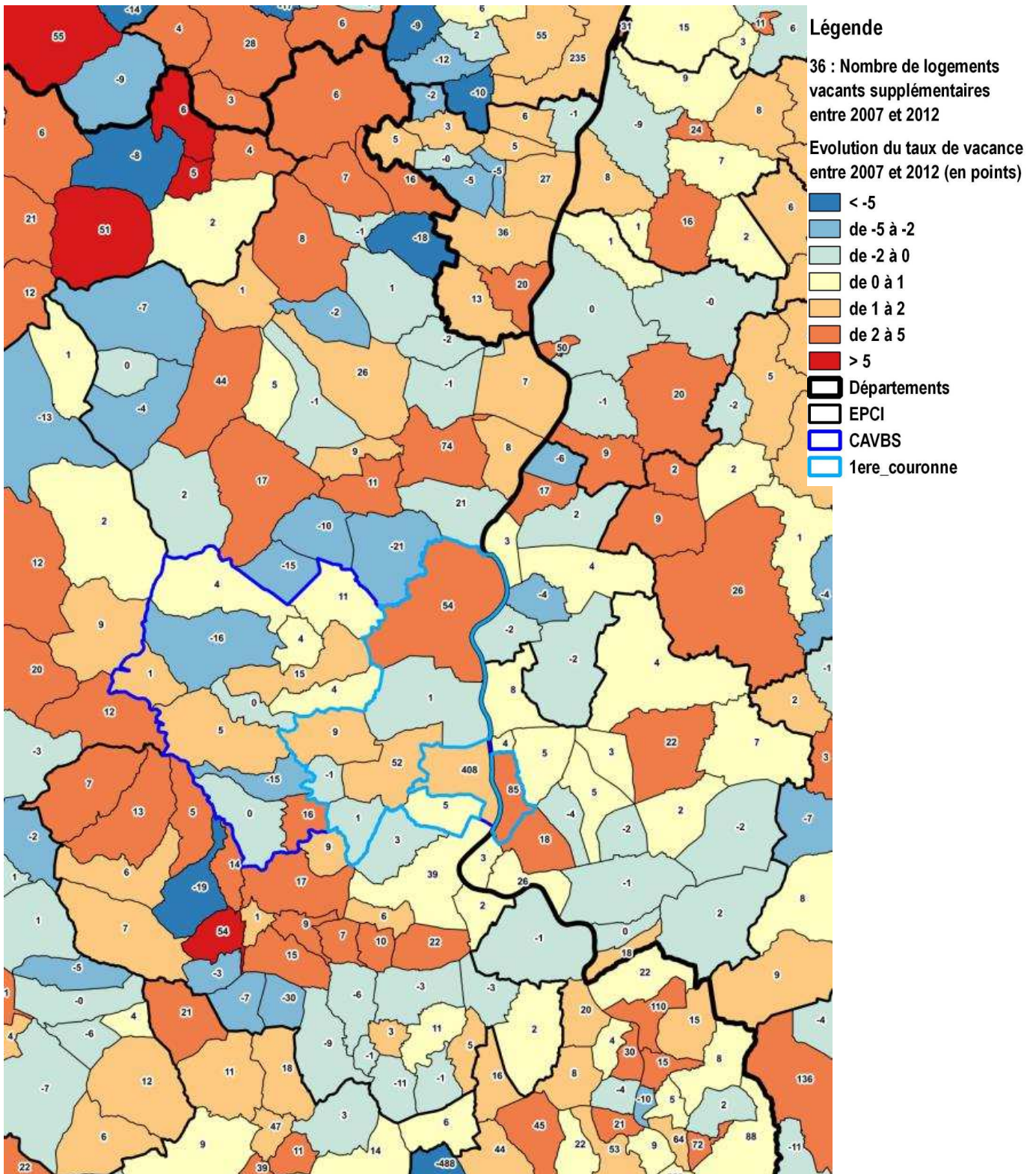
Un taux de vacance compris entre 6 et 8 % permet d'assurer une bonne fluidité du marché immobilier. C'est globalement le cas pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronnes. En revanche, Villefranche affiche un taux de vacance de 10,4 %. Qui plus est, l'évolution de ce taux de vacance entre 2007 et 2012 est le plus élevé des territoires d'étude. Cependant, le taux de vacance reste inférieur à ce qui est constaté en moyenne dans le SCOT du Beaujolais, certains territoires comme les CC de l'Ouest Rhodanien et du Haut Beaujolais étant plus gravement concernées par ce phénomène.

Si le taux de vacance de la deuxième couronne reste dans les normes (7,9%), 5 des 12 communes la constituant présentent une vacance qui, comme Villefranche, dépasse les 10 % (Rivolet, Blacé, Jarnioux, Saint-Julien et Saint-Cyr le Châtoux).



**Carte 41: Taux de vacance en 2012**

Source : INSEE – RP 2012



**Carte 42: Evolution du taux de vacance entre 2007 et 2012**

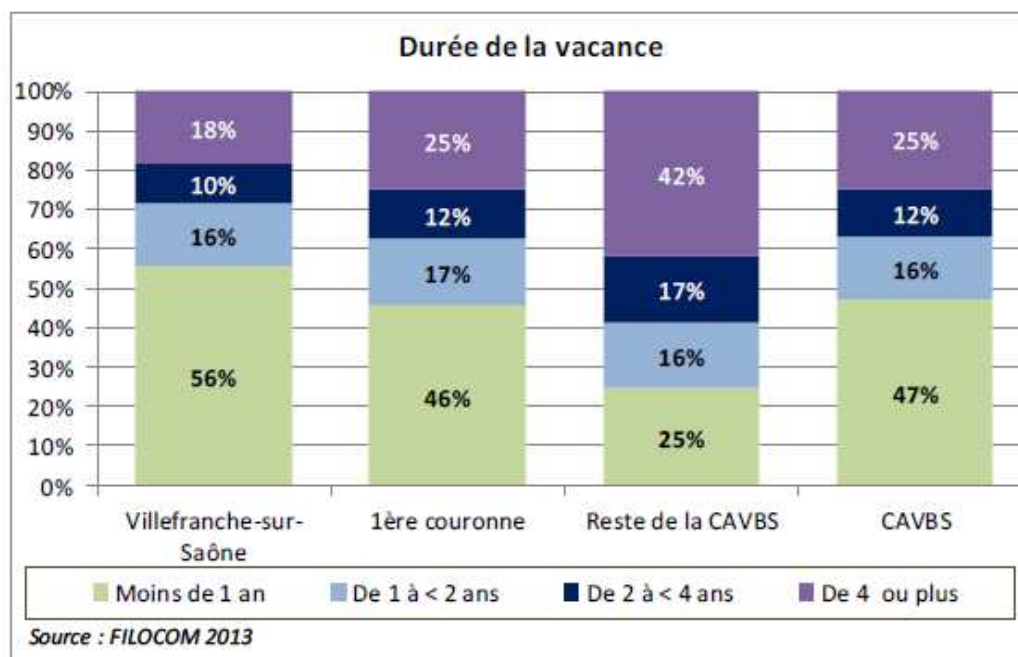
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

Les données Filocom permettent également d'identifier la durée de la vacance. Les logements vacants depuis plus de 2 ans peuvent être considérés comme en vacance structurelle, c'est-à-dire non liée à la rotation. La vacance structurelle pose la question d'un problème d'attractivité du parc, soit en raison d'une inadéquation entre sa typologie et le profil de population, soit en raison de sa dégradation, du fait de l'âge du parc. 37% des logements vacants le sont depuis 2 ans ou plus sur la CAVBS en 2013. La vacance structurelle représente un potentiel de reconquête de 1 282 logements du parc, soit par réhabilitation soit par démolition/reconstruction qui permettrait de répondre en partie aux besoins en logements sans avoir recours à une consommation foncière supplémentaire.

Sur la ville centre, la vacance est davantage liée à la rotation : plus de la moitié des logements vacants le sont depuis moins de 1 an et seuls 28% le sont depuis 2 ans ou plus, ce qui reste malgré tout important. En revanche, dans la deuxième couronne, la vacance est majoritairement structurelle.

	Logts vacants 2007	Taux de vacance 2007	Logts vacants 2012	Taux de vacance 2012	Evolution du taux de vacance entre 2007 et 2012 (en points)
Villefranche	1 311	8,6%	1 719	10,4%	1,8
1ère couronne	506	4,4%	713	5,9%	1,5
2ème couronne	309	8,0%	337	7,9%	-0,1
CA Villefranche Beaujolais Saône	2 126	6,9%	2 769	8,4%	1,5
CC Beaujolais Pierres Dorées	896	5,5%	1 070	6,0%	0,4
CC Dombes Saône Vallée	536	4,4%	655	5,0%	0,5
CC Montmerle Trois Rivières	182	4,7%	194	4,6%	-0,2
CC Saône Beaujolais	1 206	10,0%	1 387	10,1%	0,2
SCOT Beaujolais	6 708	8,7%	8 463	10,0%	1,3
Nouveau Rhône	10 765	6,8%	13 935	8,0%	1,2

**Tableau 12: Taux de vacance en 2007 et 2012 selon les territoires d'étude**



**Diagramme 27: Durée de la vacance dans la CA Villefranche Beaujolais Saône**

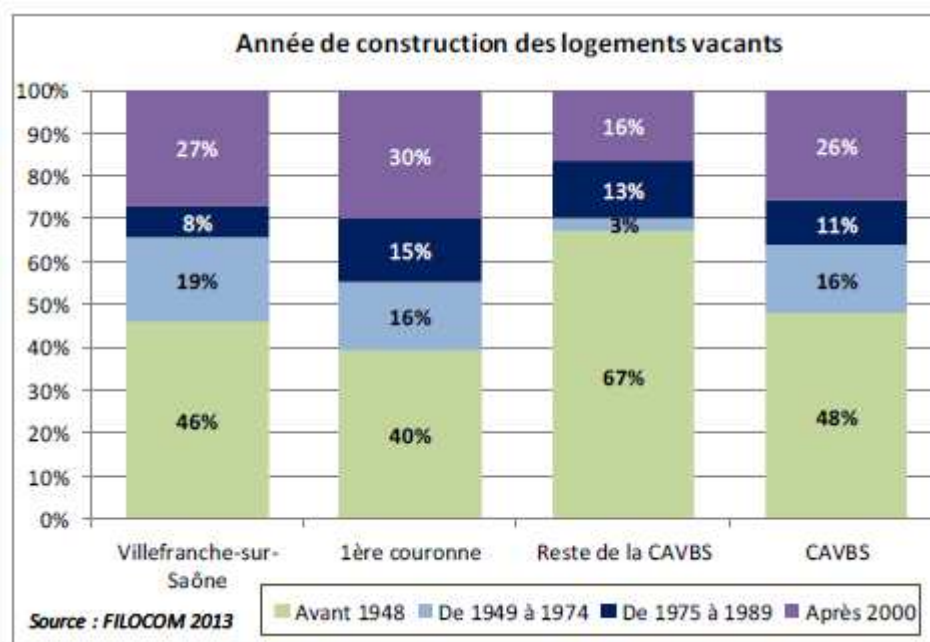
Diagramme communiqué par l'observatoire de l'habitat de Villefranche

#### 6.1.4.2. Une vacance qui semble étroitement liée à la vétusté du parc de logements

Selon l'observatoire de l'habitat de Villefranche, Les données Filocom qui permettent de caractériser la vacance montrent que ces logements sont assez anciens puisque près de la moitié ont été construits avant 1948, contre 29% pour les résidences principales. La vacance touche ainsi davantage les logements anciens que les logements récents, ce qui pose la question de leur éventuelle vétusté. Cela peut également supposer que le parc ancien est en décalage avec les attentes actuelles. : 48% des logements vacants construits avant 1948 sur la CAVBS, contre 29% pour les résidences principales

On constate cette surreprésentation des logements anciens dans le parc vacant à Villefranche comme en 1ère couronne, surreprésentation moins marquée en 2nde couronne du fait d'un parc ancien également très développé parmi les résidences principales. :

- 46% des logements vacants construits avant 1948 sur Villefranche, contre 27% pour les RP
- 40% des logements vacants construits avant 1948 en 1ère couronne, contre 22% pour les RP
- 67% des logements vacants construits avant 1948 en 2nde couronne, contre 50% pour les RP



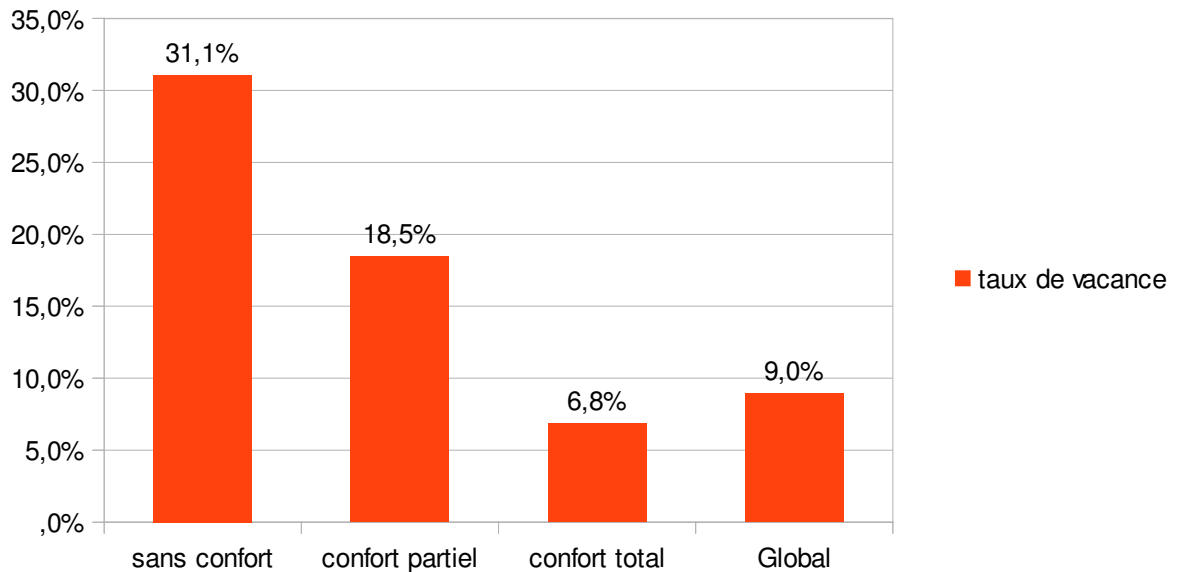
**Diagramme 28: Répartition des logements vacants selon l'année de construction en 2013**

Diagramme communiqué par l'observatoire de l'habitat de Villefranche

#### 6.1.4.3. Une vacance également très corrélée au manque de confort dans les logements

Il est difficile de l'assurer avec certitude, mais les logements sans confort sont très probablement des logements vétustes. Quoi qu'il en soit, 21 % du parc de logement

manquant de confort est vacant, soit plus de trois fois le taux de vacance chez les logements bénéficiant de tout le confort.



**Diagramme 29: Taux de vacance en 2013 dans la CA Villefranche Beaujolais Saône selon le niveau de confort**

Source : FILOCOM 2013

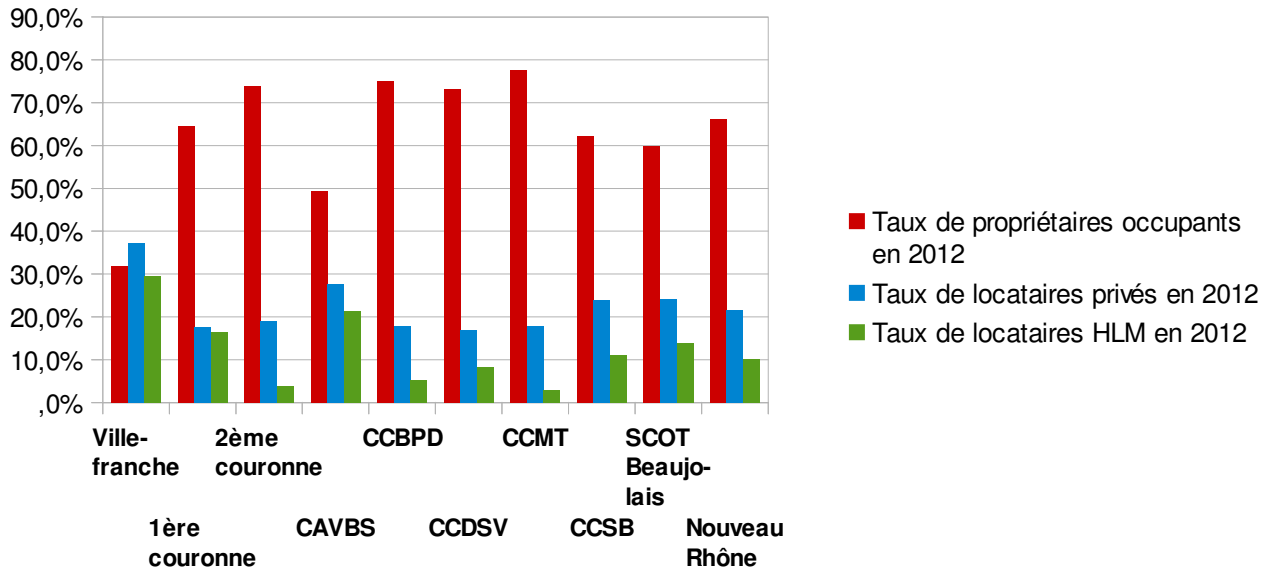
#### 6.1.5. Une offre de logements sociaux importante mais insuffisante pour répondre à la demande

##### **6.1.5.1. Une offre vraiment significative que sur Villefranche et en première couronne**

Comparé à tous les autres territoires étudiés, la CA Villefranche Beaujolais Saône a les plus forts taux de locataires qu'ils soient privés ou HLM. Mais cela est essentiellement liée à une offre particulièrement équilibrée entre propriétés, locatif privé et locatif social sur Villefranche. L'offre sociale est également assez développée sur la 1ère couronne puisque qu'elle atteint 16,3 % du parc de résidences principale, Mais elle est quasi-inexistante dans la deuxième couronne (3,8 % du parc de résidences principales) : seule la CC Montmerle Trois rivières a un parc social encore plus restreint.

Dans la première couronne, la part du logement social n'est vraiment importante que sur les communes de Gleizé, Jassans-Riottier et Limas.

12 des 21 communes de la CAVBS, dont 9 en deuxième couronne) ont un taux de locataires HLM inférieur à 5 %.

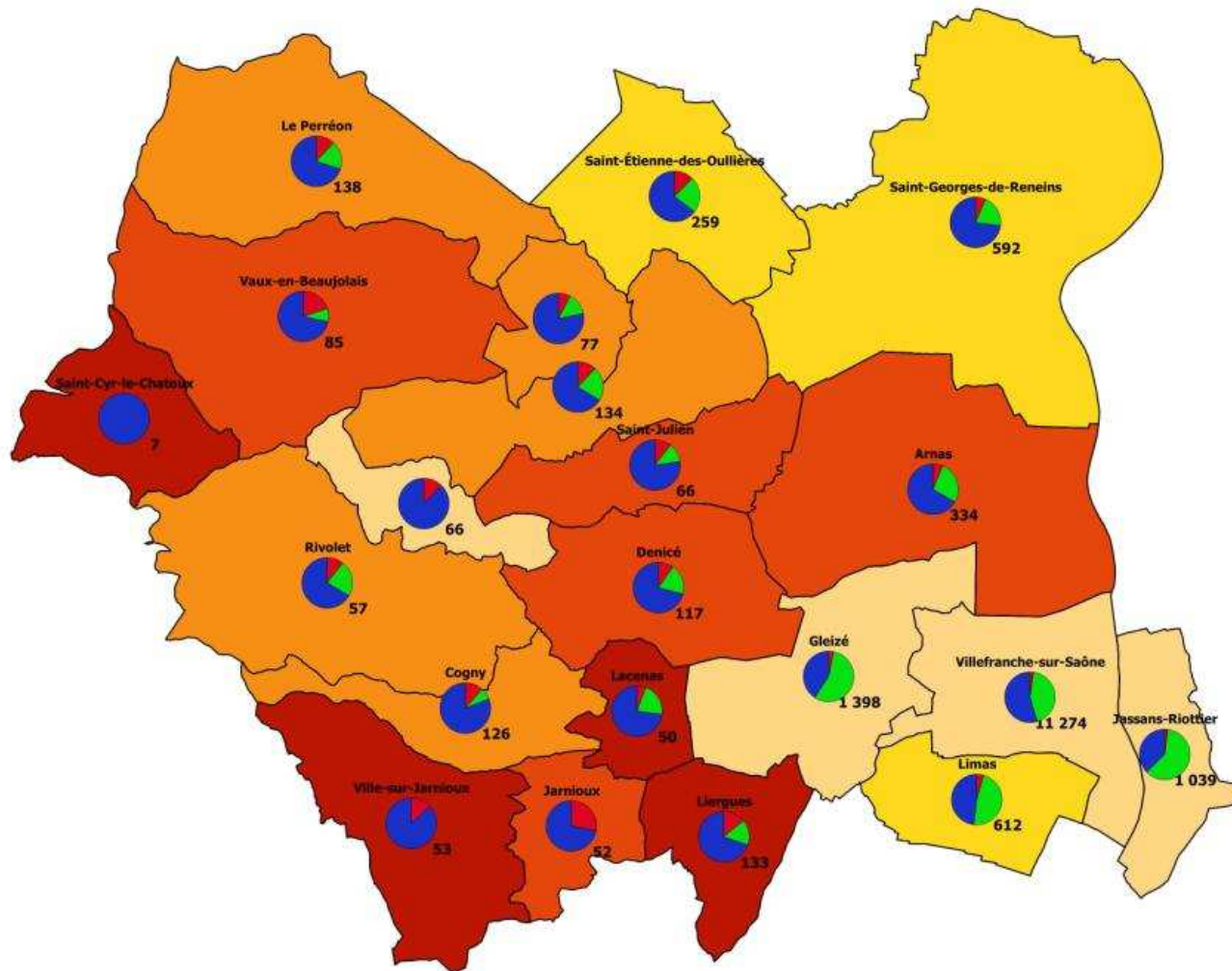


**Diagramme 30: Statut d'occupation selon les territoires d'étude en 2012**

Source : INSEE -RP 2012

#### 6.1.5.2. Une obligation de rattrapage pour Saint-Georges de Reneins et une vigilance particulière pour le développement du parc locatif social d'Arnas

Dans la CAVBS, Gleizé, Limas, St-Georges-de-Reneins, Jassans-Riottier et Villefranche-sur-Saône sont concernées par l'obligation de 20% de logements sociaux parmi les résidences principales issue de l'art. 55 de la Loi SRU14. Limas ayant atteint un peu plus de 20% en 2014, seule St-Georges-de-Reneins, à un peu moins de 8%, est actuellement soumise à l'obligation de rattrapage. L'attention doit également se porter sur la commune d'Arnas, qui atteindra certainement 3500 habitants dans les années à venir (3 428 habitants en 2013 selon l'INSEE) et qui ne compte en 2014 que 7,1% de logements sociaux. Les autres communes de la CAVBS n'ayant pas 3500 habitants, elles ne sont pas soumises à la loi SRU.



### Légende

11 274 : nombre de non propriétaires

#### Non propriétaires

- Part des locataires privés
- Part des locataires HLM
- Part des logés gratuit

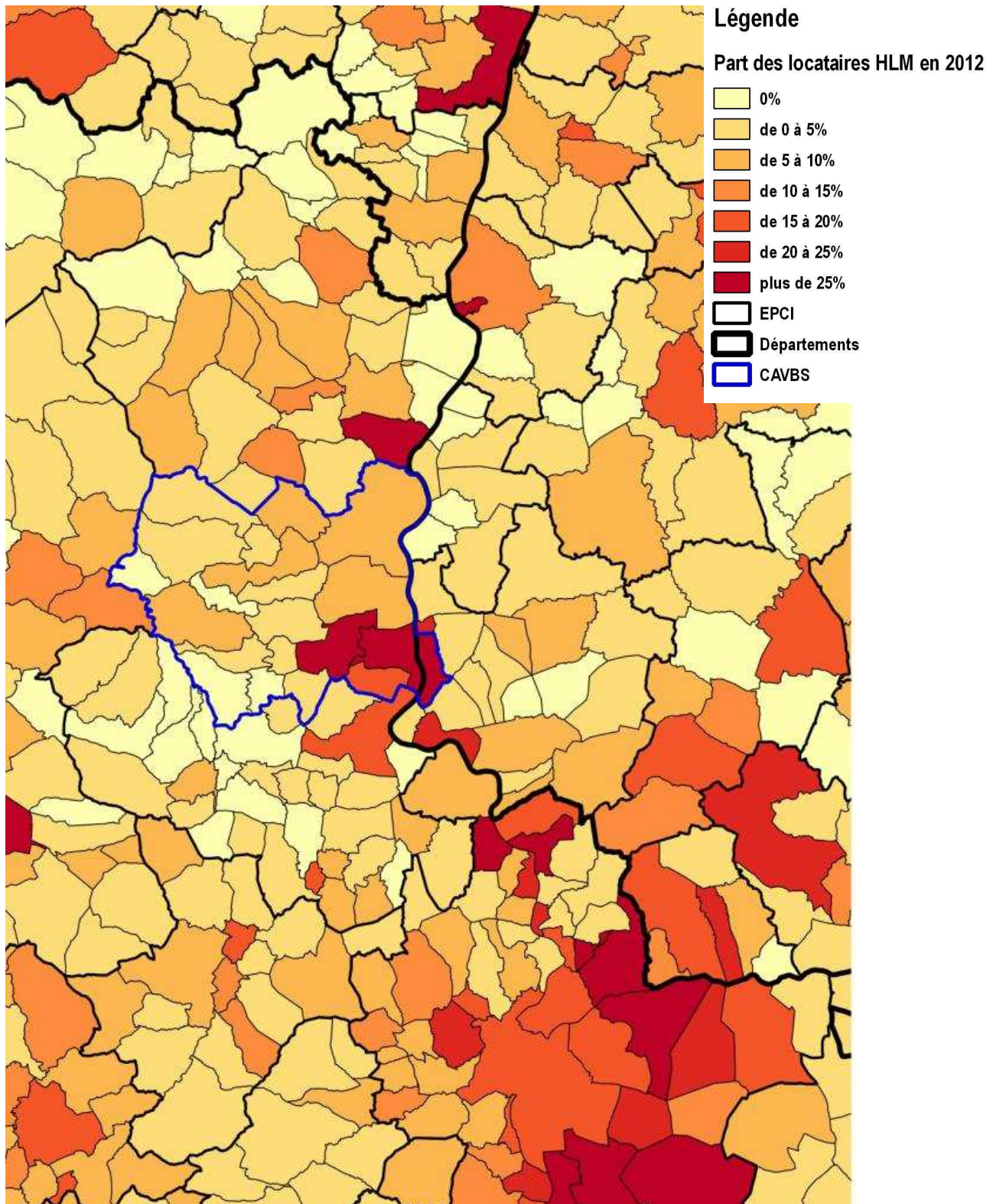
#### Part des propriétaires

- 32 - 41
- moins de 60%
- de 60 à 70%
- de 70 à 75%
- de 75 à 80%
- plus de 80%

**Carte 43: Statut d'occupation en 2012**

Source : INSEE – RP 2012





**Carte 44: Part des locataires HLM en 2012**

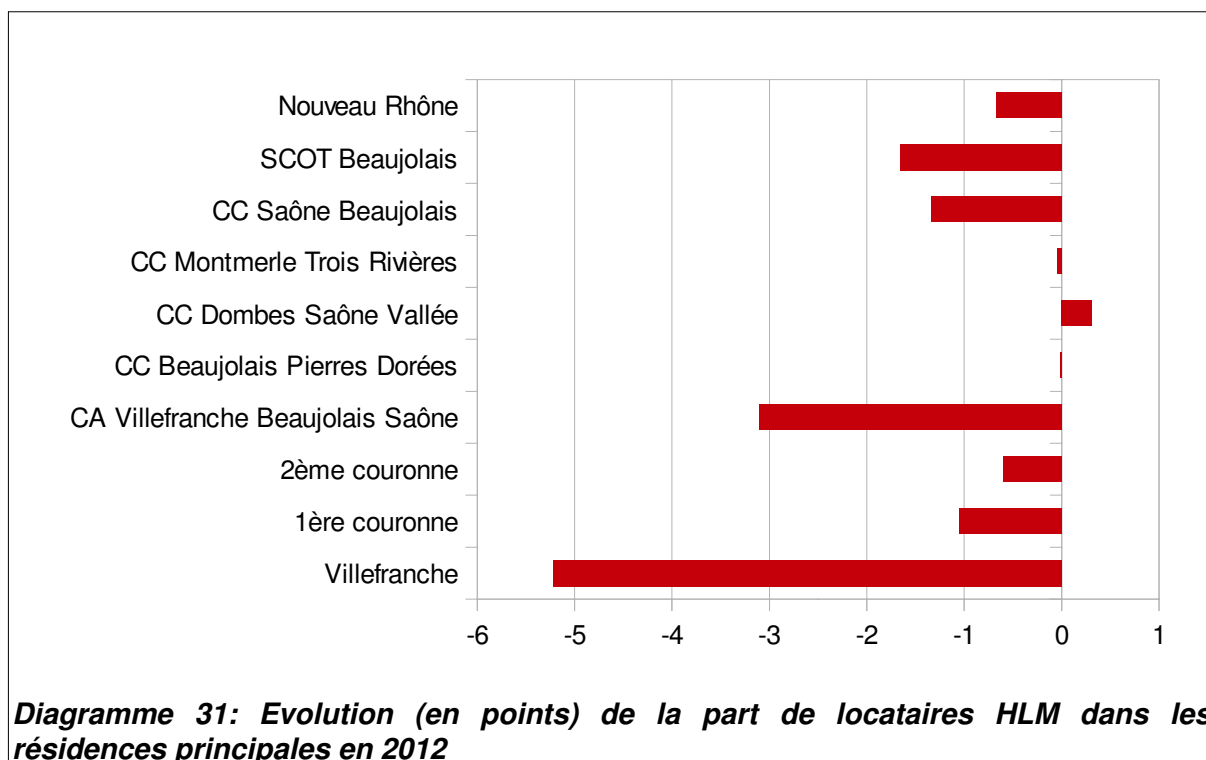
Source : INSEE – RP-2012

### 6.1.5.3. Une baisse du nombre et de la part de logements HLM

Quel que soit le territoire d'étude à l'exception de la CC Dombes Saône Vallée, la part de locataires HLM a diminué entre 2007 et 2012. Mais la CA Villefranche Beaujolais Saône est le seul EPCI parmi ces derniers dont cette diminution s'accompagne également d'une baisse du nombre de logements HLM. La baisse la plus importante concerne Villefranche (-47 locataires HLM), mais également les 1ères et 2ème couronnes (respectivement -13 et -8 locataires HLM).

En réalité, 12 des 21 communes de la CAVBS voient leur part de logements HLM diminuer dont 10 en raison d'une diminution de leur nombre de logements HLM.

La part des logements HLM reste malgré tout élevée à Villefranche (29,4%).



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 6.1.5.4. Un décalage constaté entre les tendances actuelles et les orientations du SCOT relatives à la construction de logements sociaux

Le tableau qui suit compare la part des logements à financement social dans la construction neuve pour la période 2006-2013 avec les objectifs fixés par le SCOT Beaujolais. Dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, seule la commune de Saint-Etienne des Oullières a atteint et même dépassé ces objectifs. La commune de Jassans, hors SCOT, n'aurait pas, elle aussi, atteint les objectifs du SCOT si elle en avait fait partie, en étant considérée comme polarité 1 ou 2..

Pôle	Communes	Logement commences 2006-2013	Logements commencés à financement social 2006-2013	Part des logements à financement social dans la construction neuve	Objectifs SCOT
Villefranche (pôle 1)	Villefranche	1972	317	16,1%	Minimum 20 %
	Arnas	153	4	2,6%	
	Gleizé	250	4	1,6%	
	Limas	136	2	1,5%	
Jassans-Riottier	Jassans-Riottier	421	70	16,6%	?
Saint-Georges de Reneins (pôle 2)	Saint-Georges de Reneins	129	0	0,0%	Minimum 20 %
Saint-Etienne des Oullières (pôle 3)	Saint-Etienne des Oullières	185	30	16,2%	Minimum 15 %
	Le Perréon	56	0	0,0%	
	Vaux en Beaujolais	53	0	0,0%	
Communes de la CAVBS hors pôles (12 communes)	Communes de la CAVBS hors pôles (12 communes)	566	38	6,7%	Recommandé 10 %

**Tableau 13: Comparaison de la part des HLM dans la construction neuve entre 2006 et 2013 avec les orientations du SCOT Beaujolais**

Source : SITADEL de 2006 à 2013, RPLS 2014

#### 6.1.5.4.1. Un indice de tension élevé dans le parc locatif social

La tension sur le parc social se mesure par les besoins en logements et la fluidité dans le parc. Pour cette dernière, il est très facile de disposer de l'information. Par contre, mesurer les besoins en logements locatifs sociaux est un exercice plus complexe à conduire.

Trois indicateurs ont été retenus pour conduire l'analyse sur la tension sur le parc social :

- La part des ménages éligibles aux logements HLM en 2013 (plus la part des ménages ayant droit au parc social est importante, plus le territoire est soumis à une forte pression sur la demande en logement social)
- Le taux de rotation dans le parc locatif social en 2012 (l'analyse du taux de mobilité dans le parc social en 2012 est un bon indicateur pour mesurer la tension sur ce segment de l'offre en logements. Plus le taux de mobilité est faible, plus l'on observe un manque de fluidité générant des blocages dans l'accès au parc)
- Le taux de vacance dans le parc HLM en 2012

LES TENSIONS SUR LE PARC HLM					
Thèmes	Indicateurs retenus	Source	Lecture de l'indicateur	Notation	Représentation cartographique
Les besoins en logements HLM	Part des ménages dont le revenu < 100 % du plafond HLM en 2013	FILOCOM	Plus le chiffre est élevé plus la tension est importante	De 1 à 8	De 1 à 2 points = faible intensité De 3 à 5 points = intensité moyenne De 6 à 8 points = forte intensité
Fluidité dans le parc social	Taux de rotation dans le parc locatif social en 2012	RPLS	Plus le chiffre est faible plus la tension est importante		
	Taux de vacance en 2012	RPLS			
<b>Indice d'intensité de la tension (C)</b>			Plus le chiffre est élevé plus la tension est importante	Note sur 24	Moins de 9 points = zone détendue Entre 9 et 12 points = zone moyennement tendue Entre 13 et 16 points : zone tendue Plus de 16 points = zone très tendue

**Tableau 14: Méthode de détermination du niveau de tension dans le parc HLM**

La CA Villefranche Beaujolais Saône compte une part assez importante de ménages éligibles aux logements HLM (58%) et le taux de vacance dans le parc HLM est plutôt faible (2,5%). Le taux de rotation dans le parc HLM est en dessous de la moyenne (11,4%). Le cumul des trois indicateurs classe cet EPCI à la limite inférieure de la catégorie des parcs HLM très tendus, au même titre que la CC saône Beaujolais. Les CC Dombes Saône Vallée et Montmerle Trois Rivières appartiennent à la catégorie des parcs HLM tendus et la CC Beaujolais Pierres Dorées à celle des parcs HLM faiblement tendus.

EPCI	A – Part des ménages éligibles aux logements HLM	Notation A	B – Taux de vacance dans les logements HLM	Notation B	C – Taux de rotation dans les logements HLM	Notation C	Notation finale	Tension dans le parc HLM
CA Villefranche Beaujolais Sa	57,8%	5	2,5%	6	11,4%	6	17	zone très tendue
CC Beaujolais Pierres Dorées	40,4%	2	1,7%	7	14,7%	3	12	zone faiblement tendue
CC Dombes Saône Vallée	40,6%	2	1,2%	8	10,5%	6	16	zone tendue
CC Montmerle Trois Rivières	45,1%	2	0,8%	8	10,6%	6	16	zone tendue
CC Saône Beaujolais	60,1%	6	2,6%	6	12,8%	5	17	zone très tendue

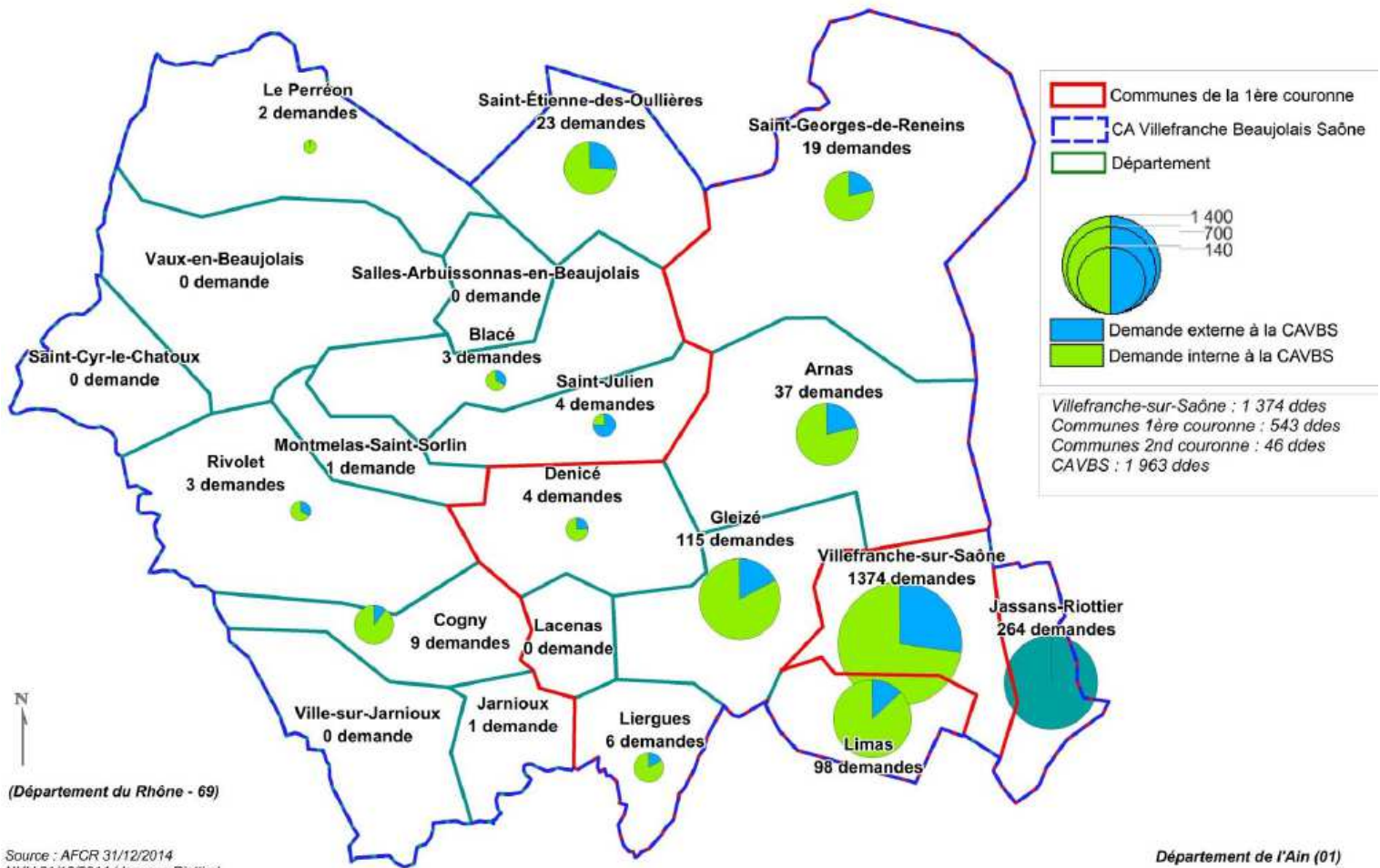
**Tableau 15: Tension dans le parc HLM**

Source : FILOCOM 2013, RPLS 2012

Ainsi, malgré le taux de logements HLM élevé dans la CA Villefranche Beaujolais Saône (21,3%), l'offre semble encore insuffisante au regard de la demande potentielle. Le parc locatif privé ne joue qu'un rôle social restreint (7,8 % des locataires privés ont un revenu inférieur à 60 % du plafond HLM).

#### 6.1.5.4.2. Plus de deux demandeurs en attente pour une attribution

Selon l'observatoire de l'habitat de Villefranche, 1960 demandes de logements sociaux ont été enregistrées fin 2014 pour 866 attributions. Les ¾ des demandeurs habitent déjà la CC Villefranche Beaujolais Saône. 70 % des demandeurs demandent un logement à Villefranche, 27,7 % dans la 1ère couronne et seulement 2,3 % dans la deuxième couronne.



Source : AFGR 31/12/2014  
 NUJ 31/12/2014 (Jassans Riottier)

**Carte 45: Localisation du 1er choix de la demande en logement social**

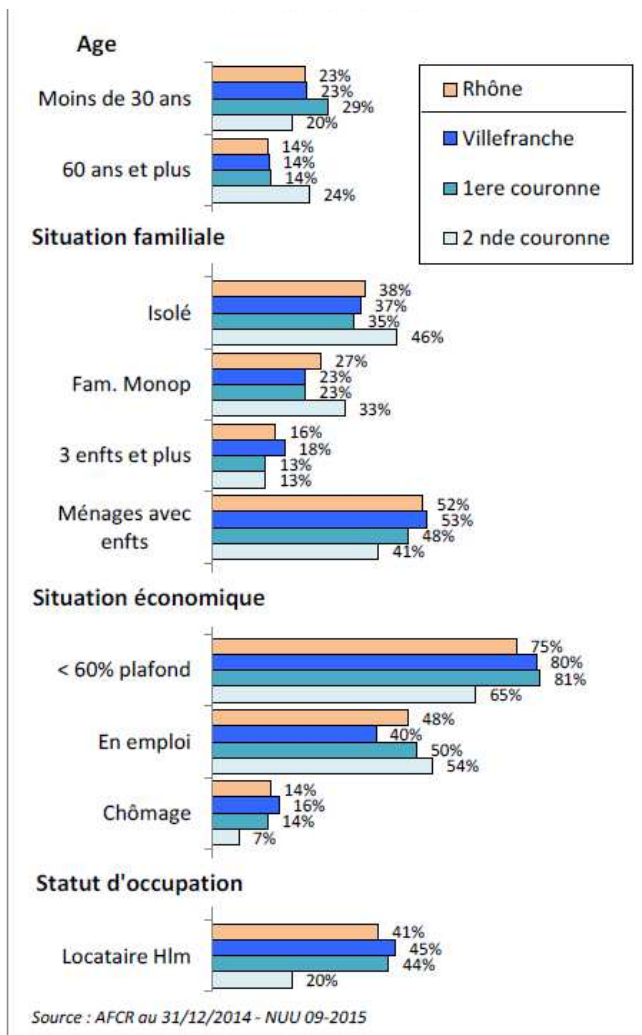
Carte communiquée par l'observatoire de l'habitat de Villefranche

Une part importante des demandeurs habitent déjà un logement social.

La demande portant sur Villefranche est plus précaire et plus familiale avec davantage de familles nombreuses. La demande portant sur la 1ère couronne concerne des ménages plus jeunes. La demande portant sur la deuxième couronne est moins souvent déjà logée dans le parc social, moins précaire, plus âgée et peu familiale.

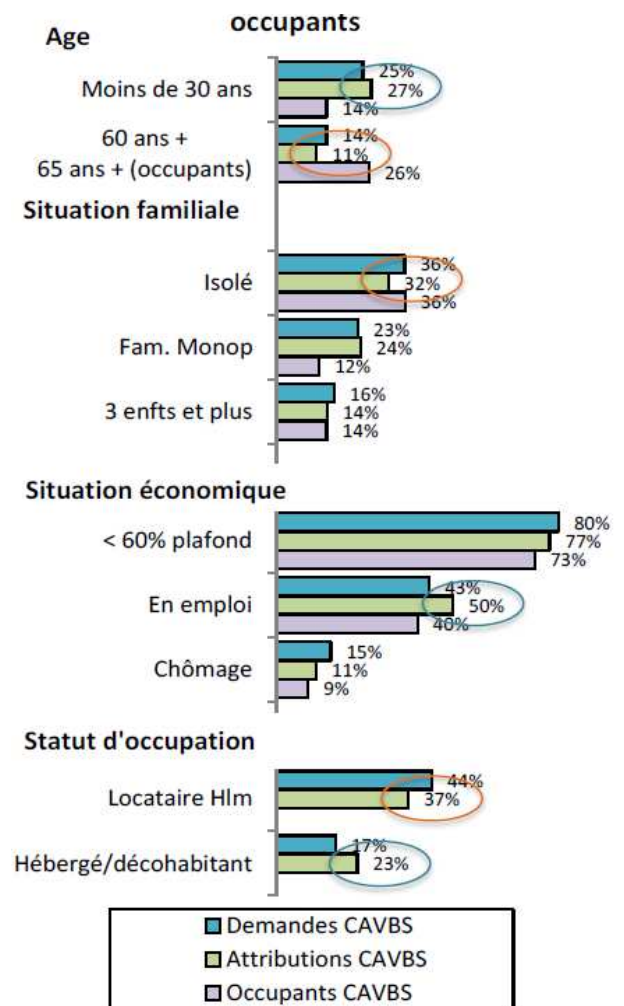
La pression de la demande est très forte sur les T1 et les logements de 5 pièces ou plus. L'équilibre est plus facilement assuré entre la demande et l'attribution sur les typologies intermédiaires.

Les attributions sont plus aisées pour les ménages occupant un emploi, les jeunes et les ménages anciennement hébergés ou décohabitants. En revanche, elles sont plus difficiles pour les personnes seules et/ou âgées, les chômeurs et les ménages déjà locataires HLM dans le logement précédent.



**Diagramme 33 : Profil des demandeurs**

Diagrammes communiqués par l'observatoire de l'habitat de Villefranche



**Diagramme 32: Profil comparé des demandeurs/attributaires/occupants**

6.1.6. Un marché du logement qui n'est accessible aux ménages modestes qu'en raison de l'importance de l'offre locative sociale ou des prix du foncier et de l'immobilier plus accessibles

**6.1.6.1. Les revenus de la population varient fortement suivant les territoires**

L'INSEE donne pour l'année 2012 les revenus fiscaux sur les anciens EPCI. Nous regarderons donc les revenus pour les anciennes CC ou CA constitutives de la CA Villefranche Beaujolais Saône et celles qui lui sont limitrophes au Nord, au Sud et à l'Est.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation le plus faible est celui de l'ancienne CAVIL. Il est bien inférieur à celui constatée dans l'ancien département du Rhône. C'est sur l'ancienne CAVIL qu'est concentrée l'offre en logements sociaux. Le revenu fiscal par unité de consommation est particulièrement faible à Villefranche : 17 047 Euros.

Au Sud, l'ancienne CC Beaujolais Nizerand Morgon présente des revenus beaucoup plus élevés, comparables à ceux de la CC Dombes Saône Vallée, même s'ils restent inférieurs aux revenus très élevés de la CC Beaujolais Saône Pierres Dorées où le marché du foncier et de l'immobilier est inaccessible aux ménages modestes et où l'offre locative sociale est quasi inexistante. Sur ce territoire, l'offre locative sociale est très faible et les prix du foncier et de l'immobilier, assez élevés sont peu accessibles aux ménages modestes.

Au Nord, la CC Beaujolais Vauxonne présente des revenus également plus élevés que ceux de la CAVIL, mais moins qu'au Sud. C'est un territoire de transition vers les CC Beaujolais Val de Saône et de la Région de Beaujeu, territoires particulièrement accessibles aux ménages modestes en raison des prix du foncier et de l'immobilier très abordables et d'une offre locative significative même si elle est loin d'égaliser celle de la CAVIL. La CC Beaujolais Vauxonne conjugue des prix du foncier et de l'immobilier légèrement plus accessibles que dans la CC Beaujolais Nizerand Morgon et une offre locative sociale un peu plus développée dans les communes de Saint-Georges de Reneins et Saint-Etienne des Oullières.

	Revenu disponible médian par unité de consommation en 2012
CA de Villefranche	18 155 €
CC Beaujolais Val de Saône	19 554 €
CC Région de Beaujeu	19 742 €
CC Beaujolais-Vauxonne	21 509 €
CC Montmerle - Trois Rivières	22 235 €
CC des Pays du Bois d'Oingt	22 619 €
CC Beaujolais Nizerand Morgon	23 119 €
CC Saône-Vallée	23 736 €
CC Beaujolais Saône Pierres Dorées	24 351 €
Rhône (ancien département)	20 953 €
Ain	21 122 €

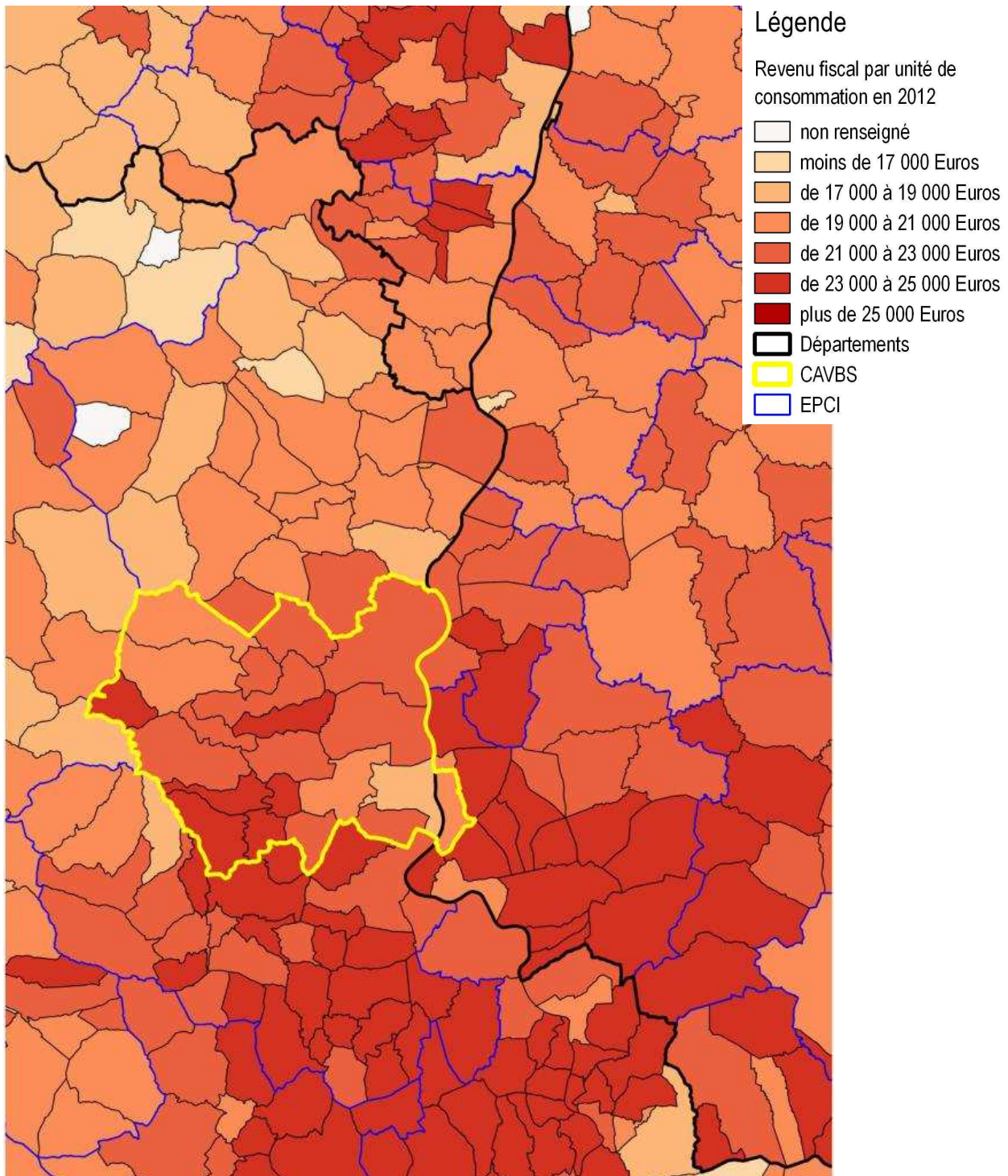
**Tableau 16: Revenu fiscal médian par Unité de consommation en 2012**

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf -Cnav - Ccmsa, fichier localisé social et fiscal



**Tableau 17: Carte des anciens EPCI**





**Carte 46: Revenu fiscal par unité de consommation en 2012**

Source : INSEE – DGFiP 2012

### 6.1.6.2. Plus d'un quart des ménages sont modestes

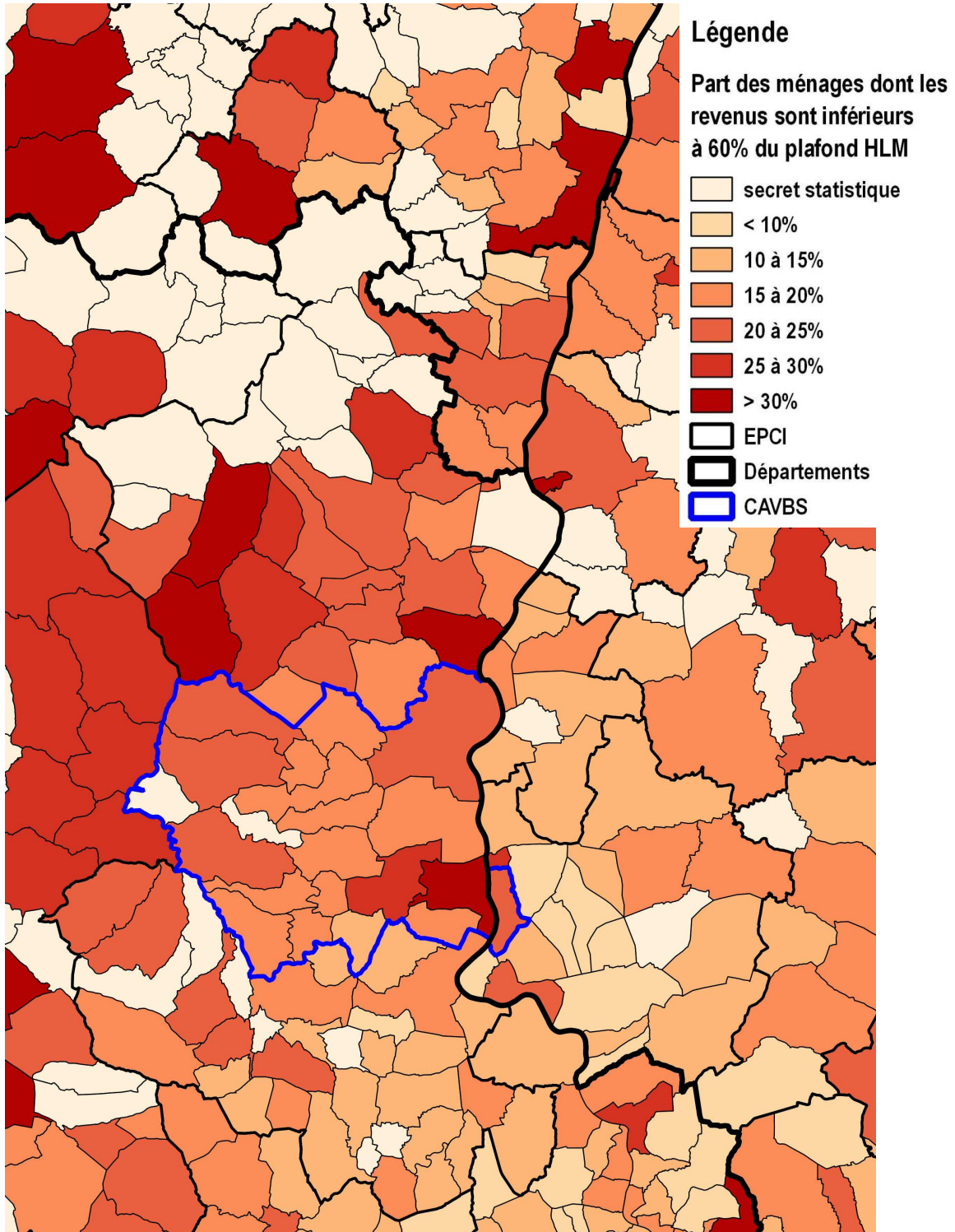
Dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, la part des ménages modestes, c'est à dire les ménages dont les revenus sont inférieurs à 60 % du plafond HLM s'élève à 28 %. C'est au moins 10 % de plus que sur tous les autres territoires de comparaison, à l'exception de la CC Saône Beaujolais. Mais 64 % des ménages modestes résident à Villefranche et 82 % à Villefranche, Gleizé, Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins, c'est à dire là où est concentré l'offre locative sociale.

Les ménages modestes sont beaucoup moins présents dans la CC Beaujolais Pierres Dorées et dans les EPCI de l'Ain.

EPCI	Total ménages plafond_HLM_< =60%	Part des ménages plafond_HLM <=60%
CA Villefranche Beaujolais Saône	9 220	27,90%
CC Saône Beaujolais	3 733	26,20%
CC Beaujolais Pierres Dorées	2 808	15,20%
CC Dombes Saône Vallée	1 882	14,20%
CC Montmerle Trois Rivières	649	15,30%
Saint-Georges-de-Reneins	346	20,1%
Jassans-Riottier	526	21,6%
Gleizé	783	25,6%
Villefranche-sur-Saône	5 885	35,6%

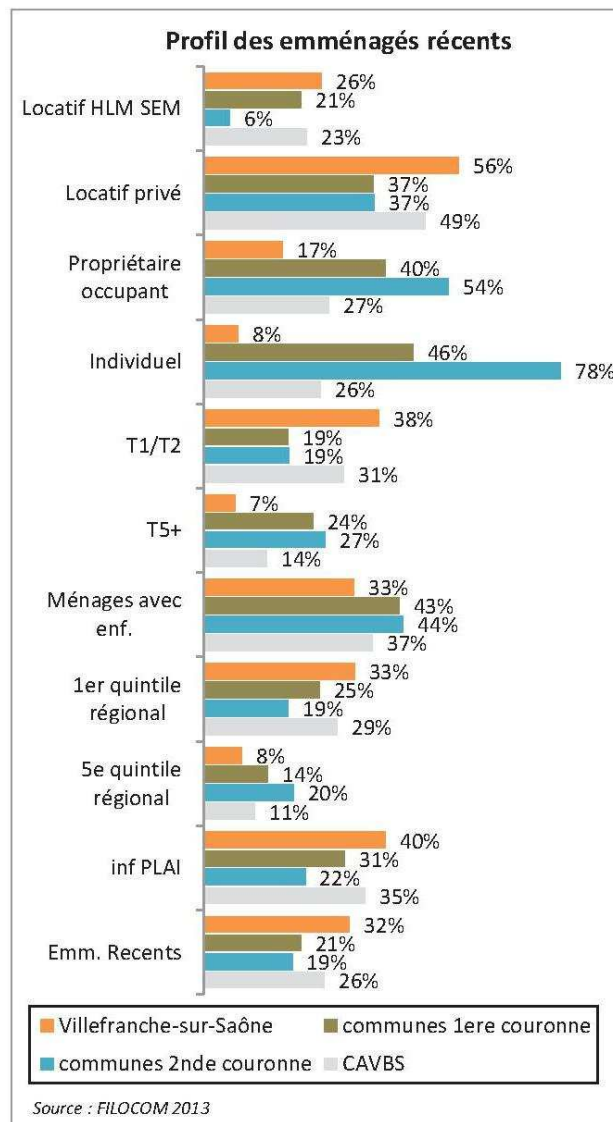
**Tableau 18: Part des ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond HLM en 2013**

Source : FILOCOM 2013



### 6.1.6.3. Un profil des emménagés récents qui confirme l'interdépendance entre la typologie de l'offre en logements et le niveau de revenus

Selon l'observatoire de l'habitat de Villefranche, le parc locatif de Villefranche et de la 1ère couronne joue un rôle majeur dans la réponse aux besoins. Si le taux d'emménagés récents est moins important dans le parc locatif social que dans le parc locatif privé, malgré un offre à peu près équivalente dans les deux cas, c'est en raison du faible taux de rotation dans le parc HLM. Quoi qu'il en soit, à Villefranche où l'offre locative est la plus importante, les emménagés récents ont un profil de population plus jeune, aux revenus plus modestes. En 1ère couronne où l'offre locative est plus restreinte, les emménagés récents sont plus aisés. En 2ème couronne où le parc social est très restreint, les emménagés récents sont encore plus aisés et plus souvent propriétaires.



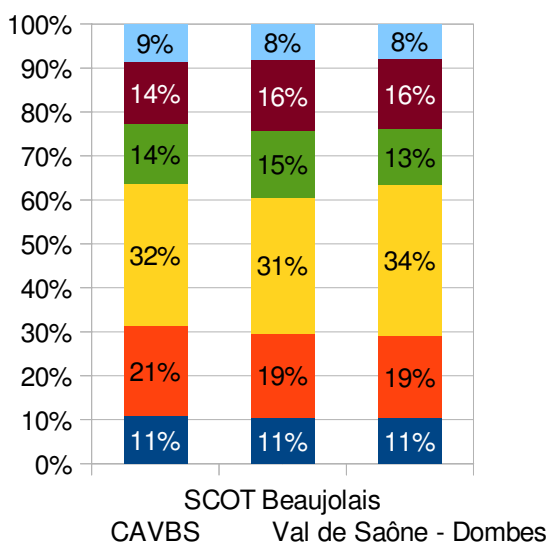
**Diagramme 34: Profil des emménagés récents**

Diagramme communiqué par l'observatoire de l'habitat de Villefranche – source :FILOCOM 2013

#### 6.1.6.4. Une certaine difficulté d'accéder à la propriété pour les catégories socio-professionnelles les plus modestes ?

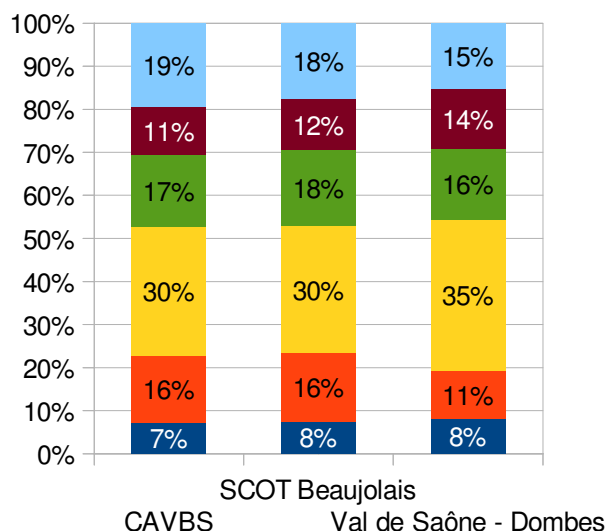
C'est ce qui semble ressortir de l'analyse des acquéreurs d'appartements, de terrains à bâtir ou de maisons selon la catégorie socio-professionnelle, en comparaison avec les tendances constatées dans les SCOT du Beaujolais et Val de Saône Dombes. Bien entendu, quel que soit le territoire, les acquéreurs les plus importants sont proportionnellement les cadres et les professions intermédiaires. Pour les appartements, ce sont les professions intermédiaires et les employés, sauf en ce qui concerne la CA Villefranche Beaujolais Saône où les retraités sont davantage acquéreurs que les employés. L'achat d'appartement dans l'agglomération de Villefranche semble attractif pour les retraités.

Mais quoi qu'il en soit, dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, les employés et les ouvriers sont proportionnellement moins acquéreurs que dans les SCOT de comparaison. Comme cela a été abordé précédemment les prix du foncier et de l'immobilier sont assez élevés dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, même s'ils n'atteignent pas des niveaux aussi élevés que dans la CC Beaujolais Pierres Dorées ou dans l'Ouest Lyonnais. Les ménages modestes trouvent des prix plus adaptés à leurs revenus sur des territoires comme la CC Saône Beaujolais.



**Diagramme 35 : Répartition des acquéreurs de maisons ou de terrains à bâtir en 2004, 2006, 2010, 2012 et 2014 selon la catégorie socio-professionnelle**

Source : PERVAL

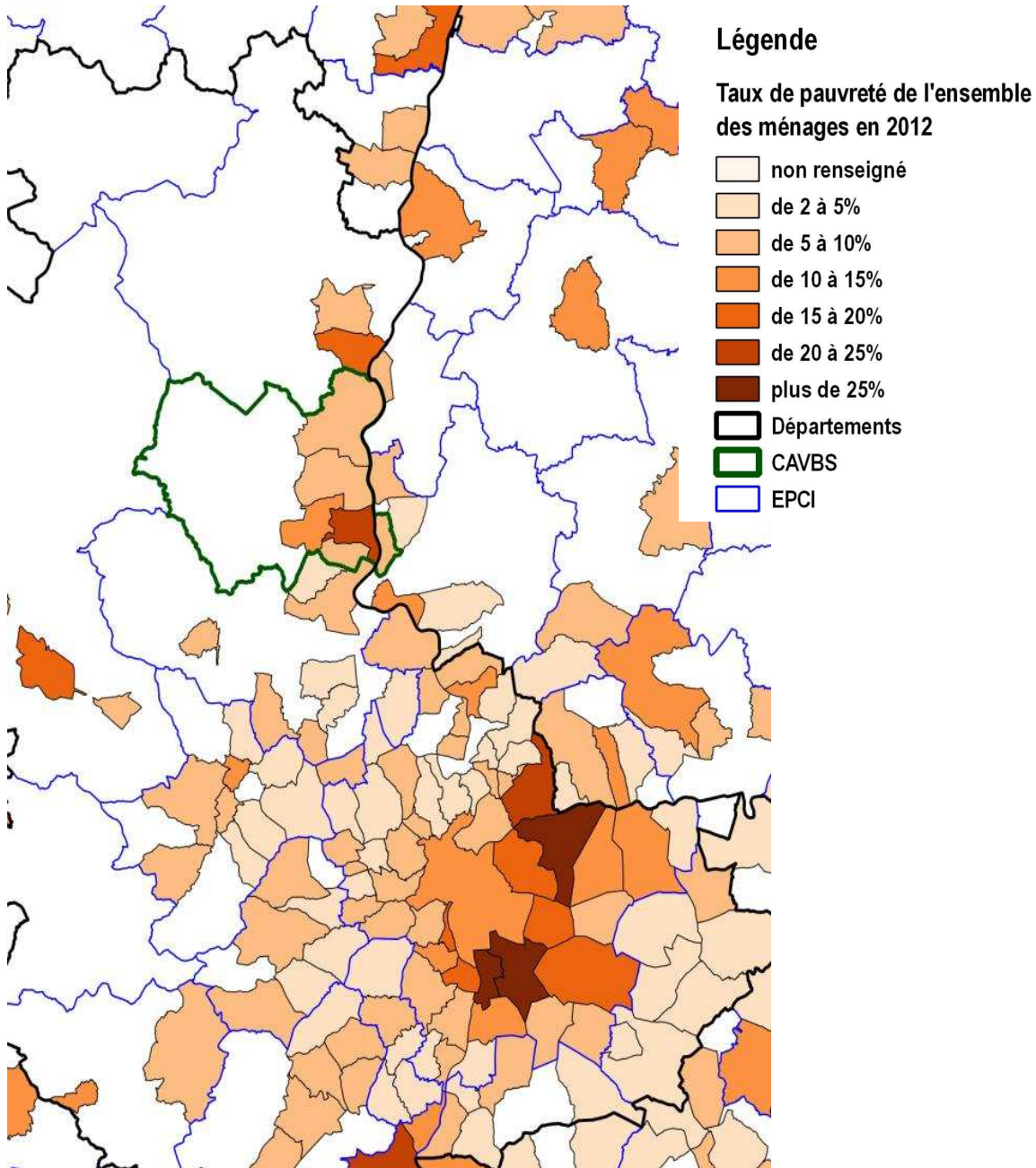


**Diagramme 36 : Répartition des acquéreurs d'appartements en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014 selon la catégorie socio-professionnelle**

- 7 Retraité, autre sans activité, et marchands de bien
- 6 Ouvrier
- 5 Employé
- 4 Profession intermédiaire
- 3 Cadre supérieur
- 1 Agriculteur, Artisan, Commerçant

### 6.1.6.5. Une offre locative sociale concentrée qui crée une poche de pauvreté ?

Le taux de pauvreté<sup>5</sup> est particulièrement élevé à Gleizé (13,1%) et à Villefranche (21,1%), les deux communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône qui concentrent 59,8 % du parc HLM et où le taux de locataires HLM est très important (supérieur à 25%). A titre de comparaison, le taux de pauvreté s'élève à 14 % à Lyon et à 24,3 % à Givors.



**Carte 47: Taux de pauvreté en 2012**

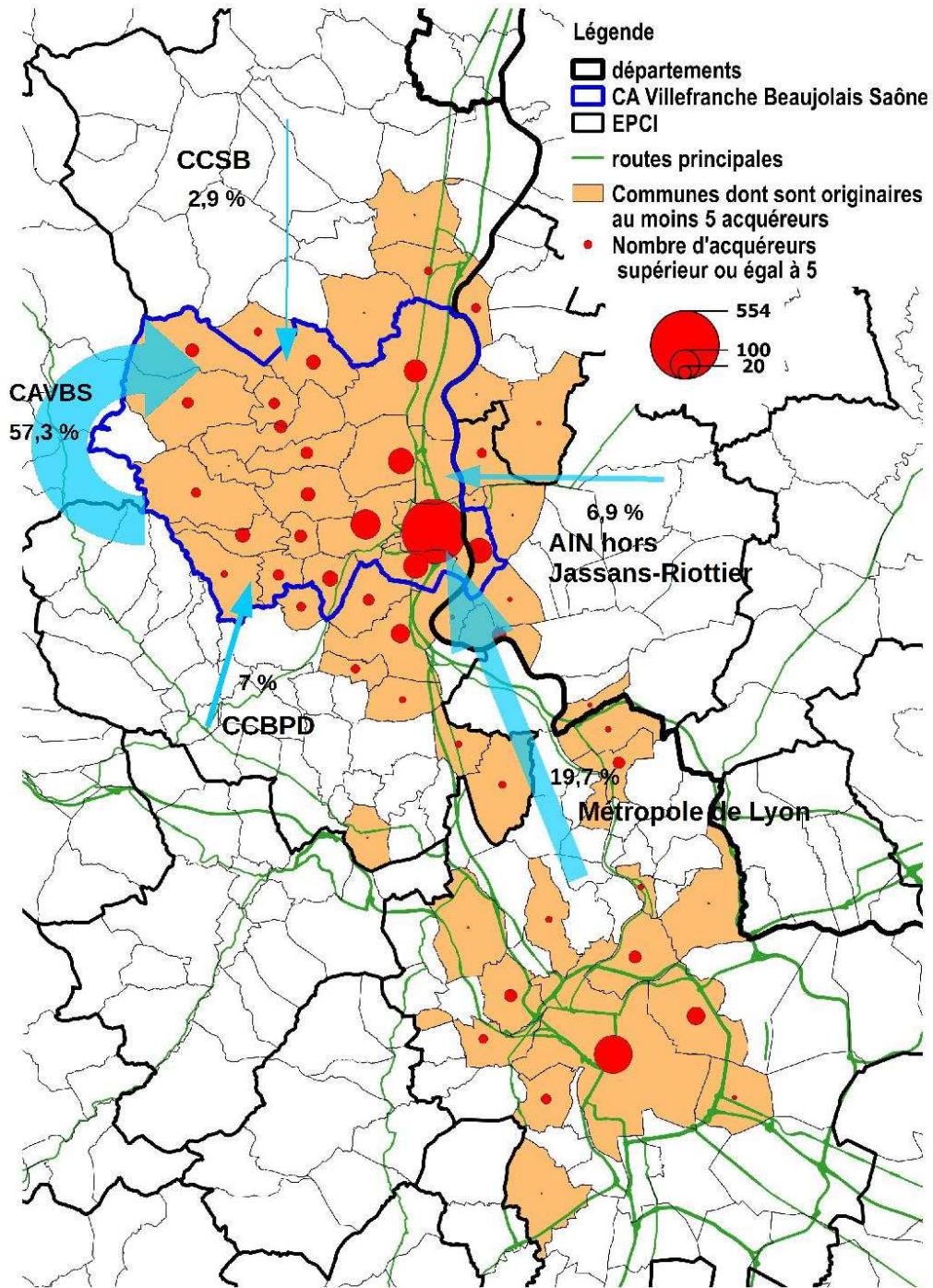
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

5 Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

### 6.1.7. Un marché immobilier attractif pour les habitants de la métropole lyonnaise

La base de données PERVAL permet de connaître l'origine des acquéreurs de maisons, terrains à bâtir ou appartements. Les données ne sont mobilisables que tous les deux ans et le taux de couverture des transactions notariales n'est que de 62 % dans le Rhône et de 65 % dans l'Ain. L'analyse qui suit ne porte donc pas sur la totalité des transactions, mais permet d'acoir une idée des flux d'acquéreurs.

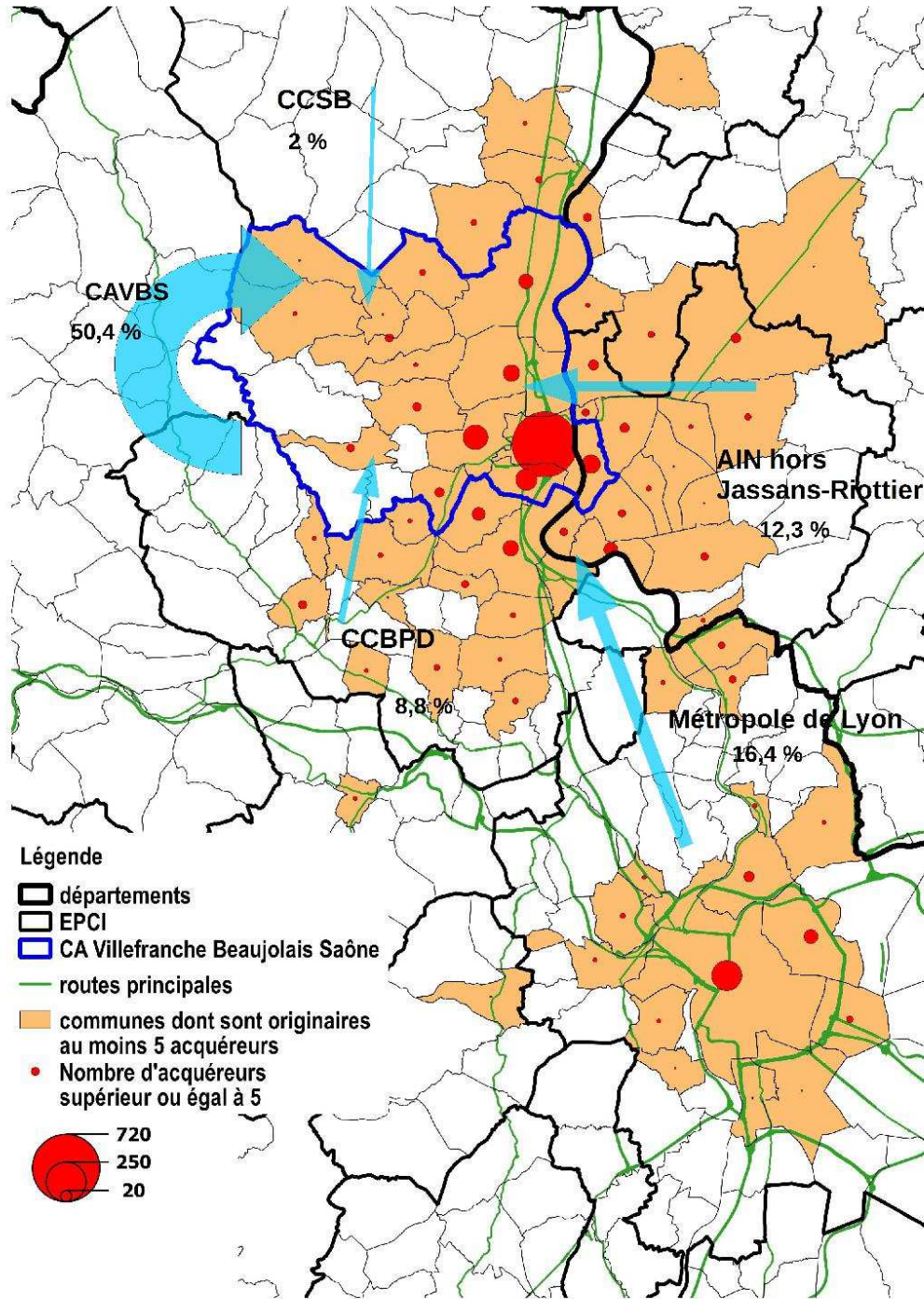
Il en ressort que le marché de l'acquisition est très majoritairement endogène : que ce soit pour les maisons et terrains à bâtir ou pour les appartements, le plus grand nombre d'acquéreurs habitaient déjà à l'origine dans la CA Villefranche Beaujolais Saône. Toutefois le marché de l'acquisition est attractif pour les habitants de la métropole lyonnaise, surtout pour les maisons et terrains à bâtir. Dans une moindre mesure, l'attractivité se manifeste également pour les habitants de l'Ain en ce qui concerne l'acquisition d'appartements. Des flux moins importants mais non négligeables sont aussi constatés en provenance de la CC Beaujolais Pierres Dorées. Quant aux habitants de la CC Saône Beaujolais, ils ne manifestent guère d'appétence pour l'acquisition d'un bien dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.



**Carte 48: Origine des acquéreurs de maisons ou terrains à bâtir en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014**

Source : PERVAL





**Carte 49 : Origine des acquéreurs d'appartements en 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014**

Source : PERVAL

## **6.2. Les quartiers prioritaires politique de la ville**

Trois quartiers ont été retenus comme quartiers politique de la ville (QPV) :

- Belleroche sur les communes de Villefranche, Limas et Gleizé
- Béligny sur la commune de Villefranche-centre
- Le Garet, également sur la commune de Villefranche

Ces trois quartiers ont pour caractéristiques communes une très forte proportion de logements sociaux et des difficultés économiques et sociales de leur population.

Un autre quartier, le Troussier, présentait également ces caractéristiques mais il a fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain en voie d'achèvement.. C'est un quartier « sortant » en protocole ANRU déconcentré. Il n'est plus considéré comme un quartier politique de la ville au sens de l'Etat.

### **6.2.1. Le quartier de Belleroche**

C'est l'objectif majeur de renouvellement urbain de l'agglomération de Villefranche pour les 10 prochaines années. Il a été retenu comme quartier en priorité nationale par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine dès décembre 2014. Il présente des dysfonctionnements urbains importants et bénéficiera du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2015-2024.

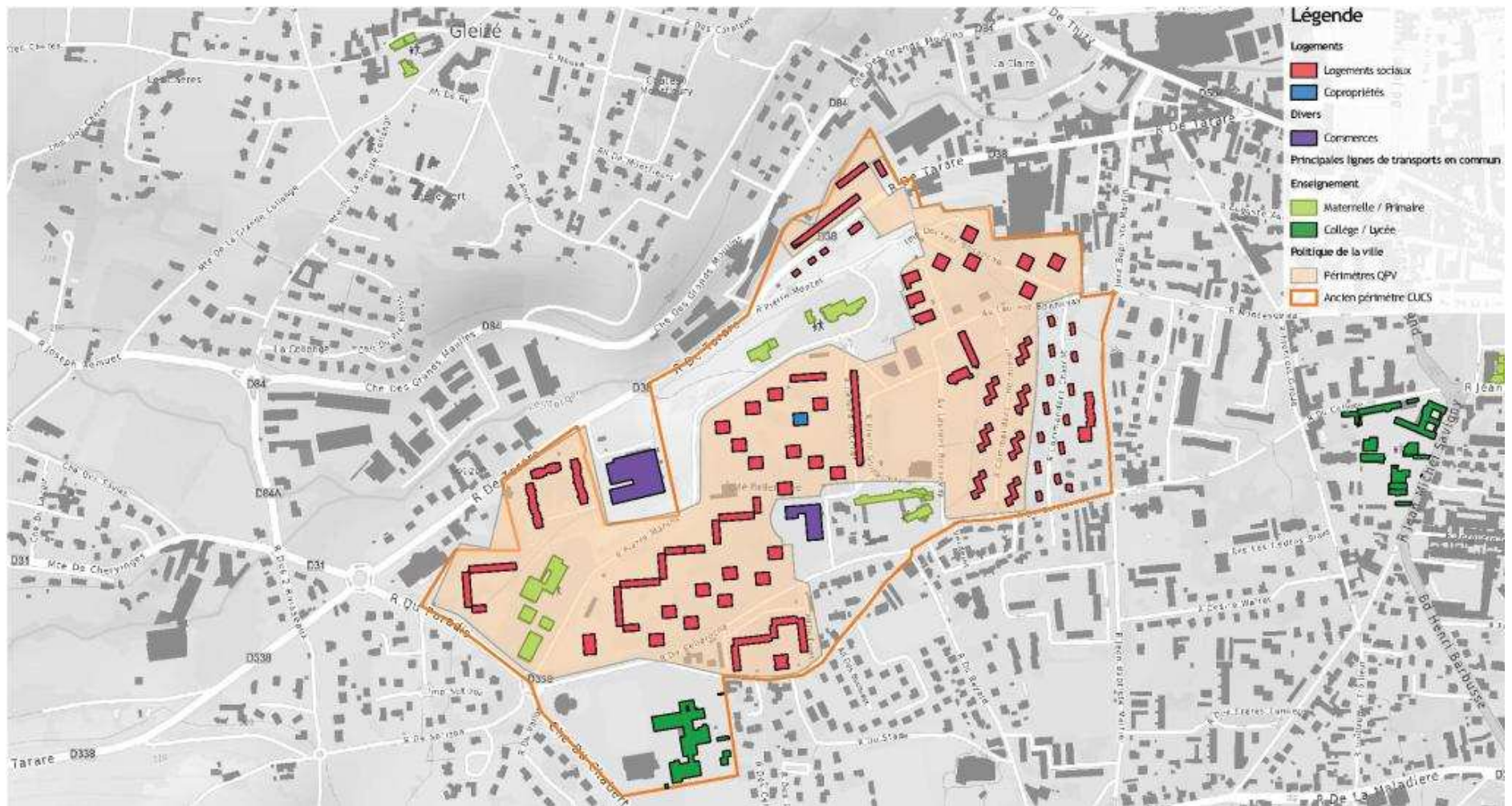
Il concentre 5 300 habitants et 1 904 logements sociaux, soit 98 % du parc global du quartier et près du quart du parc de logements sociaux de l'agglomération.. Ses habitants sont jeunes, avec une sur-représentation des moins de 25 ans et la part des ménages sans activité professionnelle est élevée.

Malgré un défaut actuel de notoriété et d'attractivité, le quartier que l'on peut considérer de grande taille et disposant d'un potentiel endogène, a une vocation résidentielle à 10-15 ans intégrant des services et équipements répondant aux besoins des habitants du quartier, mais également des habitants de l'environnement urbain immédiat ainsi que du territoire rural Sud-Ouest de l'agglomération.

Le projet de renouvellement est encore à l'étude, mais il s'oriente vers la démolition d'environ 350 logements sociaux et la reconstruction d'environ 500 logements libres dans le but de diversifier l'offre résidentielle. La reconstitution des logements sociaux démolis se fera essentiellement, voire en totalité, en dehors des limites du quartier, en lien avec la nouvelle politique de l'habitat communautaire en cours de définition. Les logements qui ne seront pas démolis feront l'objet d'une réhabilitation.

Cette diversification de l'offre résidentielle s'accompagnera d'une structuration et d'une diversification de l'offre commerciale et de services, de l'implantation d'équipements et de la création d'un nouvel espace de centralité.

Le montant de ce projet n'est pas encore chiffré avec précision, mais il est d'ores et déjà évalué à plus de 100 millions d'Euros dont 20 à 25 millions de financement par l'ANRU.



**Carte 50: Situation actuelle du quartier de Belleroche**  
 Source : CGET 2015 – DDT 69 (SHRU - MPVRU)

### 6.2.2. Le quartier de Béliigny

Il concentre 3 360 habitants et 1 069 logements sociaux, soit environ les trois-quarts du parc global du quartier

Il présente des situations résidentielles très difficiles, en bordure de l'autoroute et exposées à la pollution et au bruit). Les espaces publics sont « routiers » et peu propices aux déplacements doux, notamment pour le franchissement de l'autoroute et de la D 306). La partie Est du quartier présente un ensemble de copropriétés dégradées.

Les élus souhaitent intervenir sur ce quartier mais les moyens sont insuffisants pour intervenir à la fois sur Belleruche et Belligny en même temps et l'Etat concentrera tous ses moyens sur Belleruche pour les 10 années à venir. De plus, les élus n'ont pas une idée précise sur la manière dont pourrait évoluer le quartier de Belligny, et le temps qui sera nécessaire pour mener à bien le projet de Belleruche leur donnera le temps de la réflexion.

Quoiqu'il en soit, le foncier en bordure d'autoroute est sans doute davantage adapté à l'implantation d'activités économiques et l'enjeu est de définir si l'on souhaite conserver une vocation résidentielle à ce quartier ou démolir les logements pour accueillir des activités économiques, ce qui pose la question du relogement des habitants. Il est nécessaire de préciser ces orientations dans le cadre de la révision du PLUiH.

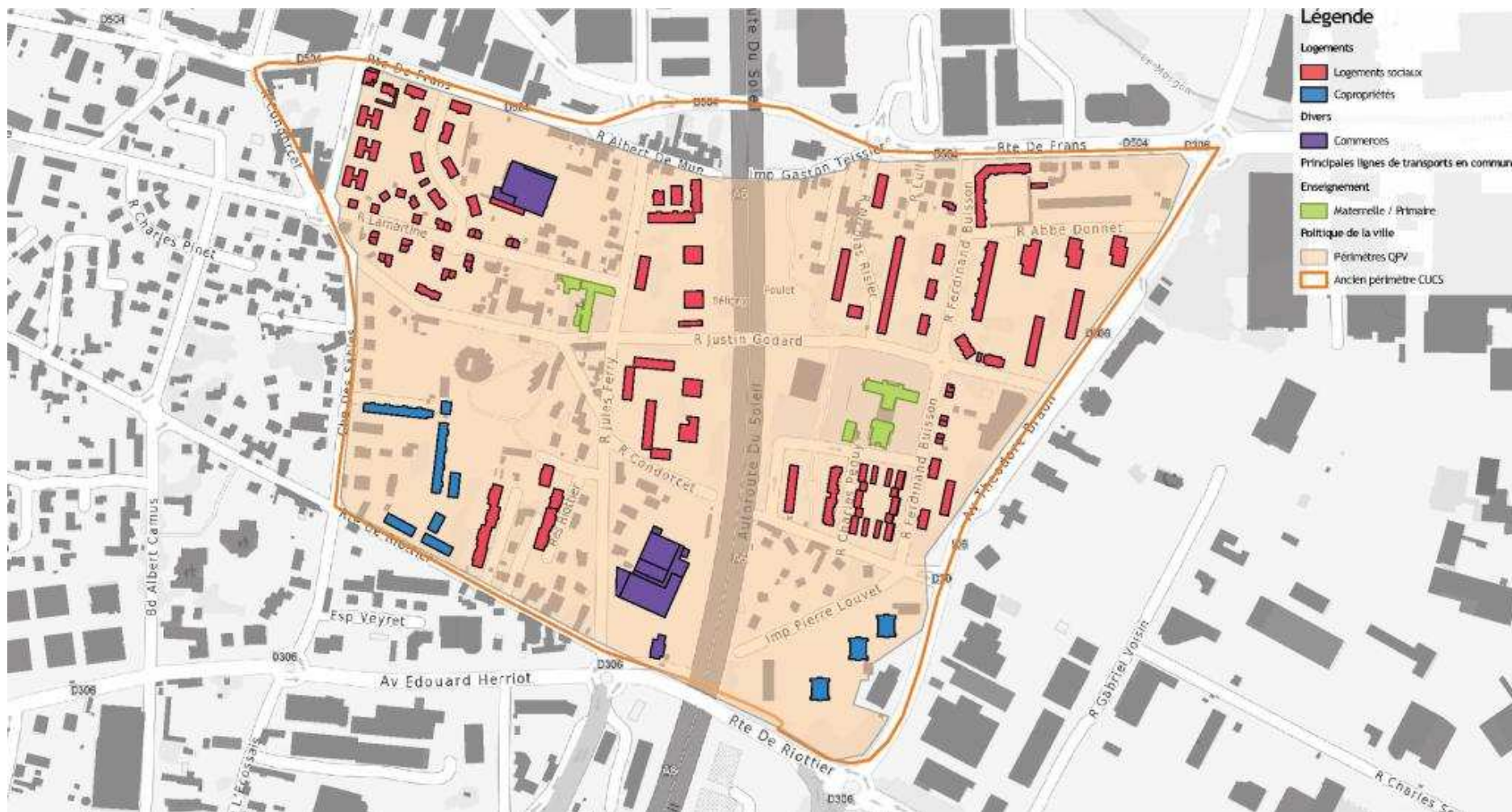
### 6.2.3. Le quartier du Garet

Il concentre 1 000 habitants et 287 logements sociaux, soit environ 64 % du parc global du quartier.

Ce quartier ne présente pas d'enjeux de renouvellement urbain. Il ne bénéficiera pas d'un accompagnement au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain mais d'un accompagnement social au titre des QPV.

### 6.2.4. Le quartier du Troussier

L'opération de renouvellement urbain en cours d'achèvement a nécessité 16 millions d'Euros d'investissement dont 10 % de financement par l'ANRU. 70 logements sociaux ont été démolis, 16 ont été reconstruits sur place, le reste ayant été reconstruit dans le reste de l'agglomération dans le but de déconcentrer les logements sociaux. 500 à 600 logements ont été réhabilités et les abords en pied d'immeubles ont été réaménagés pour valoriser le quartier. 2 pavillons ont été démolis pour la création d'une voie permettant de désenclaver le quartier auparavant desservi par une voie en impasse.



**Carte 51: Situation actuelle du quartier de Béliigny**  
 Source : CGET 2015 – DDT 69 (SHRU – MPVRU)



**Carte 52: Situation actuelle du quartier du Gare**  
 Source : CGET 2015 – DDT 69 (SHRU – MPVRU)

### 6.3. Le projet d'écoquartier de Montplaisir

La commune de Villefranche a, sur la base de ce projet, répondu à l'appel à projet écoquartiers 2011, mais sa candidature n'a pas été retenue. En 2013, le MEEM a lancé la démarche de labellisation écoquartier qui comprend trois étapes :

- la charte écoquartier par la signature de laquelle, les élus montrent leur volonté de s'engager dans une nouvelle façon de conduire un projet d'aménagement
- la demande d'admission à la démarche
- l'obtention du label écoquartier

La commune de Villefranche en est à la première étape, c'est à dire qu'elle a signé la charte écoquartier. Son projet n'est cependant pas suffisamment avancé pour passer aux étapes suivantes, même si cela reste dans ses intentions.

#### 6.3.1. La structure actuelle du quartier

Désigné comme le principal secteur à enjeu de Villefranche, ce quartier peu dense limitrophe du centre-ville a été construit d'usines et de maisons de faubourg à partir des années 1900.

Actuellement le site objet du projet est bordé :

- **à l'est et au nord** par un tissu résidentiel attractif, de faible densité (maisons de ville R+2 en moyenne)
- **au sud** de rue de la Quarantaine par un tissu d'habitat social récent caractérisé par une densité plus élevée (immeubles collectifs R+3 en moyenne)
- **à l'Ouest** de la rue Monplaisir par la ligne des chemins de fer

Il s'agit d'une zone d'environ 9 ha, occupée pour la plupart par des activités à faible valeur ajoutée ou de grossistes en bâtiment dont le rapport « employés – emprise au sol » est extrêmement faible et la localisation peu adaptée, avec des friches industrielles existantes ou prévues à court terme (au moins sur 1 ha)

Des logements de type individuel et maison de ville sont implantés le long des rues bordant le site. Une vingtaine de logements majoritairement locatifs sont concernés par l'opération, ainsi que huit maisons, certaines étant en cours d'acquisition par l'établissement public foncier.

Une Mosquée est adossée au principal bâtiment industriel et recherche un site mieux adapté.

De ce fait, la structure urbaine du site, comparée à celle de la ville « historique » environnante, se présente peu irriguée :

- le site étant traversé en direction est-ouest exclusivement par la rue Claude Vignard.
- l'impasse de la Quarantaine au sud, étant le seul accès qui permet un aperçu partiel du « cœur » du futur quartier.

La présence de la ligne ferroviaire à l'ouest accentue l'enclavement du site par rapport au centre de la ville.

La rue de la Quarantaine au sud (depuis la rue des Fayettees et au travers du viaduc ferroviaire) représente la seule possibilité d'accès au site depuis le centre-ville situé à l'ouest, le cœur historique de Villefranche étant situé à 300 mètres et la gare à 600mètres vers le Sud. L'aménagement de la place des viaducs pendant l'été 2011 améliorera les

liaisons piétonnières et cyclables, et devrait être complété d'une mise en lumière des viaducs.

Un passage souterrain piéton met en communication au nord la rue Schuman avec le nord-ouest de la ville. Ce passage très éloigné des viaducs est assez peu fréquenté en raison de son étroitesse et manque de visibilité depuis la rue.

### 6.3.2. **Objectifs**

Les objectifs du projet de reconquête urbaine sont de :

- développer une zone rendue potentiellement très attractive grâce à sa proximité du centre-ville et de la gare de Villefranche. Et ceci sans compter sa relative proximité et facilité d'accès depuis le Boulevard Burdeau et les zones commerciales situées au nord du nouveau quartier.
- maîtriser et dynamiser la mutation du site qui est déjà initiée (réhabilitation des « lofts » sur l'impasse de la Quarantaine et des logements sur la rue Michel Picard) et que la nature des activités présentes sur le site, désormais incompatibles et inadaptées à une zone presque en « centre-ville », rendent inéluctable.
- remailler et restituer à la ville et aux citoyens ce site aujourd'hui sous équipé, avec des équipements et un cœur vert attractifs, un habitat de qualité répondant aux objectifs de développement durable et du programme local de l'habitat.

### 6.3.3. **Le projet**

L'idée du projet se base sur la création d'un parc, un espace vert public d'environ un hectare traversé par la rue Claude Vignard, au « cœur » du nouveau quartier dont les fonctions seront mixtes habitat et activités.

Cet espace, à dominante végétale, véritable « lieu fédérateur » du nouveau quartier constitue le contrepoint et dialogue avec la correspondante place des Ursulines, « vide » à caractère minéral située à l'ouest de la ligne ferroviaire. Un passage piéton sous la voie ferrée devrait permettre à long terme de relier ces deux espaces à caractère et image complémentaires.

Le parc est situé de part et d'autre de la rue Claude Vignard :

- **la zone au nord** englobe les présences végétales et les terrains de jeux existants. A terme cette partie pourrait accueillir, dans la verdure, d'éventuels équipements publics liés au futur quartier
- **la zone au sud** est caractérisée par un traitement plus naturel avec la présence d'un théâtre de verdure qui profite de la pente descendante du terrain.

La création du nouveau parc correspond à la volonté de « naturaliser et dépaver » un site qui à ce jour est presque entièrement minéralisé en réduisant et minimisant l'impact des surfaces étanchées sur l'équilibre hydrogéologique du site. Le site présente une pente descendante en direction NO – SE, avec une nette rupture de pente à l'extrémité de l'impasse de la quarantaine. En remodelant ce dénivelé pour l'adoucir, depuis le parc central on retrouvera une « vue libre » sur l'horizon et le paysage qu'aujourd'hui nous pouvons seulement imaginer à cause de la présence imposante des usines.

Au sud, entre le futur parc et la rue de la Quarantaine, sur le terrain actuellement occupé par l'entreprise MARDUEL, la création d'un équipement dédié à la culture, aux loisirs (cinéma multiplexe) et aux commerces est prévue. Ce site sera structuré autour d'une allée centrale



mettant en communication la placette le long de la rue de la Quarantaine avec celle à planter au sud du futur parc, reprenant ainsi la morphologie du site occupé pendant une centaine d'année par les établissements Marduel.

Le rôle du futur équipement est celui de « drainer » une population urbaine mais aussi extérieure vers le futur quartier par son cinéma, son parc et ses commerces.

Ce choix veut se configurer à contre-courant des tendances d'implantation de ce type d'équipement plutôt en périphérie au contact des zones commerciales et d'activités. Il permettrait d'étendre vers l'est l'activité commerciale du centre-ville qui peine à dépasser le secteur traditionnel de la rue nationale

Le projet veut reconstruire un véritable morceau de ville avec ses îlots bâtis et répondre à un besoin en matière d'habitat qui ne peut être toujours repoussé sur les terres agricoles périphériques de l'agglomération. Sur une échelle de temps de dix ans le plan préconisé permet d'accueillir à terme 400 à 550 logements. Conformément au programme local de l'habitat, 20% seront des logements locatifs sociaux et 5% permettront une accession sociale à la propriété.

La qualité architecturale et environnementale exigée sera la même pour les programmes sociaux que pour les logements libres en accession ou locatif. Les principes d'alignements et l'implantation des bâtiments permettront de nombreux espaces et alignements végétaux, des percées visuelles, et une ouverture sur le parc.

#### **6.4. L'accueil des gens du voyage**

Le schéma départemental des gens du voyage approuvé le 27 octobre 2011 et d'une durée de validité de 6 ans a prévu 2 aires d'accueil sur le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône :

- une aire de 36 places sur le territoire des communes de Villefranche, Gleizé et Arnas
- une aire de de 15 places à Saint-Georges de Reneins

La commune de Saint-Georges de Reneins a annulé son engagement à réaliser cette aire de 15 places, n'ayant pas d'obligation légale, et à l'époque, il avait été prévu de reporter sa réalisation sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Beaujolais Val de Saône. Suite aux changements survenus suite à la réforme de l'intercommunalité ayant abouti à la création de la nouvelle CC Saône Beaujolais, les services de l'Etat ont décidé d'attendre le diagnostic qui serait réalisé à l'occasion de la révision du schéma départemental des gens du voyage, à l'automne 2017, pour ré-estimer la nécessité de réaliser cette aire et sa localisation.

La réalisation de l'aire de 36 places n'est toujours pas d'actualité. La communauté d'agglomération souhaitait réaliser une seule grosse aire mais n'a pas trouvé de terrain adapté pour y parvenir. La décision a donc été prise de réaliser trois petites aires sur chacune des communes de Villefranche, Gleizé et Arnas. Mais le dossier n'avance pas.

Côté département de l'Ain, une aire avait été réalisée à Jassans-Riottier, mais le permis de construire a été annulé en raison de sa localisation en zone inondable et l'aire a été démolie. Une nouvelle aire doit la remplacer, toujours sur la commune de Jassans-Riottier, mais sous la compétence de la CA Villefranche Beaujolais Saône

La mise en conformité avec le schéma départemental des gens du voyage est un enjeu important, car le Val de Saône est un axe de passage important pour les populations nomades et ce territoire est le plus déficitaire du département en aire d'accueil. Cela pose des problèmes de stationnement illicite, problématique à la fois pour les gens du voyage et la population locale, que la collectivité ne peut résoudre en demandant au préfet une évacuation forcée, puisqu'elle n'est pas en règle avec les dispositions du schéma départemental des gens du voyage.

## 6.5. Synthèse

*Le marché de l'immobilier et du foncier dans la CA Villefranche Beaujolais Saône se caractérise par des prix élevés sans être excessifs : Si les appartements présentent des prix de vente élevés, qu'ils soient neufs ou anciens, les maisons et les terrains à bâtir sont relativement plus abordables et moins onéreux que dans l'Ouest Lyonnais ou la CC Beaujolais Pierres Dorées. Les prix restent malgré tout élevés, bien plus que dans la CC Saône Beaujolais. Les loyers doivent suivre en conséquence puisque la part d'allocataires supportant un taux d'effort important est également au dessus de la moyenne. Le rythme de construction est relativement faible, ce qui en fait un facteur de tension au regard de l'intensité assez forte de la pression de la demande. De ce fait, la CA Villefranche Beaujolais Saône se situe dans un marché immobilier tendu. Au Nord, la CC Saône Beaujolais présente un marché faiblement tendu et au Sud, dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, le marché est très tendu. La CA Villefranche Beaujolais Saône se situe donc dans une situation intermédiaire.*

*La vacance ne pose pas problème dans les 1ère et 2ème couronne où le taux de vacance enregistré permet d'assurer une bonne fluidité du marché immobilier. En revanche elle atteint 10,4 % sur Villefranche en 2012 et tend à s'accroître au fil du temps. 37% des logements vacants de la CA Villefranche Beaujolais Saône le sont depuis 2 ans ou plus en 2013. Cette vacance structurelle pose la question d'un problème d'attractivité du parc. Elle semble étroitement liée à la vétusté et au manque de confort du parc. Elle représente un potentiel de reconquête de 1 282 logements du parc, soit par réhabilitation soit par démolition/reconstruction, ce qui permettrait de répondre en partie aux besoins en logements sans avoir recours à une consommation foncière supplémentaire.*

*L'offre de logements sociaux est importante mais insuffisante pour répondre à la demande. Elle n'est vraiment significative que sur Villefranche, Limas, Gleizé et Jassans-Riottier. Dans la CAVBS, ces trois communes et Saint-Georges de Reneins sont concernées par l'obligation de 20% de logements sociaux parmi les résidences principales issue de l'art. 55 de la Loi SRU14. Limas ayant atteint un peu plus de 20% en 2014, Seule St-Georges-de-Reneins, à un peu moins de 8%, est actuellement soumise à l'obligation de rattrapage. L'attention doit également se porter sur la commune d'Arnas, qui atteindra certainement 3500 habitants dans les années à venir et qui ne compte en 2014 que 7,1% de logements sociaux. Dans la CAVBS, les locataires HLM ont baissé en volume et en proportions et on constate un décalage entre tendances actuelles et les orientations du SCOT relatives à la construction de logements sociaux. De toutes les polarités, seule la commune de Saint-Etienne des Oullières les a respectées. Pourtant l'indice de tension élevé dans le parc locatif social et le nombre de demandeurs en attente d'attribution d'un logement social témoignent de la nécessité d'en produire davantage.*

*Le marché du logement n'est accessible aux ménages modestes qu'en raison de l'importance de l'offre locative sociale ou des prix du foncier et de l'immobilier plus accessibles : c'est ainsi que les revenus de la population varient fortement suivant les sous-territoires : Le revenu fiscal médian par unité de consommation le plus faible est celui de l'ancienne CAVIL où est concentrée l'offre en logements sociaux. Au Sud, l'ancienne CC Beaujolais Nizerand Morgon présente des revenus beaucoup plus élevés. Sur ce territoire, l'offre locative sociale est très faible et les prix du foncier et de l'immobilier, assez élevés, sont peu accessibles aux ménages modestes. Au Nord, la CC Beaujolais Vauxonne présente des revenus également plus élevés que ceux de la CAVIL, mais moins qu'au Sud. Elle conjugue des prix du foncier et de l'immobilier légèrement plus accessibles que dans la*

*CC Beaujolais Nizerand Morgon et une offre locative sociale un peu plus développée dans les communes de Saint-Georges de Reneins et Saint-Etienne des Oullières.*

*Le profil des emménagés récents qui confirme l'interdépendance entre la typologie de l'offre en logements et le niveau de revenus. Si 28 % des ménages de la CAVBS ont un revenu inférieur à 60 % du plafond HLM, 64 % de ces ménages modestes résident à Villefranche et 82 % à Villefranche, Gleizé, Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins, c'est à dire là où est concentré l'offre locative sociale. La concentration de l'offre locative sociale à Villefranche crée ainsi une poche de pauvreté avec un taux de pauvreté qui atteint 21,1 %. A titre de comparaison, le taux de pauvreté s'élève à 14 % à Lyon et à 24,3 % à Givors. En dehors de l'offre locative, les catégories socio-professionnelles les plus modestes semblent éprouver une certaine difficulté d'accéder à la propriété.*

*Le marché de l'acquisition est très majoritairement endogène : que ce soit pour les maisons et terrains à bâtir ou pour les appartements, le plus grand nombre d'acquéreurs habitaient déjà à l'origine dans la CA Villefranche Beaujolais Saône. Toutefois le marché de l'acquisition est attractif pour les habitants de la métropole lyonnaise, surtout pour les maisons et terrains à bâtir. Dans une moindre mesure, l'attractivité se manifeste également pour les habitants de l'Ain en ce qui concerne l'acquisition d'appartements. Des flux moins importants mais non négligeables sont aussi constatés en provenance de la CC Beaujolais Pierres Dorées. Quant aux habitants de la CC Saône Beaujolais, ils ne manifestent guère d'appétence pour l'acquisition d'un bien dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.*

*Trois quartiers ont été retenus comme quartiers politique de la ville (QPV) : Belleruche sur les communes de Villefranche, Limas et Gleizé, Béligny sur la commune de Villefranche-centre et le Garet, également sur la commune de Villefranche. Ces trois quartiers ont pour caractéristiques communes une très forte proportion de logements sociaux et des difficultés économiques et sociales de leur population. Le quartier de Belleruche constitue l'objectif majeur de renouvellement urbain de l'agglomération de Villefranche pour les 10 prochaines années. Il concentre 5 300 habitants et 1 904 logements sociaux, soit 98 % du parc global du quartier et près du quart du parc de logements sociaux de l'agglomération.*

*La commune de Villefranche a, sur la base du projet du quartier de Montplaisir, répondu à l'appel à projet écoquartiers 2011, mais sa candidature n'a pas été retenue. En 2013, le MEEM a lancé la démarche de labellisation écoquartier qui comprend trois étapes. La commune de Villefranche en est à la première étape, c'est à dire qu'elle a signé la charte écoquartier. Son projet n'est cependant pas suffisamment avancé pour passer aux étapes suivantes, même si cela reste dans ses intentions.*

*Le schéma départemental des gens du voyage approuvé le 27 octobre 2011 et d'une durée de validité de 6 ans a prévu 2 aires d'accueil sur le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône : une aire de 36 places sur le territoire des communes de Villefranche, Gleizé et Arnas et une aire de 15 places à Saint-Georges de Reneins. Pour des raisons liées au contexte réglementaire, à la précédente réforme de l'intercommunalité, et au manque de motivation, ces aires n'ont pas encore été réalisées. Côté département de l'Ain, une aire avait été réalisée à Jassans-Riottier, mais le permis de construire a été annulé en raison de sa localisation en zone inondable et l'aire a été démolie. Une nouvelle aire doit la remplacer, toujours sur la commune de Jassans-Riottier, mais sous la compétence de la CA Villefranche Beaujolais Saône. La mise en conformité avec le schéma départemental des gens du voyage est un enjeu important, car le Val de Saône est un axe de passage important pour les populations nomades et ce territoire est le plus déficitaire du département en aire d'accueil. Cela pose des problèmes de stationnement illicite, problématique*

## 7. Emploi et économie

### 7.1. 92 % de l'emploi localisé dans le Val de Saône

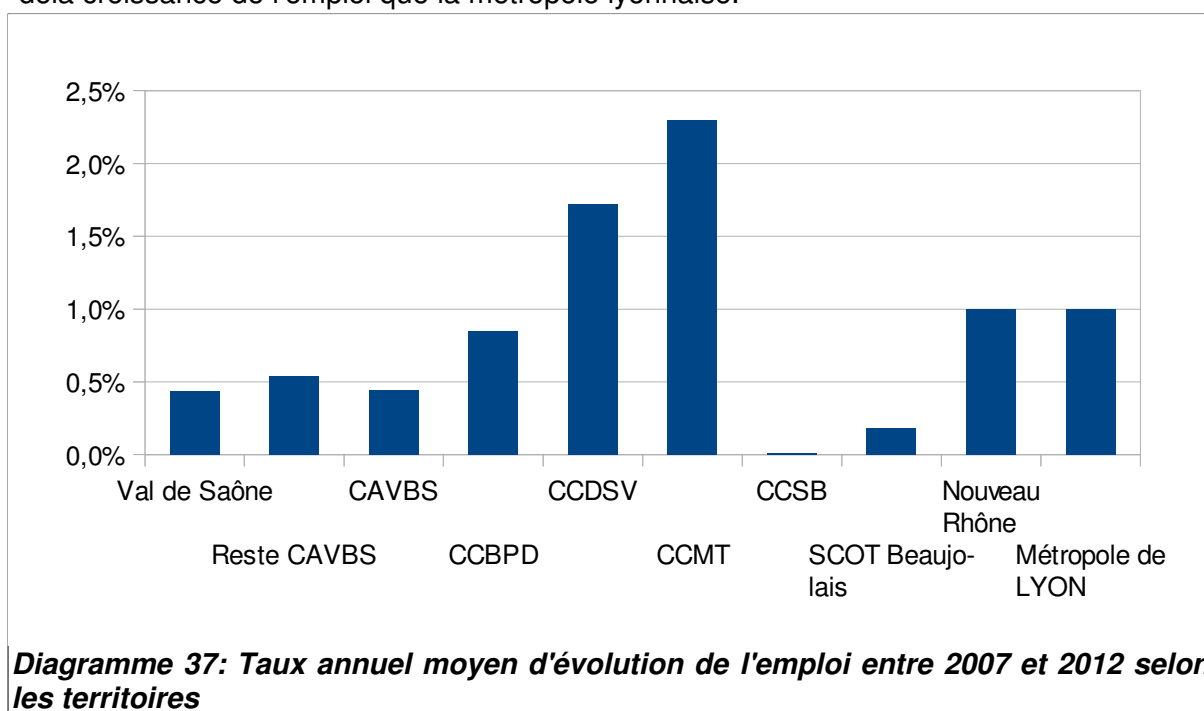
Avec 33 446 emplois en 2012, dont 20 032 à Villefranche, **la CA Villefranche Beaujolais Saône compte 43,7 % du nombre total d'emplois du SCOT Beaujolais**. 60 % de ces emplois sont localisés à Villefranche. Si l'on rajoute les communes de Arnas Limas, Gleizé, Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins), ce sont 92 % des emplois qui sont concentrés dans le Val de Saône.

### 7.2. Près de la moitié des communes perdent de l'emploi

Entre 2007 et 2012, la CA Villefranche Beaujolais Saône gagne 730 emplois, ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de 0,44 %. (alors que l'emploi croît globalement de 0,18 % sur le SCOT du Beaujolais). 91 % de cette croissance concerne le Val de Saône. En réalité, la croissance de l'emploi est très forte à Saint-Georges de Reneins (4,51%), très faible à Villefranche (+0,10%) et négative à Arnas (-0,67%)

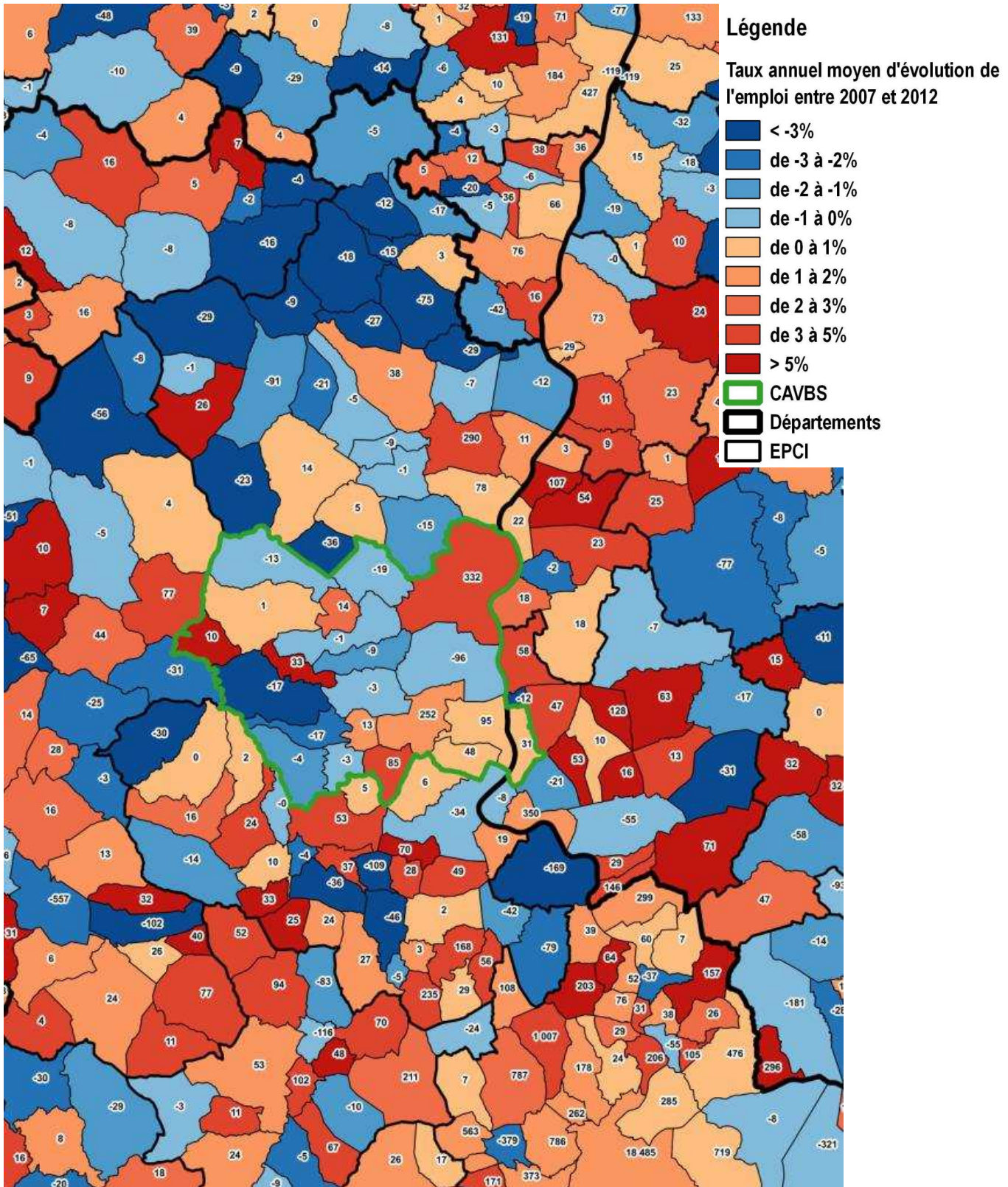
Mais 10 des 21 communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône, dont 9 localisées en dehors du Val de Saône perdent de l'emploi. La plus forte perte d'emplois est enregistrée sur Arnas (-96 emplois).

Le dynamisme économique est bien moindre dans la CA Villefranche Beaujolais Saône que dans les EPCI limitrophes de l'Ain. Pour les EPCI étudiés dans le Rhône, la CA Villefranche Beaujolais Saône se situe dans un intermédiaire entre la CC Saône Beaujolais avec une stagnation de l'emploi et la CC Beaujolais Pierres Dorées avec un taux de croissance de l'emploi deux fois plus important même s'il reste inférieur à celui constaté en moyenne dans le Nouveau Rhône. L'agglomération caladoise est deux fois moins dynamique sur le plan de la croissance de l'emploi que la métropole lyonnaise.



**Diagramme 37: Taux annuel moyen d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 selon les territoires**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

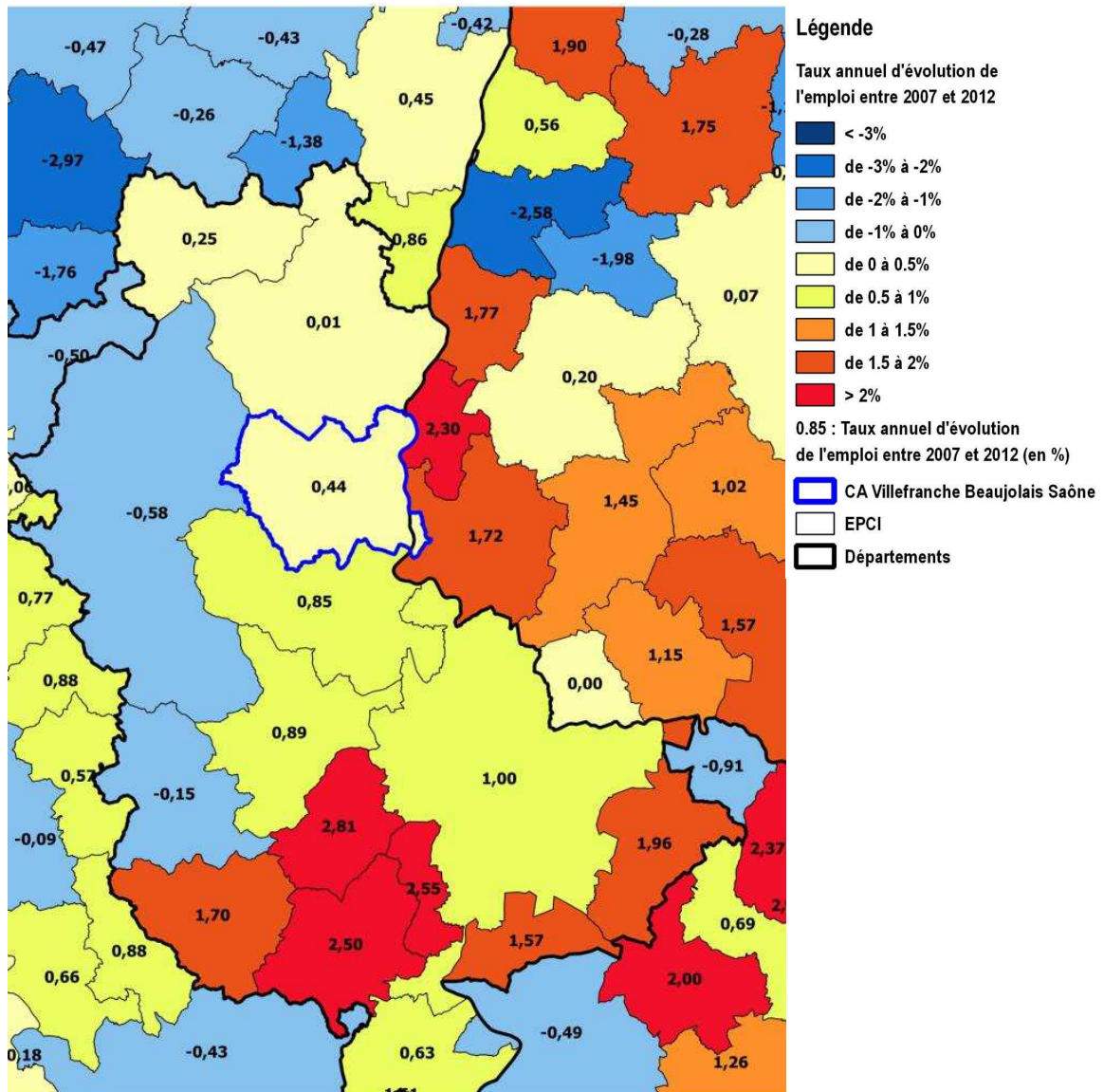


**Carte 53: Evolution de l'emploi entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 7.3. Un des EPCI les moins dynamiques du Rhône en termes d'emplois

La CA Villefranche est un des EPCI du Rhône dont la croissance de l'emploi est la plus faible. Seules les CC de l'Ouest Rhodanien, Saône Beaujolais, Haut Beaujolais et Chamousset en Lyonnais sont encore moins dynamiques sur le plan économique. Les EPCI limitrophes de l'Ain sont incontestablement bien plus dynamiques.



**Carte 54: évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 selon les EPCI**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### **7.4. Malgré tout, une dynamique incontestable des établissements économiques.**

Le nombre d'établissements implantés sur la CAVBS s'est considérablement accru entre 2009 et 2014, passant de 8 347 à 9 770 soit 17 % de plus. Il s'agit de l'augmentation la plus forte de tous les EPCI à fiscalité propre du SCOT du Beaujolais.

Cette croissance, très marquée en dehors des ZAE, s'explique, en grande partie, par la mise en œuvre du dispositif de l'auto-entrepreneuriat. En effet, en moyenne à l'échelle nationale, sur cette même période, une création sur deux correspondait à une auto-entreprise (microentreprise), ce qui explique que la progression du nombre d'établissements total est plus importante qu'en ZAE (+10,3 %). Cependant, ce taux en ZAE est très largement supérieur à ceux des autres EPCI à fiscalité propre du Beaujolais, à l'exception de la COR (10,4%).

Cette dynamique de l'évolution du nombre d'établissements ne se traduit pas, comme cela a été vu précédemment, par une dynamique tout aussi importante en termes de croissance de l'emploi. L'importance de l'auto-entrepreneuriat, non créateur d'emplois, ou de très petits établissements, peut en être une explication. La réduction des effectifs des anciens établissements peut en être une autre.

#### **7.5. Un important renouvellement des établissements qui pose question quant à la stabilité de l'activité économique**

Que ce soit au total ou dans les ZAE, La CA Villefranche Beaujolais Saône est l'EPCI du SCOT qui affiche les taux de création et de disparition des établissements les plus élevés et en tout cas supérieurs à ceux constatés en moyenne dans le Rhône. Certes, la différence entre les deux reste très positive, ce qui confirme le dynamisme de l'évolution du nombre d'établissements. Mais cet important renouvellement peut, s'il concerne d'autres établissements que les auto-entrepreneurs, indiquer une certaine fragilité des établissements qui peinent à se maintenir en activité. Cela est confirmé dans les ZAE où le taux de survie des établissements à 5 ans est le plus faible des EPCI du SCOT et inférieur au taux de survie constaté en moyenne dans le Rhône.

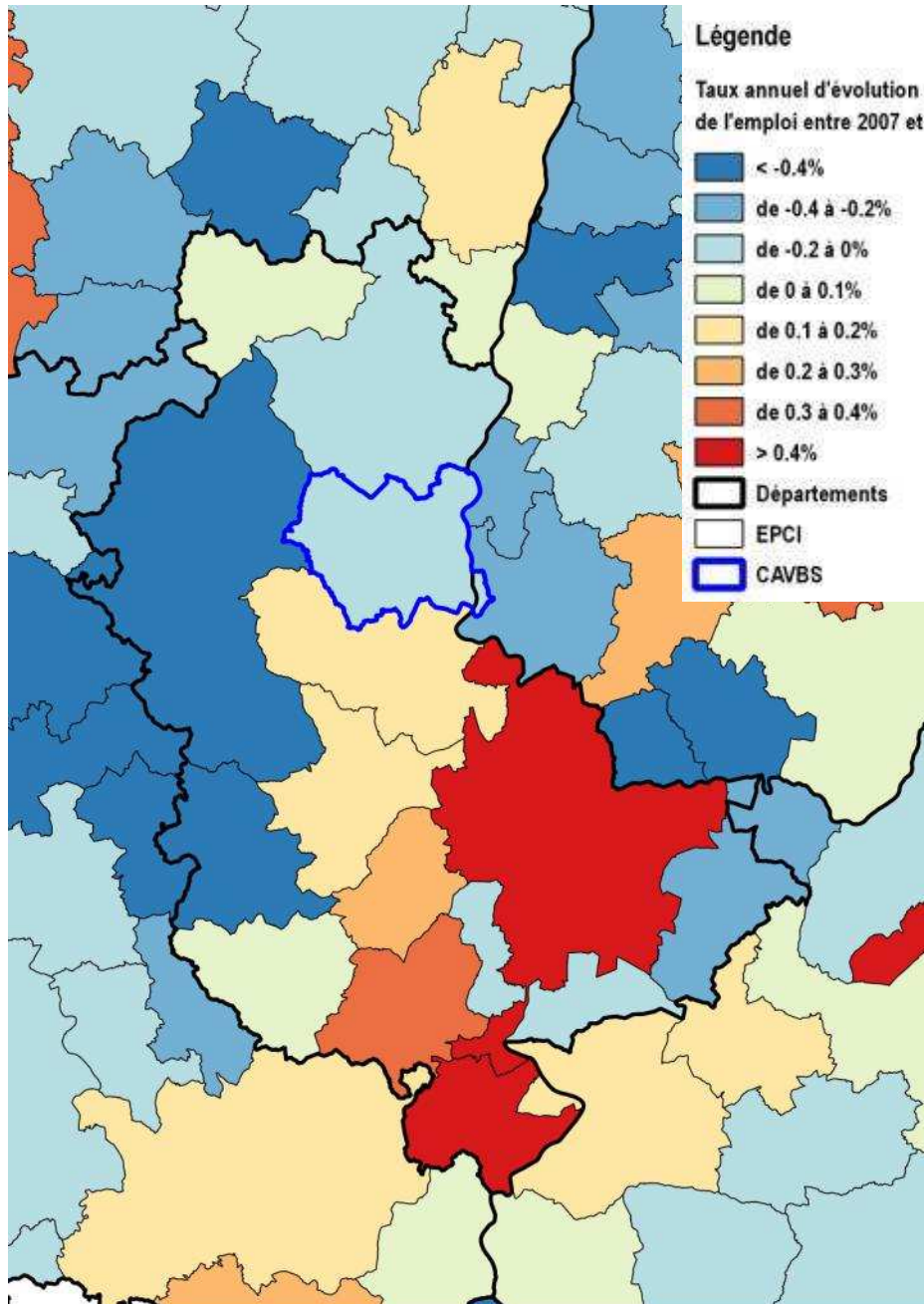
#### **7.6. Un territoire défavorisé de par sa structure d'activités mais au contexte territorial plutôt favorable**

L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages ou des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).



### 7.6.1. Un portefeuille d'activités défavorable à la croissance de l'emploi

Dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à la structure de l'activité sur le territoire est de -0,08% par an. Cela le classe dans les EPCI du Rhône structurellement les moins favorisés, même si d'autres EPCI du Rhône se trouvent dans des situations encore plus défavorables, comme les CC de l'Ouest Rhodanien, de Chamousset en Lyonnais et de l'Est Lyonnais. Les CC Montmerle Trois Rivières et Dombes Saône Vallée ont également une structure d'activité encore plus défavorable. La métropole lyonnaise connaît quant à elle une très forte croissance structurelle.

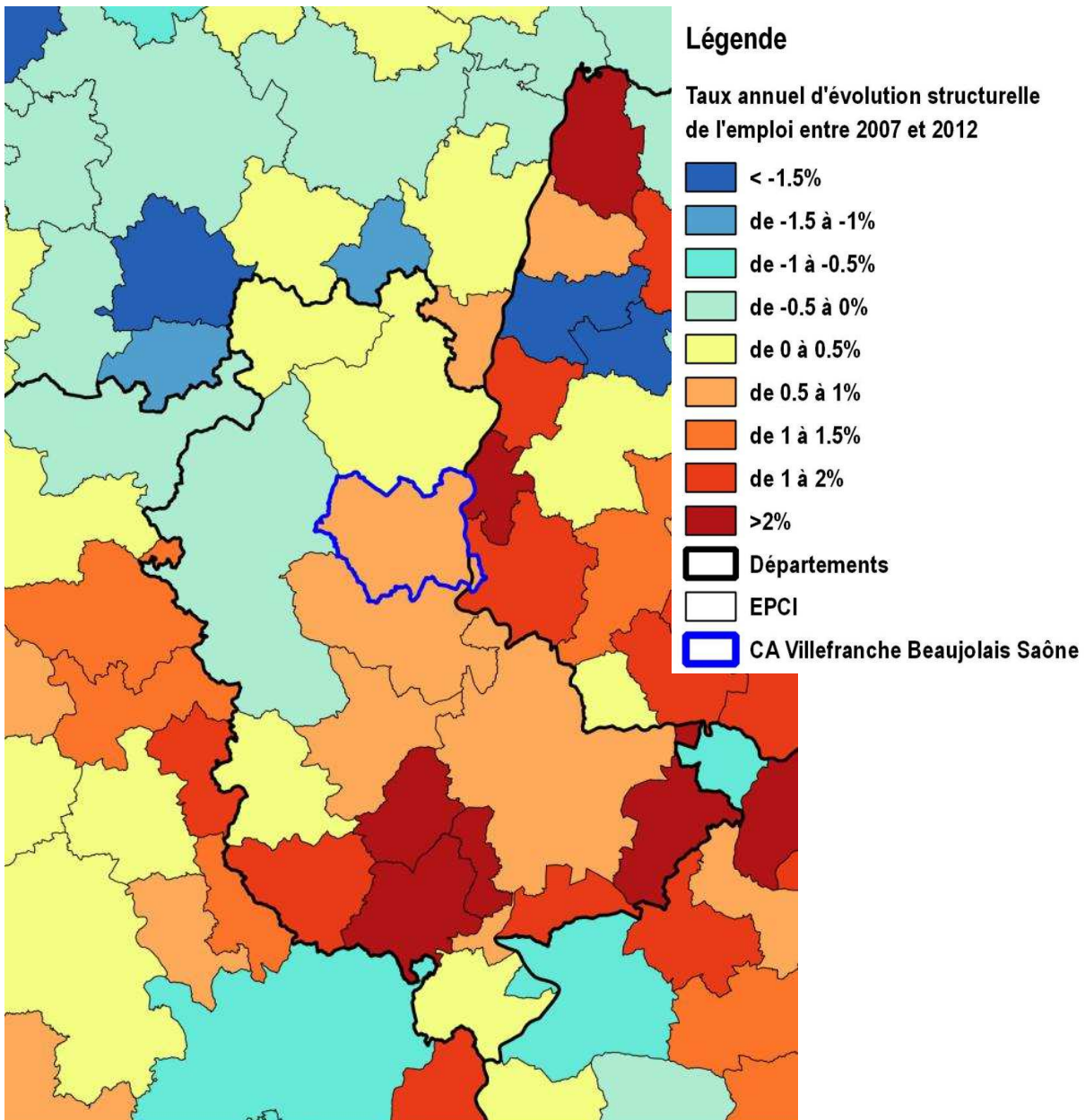


**Carte 55: Composante structurelle de la croissance de l'emploi entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 7.6.2. Mais un effet local positif

Dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, le taux d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 dû à l'effet local est de 0,52 % (métropole lyonnaise : 0,57%). Cette valeur positive montre que ce territoire dispose d'avantages spécifiques favorable à la croissance. L'effet local vient contrecarrer la structure d'activités défavorable, permettant globalement une croissance de l'emploi. Toutefois le contexte territorial de la CA Villefranche Beaujolais Saône est beaucoup moins favorable que celui de certains territoires du Rhône comme les CC de la Vallée du Garon, de l'Est Lyonnais, du Pays Mornantais et même de territoires beaucoup plus ruraux comme les CC de Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais. De même les EPCI limitrophes de l'Ain enregistrent un effet local bien plus positif.



**Carte 56: Composante locale de la croissance de l'emploi entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### **7.7. Un territoire moyennement spécialisé dans des filières structurellement défavorables à la croissance de l'emploi.**

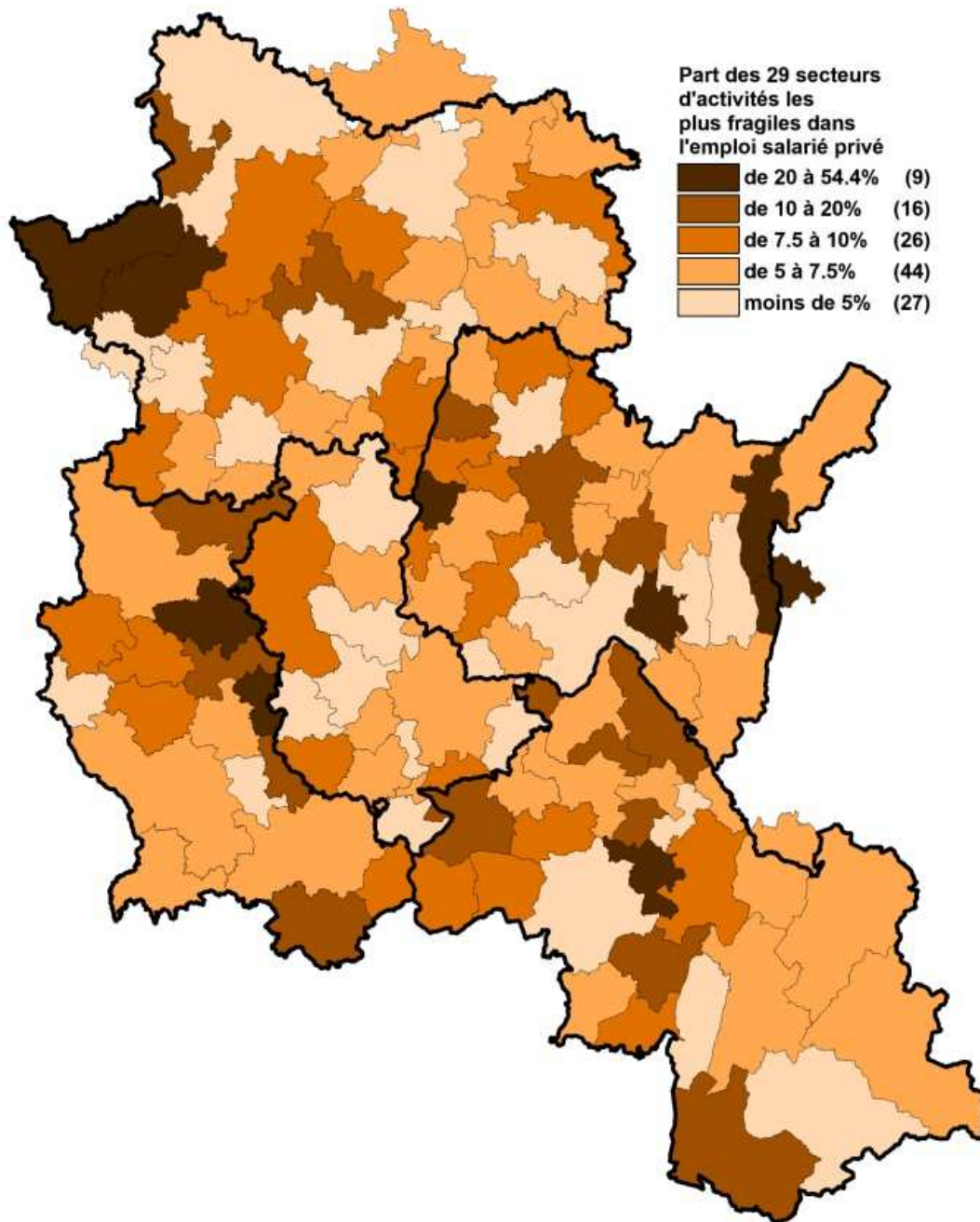
Le plus fort coefficient de spécialisation relative<sup>6</sup> de la CA Villefranche Beaujolais Saône est de 3,6. Il est enregistré pour la fabrication de textile et l'industrie de l'habillement. L'industrie chimique, la fabrication de produits en caoutchouc et plastique et la fabrication de machines et équipements suivent avec des coefficients de spécialisation relative de 3,1 et 2,4 et 2,1. on enregistre 9 autres spécialisations relatives de moindre importance avec un coefficient variant de 1,1 à 1,8. Parmi ces 13 spécialisations au total, 11 sont structurellement défavorables à la croissance de l'emploi, c'est à dire qu'elles enregistrent une évolution négative au niveau national. Deux d'entre elles représentent un poids dans l'emploi total supérieur à 5 %. Cela explique que la structure d'activités de la CA Villefranche Beaujolais Saône soit globalement défavorable.

### **7.8. Un territoire d'une certaine fragilité en termes de filières économiques**

La fragilité économique peut s'apprécier au regard de la part des emplois que représentent les secteurs d'activités les plus fragiles économiquement dans la base productive (c'est à dire les industries et les services aux industries), c'est à dire ayant enregistré les plus fortes baisses d'emplois au cours des dernières années. Si l'on considère le Rhône et les départements limitrophes, la CC Saône Beaujolais figure parmi les EPCI où ces 29 secteurs les plus défaillants<sup>7</sup> ne sont pas les plus présents. Ils représentent malgré tout 7,1 % de l'emploi salarié, ce qui classe la CA Villefranche Beaujolais Saône dans les EPCI du Rhône les plus fragiles après les CC du pays de l'Ozon, des Hauts du Lyonnais et de l'Ouest Rhodanien.

6 Voir annexe n°1

7 Voir la liste des 29 secteurs économiquement les plus fragiles et la carte en annexe n°9

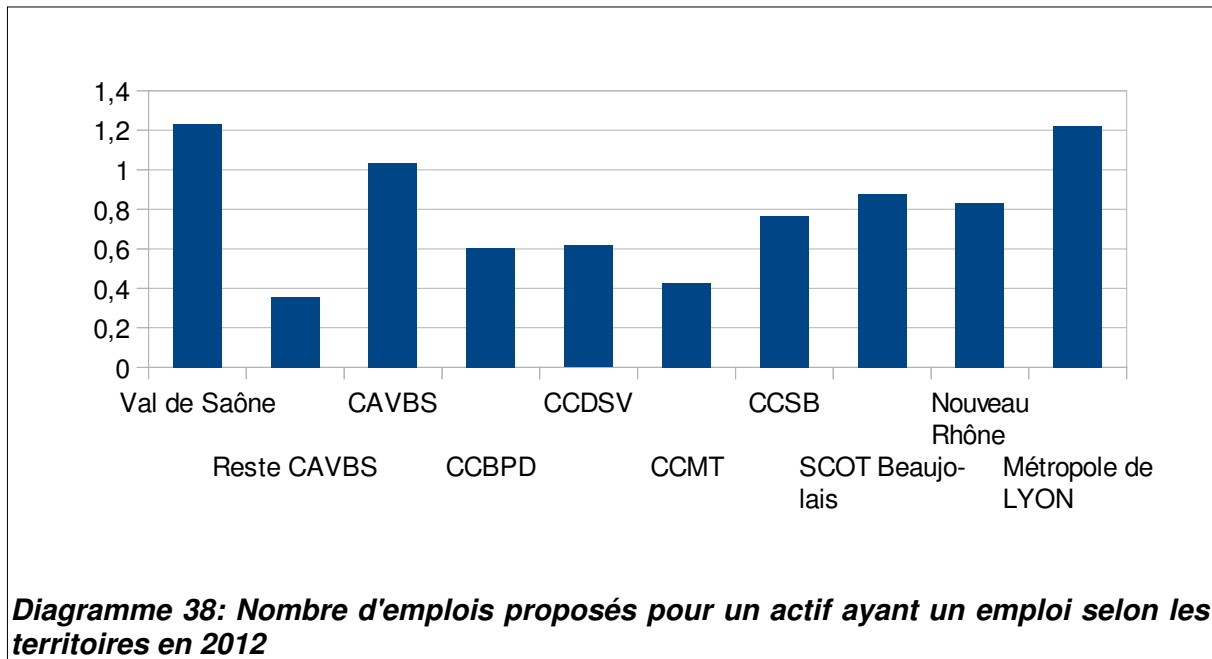


**Carte 57: Part des 29 secteurs les plus fragiles dans l'emploi salarié privé de la base productive**

Source : URSAFF – ACROSS 2013

### 7.9. Un territoire à l'équilibre assuré entre emplois et actifs

La CA Villefranche Beaujolais Saône offre 10,3 emplois pour 10 actifs ayant un emploi résidant sur leur territoire en 2012. Les autres territoires d'études sont beaucoup plus résidentiels, à l'exception de la CC Saône Beaujolais qui n'est pas trop éloigné de l'équilibre entre emplois et actifs ayant un emploi. En réalité c'est le secteur du Val de Saône dont le nombre d'emplois excède le nombre d'actifs ayant un emploi (ratio emploi sur actifs ayant un emploi de 123 % contre 122 % pour la métropole lyonnaise), car le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône offre moins de 4 emplois pour 10 de ses actifs. Seules trois communes ont un ratio emplois sur actifs ayant un emploi supérieur à 1 : Villefranche, Limas et Arnas.

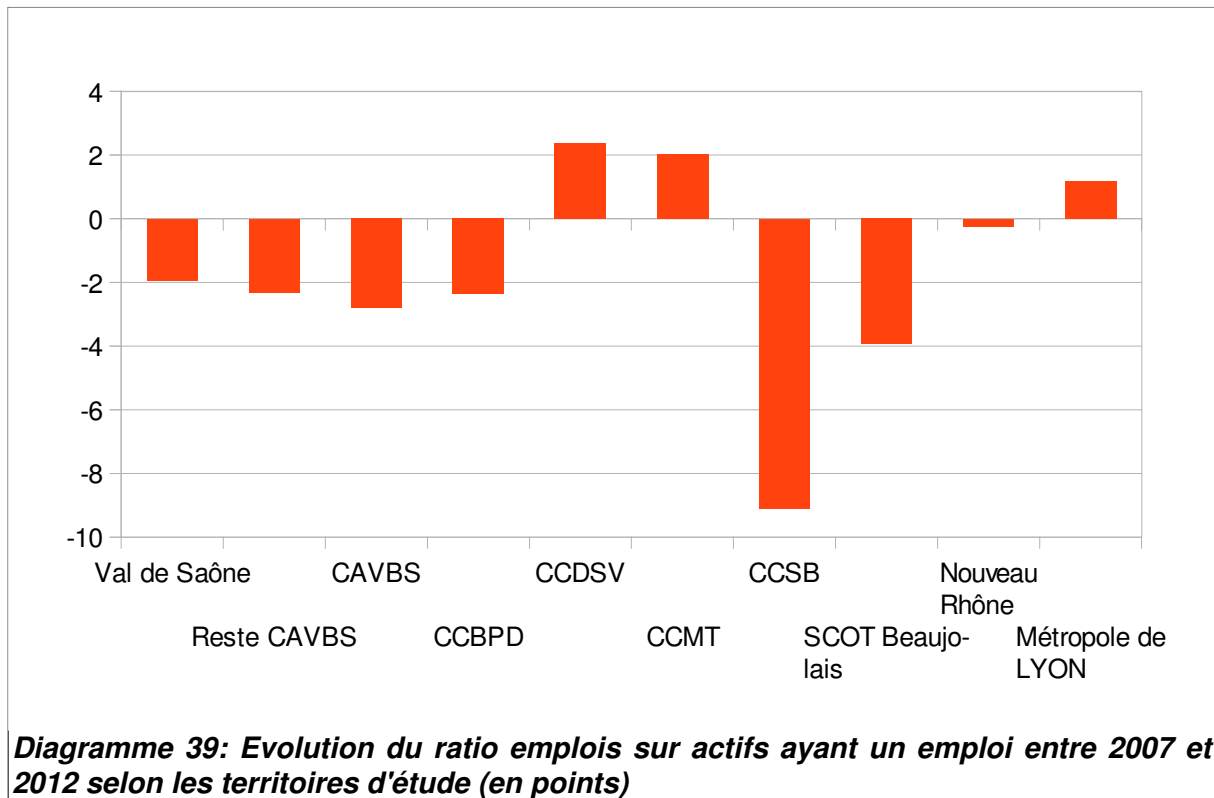


**Diagramme 38: Nombre d'emplois proposés pour un actif ayant un emploi selon les territoires en 2012**

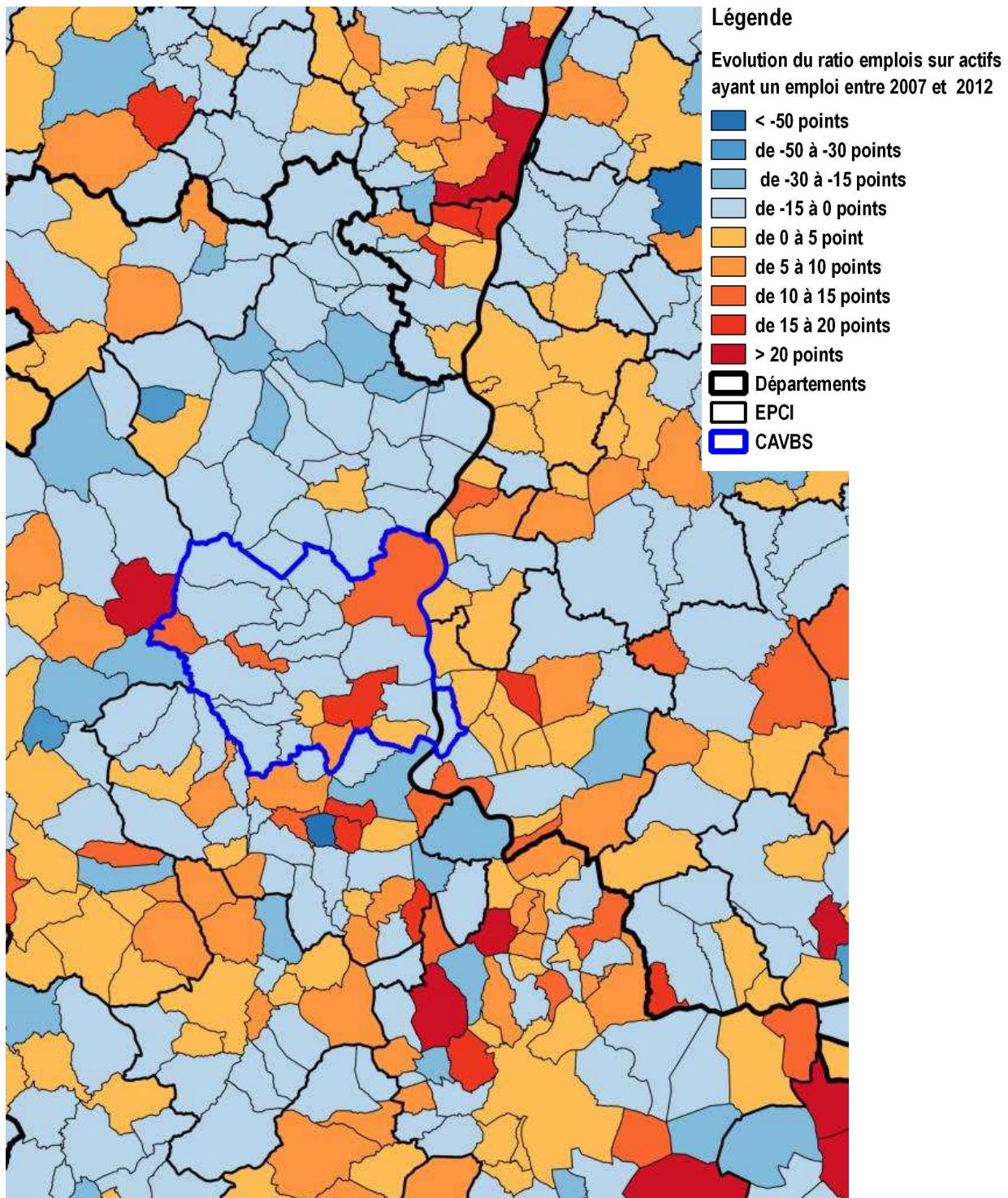
Source : INSEE – RP 2012

Le ratio emplois sur actifs ayant un emploi a diminué dans tous les EPCI du Rhône étudiés dans le cadre de l'étude, à l'exception de la métropole lyonnaise : Pour la CA Villefranche Beaujolais Saône comme pour la CC Beaujolais Pierres Dorées, le nombre d'emplois a augmenté moins vite que la population active. Pour la CC Saône Beaujolais, l'emploi a stagné alors que la population augmentait très fortement. Au contraire, dans les EPCI de l'Ain, l'emploi augmente plus vite que la population active, même si ces territoires restent très résidentiels. La mé

Au niveau communal, un tiers des communes (soit 7 communes) de la CA Villefranche Beaujolais Saône ont un ratio emplois sur actifs ayant un emploi qui augmente dont trois dans le Val de Saône (Limas, Gleizé et Saint-Georges de Reneins).



A l'échelle du département du Rhône, la CA Villefranche Beaujolais Saône comprend 3 pôles d'emplois principaux ( Villefranche, Arnas et Gleizé) et 3 pôle d'emplois secondaires (Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier). Tous sont situés dans le Val de Saône.



**Carte 58: Evolution du ratio emplois sur actifs ayant un emploi entre 2007 et 2012**

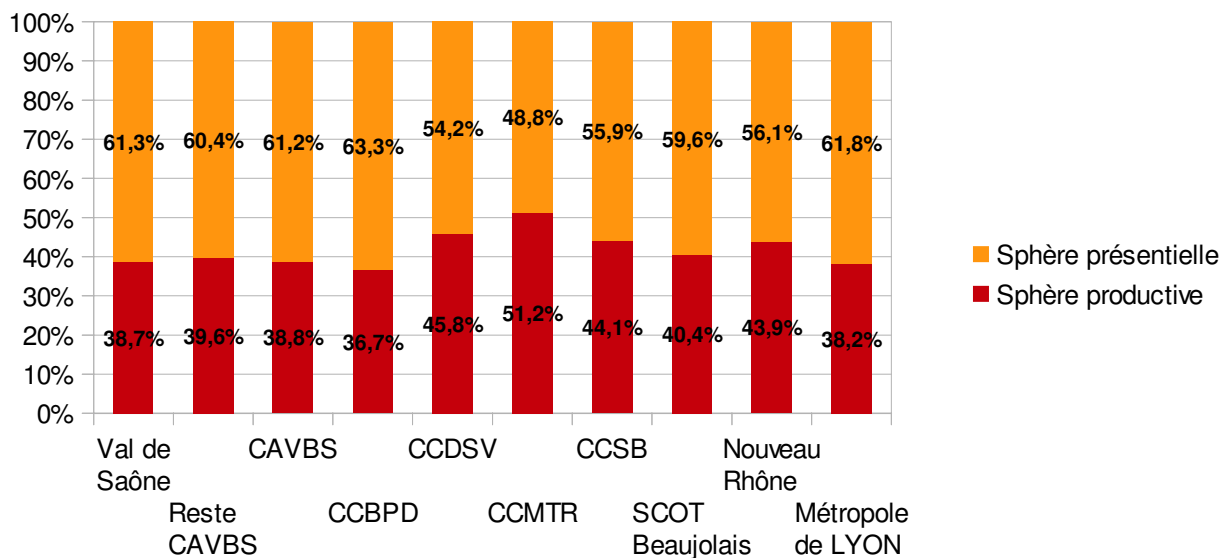
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 7.10. Une économie présentielle très bien représentée

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

En 2012, la sphère présentielle est dominante quelle que soit le territoire d'études, à l'exception de la CC Montmerle Trois Rivières. Mais elle est davantage présente dans la CA Villefranche Beaujolais Saône (surtout dans le Val de Saône) et dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, beaucoup plus que ce qui est constaté en moyenne dans le Nouveau Rhône. A l'inverse, la sphère productive est plus présente dans les CC Saône Beaujolais et Dombes Saône Vallée, et surtout dans la CC Montmerle Trois Rivières. La répartition des emplois par sphères d'activités dans la CA Villefranche Beaujolais Saône est très proche de celle de la métropole lyonnaise.



**Diagramme 40: Répartition des emplois pas sphères d'activités en 2012 selon les territoires**

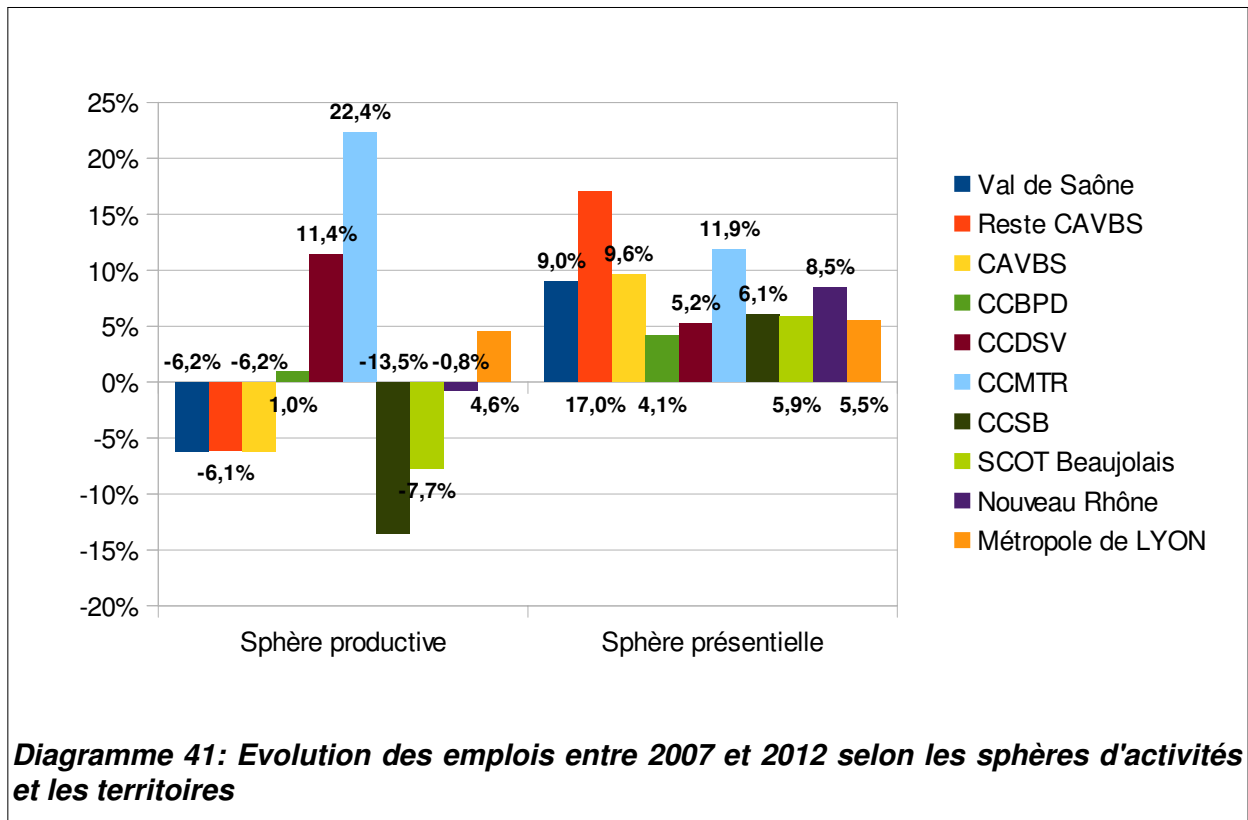
Source : INSEE – RP 2012

### 7.11. Une forte progression de la sphère présentielle en dehors du Val de Saône

De manière générale dans le nouveau Rhône, et de manière plus ou moins prononcée, tous les territoires étudiés connaissent une évolution positive des emplois de la sphère présentielle entre 2006 et 2011. Mais la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Val de Saône est le territoire d'études pour lequel cette évolution est la plus favorable.



En revanche, les emplois de la sphère productive peuvent évoluer de manière positive (communautés de communes Beaujolais Pierres Dorées, Dombes Saône Vallée et Montmerle Trois Rivières, métropole lyonnaise) ou négative (reste des territoires). Bien qu'ayant connu une évolution plus défavorable qu'en moyenne dans le Nouveau Rhône, la sphère productive de la CA Villefranche Beaujolais Saône résiste mieux que celle de la CC Saône Beaujolais.

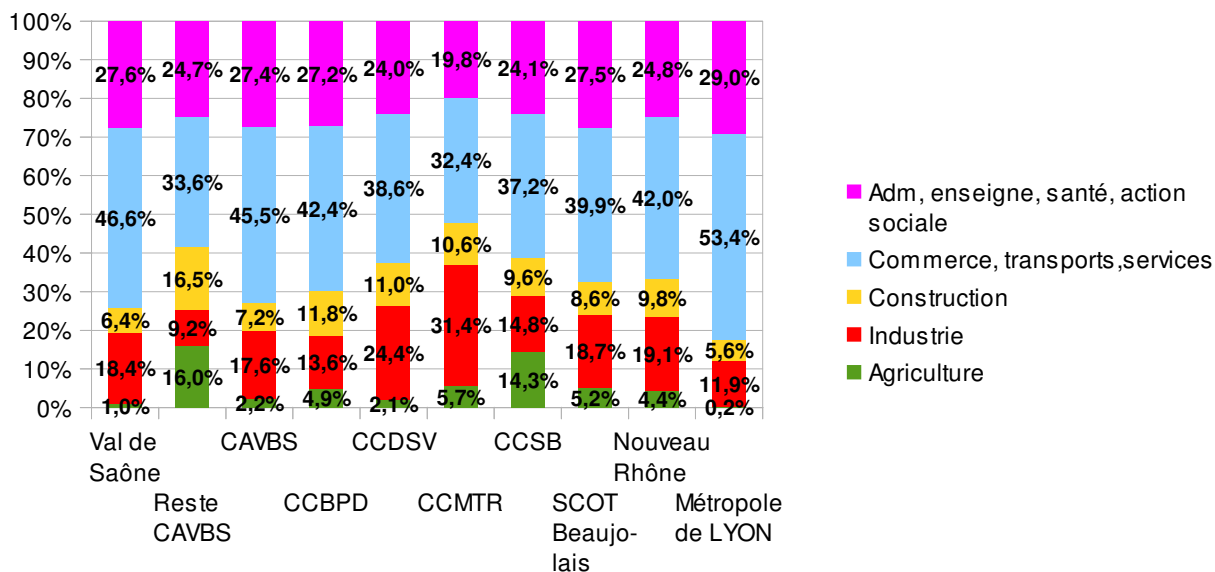


Source : INSEE – RP 2007 et 2012

## 7.12. Analyse sectorielle

### 7.12.1. Le poids important du tertiaire dans le Val de Saône, de l'agriculture et de la construction dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Le tertiaire prédomine largement dans le Val de Saône où les deux secteurs commerce/transports/services divers et Administration/enseignement/santé/action sociale sont particulièrement bien représentés par rapport aux autres territoires d'étude, mais quand même nettement moins que dans la métropole lyonnaise. C'est l'inverse dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône où les parts de l'agriculture et de la construction sont largement supérieures à celles constatées sur les autres territoires.



**Diagramme 42: Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2012 selon les territoires**

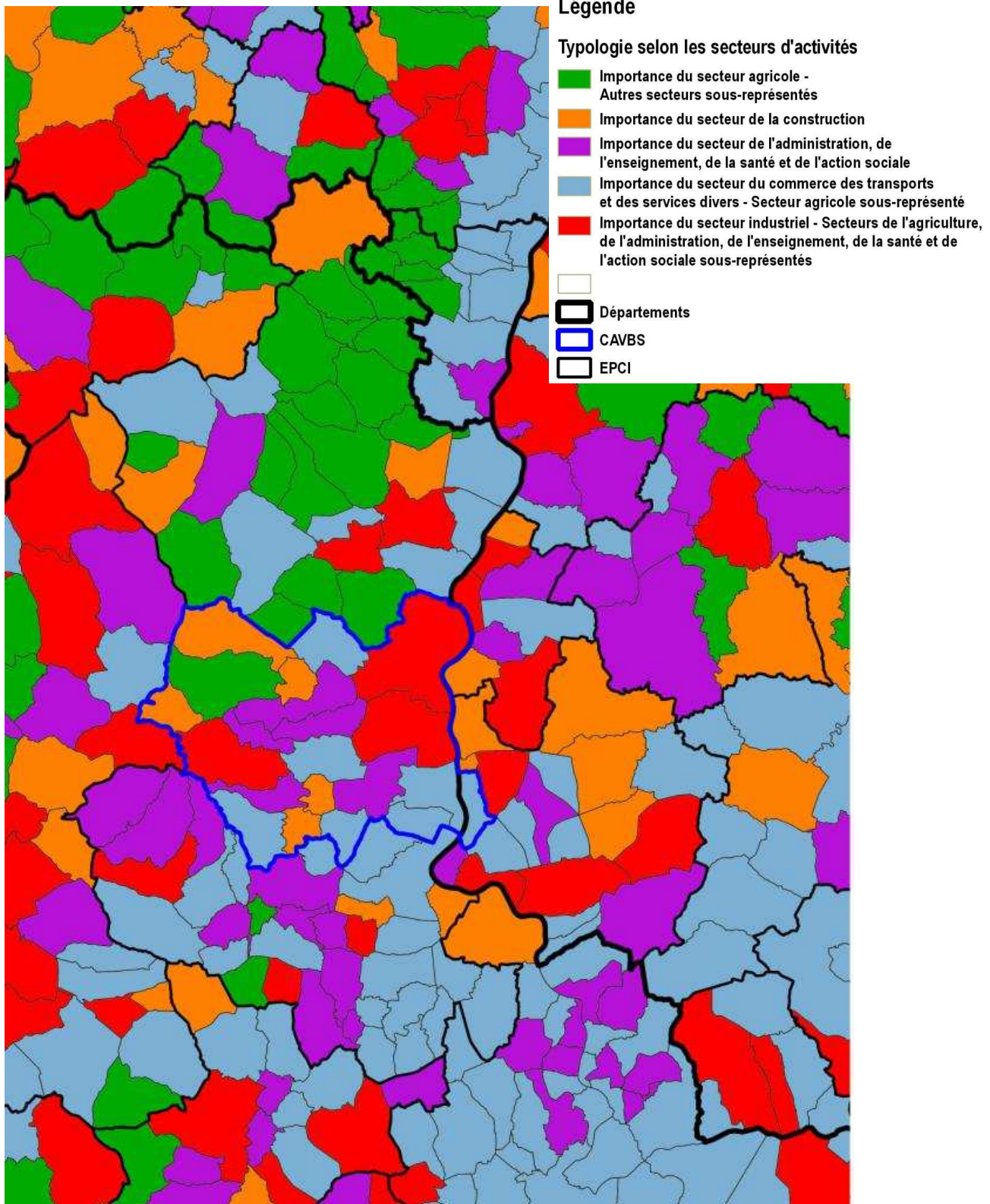
Source : INSEE – RP 2012

La typologie communale reflète une assez grande diversité, contrairement à la CC saône Beaujolais, plus typée agriculture, et à la CC Beaujolais Pierres Dorées, plus typée commerce/transport/services divers. Le Sud de la CA Villefranche Beaujolais Saône se rapproche néanmoins de la CC Beaujolais Pierres Dorées. Dans le Val de Saône siège d'importantes zone sd'activités, les communes d'Arnas et de Saint-Georges de Reneins ont un secteur industriel bien représenté, tandis que les communes de Villefranche et Limas sont plutôt spécialisées dans le secteur commerce/transport/services divers et la commune de Gleizé dans le secteur administration/enseignement/santé et action sociale.

es secteurs services aux entreprises/finance/immobilier et commerce de détail très présents dans les ZAE

Contrairement à d'autres territoires du SCOT du Beaujolais, la filière « Industrie, Énergie, Environnement » est assez peu présente dans les ZAE de la CAVBS (17 % contre 36% pour la COR et 25 % pour la CCSB). Seule la part de la CCBPD est inférieure (16%).

En revanche la filière des services aux entreprises, de la finance et de l'immobilier ainsi que celle du commerce de détail sont sur-représentées par rapport à ce qui est constaté en moyenne dans le Rhône hors métropole lyonnaise. Cela est lié à une plus grande présence du tertiaire et aux grandes zones commerciales de l'agglomération de Villefranche.

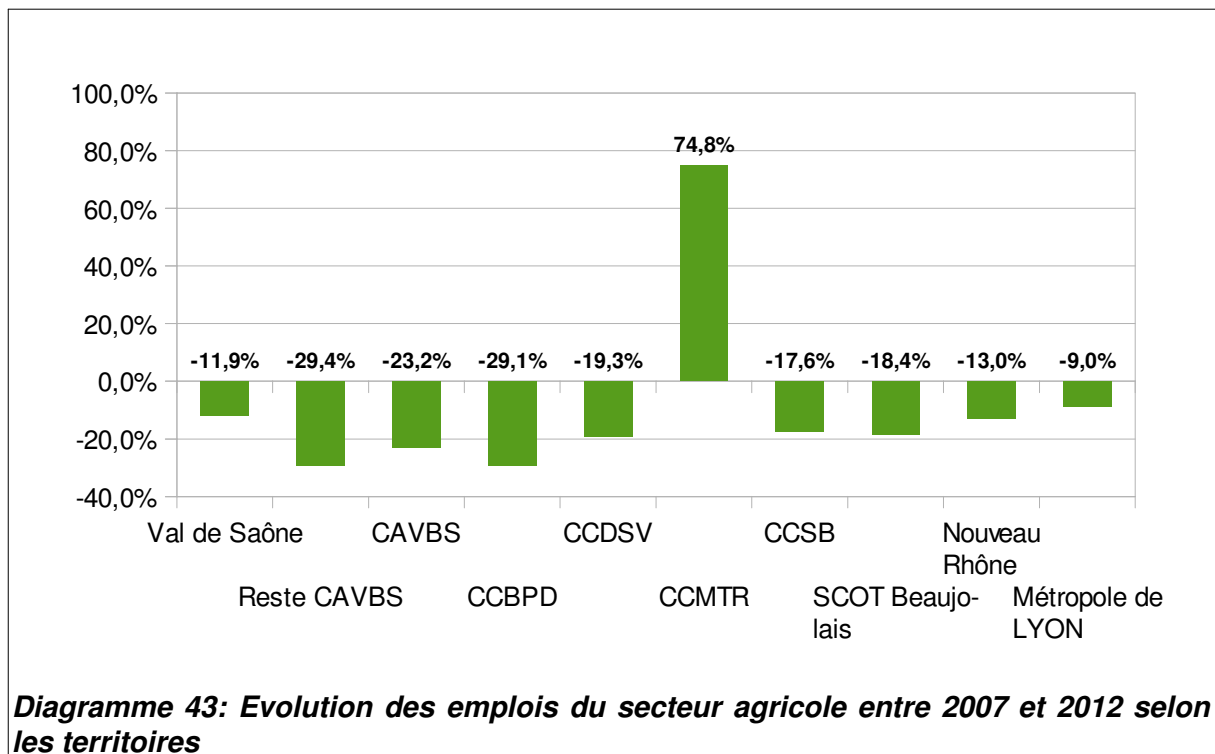


**Carte 59: Typologie des communes selon les secteurs d'activités en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

### 7.12.2. Le considérable recul des emplois agricoles dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val de Saône

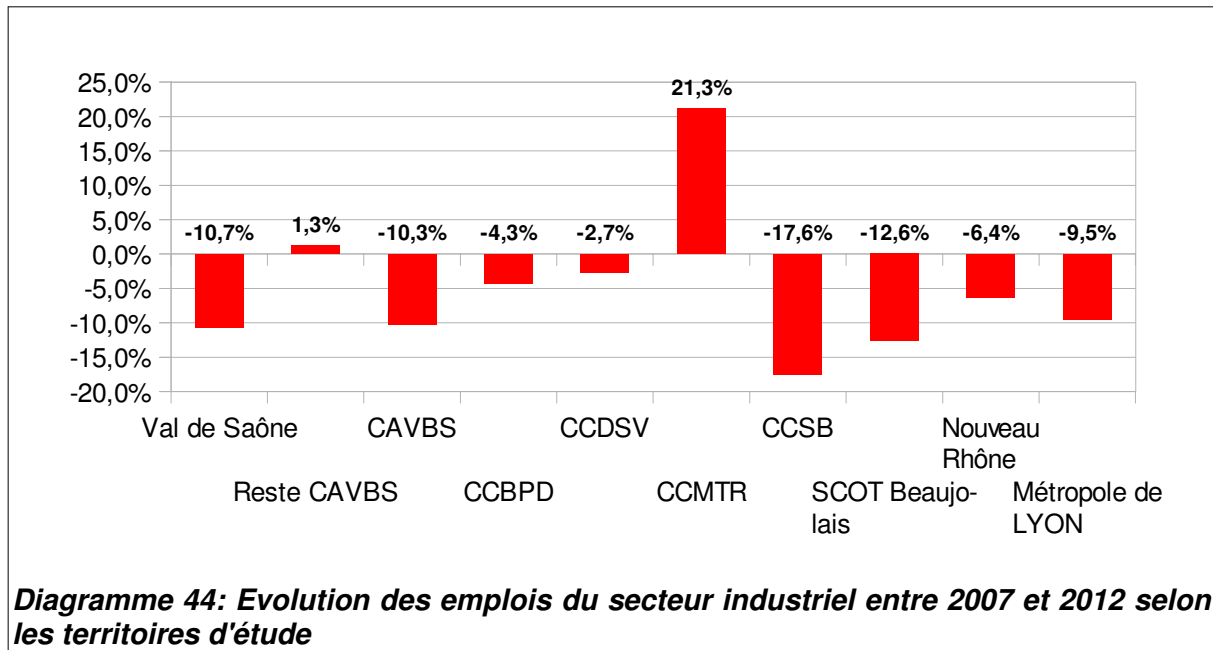
Ce secteur connaît une évolution particulièrement défavorable des emplois agricoles entre 2007 et 2012. Dans les territoires de comparaison, seule la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées et les franges de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien connaît une évolution plus défavorable de ce secteur. Ce sont les territoires du Beaujolais viticole, cultivant du Beaujolais générique, les plus durement touchés par la crise de la viticulture et où les campagnes d'arrachage des vignes ont été les plus importantes. Dans la CC Saône Beaujolais qui comprend le secteur des crus, est davantage préservé. Dans le Val de Saône, territoire occupé par les grandes cultures, le recul du secteur agricole est comparable à ce qui est constatée dans la métropole lyonnaise et peut s'expliquer également par le développement de l'urbanisation au détriment des surfaces agricoles. Cela semble également concerner la CC Dombes Saône Vallée, fortement soumise à la pression foncière, alors que curieusement, la CC Montmerle Trois Rivières connaît une évolution importante des emplois agricoles qui ont été multipliés par 2.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 7.12.3. La crise industrielle frappe durement le Val de Saône

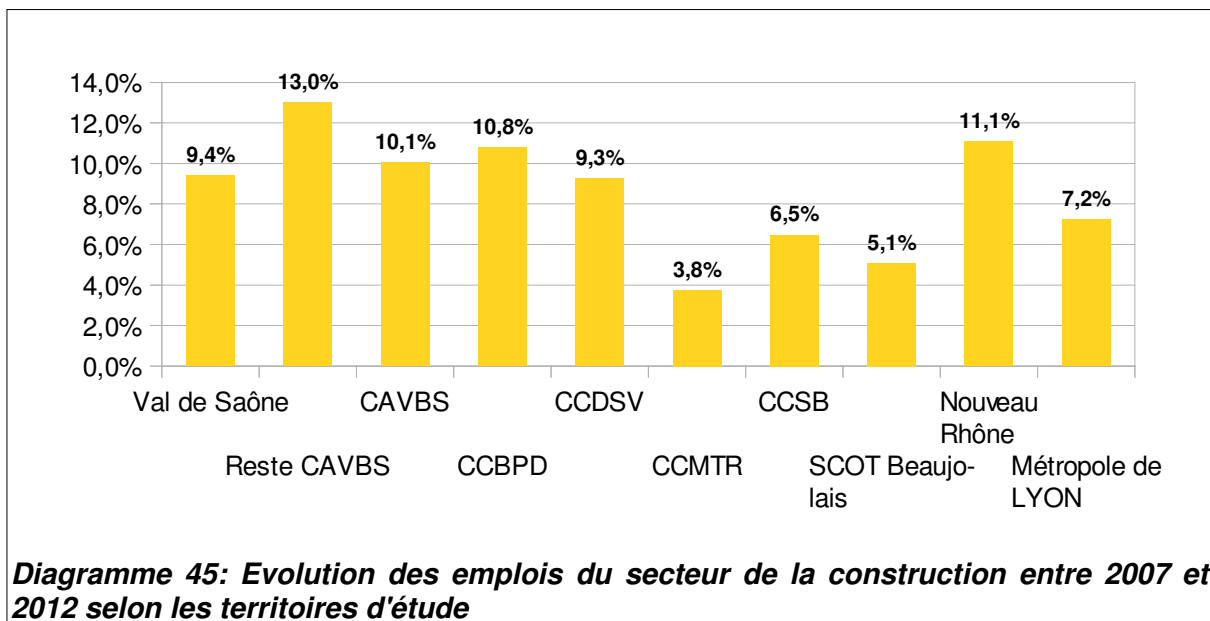
Seule la CC Saône Beaujolais connaît une évolution plus défavorable des emplois industriels entre 2007 et 2012, même si la métropole lyonnaise affiche une santé pratiquement de son industrie aussi soumise à la crise structurelle. Le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône résiste bien avec une évolution des emplois industriels qui, si elle est faible, n'en reste pas moins positive. La CC Montmerle Trois rivières fait figure d'exception avec une croissance importante de son secteur industriel.



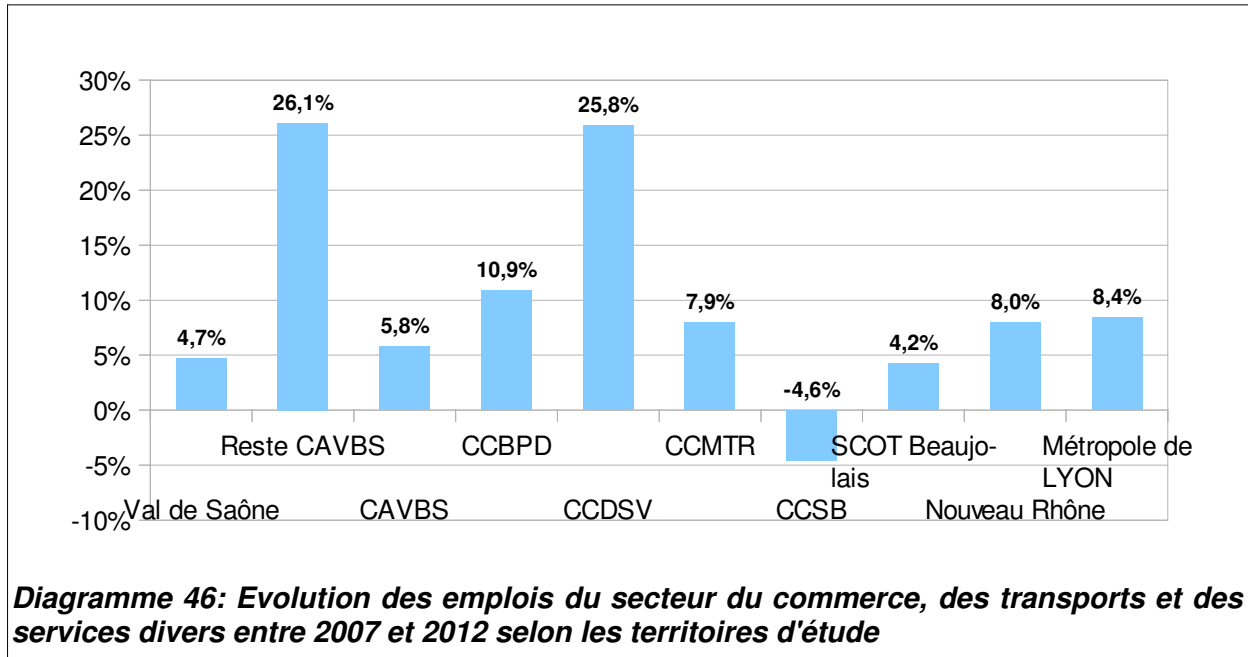
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

7.12.4. Un secteur de la construction et du Commerce/transport/services divers particulièrement dynamique sur la partie hors Val de Saône de la CA Villefranche Beaujolais Saône

C'est le territoire d'étude qui enregistre la plus forte croissance des emplois de ces secteurs. Le Val de Saône, s'il est nettement moins dynamique en matière de construction, l'est toutefois davantage que la métropole Lyonnaise. Par contre, le Val de Saône est le territoire dont les emplois du secteur commerce/transports/services divers augmente le moins, hormis le CC Saône Beaujolais qui perd des emplois dans ce secteur. Il est en tout cas deux fois moins dynamique que la métropole lyonnaise.



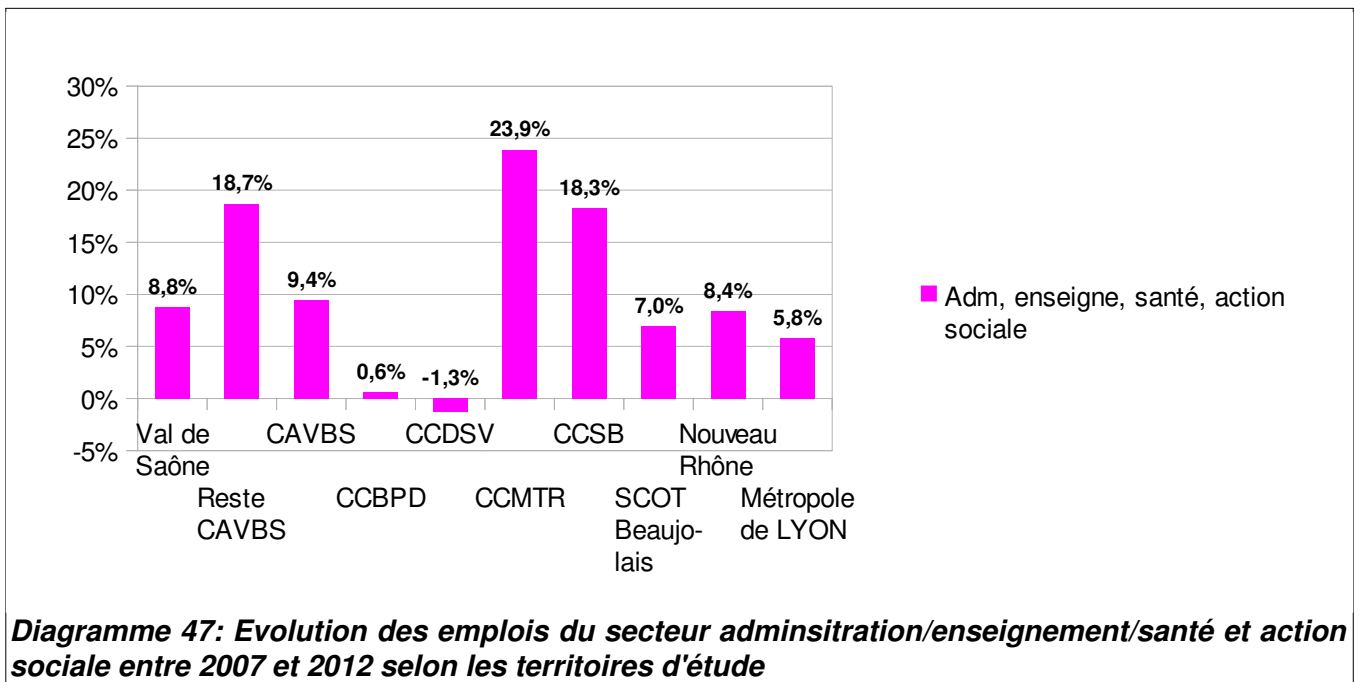
Source : INSEE – RP 2007 et 2012



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

7.12.5. Une forte évolution du secteur Administration/enseignement/santé/action sociale dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val des Saône

Seule la CC Montmerle trois Rivières connaît une croissance encore plus importante des emplois de ce secteur, et la CC Saône Beaujolais une croissance similaire. L'évolution est beaucoup plus faible dans le Val de Saône mais reste supérieure à celles constatées dans la métropole lyonnaise et les CC Beaujolais Pierres Dorées et Dombes Saône Vallée,



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 7.13. Analyse fonctionnelle

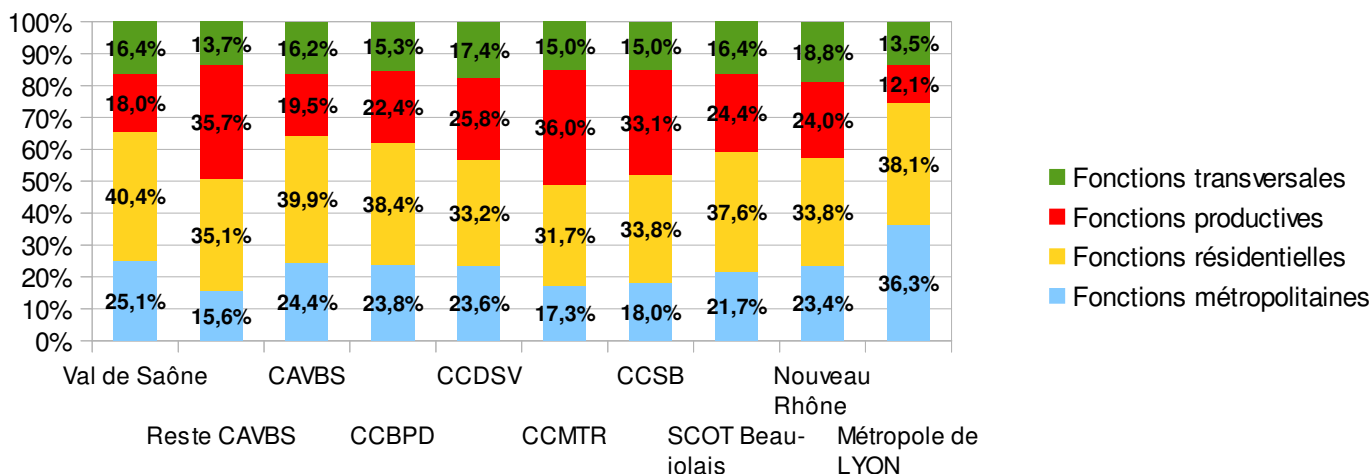
La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. En cohérence avec cette analyse transversale, cinq fonctions métropolitaines ont été dégagées, du fait de leur présence spécifique au sein des grandes aires urbaines : la gestion, le commerce inter-entreprises, la conception et la recherche, les prestations intellectuelles, la culture et les loisirs. Les fonctions de l'économie résidentielles regroupent quant à elles les services de proximité, la santé et l'action sociale, la distribution, l'administration publique, l'éducation- et la formation. Les fonctions de l'économie productive regroupent la fabrication, les BTP et l'agriculture. Enfin deux fonctions transversales sont au service de toutes les précédentes fonctions : les transports et la logistique, l'entretien et la réparation.

Il ne faut pas confondre fonctions de l'économie résidentielle avec sphère d'activité présenteielle. En effet, certaines fonctions de production ou des fonctions métropolitaines contribuent également à la sphère d'activité présenteielle.

#### 7.13.1. Un poids important des fonctions métropolitaines et résidentielles dans le Val de Saône, de production dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Le Val de Saône est le territoire d'étude dont les emplois des fonctions métropolitaines et résidentielles pèsent le plus lourd dans l'emploi total. Mais il se distingue nettement de la répartition fonctionnelle des emplois de la métropole Lyonnaise, avec nettement moins de fonctions métropolitaines et en revanche plus de fonctions transversales et de production.

Le reste de la CAVBS se distingue par l'importance de ses fonctions de production qui n'est surpassée que pour la CC Montmerle Trois Rivières. En revanche, les fonctions métropolitaines sont vraiment sous-représentées. Aucun autre territoire n'en est plus démun

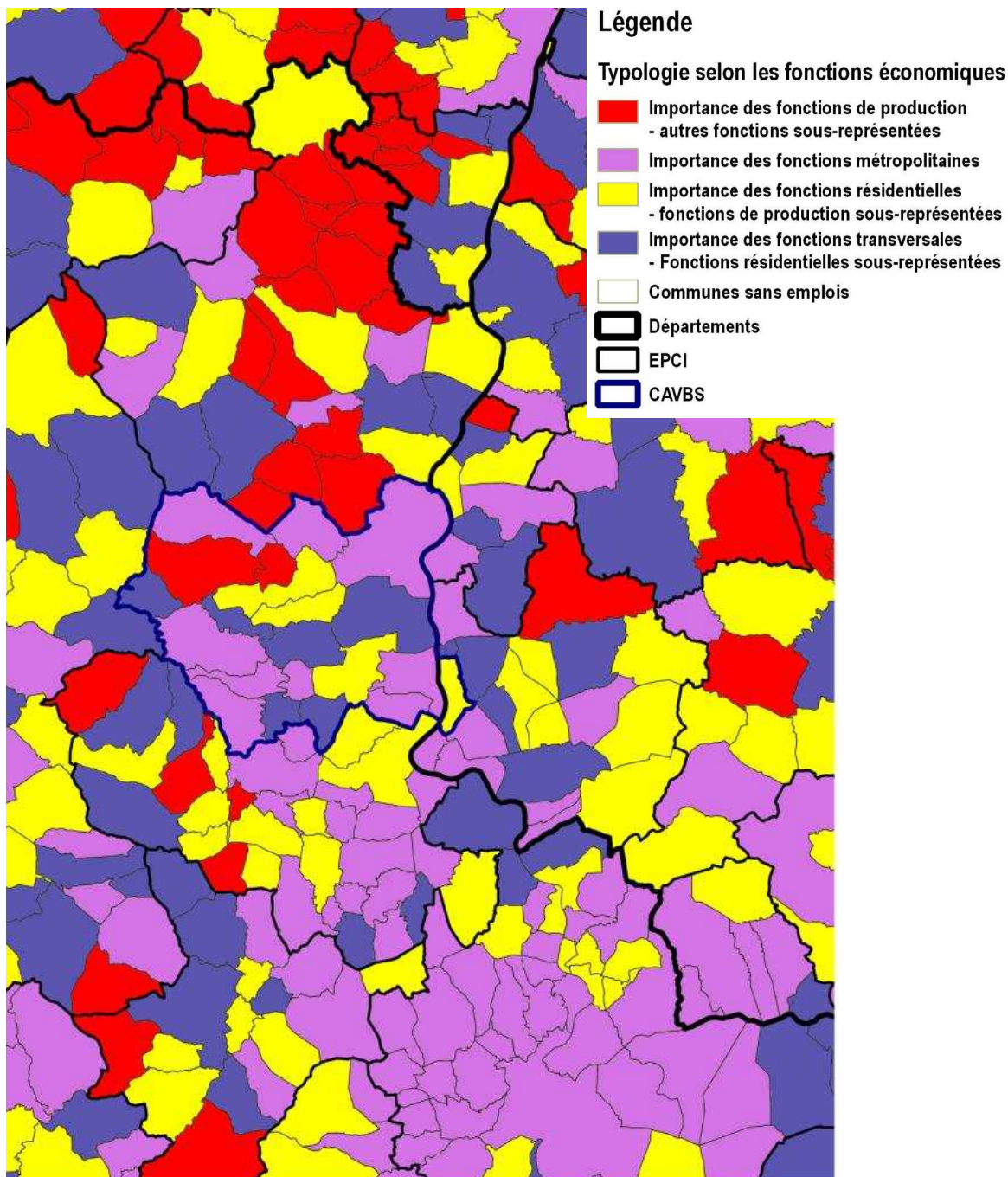


**Diagramme 48: Répartition des emplois par fonctions en 2012 selon les territoires**

Source : INSE E- RP 2012

La typologie communale par fonctions explique l'importance des fonctions métropolitaines dans le Val de Saône en raison de la spécialisation de Villefranche, Limas et Saint-Georges de Reneins dans ces fonctions. Gleizé est typée « fonctions résidentielles » et Arnas « Fonctions transversales ».

Dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, les quatre typologies sont représentées et seules deux communes sont typées « fonctions de production ». C'est le poids global des emplois de production sur l'ensemble des communes de secteur qui en explique la spécialisation productive.



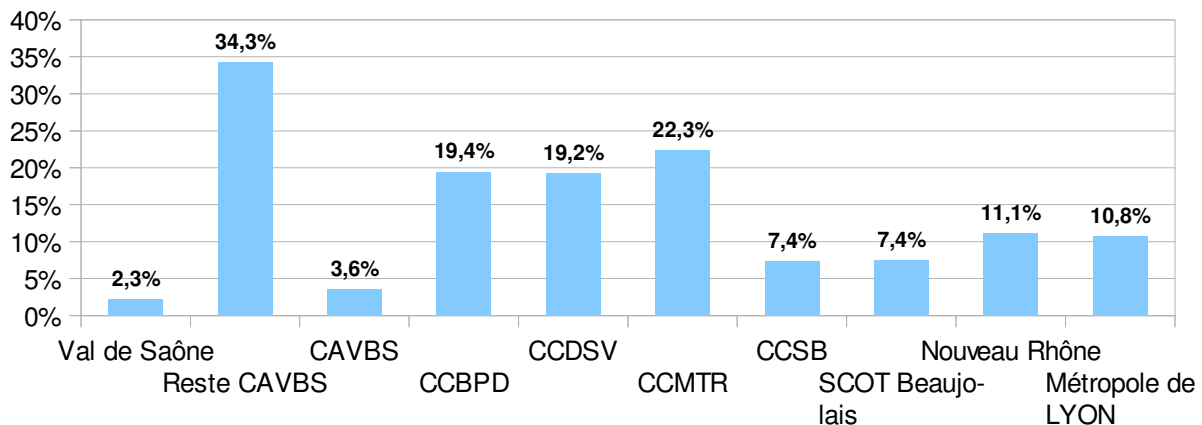
**Carte 60: Typologie des emplois par fonctions économiques en 2012**

Source : INSEE – RP 2012



### 7.13.2. Une très faible progression des fonctions métropolitaines

Cette très faible progression est liée au poids important des fonctions métropolitaines dans le Val de Saône mais qui n'ont que remarquablement peu évolué, en tout cas cinq fois moins que dans le nouveau Rhône ou dans la métropole Lyonnaise. En revanche, la progression a été très forte dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, mais cela ne concerne qu'un faible volume d'emplois (+109 emplois entre 2007 et 2012) et s'explique uniquement par le fait que ce territoire partait d'un niveau d'emploi très bas dans ces fonctions.



**Diagramme 49: Evolution des emplois par fonctions entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

La faible progression des fonctions métropolitaines dans le Val de Saône s'explique par un recul des fonctions de gestion, de culture/loisirs, et surtout de conception/recherche. Le recul de la conception recherche touche également le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Cela pose la question de la performance économique et de l'innovation technologique pour une agglomération de l'importance de Villefranche qui doit trouver sa place au sein du pôle métropolitain Lyonnais, alors que la métropole lyonnaise poursuit ses efforts en ce sens. La baisse des emplois consacrés à la culture et aux loisirs dans le Val de Saône, même si elle est partiellement compensée par une augmentation dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône pose le problème de la perte l'attractivité et de rayonnement culturel de l'agglomération de Villefranche, contrairement à la métropole Lyonnaise.

La plus forte progression dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône est celle de la fonction prestations intellectuelles, mais cela ne correspond qu'à 44 emplois supplémentaires.

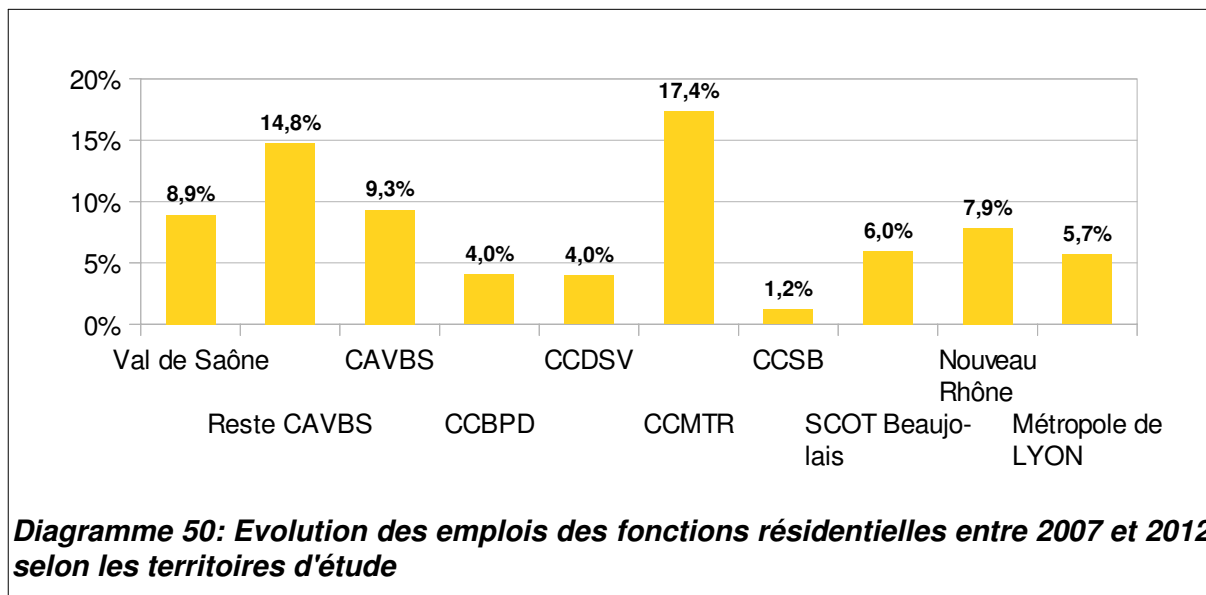
	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Gestion	Prestations Intellectuelles	Total fonctions métropolitaines
Val de Saône	9,7%	-25,8%	-9,9%	-0,5%	26,7%	2,3%
Reste CAVBS	14,5%	-8,9%	30,9%	29,1%	151,8%	34,3%
CAVBS	10,0%	-25,4%	-6,5%	0,4%	31,4%	3,6%
Métropole de LYON	5,5%	9,1%	16,5%	6,8%	30,4%	10,8%

**Tableau 19: Evolution des fonctions métropolitaines entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 7.13.3. Une progression notable des fonctions résidentielles

La CA Villefranche Beaujolais Saône enregistre, surtout pour sa partie située en Val de Saône, une progression sensible des emplois des fonctions résidentielles, en tout cas supérieure à ce qui est constaté dans la métropole lyonnaise dont le développement économique est davantage porté par les fonctions métropolitaines. Seule la CC Montmerle Trois Rivières enregistre une progression plus importante des fonctions résidentielles.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

La progression des fonctions résidentielles plus importante dans le Val de Saône que dans la métropole Lyonnaise est basée sur un plus fort développement des services à la population, à savoir le commerce de distribution et les services de proximité. L'agglomération caladoise renforce son statut de polarité commerciale et réunit les atouts nécessaires au développement de son attractivité. Elle ne peut bien évidemment pas rivaliser avec la métropole Lyonnaise sur ce plan, mais celle-ci vit sur ses acquis car l'évolution de ses emplois de distribution entre 2007 et 2012 est légèrement négative.

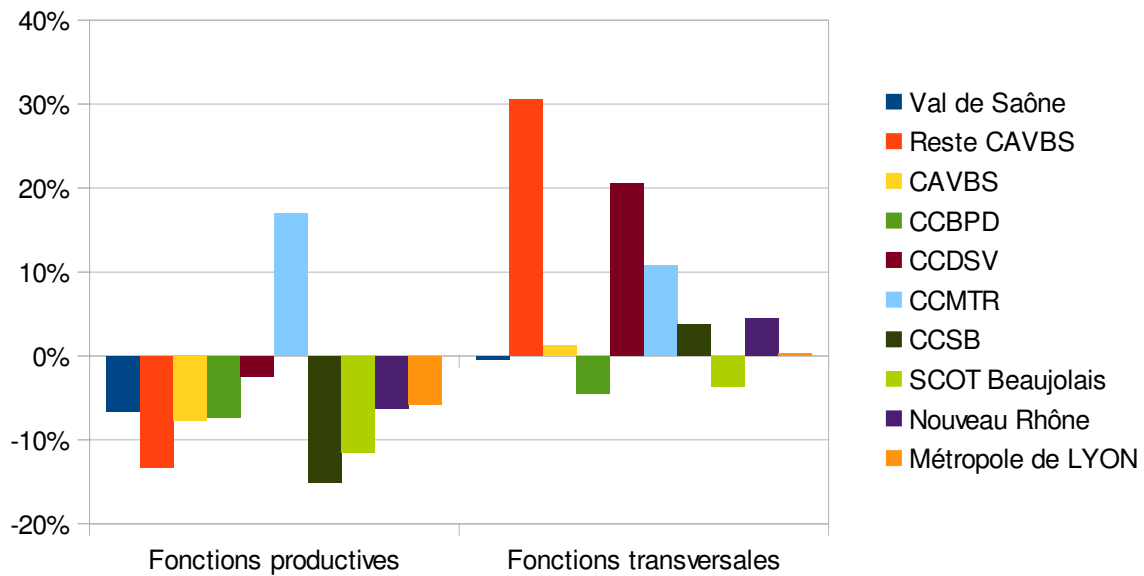
La partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val de Saône doit sa progression plus marquée des fonctions résidentielles à une très forte croissance des emplois de la fonction/santé et action sociale, et surtout des services de proximité. Par contre, la perte des emplois de distribution pose le problème du maintien des commerces de proximité en milieu plus rural, en contrepartie du renforcement de la polarité commerciale de Villefranche. De même les emplois administratifs continuent à se développer dans le Val de Saône (moins toutefois que la métropole lyonnaise) alors qu'ils connaissent une forte baisse dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. La polarisation autour de Villefranche se renforce également dans le domaine de l'administration publique.

	Administration publique	Distribution	Education, Formation 2007	Santé, Action Sociale	Services de Proximité	Total fonctions résidentielles
Val de Saône	3,7%	8,7%	-1,0%	11,8%	16,2%	8,9%
Reste CAVBS	-36,3%	-15,7%	3,8%	35,7%	50,7%	14,8%
CAVBS	1,2%	7,3%	-0,7%	13,0%	19,8%	9,3%
Métropole de LYON	7,0%	-1,9%	-3,9%	11,1%	11,3%	5,7%

**Tableau 20 : Evolution des fonctions de l'économie résidentielle entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

7.13.4. Un recul des fonctions productives et une stagnation des fonctions transversales comparable à ceux constatés dans le métropole lyonnaise



**Diagramme 51: Evolution des fonctions productives et transversales entre 2007 et 2012 selon les territoires d'étude**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

Bien qu'elles soient encore beaucoup plus présentes dans la CA Villefranche Beaujolais Saône que dans la métropole Lyonnaise, les fonctions de production qui, rappelons le, sont liées aux emplois présents dans l'agriculture, le BTP ou encore la fabrication, perdent peu à peu de l'importance dans l'agglomération caladoise, confirmant, comme dans beaucoup d'autres agglomérations, le passage d'un modèle basé sur la richesse productive et présente à un modèle économique porté par la richesse présente et métropolitaine. En l'occurrence, le développement économique de l'agglomération caladoise est, comme cela a été évoqué précédemment, axé sur un développement plus résidentiel que métropolitain. L'agglomération caladoise répondant ainsi aux préconisations de l'aire métropolitaine lyonnaise qui lui accorde une priorité pour accueillir le développement résidentiel, mais ne trouve peut-être pas toute l'envergure métropolitaine que pourraient lui conférer un développement plus important des fonctions supérieures.

Le recul des fonctions productives plus marqué dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val de Saône est lié à la baisse importante des emplois de la fonction agriculture, car les emplois de BTP et de fabrication évoluent très favorablement. Même si elle résiste mieux dans le Val de Saône, la fonction agriculture diminue sensiblement, alors qu'elle augmente dans la métropole Lyonnaise. La raison en est peut-être que les espaces agricoles ne sont plus que résiduels dans la métropole lyonnaise et de ce fait font l'objet d'une plus grande vigilance en termes de protection, que la métropole développe la majorité de ses logements en renouvellement urbain et non pas en

construction neuve. Dans le Val de Saône, les espaces agricole sont encore convoités pour le développement résidentiel et économique.

	Agriculture	Bâtiment- Travaux Publics	Fabrication
Val de Saône	-12,4%	1,6%	-9,8%
Reste CAVBS	-32,0%	8,8%	15,4%
CAVBS	-25,2%	2,9%	-9,0%
Métropole de LYON	2,1%	2,3%	-10,7%

**Tableau 21: Evolution des fonctions productives entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

Quant aux fonctions transversales, on peut considérer qu'elles sont en stagnation dans le Val de Saône comme dans la métropole lyonnaise pour des raisons néanmoins différentes : Le Val de Saône connaît une augmentation sensible des emplois d'entretien réparation mais le secteur des transports et de la logistique connaît un net recul, tandis que dans la métropole lyonnaise les secteurs de l'entretien et de la réparation évoluent peu, que ce soit de manière positive ou négative.

Les fonctions transversales enregistrent une très forte progression dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Que ce soit la fonction entretien/réparation ou celle des transports/logistique.

	Entretien, Réparation	Transports, Logistique	Total fonctions transversales
Val de Saône	10,6%	-8,3%	-0,5%
Reste CAVBS	24,7%	39,4%	30,5%
CAVBS	11,7%	-6,6%	1,2%
Métropole de LYON	2,4%	-1,4%	0,3%

**Tableau 22: Evolution des fonctions transversales entre 2007 et 2012**

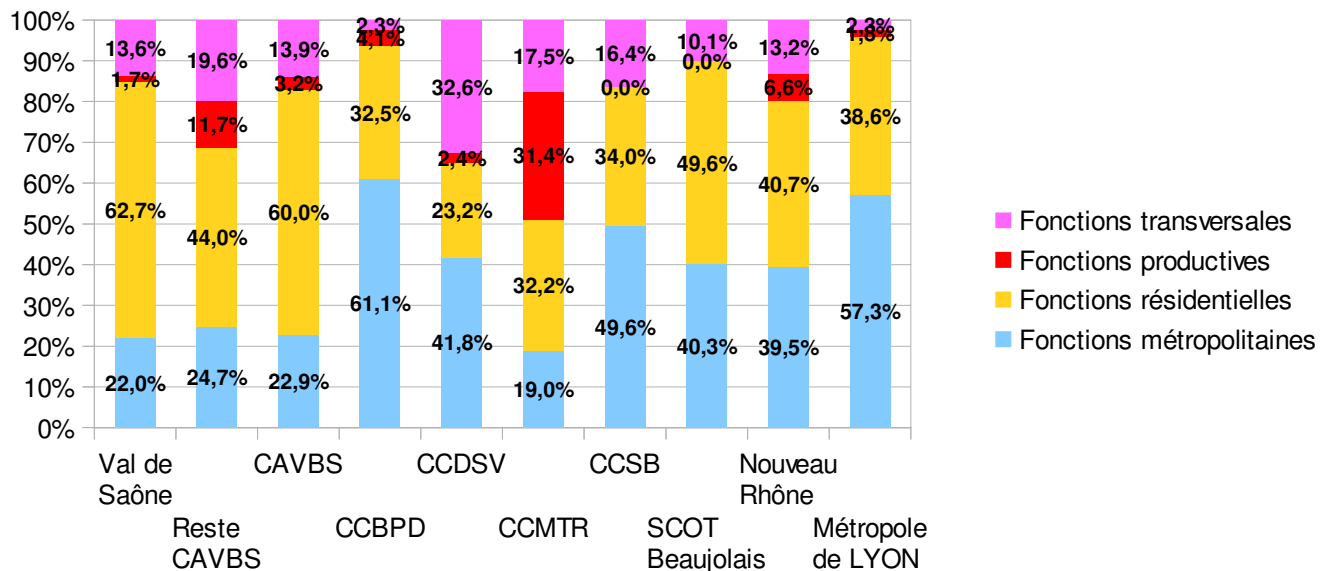
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 7.13.5. les fonctions résidentielles ont contribué au solde positif des emplois à hauteur de 63 % dans le Val de Saône

Dans chacune des 15 fonctions, entre 2007 et 2012, il y a eu à la fois des suppressions et des créations d'emplois. Pour chaque fonction, le solde est positif si le nombre d'emplois créés est supérieur au nombre d'emplois supprimés et négatif dans le cas contraire. Ce solde se calcule sur chaque territoire d'étude et sommé pour obtenir le solde par regroupement de fonctions (métropolitaines, résidentielles, productives et transversales). Les grandes fonctions peuvent contribuer à la fois au solde négatif et au solde positif des emplois.

Pour, le Val de Saône, les fonctions résidentielles sont le véritable moteur du développement économique, plus que tout autre territoire alors que pour la métropole

lyonnaise, ce sont les fonctions métropolitaines, comme pour la CC Beaujolais Pierres Dorées. Les autres territoires présentent divers profils alternant entre les deux, notamment la CC Montmerle trois rivières pour laquelle les fonctions transversales et surtout les fonctions productives participent de manière conséquente au solde positif des emplois. Les fonctions résidentielles restent également un moteur important de la création d'emploi dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône située hors Val des Saône, même si c'est beaucoup moins prononcé que dans le Val de Saône.

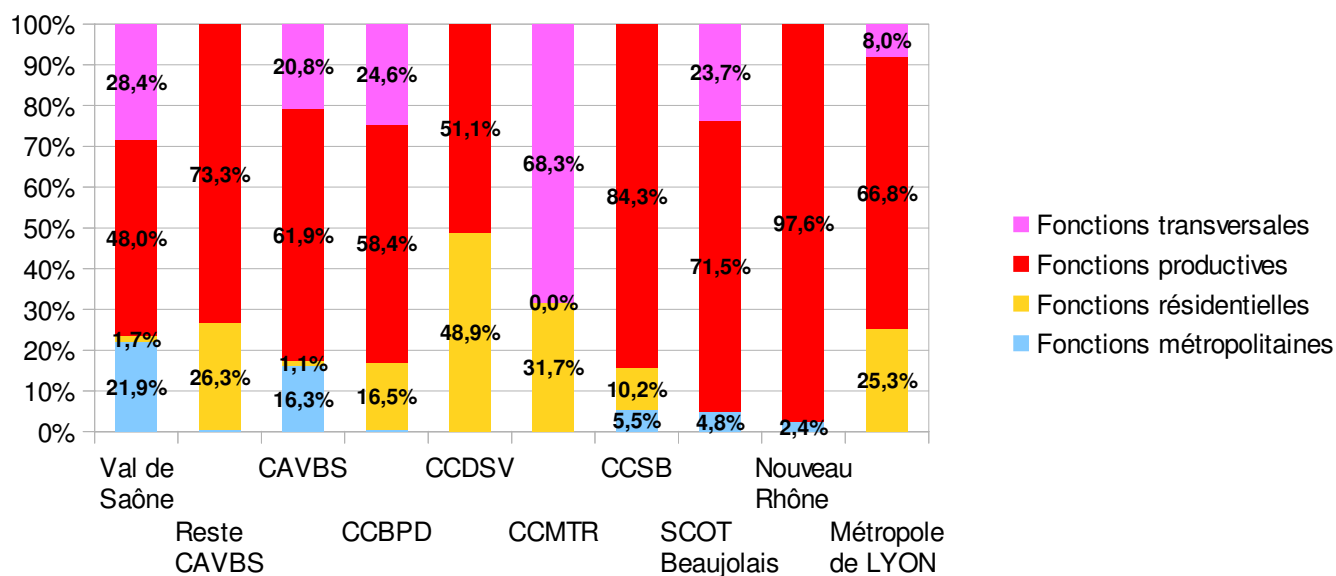


**Diagramme 52 : Répartition du solde positif des emplois entre 2007 et 2012 selon les grandes fonctions économiques**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

**7.13.6. Dans le Val de Saône, les fonctions métropolitaines contribuent au solde négatif des emplois à hauteur de 22 %**

Ce sont les fonctions productives, puis les fonctions transversales qui contribuent le plus au solde négatif des emplois, mais le Val de Saône est le territoire qui se distingue par la part particulièrement élevée des fonctions métropolitaines dans ce solde négatif, même si globalement le nombre d'emplois créés est supérieur au nombre d'emplois supprimés. Dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Val de Saône, près de 75 % du solde négatif des emplois sont liés aux fonctions productives, plus précisément presque entièrement à la fonction agricole.



**Diagramme 53 : Détail de la répartition du solde négatif des emplois par fonctions entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 7.14. Une capacité d'accueil qui sera limitée dans le temps

La partie de la CAVBS située dans le Val de Saône, desservie par l'autoroute A6 à partir de l'échangeur de Villefranche, peut se révéler attractive pour des demandes exogènes au département, notamment d'entreprises qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe nord/sud que constitue le couloir Saône-Rhodanien. Toutefois, selon la CCI de Villefranche, la majorité des prospects exogènes concerne des projets logistiques consommant de vastes emprises foncières. Les coteaux du Beaujolais au relief particulièrement marqué, offre peu de terrains propices à l'aménagement de zones d'activités et de ce fait, celles-ci sont rares et de taille restreinte

En 2014, l'offre existante s'élève à 600 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 30,6 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, dont une grande partie relève de la création de la zone de la Chartonnière Est (+7 ha) à Arnas et des extensions de la ZI Sud (+6 ha), de la zone de la Sablonnière (+11 ha) et de la zone de l'échangeur (+8,5 ha) à Villefranche-sur-Saône. Il subsiste encore un potentiel de développement qui est inscrit dans le SCOT du Beaujolais: 32,9 ha de projets de création ou d'extension dans les communes de Villefranche, Limas, Arnas, Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier et le projet de l'Île Porte à Arnas, programmé pour une superficie de 110 ha dans le SCOT, mais dont une grande partie est située en zone inondable ou dans des espaces concernés par des inventaires naturels et ne sera pas dédié aux activités économiques.

Enfin, l'observatoire recense encore 49 ha de projets non recensés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part le projet d'extension de la

ZAC de Chavannes à Arnas qui concerne une superficie de 34,6 ha et le projet d'extension de 5,6 ha de la zone industrielle sud de Limas. Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire. Les deux autres projets totalisant 40,2 ha ne semblent pas compatibles avec le SCOT.

L'agglomération de Villefranche dispose encore de réserves de foncier économique à moyen terme. Mais il sera difficile d'en trouver de nouvelles à plus long terme. Les espaces résiduels du Val de Saône sont majoritairement situés en zone inondable ou contre-indiqués pour l'aménagement de zones d'activités en raison de leur grande richesse environnementale.

### ***7.15. Une réhabilitation des locaux vacants de longue durée qui peut apporter une réponse alternative à l'aménagement de nouveaux espaces économiques***

Globalement, dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, la part des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans est dans la moyenne départementale. Mais cela représente tout de même 70 000 m<sup>2</sup> de locaux.

Les ZAE de la CAVBS sont concernées à différents niveaux par la vacance de longue durée de leurs locaux d'activités. Les surfaces de locaux d'activités de deux d'entre elles sont majoritairement vacantes depuis plus de deux ans. Il s'agit de petites ZAE (1,4 ha au plus) correspondant à des sites sur lesquels il n'y a ou avait qu'une seule activité : la ZA « Vers le Bois » sur la commune du Perréon (7 800 m<sup>2</sup> de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 100 % des locaux de la ZAE) et la ZA du « Grand Passeloup » à Liergues (1 080 m<sup>2</sup> de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 64,4 % des locaux de la ZAE). Trois autres zones d'une superficie allant de 2,5 à 7 ha présente un taux de vacance des locaux d'activités allant de 19,4 % à 29,6 %. Il s'agit de la ZI le Clos Vignoble au Breuil, des Grands Moulins à Gleizé et de la zone d'activités de le long du Boulevard Emile Guyot à Saint Georges de Reneins.

D'autres ZAE aux superficies plus importantes font état d'une part des locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans plus faible mais cumulant une surface non négligeable. C'est le cas de la ZI « Le Clos Vignoble » (6 290 m<sup>2</sup> de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 30 % des locaux de la ZAE), la ZI Nord d'Arnas (22 835 m<sup>2</sup> de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 10 % des locaux de la ZAE), la ZA Richetta (5 200 m<sup>2</sup> de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 7 % des locaux de la ZAE) ou encore de la ZAC de Chavannes (5 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités vacants depuis plus de 2 ans soit 6,4 % des locaux de la ZAE).

## 7.16. Le commerce

(source : CCIVB enquête sur le comportement d'achat des ménages 2011 et « Etude préalable FISAC » 2009-2010)

### 7.16.1. Le commerce est polarisé sur deux communes

Les commerces se concentrent sur Villefranche-sur-Saône et Gleizé. L'organisation commerciale de l'ex CAVIL est structurée autour de quatre pôles majeurs (dont le centre-ville), d'un pôle secondaire (Leclerc Gleizé à proximité de Belleruche) et de pôles de proximité.

Quatre des cinq pôles majeurs se situent à l'Est de l'agglomération ???, le long de l'avenue de l'Europe depuis la sortie de l'autoroute A6. Malgré leur proximité, ces espaces proposent une offre différenciée :

- Le Gare à dominante alimentaire est organisé autour de Géant Casino et complété par des grandes surfaces spécialisées dans l'équipement de la maison, la culture et les loisirs et dans une moindre mesure par de l'équipement de la personne,
- L'avenue de l'Europe est un pôle quasi exclusivement non alimentaire avec une dominante dans l'équipement de la maison,
- Le secteur de Frans – La Sauvagère est spécialisé dans l'équipement de la maison,
- la nouvelle zone de la Lagune, généraliste
- Le centre-ville de Villefranche-sur-Saône, notamment avec la grande rue nationale, concentre l'essentiel des activités (90 %) et joue un rôle structurant sur la CAVIL avec près de 700 commerces.

Les polarités de proximité, positionnées dans les quartiers et au sein des centre-bourgs d'Arnas, Gleizé et Limas, sont à dominante de services. Elles répondent à des besoins courants de consommation (tabac, presse, métiers de bouche, fleuristes notamment) et jouent un rôle de mixité urbaine et d'animation sociale.

La complémentarité entre l'offre du centre-ville et l'offre périphérique est plutôt bonne que ce soit en termes de taille ou de positionnement d'enseignes nationales.

Sur le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, l'offre commerciale est réduite à quelques commerces de proximité, hormis à Perréon qui dispose d'une moyenne surface Carrefour Market et à Saint-Georges de Reneins avec l'ouverture récente d'un supermarché Leclercq.

### 7.16.2. 38 % du potentiel de dépenses commercialisables du secteur Beaujolais sont dépensés à Villefranche

Le secteur Beaujolais défini par l'enquête sur le comportement d'achat des ménages comprend la CA Villefranche Beaujolais Saône et les CC du Haut Beaujolais, Saône Beaujolais et Beaujolais Pierres Dorées. Le potentiel de dépenses commercialisables de ce secteur s'élève à 741 millions d'Euros dont 548,34 sont dépensés dans le secteur Beaujolais (soit 74%) et 288,51 à Villefranche (soit 68%). Cela s'explique par le fait que 107 des 140



grandes surfaces implantées dans le secteur Beaujolais (soit environ 76%) le sont dans l'ancienne CAVIL.

7.16.3. 55 % du chiffre d'affaires des commerces du secteur Beaujolais sont réalisés par les commerces de Villefranche

Le chiffre d'affaires des commerces du secteur Beaujolais s'élève à 769 Millions d'Euros. 423,16 Millions d'Euros sont réalisés par les commerces de Villefranche. A titre de comparaison Belleville en réalise 101,17 Millions d'Euros (soit 13%) et Lozanne Civrieux 98,40 Millions d'Euros (soit 12,8%).

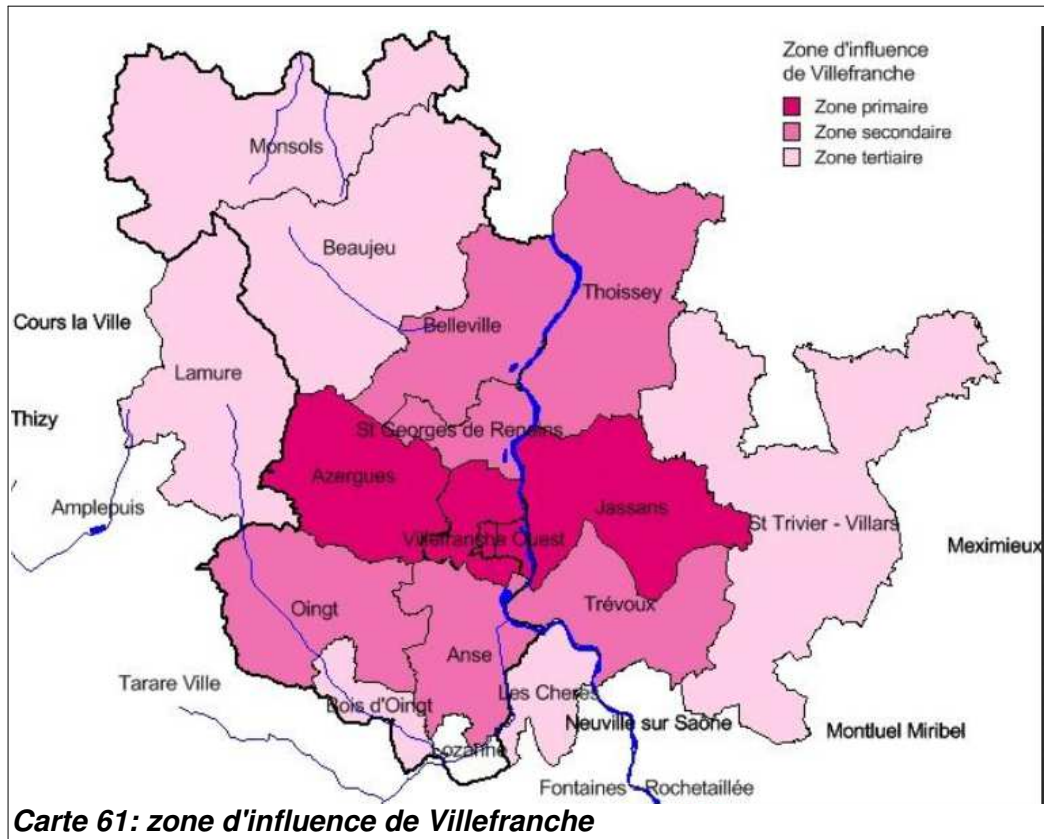
7.16.4. Une aire de chalandise étendue

D'après l'enquête comportement des ménages de 2010-2011, l'aire de chalandise<sup>8</sup> de Villefranche est étendue surtout sur l'axe est/ouest où l'offre commerciale est très restreinte. Sur l'axe Nord/Sud, l'aire de chalandise est limitée au Nord par Mâcon et au sud par l'agglomération lyonnaise à partir du Auchan de Dardilly.

Une nouvelle enquête comportement des ménages est en cours dont les résultats ne paraîtront pas avant 2017. On peut d'ores et déjà anticiper une modification du comportement d'achat des ménages avec la réalisation de projets récents tels que l'implantation d'un leclercq à Saint-Gorges de Reneins qui concurrence le casino de Villefranche et la zone de Via Dorée à Anse/Pommiers, même si elle n'est pas encore totalement achevée. L'aire de chalandise est donc susceptible d'avoir évolué.

La zone de chalandise de l'agglomération de Villefranche est large et concerne plus de 200 000 habitants. Elle s'étend de part et d'autre de la Saône.

8 La **zone de chalandise** ou aire de chalandise d'un établissement commercial est sa zone géographique d'influence, d'où provient la majorité de la clientèle.



Source : CCI – 9<sup>ème</sup> enquête sur le comportement d'achat des ménages - 2011

Les commerces du territoire composé des CC Saône Beaujolais, Haut Beaujolais, Beaujolais Pierres Dorées et de la CA Villefranche réalisent un chiffre d'affaires de 769 millions d'Euros, dont 55 % sont réalisés par les commerces de Villefranche, 13 % à Belleville et 12,8 % à Lozanne/Civrieux.

#### 7.16.5. Une évasion commerciale<sup>9</sup> réduite

L'un des atouts de Villefranche est que, même si l'accès à Lyon est facilité par l'autoroute, celle-ci est payante. Cela a tendance à réduire le flux vers Lyon.

De plus, la clientèle qui fréquente habituellement Villefranche est habituée à une typologie de ville moyenne et n'est forcément attirée par le très urbain que représente Lyon.

L'évasion est donc assez réduite par rapport au centre-ville de Lyon. Par contre les deux zones commerciales de Dardilly/Limonest et d'Ecully représentent une plus grande source d'évasion. Globalement, l'évasion n'est finalement pas très importante.

Mais cela peut évoluer avec le développement des drive. Par exemple, le Auchan drive de Dardilly/Limonest ont commencé à porter atteinte aux surfaces commerciales de Villefranche. Les actifs qui travaillent à Lyon prennent l'autoroute sur le chemin du retour, s'arrêtent au drive et remontent chez eux avec leurs courses.

9 **L'évasion commerciale** est le phénomène par lequel une partie des achats d'une zone de chalandise se réalise en dehors de la zone considérée.

### 7.16.6. Une bonne couverture par le commerce alimentaire

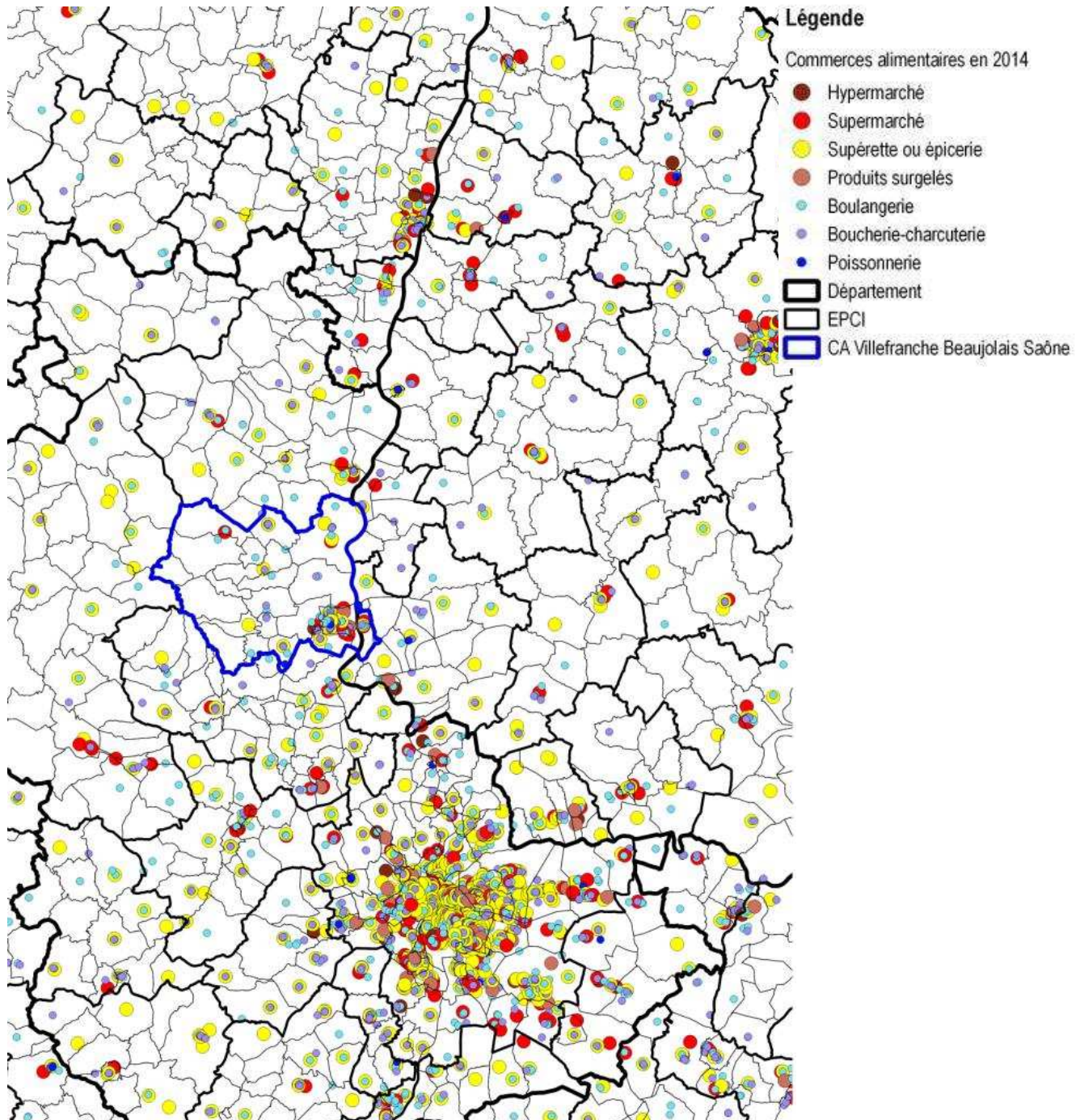
Selon la base permanente des équipements de l'INSEE, l'essentiel de l'offre alimentaire, notamment de niveau intermédiaire (supermarché) et supérieur (hypermarché, produits surgelés, poissonnerie) est concentré sur les communes de Gleizé et Villefranche. Dans le reste de la CAVBS, l'offre est assez restreinte (certaines communes en sont totalement dépourvues) et limitée à des commerces de proximité (épicerie, supérette, boulangerie, boucherie et charcuterie), hormis sur les communes de Saint-Georges de Reneins et le Perréon toutes deux pourvues d'un supermarché. Au niveau de l'armature du commerce alimentaire du Rhône et des départements limitrophes, la CA Villefranche Beaujolais Saône se classe en position secondaire après la polarité commerciale de la métropole lyonnaise, au même titre que Mâcon et Bourg en Bresse. Belleville, Tarare, Lozanne et l'Arbresle sont d'un rang inférieur.

Le principal pôle de concurrence du commerce alimentaire de l'agglomération de Villefranche (ancienne CAVIL) est celui de Belleville et depuis peu celui de Saint-Georges de Reneins. En 2011, c'est à dire avant l'ouverture du Leclercq de Saint-Georges de Reniens, il existait peu d'évasion<sup>10</sup> (6 %).

L'étude FISAC réalisée en 2009-2010 montre que l'emprise alimentaire<sup>11</sup> à l'échelle de la CAVIL est très élevée (91 %) traduisant une bonne couverture des besoins quotidiens des ménages. A l'échelle de la zone de chalandise, l'emprise est de 36 %, ce qui reste correct compte tenu de l'étendue de la zone. A noter également que pour ce type d'achat les ménages vont à proximité de leur domicile ou de leur travail.

10 **L'évasion commerciale** est le phénomène par lequel une partie des achats d'une zone de chalandise se réalise en dehors de la zone considérée.

11 Le **taux d'emprise commerciale** désigne généralement la part des dépenses commercialisables d'une zone de chalandise captée par un commerce, une forme de distribution ou un secteur d'activité ou encore, le chiffre d'affaire par rapport au potentiel de la zone de chalandise. Fournie par l'INSEE, la **dépense commercialisable** des ménages sur une zone géographique donnée et pour un type de produit est obtenue en multipliant le budget annuel consacré par les ménages pour l'achat d'un produit par le nombre de ménages de la zone et corrigé par l'**IDC ou indice de disparité de la consommation** d'une zone géographique. L'IDC permet de corriger une moyenne de consommation nationale d'un produit fournie le plus souvent par l'INSEE pour tenir compte d'une disparité régionale ou locale.



**Carte 62: Commerces alimentaires en 2014 répertoriés par l'INSEE**

Source : base permanente des équipements – INSEE 2014

#### 7.16.7. Un commerce non alimentaire très bien représenté

Comme pour les commerces alimentaires, la CA Villefranche Beaujolais Saône vient au deuxième rang de l'armature des commerces non alimentaires après la métropole Lyonnaise, au même titre que Mâcon et Bourg en Bresse. L'essentiel de ces commerces est encore une fois concentré sur les communes de Gleizé et Villefranche. Tous les types de commerce non alimentaires recensés par l'INSEE y sont présents. C'est également le cas sur les EPCI limitrophes de la CA de l'Ouest Rhodanien et de la CC Beaujolais Pierres Dorées, mais en nombre beaucoup moins important.

De ce fait, l'aire de chalandise de l'ex-CAVIL pour les commerces non alimentaires est beaucoup plus importante que pour les commerces alimentaires et représente 145 000 habitants.

Pour l'aire de chalandise des commerces non alimentaires de l'ex CAVIL, il existe beaucoup plus d'évasion (27 %) que dans le cas du secteur alimentaire. Les principaux secteurs d'évasion sont:

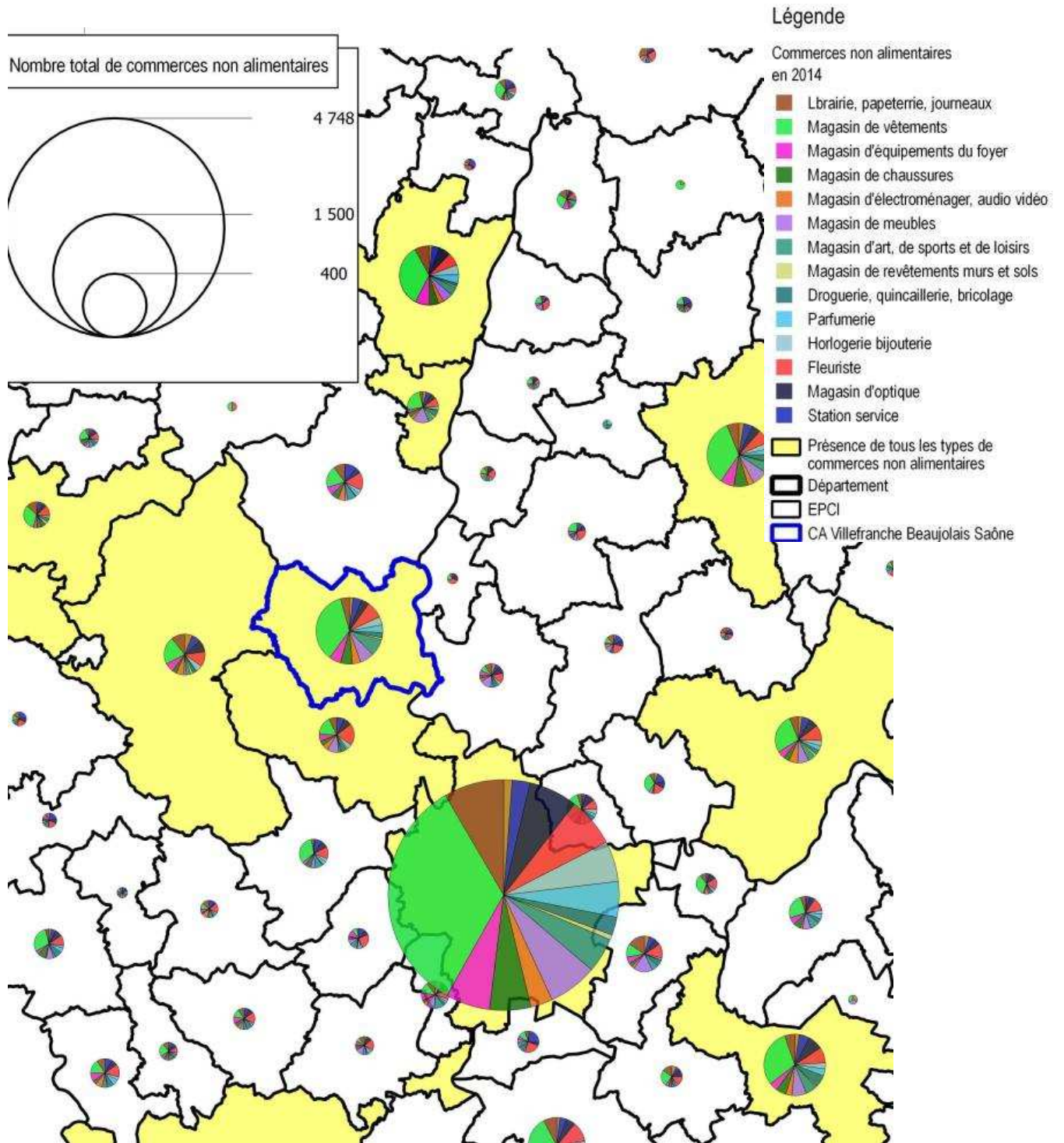
- la culture et le sport
- le commerce « brun » (hi-fi, vidéo, radio...)

Le commerce « blanc » (électroménager) est plus fidèle

La majorité des achats se fait dans les grandes surfaces.

la destination des dépenses non-alimentaires met en exergue l'attractivité de l'agglomération lyonnaise qui capte 21 % des dépenses des ménages.

Un travail particulier pourra être fait sur quelques produits particuliers, comme les produits de type sport, les biens culturels et l'électroménager, mais il sera toutefois difficile de réduire l'évasion commerciale.

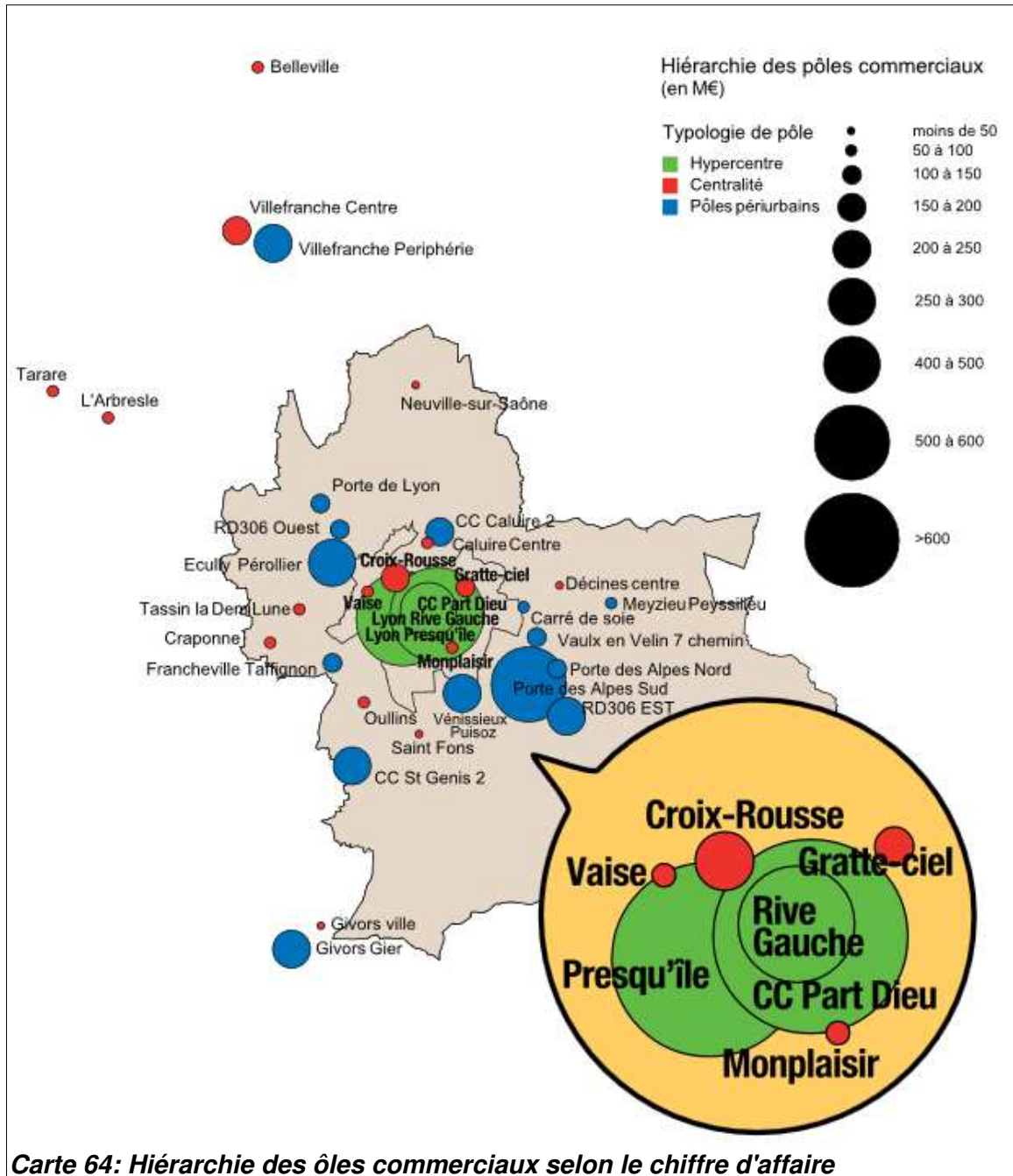


**Carte 63: Commerces non alimentaires répertoriés par l'INSEE**

Source : base permanente des équipements – INSEE 2014

### 7.16.8. Une bonne situation de Villefranche dans la hiérarchie des pôles commerciaux de la région lyonnaise et beaujolaise

Le chiffre d'affaires du pôle Villefranche périphérie se situe dans la tranche de 200 à 250 millions d'Euros, dans la même classe que Givors Gier, Saint-Genis 2, la RD306 Est et Vénissieux Puisseux. Le chiffre d'affaires de Villefranche-centre se situe dans la tranche de 150 à 200 millions d'Euros, dans la même classe que Caluire 2.



Source : CCI – 9ème enquête sur le comportement d'achat des ménages – 2012

En termes de fréquentation, Villefranche vient à la 8ème position des 15 pôles les plus fréquentés.

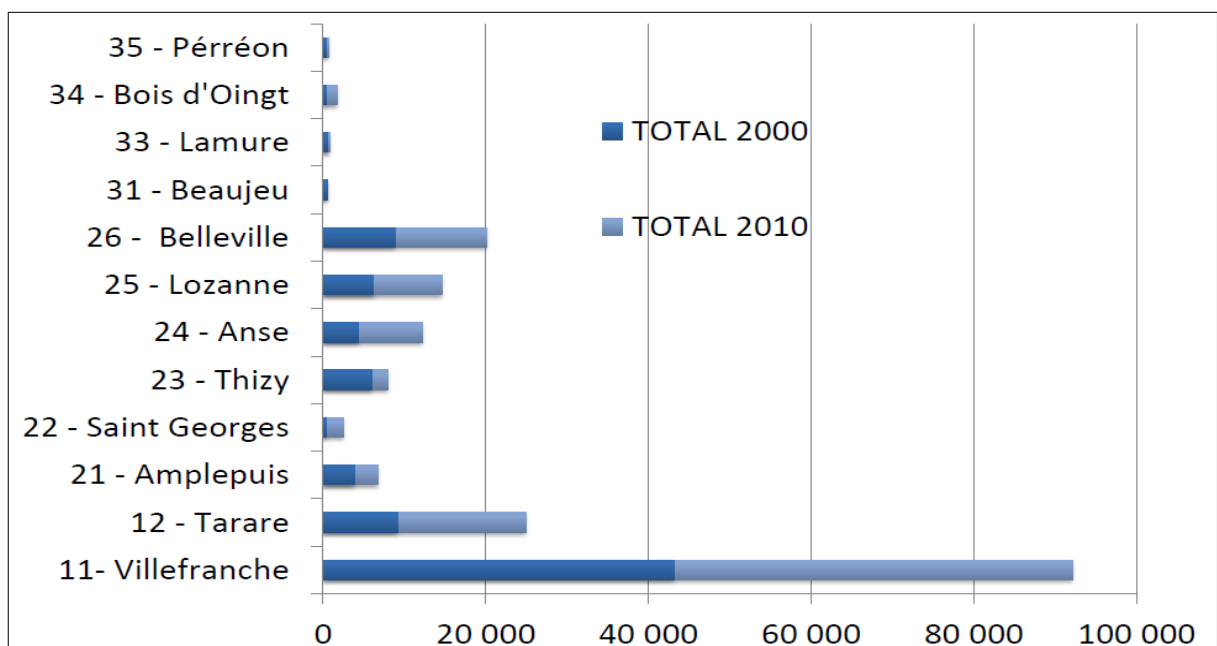
**LES 15 POLES LES PLUS FRÉQUENTÉS**  
 (ordre décroissant en % des citations)

- PRESQU'ÎLE
- PART-DIEU
- PORTE DES ALPES SUD
- GIVORS GIERS
- RD306 EST
- PORTE DE LYON
- FRANCHEVILLE TAFFIGNON
- VILLEFRANCHE CENTRE
- ECULLY PEROLLIER
- VÉNISSIEUX PUISOZ
- VILLEURBANNE GRATTE CIEL
- GIVORS VILLE
- CC CALUIRE 2
- OULLINS CENTRE
- SAXE/FOCH (Lyon 3/LYON 6)

**7.16.9. Une construction de locaux commerciaux très dynamique**

La construction de locaux commerciaux représente 23,1 % de la surface totale des locaux d'activités construits entre 2005 et 2014 dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, ce qui figure parmi les taux les plus élevés des EPCI du Rhône et des départements limitrophes.

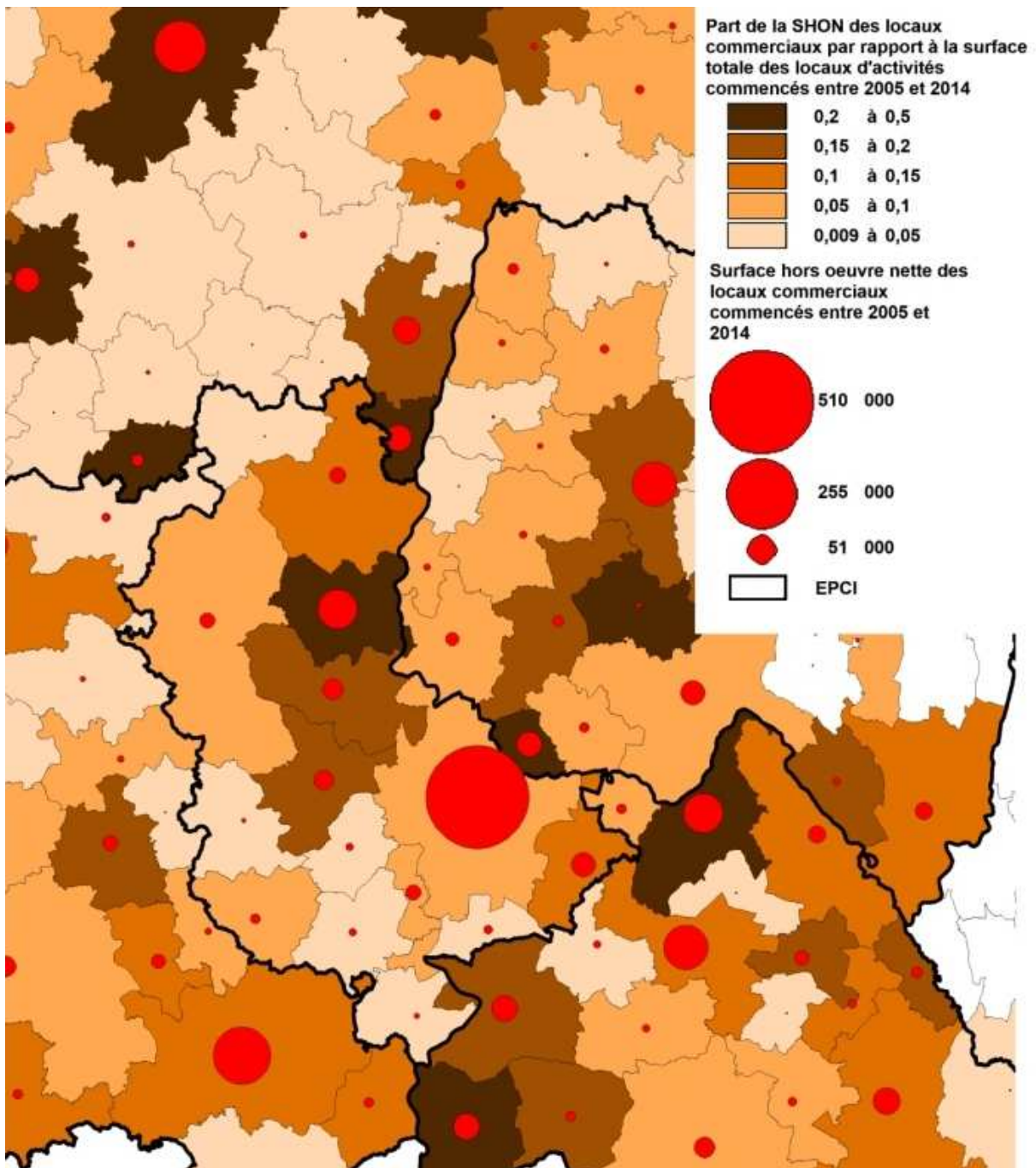
D'ailleurs si les surfaces commerciales ont doublé dans le Pays Beaujolais entre 2000 et 2010, c'est très majoritairement grâce au secteur de Villefranche.



**Diagramme 54: Evolution des surfaces des locaux commerciaux entre 2000 et 2010**

Source : Syndicat Mixte du Beaujolais – Décembre 2012





**Carte 65: Locaux commerciaux commencés entre 2005 et 2014**

Source : SITADEL – locaux d'activités commencés de 2005 à 2014

#### 7.16.10. La rue nationale : un atout pour Villefranche mais qui rencontre des difficultés

Villefranche a la chance d'avoir dans son centre-ville une très grande rue commerciale, la rue nationale, qui lui confère un certain attrait. C'est d'ailleurs une des plus grandes rues commerciales du département. Mais, comme beaucoup de nombreuses rues commerciales de centres d'agglomérations, elle est en perte de vitesse. La mairie de Villefranche a décidé de réaliser un audit pour en expliquer les causes.

On peut d'ores et déjà mettre en avant certaines explications :

- avec l'ampleur que les achats en ligne ont pris, les commerçants du centre-ville voient leur chiffre d'affaires souffrir alors que dans le même temps les loyers sont toujours aussi élevés. De nombreux commerçants éprouvent des difficultés à continuer à exercer leur activité dans de bonnes conditions.
- les nouveaux projets de zones commerciales se multiplient, avec l'implantation de grandes enseignes mais aussi de commerces de proximité qui auraient pu et du trouver leur place dans le centre-ville, ce qui fragilise d'autant plus les commerces du centre-ville
- la rue nationale est une rue historique, constituée de très anciennes maisons étroites en largeur et tout en longueur. Les largeurs de vitrine sont restreintes, les surfaces de ventes également, et cela ne correspond pas du tout au type de structure commerciale que recherchent les grandes enseignes. Comme la moindre modification des maisons de cette rue est soumise à l'avis des architectes des bâtiments de France, les travaux nécessaires à la création de magasins plus grands s'avèrent compliqués à réaliser.

#### 7.16.11. Le développement important d'une offre commerciale qui pourrait constituer une menace

La tendance récente consiste en le lancement d'un certain nombre de nouveaux projets, dont la toute nouvelle zone commerciale d'Épinay à Gleizé. L'offre commerciale à Villefranche devient donc très importante. Selon toute une batterie d'indicateurs mis en place par la CCI, Villefranche se situerait au dessus de la moyenne, bien qu'il existe des agglomérations qui la dépassent largement sur ce plan.

La concurrence trop lourde que peut subir la grande rue commerciale du centre-ville, qui connaît déjà une baisse sensible de la fréquentation, peut poser problème, sans compter l'absence de lisibilité de l'offre avec la multiplication de zones commerciales qui offrent de tout un peu partout, sans spécialisation. La zone de chalandise s'en trouve donc réduite, avec pour conséquence plus de difficultés pour les magasins à réaliser des chiffres d'affaires intéressants.

L'enjeu consiste donc à définir une stratégie et un positionnement propre à chaque zone commerciale, à structurer l'offre, contrairement aux dernières tendances constatées.

Pour la rue nationale du centre-ville, il serait également nécessaire d'établir une stratégie plus cohérente au regard des magasins que l'on souhaite y accueillir. Pour contrecarrer en partie la concurrence des zones commerciales, la solution pourrait consister à cibler les achats loisirs/plaisirs, davantage dans l'esprit shopping. Reste à résoudre le problème des cellules commerciales inadaptées aux standards des grandes enseignes au regard du caractère patrimonial historique.

Le manque de stratégie lisible en matière d'aménagement commercial sur l'agglomération de Villefranche est en partie la conséquence de l'affrontement qui a opposé le SOCT et la CAVIL au sujet du Document d'Aménagement Commercial, contre lequel la CAVIL a déposé un recours et obtenu une annulation partielle. Il y a un fort enjeu à rendre plus lisible, et plus partagé entre territoires, le volet commercial du SCOT Beaujolais à travers la modification à venir.

### 7.17. Le port fluvial de Villefranche

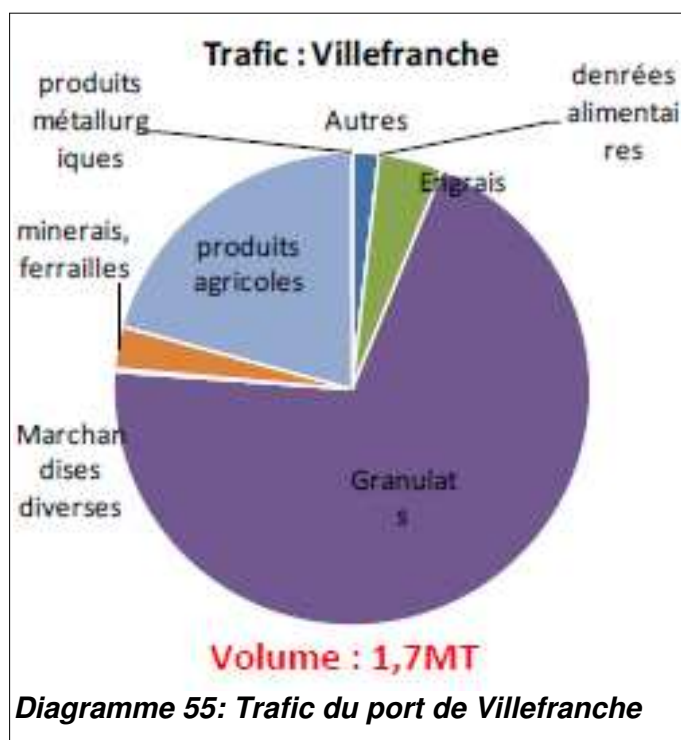
#### 7.17.1. Un port important sur le plan régional

Le port de commerce de Villefranche-sur-Saône concédé par l'Etat à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais se positionne comme le port « VRAC » Nord de Lyon. C'est le deuxième port intérieur de la Région Rhône-Alpes. Il a été identifié par la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, comme la future porte d'entrée Nord trimodale de la région Rhône Alpes.

Le port de Villefranche assure le transport de tous les produits sauf les containers. Il est également un port de distribution et de zone de chalandise sur tout l'arc Nord (Bourgogne, Franche-Comté, Vosges) et Est/Ouest (Ain, Savoie, Allier). Il participe également aux grands flux d'import/export avec la méditerranée (céréales, engrais, bois).

Il dispose de certains avantages comme le trimodalité, un quai adapté au colis lourd, un terre-plein en arrière quai important et un bon accès nautique.

Le trafic portuaire, tous modes confondus, a progressé de près de 35 % entre 2001 et 2011 (1 850 000 tonnes en 2014). Les activités du port de Villefranche sont principalement orientés vers le transport de granulat, et en second lieu vers le transport de produits agricoles.



Le port de Villefranche a depuis peu fait du transport du bois un de ses axes de développement. Ce développement est récent (depuis avril 2016). Cela concerne toutes les catégories de bois (bois d'oeuvre, de chauffage, de papeterie...) et tous les flux, aussi bien à l'export qu'en inter-bassins, tant sur le fluvial que sur le ferroviaire. Une liaison ferroviaire hebdomadaire dédiée au trafic bois a été mise en place entre le port de Villefranche et l'Alsace. Ainsi, depuis peu, le bois du Beaujolais Vert est livré à Villefranche et transporté par train en Alsace. C'est typiquement un report modal sur un mode massifié ferroviaire qui a été mis en place. Cela suppose de disposer de la capacité de stockage sur le port (de 800 à 1 100 tonnes chaque semaine)



#### 7.17.2. Des schémas portuaires qui reconnaissent l'importance du port de Villefranche

Dans le cadre du plan Rhône, les partenaires ont souhaité définir un schéma portuaire à l'échelle du bassin rhodanien, premier support de réflexion stratégique et transversale. L'étude du schéma portuaire du bassin Saône-Rhône-Méditerranée réalisée en 2010 a mis au point un scénario de développement de l'offre portuaire indiquant pour chaque site les activités à consolider, développer, arrêter ou relocaliser. Pour le port de villefranche, ce scénario prévoit :

- de consolider les activités de transport de céréales, de bois et de produits forestiers, de biocarburant, d'engrais
- de développer en coordination avec le Port Edouard Hériot le transport de matériaux de construction neufs et à recycler
- de développer le transport de biomasse et de métaux à recycler

Enfin, l'étude du schéma portuaire de bassin préconise une stratégie de développement commune entre les ports de Villefranche, Lyon Edouard Hériot, Solaize-Serezin et Loire sur Rhône pour la desserte du Sud de Lyon. C'est d'ailleurs en ce sens que la CCI a fixé son cap pour le port en capitalisant sur une reconquête progressive du foncier attenant à la Saône :

- Dans un premier temps, réaffirmer sa fonction de porte d'entrée au nord de l'agglomération lyonnaise avec une zone de chalandise tournée vers le Nord pour capter des flux massifiés.
- A un horizon 20-30 ans, les contraintes foncières levées et la massification des flux réalisée, jouer la complémentarité avec la métropole : entrée des marchés du Nord à Villefranche, sortie par le Sud à Lyon.

Le schéma portuaire du pôle métropolitain lyonnais et ses territoires d'influence s'inscrit complètement dans la continuité du schéma portuaire du bassin Saône-Rhône-méditerranée. Il s'agit simplement d'un focus sur cette aire d'influence qui s'étend de

Villefranche au Nord à Salaize au Sud et centralise 85 % des flux du bassin. La réflexion a porté sur l'organisation de l'ensemble portuaire autour de la zone métropolitaine Lyonnaise. Le SCOT du Beaujolais et l'agglomération de Villefranche y ont participé.

L'étude de bassin porte davantage sur une vision à long terme tandis que le schéma portuaire de l'aire d'influence de la métropole lyonnaise s'inscrit plutôt dans des plans d'action de court et moyen terme. Ces deux documents ont été réalisés sous l'égide des Voies Navigables de France (VNF).

### 7.17.3. Un développement entravé par le manque de foncier disponible

Le site de Villefranche peut représenter un exemple d'aménagement territorial dans lequel l'espace portuaire est ceinturé par le déploiement urbain et économique. Le port ne bénéficie pas de réserve foncière importante dont la majeure partie se trouve sur la rive opposée dans la darse, en zone inondable. La zone portuaire est coupée en deux, et la capacité en arrière quai est faible.



L'offre foncière bord à voie d'eau est très limitée : Il n'y a pas de possibilité de relocalisation d'activités pouvant générer un trafic fluvial (ex : recyclage des déchets métalliques).

L'augmentation du trafic fluvial passe par la possibilité d'accès à la voie d'eau et implique la reconquête du foncier en arrière quai.

Dans le cadre du schéma portuaire du pôle métropolitain et de son aire d'influence adopté en 2015, une étude sur la réorganisation et la réappropriation du foncier est prévue en 2017. Elle sera pilotée par les Voies Navigables de France en partenariat avec la CCI. L'étude permettra, entre autres, de pointer les entreprises qui sont implantées dans ou à proximité de la zone portuaire mais qui ne sont pas utilisatrices de la voie d'eau et de déterminer comment les repositionner afin de libérer du foncier. Sur la concession portuaire, il n'y a plus beaucoup d'entreprises dans ce cas. La problématique concerne surtout la zone d'arrière quai.

Une réflexion doit être également engagée sur les activités qui pourraient être développées sur le foncier de 5 ha encore disponible de l'autre côté de la darse. En effet, cette zone se situe 3 mètres en dessous du niveau de la crue centennale. Elle est donc régulièrement inondée et son utilisation sera de ce fait restreinte.

L'utilisation du foncier encore disponible peut également avoir un impact sur le fonctionnement et le développement des activités portuaires. L'implantation d'un aménagement peu compatible avec l'activité portuaire à proximité du port pourrait bloquer de fait son développement. C'est pourquoi l'étude mentionnée ci dessus comportera également un volet sur l'insertion urbaine du port et la stratégie foncière non seulement interne mais également externe au périmètre de la concession.

Le SCOT du Beaujolais a retenu dans ses orientations l'utilisation de la Saône comme vecteur durable de transport de marchandises. Il prescrit d'intégrer le potentiel des voies navigables dans les réflexions sur le développement économique et sur le transport de marchandises, ainsi que la nécessité d'envisager la reconquête de la zone d'activité jouxtant le port de Villefranche pour permettre le développement de l'activité portuaire. La reconnaissance de l'activité portuaire dans le SCOT est cohérente avec les enjeux nationaux, voire internationaux sur le développement de l'intermodalité pour le transport de fret, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, les contraintes qui s'appliquent aux zones portuaires sont souvent soumises à des décisions purement locales en lien avec des élus qui n'ont pas conscience de ces enjeux ou pas d'appétence pour cette problématique, d'où certaines incohérences. Il s'agit de faire perdurer cette reconnaissance dans le SCOT du Beaujolais et dans le PLUiH de la CA Villefranche Beaujolais Saône à l'occasion de leurs évolutions à venir.

#### 7.17.4. La préservation des accès au port est un enjeu majeur

Les transport fluvial et ferroviaire restent complémentaires du transport routier. Pour le transport fluvial, la problématique majeure étant la disponibilité du foncier bord à voie d'eau, il sera impossible d'installer toutes les entreprises utilisatrices du transport fluvial bord à voie d'eau. Les premiers et derniers kilomètres avant ou après les transports massifiés se feront de toute manière en camion. C'est pourquoi les accès routiers sont primordiaux pour les ports fluviaux, en particulier pour les deux raisons suivantes :

- le report des colis lourds<sup>12</sup> et des convois exceptionnels sur la voie d'eau. Il s'agit là d'une orientation nationale. Pour le port de Villefranche, cela permettrait de les centraliser pour les acheminer jusqu'à Anvers ou Marseille au lieu d'utiliser le transport routier avec toutes les autorisations exceptionnelles que cela implique et les dégradations qu'ils entraînent sur les routes et ouvrages d'art.

<sup>12</sup> Les colis lourds sont les produits dont le transport nécessite une autorisation spécifique pour le transporteur routier, que ce soit pour une problématique de volume, de largeur, de longueur, de hauteur ou de poids.

- Le développement des accès routiers permet d'élargir l'aire de Chalandise du port fluvial de Villefranche et de développer ses activités. Ainsi, dans les années 2000, la construction du pont de Beauregard a permis au port de s'ouvrir sur l'Est et notamment à toutes les coopératives céréalières de la Plaine de l'Ain qui génèrent du flux entrants (import des céréales) et sortants (export d'engrais). Plus récemment, l'ouverture de l'A89 a permis de faire entrer sur le port des clients de l'Allier et du Puy de Dôme, parce que l'accès au port était devenu facile et rapide.

Il est donc très important que dans les lignes directrices d'aménagement qui sont définies aux différentes échelles, les accès routiers aux ports soient prioritaires et que ces accès soient préservés afin de s'assurer que le port ne se retrouve pas un jour isolé. En particulier, il s'agit de garantir l'accès au port pour les convois exceptionnels.

Le maintien des accès ferroviaires est également très important : ils permettent d'offrir au client le choix pour le transport de leurs produits massifiés en fonction de leur destination. Le couplage fer/voie d'eau permet de réunir au port les outils de manutention nécessaires aux deux modes et ainsi, d'optimiser la zone logistique. Aujourd'hui, la plateforme multimodale du port de Villefranche-sur-Saône est embranchée directement sur la ligne ferroviaire fret Paris - Lyon - Marseille. L'une des orientations majeures du schéma portuaire du pôle métropolitain et de son aire d'influence est de sanctuariser les voies ferrées de desserte du port de Villefranche.

### ***7.18. De fortes potentialités pour la logistique mais entravées par les contraintes environnementales***

La région urbaine lyonnaise est une région logistique majeure en France. Mais elle se trouve confrontée à un déséquilibre entre les besoins en foncier estimés à 700 ha à un horizon de 20 ans et des potentialités évaluées à 240 ha. Le manque de capacités, qui induit une forte pression foncière, conduit à un développement de l'activité logistique hors des zones dédiées conçues pour favoriser l'intermodalité, la mutualisation, l'insertion environnementale, et la proximité d'une agglomération et d'un bassin d'emploi.

Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence logistique de la RUL ont été étudiés les nouveaux sites potentiels présentant ces caractéristiques. Selon ces études, le Nord de l'agglomération lyonnaise correspondant au secteur de Villefranche bénéficie de l'attractivité la plus importante pour les implantations logistiques, après le bassin de l'Est Lyonnais est dominante.

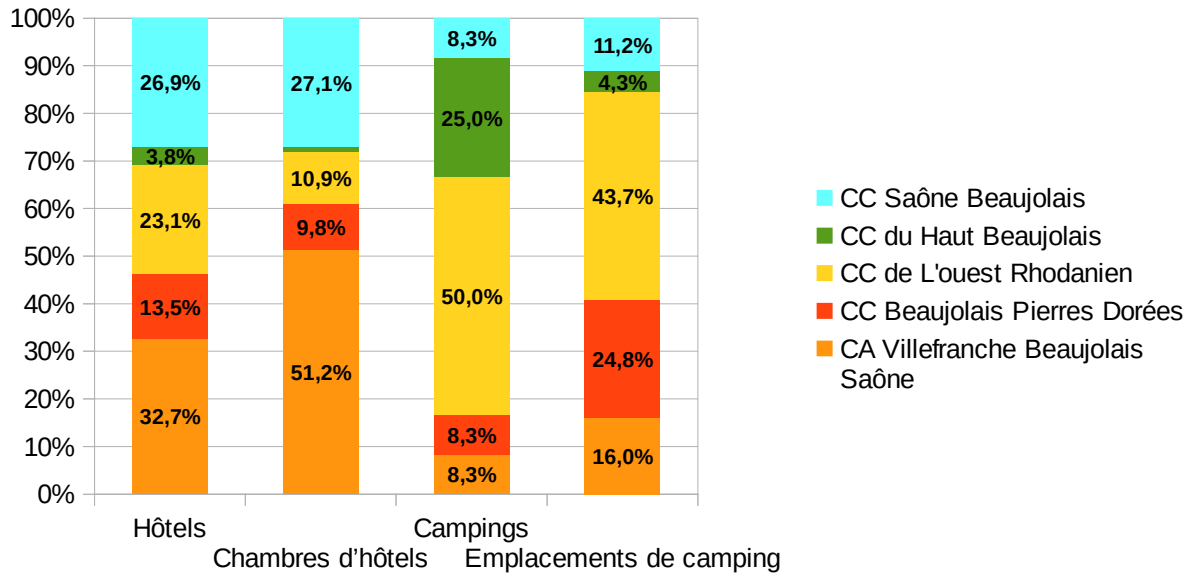
Le schéma portuaire Rhône Saône Méditerranée abonde en ce sens puisque, pour le port de Villefranche, il préconise le développement de nouvelles réserves foncières économiques, à vocation industrielle et logistique à proximité du port et n'écarte pas l'opportunité d'une nouvelle zone trimodale.

### ***7.19. Le tourisme***

#### ***7.19.1. Une offre d'hébergement touristique relativement abondante et variée, mais qui présente des faiblesses sur le plan qualitatif***

Le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône compte 17 hôtels au 1er janvier 2016 offrant 704 chambres et 1 terrain de camping de 128 emplacements. La CAVBS concentre

la plus grande part des hôtels du SCOT Beaujolais et le camping de Villefranche est le plus grand du SCOT après celui d'Anse. Cette offre est complétée par des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes. Sur les 17 campings, 10 sont localisés à Villefranche et 3 à Limas.

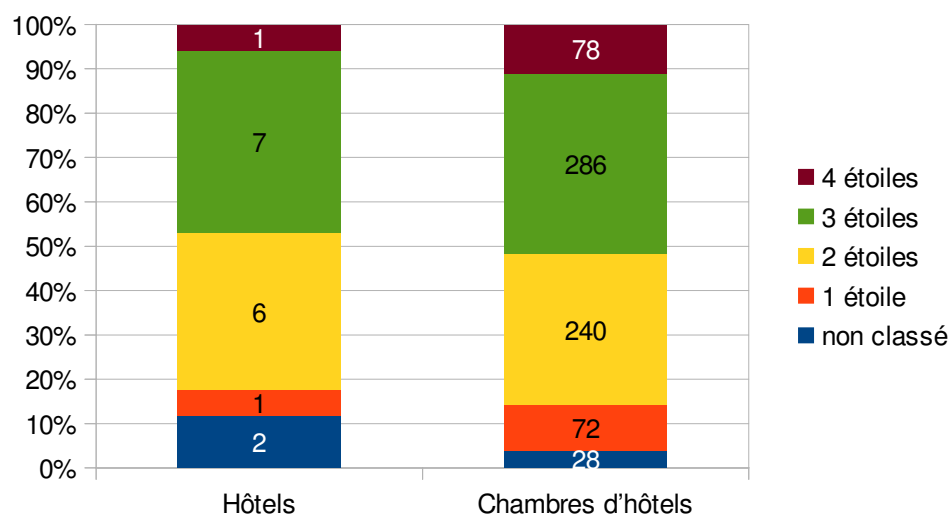


**Diagramme 56 : Répartition de l'hébergement touristique en 2016 selon les EPCI du SCOT Beaujolais**

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

L'offre hôtelière consiste essentiellement en hôtels de 2 et 3 étoiles. Par contre, il n'existe qu'un hôtel de 4 étoiles et aucun de 5 étoiles. L'offre, sans être monotone, ne permet pas d'attirer une clientèle au très fort pouvoir d'achat. Par contre, il existe également une offre d'hébergement pour la clientèle en séjour d'affaires.

Mais l'offre d'hébergement et de restauration est souvent banale, non caractérisée, et manque de typicité. La qualité des établissements est très hétérogène et les investissements sont insuffisants pour répondre aux attentes de la clientèle, ce qui ne l'incite pas à consommer davantage.



**Diagramme 57: Répartition de l'offre hôtelière selon le classement étoilé dans la CA villefranche Beaujolais Saône en 2016**

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux



### 7.19.2. Une clientèle touristique à la journée ou de court séjour

La clientèle locale prédomine, qui vient à la journée ou en soirée : 50 % de la clientèle de l'office de tourisme de Villefranche est locale. Sinon, ce sont les séjours d'une à deux nuits d'étapes ou les séjours d'affaires qui alimentent la demande principale. Ce genre de clientèle dépense moins que la clientèle de séjour prolongé.

Le camping est fréquenté par de nombreux étrangers notamment Hollandais qui s'en servent comme lieu d'étape ou dans la perspective d'une visite à Lyon. L'hôtellerie marche avec l'événementiel (fête des conscrits, le printemps du Beaujolais, le festival Continent et cultures, musée d'art contemporain Paul Dini). Le taux d'occupation des hôtels est de 68%. La clientèle des hôtels lyonnais déborde ponctuellement sur Villefranche du fait de la saturation lyonnaise lors de manifestations majeures (Fête des Lumières, congrès...). La perte d'une partie de la clientèle groupe est compensée par la clientèle de passage sur l'axe Nord-Sud.

D'autres clientèles ne sont pas à négliger, même si elles relèvent de la fréquentation à la journée ou de courts séjours :

- Les amateurs de loisirs culturels qui se rendent aux expositions du musée. Le musée Paul Dini a connu ces dernières années une augmentation importante de sa fréquentation. La clientèle Suisse commence à fréquenter l'établissement à l'occasion d'expositions temporaires.
- Les clientèles hébergées dans le Beaujolais à l'occasion de mariages de mai à septembre. C'est un secteur qui fonctionne bien.
- Pour l'arrière-Pays, les clientèles de proximité issues des grandes villes notamment Lyon et Villefranche : elles viennent passer un dimanche ou un week-end en gîte ou ferme auberge mais dépensent peu sur le territoire.

### 7.19.3. L'agglomération de Villefranche ne peut servir que d'introduction au Beaujolais

Le Beaujolais est aujourd'hui un territoire qui dispose d'une attractivité touristique que l'on peut qualifier de « moyenne » : la notoriété viticole est en place mais on ne peut pas encore parler de « Destination Touristique » du fait de la faible notoriété touristique spontanée pour les clientèles non acquises. De nombreux élus ne voient pas le territoire comme une destination touristique et le tourisme comme générateur d'économie

Ceux qui désirent visiter le Beaujolais privilégie le Pays des Pierres Dorées dont la typicité lié au patrimoine bâti a assis sa relative notoriété, ou le secteur du Beaujolais des crus, davantage en lien avec l'oenologie.

L'agglomération de Villefranche seule ne peut pas occuper un touriste tout un week-end. Mais si elle concentre une part importante de l'hébergement touristique, elle n'est pas aujourd'hui la Porte d'entrée du Beaujolais : pas de visites dans le Beaujolais au départ de Villefranche, pas de dégustation de vins possible à Villefranche, ce qui va à l'encontre des souhaits de la clientèle étrangère.

De plus, l'agglomération de Villefranche manque d'ouverture sur les autres territoires du Beaujolais, la coopération est inexistante. Il y a très peu de relations avec les autres offices de Tourisme du beaujolais.

En revanche, une avancée significative s'est traduite par la signature d'une convention de partenariat entre l'office du tourisme de Villefranche et l'office de tourisme et des congrès du Grand Lyon. Parmi les principaux axes figurent :

- La mise en marché du territoire (vente de visites guidées, vente de forfaits, vente de produits dérivés, vente de billetterie spectacles et loisirs) facilitée depuis l'inscription de l'Office de Tourisme au registre des opérateurs de voyages.
- Le développement d'une communication touristique forte et attractive
- Le développement d'une synergie touristique entre Lyon et le Beaujolais

L'objectif est ainsi de sceller un partenariat actif de promotion réciproque des territoires. Cet accord concrétise une approche moins territorialisée des sites touristiques et bien plus en phase avec les besoins des touristes. En effet, l'offre touristique du Grand Lyon vient en complément de l'offre de l'agglomération Villefranche Beaujolais et inversement.

De plus, l'entrée dans le pôle métropolitain va bénéficier à la CA Villefranche Beaujolais Saône. L'office de tourisme de Villefranche se félicite du rapprochement avec la métropole grâce auquel ils peuvent bénéficier de plusieurs opportunités. Villefranche va être intégrée au site internet « mon week-end à Lyon » et dans l'offre Lyon city card, passeport pour visiter les musées et attractions incluant l'accès aux transports en commun. La métropole a organisé un packaging sur l'ensemble des villes du pôle métropolitain.

#### 7.19.4. Les pistes d'actions

Le développement touristique de Villefranche ne peut être que limité et s'appuyer sur ses clientèles-cibles : clientèle d'affaires, clientèle de passage, clientèle de proximité ou liée à l'événementiel. L'agglomération de Villefranche peut en particulier renforcer le partenariat avec Lyon en ce qui concerne le tourisme d'affaires et de congrès, et les échanges entre le musée Paul Dini de Villefranche et les Beaux Arts et le musée d'art contemporain de Lyon

Villefranche peut aussi choisir de jouer son rôle de porte d'entrée du Beaujolais :

- en créant un lien avec le territoire Beaujolais ce qui pourrait lui permettre de passer d'un tourisme de passage au séjour,
- en travaillant en partenariat et en ayant une véritable politique réseau avec les Offices de Tourisme du territoire Beaujolais,
- en innovant et organisant des visites dans le vignoble depuis Villefranche pour répondre à la très forte demande notamment de la clientèle étrangère)
- en permettant des visites dans le vignoble depuis Villefranche (très forte demande notamment de la clientèle étrangère)

Malgré tout, ce rôle de porte d'entrée du Beaujolais restera des plus confidentiels tant que la notoriété touristique du Beaujolais dans son ensemble restera aussi faible. De plus, il sera peu perçu et difficilement lisible tant que les différents secteurs du Beaujolais ne se seront pas accordés sur une stratégie de communication commune : d'autres secteurs revendiquent également le statut de porte d'entrée du Beaujolais, Belleville au Nord, les Pierres Dorées au Sud.

Le tourisme est le principal thème fédérateur dans l'ensemble du secteur enquêté lors de l'étude sur le Nord Beaujolais réalisée récemment par le Grand Lyon et le SCOT SEPAL : l'ensemble des acteurs interviewés ont retenu le tourisme comme le premier domaine sur

lequel ils seraient prêts à travailler ensemble. Pourtant, il faut passer de l'intention à l'action, car le diagnostic a été établi depuis un certain déjà sur la nécessité de mobiliser et fédérer les acteurs, mais peu de choses ont été réellement mises en place.

## 7.20. Synthèse

*Avec 33 446 emplois en 2012, dont 20 032 à Villefranche, la CA Villefranche Beaujolais Saône compte 43,7 % du nombre total d'emplois du SCOT Beaujolais. 60 % de ces emplois sont localisés à Villefranche. Si l'on rajoute les communes de Arnas Limas, Gleizé, Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins), ce sont 92 % des emplois qui sont concentrés dans le Val de Saône.*

*Mais la CA Villefranche est un des EPCI du Rhône dont la croissance de l'emploi est la plus faible. Seules les CC de l'Ouest Rhodanien, Saône Beaujolais, Haut Beaujolais et Chamousset en Lyonnais sont encore moins dynamiques sur le plan économique. Les EPCI limitrophes de l'Ain sont incontestablement bien plus dynamiques. Près de la moitié des communes perdent de l'emploi. Cependant, même si cela ne se traduit pas par une dynamique tout aussi importante en termes de croissance de l'emploi, le nombre d'établissements implantés sur la CAVBS s'est considérablement accru, que ce soit en ou hors ZAE.*

*L'important renouvellement des établissements qui se traduit par des taux de création et de disparition très élevés pose question quant à la stabilité de l'activité économique. Les établissements peinent à se maintenir en activités comme en témoigne le taux de survie des établissements à 5 ans relativement faible dans les ZAE.*

*La structure du portefeuille d'activités contribue naturellement à une décroissance de l'emploi. Cette faiblesse structurelle est cependant moins marquée que dans d'autres EPCI et est compensée par un effet local positif<sup>13</sup> sans être des plus favorables*

*Le territoire est moyennement spécialisé dans des filières structurellement défavorables à la croissance de l'emploi, comme la fabrication de textile et l'industrie de l'habillement, l'industrie chimique, la fabrication de produits en caoutchouc et plastique et la fabrication de machines et équipements. De plus, il s'avère relativement fragile en termes de filières économiques, en ce sens que les 29 secteurs les plus défaillants au niveau national représentent une part non négligeable de son emploi salarié.*

*L'économie est à forte dominance présentielle et se caractérise par un poids important du tertiaire, des fonctions métropolitaines et résidentielles dans le Val de Saône, de l'agriculture, de la construction et plus généralement des fonctions de production dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Les secteurs services aux entreprises/finance/immobilier et commerce de détail sont très présents dans les ZAE.*

*La CA Villefranche Beaujolais Saône enregistre, surtout pour sa partie située en Val de Saône, une progression importante des emplois des fonctions résidentielles, en tout cas supérieure à ce qui est constaté dans la métropole lyonnaise dont le développement économique est davantage porté par les fonctions métropolitaines. La progression des fonctions résidentielles plus importante dans le Val de Saône que dans la métropole lyonnaise est basée sur un plus fort développement des services à la population, à savoir le commerce de distribution et les services de proximité. Dans le reste de la CA Villefranche*

13 L'analyse structurelle-résiduelle ou *shift-share* est une méthode d'estimation utilisée pour décomposer la variation d'un indicateur (emploi, PIB, etc.) entre ce qui est explicable par la structure de l'activité dans un territoire (en référence à la structure moyenne sur l'ensemble des territoires) et ce qui relève des avantages spécifiques et propres à ce territoire, indépendamment de sa structure d'activité. Une région peut ainsi être spécialisée dans des activités peu dynamiques au plan national (effet structurel négatif), mais voir malgré tout son emploi ou son PIB varier plus vite que la moyenne nationale grâce à des facteurs indépendants de la structure d'activité (effet local positif).

*Beaujolais Saône, elle est liée à une forte croissance des emplois de la fonction/santé et action sociale, et surtout des services de proximité.*

*En revanche, les fonctions métropolitaines ont très peu progressé, cinq fois moins que dans le nouveau Rhône ou dans la métropole Lyonnaise. La faible progression des fonctions métropolitaines dans le Val de Saône s'explique par un recul des fonctions de gestion, de culture/loisirs, et surtout de conception/recherche. Le recul de la conception recherche touche également le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Cela pose la question de la performance économique et de l'innovation technologique pour une agglomération de l'importance de Villefranche qui doit trouver sa place au sein du pôle métropolitain Lyonnais, alors que la métropole lyonnaise poursuit ses efforts en ce sens. La baisse des emplois consacrés à la culture et aux loisirs dans le Val de Saône, même si elle est partiellement compensée par une augmentation dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône pose le problème de la perte l'attractivité et de rayonnement culturel de l'agglomération de Villefranche, contrairement à la métropole Lyonnaise.*

*Le développement économique de l'agglomération caladoise est donc axé sur un développement plus résidentiel que métropolitain. L'agglomération caladoise répond ainsi aux préconisations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise qui lui accorde une priorité pour accueillir le développement résidentiel, mais ne trouve peut-être pas toute l'envergure métropolitaine que pourraient lui conférer un développement plus important des fonctions supérieures.*

*La partie de la CAVBS située dans le Val de Saône, desservie par l'autoroute A6 à partir de l'échangeur de Villefranche, peut se révéler attractive pour des demandes exogènes au département, notamment d'entreprises qui recherchent un site aux portes de la métropole lyonnaise sur l'axe nord/sud que constitue le couloir Saône-Rhodanien. Toutefois, selon la CCI de Villefranche, la majorité des prospects exogènes concerne des projets logistiques consommant de vastes emprises foncières. Les coteaux du Beaujolais au relief particulièrement marqué, offre peu de terrains propices à l'aménagement de zones d'activités et de ce fait, celles-ci sont rares et de taille restreinte*

*En 2014, l'offre existante s'élève à 600 ha de zones d'activités économique selon l'Observatoire des Zones d'Activités économiques. De plus, il a été créé sur ce territoire 30,6 ha de zones d'activités entre 2009 et 2014, Il subsiste encore un potentiel de développement qui est inscrit dans le SCOT du Beaujolais: 25,5 ha de projets de création ou d'extension dans les communes de Villefranche, Limas, Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier et le projet de l'Île Porte à Arnas, programmé pour une superficie de 110 ha dans le SCOT, mais dont une grande partie est située en zone inondable ou dans des espaces concernés par des inventaires naturels et ne sera pas dédié aux activités économiques.*

*Enfin, l'observatoire des zones d'activités économiques recense encore 49 ha de projets non autorisés par le SCOT, dont tous concernent des créations ou extensions de moins de 5 ha, à part le projet d'extension de la ZAC de Chavannes à Arnas qui concerne une superficie de 34,6 ha et le projet d'extension de 5,6 ha de la zone industrielle sud de Limas. Ces projets de moins de 5 ha semblent entrer dans le cadre des petites zones d'activités prévues par le SCOT pour les petites entreprises, les services, les commerces, l'artisanat et les extensions d'entreprises en place, les projets liés aux productions du territoire. Les deux autres projets totalisant 40,2 ha ne semblent pas compatibles avec le SCOT.*

*L'agglomération de Villefranche dispose encore de réserves de foncier économique à moyen terme. Mais il sera difficile d'en trouver de nouvelles à plus long terme. Les espaces résiduels du Val de Saône sont majoritairement situés en zone inondable ou contre-*

indiqués pour l'aménagement de zones d'activités en raison de leur grande richesse environnementale.

### **Zoom sur le commerce**

Le commerce est polarisée sur les communes de Villefranche et Gleizé. Sur le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, l'offre commerciale est réduite à quelques commerces de proximité, hormis à Perréon qui dispose d'une moyenne surface Carrefour Market et à Saint-Georges de Reneins avec l'ouverture récente d'un supermarché Leclercq.

L'aire de Chalandise de Villefranche est étendue surtout sur l'axe est/ouest où l'offre commerciale est très restreinte. Sur l'axe Nord/Sud, l'aire de chalandise est limitée au Nord par Mâcon et au sud par l'agglomération lyonnaise à partir du Auchan de Dardilly. L'évasion commerciale est réduite, surtout pour le commerce alimentaire qui assure une bonne couverture des besoins. Le commerce alimentaire est également très bien représenté, mais on y trouve quelques secteurs où l'évasion est plus importante comme la culture et le sport et le commerce « brun » ( hi-fi, vidéo, radio...). Villefranche est bien situé dans la hiérarchie des pôles commerciaux de la région lyonnaise et beaujolaise et la construction de locaux commerciaux y est très dynamique.

Villefranche a la chance d'avoir dans son centre-ville une très grande rue commerciale, la rue nationale, qui lui confère un certain attrait. C'est d'ailleurs une des plus grandes rues commerciales du département. Mais, comme beaucoup de nombreuses rues commerciales de centres d'agglomérations, elle est en perte de vitesse. Les raisons en sont les mutations des comportements d'achats (achats en ligne), la multiplication des projets concurrentiels de zones commerciales et le caractère historique de la rue, peu propice à l'implantation de grandes enseignes et dont les moindres travaux sont soumis à l'avis des architectes des bâtiments de France.

La multiplication récente des projets de zones commerciales peut également poser problème en l'absence de lisibilité et de structuration de l'offre, avec pour conséquence une réduction de l'aire de chalandise. Le manque de stratégie lisible en matière d'aménagement commercial sur l'agglomération de Villefranche est en partie la conséquence de l'affrontement qui a opposé le SOCT et la CAVIL au sujet du Document d'Aménagement Commercial, contre lequel la CAVIL a déposé un recours et obtenu une annulation partielle. Il y a un fort enjeu à rendre plus lisible, et plus partagé entre territoires, le volet commercial du SCOT Beaujolais à travers la modification à venir.

### **Zoom sur le port fluvial de Villefranche**

Le port de commerce de Villefranche se positionne comme le port « VRAC » Nord de Lyon. C'est le deuxième port intérieur de la Région Rhône-Alpes. Il a été identifié par la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, comme la future porte d'entrée Nord trimodale de la région Rhône Alpes. Les schémas portuaires reconnaissent également l'importance de ce port, mais son développement est entravé par le manque de foncier disponible.

Ceinuré par le déploiement urbain et économique, il ne bénéficie pas de réserve foncière importante dont la majeure partie se trouve sur la rive opposée dans la darse, en zone inondable. La zone portuaire est coupée en deux, et la capacité en arrière quai est faible. Des études sont prévues sur la réappropriation et la réorganisation du foncier, l'utilisation possible de la zone inondable, l'insertion urbaine du port et la stratégie foncière non seulement interne mais également externe au périmètre de la concession. En effet,

*L'implantation d'un aménagement peu compatible avec l'activité portuaire à proximité du port pourrait bloquer de fait son développement.*

*Le SCOT du Beaujolais a retenu dans ses orientations l'utilisation de la Saône comme vecteur durable de transport de marchandises. Il prescrit d'intégrer le potentiel des voies navigables dans les réflexions sur le développement économique et sur le transport de marchandises, ainsi que la nécessité d'envisager la reconquête de la zone d'activité joutant le port de Villefranche pour permettre le développement de l'activité portuaire. La reconnaissance de l'activité portuaire dans le SCOT est cohérente avec les enjeux nationaux, voire internationaux sur le développement de l'intermodalité pour le transport de fret. Il s'agit de faire perdurer cette reconnaissance dans le SCOT du Beaujolais et dans le PLUiH de la CA Villefranche Beaujolais Saône à l'occasion de leurs évolutions à venir.*

*La préservation des accès au port est un enjeu majeur. En effet, le transport fluvial reste complémentaire du transport routier. Les accès routiers sont primordiaux pour les ports fluviaux pour permettre le report des colis lourds et des convois exceptionnels et pour élargir l'aire de chalandise du port. Il est donc très important que dans les lignes directrices d'aménagement qui sont définies aux différentes échelles, les accès routiers aux ports soient priorités et que ces accès soient préservés.*

### **Zoom sur le tourisme**

*L'offre d'hébergement touristique est relativement abondante et variée, mais présente des faiblesses sur le plan qualitatif. Elle est souvent banale, non caractérisée, et manque de typicité. La qualité des établissements est très hétérogène et les investissements sont insuffisants pour répondre aux attentes de la clientèle, ce qui ne l'incite pas à consommer davantage. La clientèle vient essentiellement à la journée ou pour de courts séjours. La clientèle locale prédomine, complétée par la clientèle de passage ou d'affaires.*

*L'attractivité touristique du Beaujolais est moyenne : la notoriété viticole est en place mais on ne peut pas encore parler de « Destination Touristique ». Dans le Beaujolais viticole, la CA Villefranche Beaujolais Saône est le territoire dont la notoriété est la plus faible, face à la renommée oenologique du secteur des crus ou patrimoniale des Pierres Dorées.*

*Le développement touristique de Villefranche ne peut être que limité et s'appuyer sur ses clientèles-cibles : clientèle d'affaires, clientèle de passage, clientèle de proximité ou liée à l'événementiel. L'agglomération de Villefranche peut en particulier renforcer le partenariat avec Lyon en ce qui concerne le tourisme d'affaires et de congrès, et les échanges entre le musée Paul Dini de Villefranche et les Beaux Arts et le musée d'art contemporain de Lyon*

*L'agglomération de Villefranche seule ne peut pas occuper un touriste tout un week-end. Elle ne peut que servir que d'introduction au Beaujolais. Mais, elle manque d'ouverture sur les autres territoires du Beaujolais et la coopération est inexistante. Il y a très peu de relations avec les autres offices de Tourisme du beaujolais. Même si elle parvient à jouer réellement son rôle de porte d'entrée du Beaujolais, celui-ci restera confidentiel tant que la notoriété touristique du Beaujolais dans son ensemble restera aussi faible. De plus, il sera peu perçu et difficilement lisible tant que les différents secteurs du Beaujolais ne se seront pas accordés sur une stratégie de communication commune.*

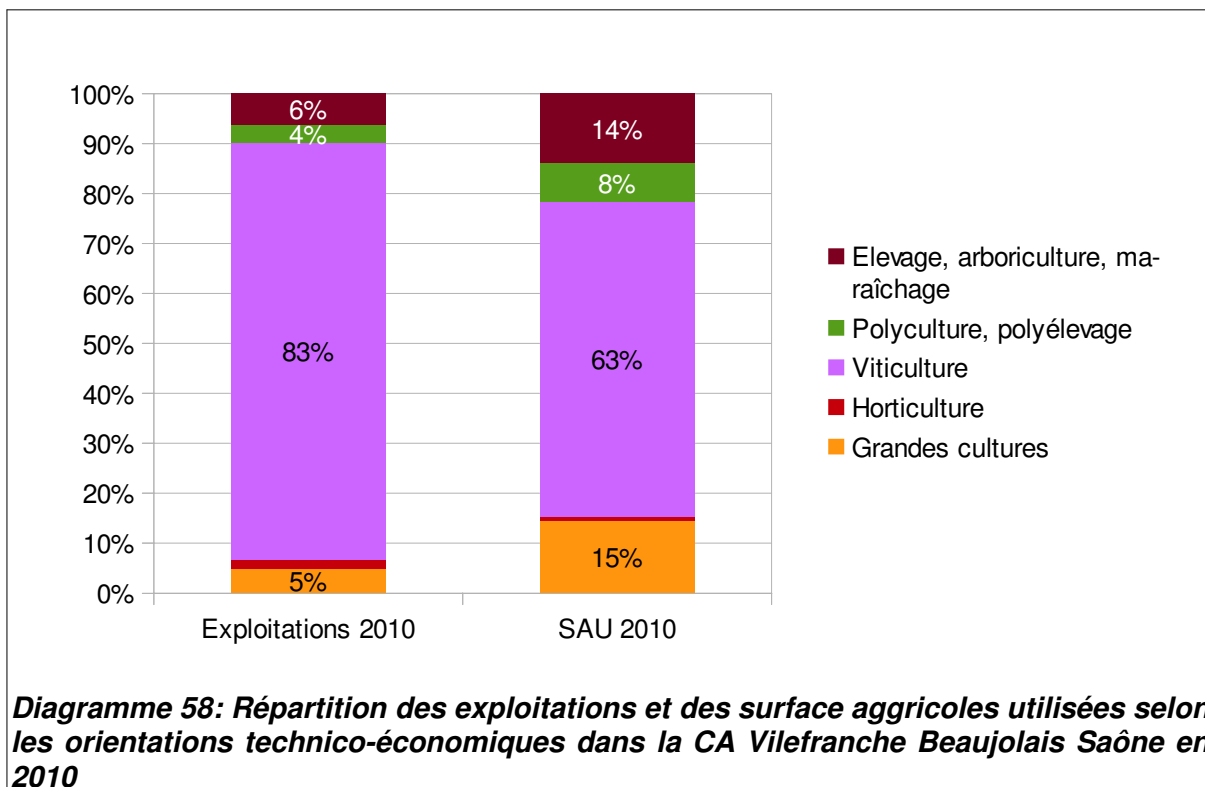
*Toutefois, l'entrée dans le pôle métropolitain va bénéficier à la CA Villefranche Beaujolais Saône. L'office de tourisme de Villefranche se félicite du rapprochement avec la métropole grâce auquel ils peuvent bénéficier de plusieurs opportunités. Villefranche va être intégrée au site internet « mon week-end à Lyon » et dans l'offre Lyon city card, passeport pour visiter les musées et attractions incluant l'accès aux transports en commun. La métropole a organisé un packaging sur l'ensemble des villes du pôle métropolitain.*

## 8. L'agriculture

### 8.1. Une agriculture spécialisée dans la vigne sur les côteaux, diversifiée dans le Val de Saône

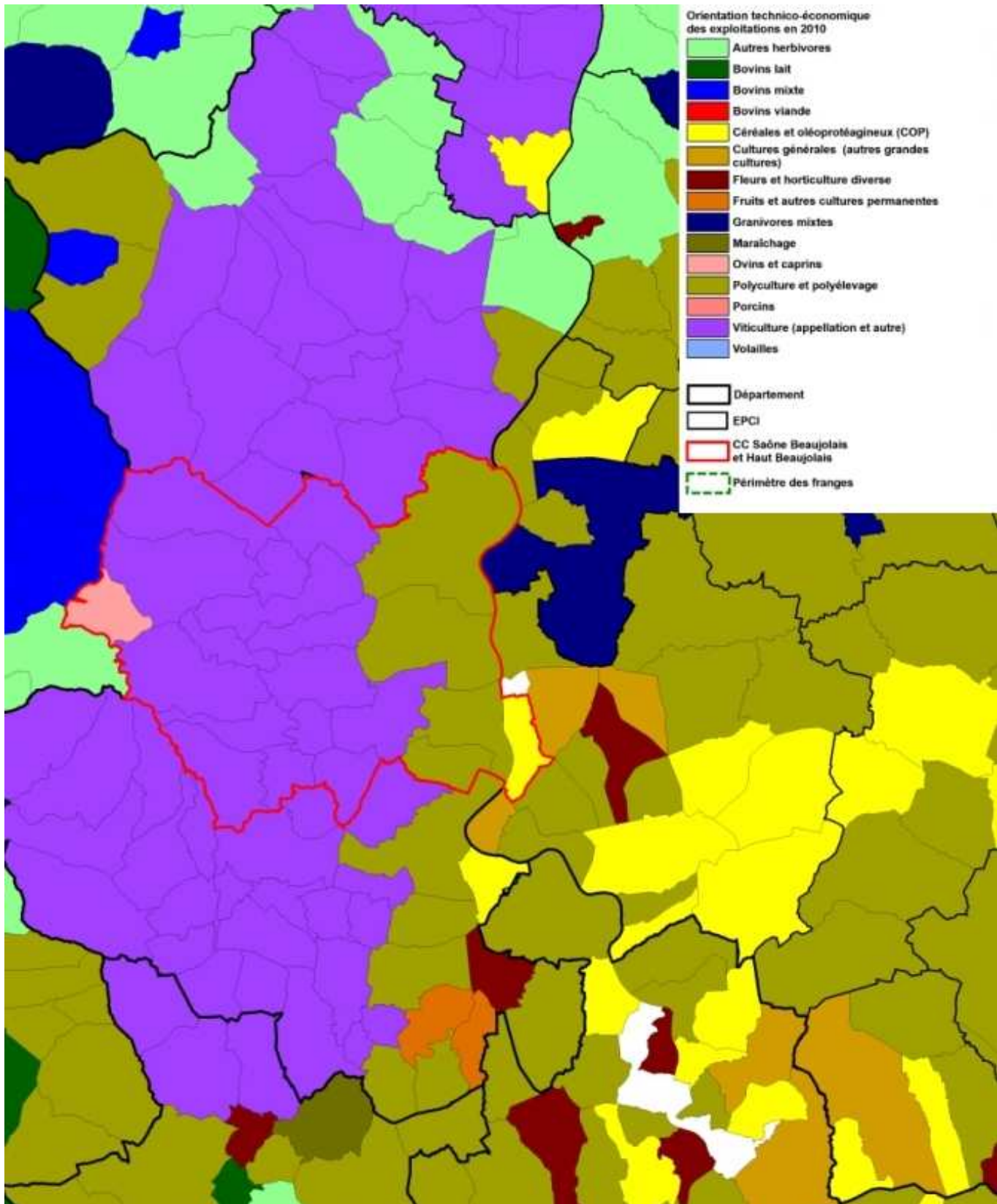
La culture de la vigne est prépondérante sur le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône. L'orientation technico-économique des exploitations indique que c'est l'activité prédominante de 83 % des exploitations pour 63 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU). Mais d'autres activités agricoles sont représentées : Les grandes cultures, le maraîchage et l'horticulture (dans le Val de Saône), des activités d'élevage, de polyculture et poly-élevage (majoritairement dans la frange Ouest au relief le plus accentué ou dans les prairies inondables du Val de Saône. La partie centrale, au relief plus doux est le cœur de l'appellation Beaujolais village.

Dans le graphique ci-dessous certaines filières ont été regroupées car séparément soumises au secret statistique : il s'agit du maraîchage, de l'arboriculture et de toutes les activités d'élevage.



Source : Agreste - RGA 2010





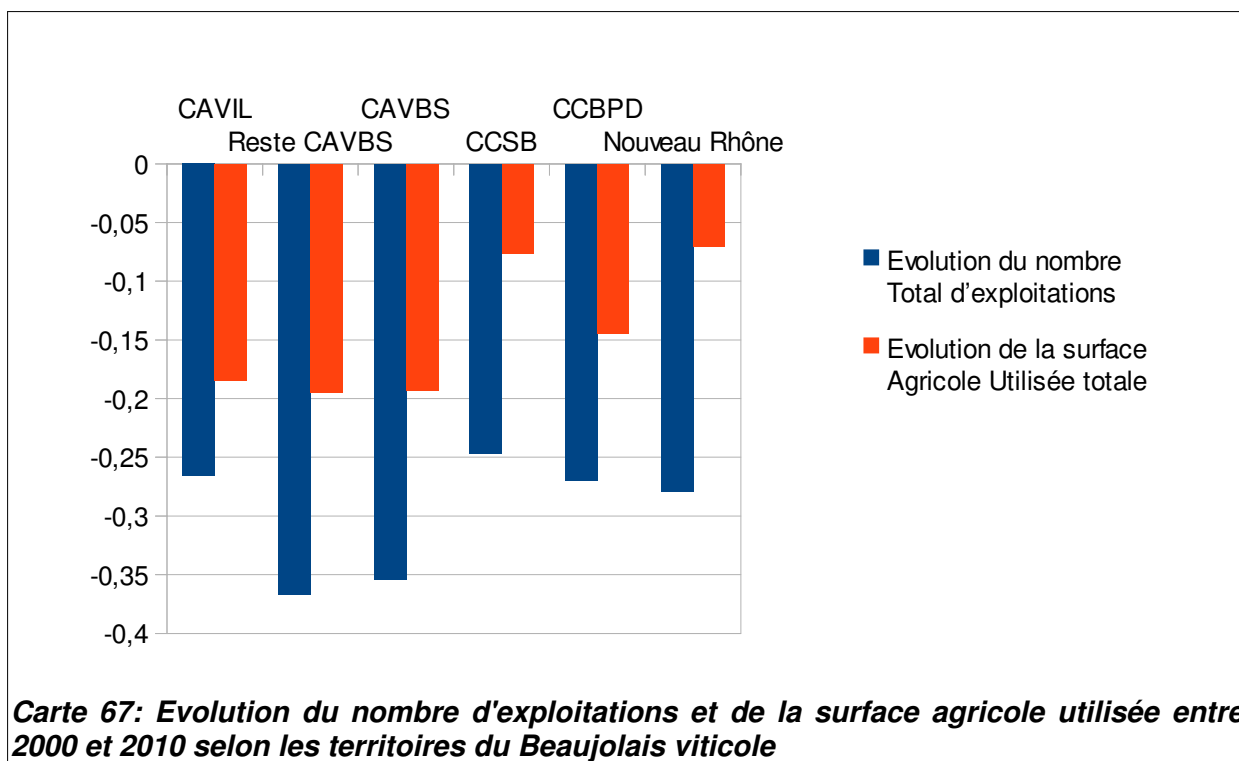
**Carte 66: Orientation technico-économique des exploitations agricoles par commune en 2010**

Source : Agreste - RGA 2010

## 8.2. Une Surface Agricole Utilisée qui évolue très négativement

En 2010, on recense 628 exploitations sur le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône (dont 91 sur les communes de Villefranche, Limas, Gleizé et Arnas) pour une Surface Agricole Utilisée respective de 8 338 ha (dont 1 416 ha sur les communes de Villefranche, Limas, Gleizé et Arnas) .

Entre 2000 et 2010, la CA Villefranche Beaujolais Saône a perdu 344 exploitations (-35,4%) et 1 675 ha de Surface Agricole Utilisée (-19,3%). La perte d'exploitations et la surtout la baisse de la Surface Agricole Utilisée sont beaucoup plus importantes que ce qui est constaté en moyenne dans le nouveau Rhône . De tous les EPCI du Beaujolais viticole, c'est la CA Villefranche Beaujolais Saône qui connaît la baisse la plus importante du nombre d'exploitations et de la Surface Agricole Utilisée. La diminution du nombre d'exploitants se traduit par une augmentation de la taille des exploitations restantes, mais celles-ci restent de très petite taille (13,3 ha en moyenne).



Cela s'explique différemment selon les territoires :

### 8.2.1. La CAVBS : un territoire viticole d'appellation Beaujolais village qui a moins bien résisté que les autres territoires du beaujolais viticole

La CC saône Beaujolais, siège des crus, s'est beaucoup mieux maintenu en raison de la renommée des crus qui sont toujours demandés sur le marché commercial.

La CC Beaujolais Pierres Dorées, qui comme la CA Villefranche Beaujolais Saône produit du Beaujolais générique, a subi les contre-coups de la crise viticole, mais a pourtant mieux résisté. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait.

Sur la frange Ouest de la CA Villefranche Beaujolais Saône, la topographie est accidentée, difficile d'exploitation et les parcelles sont généralement non mécanisables. C'est dans ces secteurs qu'il y a eu le plus d'abandon de parcelles ou d'arrachage, parce que ce sont les secteurs où l'activité viticole a périclité en premier.

Dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, on trouve des secteurs plus mécanisables dans lesquelles le vignoble a su évoluer avec des vignes un peu plus larges permettant le passage des engins. De ce fait, la production viticole s'est davantage maintenue. De plus, on trouve dans la CC Beaujolais Pierres Dorées des exploitations plus diversifiées, avec en supplément de l'atelier viticole, des ateliers complémentaires comme l'élevage ou les créérales. Cela explique un moindre recul de la surface agricole. Quand les parcelles n'ont plus été exploitées en viticulture, elles ont souvent pu être reprises pour un autre mode de production. On ne retrouve pas ce phénomène de pluri-activité dans la CA Villefranche Beaujolais Saône.

### 8.2.2. Une combinaison de facteurs qui explique la baisse importante de la SAU dans le Val de Saône

La pression foncière est forte sur ce territoire où le foncier est convoité pour le développement résidentiel et économique. Le développement de l'urbanisation a été important sur le territoire de l'ancienne CAVIL (Villefranche, Arnas, Limas, Gleizé), notamment sur Arnas et Gleizé où il s'est concentré. De plus les exploitations se situent en milieu péri-urbain sur des terrains plus difficilement exploitables en périphérie des zones urbaines (circulation des engins, traitement aux pesticides...). Ces difficultés d'exploitation peuvent avoir entraîné des cessations d'activité sans repreneurs, tout comme le vieillissement des exploitants ou une viabilité économique incertaine.

### **8.3. Une activité d'élevage qui se maintient**

Le nombre d'exploitations pratiquant une activité d'élevage a été quasiment divisée par deux mais au total, leur part par rapport au nombre total d'exploitations n'a que peu diminué (9,4 % en 2010 contre 10,3 % en 2000). La Surface Agricole Utilisée a augmenté. Le cheptel est resté pratiquement le même en têtes de bétail, le cheptel moyen par exploitation a donc augmenté sensiblement passant de 22 têtes de bétail en 200 à 37 en 2010. Cela reste insuffisant pour en vivre, aussi l'élevage n'est-il encore souvent qu'une activité d'appoint. Sur les 59 exploitations pratiquant l'élevage, 10 ont pour activité principale l'élevage de bovins viande (contre 5 en 2000) , 1 ou 2 l'élevage de bovins lait et 1 ou 2 l'élevage de bovins mixte. Le cheptel ovins et caprins a augmenté (en têtes de bétail) et le nombre d'exploitations en ayant fait leur activité principale est passé de 6 en 2000 à 14 en 2010.

### **8.4. Le maraîchage et les grandes cultures en recul**

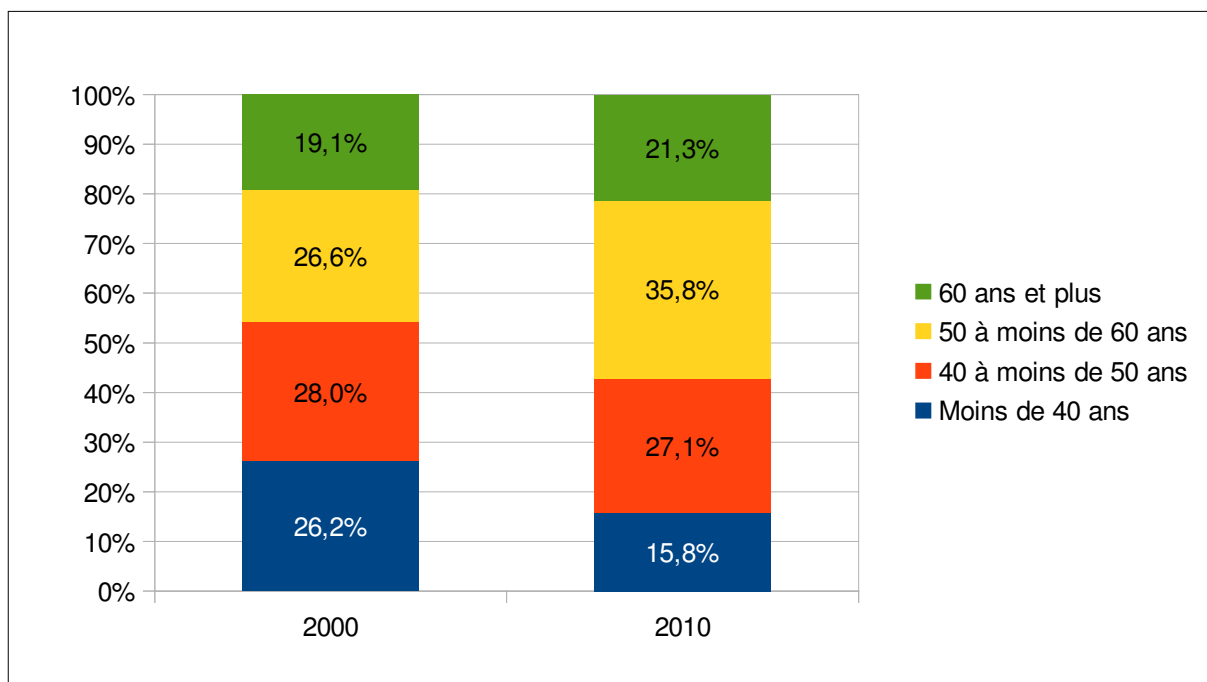
En 2000, la CA Villefranche Beaujolais Saône comptait 14 exploitations spécialisées dans le maraîchage, dont 10 sur le territoire de l'ancienne CAVIL (Villefranche, Arnas, Limas, Gleizé). Il n'en reste plus que 3 en 2010. Cette perte importante est essentiellement due au recul du maraîchage dans l'ancienne CAVIL, puisque de 10 exploitations en 2000, on passe à 1 ou 2 exploitations en 2010. Cette activité concentrée en milieu très urbain semble ne pas avoir résisté au développement de l'urbanisation.

Le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures est resté le même entre 2000 et 2010, mais leur surface agricole utilisée a diminué. Le développement de l'urbanisation dans le Val de Saône étant limité par le risque inondation, il se reporte ailleurs que dans les prairies et surfaces toujours en herbes, au détriment des grandes cultures.

### 8.5. De moins en moins de jeunes agriculteurs

Les chefs d'exploitation vieillissent : Pour la CC Saône Beaujolais les jeunes exploitants (âgés de moins de 40 ans) ne représentent que 15,8 % des exploitants (19,7 % Pour le nouveau Rhône). Cette proportion est la plus faible de tous les EPCI du Beaujolais viticole. De plus, l'évolution des agriculteurs de moins de 40 ans a été particulièrement négative entre 2000 et 2010. L'équilibre de la pyramide des âges s'est modifié de manière prononcée en faveur des 50-60ans.

La baisse importante du nombre d'agriculteurs s'explique par le contexte économique particulièrement difficile des exploitations viticoles. Des années de mévente, des prix de vente à peine supérieur au prix de revient pour les viticulteurs qui n'ont pas développé de vente directe en bouteilles ou qui n'ont pas d'autres parcelles dans le secteur des crus pour diversifier leur gamme de production, ont fait de la viticulture une activité qui n'est plus rentable. Pire, cela a réduit à néant les capacités d'investissement des viticulteurs alors que leur outil de production nécessiterait impérativement d'être modernisé pour espérer sortir de la crise, ou du moins en atténuer les effets. Les viticulteurs qui partent à la retraite ou veulent cesser leur activité ne trouvent plus des repreneurs. **Il est quasiment impossible pour les jeunes agriculteurs de s'installer. Les agriculteurs vieillissent sans processus de renouvellement.** De plus, la frange Ouest, qui présentent des terrains accidentés, avec peu d'eau et des sols peu profonds, n'est vraiment propice qu'à la viticulture et ne se prête guère à des cultures alternatives. s'ajoute à cela un parcellaire morcelé. Dès lors, lorsque des parcelles sont abandonnées, il n'ya pas toujours de reprise.



**Diagramme 59: Répartition des chefs d'exploitations par tranche d'âge en 2000 et 2010 dans la CA Villefranche Beaujolais Saône**

Source : Agreste -RGA 2000 et 2010

### **8.6. Une commercialisation en vente directe qui va en diminuant**

En 2010, 215 exploitations, soit 33,9 % des exploitations de la CA Villefranche Beaujolais Saône commercialisent leur produit en vente directe. C'est la plus faible part enregistrée parmi les EPCI du Beaujolais viticole. De plus cette part a diminué entre 2000 et 2010, alors que pour les autres EPCI, la tendance est à l'augmentation. Cette tendance s'explique par les difficultés de commercialisation par les grands négociants ou les coopératives que les viticulteurs cherchent à compenser par la vente et le négoce réalisés directement.

Mais la CA Villefranche Beaujolais Saône est un territoire peu propice à la vente directe pour la viticulture. La production est majoritairement en Beaujolais village. Ce n'est pas le type de produit qui est le mieux valorisé en vente directe. De plus, le mode de conduite du parcellaire qui ne permet pas beaucoup de mécanisation, implique moins de temps disponible à consacrer à la commercialisation, contrairement à ce qui se passe dans la CC Beaujolais Pierres Dorées. De plus, dans la CC Beaujolais Pierres Dorées, les viticulteurs arrivent plus facilement à vendre leurs bouteilles étiquetées avec la mention Pierres Dorées, ce qui d'un point de vue marketing est plus efficace qu'une simple appellation Beaujolais village même si le produit est le même au final. La CA Villefranche Beaujolais Saône ne dispose pas de l'équivalent sur son territoire.

### **8.7. Entre pression foncière et déprise**

La campagne d'arrachage des vignes qui a eu lieu entre 2004 et 2011 permettait aux viticulteurs, pour lutter contre la sur-production, de bénéficier d'une prime d'arrachage qui devait leur permettre de diversifier les productions agricoles avec comme obligation l'inconstructibilité des terrains arrachés pendant une période minimale de 10 ans. Bien souvent, les parcelles arrachées ont été laissées à l'état de friches. Sous la contrainte des difficultés économiques et la pression de l'urbanisation, de nombreux viticulteurs, lorsqu'ils en étaient les propriétaires, ou les propriétaires jouant de la spéculation foncière, ont ignoré cette obligation qui n'était soumise à aucun contrôle et ont tenté (parfois réussi) à rendre ces terrains constructibles.

### **8.8. La question de l'entretien des sols est fondamentale dans la frange Ouest**

Aujourd'hui, la majorité des sols plantés en vigne sont désherbés. Si dans une échéance relativement proche, les herbicides utilisés actuellement sont interdits, les viticulteurs devront trouver une solution pour entretenir leurs sols. Ce sera particulièrement problématique sur les terrains très pentus. Sur les parcelles qui le permettront, les alternatives aux produits désherbant sont :

- le travail du sol intégral qui pose des problèmes d'érosion et de glissement de terrains
- l'enherbement intégral sous réserve de trouver des espèces qui n'entrent pas trop en concurrence avec la vigne notamment pendant les étés secs, avec un système racinaire qui ne s'implante pas trop profondément

Ces deux alternatives posent le problème du temps de travail. Le désherbage classique d'une parcelle nécessite deux passages par an. Entretien en couverts enherbés ou travailler le sol nécessite 6 à 7 passages par an en ne parlant que des parcelles mécanisables. Là où les

terrains sont plus accidentés, c'est à dire dans la frange Ouest, il faudra imaginer de faire appel à des outils adaptés. Certains viticulteurs sont déjà équipés de treuils ou de chenillards. Une solution technique peut toujours être trouvée mais elle risque d'être coûteuse. La production doit être suffisamment valorisée pour en couvrir les frais, ce qui n'est pas le cas pour les viticulteurs qui négocient leur vin en vrac et au négocier à des prix vraiment bas.

### ***8.9. Un projet partenarial entre la Chambre d'Agriculture et la communauté d'agglomération***

La CA Villefranche Beaujolais Saône a souhaité travailler sur les problématiques du renouvellement des générations agricoles et de l'entretien des parcelles en friche.

#### ***8.9.1. Un état des lieux des friches***

Dans un premier temps la Chambre d'Agriculture a réalisé un travail de recensement des parcelles qui ne sont pas exploitées par l'agriculture et qui pourraient présenter un potentiel d'utilisation agricole, notamment autre que celui de la viticulture. Ce travail est mené en lien étroit avec les élus des communes. Ainsi 8 communes se sont lancés dans ce travail d'identification.

#### ***8.9.2. La mise en relation entre l'offre de doncier agricole et les porteurs de projets***

Une fois l'état des lieux réalisé, l'idée consiste à prospecter pour trouver des porteurs de projets intéressés pour reprendre les terrains identifiés à des fins d'activités diverses comme la culture céréalière, la mise en prairies ou d'autres activités plus atypiques comme l'élevage de poulet en plein air.

#### ***8.9.3. Convaincre les propriétaires***

Pour concrétiser les projets, il est nécessaire que les propriétaires fonciers soient prêts à ce changement d'orientation. Souvent, les parcelles identifiées sont dans la zone AOC viticole et ont été, pour la plupart, exploitées en vigne. Le niveau de fermage n'est pas le même (il est plus intéressant pour la viticulture) et les propriétaires craignent, s'ils signent un bail pour une autre production, d'être bloqués sur cette dernière au cas où la viticulture reprendrait son essor et où les terrains pourraient être replantés en vigne. Souvent ces parcelles ont été transmises de génération en génération, ont toujours été plantées en vigne, et les propriétaires fonciers ont du mal à faire leur deuil de la viticulture. Surtout, dans la majorité des cas, elles ont été achetées avec un coût à l'hectare relativement élevé, au moment où la viticulture beaujolaise jouissait d'une bonne santé économique. Elles n'auraient pas la même valeur avec un autre mode de production et dans certains cas, les propriétaires préfèrent faire de la rétention foncière dans l'espoir de les vendre en tant que terrains constructibles.

#### 8.9.4. Vers une implication des collectivités pour une aide à l'installation des porteurs de projets ?

Cela n'a pas encore été évoqué avec les élus de la CA Villefranche Beaujolais Saône, mais la réflexion pourrait porter sur une telle implication, que ce soit par des aides à l'investissement ou par un soutien en termes de commercialisation des produits.

### **8.10. Synthèse**

*La culture de la vigne est prépondérante sur le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Mais d'autres activités agricoles sont représentées : Les grandes cultures, le maraîchage et l'horticulture (dans le Val de Saône), des activités d'élevage, de polyculture et poly-élevage (majoritairement dans les secteurs au relief le plus accentué ou dans les prairies inondables du Val de Saône. La partie centrale, au relief plus doux est le cœur de l'appellation Beaujolais village.*

*La Surface Agricole Utilisée évolue très négativement. De tous les EPCI du Beaujolais viticole, c'est la CA Villefranche Beaujolais Saône qui connaît la baisse la plus importante du nombre d'exploitations et de la Surface Agricole Utilisée.*

- Le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône a moins bien résisté en raison d'une production de Beaujolais générique durement touché par la crise, mais aussi de secteurs d'une topographie plus accidentés, difficiles d'exploitation et généralement peu mécanisables, qui ont été les premiers où l'activité viticole a périclité. De plus on n'y retrouve pas le phénomène de pluri-activité qui a permis à la CC Beaujolais Pierres dorées d'enregistrer un moindre recul de sa surface agricole*
- Dans le Val de Saône, une combinaison de facteurs explique la baisse importante de la SAU : La pression foncière est forte sur ce territoire où le foncier est convoité pour le développement résidentiel et économique. Le développement de l'urbanisation a été important sur le territoire de l'ancienne CAVIL (Villefranche, Arnas, Limas, Gleizé), notamment sur Arnas et Gleizé où il s'est concentré. De plus les exploitations se situent en milieu péri-urbain sur des terrains plus difficilement exploitables en périphérie des zones urbaines (circulation des engins, traitement aux pesticides...). Ces difficultés d'exploitation peuvent avoir entraîné des cessations d'activité sans repreneurs, tout comme le vieillissement des exploitants ou une viabilité économique incertaine.*

*Ainsi, la viticulture n'est elle pas la seule activité à enregistrer un recul important. C'est également le cas du maraîchage et des grandes cultures même si l'activité d'élevage se maintient.*

*Les jeunes agriculteurs sont de moins en moins nombreux. La baisse importante du nombre d'agriculteurs s'explique par le contexte économique particulièrement difficile des exploitations viticoles. Des années de mévente, des prix de vente à peine supérieur au prix de revient pour les viticulteurs qui n'ont pas développé de vente directe en bouteilles ou qui n'ont pas d'autres parcelles dans le secteur des crus pour diversifier leur gamme de production, ont fait de la viticulture une activité qui n'est plus rentable. Pire, cela a réduit à néant les capacités d'investissement des viticulteurs alors que leur outil de production nécessiterait impérativement d'être modernisé pour espérer sortir de la crise, ou du moins en atténuer les effets. Les viticulteurs qui partent à la retraite ou veulent cesser leur activité ne trouvent plus des repreneurs. Il est quasiment impossible pour les jeunes agriculteurs de s'installer. Les agriculteurs vieillissent sans processus de renouvellement.*

*Alors que dans les autres EPCI du Beaujolais viticole, les viticulteurs ont développé la commercialisation en vente directe pour lutter contre les difficultés de commercialisation par les grands négociants, la part des exploitations de la CAVBS qui commercialisent en vente directe est faible et va en diminuant. En effet, CA Villefranche Beaujolais Saône est un territoire peu propice à la vente directe pour la viticulture. La production est majoritairement en Beaujolais village. Ce n'est pas le type de produit qui est le mieux valorisé en vente directe ; d'autant plus que le territoire ne bénéficie pas de l'effet marketing « Pierres dorées » que les viticulteurs de la CC Beaujolais Pierre Dorées utilisent pour l'étiquetage de leurs bouteilles. De plus, le mode de conduite du parcellaire qui ne permet pas beaucoup de mécanisation, implique moins de temps disponible à consacrer à la commercialisation, contrairement à ce qui se passe dans la CC Beaujolais Pierres Dorées.*

*La CA Villefranche Beaujolais Saône a été particulièrement touchée par la campagne d'arrachage des vignes qui visait, en contrepartie d'une prime, de diversifier les productions agricoles et sous réserve d'inconstructibilité sur une période de 10 ans. Sous la contrainte des difficultés économiques et la pression de l'urbanisation, de nombreux viticulteurs, lorsqu'ils en étaient les propriétaires, ou les propriétaires jouant de la spéculation foncière, ont ignoré cette obligation qui n'était soumise à aucun contrôle et ont tenté (parfois réussi) à rendre ces terrains constructibles. L'agriculture de la CA Villefranche Beaujolais Saône oscille entre pression foncière et déprise.*

*Pour les secteurs viticoles, la question de l'entretien des sols est fondamentale dans la perspective d'une interdiction à court terme des herbicides habituellement utilisés. Il existe des alternatives, mais celles-ci posent le problème d'une augmentation du temps de travail et, dans les secteurs non mécanisables, celui de trouver une solution technique dont les coûts puissent être couverts par la valorisation de la production, ce qui ne sera pas le cas pour les viticulteurs qui négocient leur vin en vrac et au négoce à des prix vraiment bas, c'est à dire la majorité.*

*La CA Villefranche Beaujolais Saône a souhaité travailler sur les problématiques du renouvellement des générations agricoles et de l'entretien des parcelles en friche. Un projet partenarial entre la Chambre d'Agriculture et la communauté d'agglomération permettra prochainement de recenser les friches présentant un potentiel d'utilisation agricole autre que la viticulture puis de mettre en relation l'offre de foncier agricole ainsi identifié avec les porteurs de projet. La troisième phase consistera à convaincre les propriétaires fonciers du changement d'orientation, les principaux freins étant d'ordre financier ou en rapport avec un attachement trans-générationnel à la viticulture. Bien que ce sujet n'ait pas encore été évoqué avec les élus de la CA Villefranche Beaujolais Saône. La réflexion pourrait se prolonger sur l'éventualité d'une implication des collectivités pour une aide à l'installation des porteurs de projets.*



## 9. Les déplacements et les transports

### 9.1. Les résultats de l'Enquête Ménages Déplacements de 2015

#### 9.1.1. Un fonctionnement différent du pôle urbain par rapport au reste du territoire

L'Enquête Ménages Déplacements de 2015 apporte des informations intéressantes sur les déplacements tous motifs confondus des habitants de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Celles-ci sont présentées dans les tableaux ci-après en distinguant le territoire de « Villefranche-centre » (ville de Villefranche sur Saône) du reste du territoire de la CAVBS.

#### La mobilité

	Villefranche centre	Reste CAVBS
mobilité	4,014	3,739

#### Les parts modales

	Villefranche centre	Reste CAVBS
Part modale véhicule particulier	49 %	66 %
Part modale TC	8 %	6 %
Part modale vélo	1 %	1 %
Part modale Marche à pieds	40 %	25 %

#### La motorisation

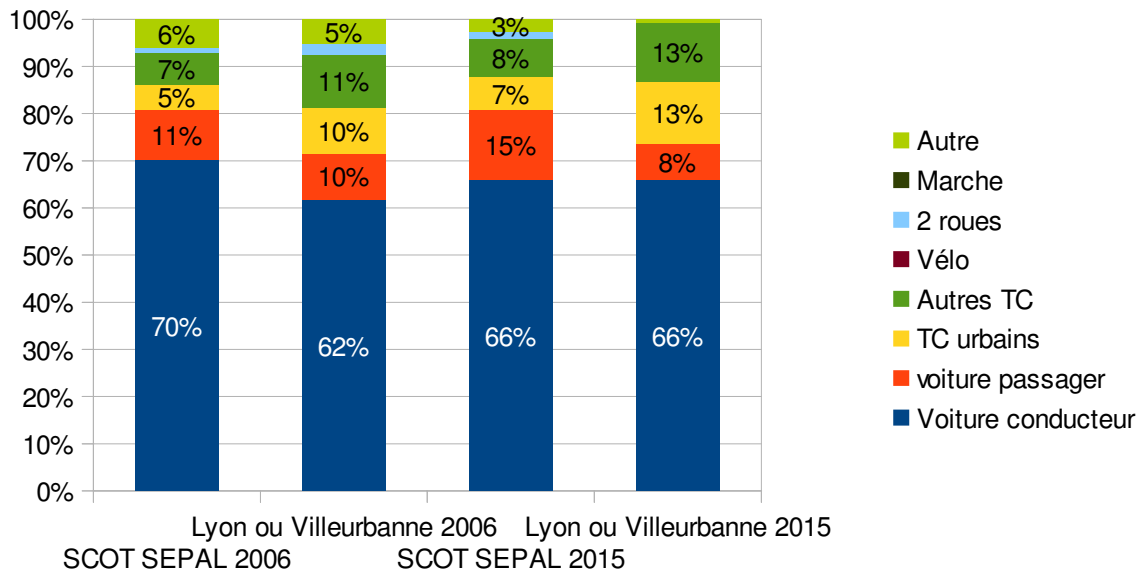
	Villefranche centre	Reste CAVBS
Nb de VP possédées ou à disposition par ménage	1,118	1,678

Ces premiers résultats mettent en évidence un fonctionnement différent du territoire en termes de déplacements selon qu'il s'agit du pôle urbain de Villefranche ou du territoire moins dense : Les habitants du pôle se déplacent davantage. Ils utilisent plus les transports en commun et possèdent moins de voitures. La part de la marche à pied y est notable mais reste à développer sur le reste du territoire, d'où un enjeu important de densification pour réduire les distances à parcourir, mais aussi de réservation d'espace pour les itinéraires piétons.

**D'ici la fin de l'année 2016 , une plaquette territoriale sur le secteur de Villefranche sera disponible et permettra d'aller plus loin dans l'analyse.**

### 9.1.2. Une augmentation de l'utilisation des transports en commun à destination de l'agglomération lyonnaise

Les graphiques ci-après présentent l'évolution entre 2006 et 2015 des parts modales des déplacements émis par les communes de l'ancienne CAVIL (Arnas, Lima, Gleizé et Villefranche) à destination du SCOT ou de Lyon/Villeurbanne.



**Diagramme 60: Evolution des parts modales de transport pour les déplacements des habitants de l'ancienne CAVIL à destination du SCOT de l'agglomération lyonnaise ou de Lyon/Villeurbanne**

Source : EMD 2006 et 2012

Il ressort de cette exploitation que l'utilisation des transports en commun est en hausse que ce soit à destination du SCOT SEPAL (15 % en 2015 contre 12 % en 2006) ou de Lyon/Villeurbanne (26 % en 2015 contre 21 % en 2006). mais cela ne signifie pas que les habitants de l'ancienne CAVIL utilisent moins la voiture. La part des voitures (conducteur et passager) reste inchangée pour la destination SCOT SEPAL (81 % en 2006 et 2015) et augmente légèrement pour la destination Lyon/villeurbanne (74 % en 2015 contre 72 % en 2006).

Il faut préciser que les déplacements TCU (transports en commun urbains) sont notamment portés par les déplacements effectués sur le réseau lyonnais. De plus, le « codage » de l'enquête implique de ne prendre qu'un seul mode pour décrire l'ensemble des déplacements en priorisant les TCU, puis les autres TC, puis la voiture. Un trajet voiture puis TCU ou train puis TCU est donc « codé » en TCU. **Ces considérations amènent à affirmer l'importance grandissante des trajets en train vers l'agglomération lyonnaise** et donc le besoin en parc-relais mais aussi (et surtout) en rabattement en modes doux vers les gares ainsi que la densification et la requalification des quartiers environnants.

## 9.2. Les déplacements domicile-travail

### 9.2.1. Des échanges avec l'extérieur importants malgré des emplois excédant la population active ayant un emploi

Si tous les emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler serait nul et seuls 3,1 % des emplois seraient occupés par des actifs résidant à l'extérieur du territoire. Or la situation est bien plus complexe. **Le taux d'actifs sortants s'élève à 43,5% en 2012.** Cette situation s'est même amplifiée depuis 2007 (40,2 % d'actifs sortants). A l'inverse, **45,3 % des emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur** (42,7 % en 2007).

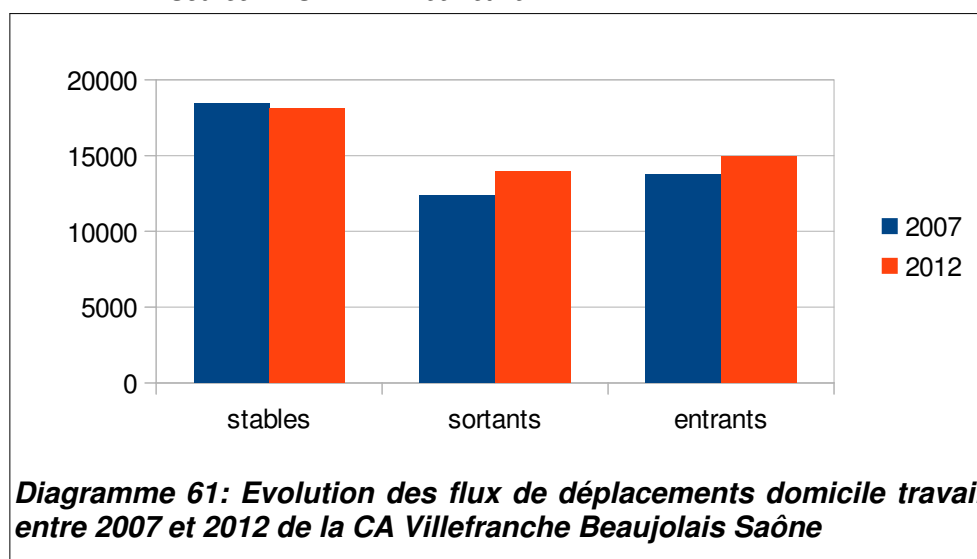
### 9.2.2. Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire

En effet, le flux des stables a légèrement diminué (-1,7 %) alors que le flux sortant a fortement augmenté (+12,6%). Si l'on considérait que les actifs du territoire sont les mêmes et n'ont pas changé d'emplois entre 2007 et 2012 (ce qui est une hypothèse très simplificatrice et erronée, car elle ne tient pas compte des mobilités résidentielles), cela reviendrait à dire que tous les emplois créés durant cette période ont profité à des actifs résidant en dehors du territoire et qu'aucun des nouveaux résidents de la CA Villefranche Beaujolais Saône n'y travaillent.

	Evolution 2007 -2012
Flux stables	-1,7%
Flux entrant	9,0%
Flux sortant	12,6%
Emplois	2,9%
Actifs ayant un emploi	4,1%

**Tableau 23: Evolution des migrations alternantes, des emplois et des actifs ayant un emploi entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012



**Diagramme 61: Evolution des flux de déplacements domicile travail entre 2007 et 2012 de la CA Villefranche Beaujolais Saône**

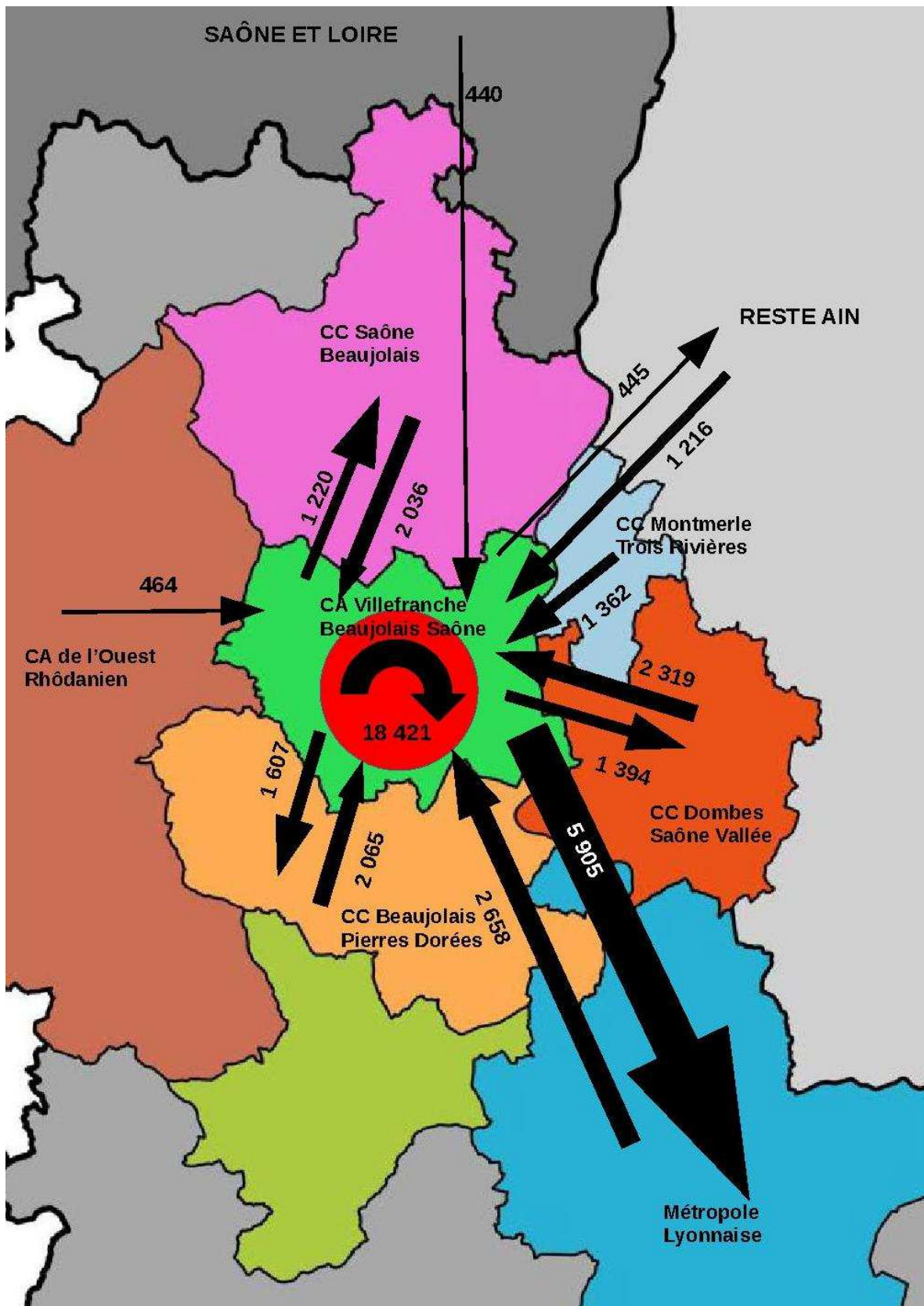
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 9.2.3. Des flux d'échange importants avec la métropole Lyonnaise et avec l'Ain

**Le flux sortant le plus important est celui des actifs allant travailler dans l'agglomération lyonnaise.** Celui-ci représente 47,7 % du flux sortant total. A l'inverse, le flux entrant originaire de la métropole ne représente que 19,4 % du flux entrant total. Dans une moindre mesure, on observe aussi des **volumes conséquents d'échanges avec les CC Beaujolais Pierres Dorées, et Saône Beaujolais.**

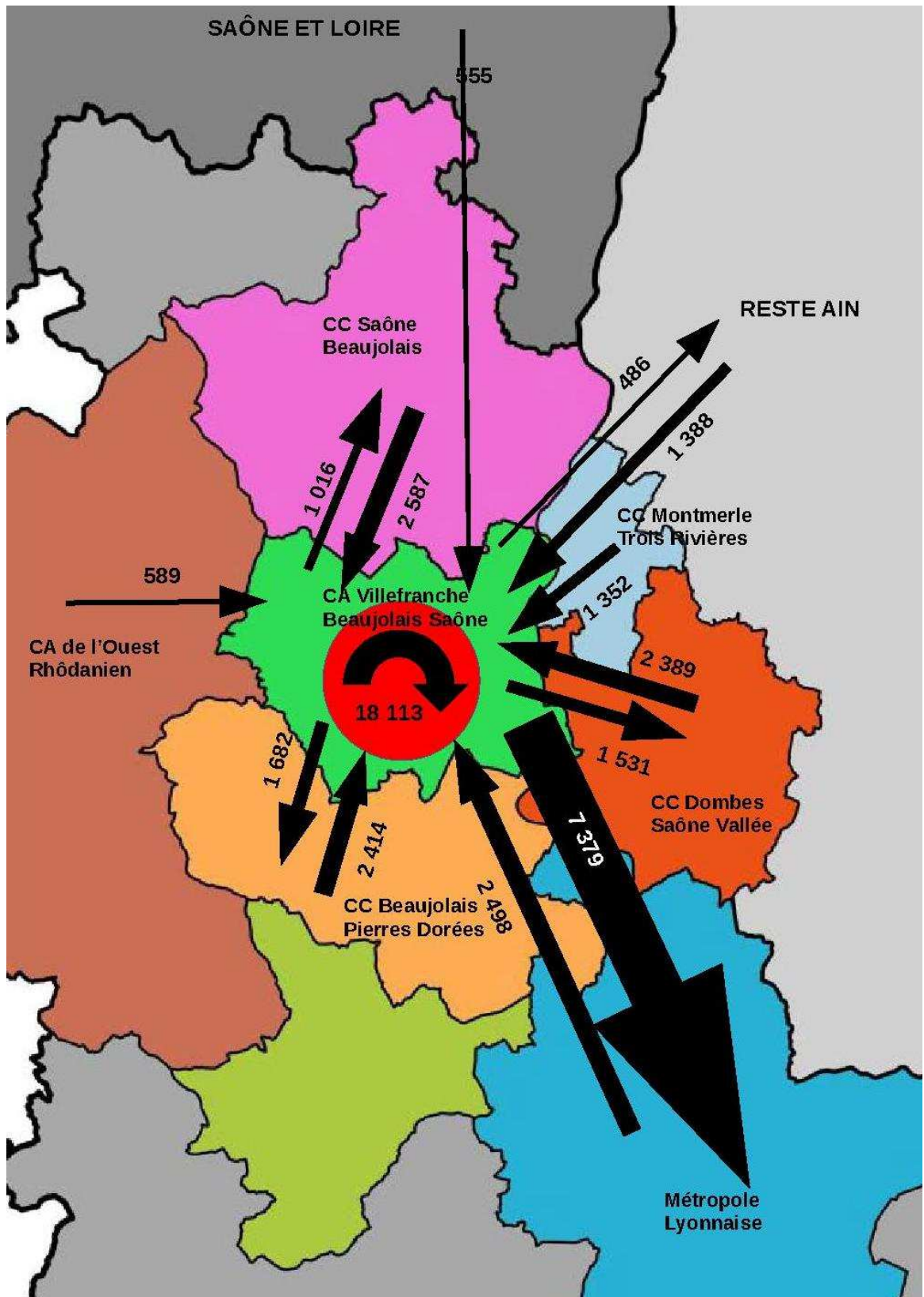
Mais **le flux entrant le plus important est originaire de l'Ain** (34,2 % des entrants et 15,9 % des sortants), en particulier des CC Dombes Saône Vallée et Montmerle Trois Rivières qui lui sont immédiatement limitophes.

Même en tenant compte du volume important d'emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône, celle-ci ne peut rivaliser avec le pôle d'emplois que représente la métropole Lyonnaise. Selon le modèle gravitaire, qui établit une relation entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones, **les flux sortants à destination de la métropole lyonnaise seront toujours importants, voire croissants** comme en témoigne l'évolution entre 2007 et 2012 (+25%). A l'inverse, **Villefranche joue le rôle d'emplois attractif, tout particulièrement pour les territoires qui lui sont limitophes**, et ce rôle sera d'autant plus renforcé que son volume d'emplois croîtra.



Carte 68: Flux domicile travail supérieurs à 400 déplacements d'origine ou à destination de la CA Villefranche Beaujolais Saône en 2007

Source : INSEE – RP 2007



**Carte 69: Flux domicile travail supérieurs à 400 déplacements d'origine ou à destination de la CA Villefranche Beaujolais Saône en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

#### 9.2.4. Les actifs sortants parcourent moins de distance en 2012 qu'en 2007

Les actifs de la CA Villefranche Beaujolais Saône qui quittent le territoire pour aller travailler parcourent en moyenne 20,3 km en 2012. Cette distance a très nettement diminué depuis 2007 (27 km).

Les actifs de la CA Villefranche Beaujolais Saône qui ne quittent pas le territoire pour aller travailler ne parcourent en moyenne que 3,1 km. Il faut dire que 46,3 % d'entre eux travaillent sur leur commune de résidence.

	2007	2012
Distance moyenne stables (en km)	3,0	3,1
Distance moyenne sortants (en km)	27,0	20,3
distance moyenne entrants (en km)	22,2	21,9
Temps moyen stables (en mn)	3,3	3,3
Temps moyens sortants (en mn)	21,2	18,0
Temps moyen entrants (en mn)	19,0	19,0

**Tableau 24: Evolution des distances et des temps de trajet domicile-travail entre 2007 et 2012 - Origine et destination A Villefranche Beaujolais Saône**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 9.2.5. Une utilisation importante des transports en commun pour les déplacements domicile-travail à destination de la métropole lyonnaise

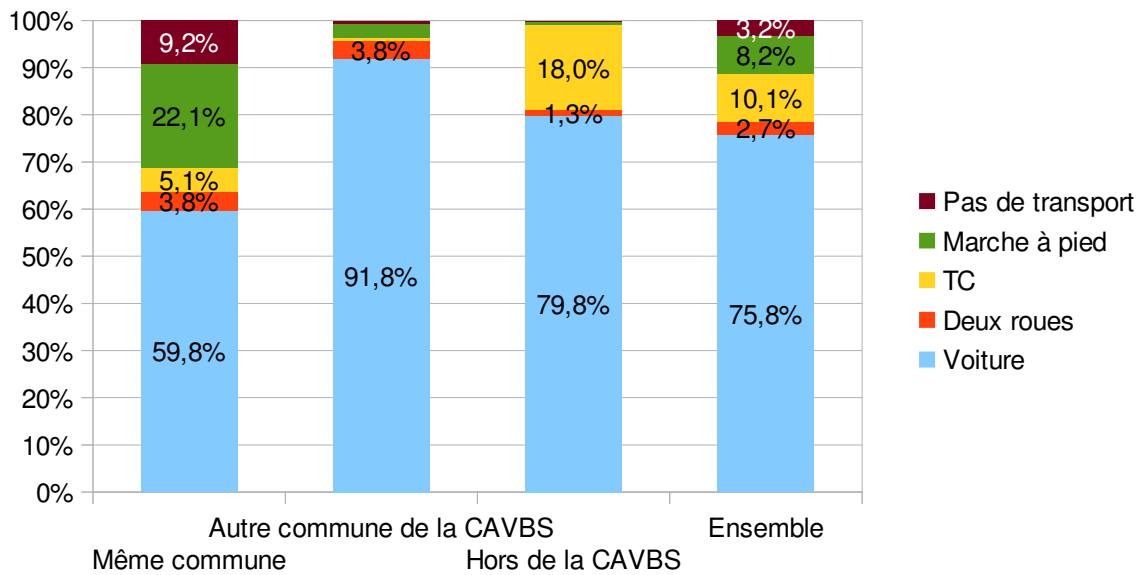
18 % des actifs qui travaillent hors de la CA Villefranche Beaujolais Saône utilisent les transports en commun. Mais la part modale des TC s'élève à 29,3 % pour les actifs travaillant dans la métropole. D'ailleurs, 68 % des actifs utilisant les TC pour leurs déplacements domicile-travail travaillent dans la métropole dont 82,5 % travaillent à Lyon ou Villeurbanne.

La part modale des TC pour les actifs de la CA Villefranche Beaujolais Saône travaillant sur leur territoire de résidence ne s'élève qu'à 4,2 %. Le réseau de transport collectif de transports urbains de l'agglomération de Villefranche est essentiellement utilisé par les actifs de Villefranche qui travaillent à Villefranche, mais la part modale des transports en commun pour ces derniers reste modeste : elle ne s'élève qu'à 6,9 %.

Origine des actifs	Destination des actifs			
	Arnas	Gleizé	Limás	Villefranche-sur-Saône
Arnas	12	0	0	4
Gleizé	0	28	4	44
Limás	12	0	29	12
Villefranche-sur-Saône	28	9	14	429

**Tableau 25 : Nombre d'actifs utilisant les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail en 2012 selon leur commune de résidence et leur commune de travail**

Source : INSEE – RP 2012



**Graphique 2: Répartition des actifs ayant un emploi de la CA Villefranche Beaujolais Saône selon le lieu de travail et le mode de transport utilisé dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

Les transports en commun sont utilisés pour des trajets beaucoup plus importants que ceux effectués en voiture.

	Voiture	Deux roues	TC	Marche à pied
Distance moyenne en km	14,1	7,6	25,9	1,9
Temps moyen en mn	11,8	0,7	18,8	1,3

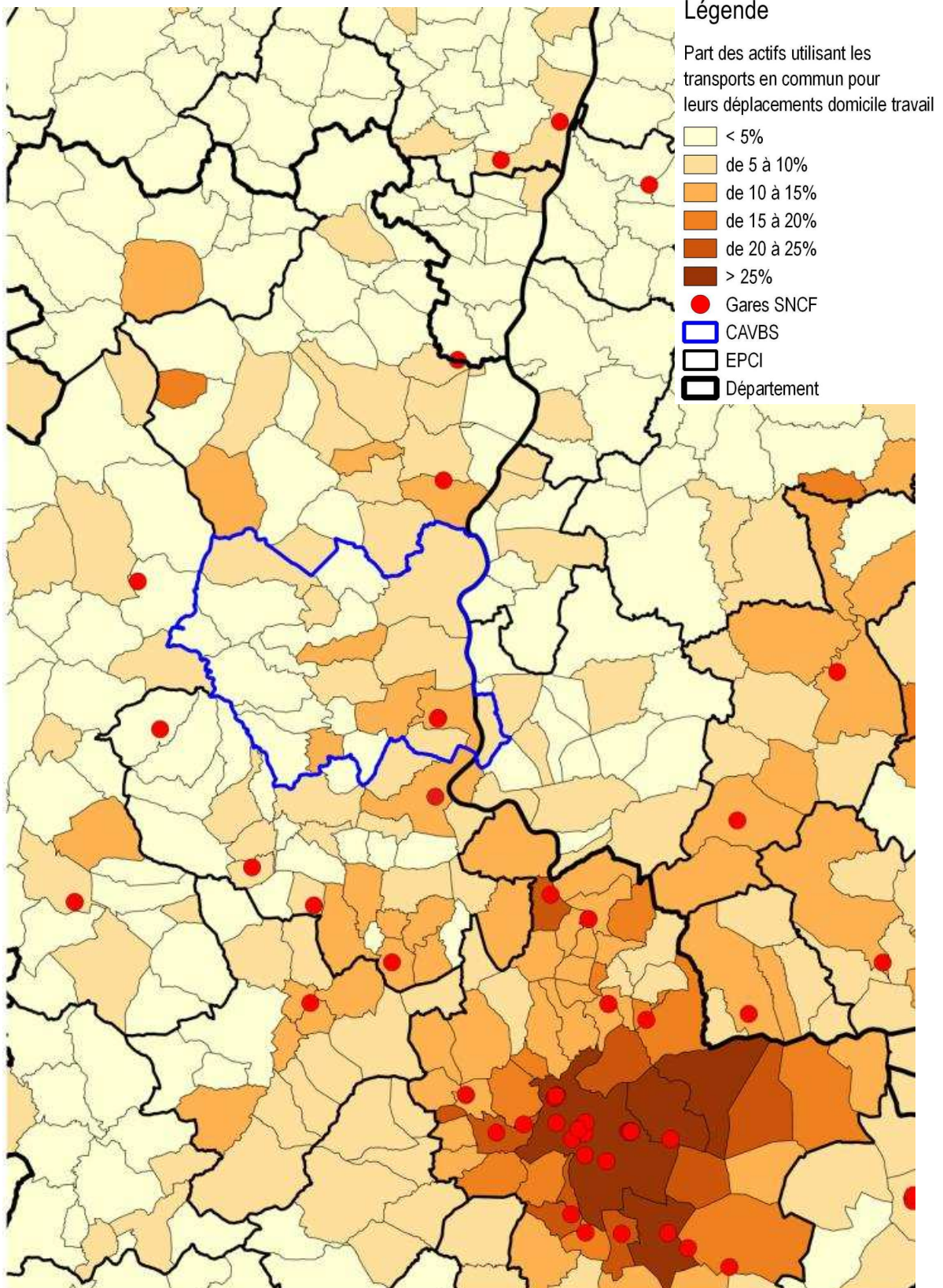
**Tableau 26: Distance et temps de trajet des déplacements domicile-travail des actifs de la CA Villefranche Beaujolais Saône en 2012, selon le mode de transport utilisé.**

Source : INSEE – RP 2012

#### 9.2.6. Une part modal des transports en commun pour les déplacements domicile-travail qui est en augmentation

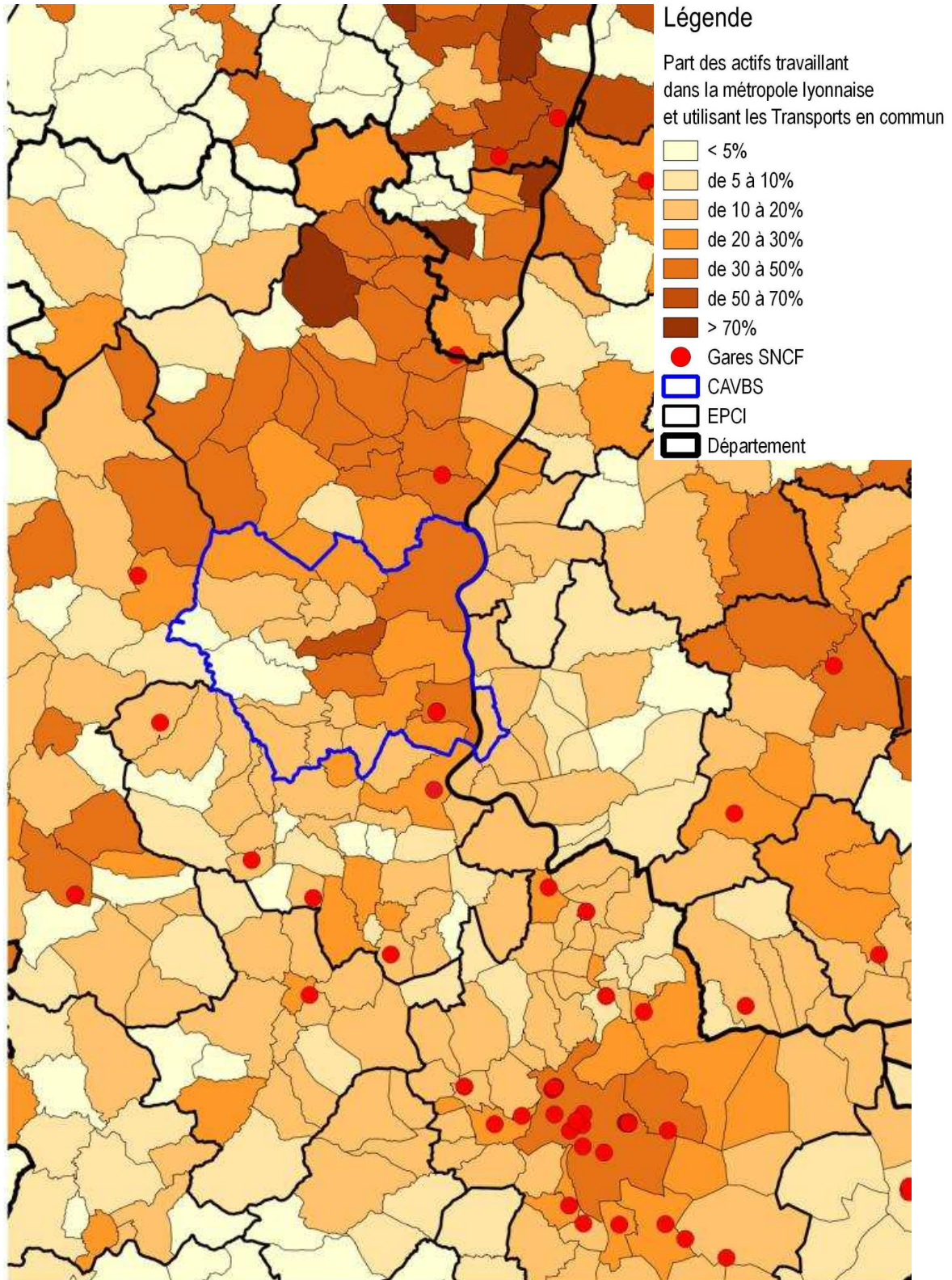
Elle est passée de 7,1 % en 207 à 10,1 % en 2012. Cette augmentation est surtout liée à une hausse de la fréquentation des TC desservant la métropole lyonnaise ( part modale passant de 24,3 % à 29,3%).





**Carte 70: Part des actifs utilisant les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail en 2012**

Source : INSEE – RP 2012



**Carte 71: Part des actifs travaillant dans la métropole lyonnaise qui utilisent les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail en 2012**

### **9.3. Le Plan de déplacements urbains**

La Communauté d'agglomération de Villefranche (CAVIL) s'est engagée volontairement, dans l'élaboration d'un **Plan de Déplacements Urbains - PDU** - à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2008. Bien que n'ayant jamais été officiellement validé, il a guidé les actions mises en œuvre en matière de déplacements urbains.

Son objectif était de façonner une agglomération ouverte à tous les modes (vélo, bus, piétons, voitures...) de manière équitable. Le PDU de la communauté d'agglomération de Villefranche proposait de privilégier l'accessibilité et la solidarité, au service du développement économique, de la sécurité de tous et du cadre de vie. Il a apporté des idées directrices intéressantes en termes d'organisation des déplacements et de lien entre déplacements et urbanisme.

Sans doute serait-il utile d'évaluer les actions réalisées au titre du PDU 2008 et de le réviser pour prendre en compte les évolutions constatées depuis 2008 et d'intégrer les nouvelles obligations ou recommandations législatives.

Parmi les actions envisagées dans le PDU, figurait notamment le souhait de mener une politique « pour une agglomération où tous les moyens de déplacements ont leur place en développant des modes alternatifs à l'utilisation de la voiture et en tendant d'en maîtriser l'usage » (axe 1). L'augmentation de l'usage des TC (TCU et autre TC) constatée entre 2006 et 2015 répond bien aux objectifs du PDU de 2008 et nécessite sans doute, pour renforcer encore l'attractivité des TC, qu'une attention particulière soit portée à la facilitation des accès aux pôles TC structurants grâce à l'aménagement de parc-relais, de cheminements piétons et vélos de qualité et à la réalisation de stationnement vélos sécurisés.

Il serait intéressant, par ailleurs, de lancer une réflexion sur le traitement des coupures urbaines que constituent la Saône, la voie ferrée et l'autoroute notamment pour les modes actifs (vélos et marche-à-pied).

### **9.4. Les transports en commun**

Plusieurs réseaux de transports collectifs permettent une desserte de l'agglomération et vers les agglomérations voisines :

- Les transports en commun urbains gérés par la CAVIL avec le réseau Libellule ;
- Les transports départementaux sur le réseau des Cars du Rhône ;
- Les transports régionaux en TER.

#### **9.4.1. Le transport départemental**

Le territoire est desservi par 5 lignes des Cars du Rhône avec un nombre compris en général entre 10 et 20 liaisons journalières. 4 d'entre elles relient Villefranche à l'Ouest et au Nord (lignes 118, 236, 265 et 217) et 2 relient Villefranche à Lyon (lignes 115 et 118).

Deux titres multimodaux existent entre les Cars du Rhône et le réseau Libellule : le "Lib'Intermodal réseau" (ticket à l'unité ou abonnement mensuel) et le "ticket interurbain Libellule"(unitaire ou abonnement mensuel ou annuel).

Des liaisons avec l'Ain sont également possibles via deux lignes départementales : Villefranche-sur-Saône/Trévoux et Villefranche-sur-Saône/Bourg-en-Bresse. La fréquentation de ces lignes est essentiellement scolaire. Leur tarification ne permet pas une correspondance sur le réseau urbain.

Afin de limiter le recours à l'utilisation de la voiture, il conviendrait de bien valoriser les points d'arrêt TC du réseau armature, en densifiant prioritairement autour des arrêts TC et en aménageant des accès agréables, lisibles et sécurisés à ces arrêts pour les piétons et les vélos depuis les principaux pôles de la commune desservie. Le fait que ces arrêts soient souvent situés à proximité d'un pôle générateur de déplacements constitue une opportunité supplémentaire pour la réalisation de ces aménagements qualitatifs.

#### 9.4.2. Le transport ferroviaire

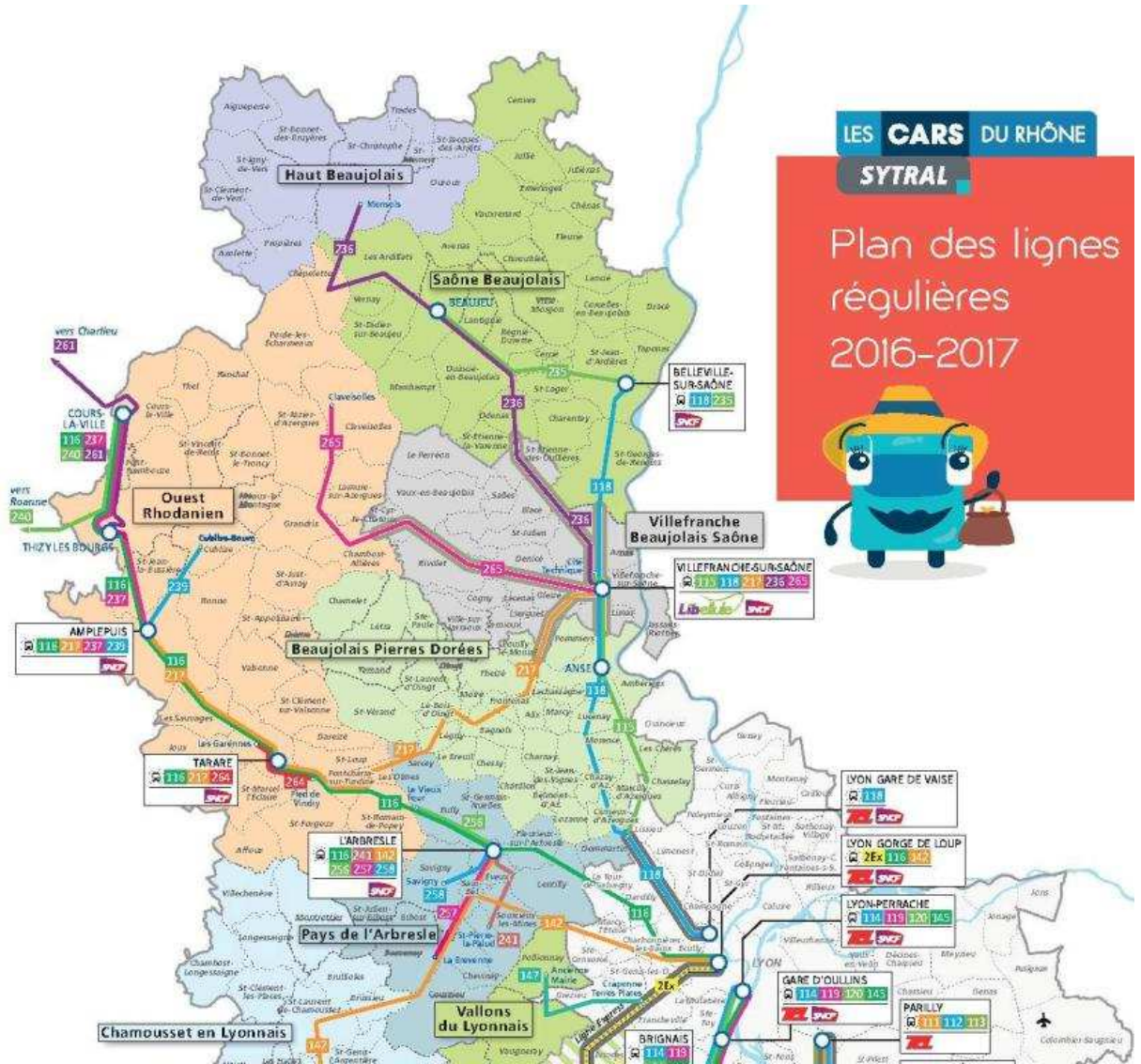
Le territoire est traversé par deux lignes permettant l'accès à Lyon pour les activités professionnelles et l'accès au réseau ferré à grande vitesse (cf. figure précédente) :

- la ligne ferroviaire Lyon/Dijon : desserte ferroviaire par TER et grandes lignes,
- la ligne Villefranche-sur-Saône/Mâcon Loché TGV : desserte routière TER en rabattement sur la gare TGV.

En 2012, la gare comptabilisait plus de 4 600 montées / descentes par jour, avec 50 liaisons de/vers Mâcon et 110 liaisons de/vers Lyon. Les lignes ferroviaires se poursuivent de part et d'autre vers Dijon et Vienne.. Une analyse de l'évolution des montées / descentes de la gare de Villefranche-sur-Saône entre 2005 et 2012 montre que la fréquentation de la gare a augmenté de près de 20% en 7 ans.

La ligne de TER routier comporte 9 liaisons par jour, et a une faible fréquentation. En direction de Macon Loché, 70% des usagers montent à Villefranche-sur-Saône. Dans le sens inverse, 40% descendent à Villefranche-sur-Saône.

La gare de Villefranche-sur-Saône est principalement orientée vers Lyon : la très grande majorité des voyageurs se rendent à Part-dieu, Perrache, la gare de Vaise ou Jean-Macé). Une infime partie des montées se font en direction de Mâcon. Elle polarise un grand nombre de déplacements tous modes et constitue la première destination desservie par les transports urbains. Elle représente un pôle d'échanges multimodal d'importance régionale, qui génère une demande de stationnement de longue durée très importante.



Carte 72: Plan es lignes régulières des cars du Rhône pour la saison 2016-2017

### 9.4.3. Le réseau Libellule

*Les éléments ci-dessous sont essentiellement basés sur l'enquête nationale TCU réalisée par le CEREMA. Les dernières données disponibles datent de 2014, soit l'année de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération et un an avant que la CAVBS n'intègre le SYTRAL en lui déléguant l'organisation des transports collectifs sur son territoire. Les analyses ne peuvent donc porter que sur la partie du réseau qui était « inscrite » dans l'ancien périmètre de l'agglomération.*

*Cependant, il n'y a eu aucune modification substantielle sur le réseau entre 2014 et 2016. Un nouveau réseau sur le périmètre global de la CAVBS devrait être mis en place début septembre 2016, il intégrera notamment les anciennes lignes interurbaines du Conseil Départemental – qui sont déjà organisées aujourd'hui par le SYTRAL depuis début 2015 .*

*Les réseaux de Mâcon, Vienne et Bourg en Bresse ont été retenus pour les comparaisons qui suivent car les populations des PTU sont du même ordre de grandeurs (entre 60 000 et 75 000 habitants) et la forme de ces réseaux est similaire, basée sur un fonctionnement « en étoile ». Cependant ces réseaux n'ont pas tous la même offre de transport, ce qui se traduit par des différences en termes de fréquentation et de coût pour la collectivité dont l'analyse des efficacités peut apporter des pistes de réflexion pour le réseau Libellule.*

#### 9.4.3.1. Présentation du réseau

Le réseau TC de Villefranche sur Saône a le nom de « Libellule » depuis 2010, date à laquelle il a été refondu à l'occasion du renouvellement de la DSP. C'est sur ce réseau que porteront les analyses suivantes.

Le réseau Libellule est constitué de 5 lignes régulières, 4 lignes à vocation scolaires et 2 navettes. Un service de transport à la demande complète l'offre aux extrémités des lignes régulières ou en dehors des heures de service le samedi et le dimanche. Le poids du centre de Villefranche Sur Saône dans le tissu urbain de l'agglomération explique la forme du réseau « en étoile ». Celle-ci permet d'optimiser les fréquentations des lignes, ce qui constitue l'enjeu principal sur les réseaux de transports en commun des agglomérations de taille moyenne. De plus ces lignes sont diamétralisées : elles passent par le centre-ville mais ont des terminus situés en périphérie. Ceci permet des gains d'exploitation car les bus restent moins longtemps dans la congestion du coeur de ville.

L'amplitude horaire des lignes régulières s'étend sur la plage 6h-19h30 pour les départs, avec une attention particulière pour les correspondances avec le réseau TER.



**Carte 73: Le réseau Libellule**

#### 9.4.3.2. Une fréquentation du réseau dont l'augmentation est plus rapide que l'offre

Si le nombre de communes desservies par le réseau n'a pas évolué entre 2010 et 2014, restant égal à 5 (Villefranche, Arnas, Limas, Gleizé et Jassans-Riottier), le nombre de kilomètres offerts a fortement augmenté passant de 912 à 1218 milliers de km par an (+33%). En parallèle l'usage a lui aussi augmenté de 1400 à 2429 milliers de voyage par an (+73%). Cette augmentation peut à la fois être imputable à celle de l'offre mais aussi à la réorganisation du réseau (tracés des lignes, horaires, identité commerciale) après le renouvellement de la Délégation de Service Public.

#### 9.4.3.3. Des ratios physiques et financiers dont l'évolution est positive, mais avec un coût plus important pour les acteurs locaux

L'offre ayant fortement augmenté en 2010 lors de la restructuration du réseau, le ratio de l'offre kilométrique par habitant avait lui aussi suivi une évolution similaire (de 16,2 à 20,7 km par habitant). La forte baisse en 2014 s'explique par l'augmentation du périmètre de la communauté d'agglomération avec le passage de la CAVIL à la CAVBS (15,3 km par habitant), mais ce qu'il faut retenir comme ratio au regard de la population réellement desservie est de 20,7km par habitant.

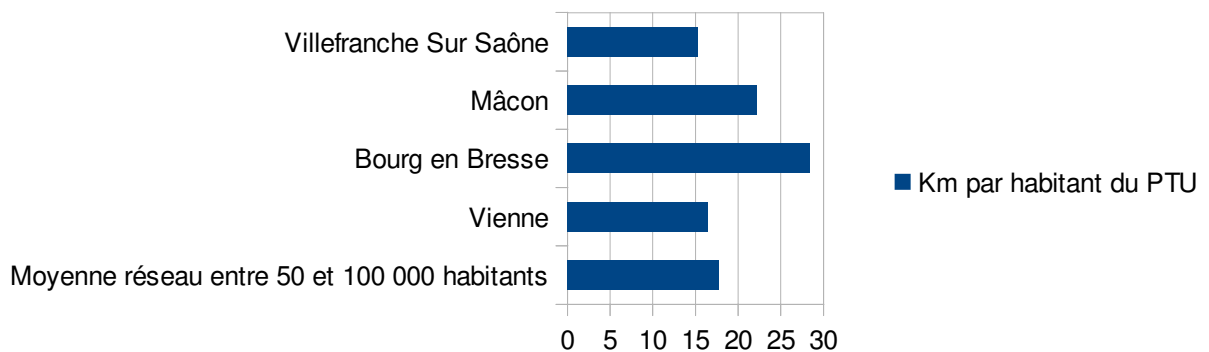
Le nombre de voyage par habitant suit une évolution similaire : forte hausse jusqu'en 2013 (de 24,8 à 34,9 voy/hab) puis une baisse compréhensible en 2014 (30,6).

Le nombre de kilomètres réalisés par agent roulant permet d'observer l'optimisation du réseau. Ce ratio a fortement augmenté à la refonte du réseau en 2010 (passant de 15 332 à 19 334 km par an et par agent roulant tout en conservant le même nombre de conducteurs) pour finalement arriver à 20 362 km par agent. La partie comparative de cette note permettra de voir que ces résultats sont encore bien en deçà de la moyenne des réseaux de ce type (24 425 km par agent), ce qui montre une piste de réflexion pour le réseau.

L'offre kilométrique ayant augmenté, il est normal de voir les charges totales subir une augmentation. Cependant l'augmentation parallèle de la fréquentation permet au ratio charges par voyage de baisser, ce qui montre une bonne efficacité de l'offre mise en place (2,38 € par voyage en 2010 contre 2,11 € par voyage en 2014). Les charges par kilomètre réalisé sont elles en augmentation, ce qui peut être dû à la fois à la hausse des prix (essentiellement carburants) sur la période mais cela conforte l'idée que des optimisations pourraient être apportées en termes de coûts salariaux sur le réseau.

Si l'augmentation des charges d'exploitation se traduit de manière positive en gains de fréquentation, elle pèse par contre très fortement sur la participation des collectivités locales. Celles-ci sont passées de 11,45 € par habitant du PTU en 2010 à 72,70 € par habitant du PTU en 2014. L'extension du Périmètre de Transport Urbain a permis au ratio de mécaniquement revenir à 54,91 € mais cela ne se traduit pas encore dans la desserte des « nouvelles » communes. En parallèle, les produits du versement transport ont également doublé entre 2010 et 2013.

#### 9.4.3.4. Une bonne efficacité au regard du nombre de kilomètres offerts par habitant du Périmètre de Transport Urbain



**Diagramme 62: Nombre de kilomètres offerts par habitant du Périmètre de Transport Urbain (CAVBS)**

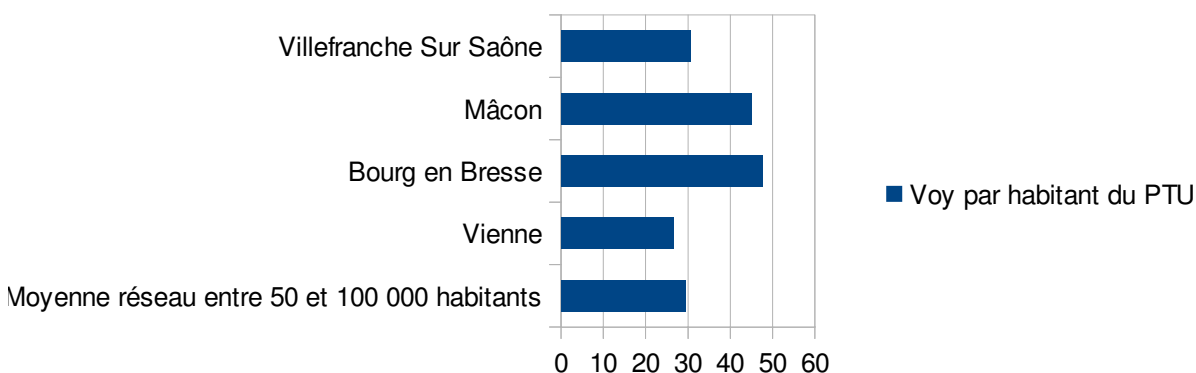
Source : Base TCU du CEREMA – 2014

Les réseaux de Mâcon et Bourg en Bresse possèdent une offre très développée, autour d'une vingtaine de lignes chacun. Avec moins de la moitié du nombre de lignes (8 chacun) les réseaux de Vienne et de Villefranche ont des ratios d'offre moins importants, légèrement en dessous de la moyenne des réseaux de cette catégorie. Cependant ce ratio était de 20,7 km par habitant en 2013 par rapport au 5 communes réellement desservies, avant l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération, montrant le bon niveau d'offre du réseau Libellule.



Une analyse plus approfondie sur la longueur totale des lignes montre que le niveau d'offre de Mâcon et de Bourg en Bresse est notamment porté par une longueur moyenne des lignes plus importante : entre 15 et 20 km pour Mâcon et Bourg en Bresse contre 10 km pour Villefranche et Vienne. Ceci permet d'avancer que le niveau de service (fréquences, amplitudes horaires, ...) est sans doute un peu plus élevé dans les réseaux de Vienne et Villefranche sur Saône. Une analyse complémentaire devra cependant être réalisée pour conforter ou infirmer cette hypothèse.

#### 9.4.3.5. Une bonne efficacité de l'offre au regard de la fréquentation

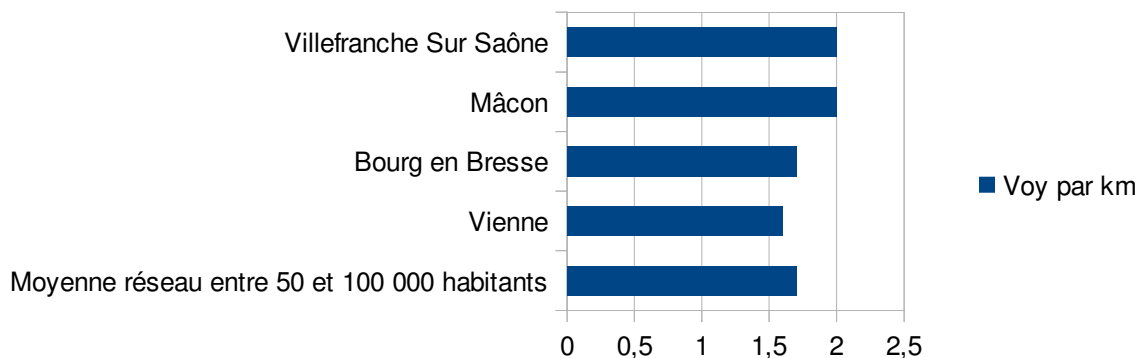


**Diagramme 63: Nombre de voyages réalisés sur le réseau par habitant du PTU**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

L'offre supplémentaire sur les réseaux de Mâcon et Bourg leur permet d'obtenir des niveaux de fréquentation plus élevés. La fréquentation par habitant du PTU du réseau Libellule est dans la moyenne des réseaux de ce type, ce qui montre une bonne efficacité de l'offre.

#### 9.4.3.6. Une bonne adéquation entre l'offre et la demande

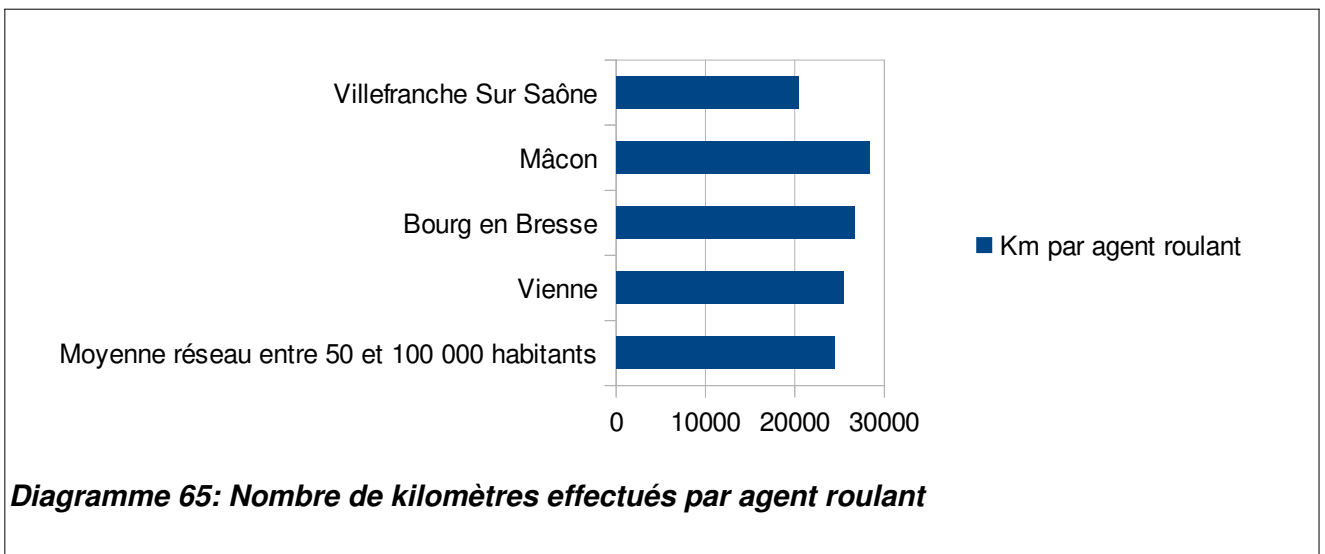


**Diagramme 64: Nombre de voyages réalisés sur le réseau par kilomètre offert**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

Ce ratio permet de confirmer la bonne efficacité du réseau Libellule, ce qui montre une bonne adéquation entre l'offre et la demande. On voit par exemple que le réseau de Bourg en Bresse possède un ratio plus faible (mais tout de même légèrement supérieur à la moyenne), montrant qu'un surplus de kilomètre (ici de tracé en ligne) n'est pas forcément corrélé à une augmentation forte de la fréquentation. Au contraire un travail sur les fréquences et les connexions inter-réseaux peut apporter de bons résultats. Cependant, le niveau d'offre reste déterminant (cf point précédent).

#### 9.4.3.7. Une organisation des services des agents roulants à optimiser



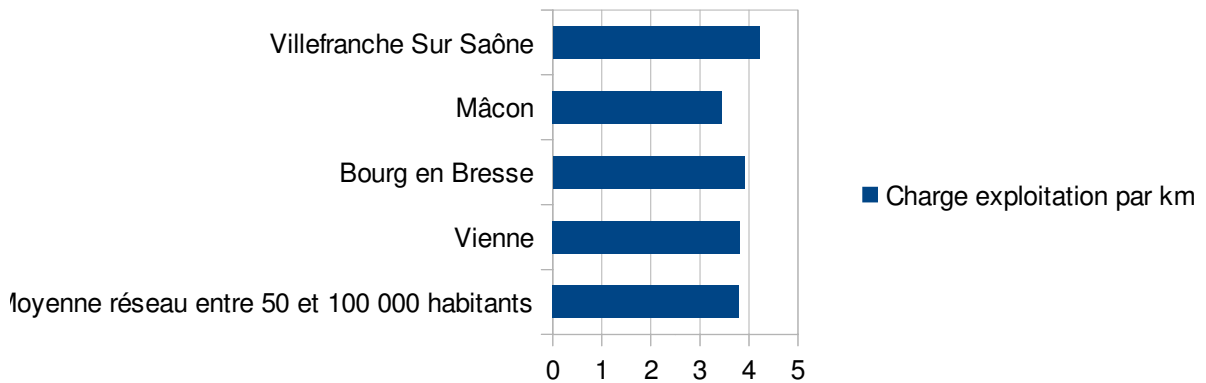
**Diagramme 65: Nombre de kilomètres effectués par agent roulant**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

Ce ratio permet de voir que le réseau Libellule est (beaucoup) moins optimisé en termes d'organisation des services des agents roulants que les autres réseaux de notre panel ou même par rapport à la moyenne des réseaux de cette catégorie. Le poste « salaire » représente environ 70 % du coût d'exploitation d'un service de bus urbain, l'optimisation du nombre de kilomètres réalisés par agent roulant est donc un point essentiel de la maîtrise des coûts engendrés par le réseau.

#### 9.4.3.8. Des charges élevées d'exploitation par kilomètre réalisé

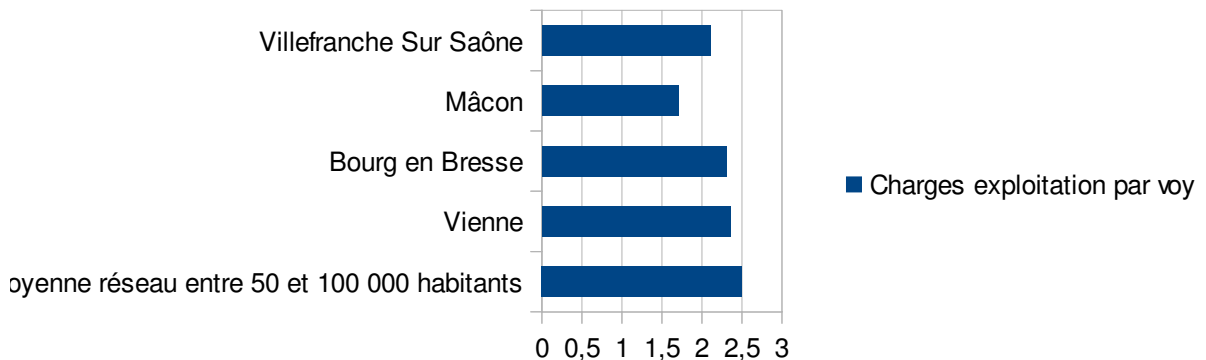
Directement lié au ratio précédent, les charges par kilomètre du réseau de Villefranche sur Saône sont plus élevées que dans les autres réseaux, surtout Mâcon. L'écart est cependant moindre que sur le seul poste « agents roulants ». L'écart entre le personnel total et le personnel roulant est très faible à Mâcon (57 au total pour 52 conducteurs), peu important à Villefranche (70 au total pour 60 agents roulants) et important à Bourg (103 au total pour 80 conducteurs). De plus l'âge du matériel roulant peu également influencer (la maintenance est moins importante quand le matériel est récent).



**Diagramme 66: Charges d'exploitation par kilomètre réalisé**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

#### 9.4.3.9. Mais une bonne efficacité en termes de fréquentation

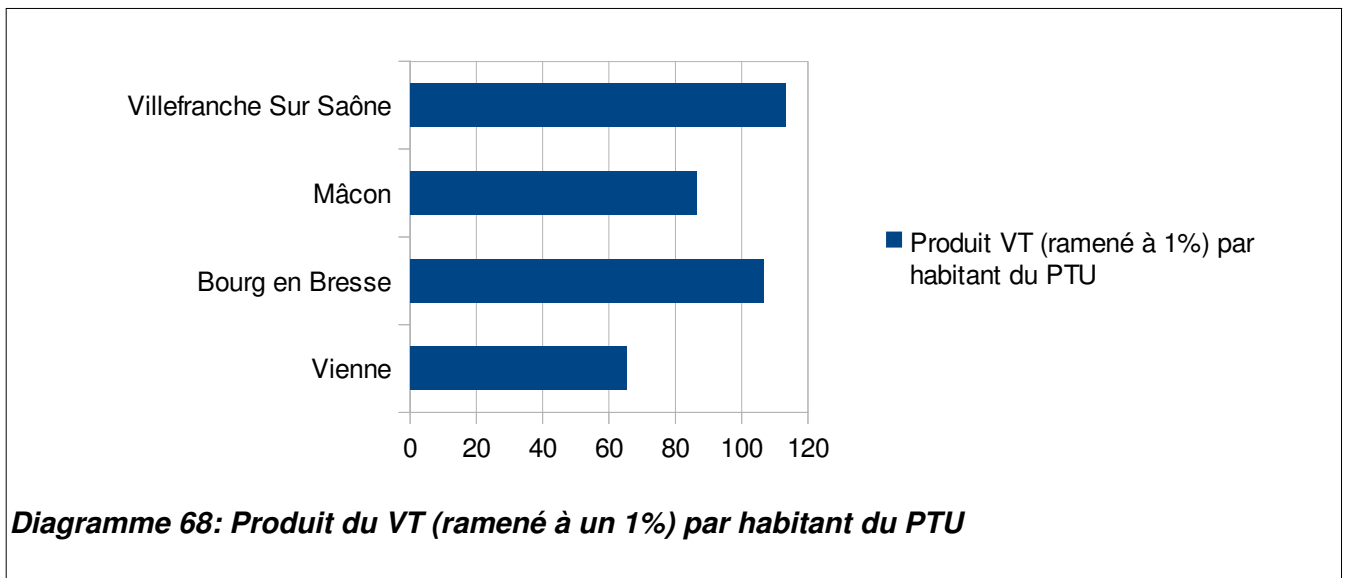


**Diagramme 67: Charges d'exploitation par voyage réalisé**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

Cette comparaison permet de remarquer que les réseaux de notre panel – particulièrement celui de Mâcon – ont des charges d'exploitation par voyage effectué qui sont plus basses que la moyenne. Malgré des charges d'exploitation un peu plus élevées que les autres réseaux, le réseau Libellule profite de sa bonne efficacité pour obtenir un ratio de charges par voyage réalisé plus faible que ceux de Bourg en Bresse et de Vienne. Un km roulé coûte cher à Villefranche mais il est bien utilisé.

#### 9.4.3.10. Un bassin économique qui permet de dégager d'importantes ressources financières pour le réseau.



**Diagramme 68: Produit du VT (ramené à un 1%) par habitant du PTU**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

Le niveau du versement transports (VT) est différent selon les réseaux. Au 31 décembre 2014 il y avait : 0,3 % à Villefranche sur Saône, 0,8 % à Vienne et Mâcon ainsi que 0,75 % à Bourg en Bresse. Afin de pouvoir comparer les ressources dont pourraient disposer les collectivités à partir de cet impôt sur la masse salariale des entreprises, le VT a été imaginé comme étant à 1 % dans chacune de ces agglomérations.

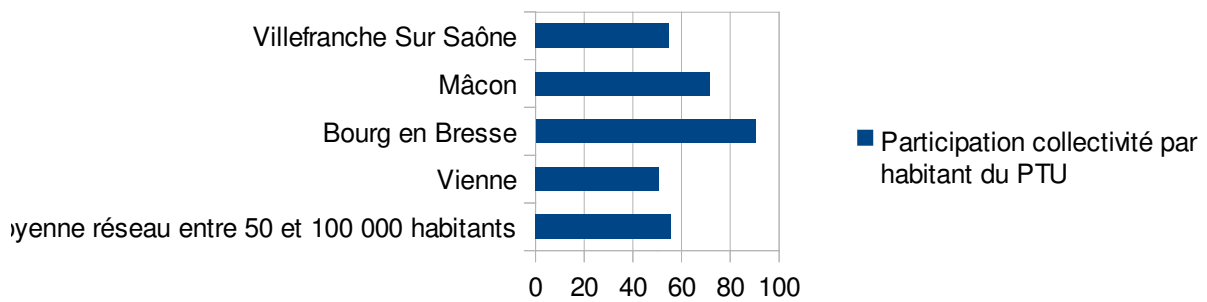
Cet indicateur permet de montrer que la bassin économique de la CAVBS permet de dégager d'importantes ressources financières pour le réseau. Ceci explique peut-être pourquoi le taux de VT était beaucoup plus bas à Villefranche que dans les autres communautés d'agglomération du panel.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le taux du VT sur la CAVBS est d'ailleurs passé à 0,6 %, ce qui a permis de doubler les ressources provenant de cet impôt. Comme ce changement s'est fait à offre constante, ceci a certainement permis de diminuer d'autant la participation des collectivités à l'exploitation du réseau.

#### 9.4.3.11. Un réseau qui coûte cher aux collectivités

L'indicateur participation de la collectivité par habitant du périmètre de transport urbain est basé sur l'année 2014 et montrerait une participation de la CAVBS dans la moyenne des réseaux de ce type (55,8 € par habitant). Cependant, le réseau est le même qu'un 2013, avant l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération. En 2013, la participation de la collectivité s'élevait à 72,20 € par habitant, ce qui la plaçait au niveau de Mâcon.

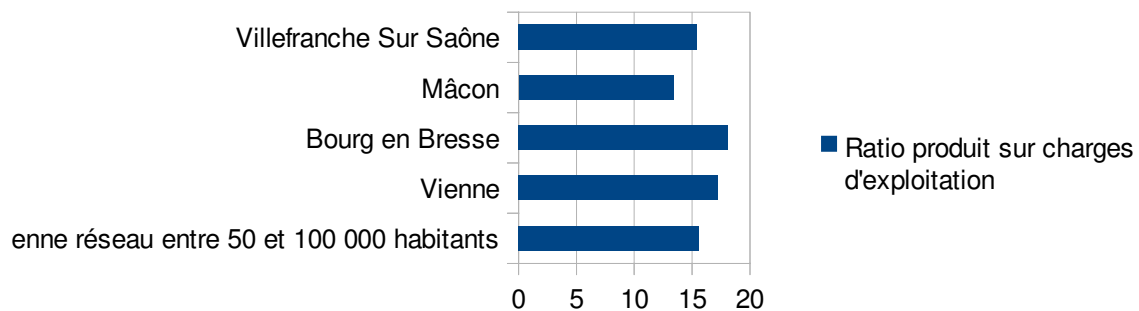
Le réseau Libelle coûte donc relativement cher aux collectivités, l'augmentation du taux de VT a sans doute permis de rééquilibrer à la baisse cette participation.



**Diagramme 69: Participation des collectivités locales à l'exploitation par habitant du PTU**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

#### 9.4.3.12. Une rentabilité du réseau dans la moyenne



**Diagramme 70: Produit du trafic total sur les charges d'exploitation**

Source : Base TCU du CEREMA – 2014

Pour les réseaux de taille moyenne comme ceux du panel, le ratio recettes sur dépenses est de 15,6 % en moyenne. La comparaison permet de voir que les résultats du réseau Libellule sont dans cette moyenne, que ceux de Mâcon sont faibles et ceux de Bourg et Vienne plus élevés.

Les différences qui peuvent être observées entre cet indicateur et ceux sur la fréquentation ou les charges d'exploitation s'expliquent peut-être par la part des voyageurs circulant gratuitement sur ces réseaux. Ainsi si le réseau de Mâcon a de bons résultats en termes de fréquentation et de maîtrise des coûts d'exploitation, son ratio recette/dépense n'est pas bon. Au contraire celui de Bourg peut sembler cher (beaucoup de kilomètres réalisés par rapport à la fréquentation et des charges relativement élevées) mais le nombre de voyageurs « payants » pourrait y être plus important.

L'augmentation des ressources provenant de la fréquentation est un enjeu capital de la pérennité et du développement des réseaux de cette catégorie afin de pouvoir à terme organiser des offres alternatives à la voiture individuelle et pas « seulement » des réseaux destinés à offrir une possibilité de déplacements à des habitants n'ayant pas accès à un mode de déplacement individuel et motorisé.

## 9.5. Synthèse

*En termes de déplacements, le pôle urbain de Villefranche a un fonctionnement différent du reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Les habitants du pôle se déplacent davantage. Ils utilisent plus les transports en commun et possèdent moins de voitures. La part de la marche à pied y est notable mais reste à développer sur le reste du territoire, d'où un enjeu important de densification pour réduire les distances à parcourir, mais aussi de réservation d'espace pour les itinéraires piétons.*

*Entre 2006 et 2015, selon les enquêtes ménages déplacements, on note une augmentation de l'utilisation des transports en commun à destination de l'agglomération lyonnaise pour les habitants de l'ex CAVIL, tous motifs confondus. Ce constat est confirmé par les données de l'INSEE concernant les déplacements domicile-travail qui permettent également d'estimer à 29,3 % la part modale des transports en commun pour les actifs de la CA Villefranche Beaujolais Saône travaillant dans la métropole lyonnaise. Les trajets en train vers l'agglomération lyonnaise ont une importance grandissante et donc le besoin en par-relais mais aussi (et surtout) en rabattement modes doux vers les gares ainsi que la densification et la requalification des quartiers environnants.*

*Les flux domicile-travail d'échange avec l'extérieur sont importants malgré des emplois excédant la population active ayant un emploi et les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire. Les flux les plus importants sont constatés avec la métropole lyonnaise (flux sortant) et avec l'Ain (flux entrant).*

*Même en tenant compte du volume important d'emplois de la CA Villefranche Beaujolais Saône, celle-ci ne peut rivaliser avec le pôle d'emplois que représente la métropole Lyonnaise. Selon le modèle gravitaire, qui établit une relation entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones, les flux sortants à destination de la métropole lyonnaise seront toujours importants, voire croissants comme en témoigne l'évolution entre 2007 et 2012. A l'inverse, Villefranche joue le rôle d'emplois attractif, tout particulièrement pour les territoires qui lui sont limitrophes, et ce rôle sera d'autant plus renforcé que son volume d'emplois croîtra.*

*La Communauté d'agglomération de Villefranche (CAVIL) s'est engagée volontairement, dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains - PDU - à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2008. Bien que n'ayant jamais été officiellement validé, il a guidé les actions mises en œuvre en matière de déplacements urbains. Il serait utile d'évaluer les actions réalisées au titre du PDU et de le réviser pour prendre en compte les évolutions constatées depuis 2008 et d'intégrer les nouvelles obligations ou recommandations législatives.*

*Outre le transport ferroviaire qui, comme cela a été évoqué précédemment joue un rôle important dans les déplacements à destination de l'agglomération lyonnaise, la desserte en transports en commun est assurée par 5 lignes des cars du Rhône et par un réseau de transport urbain, « Libellule » sur le territoire de l'ex CAVIL et la commune de Jassans-Riottier.*

*Le réseau Libellule a une forme en étoile, qui s'explique par le poids de Villefranche dans le tissu urbain de l'agglomération, permet d'optimiser les fréquentations des lignes, ce qui constitue l'enjeu principal sur les réseaux de transports en commun des agglomérations de taille moyenne. Sa fréquentation augmente plus rapidement que l'offre. Le réseau présente une bonne efficacité au regard du nombre de kilomètres offerts par habitant du Périmètre de Transport Urbain. L'offre est efficace au regard de la fréquentation et est en adéquation avec la demande. Malgré des charges d'exploitation un peu plus élevées que les autres réseaux des villes moyennes, le réseau Libellule profite de sa bonne efficacité pour obtenir*

*un ratio de charges par voyage réalisé plus faible. Le bassin économique de la CA Villefranche Beaujolais Saône permet de dégager d'importantes ressources financières pour le réseau, mais le réseau coûte cher aux collectivités malgré une rentabilité qui se situe dans la moyenne. L'offre pourrait être réorganisée de manière à diminuer l'importance du poste « agent roulant » dans les charges d'exploitation. L'extension du réseau à l'ensemble du périmètre de la CAVBS, dans un premier temps en reprenant les lignes anciennement exploitées en inter-urbain, constitue un enjeu pour le réseau urbain qui devra conserver ses bons résultats de fréquentation sur ces lignes tout en maîtrisant les coûts d'exploitation engendrés par les nouvelles lignes qui seront forcément plus longues.*

*Pour augmenter encore la part modale des transports en commun, il conviendrait, dans le territoire urbain de faciliter l'accès aux pôles de transport en commun et de réfléchir au traitement des coupures urbaines et, dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, de valoriser les points d'arrêt des TC, en densifiant prioritairement autour des arrêts TC et en aménageant des accès agréables, lisibles et sécurisés à ces arrêts pour les piétons et les vélos depuis les principaux pôles de la commune desservie.*

## 10. Les composantes infrastructurale et culturelle hors services de mobilité

### 10.1. Un haut niveau d'équipements concentrés sur Villefranche

#### 10.1.1. Villefranche détient l'essentiel des équipements supérieurs d'infrastructure

Le niveau d'équipements étant fortement lié au peuplement des communes et Villefranche détenant le statut de ville-centre, il existe une réelle différence d'équipements entre Villefranche qui regroupe pratiquement tous les équipements d'infrastructure dits supérieurs et les autres communes moins bien pourvues, surtout les communes les plus rurales.

Les équipements supérieurs implantés à Villefranche sont

- les bâtiments des administrations déconcentrées (sous-préfecture, tribunal, administrations liées à l'emploi, centre des impôts...) essentiellement localisés dans le centre-ville de Villefranche,
- les équipements culturels (cinémas, musée, théâtre, bibliothèque, médiathèque...)<sup>14</sup>,
- les équipements affectés à l'éducation (établissements supérieurs, lycées et collèges...) situés en proche périphérie du centre-ville,
- les équipements sportifs et de loisirs (gymnases, palais des sports et salles, centre sportif, stades, centre aquatique, piscine, boulodrome, complexe plage...) en limite des zones urbanisées et généralement desservis par de grands axes,
- à noter également, le Parc des expositions et des Congrès de Villefranche et le Port de Commerce<sup>15</sup> constituant des pôles importants de la vie économique

Un dense maillage secondaire est assuré sur les autres communes de l'ancienne CAVIL :

- l'hôpital, le lycée technique et un théâtre à Gleizé ;
- un collège à Limas ;
- la polyclinique, le complexe rugbystique et le palais des sports à Arnas.

Les autres communes ne sont pas dépourvues d'équipements, variant en fonction de leur taille, mais ces derniers relèvent davantage d'une logique de proximité.

#### 10.1.2. Villefranche est un pôle d'équipement supérieur au sens de l'INSEE

L'INSEE a recensé un certain nombre d'équipements dans les communes qu'elle a classé en trois gammes : de proximité, intermédiaire et supérieure.

On peut classer les communes en fonction de leur niveau d'équipements de la manière suivants :

- **Les pôles d'équipements supérieurs** sont les communes comportant au moins 18 des 35 équipements de gamme supérieure définis par l'INSEE dans la base permanent des équipements 2012.
- **Les pôles d'équipements secondaires** sont les communes comportant au moins 17 des 34 équipements de gamme intermédiaire définis par l'INSEE dans la base

<sup>14</sup> Voir chapitre sur l'attractivité culturelle

<sup>15</sup> Voir chapitre sur le pots fluvial de Villefranche



permanente des équipements 2012 mais n'étant pas des pôles d'équipements supérieurs.

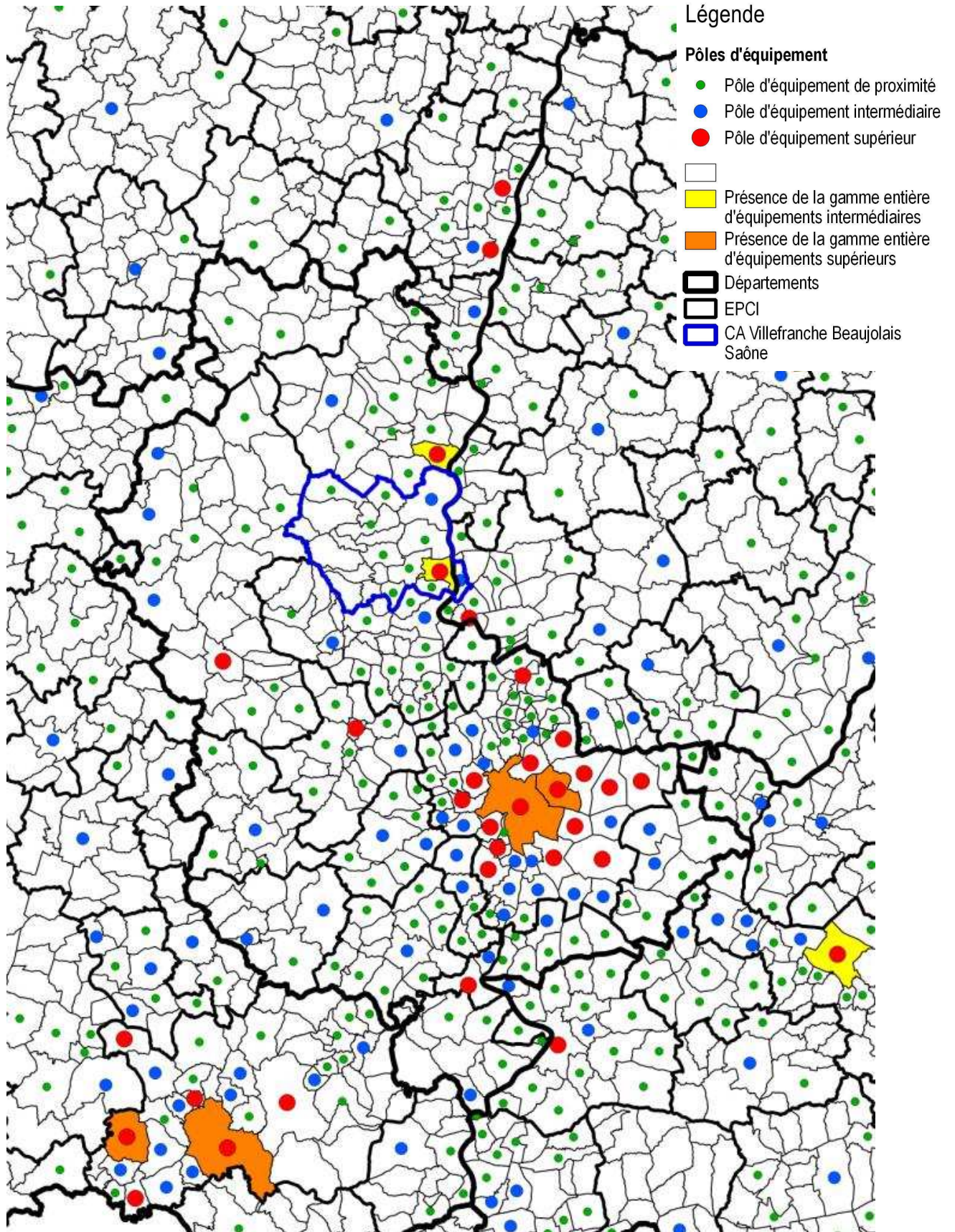
- Les pôles d'équipements de proximité sont les communes comportant au moins 15 des 30 équipements de proximité définis par l'INSEE dans la base permanente des équipements 2012 mais n'étant pas des pôles d'équipements supérieurs ni des pôles d'équipements intermédiaires

La CA Villefranche Beaujolais Saône compte un pôle d'équipements supérieur (Villefranche), 2 pôles d'équipements intermédiaires (Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins) et 8 pôles d'équipements de proximité (Arnas, Limas, Gleizé, Saint-Etienne des Oullières, Liergues, Denicé et Blacé). 10 communes n'ont pas un niveau d'équipements suffisant pour constituer des pôles.

libellé équipement	gamme	domaine_libellé	libellé équipement	gamme
Banque, Caisse d'Epargne	proximité	Services aux particuliers	Collège	intermédiaire
Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers	Sage-femme	intermédiaire
Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers	Orthophoniste	intermédiaire
Maçon	proximité	Services aux particuliers	Pédicure, podologue	intermédiaire
Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire
Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers	Ambulance	intermédiaire
Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers	Personnes âgées : hébergement	intermédiaire
Electricien	proximité	Services aux particuliers	Personnes âgées : soins à domicile	intermédiaire
Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers	Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire
Coiffure	proximité	Services aux particuliers	Garde d'enfant d'âge préscolaire	intermédiaire
Restaurant	proximité	Services aux particuliers	Gare	intermédiaire
Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers	Bassin de natation	intermédiaire
Soins de beauté	proximité	Services aux particuliers	Athlétisme	intermédiaire
Epicerie, supérette	proximité	Commerces	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire
Boulangerie	proximité	Commerces	Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure
Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure
Fleuriste	proximité	Commerces	Agence de travail temporaire	supérieure
Ecole maternelle	proximité	Enseignement	Hypermarché	supérieure
Ecole élémentaire	proximité	Enseignement	Produits surgelés	supérieure
Médecin omnipraticien	proximité	Santé	Poissonnerie	supérieure
Chirurgien dentiste	proximité	Santé	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure
Infirmier	proximité	Santé	Lycée d'enseignement professionnel	supérieure
Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé	Etablissement de santé de court séjour	supérieure
Pharmacie	proximité	Santé	Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure
Taxi	proximité	Transports et déplacements	Etablissement de santé de long séjour	supérieure
Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture	Etablissement psychiatrique	supérieure
Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture	Urgences	supérieure
Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture	Maternité	supérieure
Salle de sport spécialisée	proximité	Sports, loisirs et culture	Centre de santé	supérieure
Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture	Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure
Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers	Spécialiste en cardiologie	supérieure
Centre de finances publiques	intermédiaire	Services aux particuliers	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure
Pompes funèbres	intermédiaire	Services aux particuliers	Spécialiste en gynécologie	supérieure
Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure
Ecole de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers	Spécialiste en psychiatrie	supérieure
Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers	Spécialiste en ophtalmologie	supérieure
Blanchisserie, teinturerie	intermédiaire	Services aux particuliers	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure
Supermarché	intermédiaire	Commerces	Spécialiste en pédiatrie	supérieure
Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	Commerces	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie	supérieure
Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces	Orthoptiste	supérieure
Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces	Audio prothésiste	supérieure
Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces	Enfants handicapés : hébergement	supérieure
Magasin d'électroménager et de matériel agricole	intermédiaire	Commerces	Enfants handicapés : services à domicile ou hébergement	supérieure
Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces	Adultes handicapés : hébergement	supérieure
Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces	Adultes handicapés : services	supérieure
Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces	Travail protégé	supérieure
Parfumerie	intermédiaire	Commerces	Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure
Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces	Cinéma	supérieure
Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces	Théâtre	supérieure

**Tableau 27: Gamme des équipements en 2014 au sens de l'INSEE**

Source : INSEE – BPE 2014



**Carte 74: Pôles d'équipements en 2014 au sens de l'INSEE**

Source : INSEE – BPE 2014

### 10.1.3. Un bon niveau d'accès aux équipements, sauf pour les équipements intermédiaires

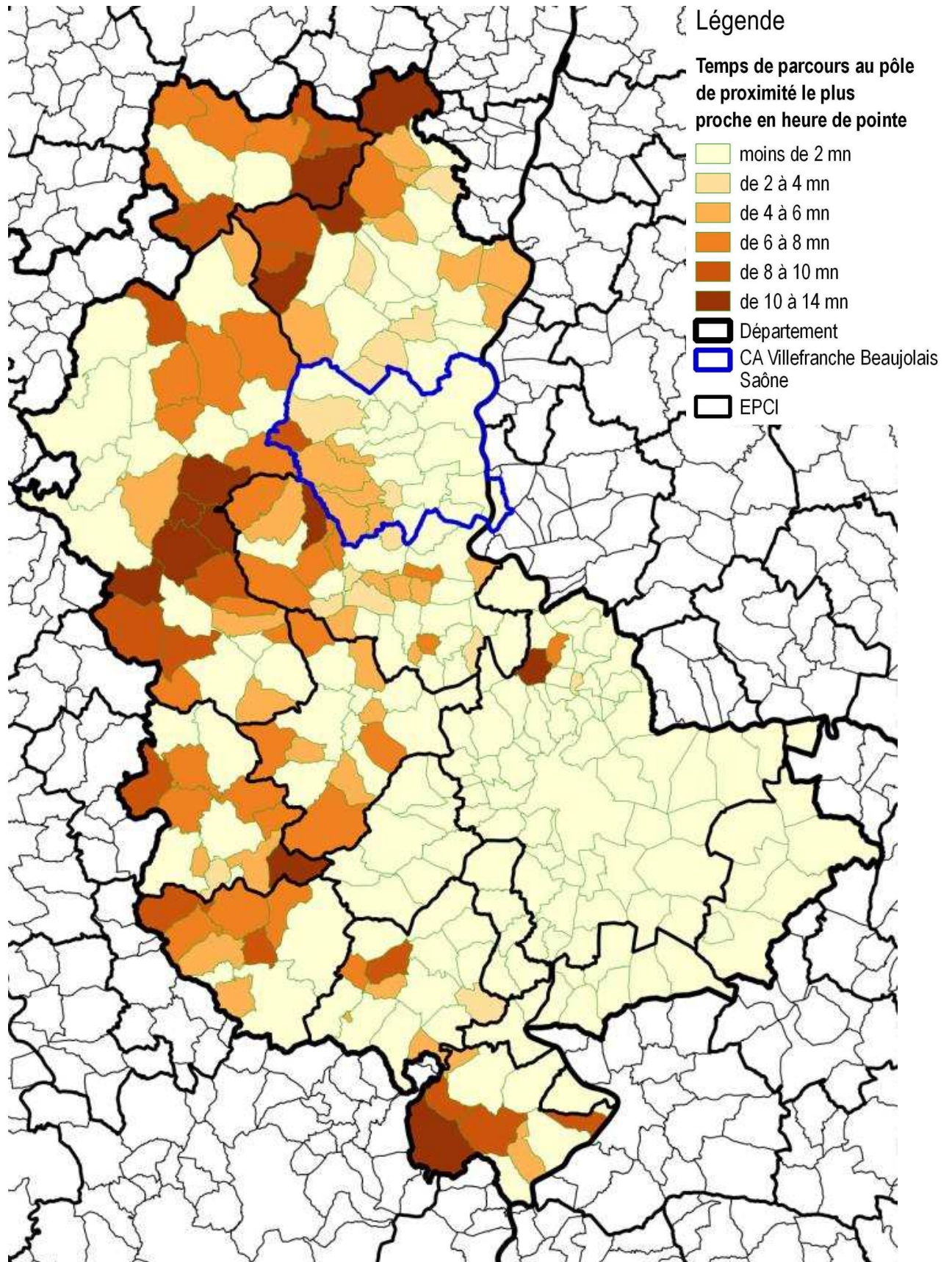
La majorité des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône se situent à moins de 2 mn d'un pôle d'équipements de proximité. La commune la plus éloignée de ces pôles reste à moins de 8 mn de ces derniers.

L'accès aux pôles d'équipements supérieurs est également privilégié par rapport à d'autres territoires. Toutes les communes sauf 3 sont à moins de 20 mn d'un de ces pôles. Les trois plus éloignées restent en deçà des 30 mn de temps de parcours.

En revanche la desserte du territoire en équipements intermédiaires est moins bien assurée. En effet, les pôles d'équipements intermédiaires de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont concentrés dans le Val de Saône et le territoire ne bénéficie pas de pôles intermédiaires relais dans l'arrière-pays, contrairement à la CC Saône Beaujolais avec Beaujeu et à la CC Beaujolais Pierres Dorées avec Le Bois d'Oingt.

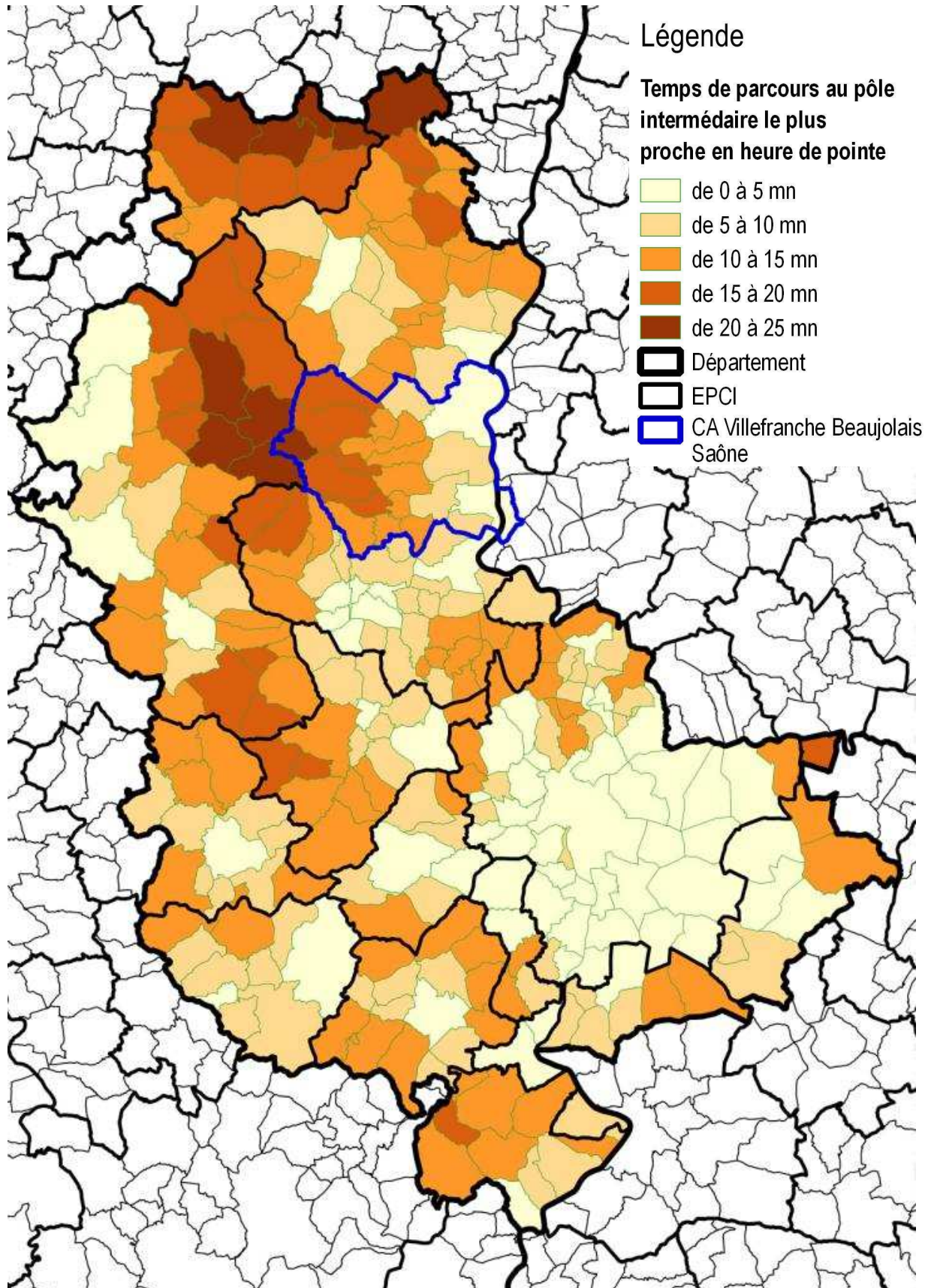
### 10.1.4. Les communes les plus éloignées des équipements posent le problème de la vulnérabilité énergétique

Cela concerne évidemment la vulnérabilité énergétique aux déplacements. Car les communes les plus éloignées des équipements sont également celles où les actifs parcourent les distances les plus longues pour aller travailler. Ces communes sont, selon le SCOT du Beaujolais, hors polarités et leur développement est censé être limité. Mais les orientations du SCOT n'ont pas été rédigées de manière à verrouiller strictement ce développement et certaines communes hors polarités peuvent se développer davantage que certaines classées en polarité de rang inférieur. Plus précisément le problème de vulnérabilité se pose pour les populations aux revenus les plus faibles. Ce qui amène à se poser la question de la limitation, voire de la prohibition, de la construction de logements sociaux dans ces communes éloignées de l'emploi, des équipements et des services.

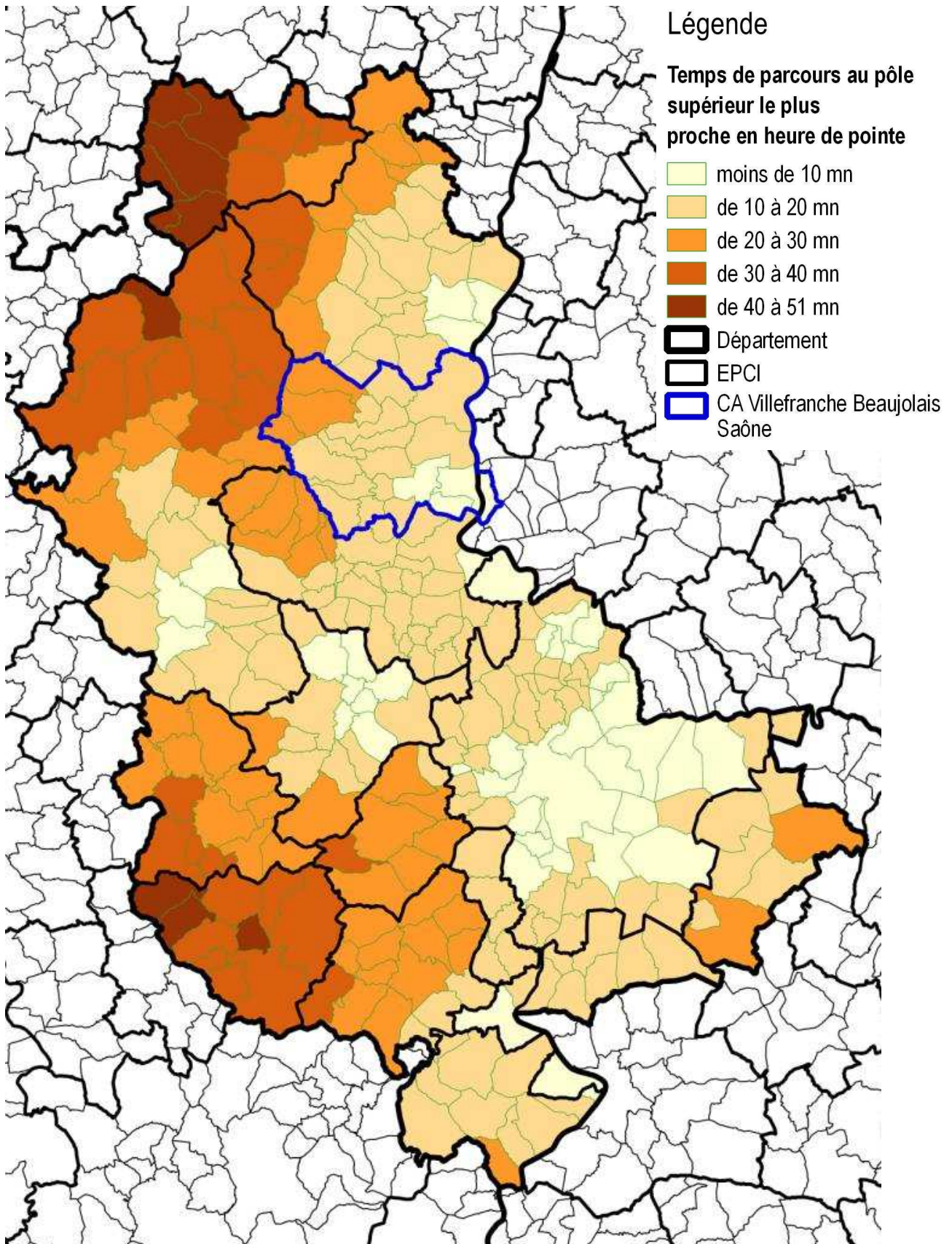


**Carte 75: Temps d'accès au pôle d'équipements de proximité le plus proche en 2014**

Source : INSEE – BPE 2014



**Carte 76 : Temps d'accès au pôle d'équipements intermédiaire le plus proche en 2014**  
Source : INSEE – BPE 2014



**Carte 77 : Temps d'accès au pôle d'équipements supérieur le plus proche en 2014**

Source : BPE 2014

## **10.2. Formation et enseignement : vers un développement de l'offre en lien avec le développement économique et un attractivité du territoire renforcée?**

### 10.2.1. L'enseignement primaire

Certaines communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône ne dispose pas d'un effectif suffisant d'enfants en bas âge. Aussi ne compte t-on en 2014 que 17 écoles maternelles dans 9 des 21 communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône, dont 8 à Villefranche et 2 à Gleizé. Par contre toutes les communes sont pourvues d'une école élémentaire.

La ville de Villefranche dispose de neuf écoles maternelles et sept écoles primaires. À celles-ci s'ajoutent les cinq écoles maternelles et les six écoles élémentaires du reste de la CAVIL. Quatre écoles privées sont aussi implantées à Villefranche.

### 10.2.2. L'enseignement secondaire

La CA Villefranche Beaujolais Saône compte 7 collèges dont un privé. 4 d'entre eux sont localisés à Villefranche, 1 à Limas, 1 à Saint-Georges de Reneins et 1 à Jassans-Riottier. On trouve également sur le territoire 4 Lycées, dont 3 à Villefranche et un à Gleizé : 1 Lycée public d'enseignement général, technologique et professionnel, un lycée public d'enseignement général et technologique, un lycée privé d'enseignement général et un lycée privé d'enseignement professionnel.

Villefranche abrite aussi une des écoles privées Pigier (brevets professionnel en coiffure et esthétique et diplôme d'assistante médicale), et un Centre de Formations d'apprentis en alternance dans 4 filières (automobile, coiffure, gestion et logistique)

### 10.2.3. L'offre en formation continue

Le GRETA Beaujolais Monts du Lyonnais est implanté à Villefranche : Les GRETA ont pour mission de répondre aux besoins de formation professionnelle tout au long de la vie des adultes. Le GRETA Beaujolais Monts du Lyonnais offre une réponse de proximité.

Fondés en 1974, les GRETA émanent de l'Education Nationale. Ils regroupent un ensemble d'établissements scolaires sur un territoire et proposent des actions de formation continue. Ils constituent ainsi un potentiel sans équivalent au service des personnes et des entreprises. Une organisation en réseau d'envergure nationale et locale permet d'offrir une gamme complète de services et de prestations. Le GRETA Beaujolais Monts du Lyonnais regroupe 37 établissements scolaires adhérents et répond aux besoins de formation continue sur une grande partie du département du Rhône, en dehors de l'agglomération lyonnaise, et sur la rive gauche de la Saône puisqu'il couvre 4 cantons de l'Ain.

#### 10.2.4. Une offre modeste en enseignement supérieur

La CA Villefranche Beaujolais Saône compte quelques formations post-bac, toutes dispensées dans les lycées de Villefranche :

- Classe préparatoire aux Écoles de Commerce Option Technologique (lycée Claude-Bernard)
- BTS management des unités commerciales (lycée Claude-Bernard)
- BTS commerce international (lycée Claude-Bernard)
- BTS conception et réalisation de systèmes automatiques (lycée Louis-Armand)
- BTS comptabilité et gestion des organisations (lycée Notre-Dame)
- BTS services informatiques aux organisations (lycée Notre-Dame)
- BTS Négociation et Relation Client (lycée Notre-Dame)
- BTS Assistant de Gestion PME-PMI (lycée Notre-Dame)
- BTS Économie Sociale et Familiale (lycée Notre-Dame)
- BTS assistant de gestion PME PMI (CFA de l'ARFA)

Cinq de ces formations, c'est à dire la moitié, sont dispensées par un lycée privé. Seulement deux d'entre elles sont des formations techniques. Aucune n'est une formation universitaire.

Villefranche a été tenue à l'écart de l'installation ou du renforcement de pôles d'enseignement supérieur dans les villes moyennes commencés en 1990 avec le Plan Université 2000 puis continués dans le cadre du programme U3M (Université du troisième millénaire) L'objectif était de soulager des grandes universités régionales étouffées par les nombreuses arrivées en premier cycle. Dans la région, certaines villes moyennes en ont bénéficié comme Vienne en lien avec l'université de Grenoble, Roanne en lien avec l'université de Saint-Etienne et Bourg en Bresse en lien avec l'université Jean Moulin de Lyon 3. Villefranche, ville moyenne trop proche de Lyon n'a sans doute pas été pressentie comme pôle relais de l'enseignement universitaire de Lyon.

#### 10.2.5. Le développement de l'enseignement supérieur est pourtant un atout pour les villes moyennes

Le développement de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes est sans nul doute un atout considérable pour rester dans l'économie de la connaissance, pour ouvrir des perspectives de développement économique, et renforcer l'attractivité du territoire.

Déjà, les villes moyennes qui ont bénéficié de ce développement ont fait mieux que recevoir passivement les étudiants « envoyés » par les métropoles. Dans les dernières années, elles ont su développer des stratégies pour attirer des étudiants spécialisés et ouvrir des formations très diverses.

#### 10.2.6. Quelle place pour la CA Villefranche Beaujolais Saône au regard des ambitions portées par la RUL ?

La Région Urbaine de Lyon a mené, à la demande de la région Rhône-Alpes, une démarche prospective « Cap sur 2030 » publié en 2011. Cette démarche a permis d'identifier les grands domaines prioritaires dans lesquels il convient d'anticiper les efforts qu'il faudra déployer collectivement dans les années à venir. L'une des voies nouvelles sur lesquelles la RUL juge nécessaire de s'engager est celle d'une politique commune de la créativité, basée sur le développement de la production scientifique et de la recherche. Avec une offre aussi restreinte en enseignement supérieur, comment la CA Villefranche Beaujolais Saône peut-



elle s'inscrire dans cette politique qui vise à favoriser l'émergence des lieux d'hybridation, de production, d'innovation croisées, de créativité et de services qui seront les plateformes productives de demain ? Cette question se pose d'autant plus depuis son entrée dans le pôle métropolitain.

#### 10.2.7. Des pistes de développement dans le domaine de l'enseignement et de la formation ?

Le maillage universitaire du territoire français, après une quinzaine d'années de déploiement, est aujourd'hui achevé. Il semble difficile d'envisager le développement d'une offre universitaire à Villefranche, étant donné sa grande proximité de Lyon et sachant celle qui existe déjà à Lyon et à Saint-Etienne. La multiplication de petits sites universitaires n'est pas forcément recommandable, à moins qu'ils n'obtiennent un niveau de qualification, de spécialisation et de complémentarité en fonction du contexte local, national.

Sans aller jusqu'à la création d'un site universitaire à Villefranche, l'offre d'enseignement supérieur pourrait être développée, notamment l'offre publique assez restreinte au regard d'une population locale aux revenus somme toute assez modestes et l'offre technique au regard de la base productive des territoires environnants. L'engagement des entreprises et des acteurs économiques locaux est fondamental, autant comme dispensateurs de formations que comme prescripteurs de transferts technologiques et d'emplois : répondre aux besoins de formation exprimé par le socle des PME/PMI doit aller de pair avec le développement de filières spécialisées et lisibles.

Cependant, Villefranche aurait sans doute des difficultés à développer seule une offre rationnelle d'enseignement supérieur et devrait pour ce faire envisager des partenariats avec les centres d'enseignement du pôle métropolitain.

De plus, Villefranche pourrait développer une offre de formation spécifique plutôt orientée vers le professionnel. Par exemple ne pourrait-on pas envisager une offre de formation dans le domaine de l'éco-construction en lien avec le projet de l'Île Porte? Plus particulièrement, l'idée de créer une offre de formation en lien avec la filière bois a été évoquée dans les différentes réunions du SCOT Beaujolais. Monsols est pressentie comme pôle de la filière bois et la Haute Vallée de l'Azergues (Lamure) revendique également quelque chose pour son territoire. Mais en termes de positionnement et de rayonnement, ne serait-il pas plus opportun de s'orienter vers un choix d'implantation à Villefranche ?

### **10.3. Une attractivité culturelle à développer à partir de bases déjà solidement établies**

#### 10.3.1. L'attractivité culturelle : un concept essentiel pour l'attractivité des territoires

Le patrimoine culturel d'un territoire influe directement sur les contenus des projets de développement à réaliser. En effet, il est le témoin de l'histoire des territoires mais aussi une source essentielle, dans tous les domaines, de créativité et de renforcement de la cohésion sociale. Le patrimoine culturel, qui ne se limite pas au patrimoine architectural ou aux lieux historiques, mais inclut des éléments plus divers tels que l'histoire économique et sociale, les traditions, les produits et savoir-faire techniques, les manifestations culturelles, les fêtes

et les foires traditionnelles, l'habitat traditionnel, constitue un atout important qu'il faut valoriser afin de renforcer l'attractivité d'un territoire.

Au delà des aspects culturels, toute stratégie de renforcement de l'attractivité culturelle doit servir une approche plus globale de promotion économique et sociale du territoire. En effet, de nombreuses études montrent que les entreprises choisissent leur lieu d'implantation non seulement sur des critères purement économiques mais aussi en fonction de l'attractivité culturelle du territoire. La valorisation du « capital humain », fondement de l'économie du savoir, suppose l'existence de territoires attractifs capables d'offrir des infrastructures culturelles et de loisirs riches et variés.

Néanmoins, le problème ne se pose pas de la même manière pour Villefranche, étant donné sa très grande proximité avec Lyon à l'offre culturelle surabondante et d'une grande qualité.. L'attractivité culturelle ne joue pas un rôle aussi essentiel que dans des zones géographiques où l'offre est rare. Villefranche se doit néanmoins de disposer d'une offre de proximité pourvoyant aux besoins de la population résidant dans un rayon de 30 km au Nord, à l'Ouest et à l'Est, là où Lyon est trop éloigné pour tenir ce rôle.

### 10.3.2. Une offre culturelle intéressante dans la CA Villefranche Beaujolais Saône

#### **10.3.2.1. Des équipements structurants**

Ceux-ci sont essentiellement concentrés à Villefranche. On dénombre notamment :

- une maison du Patrimoine et 8 musées dont le Musée Paul Dini à Villefranche, d'une grande renommée, qui accueille 25 000 visiteurs par an dont 70 % de lyonnais. Il abrite une ardothèque **qui** offre la possibilité aux abonnés de découvrir chez eux des oeuvres d'artistes de renommée locale, nationale et internationale ainsi qu'une bibliothèque avec un fonds de livres d'art et de revues culturelles consultable sur place ou empruntable. Le musée Paul Dini est un musée fleché au niveau national.
- 3 théâtres, 1 à Gleizé et 2 à Villefranche (dont un de 700 places) qui proposent entre 15 et cinquante spectacles par an, consacrés non seulement au théâtre mais aussi à la musique, à la danse au lyrique, au cirque et à l'humour. La programmation du grand théâtre de Villefranche est remarquable, ce qui n'est pas toujours facile quand on est aussi proche de Lyon avec son offre culturelle pléthorique. Sa fréquentation est très importante. Le théâtre de Villefranche ne s'occupe pas seulement de la diffusion de spectacles mais développe des actions culturelles comme des interventions dans la prison de Villefranche, des quartiers défavorisés comme Belleruche, les milieux scolaires, l'hôpital de Villefranche, des spectacles décentralisés dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, dans la CA de l'Ouest Rhodanien ou d'autres communes du Rhône. Son rayonnement atteint la métropole lyonnaise déborde sur l'Ain et des départements plus éloignés<sup>16</sup>.
- un Centre Culturel à Villefranche, une salle de spectacles et d'événements
- pour la musique, un conservatoire à rayonnement intercommunal à Villefranche labellisé « Ecole ressource » par le département du Rhône et un auditorium organisant des concerts en partenariat avec le conservatoire.

<sup>16</sup> Voir annexe n°4 sur le rayonnement du théâtre de Villefranche

dispose de deux antennes à Limas et Jassans-Riottier et offre les services d'une bibliothèque. Dans les prochaines années, l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône va réaliser un équipement d'envergure dédié à la musique avec la construction d'une SMAC, Scène de Musiques Actuelles.

- une médiathèque importante à Villefranche avec une section adulte offrant un choix de 59 000 livres, une section jeunesse avec une salle de prêt de 43 000 documents ((livres, CD, DVD, Cédéroms, multi-supports, revues), une section multi-médias de 15 000 documents, une salle régionale offrant la consultation du fonds patrimonial (36 000 livres du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours) ainsi que la consultation et l'emprunt de documents contemporains concernant le Rhône et l'Ain, plus particulièrement Villefranche-sur-Saône et le Beaujolais. Son rayonnement s'étend sur le Beaujolais et le département de l'Ain. L'importance de son fonds patrimonial attire également un public de chercheurs et d'étudiants.
- 6 salles de cinéma à Villefranche dont "les 400 coups" classé "art et Essai et Recherche". Ce dernier est réputé et offre une offre alternative à l'offre commerciale courante, essentielle pour offrir à une ville une offre cinématographique diversifiée.

Villefranche est connue comme une ville qui sur le plan culturel a vraiment tous les atouts pour proposer une offre de grande qualité à ses habitants.

### 10.3.2.2. Des manifestations culturelles de qualité

Plusieurs festivals ou manifestations sont proposés aux habitants de la CA Villefranche Beaujolais Saône :

- le festival Nouvelles Voies en Beaujolais organisé par le grand théâtre, de Villefranche qui se déroule sur cinq jours. C'est un festival de la jeune création chanson, un tremplin pour les talents émergents qui a permis la découverte de plusieurs personnalités dont Stromaé.
- Le festival du cinéma francophone organisé par l'association « l'autre cinéma » qui programme et anime le cinéma d'art et d'essai « les 400 coups » : chaque année, les films présentés durant ce festival sont souvent inédits ou en avant-première. Projetés en présence de réalisateurs venus des 4 coins du monde, ces films sont une occasion d'échanger avec des professionnels du cinéma. De nombreux rendez-vous, hors les murs du cinéma, ateliers et rencontres professionnels, mis en place tout au long de la semaine, contribuent aussi à la popularité du festival .
- Le Festival en Beaujolais "Continents et Culture" développé à l'échelle du Beaujolais par l'association du Centre Culturel Associatif du Beaujolais : chaque année sont organisés des spectacles en itinérance dans le Beaujolais avec des artistes et troupes de différents continents. Autour de ses entreprises mécènes et de ses partenaires, le Festival en Beaujolais a rassemblé depuis sa création : 286 000 spectateurs / 9200 artistes / 960 spectacles / 123 nations. Depuis cette année, le festival est passé en biennale.
- Le festival Terre de Scènes de théâtre amateur né à l'initiative de l'Office Culturel de Villefranche. Depuis son origine, Terre de Scènes s'est fait un nom dans le milieu du théâtre amateur.

- Le festival « un été côté Saône » organisé en été par Villefranche sur les bords de la Saône avec des animations culturelles
- La nuit d'été en calade : L'Espace d'une soirée, **Villefranche sur Saône** se transforme en ville piétonne avec plus de 6.000 spectateurs et plus de 90 concerts dans toutes les rues de la ville.

### 10.3.2.3. Une offre de proximité élargie

Mis à part le musée Paul Dini qui peut organiser des expositions temporaires dont la thématique et la qualité peut attirer des publics d'un très large horizon, les offres proposées par les autres équipements culturels sont avant tout des offres de proximité qui peuvent s'étendre au reste du Beaujolais et à l'Ain. Cependant, plus les gens sont proches de Lyon, moins Villefranche se montre attractive au regard de Lyon dont l'offre est tellement abondante, sauf si cette dernière propose, comme c'est parfois le cas pour son théâtre, des spectacles uniques.

### 10.3.2.4. Des structures associatives, des partenariats, des synergies

Villefranche est dotée d'un office culturel qui fédère les associations culturelles de la ville (plus de 50 en sont membres) et organise des événements culturels et festifs (Nuit d'été ; Festival de théâtre amateur Terre de scène ; Forum des associations ; Fête des enfants ; etc...).

A l'échelle du Beaujolais, l'association du Centre Culturel Associatif du Beaujolais développe une action culturelle itinérante. Ses activités du CCAB vont de la formation artistique (éveil musical, ateliers dans les écoles) à la mise en oeuvre du Festival en Beaujolais "Continents et Culture".

L'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône s'est engagée auprès du Centre Culturel de Villefranche et du Centre culturel Associatif Beaujolais (CCAB), par l'intermédiaire de conventions partenariales visant à apporter un soutien financier. Il subventionne également l'office culturel et est partenaire du festival Terre de Scènes et du festival du cinéma francophone.

Des partenariats se développent également entre équipements culturels locaux ou de différents territoires. Ainsi :

- depuis 2003 la Médiathèque Pierre-Mendès-France de la ville de Villefranche-sur-Saône et la Bibliothèque du Conservatoire de la Communauté d'agglomération proposent un portail web commun. Le partenariat entre la Médiathèque, service culturel caladois généraliste et un service de la Communauté d'agglomération, spécialisé dans le domaine musical, enrichit l'offre documentaire à destination d'un public varié.
- le musée Paul Dini a des relations de travail avec les Beaux Arts et le musée d'art contemporain de Lyon. Il a déjà oeuvré en résonance avec la biennale d'art contemporain de Lyon et a pu ainsi bénéficier de la communication faite sur l'évènement.

### 10.3.3. L'entrée dans le pôle métropolitain est une occasion de renforcer l'animation et l'attractivité culturelles de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Le pôle métropolitain assure des actions dans le domaine de la culture. Il a pour objectif de valoriser et coordonner une offre culturelle d'excellence, diversifiée et accessible à tous les citoyens métropolitains.

L'un de ses orientations pour y parvenir est de faire rayonner les grands événements culturels métropolitains : La Biennale d'Art Contemporain, la Biennale de la Danse, la Biennale du Design, Jazz à Vienne et la Biennale du Cirque contribuent fortement à l'identité du territoire et à sa visibilité. Pour renforcer le rayonnement de ces cinq événements, le Pôle Métropolitain participe au développement de manifestations en résonance sur l'ensemble du territoire métropolitain, en mettant en réseau les organisateurs et acteurs culturels locaux et en assurant la promotion de ces résonances. Ces événements offrent au public et aux habitants des agglomérations membres des initiatives culturelles originales, novatrices, facteur d'enrichissement et de plaisir.

L'agglomération de Villefranche peut tirer bénéfice de cette mise en résonance comme l'a prouvé dans le passé les retombées positives des actions du musée Paul Dini en résonance avec la biennale d'art contemporain. Ce travail en réseau existe déjà un peu : certaines manifestations culturelles phares de Lyon peuvent être parfois décentralisées à Villefranche. Indépendamment du pôle métropolitain, le théâtre de Villefranche s'inscrit déjà dans un réseau de scènes régionales, « le groupe des 20 » constitué de 28 théâtres, dans toute la région Auvergne- Rhône-Alpes.

Le pôle métropolitain soutient également événements fédérateurs et mobilisateurs comme le Jazz Day Unesco : Organisé le 30 avril dans les plus grandes villes du monde, le Jazz Day Unesco est destiné à sensibiliser le grand public aux vertus du jazz. Le Pôle accompagne l'initiative de Jazz à Vienne visant à mobiliser les acteurs jazz métropolitains autour de cette manifestation. Chaque année, les artistes vont à la rencontre du public métropolitain et de nombreux événements sont proposés : concerts, projections, expositions, En 2016, la CA Villefranche Beaujolais Saône a pu bénéficier de ces manifestations qui sont restées pour l'instant assez modestes et relativement confidentielles mais ne demandent qu'à prendre de l'ampleur.

La CA Villefranche Beaujolais Saône peut également bénéficier de la valorisation du patrimoine du pôle métropolitain : elle fera son entrée dans le guide publié et diffusé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine qui présente les richesses de chacun des territoires et identifie les sites à visiter pendant toute l'année. Cela contribuera à accroître sa notoriété.

### 10.3.4. Le bénéfice culturel de l'entrée dans le pôle métropolitain sera amplifié par une encore plus grande implication locale dans le domaine de la culture

Pour y parvenir, la CA Villefranche Beaujolais Saône pourrait mutualiser les moyens pour venir potentialiser les actions locales et apporter, en fonction de celles-ci, un soutien logistique et/ou financier et/ou humain.

Un autre enjeu est de renforcer l'accessibilité aux équipements culturels, notamment ceux de Villefranche, pour les enfants ou les personnes éloignées de l'offre culturelle. En effet, l'offre de Villefranche est de qualité est suffisante, mais l'accès à la culture n'est pas seulement une question d'offre. Il est nécessaire de faire se rencontrer l'offre culturelle avec les publics les plus divers. C'est le problème général de la culture en France : ce sont

toujours les mêmes publics, socio-économiquement favorisés, qui bénéficient de l'offre, d'où l'importance d'aller capter des publics qui ne viendraient pas d'eux mêmes. Ce travail d'éducation artistique est essentiel, mais il n'est jamais suffisant. La CA Villefranche Beaujolais Saône pourrait s'impliquer davantage dans ce sens là, même si le théâtre de Villefranche est déjà investi dans un programme d'actions culturelles qui vise à toucher davantage de publics. Cela permettrait d'améliorer la visibilité de l'offre qui, si elle ne pose pas de problème pour les gens déjà sensibilisés à la culture, reste invisible pour toute une catégorie de la population dans la vie de laquelle la culture ne tient aucune place.

Cette démocratisation passerait aussi par la création de manifestations itinérantes et le renforcement de la politique culturelle.

Le rayonnement et l'attractivité culturelle peut également être renforcé par l'amplification de la mise en réseau et en synergie des équipements, des manifestations locales et du patrimoine culturel. La question de l'identification de Villefranche comme pôle culturel unique nécessiterait une réflexion commune aux responsables des grands équipements, pour éventuellement d'élaborer des stratégies permettant à Villefranche de déborder d'un rayonnement de proximité élargie.

Néanmoins, le problème de la proximité de Lyon reste incontournable. L'attractivité culturelle de Villefranche reste limitée par celle de l'agglomération Lyonnaise. Elle doit plutôt jouer sur ses spécificités et ses événements particuliers (Musée Paul Dini et ses expositions temporaires, Médiathèque de Villefranche avec son important fond documentaire attirant étudiants et chercheurs, théâtre de Villefranche avec des spectacles uniques ne se produisant pas à Lyon).

## 10.4. Synthèse

La CA Villefranche Beaujolais Saône dispose d'un important niveau d'équipements mais ceux-ci sont essentiellement concentrés sur Villefranche. Le niveau d'équipements étant fortement lié au peuplement des communes et Villefranche détenant le statut de ville-centre, il existe une réelle différence d'équipements entre Villefranche qui regroupe pratiquement tous les équipements d'infrastructure dits supérieurs moins bien pourvus, surtout les communes les plus rurales. Si un maillage secondaire assez dense est assuré sur les communes de l'ancienne CAVIL, les autres communes ne sont pas toujours totalement dépourvues d'équipements, mais ces derniers relèvent davantage d'une logique de proximité.

Villefranche est un pôle d'équipement supérieur au sens de l'INSEE. La CA Villefranche Beaujolais Saône compte également 2 pôles d'équipements intermédiaires (Jassans-Riottier et Saint-Georges de Reneins) et 8 pôles d'équipements de proximité (Arnas, Limas, Gleizé, Saint-Etienne des Oullières, Liergues, Denicé et Blacé). 10 communes n'ont pas un niveau d'équipements suffisant pour constituer des pôles.

Le niveau d'accès des habitants de la CA Villefranche Beaujolais Saône aux équipements, mesuré en temps, est bon sauf pour les équipements intermédiaires. En effet, les pôles d'équipements intermédiaires de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont concentrés dans le Val de Saône et le territoire ne bénéficie pas de pôles intermédiaires relais dans l'arrière pays, contrairement à la CC Saône Beaujolais avec Beaujeu et à la CC Beaujolais Pierres Dorées avec Le Bois d'Oingt.

Les communes les plus éloignées des équipements posent le problème de la vulnérabilité énergétique aux déplacements. Car les communes les plus éloignées des équipements sont également celles où les actifs parcourent les distances les plus longues pour aller travailler. Ces communes sont, selon le SCOT du Beaujolais, hors polarités et leur développement est censé être limité. Mais les orientations du SCOT n'ont pas été rédigées de manière à verrouiller strictement ce développement et certaines communes hors polarités peuvent se développer davantage que certaines classées en polarité de rang inférieur. Plus précisément le problème de vulnérabilité se pose pour les populations aux revenus les plus faibles. Ce qui amène à se poser la question de la limitation, voire de la prohibition, de la construction de logements sociaux dans ces communes éloignées de l'emploi, des équipements et des services.

### Zoom sur l'enseignement

Certaines communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône ne dispose pas d'un effectif suffisant d'enfants en bas âge. Aussi ne compte-t-on en 2014 que 17 écoles maternelles dans 9 des 21 communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône, dont 8 à Villefranche et 2 à Gleizé. Par contre toutes les communes sont pourvues d'une école élémentaire. Les 7 collèges de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont tous situés dans le Val de Saône, sur les communes de Villefranche, Limas, Saint-Georges de Reneins et Jassans-Riottier.

L'offre en enseignement supérieur est modeste. La CA Villefranche Beaujolais Saône compte quelques formations post-bac, toutes dispensées dans les lycées de Villefranche. Ces formations ne dépassent pas le niveau BAC + 2 (quelques BTS et une classe préparatoire aux Écoles de Commerce). Cinq de ces formations, c'est à dire la moitié, sont dispensées par un lycée privé. Seulement deux d'entre elles sont des formations techniques. Aucune n'est une formation universitaire.

Villefranche a été tenue à l'écart de l'installation ou du renforcement de pôles d'enseignement supérieur dans les villes moyennes commencés en 1990 avec le Plan Université 2000 puis continués dans le cadre du programme U3M (Université du troisième millénaire) L'objectif était de soulager des grandes universités régionales étouffées par les nombreuses arrivées en premier cycle. Dans la région, certaines villes moyennes en ont bénéficié comme Vienne en lien avec l'université de Grenoble, Roanne en lien avec l'université de Saint-Etienne et Bourg en Bresse en lien avec l'université Jean Moulin de Lyon 3. Villefranche, ville moyenne trop proche de Lyon n'a sans doute pas été pressentie comme pôle relais de l'enseignement universitaire de Lyon. Pourtant, le développement de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes est sans nul doute un atout considérable pour rester dans l'économie de la connaissance, pour ouvrir des perspectives de développement économique, et renforcer l'attractivité du territoire.

Avec une offre aussi restreinte en enseignement supérieur, la CA Villefranche Beaujolais Saône pourrait éprouver des difficultés à s'inscrire dans la politique définie par la RUL dans une démarche prospective, qui vise à favoriser l'émergence des lieux d'hybridation, de production, d'innovation croisées, de créativité et de services qui seront les plateformes productives de demain. Cette question se pose d'autant plus depuis son entrée dans le pôle métropolitain.

Sans aller jusqu'à la création d'un site universitaire à Villefranche, l'offre d'enseignement supérieur pourrait être développée, notamment l'offre publique assez restreinte au regard d'une population locale aux revenus somme toute assez modestes et l'offre technique au regard de la base productive des territoires environnants. L'engagement des entreprises et des acteurs économiques locaux est fondamental, autant comme dispensateurs de formations que comme prescripteurs de transferts technologiques et d'emplois : répondre aux besoins de formation exprimé par le socle des PME/PMI doit aller de pair avec le développement de filières spécialisées et lisibles.

Certes, l'agglomération caladoise ne peut envisager d'offrir un enseignement supérieur comparable à celui de la métropole lyonnaise. Cependant, le renforcement de son rôle de pôle local d'enseignement supérieur en lien avec le développement des fonctions de conception-recherche et de prestations intellectuelles peut contribuer à conférer à l'agglomération caladoise, le rayonnement que nécessite sa place dans le pôle métropolitain lyonnais.

De plus, Villefranche pourrait développer une offre de formation spécifique plutôt orientée vers le professionnel. Par exemple ne pourrait on pas envisager une offre de formation dans le domaine de l'éco-constructon en lien avec le projet de l'Île Porte?

## **Zoom sur l'attractivité culturelle**

La CA Villefranche Beaujolais Saône dispose d'une offre culturelle abondante et de qualité. Les équipements structurants nombreux et variés, essentiellement concentrés à Villefranche comme la plupart des autres équipements : Maison du patrimoine, musées, ardothèque, théâtres, conservatoire, auditorium, médiathèque disposant du deuxième fond patrimonial régional après Lyon...Plusieurs festivals ou manifestations de qualité sont proposés aux habitants de la CA Villefranche Beaujolais Saône. L'existence des structures associatives, de partenariats et de synergies vient amplifier la résonance de ces manifestations et l'efficacité des équipements. Mais, à l'exception du musée Paul Dini qui organise des expositions temporaires dont la thématique et la qualité peut attirer des pubic



*d'un très large horizon, les offres proposées par les autres équipements culturels sont avant tout des offres de proximité qui peuvent s'étendre au reste du Beaujolais et à l'Ain.*

*L'entrée dans le pôle métropolitain est une occasion de renforcer l'animation et l'attractivité culturelles de la CA Villefranche Beaujolais Saône. En effet, le pôle métropolitain assure des actions dans le domaine de la culture. Il a pour objectif de valoriser et coordonner une offre culturelle d'excellence, diversifiée et accessible à tous les citoyens métropolitains. L'agglomération de Villefranche peut tirer bénéfice de cette mise en résonance comme l'a prouvé dans le passé les retombées positives des actions du musée Paul Dini en résonance avec la biennale d'art contemporain. Le bénéfice culturel de l'entrée dans le pôle métropolitain sera amplifié par une encore plus grande implication locale dans le domaine de la culture. L'enjeu n'est pas tant de développer l'offre culturelle que de faire connaître cette offre à des publics qu'elle ne touche pas d'ordinaire : en milieu rural, dans des zones urbaines défavorisé, dans les réseaux d'éducation artistique...*

*Le rayonnement et l'attractivité culturelle peut également être renforcé par l'amplification de la mise en réseau et en synergie des équipements, des manifestations locales et du patrimoine culturel. La question de l'identification de Villefranche comme pôle culturel unique nécessiterait une réflexion commune aux responsables des grands équipements, pour éventuellement d'élaborer des stratégies permettant à Villefranche de déborder d'un rayonnement de proximité élargie.*

*Néanmoins, le problème de la proximité de Lyon reste incontournable. L'attractivité culturelle de Villefranche reste limitée par celle de l'agglomération Lyonnaise. Elle doit plutôt jouer sur ses spécificités et ses événements particuliers (Musée Paul Dini et ses expositions temporaires, Médiathèque de Villefranche avec son important fond documentaire attirant étudiants et chercheurs, théâtre de Villefranche avec des spectacles uniques ne se produisant pas à Lyon).*

## 11. Une influence de plus en plus importante de la métropole lyonnaise sur l'agglomération de Villefranche

### ***11.1. Une perte de son statut d'aire urbaine autonome, mais déjà sous influence lyonnaise***

L'INSEE définit par convention l'aire urbaine comme un ensemble composé d'une commune centrale possédant au moins 5 000 emplois et de communes périurbaines (qui peuvent être nombreuses) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune mais dans l'aire urbaine. En 1990 et 1999, Villefranche avait sa propre aire urbaine qui ne correspondait pas à l'actuelle CA Villefranche Beaujolais Saône. En 2010, la totalité de la communauté d'agglomération a été absorbée par la grande aire urbaine de Lyon, une partie (dont Villefranche) faisant désormais partie du pôle urbain de l'aire urbaine de Lyon, le reste en tant que couronne périurbaine.

Mais selon un document de travail réalisé en 2011 par l'INSEE pour la Fédération des villes moyennes et qui avait dressé une typologie des aires moyennes, en 1999 l'aire urbaine de Villefranche appartenait à la catégorie des aires moyennes « proches des grandes aires » avec un profil caractéristique qui les distinguent des autres aires moyennes, largement influencé par la grande aire urbaine à proximité.

Cette influence se faisait ressentir avec des profils d'emplois proches de ceux des grandes aires avec une légère sur-représentation des fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, culture-loisirs, conception-recherche, commerce inter-entreprises). Ce type d'aire urbaine bénéficiait des dynamiques à la fois démographiques et économiques portées par ces fonctions, avec des taux de croissance de la population et de l'emploi nettement supérieurs à ceux des autres types.

L'entrée dans l'aire urbaine de Lyon en 2010 marque une dépendance marquée de Villefranche par rapport à la métropole lyonnaise en termes de flux d'actifs et de navetteurs.

### ***11.2. Qui entraîne une perte de statut de ville moyenne, constitutive d'une armature nationale de troisième niveau***

La fourchette définissant l'appartenance à la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants et, même si les intercommunalités ont dorénavant intégré la Fédération, c'est la taille de la ville centre qui constitue le critère de base. Selon ces termes, Villefranche est bien une ville moyenne.

Mais la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire (DIACT) a choisi de retenir l'aire urbaine pour appréhender les villes moyennes en sachant qu'une commune de 20 000 habitants dispose en 1999 d'une aire urbaine de l'ordre de 30 000 habitants et une commune de 100 000 habitants d'une aire urbaine avoisinant 150 000 habitants. Ce seuil a été élevé à 200 000 habitants, seuil qui constitue généralement le plancher pour la strate des grandes villes. En 1999, Villefranche était toujours considérée comme une ville moyenne suivant cette approche qui est toutefois controversée. En 2010, elle a perdu ce statut puisque les villes moyennes sont désormais considérées comme des pôles urbains de

« l'espace non métropolisé ». Villefranche n'est plus un maillon de l'armature territoriale de la France de troisième niveau après les métropoles et les grandes villes, elle est intégrée au système métropolitain.

### 11.3. Villefranche : une ville uniquement et fortement connectée à Lyon au sein du système urbain de proximité Lyon/Saint-Etienne/Grenoble

Une étude réalisée pour le compte de la DATAR en 2010 et 2011 et intitulée « les systèmes urbains français et leur métropolisation<sup>17</sup> » aborde la question des organisations spatiales urbaines dans une approche relationnelle, c'est à dire une approche qui dépasse les seules répartitions et localisation pour penser les territoires en termes d'interdépendance et d'articulation. Cette étude approche les réseaux urbains en fonction de 7 types de liens.

	Société mobile et de loisirs	Société de la connaissance et de l'information	Aspects économiques et financiers
Mobilité domicile-travail	+		+
Migration résidentielle	+		+
Système Grande Vitesse (offre aérienne + TGV)	+		+
Liens établissement(s)-siège dans les secteurs technologiquement innovants		+	+
Partenariats scientifique européens	+	+	+
Liens établissement(s)-siège dans tous les secteurs d'activités		+	+
Liens résidences principales – résidences secondaires	+		+

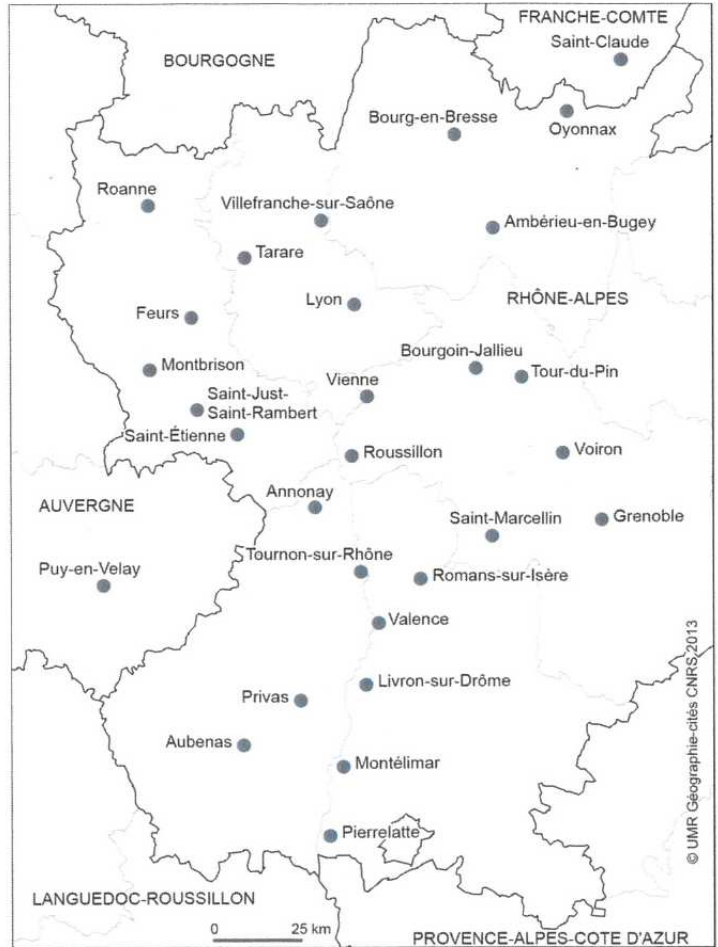
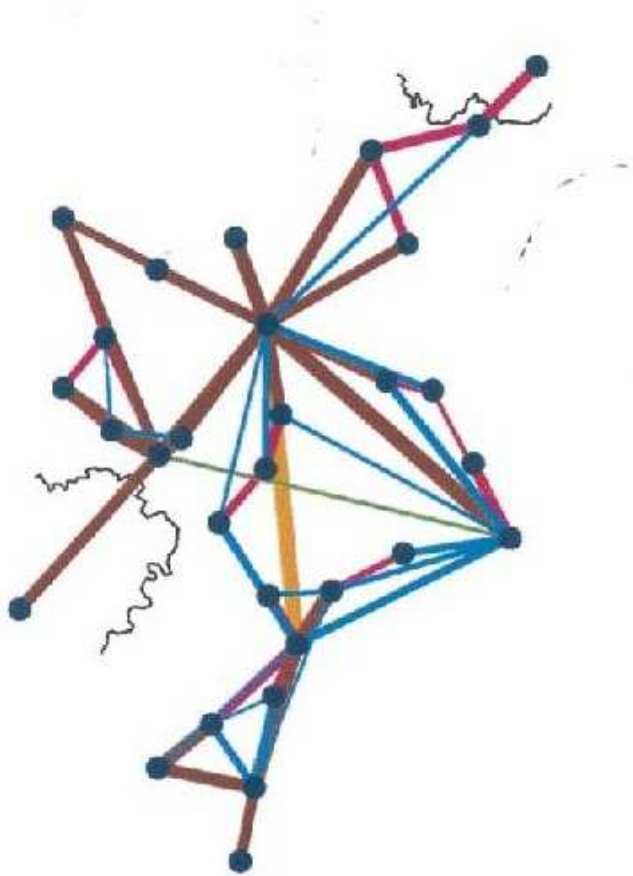
Les systèmes urbains ont été définis en fonction des liens privilégiés entre villes. C'est à dire qu'on considère que deux villes sont en réseau si le lien est supérieur au lien théorique auquel on pourrait s'attendre compte-tenu du poids respectif des deux villes et de la distance qui les sépare. 26 systèmes urbains de proximité ont ainsi été définis en France.

Dans le système urbain de Lyon/saint-Etienne, Grenoble, Villefranche est uniquement connectée à Lyon. En revanche, cette connexion est de forte intensité, avec une note cumulée des flux préférentiels pour les 7 indicateurs importants.

### 11.4. Mais une connexion à double sens

Chacun des liens évoqués ci-dessus a été cartographié selon leur importance entre les villes du système urbain de proximité de Lyon/Saint-Etienne/Grenoble et une typologie des liens majeurs a été établie :

17 Les systèmes urbains français et leur métropolisation de Sandrine Berroir, Nadine Cattan, Frédéric Dobruszkes, Marianne Guérois, Fabien Paulis et Céline Cvacchiani-Marcuzzo – Travaux en ligne n°10 de la DATAR



- Au moins trois types de liens
- Importance relative :**
- Etablissement-siège (tous secteurs) et navettes
  - Etablissement-sièges (secteurs innovants) et navettes
  - Résidences secondaires et migrations résidentielles
  - Partenariats scientifiques
  - Grande vitesse

Les liens majeurs entre Lyon et Villefranche sont ceux des navettes domicile-travail et les liens établissements sièges dans les secteurs technologiquement innovants, même si les autres liens ne sont pas à négliger : on note ainsi également une forte intensité des liens en termes de migrations résidentielles et de relations sièges/établissements dans tous les secteurs d'activités.

Ces liens sont, à l'exception du cas des migrations résidentielles, toujours plus prononcés dans le sens Villefranche/Lyon, mais les échanges Lyon/Villefranche existent réellement et démontrent une relation qui n'est pas en sens unique, sauf en ce qui concerne les liens établissements sièges dans les secteurs innovants. Dans ce cas, les sièges sont toujours implantés à Lyon.

### ***11.5. Un destin de pôle-relais ou de satellite de la métropole lyonnaise ?***

C'est en tout cas celui que lui a conféré la DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise au début des années 2000, même si elle ne lui dénie pas une identité propre au même titre que les autres pôles constitutifs du deuxième niveau d'armature du territoire de la DTA. En effet, elle considère que son développement se nourrit pour partie de l'activité du grand pôle de Lyon et la considère comme un pôle d'équilibre jouant un rôle privilégié d'accueil du développement économique et résidentiel important pour contribuer à stabiliser le territoire de la DTA et lutter contre l'étalement urbain.

### ***11.6. Ou une mise en réseau basée sur la complémentarité et la solidarité ?***

De nombreuses études ont mis en évidence les synergies multiples que permet la mise en réseau de villes et de territoires sous réserve d'une coopération écartant toute crainte de perte d'identité et d'autonomie, dans un souci de complémentarité et de solidarité à l'opposé d'une logique de mise en concurrence. L'objectif de ces mises en réseau est bien in fine d'améliorer globalement la compétitivité et l'attractivité à une échelle plus large.

Or, c'est bien l'objectif des pôles métropolitains qui semble être le nouvel outil permettant aux territoires de lancer ou entériner des partenariats stratégiques. Villefranche a intégré le pôle métropolitain lyonnais. C'est là une opportunité de profiter des effets bénéfiques d'une mise en réseau, sous réserve d'une adhésion pleine et entière et une implication volontariste.

### ***11.7. Qui implique la nécessité d'un changement de posture de Villefranche vis à vis du pôle métropolitain lyonnais...***

La CA Villefranche Beaujolais Saône est entrée tardivement dans le pôle métropolitain lyonnais.

Jusqu'à récemment, l'agglomération de Villefranche adoptait une posture défensive vis à vis de la métropole. Au delà de l'agglomération, cette posture était également adoptée par le SCOT du Beaujolais dans son ensemble. Le Beaujolais ne se voit pas en complémentarité avec la métropole, mais éprouve le besoin de maintenir une frontière franche avec cette dernière par volonté d'exister par eux mêmes et de préserver leur identité. Selon le SCOT, celle-ci serait dissolue dans le scénario d'absorption par la métropole qu'ils redoutent particulièrement. C'est toujours présent dans le discours tant des techniciens que des élus.

Le sentiment de Villefranche a longtemps été le même. L'agglomération n'avait que peu ou pas cherché à s'associer avec la métropole ou à tirer profit de relations nouées avec cette dernière. L'entrée dans le pôle métropolitain a été très tardive en raison de cette crainte d'absorption évoquée ci-dessus. Villefranche comme le Beaujolais ne souhaitaient pas jouer

le territoire d'accueil du trop plein de la population métropolitaine, ne voyant pas que cela constitue une richesse pour eux. En effet sans la proximité de la métropole, le Beaujolais ne se serait jamais développé comme ils l'ont fait même avec leur patrimoine paysager et architectural et la renommée du vignoble du Beaujolais.

Récemment, la CA Villefranche Beaujolais Saône a enfin reconnu la nécessité de travailler en commun avec la métropole. Mais les raisons qui l'ont poussée à entrer dans le pôle métropolitain semblent plutôt basées sur la crainte :

- crainte dans le cas contraire d'être absorbée au sein d'une nouvelle communauté d'agglomération basée sur une fusion avec la CC de l'Ouest Rhodanien, ambition portée par l'homme politique fort du département, Michel Mercier et à laquelle n'adhérait pas du tout la CA Villefranche Beaujolais Saône.
- peur de se marginaliser et de ne pas exister dans un système métropolitain dont elle fait partie mais dont elle se serait tenue à l'écart, en ne prenant pas part aux décisions stratégiques et aux retombées positives qui peuvent en être attendues. L'entrée dans le pôle métropolitain lui permet de s'afficher dans la carte, de prendre rang.

Toutefois, même s'il faut nuancer ce constat par son entrée toute récente dans le pôle métropolitain, la CA Villefranche Beaujolais Saône est loin d'être dans une attitude proactive, n'a pas de vision claire et affirmée de son positionnement et de sa contribution au sein de ce pôle.

La difficulté pour Villefranche consistera maintenant à savoir se ressembler autour de projets fédérateurs et innovants au sein duquel la complémentarité devra être la règle de base.

### **11.8. ... et le développement d'une culture de coopération inter-territoriale**

L'agglomération de Villefranche en semble dépourvue. Plusieurs constats viennent étayer cette affirmation :

- Le manque de dialogue avéré entre le SCOT du Beaujolais et l'agglomération de Villefranche. Dans le cadre du SCOT, l'agglomération de Villefranche n'est pas représentée lors des diverses réunions de travail, ateliers, bureaux et autres, que ce soit par le personnel technique ou par les élus. Lorsque des élus de la CAVBS sont présents, ce sont des élus de petites communes rurales comme Cogny ou Saint-Cyr le Châtoux, qui ne représentent pas l'agglomération de Villefranche au sens de la présidence ou de la stratégie. Lors des bureaux qui se déroulent en comité restreint puisque n'y sont présents que les présidents ou les vice-présidents des intercommunalités, l'agglomération de Villefranche n'est pas représentée même si le SCOT ne manque pas de les inviter.

L'agglomération de Villefranche ne se sent elle pas concernée par le SCOT ou estime t-elle que, en tant que première polarité, toutes ses revendications seront satisfaites ? Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un manque de considération vis à vis du SCOT ou d'un problème politique. Dans tous les cas, cela crée des difficultés et entre techniciens de l'agglomération de Villefranche et le SCOT, les relations sont très tendues. Il n'y a pas de dialogue.

Cette tension a été cristallisée à l'occasion du recours de l'agglomération contre le DAC du Beaujolais, l'agglomération considérant que la surface commerciale qui lui avait été octroyé était insuffisante. Le DAC a été annulé partiellement sur un point sans que cette surface ait été reconsidérée. Pourtant, l'agglomération avait été associée à toutes les réunions ayant pour objet le DAC.

- Une culture communautaire encore à construire. Lors de l'entretien mené avec Jean-Marc Besse du service économique, interlocuteur désigné par la CA Villefranche

Beaujolais Saône dans le cadre de l'étude sur le Nord Beaujolais réalisée par le SCOT SEPAL et le Grand Lyon, une dichotomie a transpiré entre le très urbain et le très rural : il y a aujourd'hui 21 communes dans la CAVBS, mais celles « qui comptent » restent les 4 communes de l'ancienne CAVIL (Arnas, Limas, Gleizé, Villefranche).

- Le manque de participation à un dialogue inter-territorial dans le cadre d'un travail mené par le Grand Lyon et l'Agence d'Urbanisme de Lyon sur le territoire Nord Beaujolais. Lors du premier et seul contact avec le technicien désigné par la CA Villefranche Beaujolais Saône, à savoir un chargé de mission du développement économique, celui-ci a fait preuve d'une vision d'une stratégie de développement étroitement circonscrite au territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Le projet économique d'envergure Lybertec situé sur la CC Saône Beaujolais ne les intéresse pas, « c'est trop loin ». Par contre, l'idée est caressée depuis longtemps déjà d'élargir son potentiel de développement aux communes limitrophes de l'ain dans une perspective de fusion pour étendre son territoire. Mais il ne s'agit pas là d'une logique de coopération inter-territorial, mais bien d'une absorption qui lui permet de garder tout pouvoir de décision.

## 11.9. Synthèse

*La métropole lyonnaise exerce une influence de plus en plus grande sur l'agglomération de Villefranche. Entre 1999 et 2010, cette dernière a perdu son statut d'aire urbaine autonome. En 1999 déjà son aire urbaine appartenait à la typologie des aires moyennes « proches des grandes aires » avec un profil caractéristique qui les distinguent des autres aires moyennes, largement influencé par la grande aire urbaine à proximité. L'entrée dans l'aire urbaine de Lyon en 2010 marque une dépendance marquée de Villefranche par rapport à la métropole lyonnaise en termes de flux d'actifs et de navetteurs.*

*En conséquence, elle a également perdu, aux yeux de l'administration chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire, son statut de ville moyenne, constitutive d'une armature nationale de troisième niveau. Elle est désormais considérée comme pleinement intégrée au système métropolitain.*

*Villefranche est une ville uniquement et fortement connectée à Lyon au sein du système urbain de proximité Lyon/Saint-Etienne/Grenoble. Les liens majeurs entre Lyon et Villefranche sont ceux des navettes domicile-travail et les liens établissements sièges dans les secteurs technologiquement innovants, même si les autres liens ne sont pas à négliger : on note ainsi également une forte intensité des liens en termes de migrations résidentielles et de relations sièges/établissements dans tous les secteurs d'activités. Ces liens sont, à l'exception du cas des migrations résidentielles, toujours plus prononcés dans le sens Villefranche/Lyon, mais les échanges Lyon/Villefranche existent réellement et démontrent une relation qui n'est pas en sens unique, sauf en ce qui concerne les liens établissements sièges dans les secteurs innovants. Dans ce cas, les sièges sont toujours implantés à Lyon.*

*La DTA de l'Aire métropolitaine Lyonnaise lui a conféré un destin de pôle-relais ou de satellite de la métropole lyonnaise, même si elle ne lui dénie pas une identité propre au même titre que les autres pôles constitutifs du deuxième niveau d'armature du territoire de la DTA. En effet, elle considère que son développement se nourrit pour partie de l'activité du grand pôle de Lyon.*

*Il existe une alternative à ce destin non souhaité par Villefranche, impliquant une mise en réseau de Villefranche avec d'autres territoires qui permettrait des synergies multiples, sous réserve qu'elle soit basée sur la solidarité et la complémentarité. C'est bien là l'opportunité que présente son entrée dans le pôle métropolitain, sous réserve d'une adhésion pleine et entière et une implication volontariste.*

*Cela nécessite un changement de posture de Villefranche vis à vis du pôle métropolitain lyonnais, qu'elle a intégré pour des raisons plutôt basées sur la crainte, sans être proactive et sans vision claire et affirmée de son positionnement et de sa contribution au sein de ce pôle.*

*La première étape pour y parvenir consiste à développer une véritable culture de coopération inter-territoriale dont Villefranche semble plutôt dépourvue, d'abord au sein de sa propre intercommunalité, puis au sein de son SCOT d'appartenance, avant d'élargir cette coopération à des territoires moins proches et plus « étrangers » à ses yeux.*



## 12. Une image à améliorer en lien avec les possibilités de valorisation des ressources locales

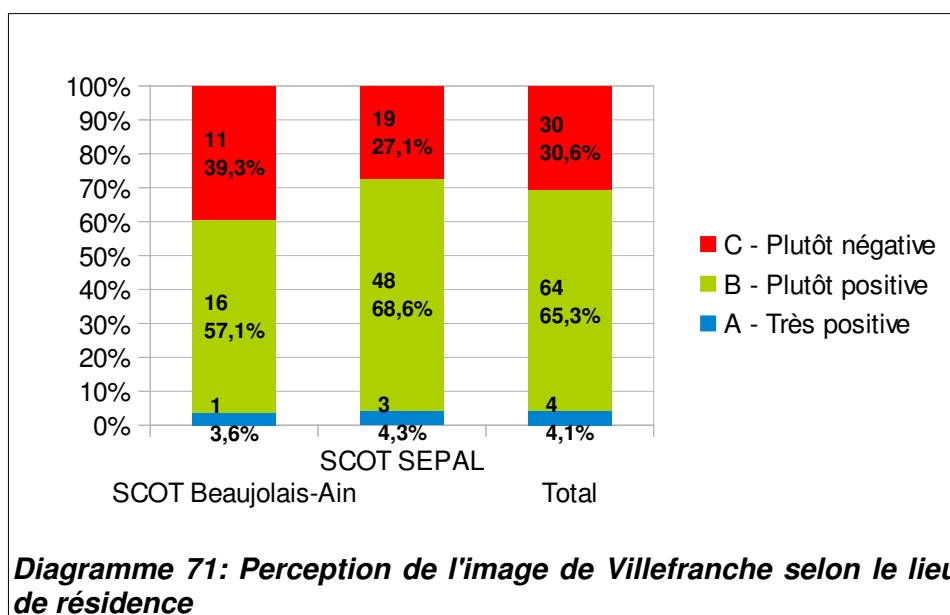
L'attractivité d'un territoire peut se mesurer à la fois par un caractère objectif et un caractère symbolique, ce dernier se manifestant par l'image que revêt un territoire au près de ses habitants ou de ceux d'autres territoires. Quelle est l'image de Villefranche sur Saône ?

Pour le savoir, l'idéal aurait été d'organiser une enquête à l'échelle du département du Rhône et des territoires limitrophes de l'Ain, pour pouvoir déterminer quelle perception la population a de Villefranche selon son lieu de résidence. Une telle enquête avec les moyens qu'elle nécessitait de mettre en œuvre et le temps qu'elle nécessitait s'avérait impossible. C'est pourquoi il a été décidé de la réaliser en interne à la DDT qui, avec son vivier de 285 agents aux lieux de résidence divers, pouvait représenter un échantillonnage significatif. Cette enquête<sup>18</sup>, complétée par la connaissance du terrain de différents acteurs a permis de mettre en évidence les constats suivants.

### 12.1. Une image globalement positive de Villefranche, mais...

Près de 70 % des enquêtés ont une image positive de Villefranche, dont seulement 4 % une image très positive.

Ce qui peut paraître surprenant, c'est que les habitants du SCOT de l'agglomération Lyonnaise ont une image plus positive de Villefranche que ceux du SCOT du Beaujolais et de l'Ain. Plus de 39 % de ces derniers la juge plutôt défavorablement. Les aspects négatifs de l'agglomération sont sans doute moins perçus lorsque l'on s'en trouve relativement éloigné. L'image de Villefranche est loin d'être catastrophique mais pourrait amplement être améliorée.



18 Voir annexe n°2 sur la participation à l'enquête sur la perception de l'agglomération de Villefranche en fonction du lieu de résidence.

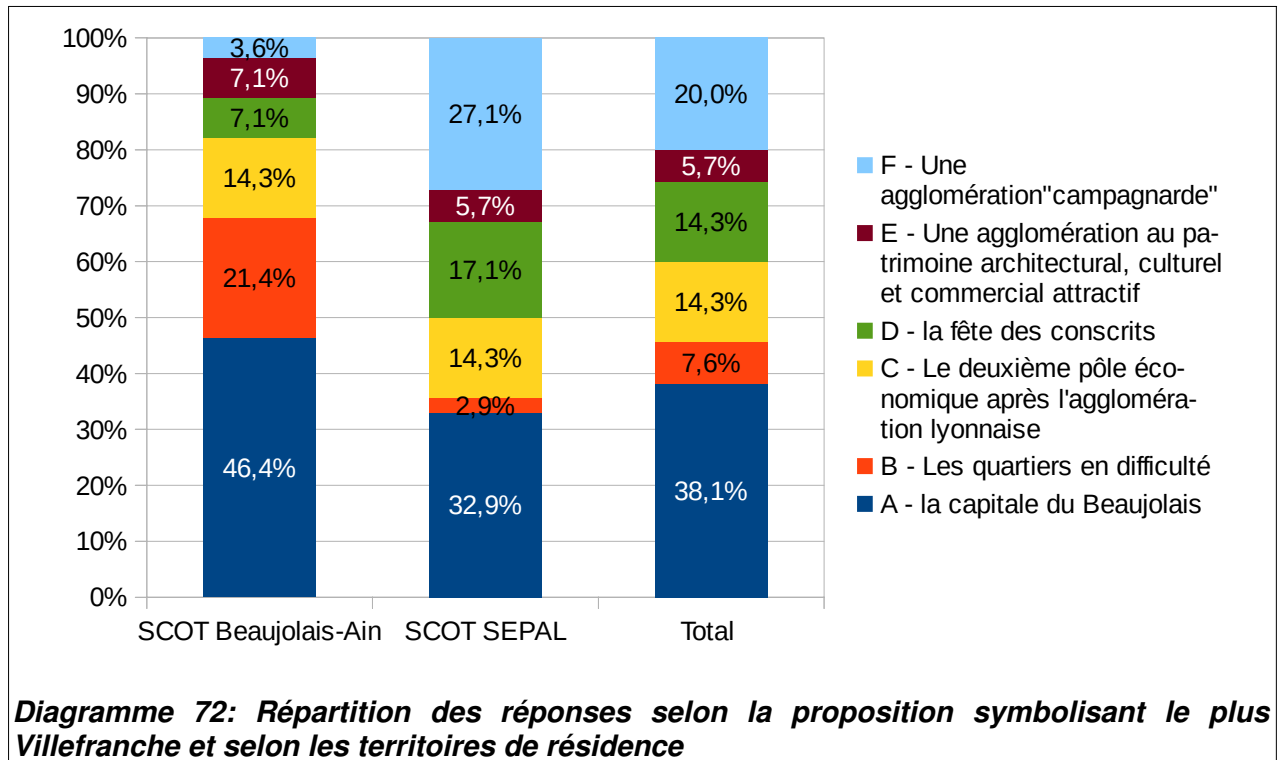
## 12.2. Villefranche identifiée en premier lieu comme la capitale du Beaujolais

C'est vrai quel que soit le territoire de résidence. Que ce soit les habitants SCOT du Beaujolais et de l'Ain du SCOT ou les habitants de l'agglomération lyonnaise, tous se font se font une image très aut centrée sur l'identité beaujolaise, très locale : Ils l'associent à la capitale du Beaujolais ou à la fête des conscrits. Mais les métropolitains l'associent également beaucoup à la fête des conscrits, événement très ponctuel (une semaine par an) même s'il est d'une grande notoriété allant jusqu'à l'international.

Cette image de capitale du Beaujolais correspond à l'identité que Villefranche souhaite se forger et qui est ancrée dans le passé : c'est en 1532 que par décret du roi, le bailliage de Villefranche devint bailliage royal et le premier siège de justice pour le Beaujolais. De ce fait, Villefranche qui n'était encore que l'une des huit chatellenies de la province en devint la capitale, prenant le pas sur Beaujeu, l'ancienne capitale. Aujourd'hui, cette image correspond également à une opération de marketing à laquelle se livrent de nombreux territoires cherchant à se démarquer des autres. Pour Villefranche cela semble réussi, puisque 51 % des enquêtés ayant une image positive de Villefranche l'associent effectivement à la capitale du Beaujolais. Villefranche cherche depuis un certain temps à associer plus étroitement encore son identité à celle du Beaujolais. Déjà dans la seconde moitié du XXe siècle, elle a tenté de changer son nom en *Villefranche-en-Beaujolais*, dénomination d'ailleurs utilisée de facto par l'office du tourisme, mais le Conseil d'Etat n'a pas fait suite à ces demandes, et la municipalité y a momentanément renoncé. A partir des années 2000, Villefranche caresse à nouveau l'idée de se renommer Villefranche en Beaujolais.

Toutefois, cette image de capitale du Beaujolais n'est pas aussi lisible à une échelle beaucoup plus étendue que le Rhône ou l'Ain. Elle l'est déjà moins pour les habitants de la métropole lyonnaise. Ce manque de lisibilité est en partie lié à la concurrence que se livrent les différents territoires du Beaujolais qui revendiquent également le titre de porte d'entrée du Beaujolais : Belleville et le Pays des Pierres Dorées. Cette concurrence en terme de marketing n'est pas susceptible d'accroître la renommée du Beaujolais dans son ensemble. Comme pour le tourisme, une mise en réseau et en synergie des différents territoires du Beaujolais, avec Villefranche positionnée sans ambiguïté comme capitale et porte d'entrée irriguant l'ensemble du Beaujolais, ne peut que jouer un rôle positif dans la renommée et l'attractivité de ce dernier. L'attractivité du Beaujolais se nourrira de l'attractivité de Villefranche et inversement.

Cet enracinement dans son patrimoine bâti culturel, social et économique, qui perdure avec la revendication d'une identité Beaujolaise avant tout, ne doit pas se traduire par un phénomène de dépendance au sentier (c'est à dire un attachement à des particularités qui ne sont plus forcément optimales mais que l'on fait perdurer parce que les changer demanderait des efforts trop importants), mais au contraire par l'exploitation des potentialités de valorisation des ressources locales.



### 12.3. Mais les atouts de Villefranche sont plutôt méconnus

Ce constat s'applique quel que soit le territoire de résidence. Le patrimoine architectural, culturel et commercial de Villefranche, qui est pourtant indéniablement intéressant, est ignoré. Quant à son statut de pôle économique important, il n'est pas oublié mais ne vient qu'en troisième réponse pour les habitants du SCOT Beaujolais et de l'Ain et en quatrième réponse pour les métropolitains.

Or l'attractivité d'un territoire se mesure également de manière très objective par le solde migratoire, c'est à dire sa capacité à attirer une population extérieure. Cette population décide de son lieu d'habitat en fonction de nombreux critères dont la hiérarchie est changeante et complexe, mais qui comprennent entre autres la qualité du cadre de vie, l'offre de services et d'équipements et, d'une manière beaucoup plus nuancée étant donné le découplage grandissant entre lieu de travail et lieu de résidence, l'existence d'un bassin d'emplois important souvent en relation avec l'existence d'un pôle économique.

Le manque de notoriété de ces atouts dont Villefranche n'est pas démunie ne concourt pas à son attractivité démographique qui pourrait être développée, la croissance démographique de Villefranche, et plus généralement de la CA Villefranche Beaujolais Saône étant essentiellement endogène.

Ce constat est à nuancer, puisque après la capitale du Beaujolais, le statut de pôle économique important est la deuxième réponse la plus citée par les enquêtés ayant une image positive de Villefranche.

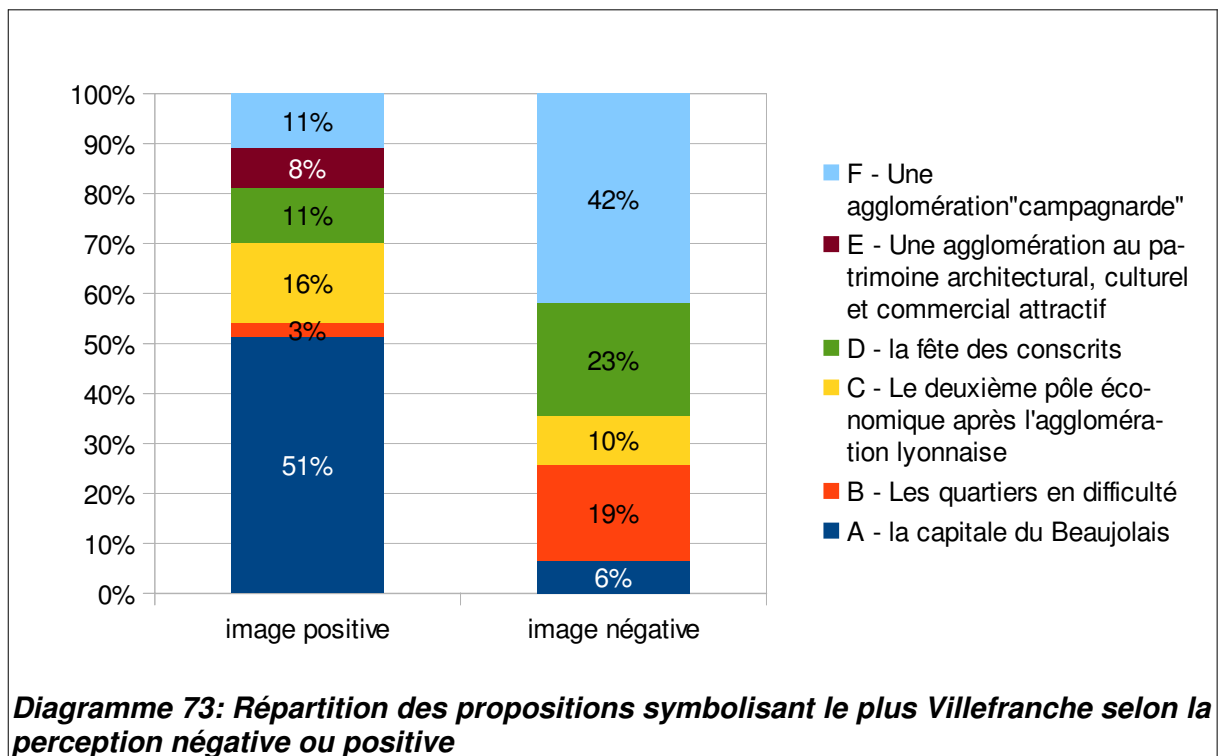
### 12.4. Une image assez rurale de Villefranche de la part des métropolitains

L'agglomération « campagnarde » est la deuxième réponse la plus citée après la capitale du Beaujolais (plus d'un quart des réponses). C'est pas du tout le cas des habitants du SCOT Beaujolais et de l'Ain pour lesquels cette réponse est la moins citée (moins de 4 % des réponses).

Cette image de ruralité semble poser problème, puisque c'est la réponse la plus citée parmi les enquêtés ayant une image négative de Villefranche (42 % des réponses). De la part de métropolitains habitués à une gamme très large d'équipements, de services, d'animations de tout genre, l'image de ruralité est associée à une carence de ces divers éléments, ce qui dans le cas de Villefranche n'est pas réellement justifié. On en revient à la méconnaissance de ses atouts évoqués dans le paragraphe précédent.

### 12.5. Les quartiers en difficulté marquent l'esprit des locaux

21,4 % des habitants du SCOT Beaujolais et de l'Ain associent Villefranche aux quartiers en difficulté : c'est la deuxième réponse la plus citée. 19 % des enquêtés ayant une image négative de Villefranche l'associent à ces quartiers. Les métropolitains n'ont pas du tout cette perception (moins de 3 % des réponses), sans doute en raison de leur éloignement. Les enjeux de politique de la ville et de renouvellement urbain qui y sont liés sont particulièrement importants sur le plan du changement de regard sur Villefranche de ses habitants et de ceux des alentours.



### **12.6. Une défaillance d'image institutionnelle**

Elle se caractérise par une faible image médiatique des élus de Villefranche ou de sa communauté d'agglomération. La première agglomération du nouveau Rhône n'est pas associée dans les esprits à une personnalité politique forte et charismatique, comme Gérard Colomb pour Lyon ou Michel Mercier pour la CA de l'Ouest Rhodanien. Le rayonnement politique de Villefranche ou de sa communauté d'agglomération est très limité. Il n'a en aucun cas une envergure nationale.

## 12.7. Synthèse

*L'image de Villefranche est globalement positive mais 30 % des enquêtés en ont une image plutôt négative. L'image de Villefranche est loin d'être catastrophique mais pourrait amplement être améliorée, d'autant plus qu'elle reflète l'attractivité d'un territoire et que réciproquement elle participe à cette dernière.*

*En premier lieu, les atouts de Villefranche sont plutôt méconnus. Le patrimoine architectural, culturel et commercial de Villefranche, qui est pourtant indéniablement intéressant, est ignoré. Quant à son statut de pôle économique important, il n'est pas oublié mais ne vient qu'en troisième réponse pour les habitants du SCOT Beaujolais et de l'Ain et en quatrième réponse pour les métropolitains.*

*Dans un second temps, Villefranche est souvent associée à une image de ruralité qui semble poser problème puisque c'est la réponse la plus citée parmi les enquêtés ayant une image négative de Villefranche. De la part de métropolitains habitués à une gamme très large d'équipements, de services, d'animations de tout genre, l'image de ruralité est associée à une carence de ces divers éléments, ce qui dans le cas de Villefranche n'est pas réellement justifié. On en revient à la méconnaissance de ses atouts évoqués dans le paragraphe précédent.*

*Enfin, l'esprit des locaux est fortement marqué par les quartiers en difficulté. Les enjeux de politique de la ville et de renouvellement urbain qui y sont liés sont particulièrement importants sur le plan du changement de regard sur Villefranche de ses habitants et de ceux des alentours.*

*Certes, Villefranche est identifiée en premier lieu comme la capitale du Beaujolais, ce qui correspond à l'identité que Villefranche souhaite se forger et qui est ancrée dans le passé, même si les métropolitains l'associent également beaucoup à la fête des conscrits, événement très ponctuel (une semaine par an) même s'il est d'une grande notoriété allant jusqu'à l'international.*

*Toutefois, cette image de capitale du Beaujolais n'est pas aussi lisible à une échelle beaucoup plus étendue que le Rhône ou l'Ain. Elle l'est déjà moins pour les habitants de la métropole lyonnaise. Ce manque de lisibilité est en partie lié à la concurrence que se livrent les différents territoires du Beaujolais qui revendiquent également le titre de porte d'entrée du Beaujolais : Belleville et le Pays des Pierres Dorées. Cette concurrence en terme de marketing n'est pas susceptible d'accroître la renommée du Beaujolais dans son ensemble. Comme pour le tourisme, une mise en réseau et en synergie des différents territoires du Beaujolais, avec Villefranche positionnée sans ambiguïté comme capitale et porte d'entrée irriguant l'ensemble du Beaujolais, ne peut que jouer un rôle positif dans la renommée et l'attractivité de ce dernier. L'attractivité du Beaujolais se nourrira de l'attractivité de Villefranche et inversement.*

*Cet enracinement dans son patrimoine bâti culturel, social et économique, qui perdure avec la revendication d'une identité Beaujolaise avant tout, ne doit pas se traduire par un phénomène de dépendance au sentier (c'est à dire un attachement à des particularités qui ne sont plus forcément optimales mais que l'on fait perdurer parce que les changer demanderait des efforts trop importants), mais au contraire par l'exploitation des potentialités de valorisation des ressources locales.*

## 13. Une polarité dont le statut doit être renforcé au sein du SCOT Beaujolais

Villefranche est actuellement classée en polarité par le SCOT du Beaujolais au même titre que les communes qui forment l'ancienne agglomération (Arnas, Limas et Gleizé) et que Tarare dans la CC de l'Ouest Rhôdanien. Ce classement interpelle, étant donné le poids démographique et économique de Villefranche, son rayonnement qui semble incontestablement supérieur à celui de Tarare. Pour objectiver cette affirmation, une nouvelle estimation des polarités du SCOT Beaujolais a été réalisée

### 13.1. Présentation de la méthode d'évaluation des polarités

Elle est basée sur la prise en compte de trois critères :

- l'attractivité en termes d'emplois
- le niveau d'équipements
- la limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun

#### 13.1.1. L'attractivité en termes d'emplois

Le premier indicateur concerne l'attractivité en terme de volume d'emplois offerts sur la communes. Le second est également un critère de volume dans le sens où est comptabilisé le nombre d'arrivées dans la commune pour les motifs d'emploi. Les indicateurs 3 et 4 mesurent le degré de centralité. On calcule, pour chaque commune, le nombre de communes qui y envoient les flux de plus de 10 déplacements (indicateur 3) et plus de 5 % de ses flux (indicateur 4 4). Enfin, les indicateurs 5 et 6 sont des critères hiérarchiques, dans la mesure où l'on compte le nombre de communes qui envoient leur premier flux dans la commune d'arrivée, ainsi que le total de ces arrivées de premiers flux.

#### 13.1.2. Le niveau d'équipements

Les indicateurs sont construits selon le niveau d'équipements tel que le définit l'INSEE dans la Base Permanente des équipements de 2012. L'INSEE définit trois gammes d'équipements : la gamme de proximité (29 types d'équipements), la gamme intermédiaire (32 types d'équipements) et la gamme supérieure (35 types d'équipements). Ces équipements regroupent les commerces, les services à la personne, l'enseignement, le sport et les loisirs, les transports, la santé et l'action sociale.

Les indicateurs 1 à 3 mesurent respectivement le nombre de type d'équipements recensés dans chaque gamme sur le nombre total de type d'équipement de ces gammes. Un quatrième indicateur permet de préciser l'offre d'équipements en rapport à la population. Il s'agit du nombre total d'équipements de tous les types de toutes les gammes ramené à 1000 habitants. Enfin l'indicateur 5 met en exergue le nombre d'emplois générés pour satisfaire aux besoins de la population résidente en rapport avec ces équipements : il s'agit du nombre d'emplois de la sphère présentielle.

### 13.1.3. La limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun

Pour limiter les déplacements de la vie quotidienne pour tout autre motif que le travail, il est préférable d'accueillir la population à proximité des pôles d'équipements. Trois types de pôle d'équipements sont définis : de proximité (présence d'au moins la moitié des types d'équipements de la gamme de proximité), intermédiaires (présence d'au moins la moitié des types d'équipements de la gamme intermédiaire), supérieurs (présence d'au moins la moitié des types d'équipements de la gamme supérieure). Ces pôles sont calculés dans le Rhône et les départements limitrophes. Les indicateurs 1 à 3 mesurent respectivement le temps le plus court pour accéder à chaque type de pôle d'équipements.

Enfin, étant donné l'importance des déplacements domicile-travail à destination de la métropole, il est préférable pour favoriser l'utilisation des transports en commun, d'accueillir la population à proximité des gares, des arrêts de lignes de bus express ou des stations de métro desservie par une fréquence d'au moins un passage toutes les demi-heures aux heures de pointe. L'indicateur 4 mesure donc le temps minimum d'accès à ces arrêts de transport en commun.

### 13.1.4. Calcul des polarités

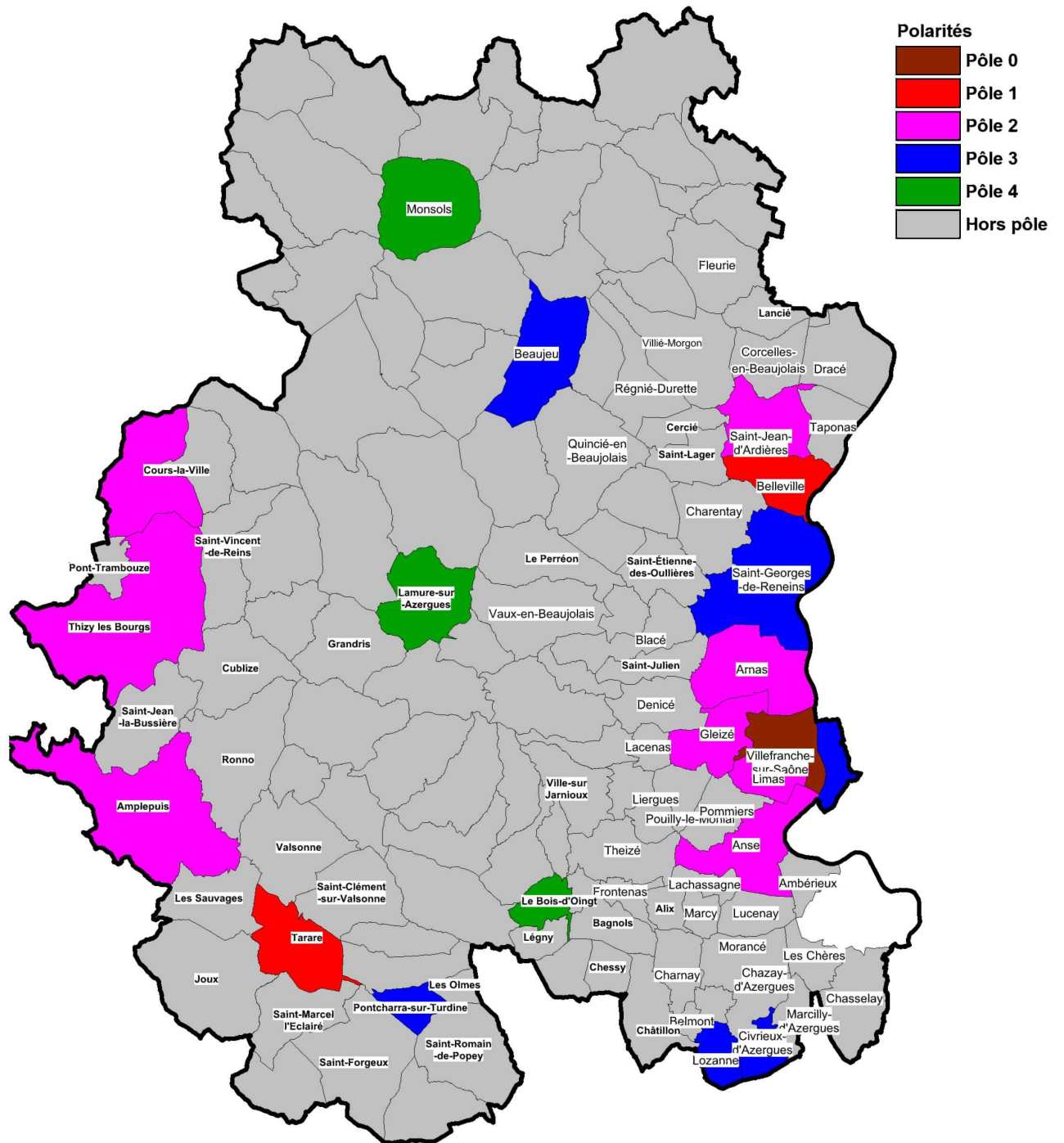
Pour établir le niveau des polarités les trois critères sont pris en compte en pondérant les indicateurs avant que chaque critère ait un poids équivalent aux deux autres. On pourra, si l'on souhaite privilégier un critère plutôt que l'autre pondérer de manière différente les indicateurs. Au regard des 3 critères, Jassans-Riottier est classée en pôle 2 au même titre que Arnas, Limas ou Gleizé, Villefranche étant classée pôle 0.

## **13.2. Villefranche est incontestablement une polarité d'un rang très supérieur à celui de toutes les autres**

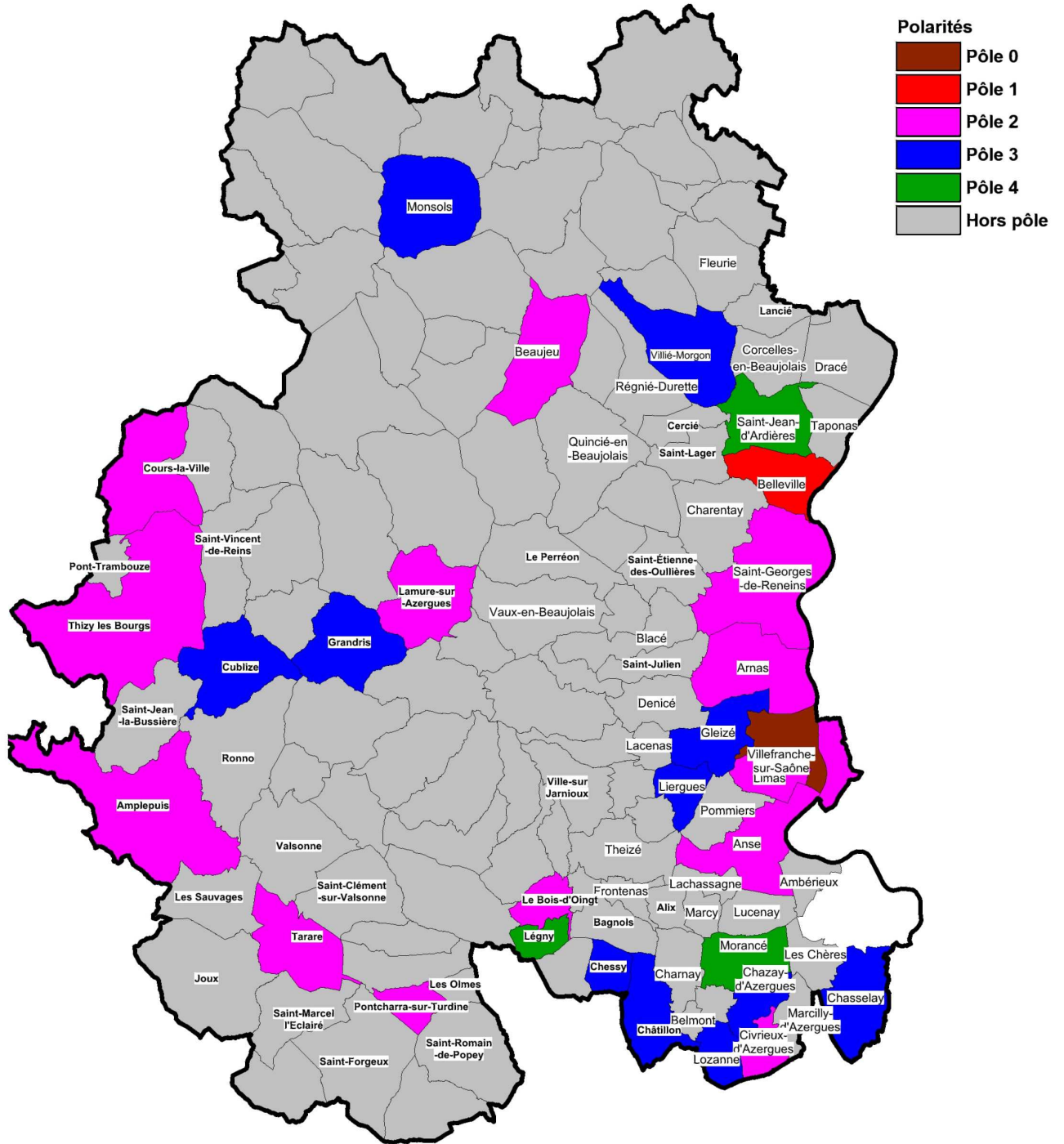
Quel que soit le critère considéré, Villefranche se détache très nettement de toutes les autres communes du SCOT. A tel point qu'au classement en quatre polarités définies de 1 à 4 par le SCOT Beaujolais, la méthode présentée ci-dessus propose d'ajouter un niveau de polarité supérieur uniquement pour Villefranche (polarité 0).

Ce statut, s'il lui est effectivement accordé comme elle le mérite, devrait conférer à Villefranche un potentiel important de développement que ne devrait en aucun cas concurrencer des polarités de rang inférieur, comme c'est le cas actuellement pour les agglomérations de Belleville et d'Anse.





**Carte 78: Polarités calculées selon le critère de l'attractivité de l'emploi**



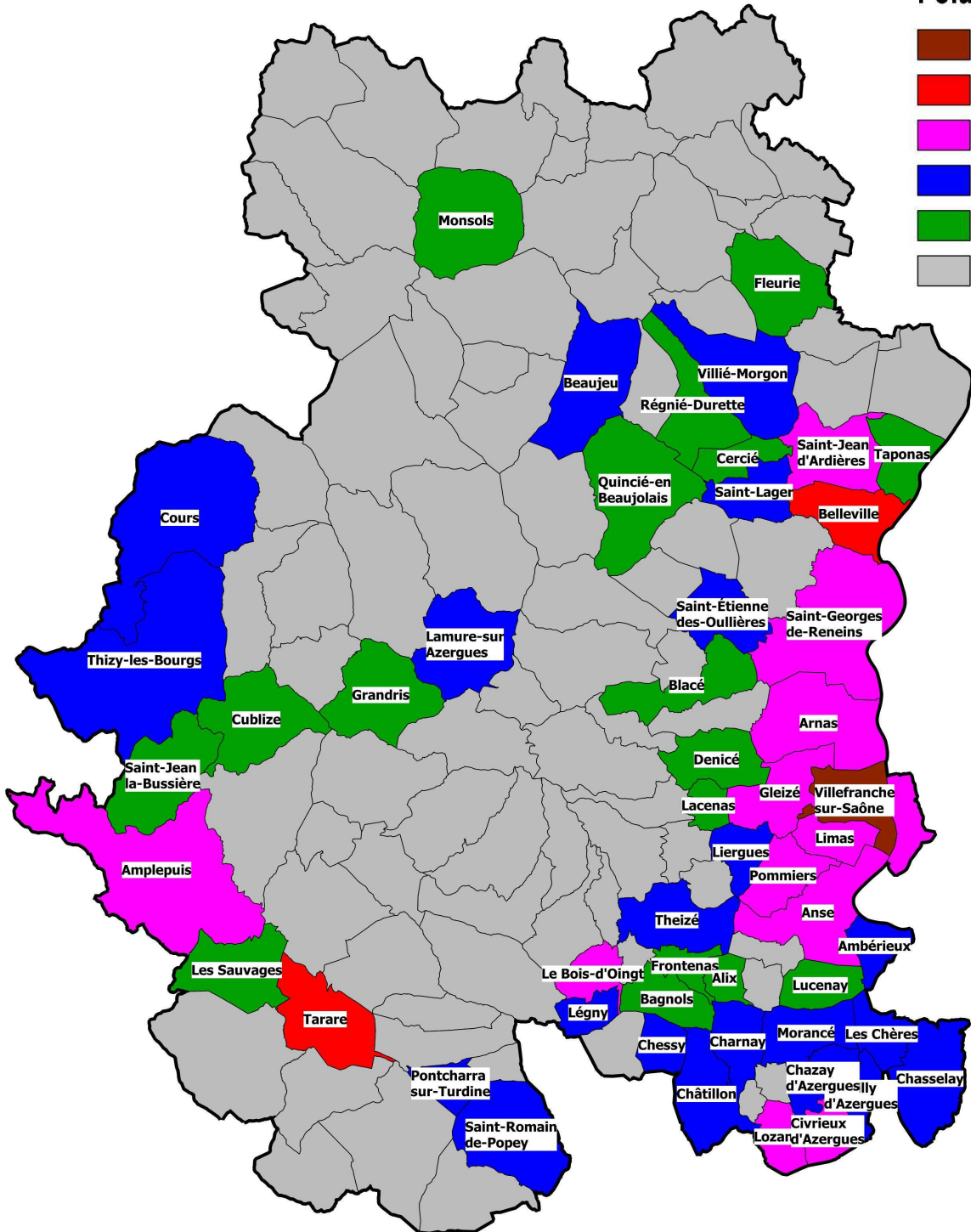
**Carte 79: Polarités calculées selon le critère niveau d'équipements**



## Légende




### Polarités

- Pôle 0
- Pôle 1
- Pôle 2
- Pôle 3
- Pôle 4
- Hors\_pôle



Carte 81: Polarités calculées suivant les trois critères

## 14. Les principaux enjeux du territoire

-  Enjeux relevant de l'entrée dans le pôle métropolitain
-  Enjeux relevant du SCOT ou du positionnement vis à vis du SCOT
-  Enjeux relevant du PLUiH

### **14.1. Monter en puissance sur les compétences optionnelles et facultatives environnement et développer une politique de gestion patrimoniale à l'échelle de la communauté d'agglomération**

#### 14.1.1. Pour une meilleure préservation de la biodiversité, en particulier de la richesse exceptionnelle du Val de Saône

En termes de biodiversité le Val de Saône se distingue par une richesse floristique et faunistique exceptionnelle dont les prairies inondables sont le siège privilégié, particulièrement dans les communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône concernées par un site Natura 2000 (essentiellement Arnas et Saint-Georges de Reneins). Mesures spéciales sites natura 2000 ??? Mais la principale menace qui pèse sur ces dernières consiste en l'extension des grandes cultures et le programme agro-environnemental et climatique du val de Saône, axé sur le maintien ou la restauration de surfaces en herbes et prairies et qui ne relève pas vraiment du domaine de la planification, vise à lutter contre cette menace. En revanche, deux corridors écologiques surfaciques à remettre en bon état ont été identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, dont l'un assure la liaison entre l'Ain et le Rhône et l'autre frontalier avec la CC Saône Beaujolais. L'enjeu identifié, qui relève tout à fait des prérogatives du SCOT et des documents d'urbanisme de rang inférieur, est le maintien de ces continuités écologiques dans un secteur d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain. Les corridors traduisent un principe de connexion et ne doivent pas être repris « tels quels » localement ; la localisation et la délimitation des corridors doit se faire à l'échelle des SCOT et des PLU à la suite d'expertises locales. Une vigilance particulière doit être accordée à la délimitation conjointe du corridor frontalier entre la CA Villefranche Beaujolais Saône et la CC Saône Beaujolais.

Le développement de la biodiversité dans les coteaux du Beaujolais viticoles qui y sont peu propices, consiste surtout dans la restauration d'éléments tels que les haies, les mares et les zones enherbées. Des actions sont déjà mises en œuvre en ce sens avec le programme Agri-faune rassemblant les mondes agricole et cynégétique, dont l'objectif est de développer les semis de mélanges d'espèces favorables au petit gibier et aux auxiliaires de la vigne dans les inter-rangs de vigne ou sur les parcelles arrachées. Ces domaines ne relèvent pas des orientations du SCOT.

En revanche, que ce soit dans le Val de Saône ou dans les coteaux viticoles, l'objectif fixé par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de maintien à long terme de la fonctionnalité des espaces perméables (rôle de liaison entre les réservoirs de biodiversité) suppose une responsabilisation de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Le classement d'un territoire en espaces perméables n'empêche pas la réalisation de projets d'aménagement mais ceux-ci doivent être réfléchis à l'échelle globale de l'espace perméable, en s'assurant qu'ils ne remettent pas en cause sa fonctionnalité, et en étant vigilant sur l'effet cumulatif des projets. L'enjeu est particulièrement fort sur les communes les plus péri-urbaines, en

1ère couronne de l'agglomération de Villefranche, la frange Ouest étant très rurale et moins soumise à la pression foncière.

14.1.2. Pour la préservation des structures paysagères fragiles menacées par le développement urbain



Cet enjeu concerne les deux unités paysagères qui couvrent le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône hors communes de l'ancienne CAVIL (Arnas, Limas, Villefranche, Gleizé)

Le Beaujolais des crus, riche d'un patrimoine bâti et architectural de qualité, est un espace entièrement organisé autour de la mise en valeur des terres et de l'exploitation viticole : autour de la mise en valeur des terres et de l'exploitation viticole. Si elles sont préservées dans leur organisation par l'exploitation viticole, les vallées des grands crus du Beaujolais ne sont pas totalement épargnées par les arrachages de vignes (phénomène néanmoins restreint) et de développement de l'habitat pavillonnaire sur des parcelles agricoles. La pression résidentielle se fait particulièrement sentir dans la CA Villefranche Beaujolais Saône dont la partie Nord marque la limite de l'unité paysagère dépourvue de la protection patrimoniale des crus du Beaujolais.

Le Pays des Pierres Dorées présente l'organisation caractéristique d'une terre viticole avec un centre bourg, des hameaux et d'importants domaines dispersés desservis par de nombreuses routes ou chemins d'exploitation. Il en résulte une organisation polynucléaire d'un grand nombre de hameaux qui tendent aujourd'hui à se rejoindre. Le développement en tâche d'huile a une incidence d'autant plus forte qu'il concerne des espaces de coteaux qui sont particulièrement vulnérables à l'étalement urbain et qui ne sont pas protégés, comme dans le Beaujolais des Grands crus qui résistent mieux à la pression foncière, par une forte valeur patrimoniale.

Le Beaujolais des crus et le Pays des Pierres Dorées appartiennent à la famille des paysages ruraux patrimoniaux pour lesquels toute déprise, changement de spéculation agricole, remembrement, lotissement, etc. est susceptible de remettre en cause les structures paysagères particulières. L'arrachage des vignes a déjà impacté ces structures et tout développement résidentiel qui ne les intégrerait pas dans sa conception risque d'attenter à leurs caractéristiques qualitatives qui forgent l'identité du territoire et participent au cadre de vie.

La vallée de la Saône en amont de Villefranche présente une agriculture de plaine, offrant un paysage très ouvert. Largement soumis à la pression urbaine du fait des infrastructures de transport structurantes et de la présence des agglomérations de Villefranche et de Belleville, le paysage du val de Saône en amont de Villefranche illustre l'intérêt d'articuler les espaces agricoles et les espaces urbains. La forte attractivité de la plaine induit une croissance urbaine importante aux dépens des espaces agricoles. L'étalement urbain y est perceptible autour des agglomérations de Belleville et de Villefranche. L'enjeu pour cette unité paysagère est de ne pas passer de la famille des « paysages marqué par de grands équipements » à celle des « paysages émergents », qui relèvent plutôt d'une logique d'abolition de la distinction entre la ville et la campagne.

#### 14.1.3. Pour la restauration de la qualité des cours d'eau, notamment en améliorant la qualité de l'assainissement.



La qualité des cours d'eau de la CA Villefranche Beaujolais Saône est moyenne ou médiocre en ce qui concerne l'état écologique. La qualité chimique est mauvaise pour le Morgon et le Merloux, seuls cours d'eau pour lesquels elle est connue.

Si les cours d'eau de la CA Villefranche Beaujolais Saône sont touchés par des pollutions d'origine agricole (nitrates et phytosanitaires liés aux cultures intensives céréalières et spécialisées dans le Val de Saône et produits phytosanitaires dans le Beaujolais viticole), elles sont également concernées par celles d'origine industrielle, urbaine ou domestique. D'ailleurs, les zones vulnérables délimitées à compter de 2015, en raison d'un contentieux européen sur le volet nitrate, étaient davantage liées à des dysfonctionnements des systèmes d'épuration qu'à des pollutions d'origine agricole. Le décret les instaurant a fait l'objet d'un contentieux au niveau national suite à un recours des agriculteurs et a été cassé.

D'ailleurs, quels que soient les cours d'eau, les pics de concentration et les concentrations moyennes en pesticides totaux ont diminué, suite à la mise en œuvre des actions du Programme qualité des eaux en Beaujolais viticole et la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) doit permettre de réduire l'utilisation des pesticides et leur transfert.

En revanche, des efforts sont encore à fournir en matière d'assainissement : sur les 9 stations d'épuration qui traitent ses effluents, la CA Villefranche Beaujolais Saône en compte 6 qui ont pas conformes au titre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines<sup>19</sup>. 2 d'entre elles sont non conformes au titre de l'équipement, c'est à dire que leurs rejets ont été contrôlé non conformes durant au moins trois années de suite. Les stations d'épurations auxquelles sont raccordées les communes de la CC Saône Beaujolais sont relativement anciennes : 5 d'entre elles, soit plus de 50 %, ont plus de 20 ans.

#### 14.1.4. Pour la préservation de la ressource en eau potable



2 champs captants de grande capacité sont implantés sur le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Celui de Beauregard à Villefranche alimente la majeure partie du territoire, les quelques communes restantes étant alimentées par celui de Port Rivière à saint-Gorges de Reneins qui apprisionne également le sud de la CC Saône Beaujolais.

La qualité des eaux du captage de Beauregard est moyenne en ce qui concerne les nitrates. On trouve des traces récurrentes de pesticides (herbicides, oxadixyl) et de solvants chlorés<sup>20</sup> avec des dépassements ponctuels au niveau des puits des normes de de distribution. Les pics au niveau des puits sont lissés par un mélange des plusieurs puits du champ captant. La pollution provient donc essentiellement des activités agricoles, mais une démarche de protection d'aire d'alimentation du captage de Beauregard est en cours afin de préserver la ressource en eau des pollutions diffuses d'origine agricole. De plus, certaines mesures du

<sup>19</sup> Adoptée en 1991 par la Communauté européenne, la directive sur les "Eaux résiduaires urbaines" poursuivait un objectif : mettre à niveau le traitement des eaux usées urbaines dans les pays membres selon des échéances et avec des moyens définis en fonction de la taille des agglomérations et de la sensibilité à l'eutrophisation des milieux récepteurs des rejets.

<sup>20</sup> Les solvants chlorés sont des **dérivés chlorés des hydrocarbures aliphatiques**, soit des dérivés saturés ou des dérivés insaturés. Ils sont utilisés dans différents domaines : agricole, industriel, médical et domestique. Les solvants chlorés ont été utilisés dès 1920 pour leurs propriétés décapantes. Ils ont connu un développement spectaculaire dans le domaine du dégraissage grâce à leur ininflammabilité. La consommation des solvants chlorés est en nette diminution depuis les années soixante-dix suite à de nouvelles réglementations visant à préserver l'environnement et la santé (directive de 2004/42/CE). Ses composés font partie des COV (composés organiques volatils) et sont impliqués dans la destruction de la couche d'ozone stratosphérique et contribueraient également à l'effet serre. Les eaux souterraines contaminées aux solvants chlorés posent de sérieux problème à la santé humaine et à l'environnement, puisque leurs intermédiaires de dégradation sont souvent très toxiques, voir cancérigène.

Programme agro-environnemental du Val de Saône et du Beaujolais visent également à réduire ou à contenir les pollutions d'origine agricole.

Mais la ressource en eau peut être également menacée par un développement trop important de développement de l'urbanisation et des zones d'activités économiques . Si aucune pollution accidentelle n'a été constatée ces dernières années, un tel développement multiplierait les risques malgré toutes les mesures préventives qui peuvent être prises. De plus, il générerait également des réductions importantes des surfaces perméables et de ce fait, limiterait l'infiltration qui permet d'alimenter les nappes. L'agriculture reste donc le mode préférentiel d'occupation de l'espace pour protéger la ressource en eau sous réserve de l'efficacité des mesures mises en oeuvre pour contenir les pollutions qu'elle engendre. Le territoire de l'ancienne CAVIL est déjà très urbanisé et est le siège d'importantes zones d'activités économiques. De plus en tant que polarité principale du SCOT du Beaujolais et pôle relais du développement de la métropole lyonnaise selon la Directive Territoriale d'Aménagement, il est appelé à un développement démographique et économique important qui doit pourtant, autant que possible, maintenir les surfaces agricoles résiduelles. En revanche, sur les polarités de rang inférieur, et surtout dans les communes hors polarités, la création ou l'extension de zones urbaines ou d'activités économiques doivent être limitées ou maximum. La question des zones d'activités économiques est traitée dans les enjeux qui suivent, celle des zones résidentielles rejoint l'enjeu d'amélioration des dispositifs d'assainissement évoqué précédemment et de densification également abordé ci-après, pour limiter le phénomène d'imperméabilisation des sols.

#### **14.2. S'approprier davantage la thématique énergie climat**

Avant la constitution de la CA Villefranche Beaujolais Saône, l'ancienne CAVIL avait l'obligation réglementaire d'approuver un Plan Climat Energie Territorial avant la fin de l'année 2012. Cette obligation n'a jamais été respectée, la CAVIL arguant qu'elle consacrait ses moyens à préparer l'élargissement de son intercommunalité.

La nouvelle CA Villefranche Beaujolais Saône a de nouveau l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial d'ici fin 2016, mais les dispositions législatives ayant évolué, l'exercice s'avère encore plus exigeant que précédemment. Le travail est en cours alors que l'échéance est passée, mais on ne dispose que peu d'informations sur son état d'avancement, l'état étant peu associé. On peut craindre que le document final soit peu ambitieux et ne réponde pas à toutes les attentes réglementaires, la thématique n'étant pas vraiment portée par les élus. Il faut dire qu'elle est transversale et surtout, qu'elle implique un véritable travail intercommunal dont la CA Villefranche Beaujolais Saône n'a pas encore vraiment l'habitude.

L'élaboration du PCET sera néanmoins l'occasion d'une première appropriation de la thématique climat/énergie dont on peut espérer qu'elle ouvrira la perspective d'un exercice plus ambitieux.

#### **14.3. Veiller à ne pas exposer les populations fragiles le long des infrastructures qui font l'objet de dépassement de valeurs limites d'émissions atmosphériques polluantes**

La CA Villefranche Beaujolais Saône ne présente pas de graves problèmes de qualité de l'air, même si des progrès restent à faire en matière d'exposition de la population aux



particules très fines et que 13 de ses 21 communes sont classées en zone sensible à la qualité de l'air. Cependant, l'exposition à la pollution atmosphérique est étroitement liée aux grandes infrastructures de transport et des valeurs limites sont dépassées le long de certaines infrastructures. Que ce soit pour les particules fines ou très fines, les bordures de l'A6 sont concernées. En ce qui concerne le dioxyde d'azote, d'autres voiries sont concernées comme certaines parties des RD 686, 306, 38, 44 et certaines rues du centre ville de Villefranche.

Les population fragiles (enfants, personnes âgées, malades) doivent évitées d'être exposées dans ces secteurs. Aussi est il nécessaire d'apporter une vigilance particulière aux projets de construction susceptibles de se réaliser dans ces secteurs et éviter d'y implanter des écoles, des maisons de retraites ou foyers pour personnes âgées, des établissements médicaux.

#### **14.4. Accompagner l'adaptation du secteur viticole dans toutes ses problématiques et ses impacts sur le territoire**



Dans la partie de la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Val de Saône, l'agriculture représente 16 % des emplois en 2012, ce qui est considérable. Mais près de 75 % du solde négatif des emplois entre 2007 et 2012 sont liés aux fonctions productives, plus précisément presque entièrement à la fonction agriculture. C'est en effet un territoire cultivant du Beaujolais générique, le plus durement touché par la crise, et où les campagnes d'arrachage des vignes ont été les plus importantes. La Surface Agricole Utilisée a connue une évolution particulièrement négative au regard des tendances générales. La capacité d'investissement et d'évolution de nombreux exploitants est épuisée, ce qui compromet la nécessaire restructuration des vignes. Les exploitations ne sont plus transmises : elles ne trouvent pas de repreneurs.

Le territoire navigue entre pression foncière et déprise. La campagne d'arrachage des vignes qui a eu lieu entre 2004 et 2011 permettait aux viticulteurs, pour lutter contre la surproduction, de bénéficier d'une prime d'arrachage qui devait leur permettre de diversifier les productions agricoles avec comme obligation l'inconstructibilité des terrains arrachés pendant une période minimale de 10 ans. Bien souvent, les parcelles arrachées ont été laissées à l'état de friches. Sous la contrainte des difficultés économiques et la pression de l'urbanisation, de nombreux viticulteurs, lorsqu'ils en étaient les propriétaires, ou les propriétaires jouant de la spéculation foncière, ont ignoré cette obligation qui n'était soumise à aucun contrôle et ont tenté (parfois réussi) à rendre ces terrains constructibles. L'urbanisation de ces terrains serait irréversible, alors qu'une politique d'aménagement transitoire en espaces naturels propice à un nouveau développement de la biodiversité préserverait une possible réutilisation agricole si les tendances structurelles ou conjoncturelles évoluent. La question du foncier agricole est essentielle autour d'un projet de territoire à construire.

Indépendamment des aspects économiques, fonciers et aménagement de l'espace qui sont d'une importance considérable, la viticulture constitue un attrait touristique indéniable et impacte le territoire par les conséquences des pratiques culturelles (pollution des eaux par l'utilisation importante de pesticides et érosion des sols favorisée par l'absence d'enherbement). L'accompagnement du secteur viticole dans toutes ses problématiques et ses impacts sur le territoire constitue donc un enjeu essentiel.

#### **14.5. Remettre en exploitation les friches viticoles**

L'activité viticole en déclin a laissé de nombreuses friches. La crise conjoncturelle et structurelle ne permet pas d'envisager dans une proche échéance une remise en vigne de ces parcelles à l'abandon. Pour celles situées à proximité des zones urbaines, la tentation est forte pour les propriétaires fonciers de spéculer sur leur potentielle constructibilité. Un projet partenarial entre la Chambre d'Agriculture et la communauté d'agglomération permettra prochainement d'aboutir à un recensement des friches présentant un potentiel d'utilisation agricole autre que la viticulture puis de mettre en relation l'offre de foncier agricole ainsi identifié avec les porteurs de projets. La troisième phase consistera à convaincre les propriétaires fonciers du changement d'orientation, les principaux freins étant d'ordre financier ou en rapport avec un attachement transgénérationnel à la viticulture. Les élus sont déjà fortement impliqués dans ce projet, mais bien que ce sujet n'ait pas encore été évoqué avec eux, la réflexion pourrait continuer sur l'éventualité d'une implication encore plus grande des collectivités pour une aide à l'installation des porteurs de projets.

#### **14.6. Continuer à polariser le développement résidentiel dans les communes les plus proches de la gare de Villefranche**

##### **14.6.1. Pour réduire la vulnérabilité énergétique en limitant les déplacements en voiture**

Comme pour la réhabilitation de l'habitat, cet enjeu participe à la réduction des consommations énergétiques et à la lutte contre la vulnérabilité énergétique. Le secteur des transports vient en première position pour la part qu'il représente dans la consommation d'énergie totale de la CA Villefranche Beaujolais Saône : (32,4%).

La lutte contre l'étalement urbain est déterminante pour réduire les consommations énergétiques en matière de déplacements. En effet, ces derniers sont importants en nombre et en distance parcourue pour les péri-urbains.

Dans le cas de CA Villefranche Beaujolais Saône, même si la part des actifs sortant du territoire pour aller travailler a augmenté entre 2007 et 2012, on constate une nette diminution de la distance moyenne parcourue et au total, une diminution du nombre total de km parcourus. Celui-ci reste néanmoins important. Il est difficile d'agir efficacement sur ce phénomène. Mais 30,1 % des actifs sortants travaillent à Lyon, Villeurbanne, Mâcon ou Belleville, toutes destinations desservies par le train par la gare de Villefranche. 43,6 % de ces actifs utilisent déjà les transports en commun. Cela signifie qu'il reste un potentiel de plus de la moitié d'entre eux qui pourraient changer de mode de transport pour utiliser le train soit au total 2 414 actifs. Ceux d'entre eux qui habitent loin de la gare sont peu incités à le faire, d'où l'intérêt de polariser le développement résidentiel autour de la gare de Villefranche, d'autant que le nombre d'actifs travaillant à Lyon ou Villeurbanne semble aller vers une augmentation constante au fil des années.

De plus, les communes les plus éloignées des équipements sont également celles où les actifs parcourent les distances les plus longues pour aller travailler. Ces communes sont, selon le SCOT du Beaujolais, hors polarités et leur développement est censé être limité. Mais les orientations du SCOT n'ont pas été rédigées de manière à verrouiller strictement ce développement et certaines communes hors polarités peuvent se développer davantage que certaines classées en polarité de rang inférieur.

#### 14.6.2. Pour lutter contre une périurbanisation marquée qui va à l'encontre des orientations du SCOT et de la DTA



La croissance démographique est relativement dynamique sur la CAVBS. Cependant, cette dynamique n'est pas portée par l'ensemble du territoire.

Si la population de la CAVIL continue de croître, cela est uniquement lié à une natalité forte. Le solde migratoire est lui négatif sur l'ensemble des communes, hormis Villefranche-sur-Saône où il reste tout de même faible. A noter le solde démographique négatif de la commune de Gleizé, qui perd des habitants avec -1% de solde migratoire. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur l'attractivité du territoire centre.

Tandis que les communes de première couronne sont de moins en moins attractives, il n'en est pas de même sur les communes périphériques, notamment celles situées au Nord-Ouest de la CAVBS. Ces communes, au profil plus familial et moins soumises au desserrement des ménages, voient leur population augmenter, avec un solde migratoire plus élevé que sur le reste du territoire (+0,9 %/an), appel d'air qui se fait en partie au détriment des communes de la CAVIL. L'activité de la construction neuve est de plus en plus portée par ces communes ; une périurbanisation qui va à l'encontre des objectifs du ScoT et de la DTA.

### **14.7. Réhabiliter l'habitat**



#### 14.7.1. Pour réduire les consommations d'énergie

Si le secteur résidentiel ne représente pas la part la plus importante des consommations d'énergie de la CA Villefranche Beaujolais Saône , il y contribue tout de même à hauteur de 28,4 %. La réduction des consommations d'énergie de ce secteur représente donc un enjeu important pour le territoire, d'autant plus que la part de logements construits avant 1975 s'élève à 51,3 % en 2013 et que ces derniers représentent un volume important (19 425 logements). Dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, les logements à réhabiliter en priorité sont assez nombreux puisque leur nombre s'élève à 8 323 logements construits entre 1949 et 1975. De plus la CA Villefranche Beaujolais Saône est l'EPCI du Rhône dont la part des logements très énergivores est la plus élevée (22%) après celle de la métropole lyonnaise. Néanmoins, la réhabilitation ne sera pas un objectif des plus faciles à atteindre : le taux de propriétaires occupants est très faible comparativement aux autres EPCI du Rhône (49,3%), les logements collectifs représentent 58,2 % du parc de logements et, le revenu fiscal moyen par habitant est plutôt faible, facteurs plutôt défavorables à la réhabilitation du parc de logements. L'enjeu de réhabilitation du parc locatif social est réel, les locataires HLM occupant 21,3 % des résidences principales. Ces caractéristiques sont surtout vraies sur les communes de Villefranche, Limas et Gleizé, le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône comptant beaucoup plus de propriétaires et de maisons individuelles et très peu de logements sociaux.

#### 14.7.2. Pour lutter contre la vulnérabilité énergétique

D'après le typologie réalisée à l'échelle du département du Rhône, la CA Villefranche Beaujolais Saône entre dans la catégorie faiblement à moyennement vulnérable. La lutte contre la vulnérabilité énergétique n'est donc pas un enjeu aussi important que sur des territoires comme les Monts du Lyonnais et du Beaujolais. Mais cela ne doit pas occulter l'existence de ménages vulnérables, voire précaires sur le territoire. Ces derniers peuvent être en nombre important, notamment à Villefranche, même s'ils ne représentent pas une part importante de la population. L'identification de ces ménages est un préalable, même si le repérage peut s'avérer difficile, pour déterminer les logements à réhabiliter en priorité en mobilisant tous les systèmes d'aides et de subventions aux ménages modestes en matière de réhabilitation thermique de leur logement.

#### 14.7.3. Pour remettre à niveau une partie du parc manifestement inadapté

La vacance touche bien davantage les logements anciens et les logements manquant de confort, les deux étant sans doute corrélés, ce qui traduit manifestement une inadéquation entre l'état des logements et les attentes des habitants.

De plus, parmi les 3 385 logements vacants de la CA Villefranche Beaujolais Saône, 1 282 sont vacants depuis au moins deux ans. Il s'agit d'une vacance structurelle, c'est-à-dire non liée à la rotation. Le phénomène de vacance structurelle reflète un problème d'attractivité du parc, soit en raison d'une inadéquation entre la typologie du parc et le profil de la population, soit en raison de sa dégradation, du fait de l'âge de ce parc.

La vacance structurelle représente un potentiel de reconquête du parc, soit par réhabilitation soit par démolition/reconstruction qui permettrait de répondre en partie aux besoins en logements sans avoir recours à une consommation foncière supplémentaire.

### **14.8. Redynamiser la construction neuve dans la polarité 1 de Villefranche**



Si l'on examine les taux de construction neuve entre 2007 et 2014, la CAVBS se situe en dessous des moyennes constatées pour le nouveau Rhône et le SCOT du Beaujolais. Elle est d'ailleurs le territoire d'étude dont le taux de construction neuve est le plus faible, à l'inverse de la CC Dombes Saône Vallée dont le taux de construction neuve est particulièrement élevé. Qui plus est, le taux de construction neuve entre 2007 et 2014 est, pour la CAVBS, presque la moitié de celui constaté pour la période 1999-2006.

Ce relatif manque de dynamisme et cet essoufflement est essentiellement imputable à la commune de Villefranche, alors que la deuxième couronne, dont le rythme de construction diminue également, est sensiblement plus dynamique. De 2008 à 2013, la dynamique de la construction a été de moins en moins portée par Villefranche. Les rythmes de construction constatés pour les communes de la polarité 1 de Villefranche entre 1999 et 2014 sont proches, voire inférieurs aux seuils bas fixés par le SCOT du Beaujolais, alors que en revanche, les deux grosses polarités 2 au Nord et au Sud approchent du seuil haut (Anse) ou le dépassent très largement (Belleville/Saint-Jean d'Ardières). La CA Villefranche Beaujolais Saône ne reflète pas le dynamisme que souhaiterait lui attribuer le SCOT et la polarité de Villefranche ne polarise pas suffisamment le développement comme le prescrit la DTA de l'Aire métropolitaine Lyonnaise.

De plus, malgré un nombre de logements construits nettement supérieur, la polarité 1 de Villefranche n'accueille pas entre 2007 et 2012 un nombre d'habitants supplémentaires beaucoup plus élevé que les polarités 2 d'Anse au Sud et de Belleville au Nord. Cela s'explique par un phénomène important de desserrement de la population et qui est confirmé par un développement démographique essentiellement endogène. Le volume de construction doit par conséquent être augmenté pour proposer une offre aux populations extérieures en plus de la satisfaction des besoins endogènes, sans provoquer une crise de l'immobilier liée à une inadéquation entre l'offre et la demande.

#### **14.9. Accentuer les efforts en matière de densification des formes urbaines, en particulier dans la deuxième couronne**

Les formes urbaines denses dans la construction neuve se trouvent bien évidemment concentrées sur la commune de Villefranche sur Saône (94,7 % de collectif et de groupé) et, dans une proportion deux fois moindre dans la première couronne (58 % de collectif et de groupé). En revanche dans la deuxième couronne, 69,6 % de la construction neuve reste de l'individuel.

Ainsi, si la première couronne est le territoire d'étude, à l'exception de Villefranche, dont la part de formes urbaines denses est la plus importante, la deuxième couronne est beaucoup moins vertueuse : seule la CC Montmerle Trois Rivières construit davantage d'individuel pur. En fait, 83 % des logements collectifs ou groupés construits dans la CAVBS l'ont été dans les communes de Villefranche et Jassans-Riottier, 94 % dans les communes de Villefranche et de la 1ère couronne.

Seules les communes de Villefranche et Limas respectent les orientations du SCOT en matière de formes urbaines. Prises dans leur ensemble, les communes hors polarités les respectent également, mais l'orientation est suffisamment floue et sujette à interprétation pour qu'elle soit aisément accessible. Toutefois, parmi ces communes hors polarités, certaines n'ont construit que sous la forme d'individuel pur.

#### **14.10. Concevoir une offre de logements adaptée à la population vieillissante, notamment en 1ère couronne**

La CAVBS ne semble a priori pas appeler à une vigilance particulière quant au problème du vieillissement. La part des 60 ans et plus reste en dessous des moyennes constatées pour le SCOT du Beaujolais et le nouveau Rhône. Par rapport aux territoires de comparaison, elle n'est pas le territoire le plus « âgé » dont le titre revient à la CC Beaujolais Pierres Dorées, et ne figure pas non plus dans les territoires les plus jeunes (comme les CC Dombes Saône Vallée et Montmerle Trois Rivières). En revanche, c'est l'EPCI parmi ceux étudiés dont l'évolution de la part des 60 ans et plus est la moins importante, à l'exception de la métropole lyonnaise qui voit cette part diminuer. En particulier, la population des 75 ans et plus diminue entre 2007 et 20112 (-0,09 % par an) alors que la population totale augmente (+1,17 % par an)

La situation est cependant très différente selon les territoires de la CAVBS. Si Villefranche vieillit peu, la première couronne vieillit beaucoup et c'est le seul territoire d'étude avec la CC Montmerle Trois Rivières dont la part des 75 ans et plus augmente entre 2007 et 2012 (augmentation de +2,52 % par an de la population des 75 ans et plus alors que la population totale n'augmente que de 0,75 % par an). Le problème de vieillissement se pose tout particulièrement pour Limas. La deuxième couronne voit globalement sa population des plus

de 75 ans diminuer malgré une croissance démographique assez forte, mais certaines communes se distinguent également par une forte évolution de cette population

Si les places en EPHAD semblent être pour l'instant à un niveau suffisant pour accueillir la population âgée à venir, la question du maintien à domicile se pose tout particulièrement pour les communes vieillissantes, notamment celles de la 1ère couronne : quel devenir pour les logements actuellement occupés par les personnes âgées ? Quelle proportion est considérée comme indigne ? Quelles possibilités d'adaptation ?

#### **14.11. Mettre en place un programme plus ambitieux de renouvellement urbain dans l'ancienne CAVIL**

Le taux de renouvellement urbain dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, c'est à dire la part de la démolition/reconstruction dans la construction neuve s'élève à 10,8 % ce qui n'est pas négligeable. Mais pour la CAVIL, ce taux qui est à peu près similaire (10,5%) est insuffisant au regard des orientations du SCOT (objectif de 20 % pour la polarité 1).

Le projet de renouvellement du quartier politique de la ville de Belleruche est l'objectif majeur de renouvellement urbain de l'agglomération de Villefranche. Le projet de renouvellement est encore à l'étude, mais il s'oriente vers la démolition d'environ 350 logements sociaux et la reconstruction d'environ 500 logements libres dans le but de diversifier l'offre résidentielle. La reconstitution des logements sociaux démolis se fera essentiellement, voire en totalité, en dehors des limites du quartier, en lien avec la nouvelle politique de l'habitat communautaire en cours de définition. Les logements qui ne seront pas démolis feront l'objet d'une réhabilitation.

Mais ce projet phare ne doit pas faire oublier les autres besoins de renouvellement qui semblent nécessaires dans le cadre de l'enjeu de réhabilitation du parc précédemment cité.

#### **14.12. Intégrer la réflexion sur le devenir du quartier de Béligny dans le cadre de la révision du PLUiH**

Ce quartier présente des situations résidentielles très difficiles, en bordure de l'autoroute et exposées à la pollution et au bruit. Les espaces publics sont « routiers » et peu propices aux déplacements doux, notamment pour le franchissement de l'autoroute et de la D 306. La partie Est du quartier présente un ensemble de copropriétés dégradées.

En raison des moyens sont insuffisants pour intervenir à la fois sur Belleruche et Béligny en même temps, du fait que l'Etat concentrera tous ses moyens sur Belleruche pour les 10 années à venir, et de l'absence d'une vision claire sur le devenir de Béligny, une intervention sur ce quartier ne se fera pas à courte échéance. Mais le temps qui sera nécessaire pour mener à bien le projet de Belleruche peut être accordée à une réflexion approfondie dans le cadre de la révision du PLUiH, pour définir si l'on souhaite conserver une vocation résidentielle à ce quartier ou démolir les logements pour accueillir des activités économiques, ce qui pose la question du relogement des habitants. En effet, le foncier en bordure d'autoroute est sans doute davantage adapté à l'implantation d'activités économiques. orientations dans le cadre de la révision du PLUiH. Il est nécessaire de préciser ces orientations dans le cadre de la révision du PLUiH.

### **14.13. Développer l'offre de logements social en 1ère couronne**

L'offre locative sociale de la CA Villefranche Beaujolais Saône est importante mais n'est vraiment significative que sur Villefranche et la 1ère couronne. Même dans cette dernière, la part du logement sociale n'est importante que sur les communes de Gleizé, Jassans-Riottier et Limas.

Dans la CAVBS, Gleizé, Limas, St-Georges-de-Reneins, Jassans-Riottier et Villefranche-sur-Saône sont concernées par l'obligation de 20% de logements sociaux parmi les résidences principales issue de l'art. 55 de la Loi SRU14. Seule St-Georges-de-Reneins, à un peu moins de 8%, est actuellement soumise à l'obligation de rattrapage. L'attention doit également se porter sur la commune d'Arnas, qui atteindra certainement 3500 habitants dans les années à venir (3 428 habitants en 2013 selon l'INSEE) et qui ne compte en 2014 que 7,1% de logements sociaux.

La production de logements sociaux est insuffisante au regard des orientations du SCOT et on constate globalement une baisse de la part de locataires HLM entre 2007 et 2012. Pourtant la pression est forte dans le parc locatif social au regard de la demande, des faibles taux de vacance et de rotation.

L'effort de production de logements sociaux doit être poursuivi, notamment en 1ère couronne pour rééquilibrer l'offre sur le territoire. Par contre dans les communes les plus rurales sont les communes les plus éloignées des équipements et également celles où les actifs parcourent les distances les plus longues pour aller travailler. Pour éviter d'exposer à un risque de vulnérabilité énergétique aux déplacements des populations à faibles revenus, il vaudrait mieux éviter, voire proscrire la construction de logements sociaux dans ces communes éloignées de l'emploi, des équipements et des services. Cela demanderait évidemment au SCOT de revoir le seuil minimum de production de logements sociaux dans la construction neuve pour les communes hors pôles en fonction des distances à parcourir.

### **14.14. Se mettre en conformité avec le Schéma Départemental des gens du voyage**

Le schéma départemental des gens du voyage approuvé le 27 octobre 2011 et d'une durée de validité de 6 ans a prévu 2 aires d'accueil sur le territoire de la CA Villefranche Beaujolais Saône :

- une aire de 36 places sur le territoire des communes de Villefranche, Gleizé et Arnas
- une aire de de 15 places à Saint-Georges de Reneins

L'aire de 15 places n'est plus d'actualité et son opportunité sera réexaminé dans le cadre de la révision du schéma départemental des gens du voyage L'aire de 36 places n'est toujours pas réalisée. La communauté d'agglomération souhaitait réaliser une seule grosse aire mais n'a pas trouvé de terrain adapté pour y parvenir . La décision a donc été prise de réaliser trois petites aires sur chacune des communes de Villefranche, Gleizé et Arnas. Mais le dossier n'avance pas.

Côté département de l'Ain, une aire avait été réalisée à Jassans-Riottier, mais le permis de construire a été annulé en raison de sa localisation en zone inondable et l'aire a été démolie. Une nouvelle aire doit la remplacer, toujours sur la commune de Jassans-Riottier, mais sous la compétence de la CA Villefranche Beaujolais Saône

La mise en conformité avec le schéma départemental des gens du voyage est un enjeu important, car le Val de Saône est un axe de passage important pour les populations nomades et ce territoire est le plus déficitaire du département en aire d'accueil. Cela pose des problèmes de stationnement illicite, problématique à la fois pour les gens du voyage et la population locale, que la collectivité ne peut résoudre en demandant au préfet une évacuation forcée, puisqu'elle n'est pas en règle avec les dispositions du schéma départemental des gens du voyage.

#### **14.15. Optimiser les potentialités résiduelles de foncier pour le développement économique**



L'agglomération de Villefranche dispose encore de réserves de foncier économique à moyen terme. Mais il sera difficile d'en trouver de nouvelles à plus long terme. Les espaces résiduels du Val de Saône sont majoritairement situés en zone inondable ou contre-indiqués pour l'aménagement de zones d'activités en raison de leur grande richesse environnementale. Les coteaux du Beaujolais au relief particulièrement marqué, offrent peu de terrains propices à l'aménagement de zones d'activités et de ce fait, celles-ci sont rares et de taille restreinte. La carence en foncier à vocation artisanale/industrielle ira en s'accroissant jusqu'au moment où il ne sera plus possible de répondre ne serait-ce qu'aux demandes endogènes. Tôt ou tard, les implantations artisanales et industrielles se reporteront sur les territoires limitrophes qui offriront du foncier disponible, pour l'instant la CC Saône Beaujolais et l'Ain. De ce fait, la CA Villefranche Beaujolais Saône doit optimiser ses potentialités résiduelles :

##### 14.15.1. Faire du projet de l'Île Porte un véritable projet d'agglomération s'insérant dans une logique métropolitaine



Le projet de l'Île Porte, est particulièrement important du fait de sa position vitrine sur l'A6. Il a été plusieurs fois reconsidéré, initialement inscrit dans le PLU puis reclassé en zone agricole ou naturelle, en raison des réflexions sans cesse reprises. Ce projet illustre le déficit de gouvernance qui pénalise la CA Villefranche Beaujolais Saône, dans le domaine économique comme dans d'autres.

Plutôt que de la considérer comme une nouvelle opération visant à créer une nouvelle capacité d'accueil venant s'ajouter aux autres, l'Île porte doit être appréhendée comme la tête de proue d'une nouvelle stratégie de développement économique territoriale, composante d'une gamme métropolitaine de capacités d'accueil avec une mise en réseau de tous les grands sites de développement économique.

##### 14.15.2. Permettre le maintien et le développement des activités portuaires



Le port de commerce de Villefranche-sur-Saône concédé par l'Etat à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais se positionne comme le port « VRAC » Nord de Lyon. C'est le deuxième port intérieur de la Région Rhône-Alpes. Il a été identifié par la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, comme la future porte d'entrée Nord trimodale de la région Rhône Alpes.



**14.15.2.1. Au niveau du foncier** 

Le site souffre d'un important manque de foncier disponible qui peut entraver son développement et nécessite d'être requalifié. Une étude est prévue qui permettra, entre autres, de pointer les entreprises qui sont implantées dans ou à proximité de la zone portuaire mais qui ne sont pas utilisatrices de la voie d'eau et de déterminer comment les repositionner afin de libérer du foncier. La CA Villefranche Beaujolais Saône doit jouer, si nécessaire, le rôle de facilitateur du repositionnement de ses activités. Mais surtout, elle doit veiller à ce qu'aucun aménagement peu compatible avec les activités portuaire ne soit réalisé sur le foncier disponible à proximité du port, ce qui pourrait bloquer de fait son développement.

**14.15.2.2. En préservant les accès routiers au port**  

Les transport fluvial et ferroviaire restent complémentaire du transport routier. Pour le transport fluvial, la problématique majeure étant la disponibilité du foncier bord à voie d'eau, il sera impossible d'installer toutes les entreprises utilisatrices du transport fluvial bord à voie d'eau. Les premiers et derniers kilomètres avant ou après les transports massifiés se feront de toute manière en camion. C'est pourquoi les accès routiers sont primordiaux pour les ports fluviaux, en particulier pour le report des colis lourds et des convois exceptionnels sur la voie d'eau et pour développer leur aire de chalandise.

Il est donc très important que dans les lignes directrices d'aménagement qui sont définies aux différentes échelles, les accès routiers aux ports soient priorisés et que ces accès soient préservés afin de s'assurer que le port ne se retrouve pas un jour isolé. En particulier, il s'agit de garantir l'accès au port pour les convois exceptionnels.

**14.15.2.3. Par une reconnaissance officielle du statut du port en lien avec les politiques nationales sur le développement de l'intermodalité**  

Le SCOT du Beaujolais a retenu dans ses orientations l'utilisation de la Saône comme vecteur durable de transport de marchandises. Il prescrit d'intégrer le potentiel des voies navigables dans les réflexions sur le développement économique et sur le transport de marchandises, ainsi que la nécessité d'envisager la reconquête de la zone d'activité jouxtant le port de Villefranche pour permettre le développement de l'activité portuaire. La reconnaissance de l'activité portuaire dans le SCOT est cohérente avec les enjeux nationaux, voire internationaux sur le développement de l'intermodalité pour le transport de fret, ce qui n'est pas toujours le cas. En effet, les contraintes qui s'appliquent aux zones portuaires sont souvent soumises à des décisions purement locales en lien avec des élus qui n'ont pas conscience de ces enjeux ou pas d'appétence pour cette problématique, d'où certaines incohérences. Il s'agit de faire perdurer cette reconnaissance dans le SCOT du Beaujolais et dans le PLUiH de la CA Villefranche Beaujolais Saône à l'occasion de leurs évolutions à venir.

**14.15.3. Réhabiliter les locaux d'activités vacants de longue durée** 

Celle-ci peut apporter une réponse alternative mais partielle à l'aménagement de nouveaux espaces économiques. Globalement, dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, la part des locaux d'activités vacants depuis plus de deux ans est dans la moyenne départementale. Mais cela représente tout de même 70 000 m<sup>2</sup> de locaux.

#### **14.16. Axer davantage le développement économique sur les fonctions métropolitaines**

Sans oblitérer le moteur de son développement économique que représentent les fonctions résidentielles, l'agglomération caladoise devrait pour trouver toute l'envergure métropolitaine qui lui permettrait de trouver la place qu'elle mérite dans le pôle métropolitain Lyonnais, axer davantage son développement sur les fonctions métropolitaines. Elle doit notamment regagner de la croissance dans les fonctions de conception-recherche pour des questions de performance et d'innovation technologique et de culture loisirs pour maintenir son attractivité et son rayonnement culturel local. Le développement des fonctions métropolitaines n'implique pas obligatoirement la création de foncier d'activités, même en tenant compte du développement des programmes tertiaires qui peuvent s'insérer dans des opérations de renouvellement urbain.

#### **14.17. Structurer le développement de l'offre commerciale et maintenir la complémentarité centre-ville/périphérie**

L'agglomération de Villefranche dispose avec les deux communes de Villefranche et de Gleizé d'un pôle commercial important, bien situé dans la hiérarchie des pôles de la région lyonnaise et Beaujolais avec une aire de chalandise étendue et une évacuation commerciale réduite. De plus, Villefranche a la chance d'avoir dans son centre-ville une très grande rue commerciale, la rue nationale, qui lui confère un certain attrait. C'est d'ailleurs une des plus grandes rues commerciales du département.

La construction de locaux commerciaux est très dynamique, mais le développement trop important de l'offre commerciale, avec le lancement ces dernières années de nouveaux projets de zones commerciales à Villefranche, pourrait constituer une menace : La concurrence trop lourde que peut subir la grande rue commerciale du centre-ville, qui connaît déjà une baisse sensible de la fréquentation, peut poser problème, sans compter l'absence de lisibilité de l'offre avec la multiplication de zones commerciales qui offrent de tout un peu partout, sans spécialisation. La zone de chalandise s'en trouve donc réduite, avec pour conséquence plus de difficultés pour les magasins à réaliser des chiffres d'affaires intéressants.

L'enjeu consiste donc à définir une stratégie et un positionnement propre à chaque zone commerciale, à structurer l'offre, contrairement aux dernières tendances constatées.

Pour la rue nationale du centre-ville, il serait également nécessaire d'établir une stratégie plus cohérente au regard des magasins que l'on souhaite y accueillir. Pour contrecarrer en partie la concurrence des zones commerciales, la solution pourrait consister à cibler les achats loisirs/plaisirs, davantage dans l'esprit shopping. Reste à résoudre le problème des cellules commerciales inadaptées aux standards des grandes enseignes au regard du caractère patrimonial historique.

Le manque de stratégie lisible en matière d'aménagement commercial sur l'agglomération de Villefranche est en partie la conséquence de l'affrontement qui a opposé le SCOT et la CAVIL au sujet du Document d'Aménagement Commercial, contre lequel la CAVIL a déposé un recours et obtenu une annulation partielle. Il y a un fort enjeu à rendre plus lisible, et plus

partagé entre territoires, le volet commercial du SCOT Beaujolais à travers la modification à venir.

#### **14.18. Faire le bilan du Plan de Déplacement Urbain et le réviser**

Le Plan des Déplacements Urbains (PDU) réalisé en 2008 a apporté des idées directrices intéressantes en termes d'organisation des déplacements et de lien entre déplacements et urbanisme.

Sans doute serait-il utile d'évaluer les actions réalisées au titre du PDU 2008 et de le réviser pour prendre en compte les évolutions constatées depuis 2008 et d'intégrer les nouvelles obligations ou recommandations législatives.

#### **14.19. Renforcer l'attractivité des transports en commun**

##### 14.19.1. Dans le territoire urbain, faciliter l'accès aux pôles de transport en commun et réfléchir au traitement des coupures urbaines

Parmi les actions envisagées dans le PDU, figurait notamment le souhait de mener une politique « pour une agglomération où tous les moyens de déplacements ont leur place en développant des modes alternatifs à l'utilisation de la voiture et en tendant d'en maîtriser l'usage » (axe 1). L'augmentation de l'usage des TC (TCU et autre TC) constatée entre 2006 et 2015 répond bien aux objectifs du PDU de 2008 et nécessite sans doute, pour renforcer encore l'attractivité des TC, qu'une attention particulière soit portée à la facilitation des accès aux pôles TC structurants grâce à l'aménagement de parc-relais, de cheminements piétons et vélos de qualité et à la réalisation de stationnement vélos sécurisés.

Il serait intéressant, par ailleurs, de lancer une réflexion sur le traitement des coupures urbaines que constituent la Saône, la voie ferrée et l'autoroute notamment pour les modes actifs (vélos et marche-à-pied).

##### 14.19.2. Dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône, valoriser les points d'arrêt des transports en commun

Ce territoire bénéficie d'un réseau TC armature constitué notamment par les lignes régulières des « cars du Rhône », lignes en direction de l'Ouest et du Nord, lignes 265, 236, 118 et 217 et lignes en direction du Sud, lignes 118 et 115 (en direction de Lyon), mais aussi par des « lignes fréquence » dédiées au transport des scolaires.

Afin de limiter le recours à l'utilisation de la voiture, il conviendrait de bien valoriser les points d'arrêt TC du réseau armature, en densifiant prioritairement autour des arrêts TC et en aménageant des accès agréables, lisibles et sécurisés à ces arrêts pour les piétons et les vélos depuis les principaux pôles de la commune desservie. Le fait que ces arrêts soient souvent situés à proximité d'un pôle générateur de déplacements constitue une opportunité supplémentaire pour la réalisation de ces aménagements qualitatifs.

#### **14.20. Réussir l'extension du réseau de transport en commun urbain à l'ensemble de la communauté d'agglomération sans remettre en cause l'efficacité du réseau actuel**

Le réseau Libellule est doté d'une bonne offre qui est bien efficace au vu de la fréquentation engendrée. Ceci est d'autant plus visible que sur les dernières années la fréquentation a augmenté plus rapidement que l'offre. Cependant, les charges d'exploitation sont relativement importantes ce qui peut empêcher des développements ultérieurs. L'offre pourrait être réorganisée de manière à diminuer l'importance du poste « agent roulant » dans les charges d'exploitation. En parallèle d'autres ressources devraient être développées – les recettes notamment – comme cela a déjà été le cas avec l'augmentation du versement transports.

L'extension du réseau à l'ensemble du périmètre de la CAVBS, dans un premier temps en reprenant les lignes anciennement exploitées en inter-urbain, constitue un enjeu pour le réseau urbain qui devra conserver ses bons résultats de fréquentation sur ces lignes tout en maîtrisant les coûts d'exploitation engendrés par les nouvelles lignes qui seront forcément plus longues. De bonnes connexions au réseau TER, comme c'est le cas actuellement pour les lignes urbaines, ainsi que des horaires et fréquences attractives feront certainement partie des éléments à développer sur les nouvelles lignes. Leur tracé permettra peut-être une diamétralisation des lignes urbaines sur une nouvelle échelle ce qui aura pour effet de réduire les hauts le pied (temps passé qui n'est pas en exploitation) des conducteurs et donc d'optimiser le poste « agent roulant ».

#### **14.21. Développer l'offre d'enseignement supérieur**

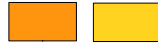
Pour répondre aux ambitions portées par la RUL en lien avec le développement de la production scientifique et de la recherche, la CA Villefranche Beaujolais Saône devrait être en mesure de développer son offre d'enseignement supérieur.

En effet, l'offre du territoire d'enseignement supérieur est limitée à BAC + 2 (plusieurs BTS, une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce). Certes, l'agglomération caladoise ne peut envisager d'offrir un enseignement supérieur comparable à celui de la métropole lyonnaise et s'il doit y avoir échange et complémentarité ce sera plutôt entre la métropole lyonnaise et l'agglomération stéphanoise. Cependant, le renforcement de son rôle de pôle local d'enseignement supérieur en lien avec le développement des fonctions de conception-recherche et de prestations intellectuelles peut contribuer à conférer à l'agglomération caladoise, le rayonnement que nécessite sa place dans le pôle métropolitain lyonnais.

Sans aller jusqu'à la création d'un site universitaire à Villefranche, l'offre d'enseignement supérieur pourrait être développée, notamment l'offre publique assez restreinte au regard d'une population locale aux revenus somme toute assez modestes et l'offre technique au regard de la base productive des territoires environnants. L'engagement des entreprises et des acteurs économiques locaux est fondamental, autant comme dispensateurs de formations que comme prescripteurs de transferts technologiques et d'emplois : répondre aux besoins de formation exprimé par le socle des PME/PMI doit aller de pair avec le développement de filières spécialisées et lisibles.

Cependant, Villefranche aurait sans doute des difficultés à développer seule une offre rationnelle d'enseignement supérieur et devrait pour ce faire envisager des partenariats avec les centres d'enseignement du pôle métropolitain.

#### **14.22. Développer une offre de formation professionnelle dans le domaine de l'éco-construction**



Parallèlement au développement de l'offre d'enseignement supérieur, la CA Villefranche Beaujolais Saône pourrait développer une offre de formation spécifique plutôt orientée vers le professionnel. Par exemple ne pourrait-on pas envisager une offre de formation dans le domaine de l'éco-construction en lien avec le projet de l'Île Porte ? Plus particulièrement, l'idée de créer une offre de formation en lien avec la filière bois a été évoquée dans les différentes réunions du SCOT Beaujolais. Monsols est pressentie comme pôle de la filière bois et la Haute Vallée de l'Azergues (Lamure) revendique également quelque chose pour son territoire. Mais en termes de positionnement et de rayonnement, ne serait-il pas plus opportun de s'orienter vers un choix d'implantation à Villefranche ?

#### **14.23. Amplifier le bénéfice culturel de l'entrée dans le pôle métropolitain par une implication encore plus forte dans le domaine de la culture**



La CA Villefranche Beaujolais Saône dispose d'une offre culturelle abondante et de qualité avec des équipements structurants essentiellement concentrés à Villefranche, des manifestations culturelles de qualité et l'existence des structures associatives, de partenariats et de synergies. L'entrée dans le pôle métropolitain, dont l'objectif est de valoriser et coordonner une offre culturelle d'excellence, diversifiée et accessible à tous les citoyens métropolitains, est une occasion de renforcer l'animation et l'attractivité culturelle de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Mais les bénéfices attendus seront d'autant plus grands que la CA Villefranche Beaujolais Saône renforcera son implication, qui n'est déjà pas négligeable, dans le domaine de la culture.

Pour y parvenir, la CA Villefranche Beaujolais Saône pourrait mutualiser les moyens pour venir potentialiser les actions locales et apporter, en fonction de celles-ci, un soutien logistique et/ou financier et/ou humain.

Un autre enjeu est celui de la médiation avec les publics : Il ne s'agit pas tant de développer l'offre culturelle que de faire connaître cette offre à des publics qu'elle ne touche pas d'ordinaire : en milieu rural, dans des zones urbaines défavorisées, dans les réseaux d'éducation artistique...

Le rayonnement et l'attractivité culturelle peut également être renforcé par l'amplification de la mise en réseau et en synergie des manifestations locales et du patrimoine culturel. La question de l'identification de Villefranche comme pôle culturel unique nécessiterait une réflexion commune aux responsables des grands équipements, pour éventuellement élaborer des stratégies permettant à Villefranche de déborder d'un rayonnement de proximité élargie.

Néanmoins, le problème de la proximité de Lyon reste incontournable. L'attractivité culturelle de Villefranche reste limitée par celle de l'agglomération Lyonnaise. Elle doit plutôt jouer sur ses spécificités et ses événements particuliers (Musée Paul Dini et ses expositions temporaires, Médiathèque de Villefranche avec son important fond documentaire attirant

étudiants et chercheurs, théâtre de Villefranche avec des spectacles uniques ne se produisant pas à Lyon).

#### **14.24. Positionner le développement touristique du territoire en jouant le rôle de porte d'entrée du Beaujolais**



La CA Villefranche Beaujolais Saône dispose d'une offre d'hébergement touristique abondante et variée, mais qui présente des faiblesses sur le plan qualitatif. La clientèle est locale ou de passage, avec une fréquentation à la journée ou de court séjour.

Le Beaujolais est aujourd'hui un territoire qui dispose d'une attractivité touristique que l'on peut qualifier de « moyenne » : la notoriété viticole est en place mais on ne peut pas encore parler de « Destination Touristique » du fait de la faible notoriété touristique spontanée pour les clientèles non acquises. Ceux qui désirent visiter le Beaujolais privilégie le Pays des Pierres Dorées dont la typicité lié au patrimoine bâti a assis sa relative notoriété, ou le secteur du Beaujolais des crus, davantage en lien avec l'oenologie. L'agglomération de Villefranche seule ne peut pas occuper un touriste tout un week-end. Si elle concentre une part importante de l'hébergement touristique, elle n'est pas aujourd'hui la Porte d'entrée du Beaujolais : pas de visites dans le Beaujolais au départ de Villefranche, pas de dégustation de vins possible à Villefranche, ce qui va à l'encontre des souhaits de la clientèle étrangère. De plus, l'agglomération de Villefranche manque d'ouverture sur les autres territoires du Beaujolais, la coopération est inexistante et il y a très peu de relations avec les autres offices de Tourisme du beaujolais.

Le développement touristique de Villefranche ne peut être que limité et s'appuyer sur ses clientèles-cibles : clientèle d'affaires, clientèle de passage, clientèle de proximité ou liée à l'événementiel . L'agglomération de Villefranche peut en particulier renforcer le partenariat avec Lyon en ce qui concerne le tourisme d'affaires et de congrès, et les échanges entre le musée Paul Dini de Villefranche et les Beaux Arts et le musée d'art contemporain de Lyon

Villefranche peut aussi choisir de jouer son rôle de porte d'entrée du Beaujolais :

- en créant un lien avec le territoire Beaujolais ce qui pourrait lui permettre de passer d'un tourisme de passage au séjour,
- en travaillant en partenariat et en ayant une véritable politique réseau avec les Offices de Tourisme du territoire Beaujolais,
- en innovant et organisant des visites dans le vignoble depuis Villefranche pour répondre à la très forte demande notamment de la clientèle étrangère)

Malgré tout, ce rôle de porte d'entrée du Beaujolais restera des plus confidentiels tant que la notoriété touristique du Beaujolais dans son ensemble restera aussi faible. De plus, il sera peu perçu et difficilement lisible tant que les différents secteurs du Beaujolais ne se seront pas accordés sur une stratégie de communication commune : d'autres secteurs revendiquent également le statut de porte d'entrée du Beaujolais, Belleville au Nord, les Pierres Dorées au Sud.

Le tourisme est le principal thème fédérateur dans l'ensemble du secteur enquêté lors de l'étude sur le Nord Beaujolais réalisée récemment par le Grand Lyon et le SCOT SEPAL : l'ensemble des acteurs interviewés ont retenu le tourisme comme le premier domaine sur lequel ils seraient prêts à travailler ensemble. Pourtant, il faut passer de l'intention à l'action, car le diagnostic a été établi depuis un certain déjà sur la nécessité de mobiliser et fédérer les acteurs, mais peu de choses ont été réellement mises en place.

### **14.25. Améliorer globalement la compétitivité et l'attractivité à une échelle plus large en optant pour une mise en réseau basée sur la complémentarité et la solidarité**



L'influence de la métropole lyonnaise sur l'agglomération de Villefranche est de plus en plus importante. Entre 1999 et 2010, elle a perdu son statut d'aire urbaine autonome bien que déjà sous influence lyonnaise. En conséquence, elle a également perdu, aux yeux de l'administration chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire, son statut de ville moyenne, constitutive d'une armature nationale de troisième niveau. Elle est désormais considérée comme pleinement intégrée au système métropolitain. De fait, Villefranche est une ville uniquement fortement connectée à Lyon au sein du système urbain de proximité Lyon/Saint-Etienne/Grenoble, même si cette connexion est à double sens. Mais elle peut échapper au destin de pôle-relais ou de satellite de la métropole lyonnaise que lui a déjà plus ou moins conféré la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise en bénéficiant des synergies multiples que permet la mise en réseau de villes et de territoires sous réserve d'une coopération écartant toute crainte de perte d'identité et d'autonomie, dans un souci de complémentarité et de solidarité à l'opposé d'une logique de mise en concurrence. Or, c'est bien l'objectif des pôles métropolitains qui semble être le nouvel outil permettant aux territoires de lancer ou entériner des partenariats stratégiques. Villefranche a intégré le pôle métropolitain lyonnais. C'est là une opportunité de profiter des effets bénéfiques d'une mise en réseau sous réserve d'une adhésion pleine et entière et une implication volontariste qui implique la nécessité d'un changement de posture de Villefranche vis à vis du pôle métropolitain lyonnais et le développement d'une culture de coopération inter-territoriale

#### 14.25.1. La nécessité d'un changement de posture de Villefranche vis à vis du pôle métropolitain lyonnais



La CA Villefranche Beaujolais Saône est entrée tardivement dans le pôle métropolitain lyonnais. Jusqu'à récemment, l'agglomération de Villefranche adoptait, au même titre que le SCOT du Beaujolais, une posture défensive vis à vis de la métropole, par crainte d'une perte d'identité dans le cadre d'un scénario d'absorption redouté. D'où le besoin longtemps éprouvé de maintenir une frontière franche avec la métropole et l'absence d'une vision d'un fonctionnement en complémentarité. Villefranche comme le Beaujolais ne souhaitent pas jouer le territoire d'accueil du trop plein de la population métropolitaine, ne voyant pas que cela constitue une richesse pour eux. En effet sans la proximité de la métropole, le Beaujolais ne se serait jamais développé comme ils l'ont fait même avec leur patrimoine paysager et architectural et la renommée du vignoble du Beaujolais.

Récemment, la CA Villefranche Beaujolais Saône a enfin reconnu la nécessité de travailler en commun avec la métropole. Mais les raisons qui l'ont poussée à entrer dans le pôle métropolitain semblent plutôt basées sur la crainte de se marginaliser et de ne pas exister dans un système métropolitain dont elle fait partie mais dont elle se serait tenue à l'écart, et en réaction au projet de création d'une nouvelle communauté d'agglomération avec la CC de l'Ouest Rhodanien.

Toutefois, même s'il faut nuancer ce constat par son entrée toute récente dans le pôle métropolitain, la CA Villefranche Beaujolais Saône est loin d'être dans une attitude proactive, n'a pas de vision claire et affirmée de son positionnement et de sa contribution au

sein de ce pôle. La difficulté pour Villefranche consistera maintenant à savoir se ressembler autour de projets fédérateurs et innovants au sein duquel la complémentarité devra être la règle de base.

#### 14.25.2. La nécessité du développement d'une culture de coopération inter-territoriale



Le manque de dialogue avérée entre le SCOT du Beaujolais et l'agglomération de Villefranche, une culture communautaire encore à construire et le manque d'implication dans le récent dialogue inter-territorial mis en place récemment dans le cadre d'un travail mené par le Grand Lyon et l'Agence d'Urbanisme de Lyon sur le territoire Nord Beaujolais tendent à démontrer que l'agglomération de Villefranche a des efforts à faire en ce sens.

#### **14.26. Améliorer l'image de Villefranche en lien avec les possibilités de valorisation des ressources locales**



L'attractivité d'un territoire peut se mesurer à la fois par un caractère objectif et un caractère symbolique, ce dernier se manifestant par l'image que revêt un territoire au près de ses habitants ou de ceux d'autres territoires. L'image de Villefranche est globalement positive, mais 30 % des enquêtés en ont une image plutôt négative. L'image de Villefranche est loin d'être catastrophique mais pourrait amplement être améliorée :

##### 14.26.1. En accroissant la notoriété de ses atouts

En effet les atouts de Villefranche sont plutôt méconnus.

Ce constat s'applique quel que soit le territoire de résidence. Le patrimoine architectural, culturel et commercial de Villefranche, qui est pourtant indéniablement intéressant, est ignoré. Quant à son statut de pôle économique important, il n'est pas oublié mais ne vient qu'en troisième réponse pour les habitants du SCOT Beaujolais et de l'Ain et en quatrième réponse pour les métropolitains.

Or l'attractivité d'un territoire se mesure également de manière très objective par le solde migratoire, c'est à dire sa capacité à attirer une population extérieure. Cette population décide de son lieu d'habitat en fonction de nombreux critères dont la hiérarchie est changeante et complexe, mais qui comprennent entre autres la qualité du cadre de vie, l'offre de services et d'équipements et, d'une manière beaucoup plus nuancée étant donné le découplage grandissant entre lieu de travail et lieu de résidence, l'existence d'un bassin d'emplois important souvent en relation avec l'existence d'un pôle économique.

Le manque de notoriété de ces atouts dont Villefranche n'est pas démunie ne concourt pas à son attractivité démographique qui pourrait être développée, la croissance démographique de Villefranche, et plus généralement de la CA Villefranche Beaujolais Saône étant essentiellement endogène.



14.26.2. En confortant son image de capitale du Beaujolais en synergie avec l'ensemble du territoire du Beaujolais en termes de renommée et d'attractivité

Quel que soit leur territoire de résidence, les enquêtés associent en premier lieu Villefranche à la capitale du Beaujolais. Cette image correspond à l'identité que Villefranche souhaite se forger et qui est ancrée dans le passé.

Toutefois, cette image de capitale du Beaujolais n'est pas aussi lisible à une échelle beaucoup plus étendue que le Rhône ou l'Ain. Elle l'est déjà moins pour les habitants de la métropole lyonnaise. Ce manque de lisibilité est en partie lié à la concurrence que se livrent les différents territoires du Beaujolais qui revendiquent également le titre de porte d'entrée du Beaujolais : Belleville et le Pays des Pierres Dorées. Cette concurrence en termes de marketing n'est pas susceptible d'accroître la renommée du Beaujolais dans son ensemble. Comme pour le tourisme, une mise en réseau et en synergie des différents territoires du Beaujolais, avec Villefranche positionnée sans ambiguïté comme capitale et porte d'entrée irriguant l'ensemble du Beaujolais, ne peut que jouer un rôle positif dans la renommée et l'attractivité de ce dernier. L'attractivité du Beaujolais se nourrira de l'attractivité de Villefranche et inversement.

Cet enracinement dans son patrimoine bâti culturel, social, économique qui perdure avec la revendication d'une identité Beaujolaise avant tout ne doit pas se traduire par un phénomène de dépendance au sentier (c'est à dire un attachement à des particularités qui ne sont plus forcément optimales mais que l'on fait perdurer parce que les changer demanderait des efforts trop importants), mais au contraire par l'exploitation des potentialités de valorisation des ressources locales.

**14.27. Accorder à Villefranche un rang de polarité du SCOT incontestablement supérieur à celui de toutes les autres communes** 

Villefranche est actuellement classée en polarité par le SCOT du Beaujolais au même titre que les communes qui forment l'ancienne agglomération (Arnas, Limas et Gleizé) et que Tarare dans la CC de l'Ouest Rhôdanien. Ce classement interpelle, étant donné le poids démographique et économique de Villefranche, son rayonnement qui semble incontestablement supérieur à celui de Tarare.

Quel que soit le critère d'évaluation pris en compte, l'attractivité en termes d'emplois, le niveau d'équipements, la limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun, Villefranche se détache très nettement de toutes les autres communes du SCOT.

Ce statut, s'il lui est effectivement accordé comme elle le mérite, devrait conférer à Villefranche un potentiel important de développement que ne devrait en aucun cas concurrencer des polarités de rang inférieur, comme c'est le cas actuellement pour les agglomérations de Belleville et d'Anse.

## 15. Conclusion

Le diagnostic précédent a permis de mettre en évidence de nombreux enjeux, à différentes échelles, parfois concomitamment à plusieurs d'entre elles, certains se déclinant en sous-enjeux.

A l'échelle du PLUiH ou dans le cadre d'une politique communautaire :

- La préservation ou la restauration des ressources et du patrimoine environnemental, que ce soit sur le plan de la biodiversité, de la ressource en eaux superficielles ou souterraines, des structures paysagères justifient une montée en puissance sur les compétences optionnelles et facultatives environnement et le développement une politique de gestion patrimoniale à l'échelle de la communauté d'agglomération. Toutefois, certains de ces enjeux concernent d'autres territoires du SCOT, moyennant certaines nuances et modulations dans leur énoncé, et nécessiteraient une réaffirmation ou une accentuation de leur prise en compte dans le SCOT du Beaujolais.
- Dans le cadre de la loi transition énergétique et croissance verte, la CA Villefranche Beaujolais Saône devrait également s'approprier davantage la thématique énergie et climat dont elle semble s'être quelque peu désintéressée jusqu'à aujourd'hui.
- Si la CA Villefranche Beaujolais Saône ne présente pas de graves problèmes de qualité de l'air, l'exposition à la pollution atmosphérique est étroitement liée aux grandes infrastructures de transport et il convient de rester vigilant quant à l'exposition des populations fragiles le long de certaines infrastructures qui font l'objet de dépassement de valeurs limites pour certains polluants atmosphériques.
- Le territoire viticole de l'agglomération de Villefranche a été très durement touché par la crise qui a laissé derrière elle de nombreuses friches. Remettre en activité agricole ces friches constitue un enjeu important pour le territoire dans lequel les élus se sont déjà fortement impliqués comme en témoigne le projet partenarial entre la communauté d'agglomération et la Chambre d'agriculture visant à mettre en relation l'offre foncière disponible agronomiquement intéressante et les porteurs de projets. La réflexion pourrait se poursuivre sur l'éventualité d'une implication encore plus grande des collectivités pour une aide à l'installation des porteurs de projets.
- Le logement tient bien entendu une place prépondérante dans le territoire, mais pas seulement en raison du poids que représente l'ex CAVIL dans son parc de logements, ni de sa concentration en logements sociaux. Si l'enjeu de renouvellement urbain reste important dans cette dernière, la deuxième couronne est concernée plus spécifiquement par des efforts à accentuer en matière de densification des formes urbaines, la première couronne par un enjeu de développement d'une offre locative sociale d'une part et de logements adaptés à une population vieillissante d'autres part. L'ensemble du territoire est concerné par l'enjeu de réhabilitation de l'habitat, que ce soit pour réduire les consommations énergétiques, lutter contre la vulnérabilité énergétique ou remettre à niveau une partie du parc manifestement inadaptée. En matière de politique de l'habitat, la mise en conformité avec le Schéma Départemental des Gens du Voyage représente un enjeu important même s'il est toujours considéré comme marginal, étant donné l'axe de passage assez intense que représente le Val de Saône pour les populations nomades et le déficit du territoire en places de stationnement.
- Les déplacements constituent également un axe essentiel de réflexion qui peut prendre comme origine l'extension du réseau de transport urbain à l'ensemble de la communauté d'agglomération sans remettre en cause l'efficacité du réseau actuel. Pour renforcer l'attractivité des transports en commun, la réflexion doit s'étendre aux moyens de faciliter l'accès aux pôles de transport en commun et au traitement des

coups urbains dans le territoire urbain, à la valorisation des points d'arrêt des transports en commun dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Dresser le bilan du Plan de Déplacement Urbain et le mettre en révision constituerait une opportunité de mener à bien ces réflexions.

- L'agglomération de Villefranche est un pôle commercial attractif avec une faible évacuation commerciale et une aire de chalandise étendue mais que le foisonnement des projets de zones commerciales, sans lisibilité de l'offre et en concurrence avec la grande rue commerciale du centre-ville, risque de compromettre. L'enjeu consiste donc à définir une stratégie et un positionnement propre à chaque zone commerciale, à structurer l'offre, et à maintenir la complémentarité centre-ville-périphérie.

A l'échelle du SCOT ou relevant du positionnement vis à vis du SCOT, mais supposant une implication forte à l'échelle de la communauté d'agglomération :

- La polarisation du développement résidentiel autour de la gare de Villefranche doit être poursuivie pour tenter de réduire la vulnérabilité en créant les conditions favorables à la limitation des déplacements en voiture et pour lutter contre une périurbanisation marquée qui va à l'encontre des orientations du SCOT et de la DTA.
- Afin de refléter réellement le dynamisme que souhaitait lui conférer le SCOT et pour polariser le développement comme le prescrit la DTA de l'Aire métropolitaine Lyonnaise, il est essentiel de redynamiser la construction neuve dans les communes de la polarité 1 de Villefranche.
- La viticulture Beaujolaise ne se relève pas d'une crise à la fois conjoncturelle et structurelle. La CA Villefranche Beaujolais Saône est le secteur viticole ayant le plus souffert, naviguant entre la menace de la pression foncière et la déprise agricole. Or, indépendamment des aspects économiques, fonciers et aménagement de l'espace qui sont d'une importance considérable, la viticulture constitue un attrait touristique indéniable et impacte le territoire par les conséquences des pratiques culturelles (pollution des eaux par l'utilisation importante de pesticides et érosion des sols favorisée par l'absence d'enherbement). L'accompagnement du secteur viticole dans toutes ses problématiques et ses impacts sur le territoire constituent donc un enjeu essentiel et suppose une implication non seulement à l'échelle des EPCI mais également à celle, plus globale, du Beaujolais viticole dans son ensemble.
- Le développement touristique du territoire devrait se positionner en conférant à l'agglomération de Villefranche le rôle de porte d'entrée du Beaujolais ce qui est conditionné par une coopération et une stratégie de communication commune avec les autres secteurs du Beaujolais.
- Le développement d'une offre de formation professionnelle dans le domaine de l'éco-construction en lien avec le projet de l'Île Porte pourrait constituer une opportunité pour le développement de la filière bois dans le Beaujolais en termes de positionnement et de rayonnement. Mais là encore, cela suppose une stratégie concertée avec les autres secteurs du Beaujolais souhaitant également se positionner sur la thématique bois.
- L'image de Villefranche pourrait être améliorée en lien avec les possibilités de valorisation des ressources locales. Cela signifie en premier lieu d'accroître la notoriété de ses atouts. Mais il est également nécessaire de conforter son image de capitale du Beaujolais en synergie avec l'ensemble du territoire du Beaujolais, avec des bénéfices mutuels en termes de renommée et d'attractivité.
- Le poids démographique et économique de Villefranche, son rayonnement incontestablement supérieur à celui de Tarare justifie de lui accorder un rang de polarité au sein du SCOT bien supérieur à celui de toutes les autres communes. Ce statut, s'il lui est effectivement accordé comme elle le mérite, devrait conférer à Villefranche un potentiel important de développement que ne devraient en aucun cas concurrencer des polarités de rang inférieur,

A l'échelle métropolitaine ou relevant de l'entrée dans le pôle métropolitain, se répercutant parfois à l'échelle du SCOT :

- Devant la raréfaction du potentiel de foncier économique, la CA Villefranche Beaujolais Saône doit optimiser ces dernières, tout d'abord en réhabilitant les locaux d'activités vacants de longue durée. Le maintien et le développement des activités du port fluvial de Villefranche, deuxième port intérieur de Rhône-alpes relève également de cet enjeu, même si la préservation des accès routiers au port joue un rôle tout aussi capital et doit être prise en compte dans les lignes directrices d'aménagement définies aux différentes échelles (commune, EPCI, SCOT). La reconnaissance officielle du statut du port à ces mêmes échelles en lien avec les politiques nationales sur le développement de l'intermodalité permettrait une meilleure prise en compte de ces enjeux. Enfin, plutôt que de le considérer comme une nouvelle opération visant à créer une nouvelle capacité d'accueil venant s'ajouter aux autres, le projet de l'île porte doit être appréhendé comme la tête de proue d'une nouvelle stratégie de développement économique territoriale, composante d'une gamme métropolitaine de capacités d'accueil avec une mise en réseau de tous les grands sites de développement économique.
- Sans oblitérer le moteur de son développement économique que représentent les fonctions résidentielles, l'agglomération caladoise devrait, pour trouver toute l'envergure métropolitaine qui lui permettrait de trouver la place qu'elle mérite dans le pôle métropolitain Lyonnais, axer davantage son développement sur les fonctions métropolitaines.
- Pour répondre aux ambitions portées par la RUL en lien avec le développement de la production scientifique et de la recherche, la CA Villefranche Beaujolais Saône devrait être en mesure de développer son offre d'enseignement supérieur. Le renforcement de son rôle de pôle local d'enseignement supérieur en lien avec le développement des fonctions de conception-recherche et de prestations intellectuelles peut contribuer à conférer à l'agglomération caladoise, le rayonnement que nécessite sa place dans le pôle métropolitain lyonnais. Sans aller jusqu'à la création d'un site universitaire à Villefranche, l'offre d'enseignement supérieur pourrait être développée, notamment l'offre publique assez restreinte au regard d'une population locale aux revenus somme toute assez modestes et l'offre technique au regard de la base productive des territoires environnants.
- L'attractivité culturelle participe au rayonnement de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Le problème ne se pose pas de la même manière pour Villefranche, étant donné sa très grande proximité avec Lyon, dont l'offre culturelle est abondante et d'une grande qualité. L'attractivité culturelle ne joue pas un rôle aussi essentiel que dans des zones géographiques où l'offre est rare. Villefranche se doit néanmoins de disposer d'une offre de proximité pourvoyant aux besoins de la population résidant dans un rayon de 30 km au Nord, à l'Ouest et à l'Est, là où Lyon est trop éloigné pour tenir ce rôle. L'entrée dans le pôle métropolitain, dont l'objectif est de valoriser et coordonner une offre culturelle d'excellence, diversifiée et accessible à tous les citoyens métropolitains, est une occasion de renforcer l'animation et l'attractivité culturelle de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Mais les bénéfices attendus seront d'autant plus grands que la CA Villefranche Beaujolais Saône renforcera son implication, qui n'est déjà pas négligeable, dans le domaine de la culture.
- La CA Villefranche Beaujolais Saône peut échapper au destin de pôle-relais ou de satellite de la métropole lyonnaise que lui a déjà plus ou moins conféré la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise en bénéficiant des synergies multiples que permet la mise en réseau de villes et de territoires. Cela suppose une attitude de coopération interterritoriale (aux 3 échelles de l'EPCI, du SCOT et de l'aire métropolitaine) écartant toute crainte de perte d'identité et d'autonomie, dans un souci de complémentarité et de solidarité, à l'opposé d'une logique de mise en concurrence. Or, c'est bien l'objectif des pôles métropolitains qui

semble être le nouvel outil permettant aux territoires de lancer ou entériner des partenariats stratégiques. Villefranche a intégré le pôle métropolitain lyonnais C'est là une opportunité de profiter des effets bénéfiques d'une mise en réseau, sous réserve d'une adhésion pleine et entière et une implication volontariste.

## 16. Annexes

### 16.1. Annexe n°1 : coefficients de spécialisation brute ou relative

#### Les deux formes du coefficient de spécialisation

La spécialisation d'un territoire peut être approchée de deux manières, relative ou absolue.

**La spécialisation absolue** est utilisée pour illustrer le poids d'un secteur sur territoire donné. Elle est calculée à partir de l'emploi (Emp) pour le secteur S au sein de la zone d'emploi (ZE) de la manière suivante :

$$SPEZES = (EmpZES/Emp.ZE)$$

**La spécialisation relative** apprécie l'avantage relatif d'un territoire pour une activité en fonction de la sur ou sous-représentation des effectifs salariés qu'il mobilise dans une zone d'emploi donnée par rapport à la moyenne. Elle s'écrit :

$$SPEZES = (EmpZES/ Emp.ZE) / (EmpS./ Emp..)$$

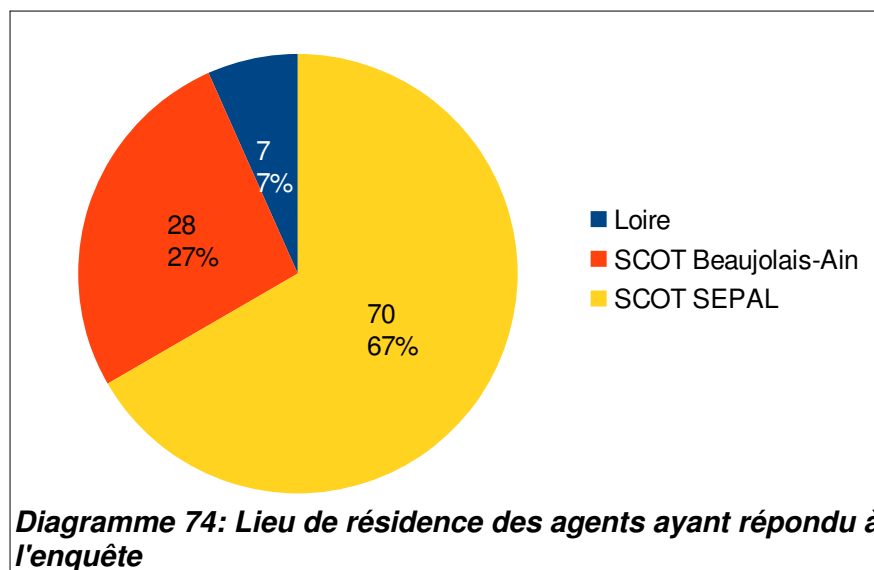
Cet indicateur a été privilégié pour ce rapport. Un coefficient de spécialisation relative supérieur à 1 indique un territoire spécialisé par rapport à la moyenne du territoire de référence, la France dans ce rapport.

La représentation des deux indicateurs sur le même plan permet de mesurer le degré de convergence ou de divergence entre le poids de l'activité dans le contexte local (axe vertical) et le degré de spécialisation de la zone (axe horizontal)

### 16.2. Annexe n°2 : La participation à l'enquête sur la perception de l'agglomération de Villefranche sur Saône en fonction du lieu de résidence

105 agents ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 37 %, ce qui est relativement important pour les enquêtes de ce genre. Bien entendu, le choix des agents de la DDT pour mener cette enquête comporte des biais :

- environ les deux tiers des réponses émanent d'agents habitant la métropole ou les communautés de communes du Pays de l'Ozon et de l'Est Lyonnais (soit le territoire du SCOT de l'agglomération lyonnaise). Les conclusions de l'enquête permettront surtout de préciser l'image que les gens de la métropole se font de Villefranche-centre
- 28 réponses seulement émanent d'agents résidant sur le territoire du SCOT du Beaujolais ou l'Ain. C'est légèrement inférieur au seuil admis pour qu'une enquête soit statistiquement significative. Toutefois, pour essayer d'avoir une idée de la perception de Villefranche par des habitants de territoires plus proches de Villefranche et moins urbains, ces résultats ont quand même été exploités.
- 7 réponses émanent d'agents habitant la Loire. Ces réponses n'ont pas été exploités en dehors du regroupement de tous les territoires



### **16.3. Annexe n°3 : Détail des équipements et manifestations culturelles de la CA Villefranche Beaujolais Saône**

#### **16.3.1. Les musées**

Le territoire est doté de quatre musées :

- le musée municipal Paul Dini à Villefranche, dans un ancien bâtiment industriel, dont le thème est la création picturale de la région Rhône-Alps depuis 1865: Il accueille 25 000 visiteurs par an (70 % de la clientèle est lyonnaise) et commence à accueillir une clientèle suisse, à l'occasion de ses expositions temporaires qu'il organise à raison de deux ou trois fois par an. Ces expositions temporaires, enrichies de publications scientifiques et bénéficiant d'une bonne communication, connaissent un grand succès, contrairement à l'exposition permanente qui est en baisse. Le musée abrite aussi une artothèque qui offre la possibilité aux abonnés de découvrir chez eux des oeuvres d'artistes de renommée locale, nationale et internationale ainsi qu'une bibliothèque avec un fonds de livres d'art et de revues culturelles consultable sur place ou empruntable.

Le musée a des relations de travail avec les Beaux Arts et le musée d'art contemporain de Lyon. Il a déjà oeuvré en résonance avec la biennale d'art contemporain de Lyon et a pu ainsi bénéficier de la communication faite sur l'évènement.

- Le musée communautaire Claude Bernard à Saint-Julien sous Montmelas qui présente dans la maison de la métairie ou ce dernier naquit, une version complète de la vie et l'oeuvre du célèbre chercheur. Il organise également des expositions temporaires, notamment d'art contemporain, des conférences, des concerts.
- Le musée communautaire du Prieuré à Salles-Arbuissonas qui abrite une église romane, un cloître et une salle capitulaire. Comme le musée Claude Bernard, il organise des expositions temporaires, des conférences ainsi que des spectacles
- le musée des conscrits de Villefranche consacrée à cette fête traditionnelle qui se déroule chaque année et attire jusqu'à des visiteurs de l'étranger.

#### **16.3.2. Les théâtres**

Le territoire dispose de deux théâtres :

A Gleizé avec plus d'une quinzaine de spectacles et à Villefranche (700 places) qui propose une quarantaine de spectacles consacrées au théâtre à la musique, à la danse au lyrique, au cirque et à l'humour. Le théâtre de Villefranche a créé en partenariat avec la CA Villefranche Beaujolais Saône le festival Nouvelles Voies en Beaujolais qui se déroule sur cinq jours. C'est un festival de la jeune création chanson, un tremplin pour les talents émergents qui a permis la découverte de plusieurs personnalités dont Stromaé. Le partenariat est basé aussi sur la collaboration du théâtre avec le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal pour mener des initiatives artistiques originales qui permettent une ouverture sur différents publics, auprès du public jeune notamment (spectacles jeune public, concerts sandwich, spectacles avec le conservatoire de musique...).



L'agglomération Villefranche Beaujolais est également partenaire du festival Terre de Scènes. Le festival de théâtre amateur Terre de Scènes est né en 1990, à l'initiative de plusieurs membres du conseil d'administration de l'Office Culturel de Villefranche qui souhaitent créer un second événement dans les activités de l'Office, aux côtés de la Nuit d'Été, déjà bien installée dans la vie culturelle locale. L'objectif était de promouvoir le milieu du théâtre amateur dont les compagnies foisonnaient à cette époque dans la région de Villefranche. Depuis son origine, Terre de Scènes s'est fait un nom dans le milieu du théâtre amateur.

### 16.3.3. La musique

Le conservatoire à rayonnement intercommunal de Villefranche avec deux antennes à Limas et Jassans-Riottier. Il est labellisé « Ecole ressource » par le département du Rhône. Fondée en 1940, l'école de musique de Villefranche a été agréée par le Ministère de la Culture en 1968. Créée pour faire vivre les associations musicales locales, l'école s'est progressivement ouverte à toutes les disciplines instrumentales et vocales et à des esthétiques très diversifiées.

Très vite, les élèves affluent de toute l'agglomération et des environs. Face à cet engouement, elle passe en 2000, sous la compétence de la Communauté d'agglomération et conserve une antenne à Limas. En 2007, dans le cadre de la loi de décentralisation et du nouveau classement des établissements reconnus par l'Etat, l'école de musique devient « conservatoire à rayonnement intercommunal » et est labélisée « Ecole ressource » par le département du Rhône.

Les Concerts de l'Auditorium, nés en 1996, ont pour objectif de promouvoir la musique sous toutes ses formes dans l'auditorium : concerts, récitals lyriques, musiques du monde, chanson, jazz, spectacles pour enfants, Connaissance du Monde, résidences d'artistes... L'agglomération Villefranche Beaujolais est partenaire par le biais d'orchestres du conservatoire pour la réalisation de projets musicaux : Balkan-Oriental Okestar, Big Band de jazz, Opus 92.

Villefranche organise chaque été le festival gratuit « côté Saône » qui organise des animations musicales et sportives en bordure de Saône.

Enfin, dans les prochaines années, l'agglomération Villefranche Beaujolais va réaliser un équipement d'envergure dédié à la musique avec la construction d'une SMAC, Scène de Musiques Actuelles.

Villefranche organise également chaque année la « nuit d'été en calade » : L'espace d'une soirée, Villefranche sur Saône se transforme en ville piétonne avec plus de 6.000 spectateurs et plus de 90 concerts dans toutes les rues de la ville. Les associations Caladoises sont également présentes pour présenter leurs activités.

### 16.3.4. La médiathèque Pierre Mendès France de Villefranche

La médiathèque Pierre Mendès France avec une section adulte offrant un choix de 59 000 livres, une section jeunesse avec une salle de prêt de 43 000 documents ((livres, CD, DVD, Cédéroms, multi-supports, revues), une section multi-médias de 15 000 documents, une salle régionale offrant la consultation du fonds patrimonial (36 000 livres du XVI<sup>ème</sup> siècle à

nos jours) ainsi que la consultation et l'emprunt de documents contemporains concernant le Rhône et l'Ain, plus particulièrement Villefranche-sur-Saône et le Beaujolais. .

Depuis 2003 la Médiathèque Pierre-Mendès-France de la ville de Villefranche-sur-Saône et la Bibliothèque du Conservatoire de la Communauté d'agglomération s proposent un portail web commun. Le partenariat entre la Médiathèque, service culturel caladois généraliste et un service de la Communauté d'agglomération, spécialisé dans le domaine musical, enrichit l'offre documentaire à destination d'un public varié.

#### *16.3.5. Le cinéma*

6 salles de cinéma existent à Villefranche sur saône dont "les 400 coups" classé "art et Essai et Recherche".

L'agglomération Villefranche Beaujolais est partenaire du festival du cinéma francophone avec la DRAC Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône, la ville de Villefranche. Chaque année, les films présentés durant ce festival sont souvent inédits ou en avant-première. Projetés en présence de réalisateurs venus des 4 coins du monde, ces films sont une occasion d'échanger avec des professionnels du cinéma. De nombreux rendez-vous, hors les murs du cinéma, ateliers et rencontres professionnels, mis en place tout au long de la semaine, contribuent aussi à la popularité du festival .

#### *16.3.6. L'association du Centre Culturel Associatif du Beaujolais*

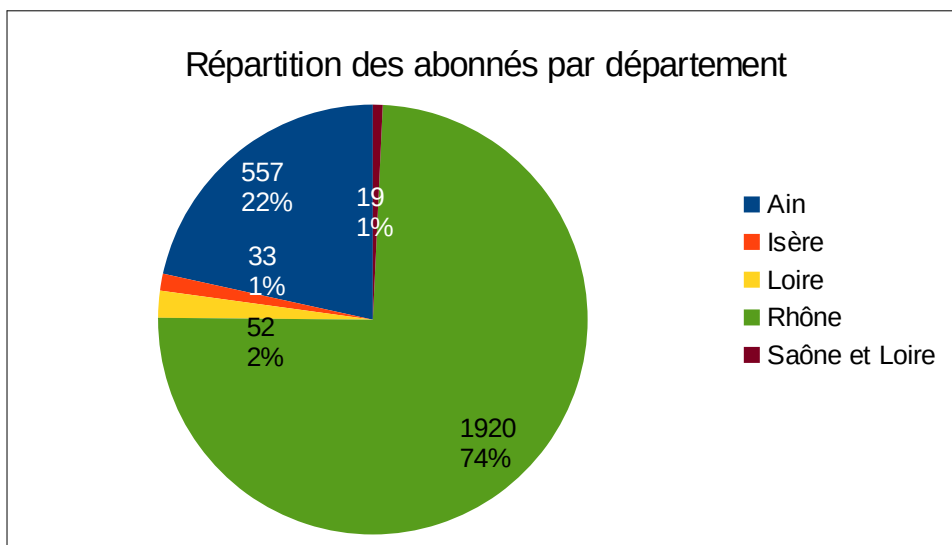
La CA Villefranche Beaujolais Saône est partenaire de l'association du Centre Culturel Associatif du Beaujolais, créée en 1977, qui développe une action culturelle itinérante. Les activités du CCAB vont de la formation artistique (éveil musical, ateliers dans les écoles) à la mise en oeuvre du Festival en Beaujolais "Continents et Culture", qui organise chaque année depuis 1980 des spectacles en itinérance dans le Beaujolais avec des artistes et troupes de différents continents. Autour de ses entreprises mécènes et de ses partenaires, le Festival en Beaujolais a rassemblé depuis sa création : 286 000 spectateurs / 9200 artistes / 960 spectacles / 123 nations. Depuis cetet année, le festival est passé en biennale.

## 17. Annexe n°4 : Rayonnement du théâtre de Villefranche

L'analyse porte sur les abonnés adultes, jeunes et enfant, hors abonnés scolaires des collèges et lycées. Les données ont été communiquées par le théâtre de Villefranche.

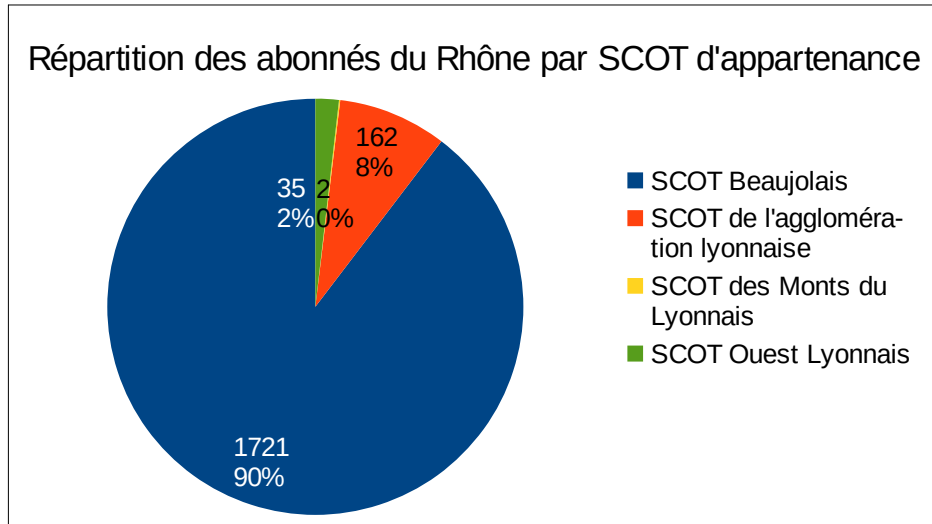
## 18. Les trois quarts des abonnés habitent le Rhône

Le théâtre de Villefranche compte 2 581 abonnés. 1 920 d'entre eux habitent le Rhône, soit 74 % des abonnés. Mais le rayonnement est manifeste sur le département de l'Ain et touche même des départements non limitrophes comme la Loire, l'Isère et la Saône et Loire.



## 19. Le théâtre de Villefranche conforte l'agglomération dans son statut de polarité 1 du SCOT Beaujolais

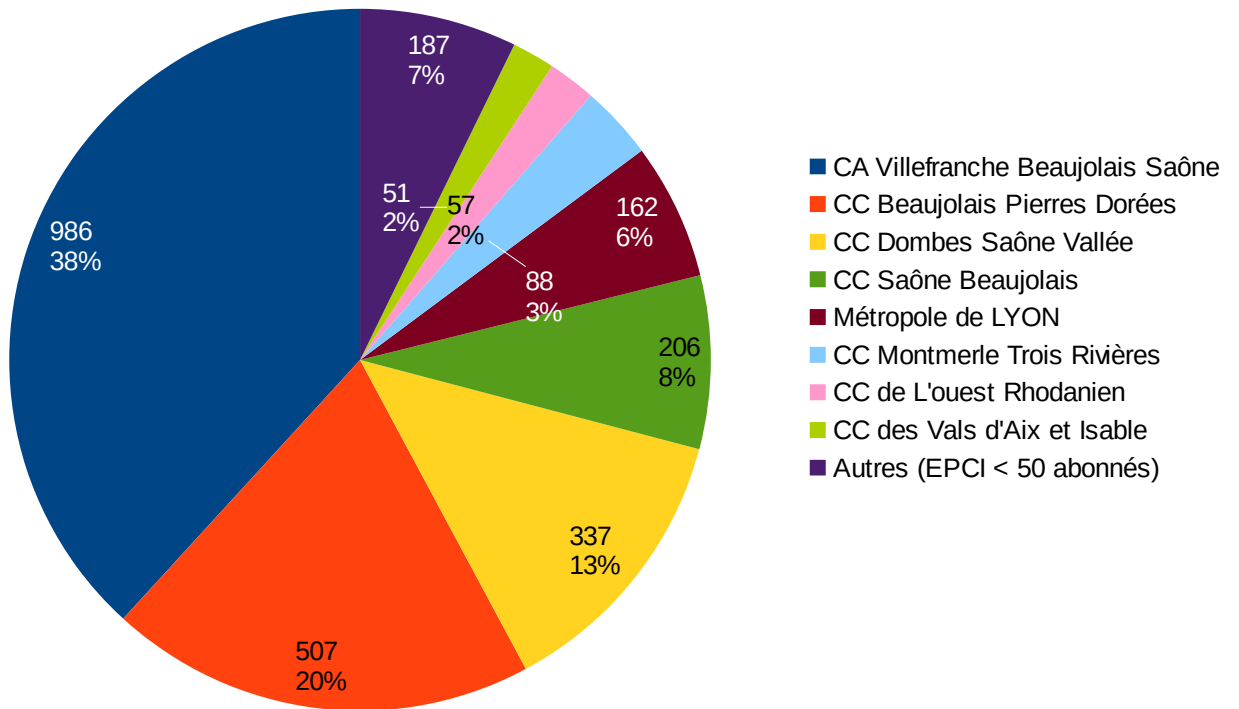
90 % des abonnés habitant le Rhône sont originaires du SCOT Beaujolais. Pratiquement tous les autres sont originaires du SCOT de l'agglomération Lyonnaise.



## 20. Le rayonnement s'exerce majoritairement en fonction de la proximité géographique

Le plus grand nombre d'abonnés réside dans la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Les EPCI qui viennent tout de suite après en importance du nombre d'abonnés sont la CC Beaujolais Pierres Dorées, la CC Dombes Saône Vallée et la CC Saône Beaujolais, soit des territoires proches en temps de trajet. La métropole Lyonnaise réunit tout de même 162 abonnés, soit 6 % du total, mais la desserte autoroutière entre la métropole et Villefranche assure un temps de trajet compétitif.

Répartition des abonnés par EPCI



## 20.1. Annexe n°5 : Zoom sur la commune de Jassans-Riottier

La présente annexe n'a pas pour objet de présenter un diagnostic complet de la commune de Jassans-Riottier mais d'apporter quelques éléments de diagnostic sur cette commune qui n' que récemment intégré une intercommunalité du Rhône et qui est mal connue des services de la DDT.

### 20.1.1. Démographie

#### 20.1.1.1. Un poids important de population

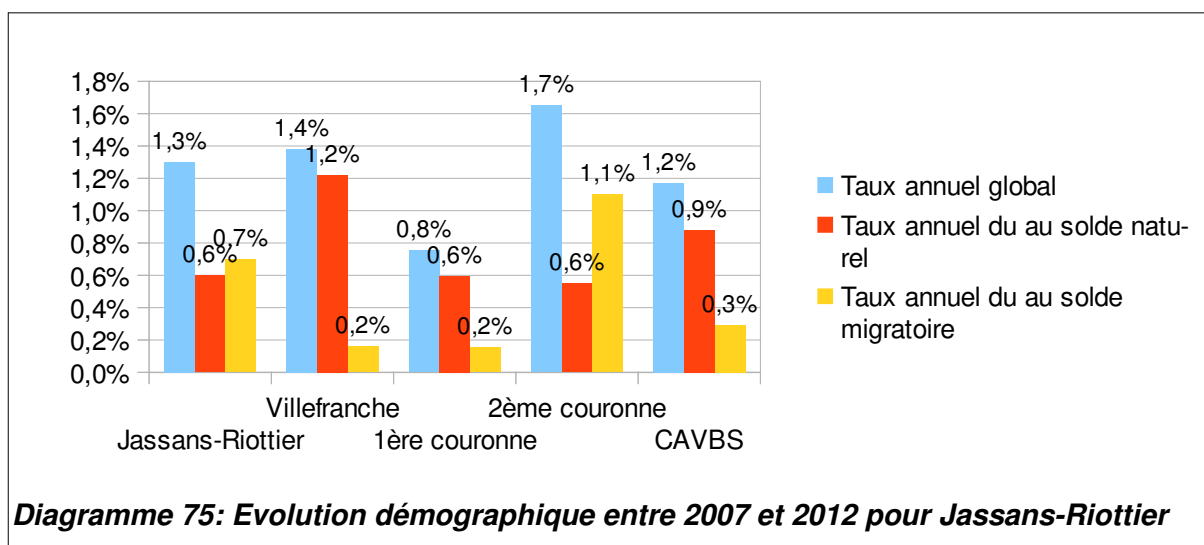
La commune de Jassans-Riottier compte 6 306 habitants en 2012. C'est la troisième commune la plus peuplée de la CA Villefranche Beaujolais Saône, après Villefranche (36241 habitants) et Gleizé (7 605 habitants). Elle représente 15,2 % de la population de la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Villefranche et 20,8 % de la population de la 1ère couronne.

#### 20.1.1.2. Un taux d'évolution important pour une commune de la 1ère couronne de Villefranche

Comme cela a été analysé dans le corps de l'étude, la 1ère couronne connaît un faible dynamisme démographique (+0,8 % par an) au regard de la commune de Villefranche (+14 % par an) et surtout de la deuxième couronne (+1,7% par an). Pourtant la commune de Jassans-Riottier se démarque avec une croissance de 1,3 % par an, même si Liergues et Denicé, également de la 1ère couronne enregistrent un taux annuel d'évolution démographique supérieur.

#### 20.1.1.3. Une attractivité plus grande qu'en moyenne dans la 1ère couronne

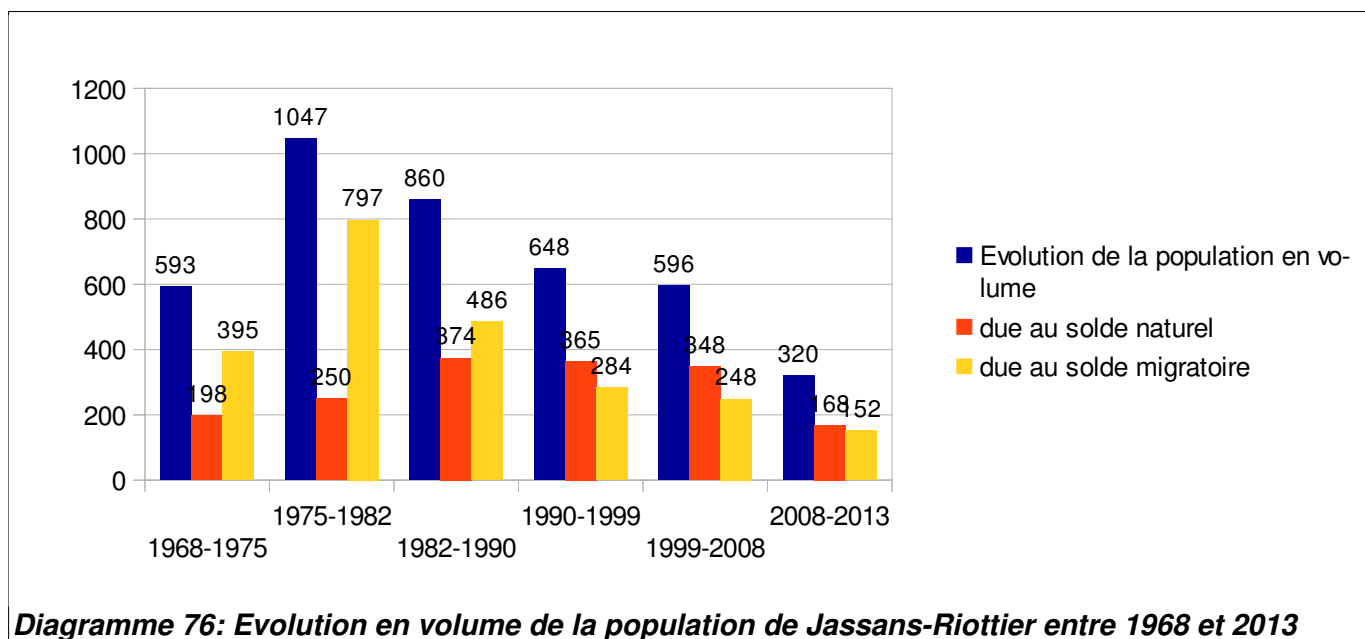
La croissance démographique de Jassans-Riottier est due à parts à peu près égales aux soldes naturel et migratoire. Ce dernier n'est pas très important (+0,7 % par an), mais bien supérieur à ce qui est constaté à Villefranche et dans la 2ème couronne (+0,2 % par an).



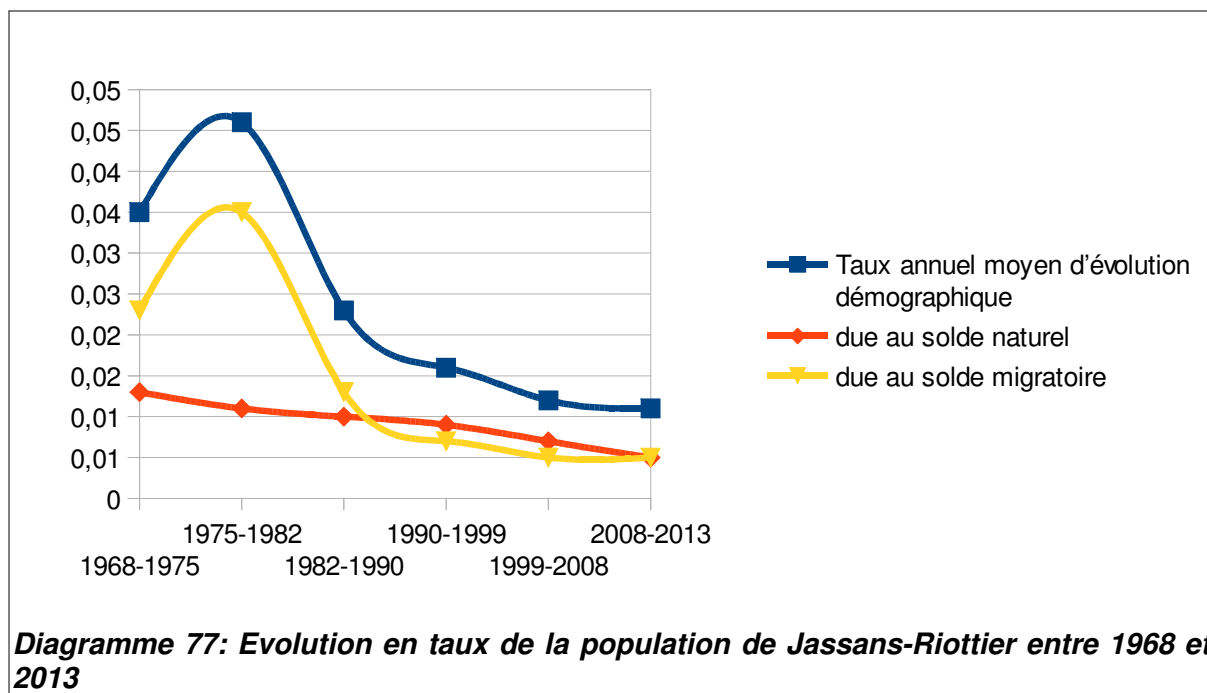
Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 20.1.1.4. Une érosion du dynamisme démographique

Après un pic enregistré sur la période 1975-1982 (+1 047 habitants et +4,6 % par an d'évolution démographique), la croissance démographique n'a cessé de diminuer que ce soit en volume ou en taux d'évolution. Attention toutefois de ne pas comparer trop hâtivement les deux dernières périodes pour les volumes, car elle ne compte pas le même nombre d'années. Cette érosion est liée à la fois à une moindre attractivité (solde migratoire) et à un moindre renouvellement de la population à partir de 1990 (solde naturel).



Source : INSEE – RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008 et 2013



Source : INSEE – RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008 et 2013

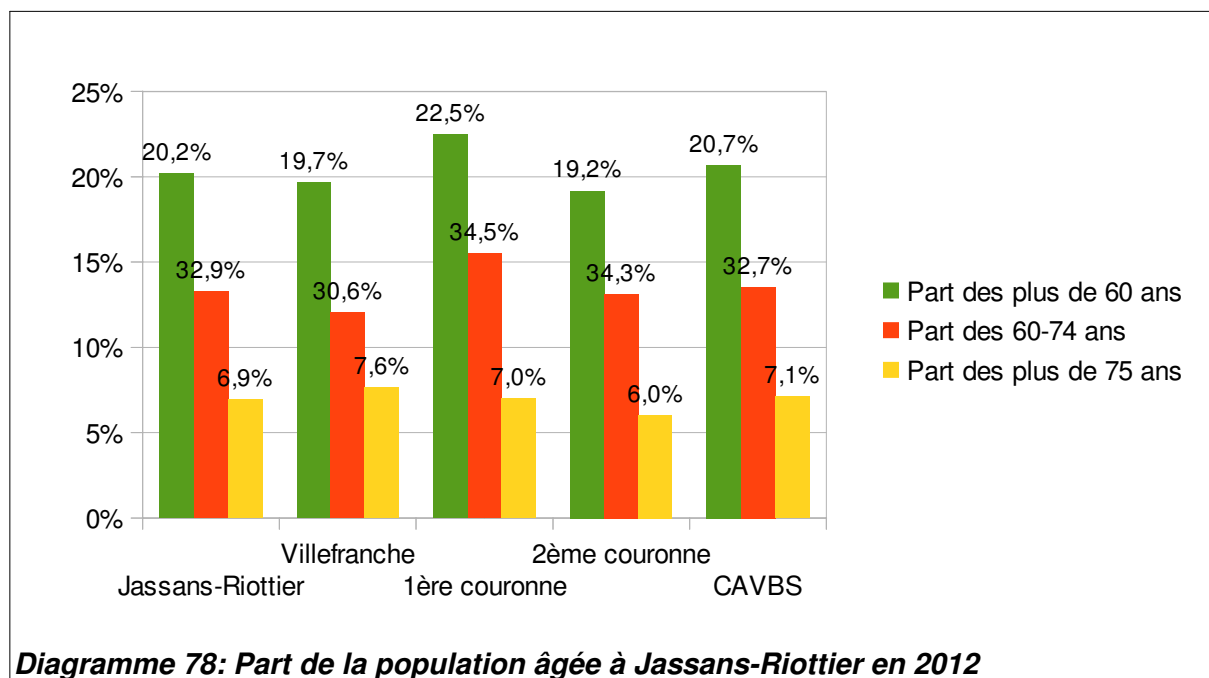
### 20.1.1.5. Mais le plus gros volume de population accueillie entre 2007 et 2012 après Villefranche

Jassans-Riottier enregistre 403 habitants supplémentaires entre 2007 et 2012. Seule Villefranche la surpasse avec 2 401 habitants supplémentaires. Jassans contribue à hauteur de 20,2 % de l'accroissement de la population de la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Villefranche et à hauteur de 36,1 % de celui de la 1ère couronne.

### 20.1.1.6. Un début de vigilance qui semble nécessaire au regard du vieillissement de la population

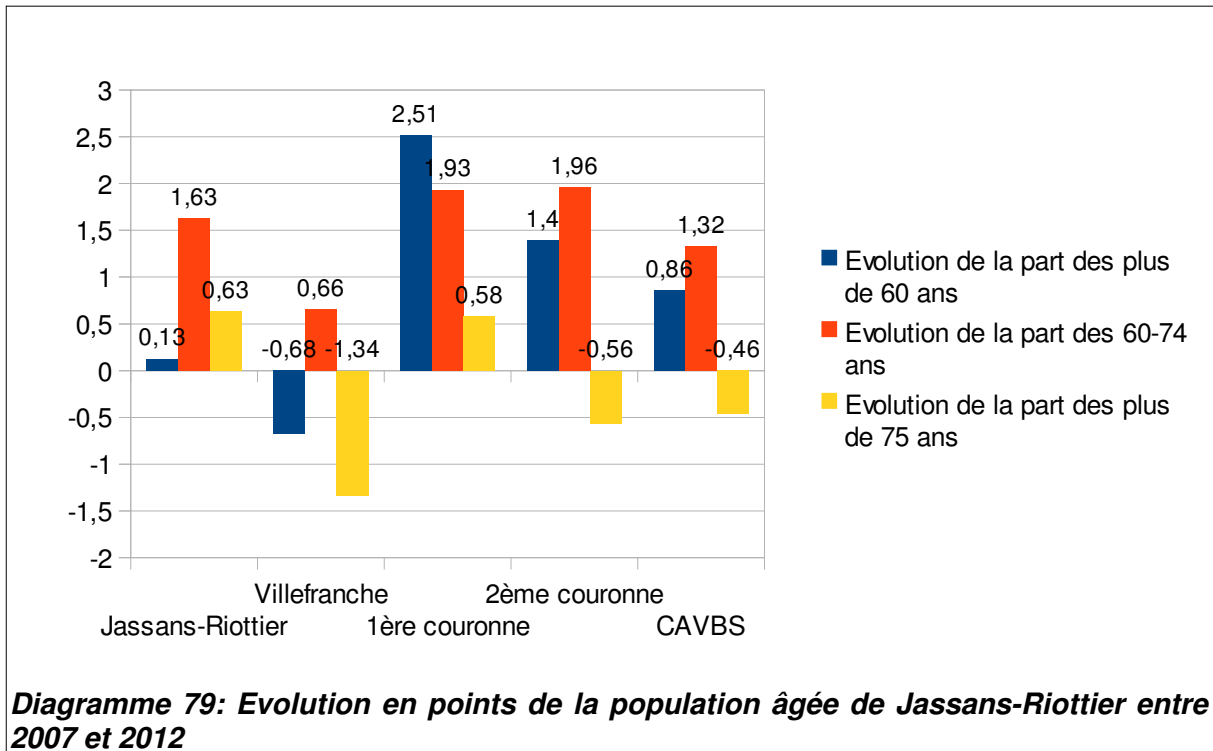
Comme cela a été évoqué dans le corps de l'étude, la 1ère couronne se distingue par un phénomène de vieillissement marqué. Jassans-Riottier s'inscrit bien dans cette typologie, même si la part des plus de 60 ans est inférieure à la moyenne de la 1ère couronne (20,2 % contre 22,5%). Comme pour la 1ère couronne, la part des plus de 75 ans augmente légèrement entre 2007 et 2012 (de 6,3 % à 6,9%), alors qu'à Villefranche, en deuxième couronne et dans les territoires de comparaison elle diminue. La population des 75 ans et plus a augmenté beaucoup plus vite que la population totale (+3,28 % contre +1,06 % par an). Toutefois, l'augmentation de la part de la population des 60-74 ans est moins importante qu'en 1ère et 2ème couronne.

Il n'en reste pas moins que la commune de Jassans-Riottier est très proche d'un vieillissement marqué de sa population comme en témoigne l'indice de vieillissement, qui correspond selon l'INSEE à la part de la population âgée de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Au delà de 100, le vieillissement de la population est effectif, de 60 à 100 la population est en cours de vieillissement, et en dessous de 60 la population est jeune. L'indice de vieillissement de Jassans-Riottier est de 97,1 %



Source : INSEE – RP 2012





Source : INSEE – RP 2007 et 2012

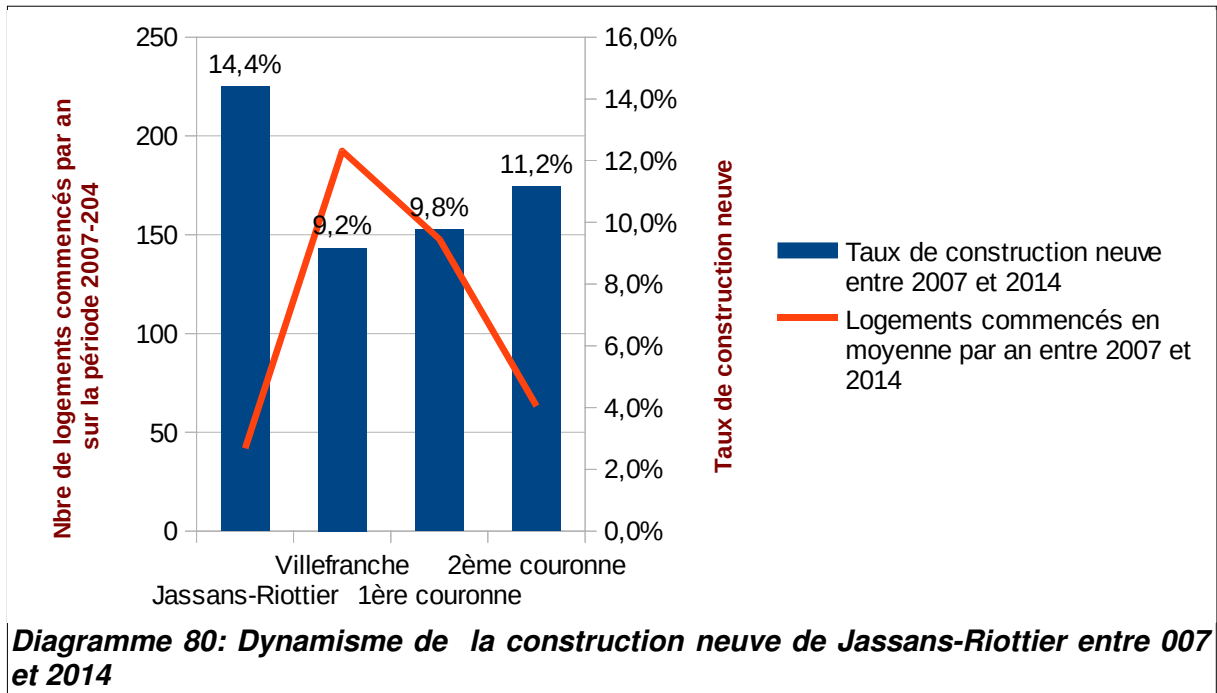
### 20.1.2. Construction neuve et logements

#### 20.1.2.1. Un rythme de construction plutôt important

La commune de Jassans-Riottier a construit 42 logements par an entre 2007 et 2014. C'est le rythme de construction le plus élevé après celui de Villefranche.

#### 20.1.2.2. Un dynamisme de la construction important au regard du reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône

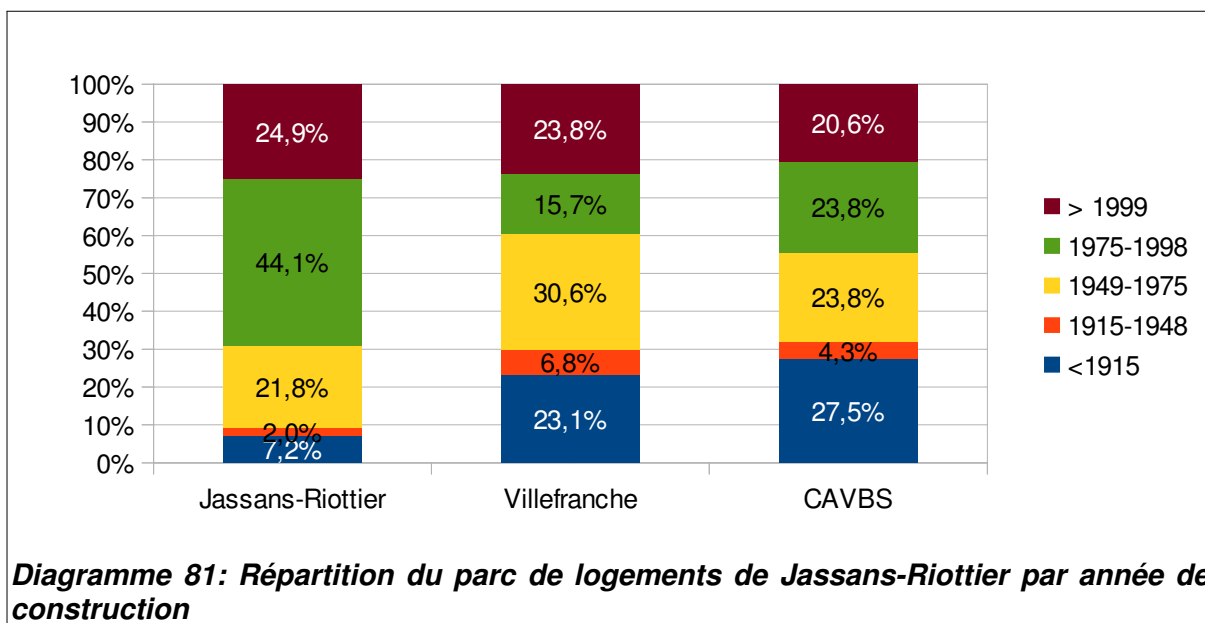
Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de construction neuve (qui rapporte le nombre de logements commencés sur une période au nombre de logements existant en début de période et qui permet de mesurer le dynamisme de la construction) s'élève à 8,2 %, ce qui est très modéré. Mais la construction s'est accélérée et sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de construction neuve s'élève à 14,4 %. C'est le taux le plus élevé des communes de la 1<sup>ère</sup> couronne après Jarnioux. Il est supérieur à la moyenne constatée sur Villefranche et les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronnes, et est proche de celle constatée sur la CC Dombes Saône Vallée (15%).



Source : INSEE – RP 2007 , SITADEL de 2007 à 2014

### 20.1.2.3. Pas de renouvellement du parc

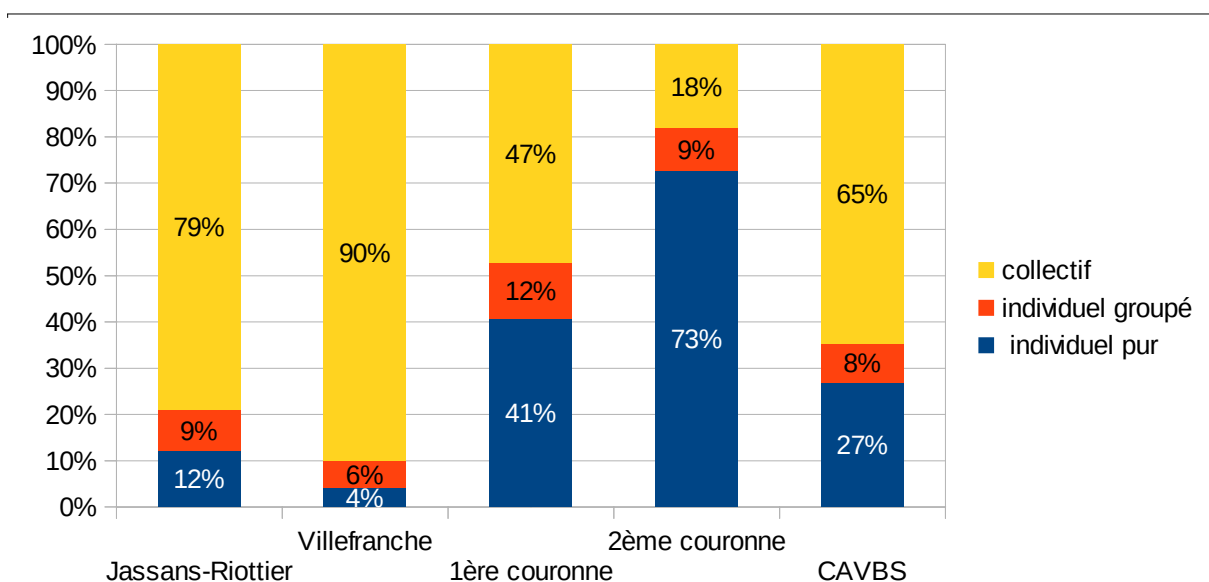
190 logements ont été commencés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour 326 logements supplémentaires enregistrés sur la même période. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de démolitions/reconstructions du parc de logement et qu'au contraire ce dernier a dû être mobilisé pour créer des logements. Ce faible renouvellement s'explique sans doute en raison d'un parc plutôt récent qui ne pose pas de problème de réhabilitation important. Comme le montre le diagramme ci-dessous, 69 % du parc de logements de Jassans a été construit après 1974 contre 15,7 % pour Villefranche et 44,4 % pour la CA Villefranche Beaujolais Saône. En revanche, les logements construits avant 1949 représentent moins de 10 % du parc.



Source : FILOCOM 2013

#### 20.1.2.4. Une construction neuve qui se fait essentiellement sous forme de logements collectifs

79,1 % des logements construits sur Jassans-Riottier entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont collectifs. c'est le taux le plus élevé des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône après Villefranche (90,1%). Au total 87,9 % de la construction se fait sous des formes urbaines denses (groupé et collectif). La typologie de la construction de Jassans-Riottier est plus proche de celle de Villefranche que de celle constatée en moyenne dans la 1<sup>ère</sup> couronne.

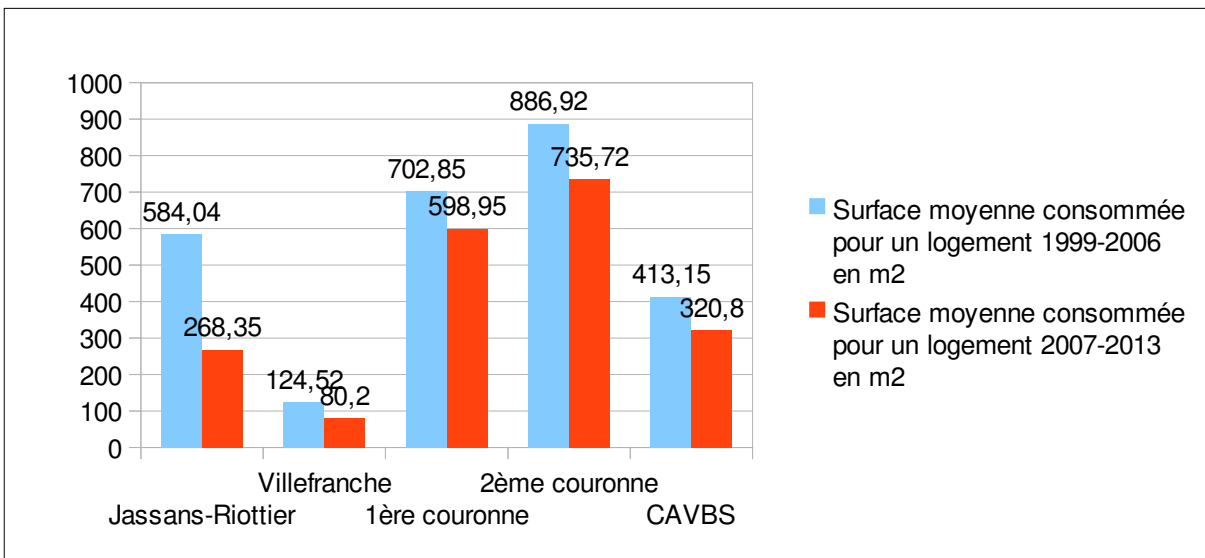


**Diagramme 82: Typologie de la construction neuve à Jassans-Riottier du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014**

Source SITADEL de 2006 à 2014

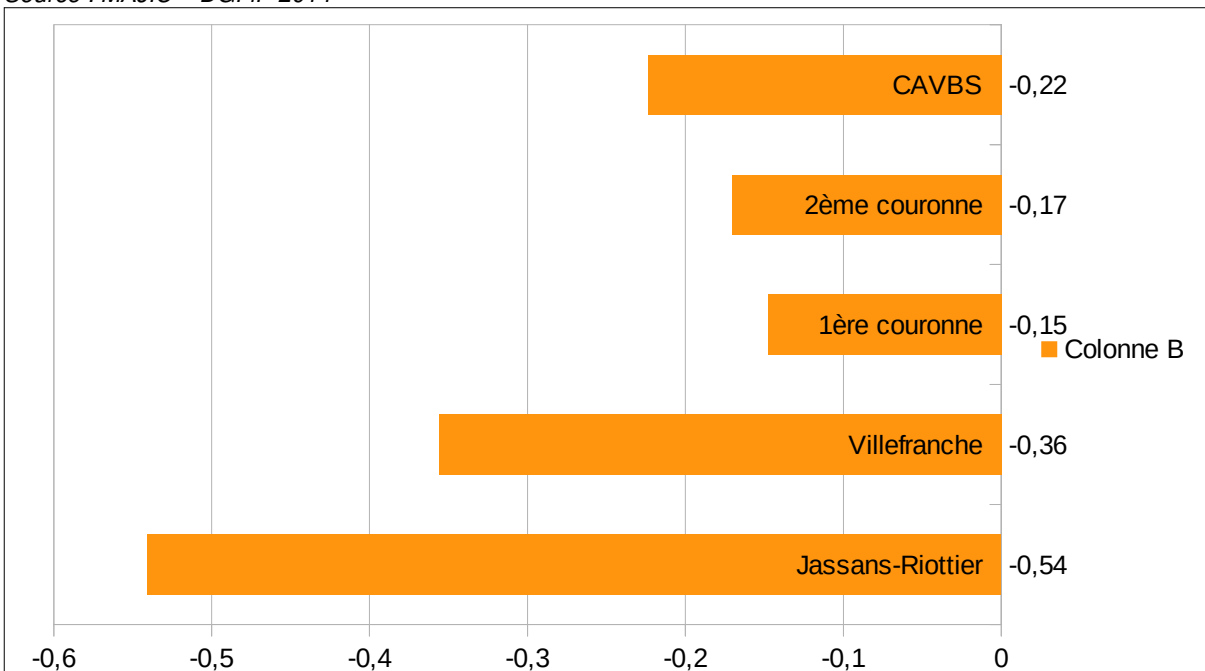
### 20.1.2.5. Une faible consommation foncière par logement

La commune de Jassans-Riottier a consommé sur la période 2007-2013 258 m<sup>2</sup> par logement. C'est la plus faible consommation des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône après celle de Villefranche, nettement inférieure à celle constatée en moyenne dans la 1<sup>ère</sup> couronne. Cela s'explique par l'importance du collectif dans la construction neuve sur cette période. Jassans-Riottier a connu une baisse très importante de la consommation foncière par rapport à la période précédente (1999-2006). Au total, Jassans a consommé 8 ha entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit 1 ha par an.



**Diagramme 83: Consommation foncière par logement à Jassans-Riottier sur les périodes 1999-2006 et 2007-2013**

Source : MAJIC – DGFIP 2014

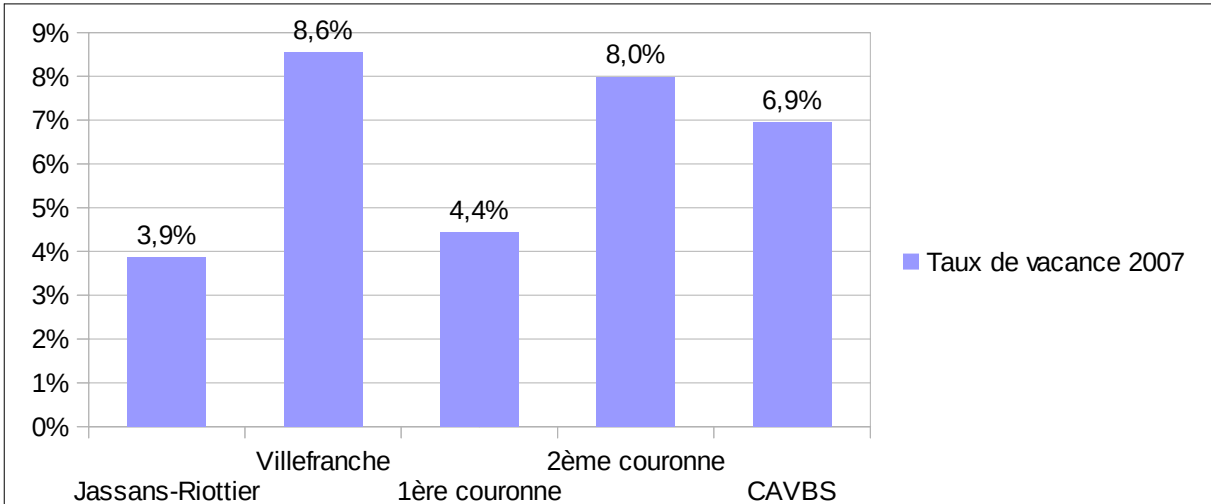


**Diagramme 84: Evolution de la consommation foncière par logement à Jassans-Riottier entre les périodes 1999-2006 et 2007-2013**

Source : MAJIC – DGFIP 2014

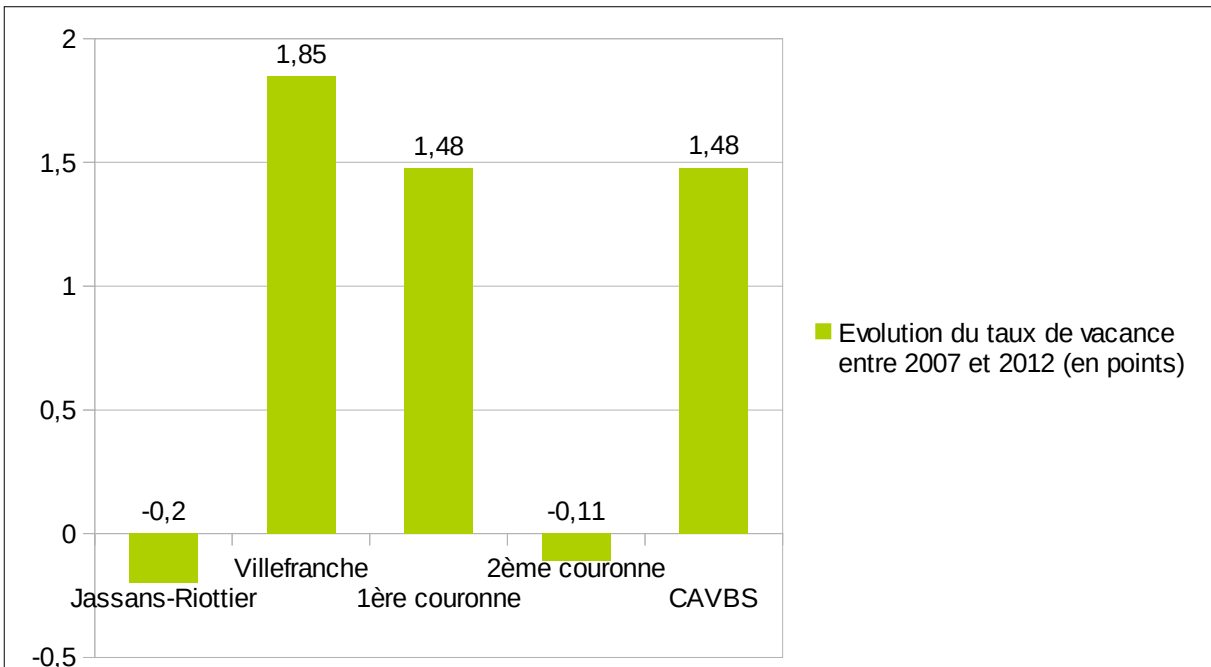
### 20.1.2.6. Une très faible vacance dans le parc de logements

Le taux de vacance à Jassans-Riottier s'élève à 3,9 %, ce qui est très faible. Qu plus est, ce taux a diminué entre 2007 et 2012. Cela pourrait indiquer une forte tension du marché immobilier quoique les autres indicateurs utilisés pour évaluer la tension du marché foncier et immobilier dans la CA Villefranche Beaujolais Saône n'aient pas pu être mobilisés à l'échelle de la commune.



**Diagramme 85: Taux de vacance dans le parc de logements de Jassans-Riottier en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

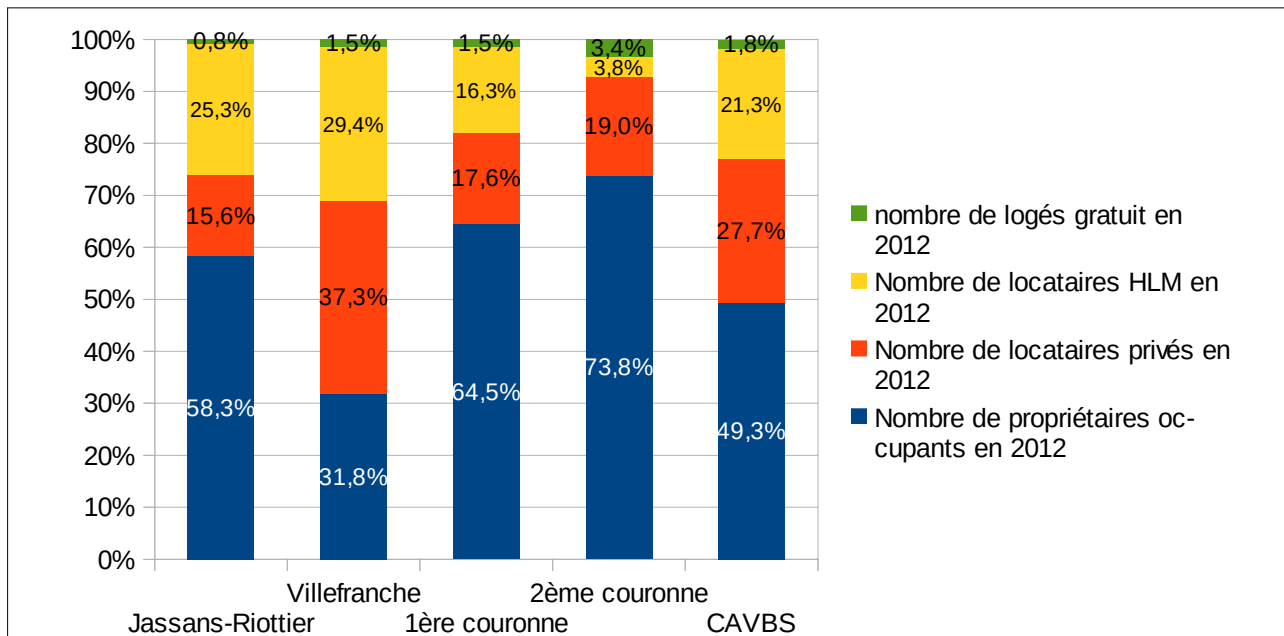


**Diagramme 86: Evolution en points du taux de vacance dans le parc de logements de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

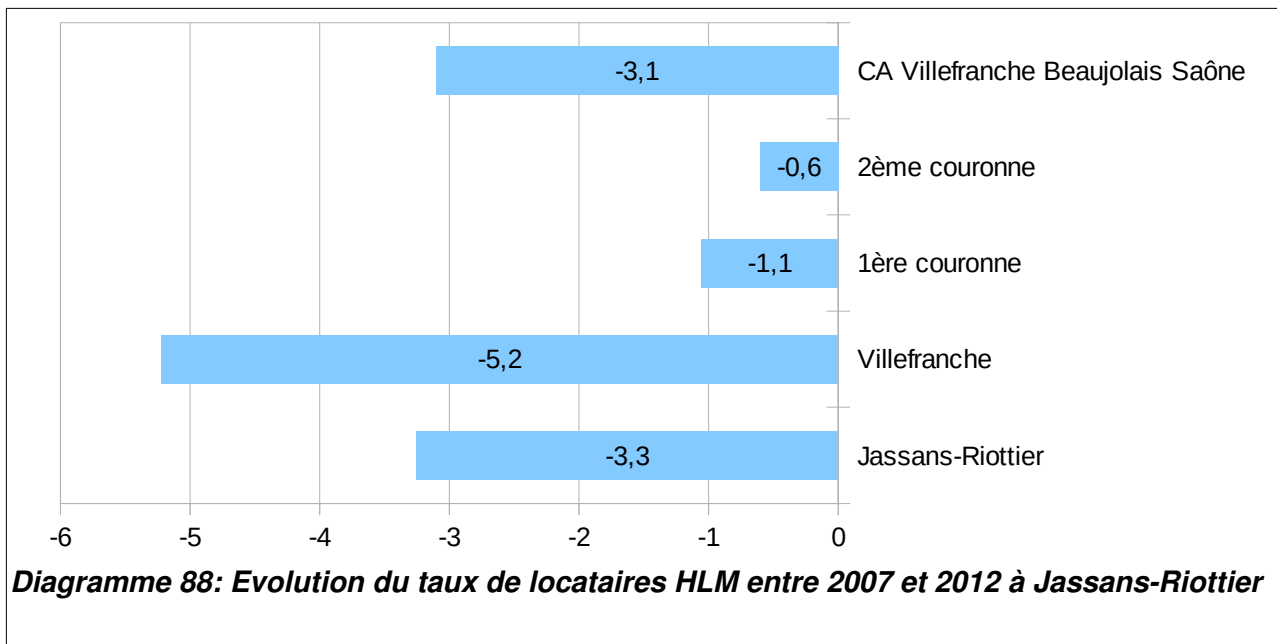
### 20.1.2.7. Un taux élevé de locataires HLM ...

Un quart des ménages de Jassans – Riottier sont locataires d'un logement HLM. C'est le taux le plus élevé des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône, à ex-aequo avec Gleizé et après Villefranche. Le taux de locataires HLM a baissé entre 2007 et 2012 (il était de 28,5 % en 2007), mais cela ne représente que 13 locataires HLM en moins et s'explique probablement par une mise sur le marché de l'acquisition de quelques logements sociaux (accession sociale à la propriété).



**Diagramme 87: Répartition des logements par statut d'occupation à Jassans-Riottier en 2012**

Source : INSEE – RP 2012



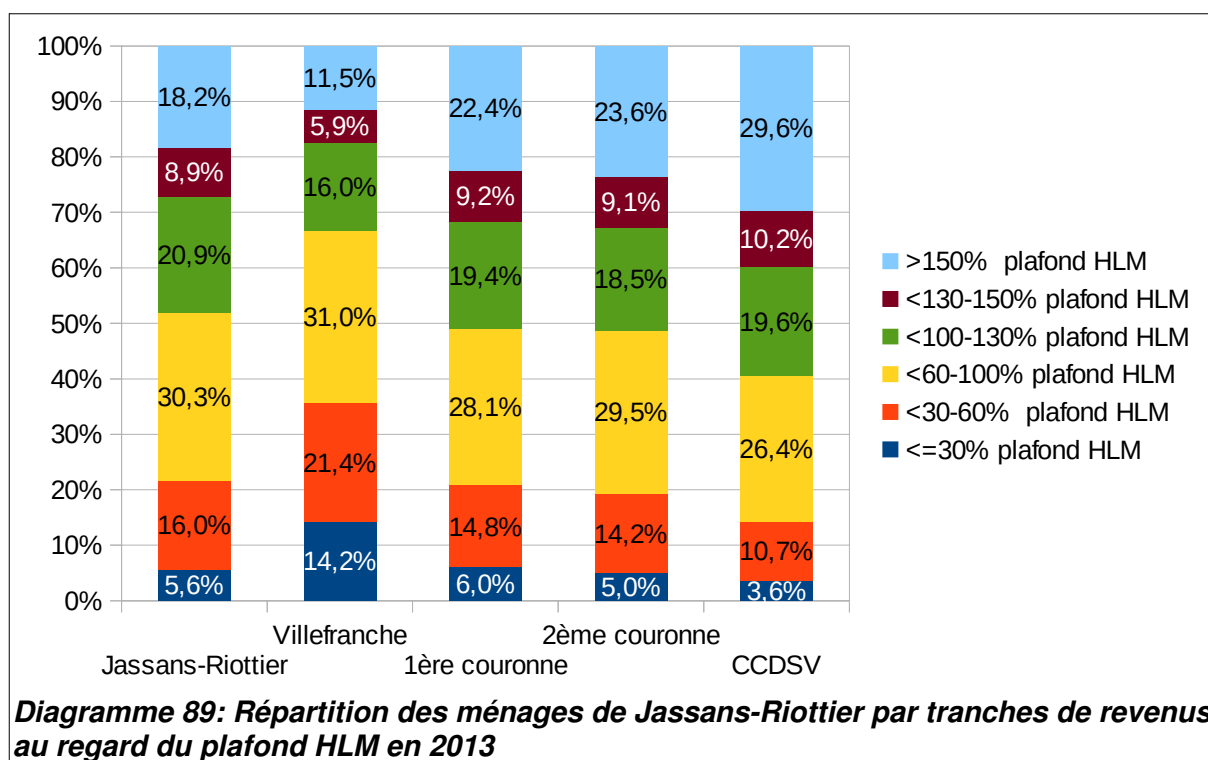
**Diagramme 88: Evolution du taux de locataires HLM entre 2007 et 2012 à Jassans-Riottier**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 20.1.2.8. Qui impliquent des revenus modestes

Corollaire du taux important de logements HLM, le revenu moyen par unité de consommation est relativement faible au regard des autres communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône : il s'élève à 20 628 Euros et c'est le quatrième revenu le plus faible après celui de Villefranche ( 17 047 Euros), de Gleizé (19 899 Euros) et de Vaux en Beaujolais (20 581 Euros).

21,6 % des ménages de Jassans-Riottier sont modestes, c'est à dire que leurs revenus sont inférieurs à 60 % du plafond HLM. Ce n'est pas si élevé au regard des différents sous-territoires de la CA Villefranche Beaujolais Saône, mais nettement plus que ce qui est constaté dans la CC Dombes Saône Vallée (14,3 % de ménages modestes).



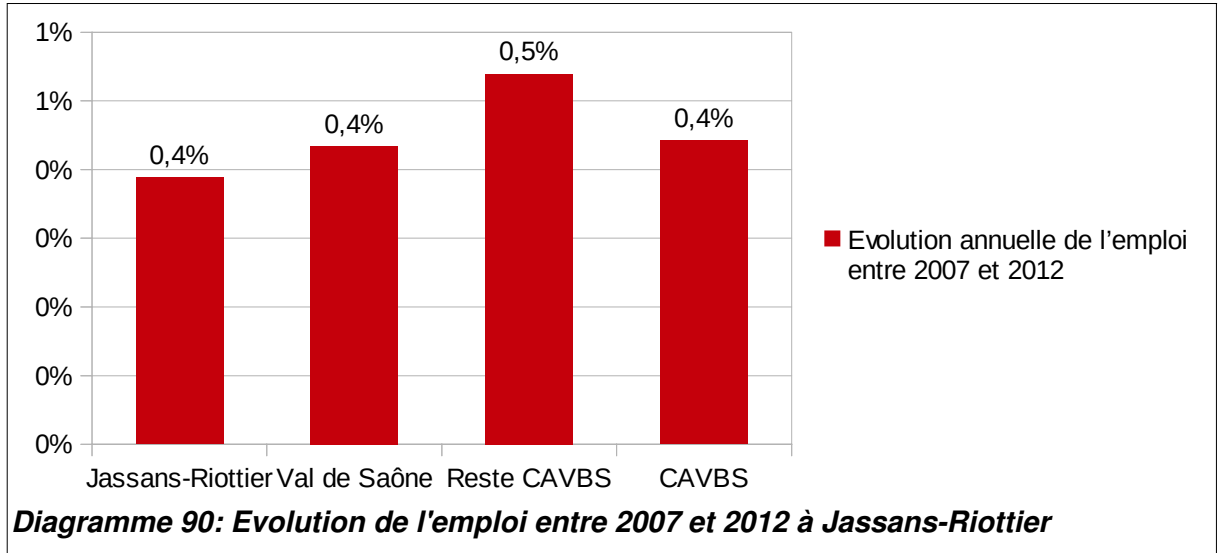
### 20.1.3. Emploi et économie

#### 20.1.3.1. La commune du Val de Saône qui compte le moins d'emplois

Jassans-Riottier compte 1 567 emplois 2012. C'est la dernière commune du Val de Saône (voir constitution du périmètre d'études en introduction) en termes de volume d'emplois. Mais c'est beaucoup au regard du reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône dont la commune cumulant le plus d'emplois plafonne à 473 emplois (Liergues).

### 20.1.3.2. Un faible dynamisme économique

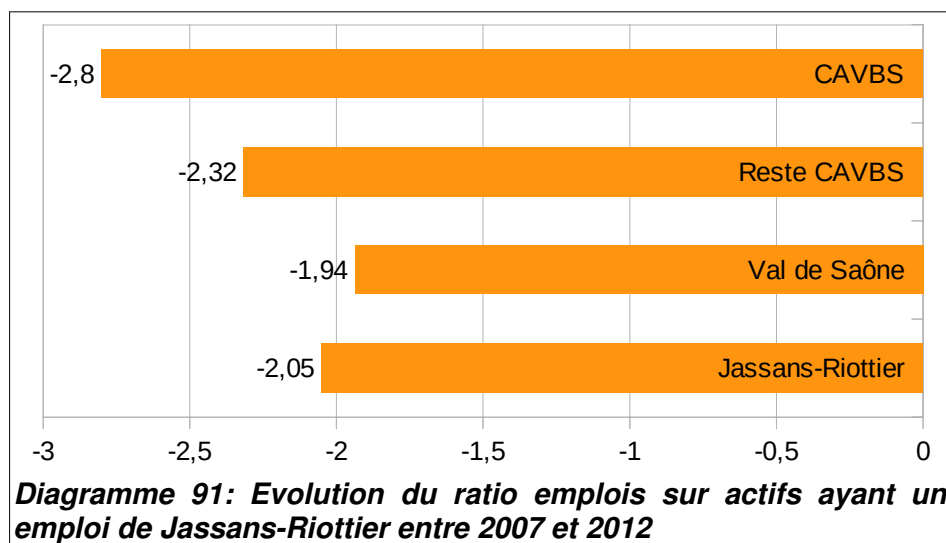
Pour Jassans-Riottier, le taux annuel moyen d'évolution de l'emploi entre 2007 et 2012 s'élève à 0,39 %. C'est peu, même en considérant que la CA Villefranche Beaujolais Saône connaît une faible croissance de l'emploi.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

### 20.1.3.3. Une commune plutôt résidentielle

En effet, l'équilibre entre emplois et actifs résidant sur le territoire est loin d'être atteint. Le ratio emploi sur actif ayant un emploi s'élève à 58,1 %. C'est la commune la plus résidentielle du Val de Saône, même si d'autres communes du reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône le sont encore davantage. Le ratio emplois sur actifs ayant un emploi a diminué entre 2007 et 2012, ce qui signifie que le processus de résidentialisation s'est accentué, le nombre d'emplois augmentant moins vite que le nombre d'actifs. Toutefois ce processus est moins marqué que dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône.

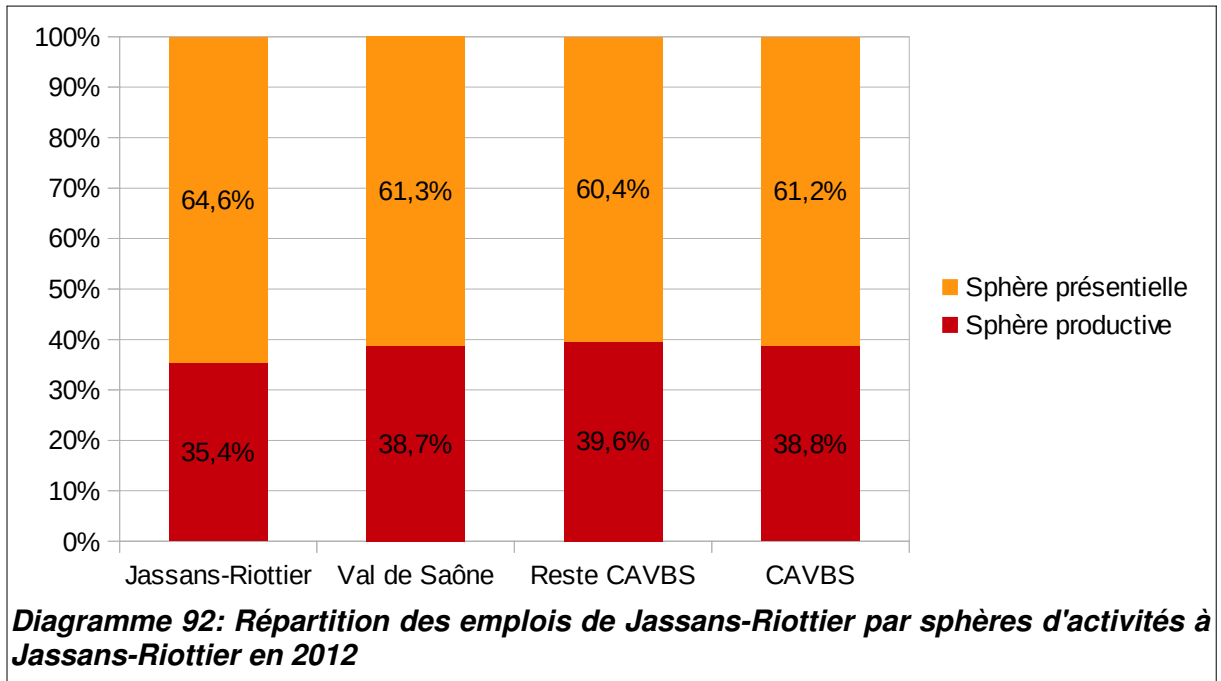


Source : INSEE – RP 2007 et 2012



#### 20.1.3.4. Une sphère présentielle proportionnellement importante

Comme cela a été vu précédemment dans le corps de l'étude, la sphère présentielle est très bien représentée dans la CA Villefranche Beaujolais Saône, particulièrement dans le Val de Saône. C'est encore plus prononcé pour la commune de Jassans-Riottier qui est la commune la plus présentielle du Val de Saône à l'exception de Gleié, même si certaines communes du reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône le sont encore davantage.

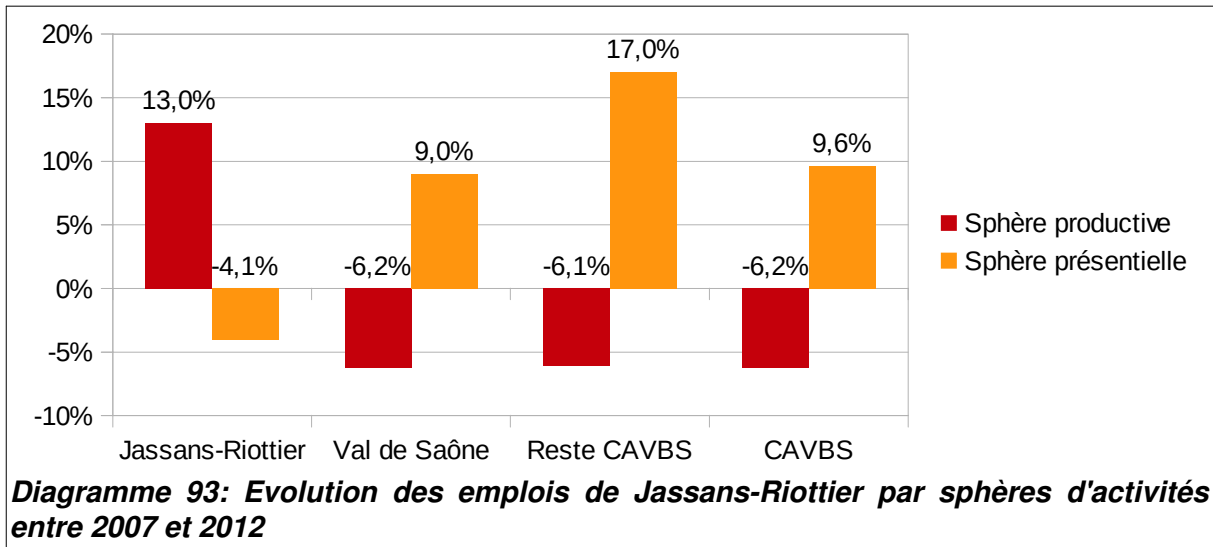


Source : INSEE – RP 2012

#### 20.1.3.5. Mais un recul de la sphère présentielle

Que ce soit dans le Val de Saône ou dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône ou sur tout autre territoire étudié au titre de comparaison, les emplois de la sphère présentielle évolue positivement. Ce n'est pas le cas de Jassans-Riottier. A l'inverse, elle connaît une nette croissance des emplois de la sphère productive, contrairement aux autres territoires à l'exception des CC Montemerle Trois Rivières et Dombes Saône Vallée.

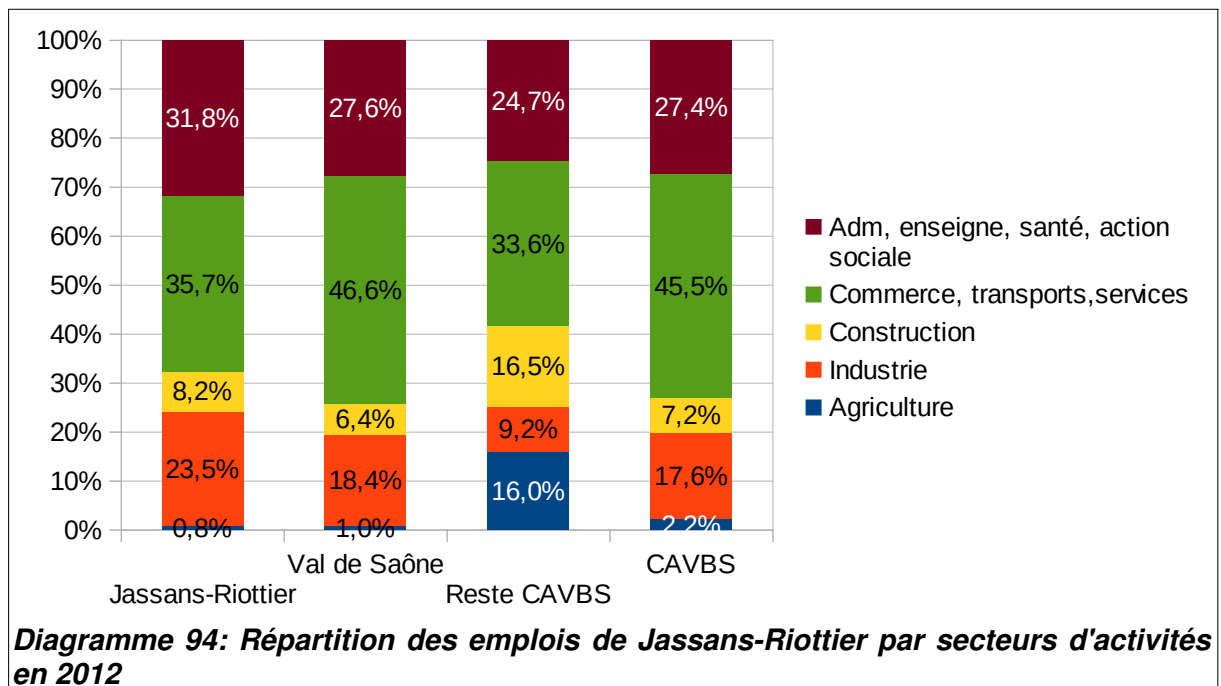
**Est-ce en raison de la création de ZAE ???**



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 20.1.3.6. Des secteurs de l'industrie, de l'administration, de l'enseignement de la santé et de l'action sociale bien représentés.

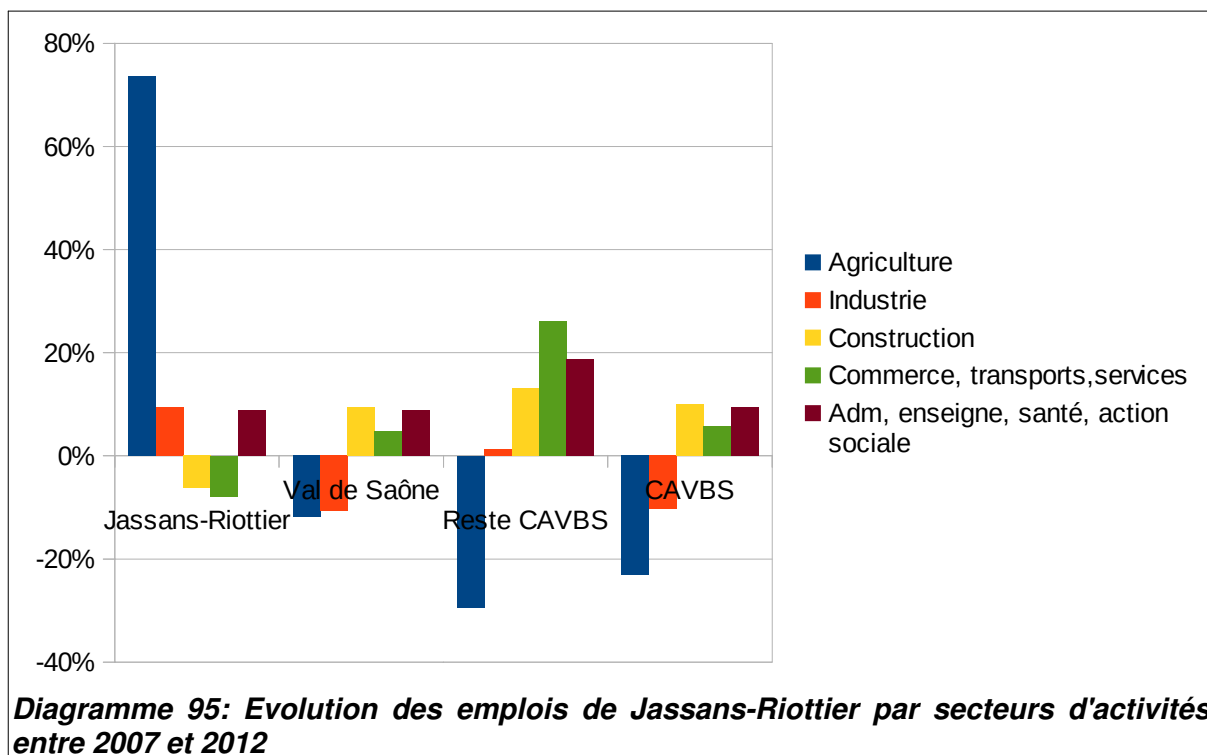
Comme pour le Val de Saône, le poids du tertiaire est important dans les emplois de Jassans-Riottier (67,5 % des emplois en 2012), mais cela est essentiellement au secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale puisque le celui du commerce, des transports et des services est moins présent. Avec 23,5 % des emplois, le secteur de l'industrie est également bien présent quoique dans une moindre proportion que les EPCI limitrophes de l'Aln (**moins de ZAE???**). L'agriculture, avec 12 emplois, ne tient que peu de place.



Source : INSEE – RP 2012

### 20.1.3.7. Un certain dynamisme du secteur industriel, contrairement à ceux de la construction, du commerce, des transports et des services divers

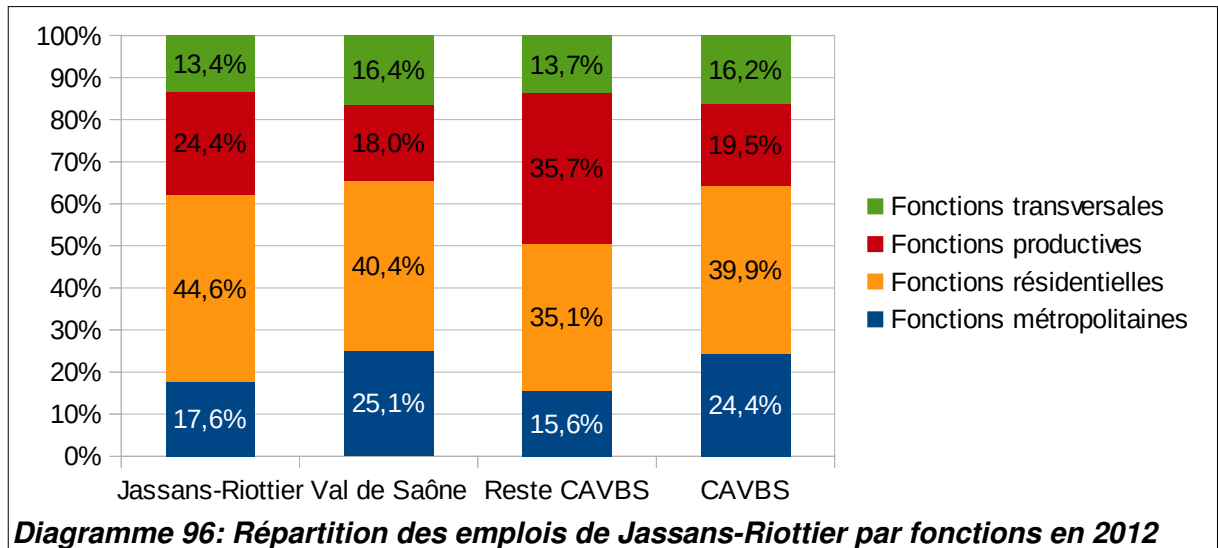
Dans la CAVBC, les emplois industriels sont en récession dans le Val de Saône qui est durement touché par la crise. Ce n'est pas le cas de Jassans-Riottier qui voit ses emplois industriels augmenter de 9,5 % entre 2007 et 2012. En revanche, le secteur de la construction (-6,2 % des emplois entre 2007 et 2012) et surtout celui du commerce, des transports et des services divers (-7,9 %) des emplois entre 2007 et 2012) reculent, alors que dans tous les autres territoires étudiés ils progressent, à l'exception de la CC Saône Beaujolais pour le secteur du commerce, des transports et des services divers. L'agriculture progresse très fortement, mais en volume, cela ne représente que 5 emplois supplémentaires.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012

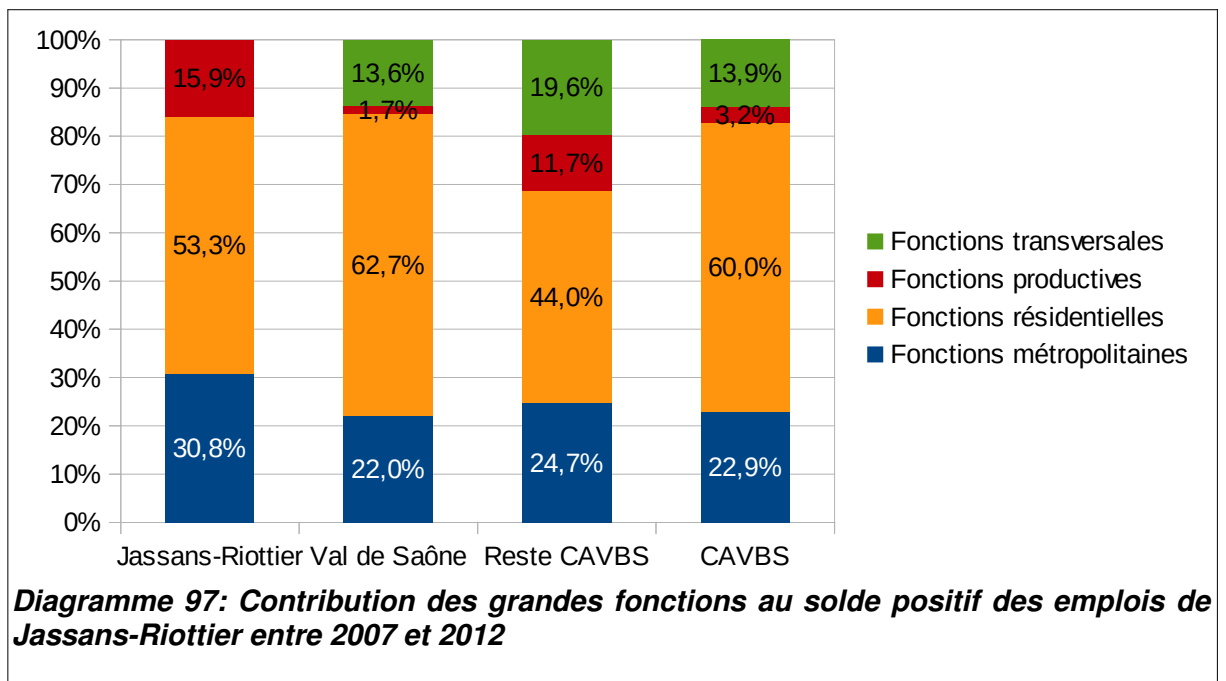
### 20.1.3.8. Des fonctions résidentielles très développées

Le Val de Saône est le territoire d'étude dont les emplois des fonctions métropolitaines et résidentielles pèsent le plus lourd dans l'emploi total. Jassans-Riottier possède des fonctions résidentielles encore plus développées, mais les fonctions métropolitaines y sont moins présentes à l'inverse des fonctions de production. Toutefois, ces dernières pèsent beaucoup plus lourd dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône et dans d'autres territoires de comparaison comme les CC Dombes Saône Vallée, Montmerle Trois Rivières et Saône Beaujolais.



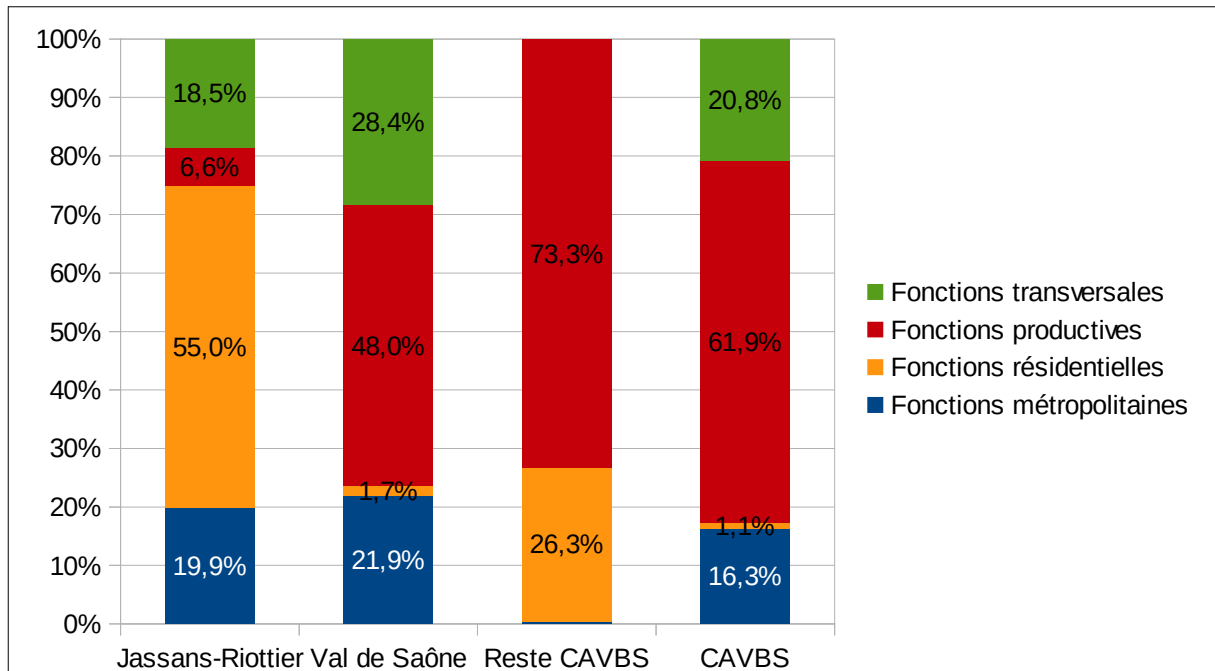
### 20.1.3.9. Les emplois métropolitains contribuent à hauteur de 31% au solde positif des emplois

Si les les fonctions métropolitaines ne sont pas très bien représentées au regard d'autres territoires, elles pèsent proportionnellement plus lourd dans le solde positif des emplois que globalement pour le Val de Saône ou le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Toutefois elles sont beaucoup plus motrices dans la plupart des autres territoires de comparaison,, principalement grâce au développement des emplois de gestion (22,4 % du solde positif des emplois). Les fonctions résidentielles contribuent également beaucoup à la création d'emplois, mais dans une moindre mesure que pour le Val de Saône. Les services d proximité sont responsables de 45,1 % des créations d'emplois Enfin, il ne faut pas négliger les fonctions productives qui représentent 16 % du solde positif des emplois.



Toutefois les fonctions résidentielles contribuent également au solde négatif des emplois, lié principalement à la perte d'emplois dans l'administration (11,9 % du solde négatif des emplois), dans la santé et l'action sociale (11,7 % du solde négatif des emplois) et surtout dans la distribution (-31,4 % du solde négatif des emplois). La trop grande proximité des importantes zones commerciales de Villefranche provoque t-elle une concurrence néfaste au maintien des commerces à Jassans-Riottier ?

Pour les fonctions métropolitaines, la culture et les loisirs, les prestations intellectuelles, et surtout le commerce inter-entreprises perdent des emplois.



**Diagramme 98: Contribution des grandes fonctions au solde négatif des emplois de Jassans-Riottier entre 2007 et 2012**

Source : INSEE – RP 2007 et 2012

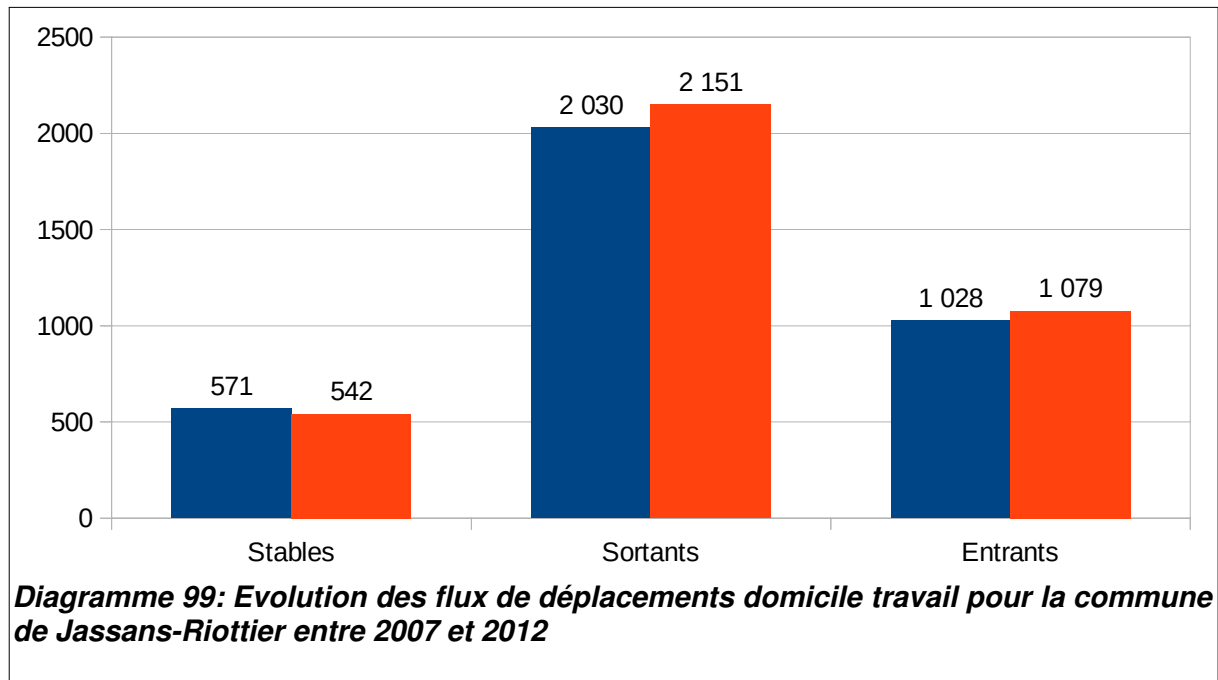
#### 20.1.4. Déplacements domicile-travail

##### 20.1.4.1. Des flux plus importants que ne l'explique le déséquilibre entre emplois et actifs

Si tous les emplois de Jassans-Riottier étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, le flux des actifs sortant du territoire pour aller travailler s'élèverait à 39,8 % serait nul et aucun emploi ne serait occupé par des actifs résidant à l'extérieur du territoire. Or la situation est bien plus complexe. Le taux d'actifs sortants s'élève à 79,9% en 2012. Cette situation s'est même amplifiée depuis 2007 (78 % d'actifs sortants). A l'inverse, 66,6 % des emplois de Jassans-Riottier sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur (42,7 % en 2007).

### 20.1.4.2. Les emplois créés entre 2006 et 2011 n'ont pas profité aux actifs du territoire

En effet, le flux des stables a diminué (-5,1 %) alors que le flux sortant a augmenté (+6%). Si l'on considérait que les actifs du territoire sont les mêmes et n'ont pas changé d'emplois entre 2007 et 2012 (ce qui est une hypothèse très simplificatrice et erronée, car elle ne tient pas compte des mobilités résidentielles), cela reviendrait à dire que tous les emplois créés durant cette période ont profité à des actifs résidant en dehors du territoire et qu'aucun des nouveaux résidents de Jassans-Riottier n'y travaillent.



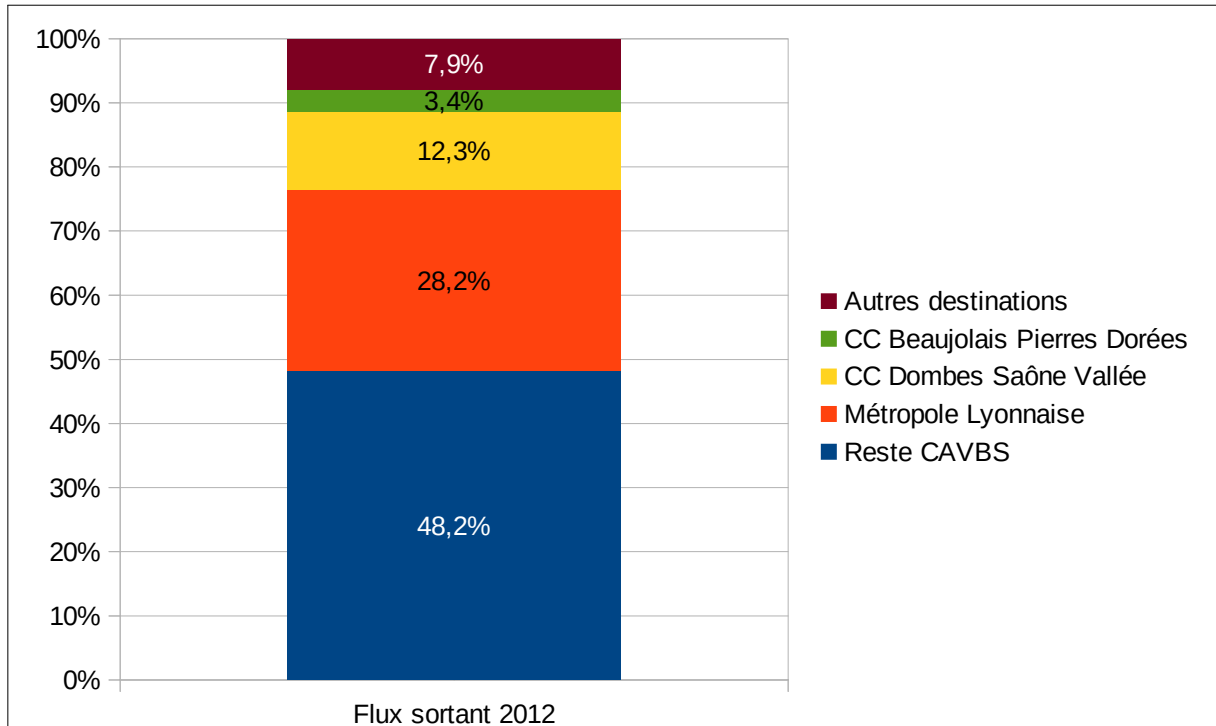
Source : INSEE - RP 2007 et 2012

### 20.1.4.3. Des flux d'échange importants avec la métropole Lyonnaise et avec le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône

Le flux sortant le plus important est celui des actifs allant travailler dans le reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône. Celui-ci représente 48,2 % du flux sortant total (28,8 % à destination de Villefranche). A l'inverse, le flux entrant originaire du reste de la CA Villefranche Beaujolais Saône ne représente que 26,5 % du flux entrant total (17,9 % en provenance de Villefranche).

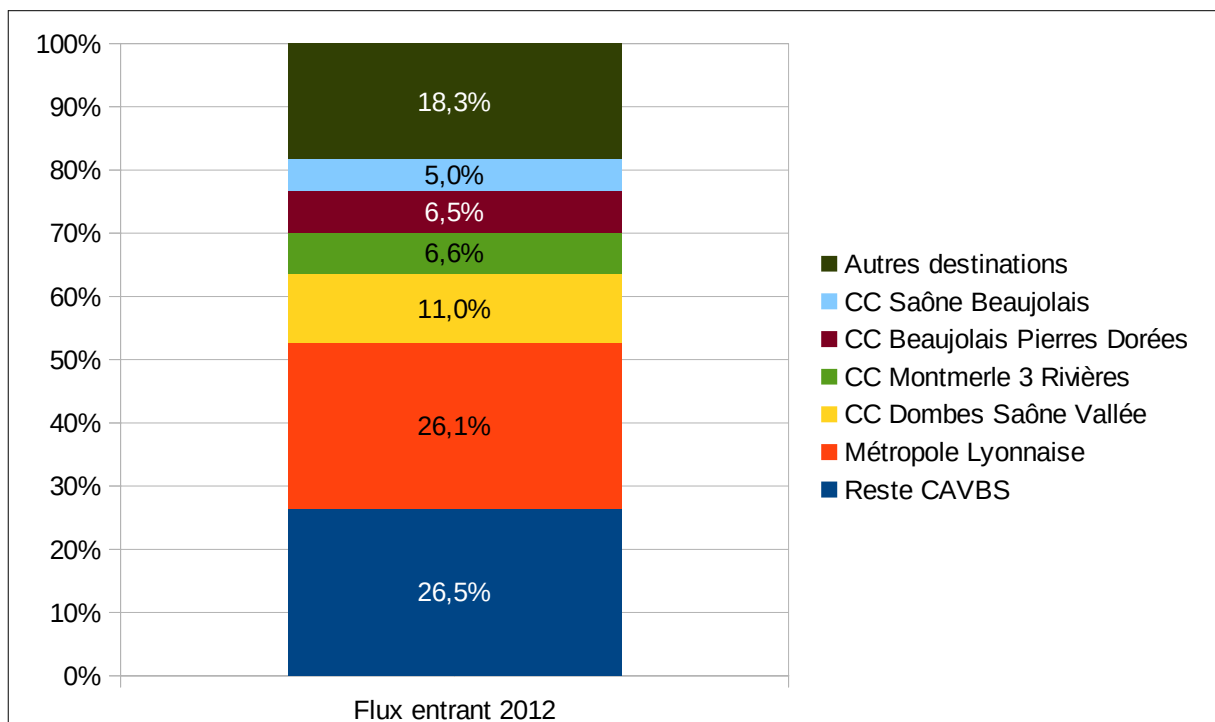
Viennent en second lieu les échanges avec la métropole lyonnaise (28,2 % du flux sortant dont 10,7 % vers Lyon ou Villeurbanne et 26,1 % du flux entrant dont 3,2 % de Lyon ou Villeurbanne) : les échanges les plus importants avec la métropole lyonnaise se font en dehors de Lyon ou Villeurbanne.

Dans une moindre mesure, on observe aussi des volumes conséquents d'échanges avec les CC Beaujolais Pierres Dorées, et Dombes Saône Vallée en flux sortant, plus les CC Montmerle Trois Rivières et Saône Beaujolais en flux entrant.



**Diagramme 100: Répartition du flux domicile-travail sortant de Jassans-Riottier selon les destinations en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

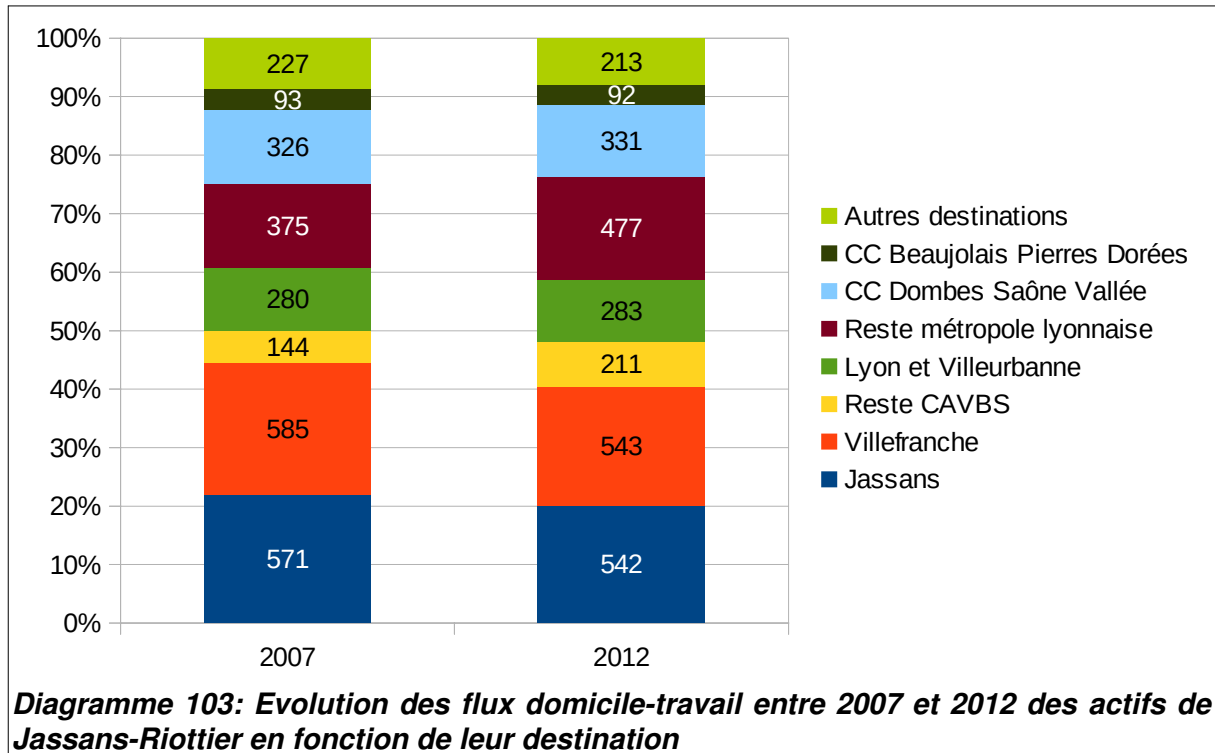


**Diagramme 101 :102: Répartition du flux domicile-travail entrant vers Jassans-Riottier selon les origines en 2012**

Source : INSEE – RP 2012

#### 20.1.4.4. Une augmentation du flux sortant vers la métropole lyonnaise hors Lyon et Villeurbanne et vers la CA Villefranche Beaujolais Saône hors Villefranche

Cette augmentation entre 2007 et 2012 est constatée en volume et en part des actifs. Les autres flux restent à peu près stables en volume.



Source : INSEE – RP 2007 et 2012.

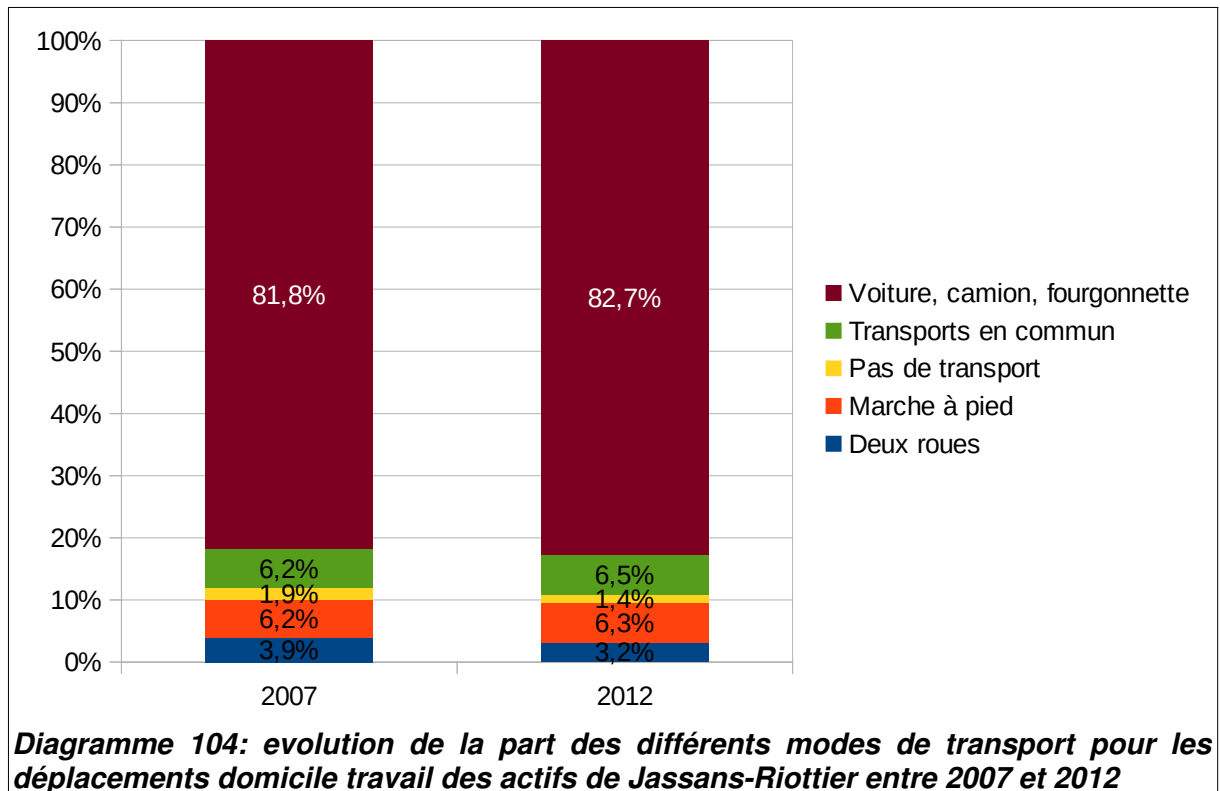
#### 20.1.4.5. Une faible part modale des transports en commun sauf pour la destination de la métropole lyonnaise

Seulement 6,5 % des actifs de Jassans utilisent les transports en commun pour aller travailler et pour deux destinations uniquement : la métropole lyonnaise (70,6 % des utilisateurs de TC) et la CA Villefranche Beaujolais Saône (29,4 % des TC).

En revanche 15,9 % des actifs travaillant dans la métropole utilisent les transports en commun.

La part modale des TC est restée pratiquement inchangée entre 2007 et 2012.





Source : INSEE – RP 2007 et 2012

#### 20.1.5. Quelle polarité pour Jassans-Riottier dans le SCOT du Beaujolais ?

Comme cela a été présenté dans le corps de l'étude, trois critères ont été pris en compte pour définir les niveaux de polarité :

- l'attractivité en termes d'emplois
- le niveau d'équipements
- la limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun

En ce qui concerne l'attractivité de l'emploi, Jassans-Riottier est classée en pôle 3, Villefranche étant classée pôle 0 et Arnas pôle 1.

Au regard du niveau d'équipements, Jassans-Riottier est classée en pôle 2 au même titre que Arnas ou Limas, Villefranche étant classée pôle 0 et Gleizé pôle 3.

Enfin pour la limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun, Jassans-Riottier est classée en pôle 2 au même titre que Arnas, Limas ou Gleizé, Villefranche étant classée pôle 0.

La combinaison des trois critères classe en pôle 2 au même titre que Arnas, Limas ou Gleizé, Villefranche étant classée pôle 0.

Bien entendu, le SCOT Beaujolais n'introduira pas forcément, un niveau de polarité supérieur comme le préconise la méthode utilisée dans le cadre de cette étude, mais il ressort clairement que s'il conserve le statut de polarité 1 pour Arnas, Limas et Gleizé, Il doit conférer ce même statut à Jassans-Riottier.